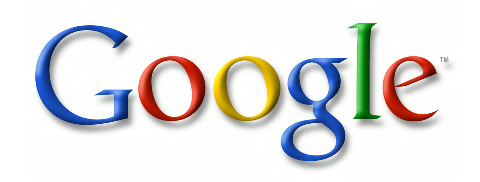


DU MÊME AUTEUR

Henri IV et sa politique. 1 vol. in-12. Troisième édition. *Ouvrage couronné par l'Académie française.*

Le comte de Serre, sa vie et son temps. 2 vol. in-12. Deuxième édition. *Ouvrage couronné par l'Académie française.*

A la même librairie :

La Jeunesse de Berryer. 1 vol. in-8°. Deuxième édition.

Berryer et la Monarchie de Juillet. 1 vol. in-8°.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]. — MESNIL (EURE).

CHARLES DE LACOMBE

VIE DE BERRYER

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

BERRYER

SOUS

LA RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1895



BERRYER

SOUS

LA RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE



BERRYER A SOIXANTE-DIX ANS

D'après une photographie de Disderi.

PRÉFACE

J'achève dans ce volume la *Vie de Berryer*. C'est l'histoire des vingt dernières années. Je prends Berryer à la fin de 1848, époque où je l'avais laissé dans le précédent récit[1], et je le conduis jusqu'au 29 novembre 1868, date de sa mort.

Dans cet espace que d'événements se succèdent! Après l'élection de Louis-Napoléon à la Présidence de la République, la convocation de l'Assemblée législative, l'accord des deux pouvoirs rapidement troublé, leurs défiances et leurs luttes, le coup d'État du 2 décembre, le second Empire avec ses phases diverses, tour à tour brillantes et sombres, la guerre de Crimée, la guerre d'Italie, les décrets du 24 novembre 1860, l'expédition du Mexique, les élections de 1863, la guerre d'Allemagne... Le livre s'arrête avant la chute de Napoléon III ; mais déjà on peut la prévoir.

Cette dernière période de la vie de Berryer est la

[1] *Berryer et la monarchie de Juillet* — un vol. in-8° — 1894.

la vie de Berryer. Sous ces trois noms, à des dates différentes, j'ai rencontré et honoré la même politique : cette politique de modération, de tolérance, de conciliation, qui, écartant toute vue exclusive, sait tenir compte du mouvement des hommes et des faits, et dégager des opinions en lutte la vérité que contient chacune d'elles, pour leur faire voir dans le triomphe de son principe leur garantie commune.

C'est cette politique qu'inaugurait Henri IV, lorsqu'il se donnait pour but « la réconciliation de ce pauvre royaume les uns avec les autres[1] », et que, montrant la nation perdue par les divisions des partis, il disait aux fils d'une même patrie : « qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances, leurs ambitions, au bien de la France, leur mère[2]! »

C'est cette politique que soutenait le grand orateur de la Restauration, de Serre, lorsque, parlant comme ministre du roi Louis XVIII, il jetait ces formules dans la mêlée parlementaire : « Le triomphe d'un parti, funeste au pays, ne tarderait pas à l'être à ce parti lui-même. Nous sommes tous Français. Il n'y a, il ne doit y avoir d'exclusion, d'exhérédation pour personne; car, ne vous y trompez pas, on commence par exclure, et l'on finit toujours par proscrire[3]. »

C'est cette politique que Berryer, avec sa foi roya-

[1] *Lettres missives de Henri* IV, I, p. 168.
[2] *Lettres miss.*, II, p. 456.
[3] Discours du 30 mai 1820.

liste, a de tout temps défendue. Elle était le fond de son âme. « Oui, disait-il en 1851, demander l'union, demander la fusion, pour dire le mot, de tous les partis que les événements passés ont irrités les uns contre les autres, c'est vouloir restituer à la société les forces qui lui appartiennent et qu'elle ne peut reconquérir que par notre accord le plus complet[1]. »

Jamais ces paroles ne furent plus vraies qu'au temps où nous sommes; jamais périls plus grands ne rendirent plus nécessaire la politique dont elles étaient l'expression.

J'en ai toujours été pénétré pour mon humble part, et, dans ma courte vie publique, je me suis fait un devoir de porter cette conviction à la tribune[2]. L'union, « l'union de tout ce qui est honnête et res-

[1] Discours du 16 janvier 1851 à l'Assemblée législative.

[2] « Quand on interroge l'histoire de nos débats politiques depuis quatre-vingts ans, on est frappé des luttes que des hommes faits pour s'entendre, animés des mêmes sentiments, ayant au fond les mêmes vues, ont engagées les uns contre les autres. On les voit, dans l'ardeur du combat, s'accuser, se déchirer, s'outrager parfois jusqu'à la dernière injustice; et puis, quand ces luttes sont tombées, quand ces hommes se sont trouvés dispersés dans la retraite, dans la disgrâce, dans l'exil, quand ils se sont vus en face des événements, tristes pour eux-mêmes, plus tristes pour leur pays, qu'avaient amenés leurs divisions, ils ont regardé de loin les uns vers les autres; ils ont regretté, trop tard hélas! de s'être méconnus... Et nous, Messieurs, venus après eux, en proie aux mêmes divisions, est-ce que nous ne profiterons pas de leurs conseils, de leurs exemples, de leurs regrets? Est-ce que nous attendrons que de nouvelles tempêtes nous aient dispersés pour nous apercevoir que nous aurions pu nous tendre la main et nous mettre d'accord?.. » *Discours sur les projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics.* Séance de l'Assemblée nationale du 21 janvier 1875.

pectable dans le pays, avec un entier oubli de tous les dissentiments, de toutes les luttes, de toutes les divisions passées »[1], l'union est le vœu et le besoin de la France.

C'était la pensée de Henri IV, de Serre, de Berryer. Ce sera, sous ces illustres auspices, le dernier mot de cette préface, et la conclusion de ce livre.

[1] Discours de Berryer du 16 janvier 1851.

BERRYER

SOUS

LA RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

CHAPITRE PREMIER.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Les élections à l'Assemblée législative (13 mai 1849). — La majorité de la nouvelle Assemblée est principalement formée des anciens partis monarchiques. — Défaite des républicains modérés. — Modifications ministérielles. — MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais entrent dans le Cabinet. — La réunion du Conseil d'État succède à la réunion de la rue de Poitiers. — Son organisation. — Nouvelles de Rome. — Émeute du 13 juin. — Le général Changarnier. — Entrée du général Oudinot à Rome. — Discussion sur les affaires de Rome. — Élections complémentaires. — Les candidats conservateurs sont tous élus à Paris. — Ajournement de la session. — Action de Berryer au milieu des partis. — Sa correspondance. — Réouverture de la session. — Débat sur les propositions pour l'abrogation des lois d'exil. — Discours de Berryer. Sa réplique au prince Napoléon. — Rejet des propositions. — Dissentiments entre la réunion du Conseil d'État et le gouvernement. — Le Président change son ministère. — Révélation de sa politique personnelle. — Signes qui déjà l'annonçaient. — Lettre à Edgard Ney. — Discussion sur la question romaine. — Paroles de Berryer à la réunion du Conseil d'État. — Prorogation de l'Assemblée.

I.

L'Assemblée constituante ne devait pas survivre au

PRÉFACE

J'achève dans ce volume la *Vie de Berryer*. C'est l'histoire des vingt dernières années. Je prends Berryer à la fin de 1848, époque où je l'avais laissé dans le précédent récit[1], et je le conduis jusqu'au 29 novembre 1868, date de sa mort.

Dans cet espace que d'événements se succèdent! Après l'élection de Louis-Napoléon à la Présidence de la République, la convocation de l'Assemblée législative, l'accord des deux pouvoirs rapidement troublé, leurs défiances et leurs luttes, le coup d'État du 2 décembre, le second Empire avec ses phases diverses, tour à tour brillantes et sombres, la guerre de Crimée, la guerre d'Italie, les décrets du 24 novembre 1860, l'expédition du Mexique, les élections de 1863, la guerre d'Allemagne... Le livre s'arrête avant la chute de Napoléon III; mais déjà on peut la prévoir.

Cette dernière période de la vie de Berryer est la

[1] *Berryer et la monarchie de Juillet* — un vol. in-8° — 1894.

gouvernement du général Cavaignac. En retirant le pouvoir au chef qu'elle avait élu pour le transférer au prince Louis-Napoléon, le vote du 10 décembre l'avait frappée elle-même.

Les conservateurs furent les premiers à le lui déclarer. Elle eut quelque peine à les entendre. Des voix républicaines l'avertirent à leur tour. La Constituante finit par se rendre à une nécessité dont l'évidence n'était plus contestable, et marqua, non sans grandeur, le terme de ses travaux.

Les élections générales furent fixées au 13 mai 1849, la convocation de l'Assemblée législative au 28 mai.

Tous les partis se mirent en mouvement pour préparer ce nouveau scrutin. La réunion de la rue de Poitiers [1] concentra les efforts des nuances diverses de l'opinion conservatrice, groupées sous le nom de parti de l'ordre. Elle confia la direction de la campagne à un comité, dont les membres furent pris en dehors comme dans les rangs de l'Assemblée. Les principaux étaient Berryer, le duc de Broglie, M. de Falloux, M. Molé, M. de Montalembert, le duc de Noailles, M. Thiers. Ce comité rassembla des fonds, distribua des brochures, entra en rapports avec les départements et publia un manifeste qu'avaient signé tous les membres de la réunion. Victor Hugo avait écrit son nom entre M. de Heeckeren et M. de Kerdrel.

Berryer avait, pour sa part, activement travaillé à l'œuvre commune. Il avait consigné dans des dossiers séparés l'état des forces du parti conservateur, les noms des candidats probables pour chaque département, l'indication des comités locaux; il était en correspondance avec les personnages influents des provinces, portant sur tous les points ses conseils et ses exhortations.

1 Sur les commencements de la réunion de la rue de Poitiers, V. *Berryer et la Monarchie de Juillet*, p. 555.

Parmi les écrits qui lui furent soumis alors en vue d'agir sur les électeurs, figurait un opuscule intitulé : « Aux paysans de la France, — petit livre contenant de grandes vérités.[1] » C'était un avertissement aux habitants des campagnes pour les mettre en garde contre les excitations des révolutionnaires, de « ces insensés, » de ces « conspirateurs *tout préparés,* » de « ces hommes d'audace, qui, sous prétexte d'éclairer la Patrie, ont toujours voulu l'incendier. »

« Quand vous verrez arriver dans vos paisibles communes ces marchands de faussetés, disait-on aux paysans, refusez leurs présents et chassez-les avec indignation comme des malfaiteurs. »

Le manuscrit était signé : « Luçay, prolétaire ». En l'adressant à Berryer, l'auteur, vieux royaliste, se recommandait de l'amitié des rédacteurs de l'*Union :* c'était M. de Rochefort-Luçay. On sait quelle célébrité s'est faite le fils en attaquant tout ce que le père voulait défendre.

Les élections furent une défaite pour le parti de la révolution de 1848.

Sur 750 membres, la nouvelle Assemblée comptait environ 500 conservateurs qui appartenaient généralement aux deux grandes fractions du parti monarchique, légitimistes et orléanistes, l'opinion bonapartiste n'ayant alors que de rares adhérents; deux cents représentants se rattachaient au parti républicain et, dans ce parti, aux nuances les plus avancées.

Tandis que M. Ledru-Rollin était nommé dans six départements, Lamartine ne l'était dans aucun. Il fallut une vacance, qui se produisit dans le Loiret, pour fournir aux électeurs l'occasion de réparer cette grande injustice. Les autres membres de la Commission exécutive

[1] Le manuscrit est dans les *papiers de Berryer.*

et presque tous les anciens ministres du gouvernement provisoire avaient été écartés.

La Constituante traînait péniblement ses derniers jours, lorsqu'on apprit coup sur coup ces résultats significatifs. Quelques-uns des vaincus essayèrent de s'en venger, avant de quitter l'enceinte législative, par l'arrogance de leur langage.

Redoublant de violence contre les ministres, ils attaquèrent surtout celui qui représentait, dans cette victoire des conservateurs, la nuance la plus favorisée, M. de Falloux.

La France, leur répondit M. de Falloux, ne veut plus des hommes qui l'ont étonnée par leur inexpérience et leur incapacité... La France ne veut ni des hommes qui ne sont capables de rien, ni des hommes qui sont capables de tout[1].

Ces formules furent bientôt dans toutes les bouches. Le maréchal Bugeaud en était ravi. Il saluait un homme dans leur auteur.

Berryer, qui n'avait pas entendu M. de Falloux, s'empressa de lui écrire :

Mon ami, je suis arrivé à Paris hier soir. Vous savez assurément combien mon amitié est satisfaite de ces deux séances et dans quelle pensée j'en éprouve un bien vif contentement. Recevez mes cordiales félicitations[2]...

Berryer avait été réélu représentant des Bouches-du-Rhône. Avec lui furent nommés MM. Raybaud, Sauvaire-Barthélemy, le général Changarnier, de Laboulie, Poujoulat, Mérentié, Fournier et Pascal. Il retrouvait à l'Assemblée la plupart de ses amis et de ses alliés de la

[1] Séance du 24 mai 1849.
[2] 26 mai 1849.

Constituante, M. de Larcy, M. de Grandville, M. de Kerdrel, M. de la Guibourgère, M. de Dampierre, M. de Sèze, M. de Tréveneuc, M. Molé, M. Thiers, M. de Montalembert, M. Odilon Barrot. L'Eure avait envoyé le duc de Broglie. M. de Vogüé, vaincu aux élections générales, allait bientôt revenir dans une élection partielle. Parmi les royalistes nouvellement élus, on remarquait M. Benoist d'Azy, M. de Saint-Priest, M. de Tinguy, M. de Montigny, M. de Rességuier, M. de Staplande, M. Laurenceau, neveu d'Hyde de Neuville, un ancien président des Chambres de la Restauration, M. Ravez, un ancien ministre de Charles X, M. de Vatimesnil.

L'Assemblée législative constitua d'abord son bureau. M. Dupin fut nommé président.

Le ministère avait donné sa démission après le scrutin. Trois noms furent changés. M. Dufaure remplaça au ministère de l'Intérieur M. Léon Faucher[1], dont un vote de la précédente Assemblée avait provoqué la retraite; M. de Tocqueville prit le portefeuille des affaires étrangères, à la place de M. Drouyn de Lhuys[2], et M. Lanjuinais[3] celui du commerce à la place de M. Buffet.

M. Dufaure n'avait accepté le pouvoir qu'à la condition que le commandement de la garde nationale serait retiré au général Changarnier qui l'avait jusque-là cumulé avec celui de l'armée de Paris.

[1] Faucher (Léon) 1803-1854, député en 1846, représentant du peuple en 1848 et 1849, deux fois ministre de l'intérieur (1849 et 1851).

[2] Drouyn de Lhuys (Édouard), 1805-1880, député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1848 et 1849, sénateur après le coup d'État, trois fois ministre des affaires étrangères (1848-1849, 1852-1855 et 1862-1866).

[3] Lanjuinais (Victor), 1802-1869, représentant du peuple en 1848 et 1849, député sous le second Empire (1863).

II.

La réunion du Conseil d'État, qu'on appela aussi réunion du quai d'Orsay, parce qu'elle se tenait sur le quai d'Orsay, dans une des salles du Conseil d'État, succéda directement à la conférence de la rue de Poitiers.

Elle se forma la veille de l'ouverture de l'Assemblée législative. Les membres de la majorité qui la composaient, marchaient sous la direction des chefs du parti monarchique. Mais, pour qu'aucun d'eux ne parût personnifier la réunion, on décida la constitution d'un bureau de douze membres renouvelables chaque année par tiers et qui présideraient à tour de rôle.

La première élection appela au bureau MM. Beaumont (de la Somme), Berryer, de Broglie, le maréchal Bugeaud, Prosper de Chasseloup-Laubat, Jules de Lasteyrie, Molé, de Montalembert, Piscatory, Ravez, Thiers et de Vatimesnil.

La réunion avait des séances presque tous les soirs. Beaucoup, parmi les assistants, étaient des nouveaux venus, n'ayant pas encore l'habitude de la vie parlementaire.

Les susceptibilités étaient promptes à s'éveiller. Les chefs de la majorité avaient fort à faire pour les calmer. Dès les premiers jours, les modifications ministérielles avaient jeté la défiance. Elles marquaient un pas vers le centre-gauche. Pourquoi s'engager de ce côté, quand le suffrage universel venait de renforcer la droite? Pourquoi surtout ce démembrement des pouvoirs du général Changarnier, quand on avait éprouvé contre les factions l'efficacité de son double commandement? Le maréchal Bugeaud (qu'une attaque de choléra allait ravir à la cause du bien public [1]) et M. Thiers avaient arrêté les

[1] 10 juin 1849.

motions près d'éclater; l'insurrection du 13 juin acheva de les refouler en rapprochant de force le gouvernement et l'Assemblée.

Le nom de l'Italie fut le drapeau de l'émeute du 13 juin, comme le nom de la Pologne l'avait été, en 1848, de l'insurrection du 15 mai.

Depuis le meurtre de Rossi, le Pape était à Gaëte et Rome livrée à Mazzini; le roi de Sardaigne, Charles-Albert, avait abdiqué, après la défaite de Novare, pour se réfugier dans un couvent du Portugal. L'Autriche se préparait à remettre l'ordre dans les États pontificaux, lorsque fut résolue, pour prévenir son action, l'intervention française.

La Constituante avait elle-même, au mois de mars, décidé l'envoi en Italie des troupes déjà réunies par le général Cavaignac.

> Espérons, écrivait alors Berryer, qu'à la vue de notre pavillon, Rome s'affranchira du joug des démagogues, et que le prompt retour du Saint-Père préservera les États de l'Église de la venue des Autrichiens[1].

Le fils d'un des héros de l'Empire, le général Oudinot[2], commandait le corps expéditionnaire. Trompé d'abord par des informations inexactes qui avaient fait échouer une première tentative, il venait d'attaquer Rome. Le 3 juin, il occupa plusieurs positions importantes autour de la ville. A cette nouvelle, l'extrême-gauche s'indigne; dans une interpellation véhémente, M. Ledru-Rollin réclame la mise en accusation du Président et

[1] 28 mars 1849. A M. ***. Lettre vendue en 1890, dans une collection d'autographes, à l'hôtel Drouot, et reproduite par le *Journal des Débats* (mars 1890).

[2] Oudinot (Charles-Nicolas-Victor), duc de Reggio, 1791-1863, député en 1842, commandant en chef de l'armée des Alpes, puis de l'expédition de Rome, représentant du peuple à l'Assemblée législative.

des ministres. M. Odilon Barrot lui répond et l'Assemblée donne raison au gouvernement.

« La Constitution a été violée. Nous la défendrons par tous les moyens, même par les armes... » avait dit M. Ledru-Rollin. Le surlendemain, 13 juin, il lui faut exécuter la menace, bien qu'il ait essayé la veille de la désavouer à la tribune. Conduit par les factions, plus que les conduisant, il se dirige vers le Conservatoire des Arts et Métiers, devenu le rendez-vous de l'émeute. Les dispositions du général Changarnier étaient prises. En quelques heures, elles eurent dissipé l'échauffourée.

Trente-cinq représentants, dont huit incarcérés, sont mis en accusation, l'état de siège rétabli, les clubs interdits, plusieurs légions de la Garde nationale dissoutes, une loi répressive votée contre la presse et le général Changarnier réintégré dans son double commandement. Le 8 juillet, des élections complémentaires consomment le triomphe des conservateurs. Leurs candidats à Paris sont tous élus.

Le général Oudinot était entré le 3 juillet à Rome aux cris de « Vivent les Français », et l'Assemblée, après un débat mémorable, avait approuvé la politique suivie en Italie par le Cabinet. Elle pouvait se séparer sans inquiétude.

La session fut ajournée du 11 août au 1er octobre.

III.

Il y avait à peine deux mois que l'Assemblée législative était réunie. Ses membres commençaient seulement à se connaître; Berryer agissait sur eux par ses conversations et ses conseils; il avait pris place dans la commission du budget et allait y dominer. Peu porté à se mettre en avant, il ne montait à la tribune que de-

vant une nécessité claire, visant aux résultats généraux bien plus qu'aux succès personnels. Son grand souci était de gagner à la droite la confiance du pays et de la maintenir en bon accord avec les diverses nuances de la majorité.

Cependant sa réserve, au loin, était mal interprétée. On le disait découragé, affaibli, hésitant; quelques-uns s'étonnaient qu'il n'eût pas encore, sinon ramené le Roi, du moins arboré le drapeau de la monarchie.

De là des questions, des critiques, des plaintes, auxquelles il lui fallait répondre.

Vous me dites deux mots de politique, écrivait-il à l'un de ses correspondants[1], et vraiment je m'étonne qu'il me vienne de vous de telles questions, et une sorte de plainte de l'absence de toute direction. Vous qui avez toujours si sainement jugé toutes les questions politiques et si bien compris la conduite qu'il y avait à tenir, ne voyez-vous pas qu'à l'exception de quelques hommes qui veulent obstinément se mettre en évidence et proclamer qu'ils suivent une marche particulière, apparemment dans la crainte d'être confondus avec la foule, ne voyez-vous pas, dis-je, que la conduite des légitimistes est la même partout, qu'elle est sage, mesurée, et fixe sérieusement l'attention des autres partis, sans irriter les amours-propres et sans réveiller les rancunes et les préventions?

Berryer définissait la politique qu'à ses yeux devait suivre le parti.

En face de l'expérimentation du principe et du système républicains, les royalistes ne refusent point à cette pauvre société française leur concours, leurs votes, leur aide pour résister à l'anarchie. Mais en soutenant les efforts honnêtes d'un gouvernement dans la durée et dans la stabilité duquel

[1] A M. Victor de Carrière, 5 septembre 1849. — Copie autographe dans les *papiers de Berryer*.

ils n'ont point de foi, ils ne veulent ni ne doivent s'engager trop avant et subir une solidarité qui serait funeste le jour où le *statu quo* actuel sera renversé. Les royalistes ne se montrent ni impatients du pouvoir, ni triomphants de l'impuissance de ceux qui croient qu'il est possible de l'exercer en France en vertu d'un faux principe. Ils s'abstiennent de tout ce qui pourrait donner le droit de dire qu'ils sont avides de gouverner, de dominer cette société. Ils remplissent silencieusement le devoir de bons citoyens, travaillent à éteindre les haines anciennes, à dissiper les préventions, à faciliter les rapprochements, à montrer un bon vouloir pour seconder et appuyer toutes les intentions honnêtes.

Berryer avait l'assurance que de l'autre côté du Rhin, à Ems où résidait en ce moment le comte de Chambord, cette conduite du parti était approuvée :

Le temps combat pour nous, continuait-il, et ce serait être aveugle que de ne pas voir les conquêtes qu'il fait. Ne compromettons pas son œuvre en voulant la hâter.

Le Midi surtout était impatient. Les Marseillais ne comprenaient rien au silence de leur orateur. Ils commençaient à s'en inquiéter. Ne se laissait-il pas conduire et abuser par les orléanistes? Les rédacteurs de la *Gazette du Midi* s'attachaient à le défendre ; mais ils ne pouvaient lui cacher, ni les attaques dont il était l'objet, ni leurs propres appréhensions.

Berryer fit attendre sa réponse. Interpellé de nouveau, il s'expliqua en homme qui, ayant mûrement réfléchi son plan, ne le change pas au gré des électeurs.

Je ne suis ni las, ni découragé, ni irrité, ni modifié; bien moins encore disposé à me laisser entraîner et conduire par la politique d'hommes que j'ai combattus, écrivait-il au rédacteur en chef de la *Gazette du Midi*, M. Abel[1]. Je suis la

[1] 30 juillet 1849. Copie dans les *Papiers de Berryer*.

marche et je m'impose les devoirs que les circonstances présentes et l'intérêt de l'avenir dictent à mon intelligence. J'agis avec liberté et volonté. Je crois avoir droit à assez d'égards pour conserver et l'estime et la confiance de ceux qui ne pénètreraient pas les raisons de l'attitude que je garde; que si ce sont ces raisons mêmes que l'on blâme, si c'est une autre politique que l'on veut, il faut le bien dire. La majorité électorale doit avoir un représentant fidèle de ses intentions et de ses convictions, et l'homme qui, avec une ferme volonté, une persévérance invincible, est décidé à poursuivre une direction qui ne serait pas approuvée par elle, ne peut pas être ce représentant.

S'ils avaient pu pénétrer le secret de ses correspondances, le suivre dans ses entretiens, dans ses notes quotidiennes, ceux qui accusaient Berryer se seraient convaincus qu'il ne perdait aucune occasion de servir sa cause et de lui gagner des adhérents.

Son collègue et ami, M. Benoist d'Azy, lui avait soumis une étude sur les travaux publics, émanée d'un homme qui devait marquer dans les grandes entreprises, M. Paulin Talabot[1]. Berryer lut cette étude avec attention; il en félicita l'auteur et, traitant avec lui des questions soulevées, il prit soin de faire valoir les conditions politiques et sociales dont leur solution dépendait.

Je ne dirai pas, comme mon ami M. Benoist, écrivait-il à M. Talabot, que vous attachez trop d'importance à l'esprit d'entreprise; car j'attends beaucoup de l'action libre et hardie des intérêts privés; je crois qu'il est d'un bon gouvernement de l'encourager puissamment et de se borner à surveiller ses écarts pour prévenir les désordres qu'entraînent les illusions de la production et de la concurrence. Comme à vous, la

1 Talabot (Paulin-François), 1799-1885, directeur-général des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, membre du Corps Législatif de 1863 à 1870.

question des travaux publics me paraît donc être toute politique; par eux, le gouvernement peut rendre au pays la confiance et le courage que les événements lui ont fait perdre. C'est à la succession des révolutions que nous avons subies depuis soixante ans, qu'il faut attribuer et les efforts exagérés de nos gouvernants pour tout accomplir par eux-mêmes, et cette lâcheté d'esprit qui porte les particuliers à tout attendre de l'État et à tout lui demander, et enfin l'infériorité où, par une inévitable conséquence, nous nous trouvons aujourd'hui en face de l'Angleterre; infériorité que les conditions naturelles ou gouvernementales des deux peuples n'avaient pas produites à notre préjudice, il y a quatre-vingts ans.

En regard de l'Angleterre et des progrès accomplis par elle depuis un siècle, Berryer montrait alors la situation qu'aurait eue la France sous un gouvernement stable :

Supposons la France exempte de ses soixante années de révolutions, corrigeant progressivement les abus de sa vieille administration, prenant aux questions de législation et de gouvernement la part qui appartient nécessairement à toute nation éclairée, et telle que la voulait donner le sage Louis XVI; demandons-nous alors ce que serait devenu au dedans et au dehors notre pays avec la puissance croissante de sa marine, son ascendant légitime aux États-Unis, ses possessions dans l'Inde, sa splendide colonie de Saint-Domingue, ses liens naturels et historiques avec tous les peuples qui ceignent la Méditerranée; croirons-nous que l'Angleterre aurait aujourd'hui le *pas devant*, comme nous gémissons de le lui voir?

Il arrivait ainsi à poser les conditions nécessaires au développement des intérêts publics :

La stabilité du pouvoir, sa propre confiance dans la perpétuité du principe qui le constitue, la liberté des citoyens

développée et garantie par le respect des droits de tous et de tous les droits, telles sont les conditions sans lesquelles il ne peut y avoir au sein d'une société humaine ni chez les particuliers cet esprit d'entreprise intelligent et fécond que vous voyez avec douleur presque éteint en France, ni dans le gouvernement ce grand esprit politique qui encourage, éclaire et protège le génie et les intérêts d'un peuple.

Il était plein de foi dans l'avenir de la France, mais parce qu'il ne désespérait pas de la voir rétablie dans les conditions de gouvernement, auxquelles cet avenir était attaché :

Nos expériences sont rapides, nos fautes ont été multipliées, nos malheurs immenses; les ressources que la Providence prodigue à ce pays de France, sont plus variées et plus grandes encore; j'ai foi dans son avenir; je me suis convaincu qu'après tant et de si dures leçons, notre patrie, par l'accord des esprits honnêtes et sérieux, doit entrer dans les voies d'une puissance et d'une prospérité nouvelles. N'en doutez pas, Monsieur; vous touchez un des ressorts les plus puissants de l'organisation départementale; mais, croyez, ainsi que vous le disait M. Benoist, que toutes ces forces matérielles seront vaines et stériles, si elles ne reçoivent la vie des grandes forces morales que nous réclamons[1].

Ce n'était pas assez de gagner des adhérents; il fallait contenir les amis, les mettre en garde contre d'imprudentes démarches, étouffer en eux des impatiences et des soupçons dont l'éclat eût empêché, à la joie des adversaires, l'accord si désiré du parti monarchique.

Prenez garde, écrivait Berryer, le 19 octobre, à M. de Surian, de ne pas hâter une crise qui, ces jours-ci était imminente à Paris et bien évidemment trop prématurée. Les

[1] 24 août 1849. Copie dans les *Papiers de Berryer.*

dernières séances du Conseil d'État[1], où le langage des conservateurs a été unanime à propos de la proposition Napoléon, pour ne parler que de la maison de Bourbon et de son principe, sans distinction d'aînés et de cadets, ont porté une très vive émotion à l'Élysée. Aussitôt les caresses de la Montagne y sont arrivées, et il allait se former une majorité momentanée, composée des Élyséens, du parti républicain modéré et et de toutes les nuances de la Montagne. Si ce n'est là une majorité, ce pourrait en être une, grâce à l'accroissement de force que les esprits timides apportent toujours aux partis menaçants et violents.

Il insistait sur la nécessité de ne pas favoriser « ce rapprochement de l'Elysée et de la Montagne par des démonstrations précipitées ».

Quelle était donc cette « proposition Napoléon » dont parlait Berryer? Que s'était-il passé à la réunion du Conseil d'État?

Il nous faut, pour l'expliquer, revenir aux séances de l'Assemblée.

IV.

Le session s'était rouverte le 1er octobre 1849. Le lendemain, un cousin du Président, qui avait pris place à la Montagne, M. Napoléon Bonaparte[2], fils de Jérôme (que nous appellerons désormais, avec l'histoire, le prince Napoléon) déposait une proposition tendant à rappeler en France les deux branches de la Maison de Bourbon, en même temps que les insurgés de juin, déportés sans jugement.

Le 5 octobre, la commission d'initiative conclut au

1 Il s'agit ici de la réunion dite du Conseil d'État (ou du quai d'Orsay).

2 Napoléon Bonaparte (Joseph-Charles-Paul), 1822-1891, représentant du peuple en 1848 et 1849, prince, sénateur, général de division, ministre de l'Algérie et des colonies, sous le second Empire; député en 1876 et 1877, banni en vertu des lois d'exil en 1886.

rejet de la proposition, en protestant contre l'assimilation qu'avait faite l'auteur entre les princes bannis et les insurgés. Le jour du débat fut fixé au 24 octobre. La réunion du Conseil d'État délibéra sur la manière dont il serait engagé.

La motion avait, comme par enchantement, effacé toutes les nuances parmi les membres de la majorité.

Le langage des orateurs de la réunion semblait une préface de la fusion. Unanimes pour repousser la proposition parce qu'ils ne voulaient ni fournir prétexte à des agitations coupables, ni jeter prématurément le nom des princes dans des luttes publiques où pouvait sombrer la conciliation finale, ils ne l'étaient pas moins pour confondre dans leurs discours les destinées des deux branches de la Maison de France. « Gardons-nous de compromettre cette grande ressource de l'avenir! » s'écriait M. Thiers.

C'était là cet accord qui avait ému à la fois les républicains et l'Élysée, et provoqué entre eux des essais de négociation.

La discussion vint au jour fixé. Elle porta d'abord sur une proposition antérieure, qu'un représentant conservateur, M. Creton [1], orléaniste ardent, avait déposée en faveur du rappel des princes et que, malgré toutes les instances, il refusa de retirer.

M. Creton la développa lui-même. Berryer lui répondit.

On ne vit pas sans une sorte d'anxiété le chef du parti royaliste monter à la tribune pour combattre l'abrogation des lois qui exilaient la famille royale.

Berryer avait toujours été l'adversaire des lois de bannissement. Il le rappela en commençant. Pourquoi

[1] Creton (Nicolas-Joseph), 1797-1864, député de 1846 à 1848, représentant du peuple en 1848 et 1849.

donc venait-il en combattre aujourd'hui l'abrogation? C'est qu'à ses yeux, il était aussi vain, dans les circonstances présentes, de retirer ces lois qu'il avait pu l'être autrefois de les voter.

Eût-on levé leur exil, les princes, disait-il, ne pourraient rentrer.

Ce qui les excluait du territoire, ce n'était pas les lois de bannissement, c'était le principe du gouvernement. Deux principes contradictoires, dans toutes les sociétés humaines, réglaient l'ordre de souveraineté, le principe héréditaire et le principe électif :

Quand l'ordre d'un État est posé sur le principe électif, il exclut le principe contraire; ce n'est plus alors la loi de proscription, la loi de colère, c'est le principe sur lequel le gouvernement est établi qui interdit le territoire.

L'orateur niait qu'aucun prince eut la pensée de profiter de la loi, si elle était votée; négation démentie, il faut le dire, par les interrupteurs qui rappelaient les lettres du prince de Joinville et du duc d'Aumale réclamant la fin de leur exil. Il soutenait que la dignité dont ils étaient investis par leur naissance leur créait une situation à part.

Les révolutions peuvent bien déshériter de l'avenir; mais elles n'ont pas la puissance d'anéantir le passé. Eh bien! Messieurs, sur toute la terre étrangère, dans cette Europe civilisée, où, nous pouvons bien le dire, presque tous les trônes se sont trouvés honorés d'avoir été vivifiés par le sang de la maison de France, dans toute cette Europe, que sont-ils, ces princes? Ils sont les fils de la plus antique, de la plus illustre des familles qui aient régné sur la terre; ils sont les fils de ceux qui ont eu l'honneur de régner au-dessus de cette grande nation française et d'y régner pendant tant de siècles... Que prétend-on par la proposition, quelle intention

secrète a-t-on?... Prétend-on les convier ou les forcer à jeter dans l'oubli ce glorieux passé?... Bons citoyens, c'est en cette qualité que je vous interpelle, qui que vous soyez, qui voyez l'état présent de nos affaires en France, qui connaissez les colères et les rancunes des partis... Je vous en fais juges... Quels germes de dissentiments, de soupçons, d'excitations, si l'un de ces princes, un seul acceptait la loi, s'il rentrait en France, et venait dire : « Je suis simple citoyen, électeur, représentant, candidat à la présidence. » C'est le désordre que vous vomissez sur le pays.

C'était là le fond de la pensée de Berryer, et, pour lui, comme pour la réunion du Conseil d'État, la vraie question. Dans le retour des princes, avant la réconciliation de la Maison royale, dans les espérances, dans les projets, dans les ambitions, que susciterait leur présence, Berryer voyait l'obstacle à l'union nécessaire, le prétexte à des expédients qui ne feraient qu'empêcher le rétablissement du principe.

Je dis à tous les hommes qui, venus de partis divers, ont arboré le drapeau de l'ordre pour sauver la France, je leur dis : « Vous avez fait un acte généreux, et, quant à moi, la gloire et la satisfaction de ma vie, c'est depuis dix-huit mois, de m'être obstinément attaché à vous, d'avoir tout tenté pour maintenir l'union avec vous. Eh bien! les propositions qu'on vous apporte ne peuvent être qu'une occasion de soulever des dissidences, de réveiller des dissentiments. Je demande que vous les repoussiez unanimement et irrévocablement. »

La droite salua ce langage par une « explosion de bravos et d'applaudissements ». Les propositions étaient déjà rejetées dans la pensée de l'Assemblée, lorsqu'un discours du prince Napoléon, prononcé pour les soutenir, acheva leur déroute.

S'adressant à Berryer, le prince Napoléon lui reprocha

d'être venu « pousser un cri de guerre » et « déployer à la tribune le drapeau de l'absolutisme ». Les deux accusations se valaient l'une l'autre, dirigées contre un homme qui avait en tout temps défendu la liberté et depuis 1848 fait de l'union son idée fixe.

Berryer répliqua avec une brièveté sévère à l'orateur :

Ma vie entière proteste haut, dit-il, contre cette accusation d'avoir voulu jeter un cri de guerre au milieu de mon pays... L'honorable orateur et les membres de sa famille savent bien qu'à remonter par la pensée jusqu'à trente-cinq ans, j'ai constamment lutté contre les proscriptions, et fait des efforts de bon citoyen pour faire cesser les divisions au sein de ma patrie. (*Très bien, très bien!*) Il le sait, lui et les siens, plus que tout autre, et jusque sous le dernier gouvernement, quand j'avais bien peu de crédit et d'influence, il sait comment je m'efforçai de faire satisfaire aux sollicitations de ses proches...

A cette époque, en effet, le père du préopinant, le prince Jérôme, avait rappelé à Berryer les souvenirs de leur ancienne camaraderie de Juilly [1] pour invoquer son appui en faveur des demandes qu'il adressait à la Monarchie de 1830.

Non, reprenait Berryer, je n'ai pas prononcé un cri de guerre. J'ai dit à mon pays, à tous les hommes de raison et de vérité, ce qui ressort de la puissance des choses, de la puissance des siècles, de la situation respective et des fils de la monarchie et d'une république constituée au sein de la patrie. J'ai énoncé un fait qui est plus puissant que la loi... Mais s'il manquait un argument contre la prise en considération de cette prétendue conciliation, bien plus guerrière au fond que n'ont pu l'être mes paroles, il me suffirait des termes dans lesquels on vient de la défendre...

1 Nous avons publié la lettre du prince Jérôme dans la *Jeunesse de Berryer*, p. 39.

En combattant la rentrée des princes, Berryer, on ne pouvait se le dissimuler, avait posé leur droit. Il n'avait écarté les personnes que pour affirmer le principe.

Aussi, un député de la gauche, M. Pascal Duprat[1], vint-il déclarer qu'éclairé par le discours de l'orateur, il voterait l'abrogation des lois d'exil. Le gouvernement, par l'organe de M. Dufaure, s'était prononcé pour le rejet momentané de la proposition; il la trouvait « bonne en elle-même, mais prématurée ».

La prise en considération fut repoussée par 487 voix contre 115. On remarqua l'abstention de M. Thiers. Il fit connaître à la réunion du Conseil d'État que, s'il n'avait point pris part au scrutin, c'était pour des raisons personnelles qui ne l'empêchaient pas de s'associer pleinement à la décision de l'Assemblée.

V.

Ces débats ne laissèrent pas de jeter quelque aigreur entre les deux pouvoirs. Dans le langage tenu par les interprètes de la majorité, l'Élysée voyait une atteinte à ses espérances, M. Dufaure au crédit de la forme républicaine.

D'un autre côté, les représentants conservateurs se plaignaient de l'indécision du Cabinet et de sa faiblesse envers les fonctionnaires. Les chefs de la majorité, après avoir contenu ces impatiences, semblaient y céder. Un membre de la réunion du Conseil d'État, M. Vesin[2], les ayant adjurés de prendre le gouvernement, M. Molé répondit solennellement : « Je suis prêt à accep-

1 Duprat (Pierre-Pascal) 1815 + 1885, représentant du peuple en 1848, 1849, et 1871, député de 1876 à 1881.

2 Vesin (Marie-François-Émile), 1803-1867, représentant du peuple en 1848 et 1849.

ter le pouvoir dans des conditions qui rendraient mon concours honorable et utile. Simple soldat ou au premier rang, mon dévouement sera le même. »

L'extrême gauche se chargea encore une fois de mettre la paix entre les ministres et la majorité. M. Francisque Bouvet[1] interpella le Cabinet sur la prolongation de l'état de siège; il s'attira de M. Dufaure une réplique si écrasante que l'Assemblée acclama ses paroles et ne songea plus à un changement.

Le danger menaçait les ministres du côté où ils ne le voyaient pas. Éloigné de l'Assemblée par l'état de sa santé, M. de Falloux avait depuis quelques jours remis sa démission au Président de la République. Louis-Napoléon profita de la vacance pour renvoyer tout son ministère.

Le 31 octobre 1849, un message de l'Élysée annonça à l'Assemblée qu'un nouveau Cabinet était ainsi formé : MM. le général d'Hautpoul[2] à la guerre, Ferdinand Barrot à l'intérieur, Rouher[3] à la justice, de Parieu[4] à l'instruction publique, Fould[5] aux finances, Romain-Desfossés[6]

1 Bouvet (François-Joseph-Francisque) 1799-1871, représentant du peuple en 1848 et 1849.

2 D'Hautpoul (Alphonse-Henri, général comte), 1789-1865, représentant du peuple en 1849, sénateur et grand référendaire du Sénat, après 1852.

3 Rouher (Eugène), 1814-1884, représentant du peuple en 1848, en 1849 et 1872, successivement garde des sceaux, ministre du Commerce, des Travaux publics, et ministre d'État, sénateur et président du Sénat sous le second Empire, député en 1876 et 1877.

4 Esquirou de Parieu (Marie-Louis-Pierre-Julien), 1815 + 1893, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, président du conseil d'État sous le second Empire; sénateur de 1876 à 1885.

5 Fould (Achille), 1800-1867, député en 1842, représentant du peuple en 1848, sénateur sous le second Empire, successivement ministre des Finances et ministre d'État.

6 Romain-Desfossés (Joseph), 1798 + 1864, représentant du peuple en 1849, sénateur et amiral sous le second Empire.

à la marine, Bineau[1] aux travaux publics, Dumas[2] au commerce et à l'agriculture. Sur le refus de M. de Rayneval, le général de la Hitte[3] prit le portefeuille des affaires étrangères.

Les termes du message ajoutaient à la gravité de la résolution :

La France inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre, écrivait Louis-Napoléon. Or cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté de vues, de convictions, entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression. Tout un système a triomphé au 10 décembre; car le nom de Napoléon est à lui seul un programme.

Le message ne portait la signature d'aucun ministre, mais seulement celle du Président; l'action personnelle se déclarait.

Elle s'était déjà essayée, pendant la prorogation de l'Assemblée, par la lettre à Edgard Ney. Cette lettre que Louis-Napoléon, sans consulter personne, avait écrite à l'un de ses aides-de-camp, le colonel Ney[4], alors en mission à Rome, constituait une véritable sommation à l'égard du Saint-Siège, en subordonnant le rétablissement du pouvoir temporel aux conditions suivantes : « Amnistie générale, sécularisation de l'administration,

[1] Bineau (Jean-Martial), 1805-1855, député en 1841, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre des Finances et sénateur en 1852.

[2] Dumas (Jean-Baptiste), 1800-1884, représentant du peuple en 1849, sénateur sous le second Empire, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française.

[3] De la Hitte (Jean-Ernest Ducos, général vicomte), 1789-1878, représentant du peuple en 1850, sénateur sous le second Empire.

[4] Ney (Edgard) 1812 + 1882, depuis général de division et aide-de-camp de Napoléon III, prince de la Moskowa à la mort de son frère.

code Napoléon et gouvernement libéral ». Datée du 18 août, elle avait paru, contre l'avis du Cabinet, dans le *Moniteur* du 7 septembre. La publication émut l'opinion et faillit amener une crise, au retour de l'Assemblée, lors de la discussion des crédits proposés pour couvrir les dépenses de l'expédition de Rome.

Le rapport de M. Thiers, qui défendit magnifiquement la cause du pouvoir temporel sans dire un mot de la lettre, comme s'il la tenait pour non avenue, l'admirable discours de M. de Montalembert, les explications du Cabinet, le vote final des crédits, avaient apaisé les mécontentements et assoupi les inquiétudes.

Le message du 31 octobre vint les ranimer. « C'est un coup d'État ». Le mot fut aussitôt prononcé. La Bourse baissa. Pour qui savait prévoir, le langage du Président, l'appel au nom de Napoléon, et jusqu'à ce choix de jeunes ministres, M. Rouher et M. de Parieu, que leur talent n'avait pas encore désignés comme des chefs, appât jeté à d'autres ambitions, tout annonçait l'arrière-pensée de l'Empire dans l'initiative de Louis-Napoléon.

L'acte étant consommé, son auteur s'empressa d'en amortir l'effet. Les ministres se firent modestes. Leur programme fut des plus conciliants. Une note insérée au *Moniteur* du 9 novembre rappela le serment du Président en s'élevant contre l'accusation de Coup d'État « calomnie odieuse, insulte à la loyauté de celui qui ne viola jamais sa parole ».

Les esprits étaient excités dans la réunion du Conseil d'État. On voulait interpeller les ministres. M. Molé s'y opposa; il trouvait dans le programme du Cabinet « l'amende honorable » du message et demandait qu'on attendît au moins quelques actes hostiles de la nouvelle administration. Pour la première fois peut-être, depuis la révolution de février, Berryer fut en désaccord avec lui. Moins sévère pour les ministres tombés que ne

l'avaient été M. Molé et M. Thiers, il l'était plus pour le Président qui venait de les renverser. Il rappela les sacrifices que la majorité avait faits à la paix, l'abnégation avec laquelle ses membres avaient oublié leurs convictions personnelles « pour se grouper autour de la patrie en péril », et sans condamner prématurément le nouveau Cabinet, il fut d'avis qu'on saisît la première occasion de faire connaître par un ordre du jour la pensée de l'Assemblée sur le message. Il y avait là une tentative dont il fallait arrêter les suites. Son opinion fut écartée, non sans laisser des regrets et des incertitudes, qui eussent peut-être changé le vote de la réunion si elle avait été appelée une seconde fois à se prononcer. M. de Montalembert vint en effet annoncer que le Ministère se disposait à retirer le projet de loi sur l'enseignement, présenté par M. de Falloux. A cette nouvelle, les défiances se réveillent, et M. Thiers, insistant sur la nécessité de faire passer la loi, s'écrie :

Si l'on tentait des violences contre la majorité, le sentiment du devoir et le courage ne lui manqueraient pas.

Berryer avait vu juste, on s'en aperçut plus tard. Bien loin de réparer le message, le programme ministériel et la note du *Moniteur* n'avaient d'autre objet que d'en faciliter le développement, en éloignant les résistances de l'Assemblée.

La pensée du Président faisait son chemin. Des noms bonapartistes remplaçaient dans le personnel diplomatique ceux de M. de Corcelle, du général de La Moricière, du duc d'Harcourt. Le *Constitutionnel*, devenu l'organe de l'Élysée, commençait contre les chefs de la majorité une campagne qui devait, avec des interruptions calculées, se poursuivre jusqu'au 2 décembre. La division entrait dans la majorité elle-même; le ren-

voi au Conseil d'État du projet de loi sur l'enseignement, renvoi réclamé par la gauche, fut voté grâce à l'abstention des ministres et à l'appui d'un certain nombre de membres de la réunion du quai d'Orsay, dont les intelligences avec l'Élysée étaient connues.

Cependant les craintes que ce renvoi avait fait naître ne se réalisèrent pas. La loi d'enseignement reparut devant l'Assemblée; elle fut mise en discussion le 14 janvier 1850 et votée le 15 mars.

Cette loi, qu'adversaires et partisans ont appelée « la loi Falloux » du nom du ministre qui en fut le promoteur, a été, avant tout, une œuvre de transaction et d'affranchissement.

Elle a détruit le monopole universitaire, sans atteindre l'enseignement laïque, établi entre les maîtres de la jeunesse une concurrence salutaire, et reconnu aux familles le droit de faire élever leurs enfants conformément aux préférences de leur intelligence et de leur foi. Attaquée par les partis extrêmes, tenant compte des exigences des temps, sans dommage pour les principes permanents, elle a produit en France un bien qu'ont dû reconnaître, au moment où, après trente ans d'exercice, elle a été sacrifiée à l'esprit de secte, ceux-là même d'entre les catholiques qui l'avaient le plus contesté.

La loi sur l'enseignement réunit au scrutin sur l'ensemble une majorité, comme il en faudrait toujours souhaiter, formée des meilleurs esprits de toutes les opinions, royalistes, orléanistes, républicains, bonapartistes, tous rapprochés dans une vue supérieure de bien public.

Berryer avait appuyé le projet de tous ses efforts. Mais il avait laissé aux membres de la commission, à M. Beugnot, à M. Thiers, à M. de Montalembert, le soin d'en assurer le triomphe devant l'Assemblée.

Pour lui, il s'était retranché dans l'examen et la dé-

fense des mesures propres à relever la fortune de la France.

Membre des deux commissions du budget en 1850 en et 1851, il en fut successivement président et rapporteur.

VI.

Berryer avait hésité longtemps à accepter cette mission de rapporteur et, l'ayant acceptée, à la remplir. Le travail écrit lui coûtait. Après avoir mûri et agité toutes les questions dans sa pensée, dans ses entretiens, dans les débats de la commission, il se mit enfin à la tâche, et tout d'un trait, pendant près de quarante heures, ne prenant à ses instants de repos que quelques tasses de bouillon ou de chocolat, il embrassa dans une vaste et substantielle étude les intérêts et les services que comprenait le budget.

Quelques-uns de ses amis s'étonnaient qu'il se cantonnât dans cet ordre de travaux. Ils auraient voulu pour lui un sujet plus oratoire, et craignaient qu'il ne trouvât point dans l'aridité d'une discussion financière un éclat profitable à la cause monarchique :

« Ils ont tort, répondait Berryer à M. de Kerdrel, qui lui faisait part de ces appréhensions. Les finances sont des intérêts permanents, et les hommes qui auront contribué à dénouer la crise que traverse la fortune publique, auront bien mérité de leur patrie et par là même de leur parti. »

A vrai dire, l'œuvre était immense. Elle s'étendait à tout. Justice, cultes, finances, commerce, industrie, agriculture, instruction publique, guerre, marine, administration, tout aboutissait à la Commission du

budget. La révolution de février avait à la fois compromis les ressources et aggravé les charges, développé les dépenses et tari les économies. Beaucoup de mal était à réparer, beaucoup aussi à prévenir. Il n'y avait point de services, pour lesquels les novateurs n'annonçassent des propositions désorganisatrices, qu'ils décoraient du nom de réformes. C'était faire œuvre de salut que de les combattre, et rallier à soi tous les intérêts que ces menaces mettaient en alarme ou en péril.

Cette large conciliation que Berryer poursuivait dans les idées, il avait donc à l'opérer tout d'abord dans les intérêts. Ils s'y voua tout entier. Arbitre entre l'Assemblée et les ministres, il personnifia en quelque sorte le gouvernement de la France. Dans l'exercice de cette grande mission, comme le remarquaient les feuilles étrangères, l'homme de parti ne se montra jamais; l'âme de la patrie l'inspirait seule. Jamais pourtant Berryer ne servit mieux sa cause. Cet homme, que préoccupait uniquement le souci du pays, était le chef du parti légitimiste, le *Roi intérieur,* suivant l'expression d'un journal belge, l'*Émancipation.* Sans qu'il dît un seul mot pour la Monarchie (ne perdant pas toutefois l'occasion de rendre hommage au régime financier de la Restauration), par le zèle qu'il apportait à traiter les affaires de France, par la haute impartialité avec laquelle il les envisageait, il donnait, avec sa puissante parole et son geste souverain, la plus saisissante image de ce que pourrait être un jour la politique royale [1].

[1] « Le budget républicain de 1850 avait pour pivot législatif le chef du parti de Henri V; c'est une des curiosités du temps présent. Y verra qui voudra un présage... Ce *roi intérieur* des légitimistes, fils d'avocat et simple avocat, a dans sa physionomie, dans le son de sa voix, dans son attitude, dans toute sa personne, et jusque dans son sourire et son serrement de main, je ne sais quoi de superbe, d'imposant, de dominateur, de vraiment royal. » *Émancipation*, de Bruxelles. — 15 mai 1850.

Dans toutes les parties du débat, Berryer déploya une vraie supériorité. Quelque sujet qu'il abordât, on eût dit qu'il en avait fait sa spécialité. Dans la discussion du budget de la guerre, il se trouva sur quelques points en désaccord avec le général de La Moricière et eut raison contre lui devant l'Assemblée. Le soldat si vif, si ouvert, si éminent dans toutes les questions militaires, ne revenait pas de voir un « avocat » les posséder si bien, et son regard, qui ne savait point dissimuler, exprimait sa surprise.

Le ministère de la justice était pour Berryer un domaine moins étranger. M. Crémieux, voulant réduire les frais de justice criminelle, avait proposé, entre autres amendements, de retirer la présidence des Cours d'assises aux conseillers désignés par le garde des sceaux, pour en charger désormais les présidents des tribunaux civils. La proposition fut rejetée.

En la repoussant, Berryer, avec une compétence qui fut appréciée des hommes de la carrière, définit les fonctions distinctes que l'amendement tendait à confondre et les aptitudes si diverses que demandait chacune d'elles [1].

Mon cher ami, lui écrivait M. Dupin au sortir de la séance, tu as été grand ministre de la justice pendant vingt minutes de la discussion à la fois la plus solide et la plus brillante.

M. Thiers n'était pas moins expressif dans ses félicitations :

On prétendait que vous n'étiez qu'un virtuose, le premier des virtuoses, disait-il à Berryer; je savais bien que vous étiez plus que cela, je savais aussi que vous entendiez les affaires à merveille, mais je ne vous croyais pas si fort.

[1] Séance du 12 juillet 1851.

VII.

La discussion du budget des cultes valut à l'orateur un de ses plus beaux triomphes. Berryer avait déjà eu à défendre contre les attaques de la gauche l'institution des aumôniers de la marine, les évêchés des colonies, le chapitre de Saint-Denis.

Le premier de tous les besoins d'un peuple, avait-il dit, est la satisfaction de tout ce qui est nécessaire à la dignité, à la majesté, à l'autorité de son culte.

A l'occasion du chapitre relatif aux traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial, M. Jules Favre, sans avoir prévenu la commission, déposa en séance un amendement ainsi conçu [1] :

Le gouvernement présentera dans le plus bref délai possible un projet de loi destiné à rétablir l'inamovibilité des desservants et des succursalistes et l'institution des officialités diocésaines.

Il le développa immédiatement avec un art insinuant, couvrant sous la modération de la forme le péril du fond.

Berryer entra dans la salle pendant qu'il parlait. Son voisin, M. Daru [2], le mit au courant du débat. M. de Parieu, ministre de l'Instruction publique, se borna à répondre en quelques mots à M. Jules Favre. Mais le discours du préopinant avait produit plus d'effet que ne le croyait le ministre.

[1] Séance du 2 avril 1850.

[2] Daru (Napoléon, comte), 1807-1890, pair de France sous la monarchie de Juillet, représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871, député en 1869, ministre des Affaires Étrangères en 1870, sénateur en 1876, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Les membres de la commission supplièrent Berryer d'intervenir. Il s'y refusait : « ce n'est pas la peine, disait-il, on ne votera pas cela... et puis, j'aurais l'air de faire la leçon au ministre des cultes... ». On insistait; l'Assemblée était impressionnée ; une surprise de scrutin était possible, il y avait danger si le rapporteur ne parlait pas. Berryer se décida à monter à la tribune, et tout de suite, à son regard, au son de sa voix, on sentit l'inspiration.

Sans s'arrêter à la façon inopinée dont l'amendement a été introduit, il relève les mots de liberté et d'égalité sous lesquels M. Jules Favre a cherché à abriter le caractère de sa proposition; il dissipe la confusion que ces mots tendent à établir entre les droits du citoyen et la condition du prêtre.

Les droits du citoyen, oui, le prêtre les possède, oui, et Dieu veuille qu'en toute occasion vous les lui reconnaissiez, Dieu veuille que nous vous trouvions toujours fidèles à ce principe d'égalité à l'égard du prêtre! Vous ne direz pas un jour que son caractère de citoyen a été altéré par la prêtrise, vous n'aurez plus le droit de le dire...

Mais dans l'ordre spirituel, la question est toute autre ; elle n'est pas du domaine des assemblées. Le prêtre, en entrant dans le sacerdoce, a accepté une autorité supérieure, une subordination, fondées sur des principes de conscience, que la loi ne régit pas.

Je sais bien, dit l'orateur, qu'il y a quelques exceptions que l'on peut à peine compter; qu'on a vu quelques hommes, ayant reçu leur caractère sacré, leur mission toute spirituelle de l'évêque, réclamer une indépendance qui ne leur appartenait pas; mais je sais bien aussi quelle a été l'issue de ces prétentions. Je sais bien que ceux qui supportaient si impatiemment le joug de l'évêque d'abord invoqué, sollicité par eux, sont sortis violemment de l'Église.

A ces paroles, un mouvement se fit à l'extrême-gauche. Un membre, dont la physionomie tourmentée exprimait depuis quelque temps l'inquiétude, se leva précipitamment et quitta l'Assemblée. C'était Lamennais.

L'auteur de la proposition avait revendiqué la liberté du prêtre. Berryer montre que c'est la liberté même de l'Église qui est en cause.

Vous invoquez la liberté. Ah! Messieurs, il n'est personne qui ait l'âme plus généreuse que moi, je le dis hautement.

La gauche se récrie, tandis que la droite éclate en applaudissements.

Je ne me crois supérieur à aucun de mes concitoyens, mais je le sais bien et je le sens là, en moi, dans ces qualités de loyauté, de générosité, de sincérité, à toutes les époques de ma vie, oui, je le sens, j'ai eu une telle attitude en face de mon pays que je puis parler avec l'arrogance que je me permets en ce moment...

Les bravos de la droite l'interrompent encore.

Vous parlez de liberté; respectez la première et la plus auguste de toutes les libertés, la liberté de l'Église, c'est-à-dire la liberté de la conscience même.

Qu'est-ce que l'Église? C'est la société des hommes liés par leur conscience devant Dieu... Quelle est dans une société d'intelligences la liberté la plus indispensable sous peine de dissolution de cette société? C'est l'autorité sur le dogme qui forme ce lien des consciences, l'autorité sur la discipline entre les membres, autorité toute spirituelle et toute de conscience. L'Église est souveraine dans toutes les questions de dogme et de discipline. La discipline n'appartient qu'à elle.

Berryer entre pourtant dans le fond du sujet; il exa-

mine les questions qu'on a soulevées, l'inamovibilité des desservants, le rétablissement des officialités; mais il s'excuse de les traiter :

Croyez-vous donc, dit-il, que dans les observations que je vous soumets, j'ai la prétention d'exprimer ici des idées qui m'appartiennent et d'apporter l'autorité d'une pensée personnelle? Ah! Messieurs, ce sont les idées devant lesquelles je suis le plus timide., le plus humilié...

Alors, envisageant les choses comme homme, au point de vue du monde, dans l'intérêt même des familles, il montre combien il est nécessaire de soumettre à un noviciat ce jeune prêtre, ce desservant pour lequel on réclame l'inamovibilité.

Vous avez parlé des difficultés, et vous ne comprenez pas la nécessité de l'épreuve, vous, hommes du monde, hommes politiques, pères de famille! Comprenez donc ce que c'est que le prêtre chargé de diriger vos enfants, de recevoir vos propres confidences! Si vous défendez les intérêts de l'Église en homme qui appartient à l'Église, si vous lui êtes fidèle, si vous avez parlé en homme qui reconnaît l'autorité du prêtre, si vous avez dans votre cœur cette disposition qui porte à s'agenouiller devant le prêtre, à venir lui dire sa vie tout entière (*bravos et applaudissements répétés à droite*), si vous avez cela dans l'âme, si, Dieu merci, vous êtes si bon chrétien et que ce soit ce zèle qui vous anime pour l'Église; ah, dites-le moi, quand le repentir, quand la douleur, quand le chagrin vous ont conduit aux pieds du prêtre, n'avez-vous pas senti quel éminent, quel grave et difficile devoir il avait à remplir?

L'émotion était extraordinaire; les tribunes elles-mêmes joignaient leurs applaudissements à ceux de l'Assemblée.

A ces difficultés, la gauche opposait un remède, l'élection populaire.

On nous parle de l'élection populaire, répond Berryer, on nous en parle comme d'une chose à laquelle on avait pensé. (*Quelques voix à gauche.* Oui! oui! — *Rires ironiques à droite*).

Vous y avez pensé... et mes habitudes de langage me condamnent à dire que vous y avez pensé de bonne foi. (*A gauche* oui! oui! — *Nouvelle explosion de rires à droite et au centre.*)

De bonne foi! Vous y avez pensé de bonne foi! Comment! vous nous parlez, de bonne foi, de la primitive Église... Vous parlez de revenir à l'élection du pasteur! Eh! Messieurs, qu'était-ce que ce temps, comparé au nôtre?... Aux âges dont vous parlez, qui était chrétien? Non pas ceux qui avaient été investis seulement de cette qualité par un sacrement reçu au premier âge et à leur insu, qui depuis ont déserté l'Église, abandonné ses lois, qui ne se sont soumis à aucune de ses instructions. Qui est-ce qui constituait l'Église alors? Ceux qui s'étaient liés par la foi, ceux qui étaient ses esclaves volontaires (*applaudissements et bravos à droite*) ceux qui, dans l'ardeur et dans le zèle d'une foi sincère, mettaient volontiers en commun leurs propres biens... non pas le bien d'autrui, ceux au milieu desquels l'apôtre ne châtiait pas l'insuffisance du don ou de l'apport fait à la communauté, mais châtiait le mensonge et disait : « Tu as menti à Dieu »! et Ananias tombait frappé de mort.

Dans cette Église pleine de foi, au milieu de ce peuple uni par les mêmes sentiments, l'élection se pouvait concevoir.

Mais irez-vous aujourd'hui, sérieusement, dans votre société, confier cette élection aux habitants d'un même village, les uns reniant Dieu, les autres reniant la divinité du Sauveur des hommes? Irez-vous dire à ces hommes dont quelques-uns ont le malheur d'être sans foi, qui obéissent à leurs passions plutôt qu'aux commandements de l'Église : « C'est à vous, incrédules, impies, corrompus, que nous confions le choix du prêtre? » Cela est absurde et votre proposition ne peut être acceptée par l'Assemblée.

Les acclamations d'un auditoire enthousiaste saluèrent

cette improvisation. La proposition fut rejetée. Pendant le vote, M. de Dalmatie ouvrit une souscription qui fut immédiatement couverte pour faire imprimer et propager le discours de Berryer.

Il faut vivre dans des circonstances aussi extraordinaires que celles que nous traversons, écrivait un journal belge, pour voir une assemblée française acclamer l'éloge de la Confession. Quand M. Berryer a parlé avec un accent admirable de cette disposition qui porte à s'agenouiller devant le prêtre et à venir lui dire sa vie tout entière, les applaudissements énergiques de la grande majorité de l'Assemblée ont été un acte public et solennel de foi[1].

L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, dont Berryer avait rappelé les efforts pour établir dans son diocèse une sorte d'officialité, confirma, en le remerciant, son argumentation.

Vous avez défendu l'Église, Monsieur, lui disait-il, et cela vous a porté bonheur. Jamais vous n'avez été plus magnifiquement inspiré. Vous le serez toujours, quand vous prêterez à la plus belle des causes le plus beau talent oratoire de notre temps[2].

« L'épiscopat tout entier devrait vous remercier ![3] » écrivait à Berryer Mgr Buissas, évêque de Limoges.

VIII.

Seize départements avaient élu, le 10 mars 1850, trente représentants en remplacement de ceux que la Haute-Cour de Versailles venait de condamner pour

1 *Émancipation* — du 5 avril 1850.
2 3 avril 1850 — *Papiers de Berryer*.
3 4 avril 1850 — *Papiers de Berryer*.

avoir pris part à l'insurrection du 13 juin. En province, les conservateurs enlevèrent dix sièges à la Montagne. Mais ils furent battus à Paris. M. Carnot[1] dont le nom était une protestation contre la loi d'enseignement, un socialiste, M. Vidal[2] et un transporté de juin, M. de Flotte[3], triomphèrent de leurs candidats, parmi lesquels était le général de la Hitte, ministre des affaires étrangères. M. Vidal ayant opté pour le Haut-Rhin qui lui avait également donné ses suffrages, une nouvelle élection eut lieu, le 22 avril, dans le département de la Seine. Pour rallier les républicains modérés, les conservateurs avaient présenté un ancien combattant des journées de juin, M. Leclerc, qui, avec ses deux fils, dont l'un fut tué, s'était vaillamment comporté à l'attaque des barricades. La coalition des républicains modérés et des radicaux persista, et le candidat qu'avaient désigné les socialistes, Eugène Süe[4], l'auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif-Errant*, fut élu.

Ces succès mirent en émoi le parti de l'ordre; bien loin de consolider la république, ils ne faisaient que jeter dans la panique des intérêts les semences de la dictature.

Sous l'effroi du péril, on ne vit qu'un remède : faire immédiatement une loi pour règlementer le suffrage universel. Le danger commun parut dissiper les nuages entre l'Assemblée et le gouvernement. M. Baroche, qui avait remplacé au ministère de l'Intérieur M. Ferdinand

1 Carnot (Hippolyte), 1801-1888, député sous la monarchie de Juillet, ministre de l'Instruction publique en 1848, représentant du peuple en 1849 et 1871, membre du corps législatif en 1863, élu sénateur inamovible en 1875.

2 Vidal (François), 1812-1872.

3 Flotte (Paul-Louis-François-René, vicomte de), 1817-1860, lieutenant de vaisseau, compromis dans la journée du 15 mai 1848, fut arrêté le 26 juin et transporté à Belle-Ile-en-mer.

4 Süe (Eugène) 1804-1857.

Barrot, forma une commission chargée, suivant les expressions du *Moniteur,* de préparer un projet de loi sur les réformes qu'il serait nécessaire d'apporter à la loi électorale. Il la composa des chefs de la majorité, des présidents habituels de la réunion du Conseil d'État, MM. Benoist d'Azy, Berryer, Beugnot, de Broglie, Buffet, de Chasseloup-Laubat, Daru, Léon Faucher, Jules de Lasteyrie, Molé, de Montalembert, de Montebello, Piscatory, le général de Saint-Priest, de Sèze, Thiers et de Vatimesnil, les dix-sept burgraves comme les appelèrent leurs adversaires.

Un projet de loi, rapidement sorti de leurs délibérations, fut présenté à l'Assemblée le 8 mai, et le rapport déposé le 18 par M. Léon Faucher.

Le principe du projet était la substitution du domicile à la résidence. Le droit électoral qui n'avait été soumis jusque-là qu'à la condition d'une résidence de six mois, ne pouvait désormais s'acquérir que par un domicile de trois ans. La constatation de ce domicile résultait de l'inscription des citoyens sur les rôles de la taxe personnelle et de la prestation en nature. Les preuves de droit commun, les témoignages, étaient écartés. Près de trois millions d'individus allaient se trouver ainsi rayés des listes électorales.

Repoussées par la gauche, dénoncées avec fureur par les feuilles démagogiques, les dispositions du projet ne furent pas admises sans contestation par la droite. Elles tendaient surtout à exclure, les « vagabonds, » comme le dit M. Thiers, « la vile multitude qui a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques.[1] » En réalité, elles frappaient plus loin : elles écartaient beaucoup de braves gens des campagnes ; les députés de l'Ouest et du Midi s'en plaignirent et firent valoir avec ardeur la cause

[1] Discours prononcé dans la séance du 24 mai 1850.

de leurs paysans. Leur réclamation était fondée; on eut à regretter de n'y avoir point fait droit.

La loi était plus une mesure de défense qu'une réforme organique. Il s'agissait pour la majorité de se montrer au pays unie et résolue contre la démagogie. Tout fut sacrifié à cette pensée. Pour ne pas laisser une brèche ouverte aux assaillants, on décida de n'admettre aucun amendement, quel qu'il fût. Les chefs de la majorité, M. de Montalembert, M. Thiers, Berryer, durent intervenir dans la réunion du Conseil d'État pour entraîner les hésitants. Ils tracèrent un émouvant tableau de la crise que traversait la France, des menaces de la révolution, de la frayeur des gens de bien, jurant d'immoler au salut de la patrie leurs regrets, leurs préférences, leurs sympathies.

Quelle dynastie, s'écria Berryer, voudrait régner sur les ruines de la société!

L'urgence avait été prononcée. M. Thiers et M. de Montalembert avaient marqué de leur éloquence la discussion générale, dans laquelle étaient intervenus contre eux le général Cavaignac avec sa parole sobre et grave, et Victor Hugo avec sa déclamation emphatique et sa lourde ironie.

Berryer ne prit la parole que dans la discussion des articles. Dans un langage habile, imagé, saisissant, avec un hommage adroit au parti légitimiste dont il savait les répugnances pour le projet, le général de la Moricière[1] venait de défendre un amendement tendant à laisser aux autorités compétentes la faculté d'établir par toutes

[1] La Moricière (Christophe-Louis-Léon Juchault, général de), 1806-1865, député en 1846, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre de la guerre sous le gouvernement du général Cavaignac., banni après le coup d'État, commandant en chef l'armée du Saint-Siège en 1860.

les preuves de droit commun le droit d'inscription sur la liste électorale.

Berryer lui répondit au nom de la commission. Il repoussait la proposition du général de la Moricière, soutenant qu'elle livrait le soin de déterminer le domicile politique à l'arbitraire du juge, à des décisions qui varieraient nécessairement suivant les hommes et les régions, tandis qu'une telle constatation devait être soumise, indépendamment des situations individuelles, à des règles fixes, précises, invariables, que la loi seule eût établies.

Mais sous le coup des interruptions, préoccupé peut-être de tout ce qu'il entendait dire au dehors sur l'alliance formée entre les diverses opinions de la majorité, il fut bientôt amené à des considérations plus générales :

Quoique j'aie voté contre la Constitution, dans ma circulaire aux électeurs en 1848, dit-il, j'ai déclaré qu'une révolution nouvelle dans mon pays ne faisait pas de moi un homme nouveau; mais que sous la république comme sous la monarchie, comme sous le gouvernement qui venait de tomber, je serais toujours disposé à accepter le mandat de mes concitoyens, quand je le croirais utile pour mon pays, pour son honneur, pour sa dignité, pour sa prospérité, pour son indépendance et que je ferais ce que je croirais le mieux à faire.

Au milieu des marques d'approbation vivement exprimées par la majorité, Berryer continue :

Et le 24 février, quel a été le premier mot que j'ai jeté à mes amis, dans le Midi et dans l'Ouest? Mon premier mot a été celui-ci : Gardez-vous d'élever un cri qui soit le drapeau d'un parti; attendez, attendez la réunion de la France dans une Assemblée nationale.

A ce mot « attendez » la gauche avait interrompu,

comme si la phrase de l'orateur dût s'arrêter là ; Berryer interpella l'un des interrupteurs :

Général Laidet, vous m'interrompez, et sur un mot qui ne pouvait pas, qui ne devait pas donner prétexte à une injuste interprétation. Sur le mot : attendez, vous faites une exclamation contre moi, vous qui me connaissez, vous qui avez reçu dans les épanchements de l'amitié toutes les secrètes pensées de mon âme patriotique! Vous êtes du petit nombre de ces hommes qui savez assez ce qui est en moi pour que vous n'ayez pas le droit de douter de ma loyauté, ni de la sincérité de mes paroles. (*Longs appaudissements à droite.*)

Hé! Messieurs, depuis que j'ai vieilli dans ce pays, nous avons traversé beaucoup de révolutions et sous des gouvernements divers, ou trompés ou trompeurs : je vous le demande, à vous, quelle est l'injustice, à quelle époque et sous quelque régime qu'elle ait été commise, qui n'ait pas trouvé en moi un adversaire? Quelle est la victime qui n'ait pas trouvé en moi un défenseur?

Les bravos de la Chambre couvrent la voix de Berryer; on entend, au milieu des interruptions, le nom du maréchal Ney, et M. Odilon Barrot disant : « c'est vrai! »

Messieurs, reprend Berryer, quand on a mis l'honneur, la fortune, l'unique fortune de sa vie à tenir cette conduite pendant quarante années en face de son pays; quand on n'a plus qu'à descendre, quand on n'a plus qu'à finir et à recevoir la dernière parole de ses concitoyens, on ne veut pas s'exposer, un seul jour, à perdre leur estime.

L'accent de l'orateur s'était ému ; une sorte de mélancolie suprême enveloppait ses paroles, et comme une vision prophétique de l'hommage qui devait couronner la fin de cette grande vie passa devant l'Assemblée. Des acclamations chaleureuses éclatèrent sur tous les bancs de la majorité.

L'amendement fut rejeté, et, dans la séance du 31 mai, la loi votée par 433 suffrages contre 231.

La bataille engagée, on ne pouvait que désirer la victoire. Mais la victoire fut courte et non sans périls.

La loi du 31 mai n'avait pas le caractère de cette loi d'enseignement qui, mûrement délibérée entre opinions diverses, les avait conciliées dans un accord définitif. Elle n'avait passé qu'en faisant violence à d'honnêtes consciences, et en trouvant contre elle l'opposition d'hommes, comme le général de la Moricière, dont l'appui était nécessaire à toute œuvre durable.

On s'était du moins flatté que cette campagne commune rétablirait l'union entre le Président et la majorité. M. Baroche avait hautement revendiqué, au nom du gouvernement, la responsabilité de la loi. On se fiait à cette assurance, lorsque des propos inquiétants se répandirent. S'entretenant avec un député du Tarn, M. Rigal, qui lui faisait observer que la loi du 31 mai frapperait surtout ses électeurs du 10 décembre, Louis-Napoléon avait répondu que la loi ne s'appliquait pas à l'élection du Président, mais seulement à celle de l'Assemblée.

Un autre incident vint ranimer les aigreurs entre les deux pouvoirs.

Le jour même de la promulgation de la loi électorale, le ministre des finances, M. Fould, déposa un projet qui portait à 3 millions, la dotation du Président, jusque-là fixée à 900.000 francs. Le projet fut débattu dans la réunion du conseil d'État. M. de Montalembert, M. Thiers, M. Molé, le duc de Broglie, soutinrent que, du moment qu'il était présenté, on ne pouvait le repousser. Berryer ne s'opposa pas à un supplément de dotation qui permît de régler largement les comptes du passé, mais il exclut formellement l'idée d'une dotation princière qui ferait ombrage à l'avenir.

La commission nommée par l'Assemblée réduisit la

somme demandée. Il fallut l'intervention du général Changarnier pour prévenir un conflit; il fit prévaloir un chiffre de transaction auquel se rallièrent les ministres : « Si vous voulez donner, dit le général, donnez sans marchander. »

La parole de Changarnier avait sauvé la dotation; mais le service était de ceux dont l'obligé sent le poids plus que le prix. Le Président n'en fut que plus impatient de mettre fin à la situation prépondérante du commandant de l'armée de Paris.

Au 1er juillet, la réunion du conseil d'État ne put constituer son bureau, faute d'un nombre suffisant de votants; symptôme grave des divisions de la majorité. Des réunions distinctes s'étaient formées : la réunion des Beaux-Arts où s'organisait le parti bonapartiste; la réunion du café de Paris, rue des Pyramides, où dominaient le duc de Broglie, M. de Montalembert, M. Daru, animés du désir de pacifier les relations entre l'Élysée et l'Assemblée; la réunion de la rue de Rivoli, la plus ancienne et la plus nombreuse, composée de légitimistes.

L'Assemblée se sépara le 11 août pour trois mois. Attaquée avec la dernière violence par les journaux de l'Élysée, elle venait de traduire à sa barre et de condamner l'un d'entre eux, le *Pouvoir*. Avant de suspendre ses séances, elle nomma une commission de permanence dont la composition générale attestait ses défiances. Berryer en était membre avec le général de Lamoricière, M. Molé, M. Odilon Barrot, M. de Mornay[1], M. de Saint-Priest[2], le général Changarnier.

[1] Mornay (Auguste-Joseph-Christophe-Jules, marquis de), 1798-1852, député de 1830 à 1848, représentant du peuple en 1848 et 1849.

[2] Saint-Priest (Emmanuel-Louis, général vicomte de) 1789-1880, ambassadeur à Berlin et à Madrid sous la Restauration, représentant du peuple en 1849.

CHAPITRE II.

WIESBADEN.

Voyage du Président de la République dans les départements. — Aucun parti ne croit à la durée de la Constitution de 1848. — Premières ouvertures relatives à la réconciliation des deux branches de la maison royale. — Paroles du roi Louis-Philippe à M. de Salvandy. — Opinion des anciens ministres du gouvernement de Juillet. — M. Guizot, M. Duchâtel, M. Molé. — Leurs entretiens avec Berryer. — La reine Marie-Amélie et les princes d'Orléans, ses fils, souhaitent la fusion. — Sentiment contraire de la duchesse d'Orléans. — Le comte de Chambord se rend à Wiesbaden. — Voyage du duc de Noailles en Allemagne. — Affluence des visiteurs à Wiesbaden. — M. de Salvandy est présenté par Berryer au comte de Chambord. — Lettres écrites de Wiesbaden par Berryer. — Ses entretiens avec le comte de Chambord. — Allocution du Prince aux Français. — Mort de Louis-Philippe. — Le comte de Chambord confie à M. de Salvandy la mission de porter ses condoléances à la famille d'Orléans. — Bons rapports de parenté rétablis entre les deux branches. — La circulaire de Barthélemy, ou le « manifeste » de Wiesbaden. — Impression déplorable causée par ce document. — Surprise douloureuse de Berryer. — Sa correspondance sur ce sujet. — Lettres qui lui sont adressées, d'un côté pour obtenir son silence, de l'autre pour l'amener à désavouer publiquement le manifeste. — Embarras des inspirateurs de la circulaire devant l'effet produit. — Le comte de Chambord et le duc de Levis demandent à Berryer d'intervenir pour défendre devant la France les intentions royales, que le manifeste a fait méconnaître. — Berryer se réserve de désavouer la circulaire à la tribune. — M. Thiers et le groupe « régentiste ». — Vues successives de M. Thiers sur le gouvernement définitif de la France. — Les légitimistes dissidents. — Premiers indices de leur entente avec les régentistes.

I.

Dès le lendemain de la prorogation, le Président se mit en route pour parcourir une partie de la France.

D'abord à Lyon, à Besançon, à Strasbourg, plus tard en Normandie, à Caen, à Cherbourg, Louis-Napoléon prononça des discours dont les différences, calculées suivant les dispositions des contrées, laissaient planer l'incertitude sur le fond de sa pensée. Dans l'Est, où l'accueil avait été froid, il se bornait à invoquer la souveraineté nationale, et lui immolait d'avance toute prétention personnelle, ne voulant d'autre titre que celui « d'honnête homme »; à Cherbourg, devant un auditoire plus favorable, il prévoyait l'acceptation « d'un nouveau fardeau », rappelant le pouvoir conféré à son oncle et les grandes créations dont, grâce à son autorité, l'Empereur avait doté la France.

Ainsi commençait à poindre le dessein que devaient mettre en lumière les revues de Satory.

Cette campagne naissante n'était pas, comme on l'a dit, une réponse aux manifestations des partis monarchiques. Elle avait débuté par le message du 31 octobre, alors qu'aucune opposition n'avait encore été faite à Louis-Napoléon. L'Assemblée ne demandait qu'à marcher d'accord avec lui, et, même après ce message, quelles que fussent les vues individuelles, elle avait sacrifié les mécontentements les plus légitimes à la nécessité de la défense sociale.

Mais les dangers de l'avenir étaient trop graves pour ne pas imposer à chacun l'obligation de réfléchir aux moyens d'y pourvoir. Par l'élection simultanée des pouvoirs publics, la Constitution avait placé la France dans un effrayant inconnu; la légalité ne fermait la porte aux désordres présents qu'en l'ouvrant aux révolutions futu-

res. Républicains et monarchistes, personne ne croyait à sa durée sous sa forme actuelle, et dans l'état de division des anciens partis, personne n'apercevait de barrière assurée contre l'invasion de la démagogie.

Il était naturel que ceux qui ne voyaient de chance de stabilité que dans le principe héréditaire, songeassent à en faciliter le retour. Tel était, on le sait, le souci de Berryer. Rallier en un faisceau les hommes d'ordre, et par cet accord préliminaire préparer la réunion des deux branches de la Maison de Bourbon, formule définitive de la réconciliation nationale, tel avait été le but de ses efforts, depuis la révolution de 1848.

La pensée du comte de Chambord s'était rencontrée avec la sienne, et l'on se rappelle en quels termes[1] le Prince avait exprimé à Berryer son désir de voir sa famille tout entière réunie autour de lui.

Les mêmes dispositions s'étaient manifestées chez quelques-uns des principaux membres du parti orléaniste, et jusque dans la maison d'Orléans. Un ancien ministre du gouvernement de juillet, homme de cœur et homme résolu, comme disait de lui Berryer, le comte de Salvandy, avait le premier entretenu de ces idées le roi Louis-Philippe. Il l'en avait trouvé pénétré lui-même. Le roi déclarait qu'il n'y avait pour la France, point de stabilité sans monarchie, et point de monarchie sans hérédité. Ce n'était pas dans son esprit une conviction nouvelle. Il l'avait en 1830. Il affirmait n'avoir accepté le trône qu'en déplorant la révolution de juillet; son règne n'avait été qu'une longue lutte contre la démagogie, et l'échec auquel il avait abouti était, à ses yeux, la preuve qu'une régence eût encore moins soutenu le combat. Aujourd'hui, les circonstances avaient changé. Le comte de Paris ne pouvait régner au même titre ni

1 V. *Berryer et la Monarchie de juillet*, p. 583.

aux mêmes conditions que son aïeul. Il ne pouvait être que Roi légitime après le comte de Chambord; « il n'y a que la fusion, disait Louis-Philippe à M. de Salvandy, que dis-je la fusion? la soumission au chef de la famille. »

Le Roi désirait que ces paroles fussent répétées à ses amis.

M. Guizot, M. Duchâtel, M. Vitet, M. de Montalivet, le duc de Montebello, entraient pleinement dans ces vues; ils mirent avec des nuances diverses un zèle sincère à les réaliser. M. Molé fut le plus passionné pour cette œuvre; il faisait de l'union de la maison royale le dernier terme de son ambition et l'honneur de sa vieillesse. Berryer était tout naturellement l'homme avec lequel devaient s'entendre ses anciens contradicteurs. Nul n'avait hésité à venir à lui. Il recueillait dans cet empressement le fruit de sa longue politique. Jusque dans ses luttes les plus vives, il avait toujours prévu chez ses adversaires des retours possibles, et ne manquait jamais l'occasion d'en jeter dans leur esprit la semence, en laissant à l'événement le soin de la faire lever. Quelques mois après le vote de la flétrissure, en 1844, il sortait du Palais-Bourbon avec le ministre de l'Intérieur, M. Duchâtel : « Si j'avais un conseil à donner au comte de Chambord, dit M. Duchâtel... Mais il ne l'écouterait pas, venant d'un ennemi ». « Que dites-vous? reprend vivement Berryer; le comte de Chambord se dirait : « Le comte Duchâtel, grande situation, grande honnêteté, grande intelligence... Il est de mes amis naturels... ».

Qui sait si M. Duchâtel ne se souvînt pas de ces paroles, lorsqu'il se fît l'auxiliaire de Berryer dans l'œuvre de la fusion?

La nécessité de la réconciliation étant reconnue, il était souhaitable qu'elle se fît immédiatement. La Reine, les Princes y inclinaient comme le Roi; mais la duchesse d'Orléans ne les suivait pas. Veuve et mère, elle se croyait

liée dans le passé par le testament de son mari, dans l'avenir par la destinée d'un fils qui devait, au gré de ses espérances, réaliser sur le trône les intentions paternelles. « Si le comte de Paris n'a pas de droits, disait-elle, il a des titres ». Ces titres, elle ne se jugeait point libre d'y renoncer, son fils étant encore mineur, et l'obscurité des événements rendant possible le rôle qu'elle rêvait pour lui.

Dans cette situation, Louis-Philippe était d'avis d'attendre : « C'est un grand mal que la désunion de la Maison de Bourbon, disait-il à M. Guizot; je n'y ajouterai pas le scandale de la désunion de la Maison d'Orléans. Il faut que tous les miens soient de mon avis; tous mes fils en sont; mais ce n'est pas tout. Il faut du temps. Il me faut du temps. »

Mais attendre, n'était-ce pas accroître les indécisions de la France et permettre à d'autres combinaisons de s'offrir à la lassitude publique? Le temps d'ailleurs appartenait-il au Roi? « Si le temps ne manque ni à la France, ni à lui, le Roi aura raison », écrivait M. Guizot. Et il ajoutait tristement : « J'ai peur qu'il ne faille plus de temps que Dieu n'en donne, même dans ses faveurs. [1] »

Berryer, de son côté, avait hâte de présenter à la France la Maison royale unie. Il sentait le devoir d'entretenir de ce grand intérêt le comte de Chambord.

II.

Le Prince se rendait alors à Wiesbaden et y appelait ses amis. Le duc de Noailles prit les devants et partit pour l'Allemagne. Avec sa rectitude habituelle, il résumait dans une lettre à Berryer [2] la mission qu'il allait

[1] M. Guizot à M. de Barante, 9 juillet 1850. *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 297.

[2] 9 août 1850. *Papiers de Berryer*.

remplir. Il se proposait de traiter hypothétiquement avec le comte de Chambord toutes les questions pendantes afin de ne pas demeurer dans le vague et d'être en mesure de répondre aux interrogations des hommes des autres partis. Ces questions, il les classait ainsi.

Tout ce qui a rapport à la réconciliation avec la Maison d'Orléans et aux concessions à faire à ce sujet; idées arrêtées jusqu'à un certain point sur le mode et les moyens de gouverner, si la restauration avait lieu (à mon avis, gouvernement parlementaire fortement limité); intentions vis-à-vis des personnes; conduite du parti royaliste à présent et dans les circonstances qu'on peut prévoir.

Des impressions favorables accompagnaient dans son voyage le chef de la Maison de Bourbon. Depuis un an, le comte de Chambord avait reçu, soit à Frohsdorf, soit à Ems, la visite de plusieurs Français et parmi eux de quelques hommes que leur conviction ou leur scepticisme rendait étrangers à la foi monarchique. Frappés de la sagesse de ses vues, autant que séduits par le charme de sa personne, ils avaient rapporté de lui des propos qui ne pouvaient que servir sa cause. A un républicain, M. Charles Didier, le comte de Chambord avait dit :

Si je rentre jamais en France, ce ne sera que pour y faire de la conciliation et je crois que moi seul, je peux en faire[1].

A un bourgeois de Paris, le docteur Véron, homme d'esprit, sans croyance politique, mais non sans préjugés :

Ne craignez rien; l'avenir, s'il me réserve un rôle, ne sera pas la parodie du passé; dites bien à ceux qui ne me connaissent pas, que je ne songe nullement à relever ce que le temps a usé et ce que le siècle a répudié. Dieu seul sait si jamais je

[1] *Une visite à M. le duc de Bordeaux*, par Charles Didier, 1849, p. 56.

reverrai la France; mais en tous cas il y a une chose certaine : *je n'y reviendrai pas, j'y arriverai*[1].

L'affluence des visiteurs fut grande à Wiesbaden. D'anciens orléanistes, chaleureusement dévoués à la fusion, M. Pageot, ministre plénipotentiaire du gouvernement de Juillet, M. Vesin, réprésentant du peuple, et à leur tête M. de Salvandy, s'étaient joints aux légitimistes de toute nuance, M. de Vatimesnil, M. Benoist d'Azy, M. de Rainneville, M. Poujoulat, M. de Lespinasse, M. Favreau, M. Léo de Laborde, M. de Coislin, M. de Saint-George, M. de la Rochejaquelein, M. de Neuville, M. Chapot, le général de Saint-Priest.

Les chefs du groupe fusionniste, sans se montrer comme M. de Salvandy à cette réunion, la regardaient de loin avec une sympathique attention. Ceux-là même qui n'entraient pas dans leurs vues s'étonnaient, sans songer à la méconnaître, de cette résurrection d'un passé qu'ils avaient cru mort.

« Tout va vers vous » disait M. de Rémusat au colonel de Lespinasse, son collègue de la Haute-Garonne, qui s'empressait de transmettre le mot à Berryer.

En partant de Frohsdorf, le comte de Chambord s'était arrêté le 5 août à Berlin. Le roi de Prusse, portant les insignes de l'ordre du Saint-Esprit que Louis XVIII lui avait conféré, reçut le prince avec les honneurs dûs aux souverains et mit à sa disposition le château de Potsdam. Le lendemain, il y eut à la Cour grand dîner et spectacle de gala, spectacle tout français par une attention du Roi. Mlle Rachel joua dans *Polyeucte* et *le Moineau de Lesbie*. Elle avait dit à la Reine combien elle était flattée de paraître pour la première fois devant le comte de Chambord, en exprimant l'espérance d'avoir

[1] *Le comte de Chambord*, par A. de la Guéronnière, broch. in-8°, 1851, p. 56.

encore cet honneur à Paris. Le 8 au soir, le comte de Chambord arriva à Hanovre. Berryer, avec le marquis de la Ferté et le comte Fernand de la Ferronnays, l'attendait à la Gare.

En descendant de wagon, écrivait Berryer, le roi m'a embrassé avec la plus vive et la plus touchante effusion. Cet heureux moment dissipe en mon cœur bien des fatigues, bien des peines, bien des injustices. Il m'a pris le bras pour venir à pied à l'hôtel où il loge et où Fernand m'a retenu une chambre. Chemin faisant, il a entamé la conversation politique que nous avons continuée jusqu'à onze heures[1].

Le lendemain matin, après le déjeuner, la conversation reprit pendant deux heures.

Nous avons causé de toutes les affaires de France, sur lesquelles il est parfaitement instruit, parlant des choses et des hommes dans les plus grands détails. J'ai été comblé de sa bienveillance sans bornes et touché aux larmes des affectueuses, et je devrais dire des tendres expressions de sa bonté pour moi. Il a fini cet entretien tête-à-tête par m'embrasser en me disant de ces paroles pour lesquelles on donne une vie entière[2].

Le soir, Berryer assistait au dîner que le roi de Hanovre, ancien ami du roi Charles X, donnait en l'honneur du comte de Chambord. Le roi disait hautement que le retour du comte de Chambord en France importait à l'Europe entière, et que tous les souverains en étaient convaincus.

Bon nombre de Français étaient venus jusqu'à Cologne au-devant du comte de Chambord. Il les trouva le 9 août à l'hôtel royal où il descendit. Le lendemain, ils s'embarquèrent avec lui sur le bateau qui devait les conduire à Biberich, près de Wiesbaden.

1 A la vicomtesse de Vaufreland, 9 août 1850.
2 *Id.*

Monseigneur, écrivait encore Berryer, n'a presque pas quitté le pont pendant cette longue navigation. Il causait avec tous, s'asseyait çà et là près de chacun. Notre collègue Vesin, avec qui il causait avec ce noble abandon que vous lui connaissez, s'écria dans son émotion : « Ah! Monseigneur, il est bien heureux que Bonaparte ne vous ait pas ressemblé; nous n'aurions pu l'empêcher de devenir empereur. »

La musique d'un régiment bavarois jouait sur le bateau.

Cette harmonie, ces magnifiques rivages, ce vent de France qui soufflait sur nous, ce roi, ces serviteurs heureux, la contemplation curieuse des étrangers, tout donnait un caractère ravissant à cette longue scène flottante[1].

A Wiesbaden, le comte de Chambord voulut que Berryer logeât dans ses appartements.

J'ai le bonheur de le voir ainsi presque à toute heure du jour. Je l'admire, je l'aime, il m'étonne et m'émeut de plus en plus.

III.

Ce fut Berryer qui présenta M. de Salvandy au comte de Chambord. « J'ai l'honneur de présenter à Monseigneur le comte de Salvandy, lui dit-il. C'est l'homme qui a le mieux compris le sentiment qui nous porta à venir à Belgrave-Square mettre nos hommages aux pieds de Monseigneur. »

M. de Salvandy, on se le rappelle, avait voté contre la flétrissure.

Affable pour tous ses visiteurs, le Prince ne fit excep-

[1] A la vicomtesse de Vaufreland, 12 août 1850.

tion que pour M. de la Rochejaquelein. Soutenu par la *Gazette de France,* le représentant du Morbihan avait publié une brochure et déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition tendant à faire appel au peuple pour le choix d'un gouvernement. C'était faire dépendre des hasards d'un scrutin le sort de la Monarchie, et mettre aux prises les partis rivaux quand le péril de la société avait commencé de les réunir. Berryer et ses amis s'étaient opposés à la proposition; l'Assemblée l'avait rejetée d'un vote presque unanime. Mais l'esprit qui l'avait inspirée subsistait, esprit de lutte contre la politique de conciliation adoptée par Berryer et la droite. Le comte de Chambord reçut avec sévérité le marquis de la Rochejaquelein; il blâma sa ligne de conduite et condamna nettement le système de l'appel au peuple. D'autres dissidences partageaient les royalistes. Le Prince évita de les remarquer, et prit soin de rapprocher les hommes plus que de prononcer entre les avis.

Le 30 août, entouré des représentants encore présents à Wiesbaden, le comte de Chambord adressa une dernière exhortation aux Français dont il allait se séparer.

... Les événements, leur dit-il, peuvent faire naître soudainement de graves questions, tandis que je serai encore loin de vous. Je vous ai dit quels amis ont toute ma confiance, parce qu'ils ont la vôtre. Leur accord et le vôtre résoudront les difficultés. Vous avez pour guides assurés de vos résolutions, votre attachement au droit héréditaire de la couronne, votre foi dans les libertés nationales, et cet amour vrai du pays qui est la plus forte des garanties pour la société menacée[1]...

Berryer, en quittant Wiesbaden, se rendit à Bruxelles

[1] Ces paroles furent reproduites par le comte de Chambord lui-même, dans une lettre à Berryer du 4 novembre 1850, dont nous parlerons plus loin.

où il s'arrêta quelques jours. Le Prince de Metternich, éloigné de son pays par la révolution, y résidait. Les visiteurs de Wiesbaden, le duc de Noailles, la princesse de Lieven, Berryer, s'entretinrent avec lui des résultats du voyage. Leur impression était excellente; ils étaient, suivant le mot de la princesse de Metternich, « enchantés[1] » du comte de Chambord.

Pendant qu'ils échangeaient leurs espérances, la nouvelle de la mort de Louis-Philippe arriva à Bruxelles. L'événement fut considéré comme un malheur public par ceux-là mêmes qui avaient le plus combattu le régne. On avait compté sur l'ascendant du vieux Roi pour amener peu à peu sa maison et ses amis à l'accord désiré; on se demandait s'il avait laissé des instructions qui pussent remplacer auprès des siens l'expression verbale de ses conseils et de ses vœux.

Le comte de Chambord était encore à Wiesbaden, quand il apprit la mort de son oncle. Il prit le deuil immédiatement, fit célébrer dans l'église catholique un service pour le repos de l'âme du défunt, et confia à M. de Salvandy le soin de porter à Claremont ses condoléances.

Berryer reçut du duc de Noailles et s'empressa de transmettre au comte de Chambord des informations détaillées sur la manière dont avait été accueilli en Angleterre l'envoyé du Prince. Vivement touchée de la démarche de son neveu, la Reine Marie-Amélie en avait sur-le-champ exprimé avec attendrissement sa gratitude.

Le lendemain, à la suite d'un conseil de famille, auquel assista la duchesse d'Orléans, il fut décidé qu'on demanderait à M. de Salvandy de retourner auprès du comte de Chambord, déjà rentré à Frohsdorf, pour lui porter les paroles de la Reine. Ayant seule reçu le mes-

[1] *Mém.* du prince de Metternich, VIII, p. 88.

sage du Prince, elle y faisait seule réponse; mais en l'assurant de ses sentiments personnels, elle le remerciait, au nom de ses enfants et de ses petits-enfants, de l'hommage qu'il avait fait rendre à la mémoire de leur père et de leur aïeul. M. de Salvandy était autorisé, de plus, à répéter au comte de Chambord tous les vœux que, devant lui, la Reine Marie-Amélie avait formulés en faveur de la fusion. Si cette dernière déclaration n'était point présentée comme officielle, c'est que, par égard pour la duchesse d'Orléans, on ne l'avait pas délibérée dans le conseil de famille. M. Guizot et deux de ses anciens collègues, M. Duchâtel et M. Dumont, arrivèrent à Claremont avant le départ de M. de Salvandy. Ils entendirent eux-mêmes de la bouche de la Reine et du duc de Nemours les expressions qui devaient être transmises à Frohsdorf, et eurent avec les Princes de longues conversations « toutes bonnes » écrivait le duc de Noailles, en insistant auprès de Berryer pour que le comte de Chambord en fût exactement informé[1]. Le *Journal des Débats* annonça le voyage des trois anciens ministres en même temps que la double mission dont M. de Salvandy avait été chargé.

Les relations entre les deux branches, les « bons rapports de parenté », comme disait M. Guizot, étaient ainsi publiquement rétablis. Ce n'était pas encore la fusion politique, mais c'en était le présage.

Berryer était plein de confiance; il croyait tenir le salut de la France et, jusque dans ses plus intimes causeries, sa joie débordait.

Grâce à la généreuse et haute sagesse du roi, écrivait-il, je ne désespère plus de voir réconcilier en France les vieux partis, que leurs longues luttes, leurs fautes, leurs griefs,

[1] Lettre du duc de Noailles à Berryer, du 9 septembre 1850. *Papiers de Berryer.*

leurs rancunes, et surtout les blessures de l'amour-propre, semblaient avoir rendus irréconciliables. Sans cette union des forces réelles de la nation dans un honorable accord des intérêts et des intelligences, il n'est pas permis de croire, pour l'avenir, ni au maintien d'une autorité nécessaire au gouvernement de la France, ni au développement sincère des libertés publiques selon le besoin de la société actuelle[1].

IV.

Un document, inopinément jeté dans la presse, vint tout à coup ranimer les préventions et voiler sous de nouveaux nuages cette éclaircie naissante.

C'était une lettre adressée par un des secrétaires des comités de la droite, M. de Barthélemy, aux correspondants habituels de ces comités. Datée de Wiesbaden, le 30 août 1850, cette lettre exprimait d'abord la satisfaction qu'avait éprouvée le comte de Chambord, en se voyant entouré de Français accourus de tous les points du pays et représentant les diverses positions sociales.

Elle faisait connaître ensuite (et c'était là son principal objet) les décisions auxquelles s'était arrêté le Prince, les entretiens qu'ils avait eus avec les membres de l'Assemblée législative.

M. le comte de Chambord, écrivait M. de Barthélemy, a déclaré qu'il se réservait la direction de la politique générale.

Dans la prévision d'éventualités soudaines, et pour assurer cette unité complète de vues et d'action qui seule peut faire notre force, il a désigné les hommes qu'il déléguait en France pour l'application de sa politique.

Cette question de conduite devait nécessairement amener l'appréciation définitive de la question de l'appel au peuple.

Je suis officiellement chargé de vous faire connaître quelle

[1] A la vicomtesse de Vaufreland. — 17 septembre 1850.

a été, à ce sujet, la déclaration de M. le comte de Chambord.

Il a formellement et absolument condamné le système de l'appel au peuple comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique.

Il repousse d'avance toute proposition qui, reproduisant cette pensée, viendrait modifier les conditions de stabilité qui sont le caractère essentiel de notre principe et doivent le faire regarder comme l'unique moyen d'arracher enfin la France aux convulsions révolutionnaires.

Le langage du comte de Chambord avait été formel, et le Prince comptait que cette déclaration, venue de l'exil, serait désormais une règle absolue pour tous les légitimistes.

Mettre fin à toutes ces dissidences qui l'ont si vivement affecté, et qui n'aboutissent qu'à notre amoindrissement, continuait l'auteur de la lettre, abandonner sincèrement, absolument, tout système qui pourrait porter la moindre atteinte aux droits dont il est le dépositaire; revenir à ces honorables traditions de discipline qui, seules, peuvent relever, après tant de révolutions, le sentiment de l'autorité; rester inébranlables sur les principes, conciliants et modérés pour les personnes; tel est le résumé de toutes les recommandations que M. le comte de Chambord nous a adressées et qui, nous en avons la confiance, seront fécondes en heureux résultats.

Ce qui en ressort incontestablement, c'est que la direction de la politique génerale étant réservée par M. le comte de Chambord, aucune individualité, soit dans la presse, soit ailleurs, ne saurait désormais être mise en avant, comme représentation de cette politique. En dehors de M. le comte de Chambord, il ne peut y avoir, aux yeux des légitimistes, que les mandataires qu'il a désignés et qui sont, vous le savez sans doute déjà, MM. le duc de Levis, le général de Saint-Priest, représentant de l'Hérault, Berryer, représentant des Bouches-du-Rhône, le marquis de Pastoret, le duc des Cars...

C'est là ce qu'on a appelé le Manifeste de Wiesbaden.

A la prendre à la lettre, il n'y avait rien dans cette circulaire dont on pût sérieusement s'inquiéter, rien de contraire aux principes d'un gouvernement tempéré. Elle ne contenait qu'une proposition doctrinale, la condamnation formelle du système de l'appel au peuple, condamnation que l'Assemblée législative avait elle-même prononcée. On juge souvent le fond des choses sur les apparences, et les intentions des gouvernements et des hommes sur leurs allures. Ce qui émut l'opinion, ce qui produisit d'abord une sensation inexprimable, ce fut la prétention que l'on prêta au comte de Chambord de vouloir gouverner de loin, et de transformer en mandataires obéissants des hommes qui, forts de leur dévouement, investis par leurs services, par leur caractère, par les suffrages de leurs concitoyens, d'une grande autorité personnelle, avaient jusque-là défendu librement la royauté.

Cette interprétation était peu conforme, comme le Prince le fit bientôt remarquer lui-même, aux paroles d'adieu que le comte de Chambord avait adressées aux visiteurs de Wiesbaden. Il leur avait, au contraire, exprimé son désir de les voir concerter les mesures à prendre avec ses conseillers, ajoutant qu'il n'avait honoré ces conseillers de sa confiance que parce qu'ils avaient déjà celle des royalistes.

Mais l'exil n'est pas à l'abri des misères de cour, et à vrai dire, partout où il y a réunion d'hommes, se retrouvent ces misères, ces jalousies, ces intrigues, ces impatiences avouées ou secrètes de toute supériorité, qui sont propres à l'humanité. Depuis longtemps un travail se faisait autour du comte de Chambord, inspiré chez les uns par une conviction sincère, chez les autres par d'étroites animosités, pour le décider, en s'adressant à ses plus hauts instincts, à affirmer son autorité, à dominer du prestige de son action royale les individualités

même les plus brillantes. Les honneurs accordés par le Prince à Berryer, loin de décourager les auteurs de la tentative, les avaient décidés à la pousser plus avant; le moment leur semblait venu de frapper un coup. Quelques-uns des visiteurs de Wiesbaden avaient surpris les indices de ce dessein; certains propos, échangés devant eux, éveillèrent leurs soupçons. La publication de la circulaire leur révéla ce qu'ils n'avaient qu'entrevu.

Vous n'êtes plus le chef d'un grand parti, écrivait à Berryer l'un des rédacteurs de *l'Union*, de la feuille officielle des royalistes, M. Lubis[1], en lui montrant à quel rôle le réduisait l'acceptation du manifeste; vous devenez un commis, un mandataire obéissant, le numéro 3 d'un comité dirigeant, parce qu'il est dirigé, c'est-à-dire un écho, comme un automate[2].

L'impression de M. Lubis fut celle des plus fidèles royalistes. M. Laurentie, qui d'abord n'avait pas voulu croire à ses prévisions, reconnaissait avec consternation qu'elles étaient fondées[3]. M. de Vatimesnil disait à M. de Larcy : « c'est notre Waterloo[4] ». Et M. Guizot écrivait : « Il ne faudrait pas beaucoup de circulaires comme celle dont on s'occupe en ce moment pour rendre parfaitement vains les meilleurs messages[5] ».

Il y avait en effet, dans la presse de toute nuance, un véritable *tolle* contre la malheureuse circulaire. Les adversaires de la fusion, les journaux élyséens, les feuilles de gauche, l'attaquaient avec violence et en tiraient

[1] Lubis (C. P) 1806-1859, successivement rédacteur de *la France*, de *la Quotidienne et* de *l'Union*.

[2] 25 septembre 1850. *Papiers de Berryer*.

[3] « Laurentie ne voulait pas me croire; il vient de m'écrire que j'avais raison » M. Lubis à Berryer, 25 septembre 1850.

[4] Nous tenons le mot de M. de Larcy.

[5] 24 septembre 1850, à Mme Lenormant. *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 305.

des déductions triomphantes contre la possibilité du retour de la Monarchie. Ce qui ajoutait à la confusion, c'est que M. de la Rochejacquelein dont le nom, malgré le vagabondage de sa politique, restait synonyme d'honneur et de fidélité, acceptait le blâme porté contre lui et déclarait publiquement renoncer à ses espérances monarchiques, en fondant son changement sur le déplorable manifeste.

Que faisait cependant Berryer?

Il n'était pour rien dans ce document. Il en avait eu connaissance par hasard, en ouvrant, pendant un passage à Orléans, le *Journal des Débats*. Son émotion, à cette lecture, ne peut s'exprimer. Il était hors de lui. Ce qui le transportait, c'était moins l'indignation de voir son nom engagé dans une aventure à laquelle il était absolument étranger, que la douleur d'une faute, qui, en le compromettant lui-même, compromettait, bon gré mal gré, la cause dont il demeurait aux yeux de tous, en France, le représentant. Il écrivit immédiatement au signataire de la circulaire, M. de Barthélemy, pour le mettre en demeure de faire savoir au public qu'il n'avait, lui Berryer, participé en rien, ni directement, ni indirectement, à la rédaction ou à la divulgation de ce document : « Je ne puis pas accepter, lui disait,-il, la responsabilité de cette sorte de manifeste auquel je suis entièrement étranger [1] ». M. de Barthélemy alla voir aussitôt Berryer à Augerville et lui promit une lettre conforme à ses désirs. La lettre ne venant pas, Berryer lui écrivit de nouveau pour la réclamer, et, comme M. de Barthélemy, sachant qu'il avait reçu, dans l'intervalle, la visite de M. de Saint-Priest, lui exprimait l'avis que les explications qui avaient dû lui être données, rendaient sans

[1] 24 septembre 1850. Copie dans les *Papiers de Berryer*. La lettre est datée d'Orléans.

objet la déclaration, Berryer lui répliqua avec hauteur qu'il n'entendait soumettre à son appréciation ni la gravité des explications qu'il avait pu recevoir, ni la nécessité de la déclaration qu'il persistait à exiger [1].

M. de Barthélemy reconnut, dans une lettre du 4 octobre, que Berryer avait quitté Wiesbaden lorsque la première idée de la circulaire avait été émise, et qu'il n'avait été pour rien, ni dans sa rédaction, ni dans son envoi. Mais, n'ayant pas contribué à la publication de cette circulaire, il déclinait le soin de publier cette déclaration.

C'était donc à Berryer qu'il appartenait de réfléchir aux mesures à prendre pour éclairer l'opinion et pour sauvegarder à la fois devant le pays l'intérêt de sa cause et l'honneur de sa situation politique.

Deux courants s'étaient dès lors formés autour de lui. Tous ceux qui avaient, à quelque degré que ce fût, coopéré à la circulaire ou partagé les vues dont elle portait l'expression, étaient pour le silence. Ils suppliaient Berryer de ne rien dire. Effrayés de l'émotion produite par cette fatale lettre, ils l'adjuraient, en faisant appel à son abnégation, de ne pas la désavouer. Les hommes, dont les dissidents opposaient d'ordinaire le nom à celui de Berryer, étaient les premiers à se rapprocher de l'orateur. M. de Saint-Priest déclarait qu'il pensait comme Berryer et qu'il n'avait pas été plus que lui consulté sur la circulaire. M. de Pastoret, que quelques-uns accusaient d'avoir soutenu la théorie de « l'effacement des individualités » ne se montrait ni moins désolé du manifeste, ni moins étranger à son envoi. Il répétait à Berryer ce qu'il lui avait déjà dit à Wiesbaden qu'il ne ferait rien sans lui, rien que d'accord avec lui. Mais, comme M. de Saint-Priest, il était d'avis, tout en déplorant la circu-

[1] 1er octobre 1850.

laire, de ne pas la répudier. M. de Saint-Priest avait adressé au journal *l'Opinion publique* une lettre, dont un juge compétent, M. Molé, disait qu'elle n'avait rien atténué, tout au contraire; il ne désavouait dans cette lettre que la publicité du document, sans se prononcer sur le fond.

D'autres conseils, exprimés dans les termes les plus pressants, se succédaient auprès de Berryer pour le décider à rompre le silence. On lui citait ces mots d'un journal anglais *le Globe* :

Si M. Berryer accepte et courbe la tête, il aura constaté que chez lui le caractère n'est pas au niveau du talent. Il sera classé parmi les hommes qui ne s'appartiennent pas et qui perdent toute leur valeur[1].

Les journaux français soutenaient la même thèse et affectaient de montrer Berryer compromis dans l'aventure. L'*Evènement* affirmait que, loin de blâmer la circulaire, Berryer l'avait inspirée :

Plusieurs journaux, disait-il, avaient semblé croire que M. Berryer était mécontent de la circulaire Barthélemy; il n'en est rien. Bien au contraire, M. Berryer a lui-même inspiré le manifeste qui a jeté une si profonde division dans le parti légitimiste.

Le *Constitutionnel,* à son tour, posait la question :

La circulaire est-elle un manifeste délibéré avec les chefs du parti et accepté par eux?

C'était là une situation qui, aux yeux des plus anciens lutteurs du parti légitimiste, ne pouvait se prolonger.

[1] Lettre de M. Lubis du 25 septembre 1850.

M. Lubis écrivait lettres sur lettres à Berryer; il allait le trouver à Augerville, il lui demandait une déclaration qu'il put insérer dans *l'Union.* Il lui peignait, sans ménagements, l'émotion que le document avait soulevée, l'anathème de tous les journaux, « la position accablante » que lui faisait son silence, les prophéties de ceux qui, écartant de sa part un désaveu, disaient : « Il n'osera pas ! » Et tandis que d'autres annonçaient à Berryer que tout ce bruit s'apaiserait, que M. de Saint-Priest lui écrivait : « Je suis persuadé que dans quelques jours on n'en parlera plus », M. Lubis lui montrait la rumeur grandissant et l'impossibilité pour lui d'une acceptation incompatible avec sa dignité comme avec la vérité.

Un autre ami de Berryer, qui lui demeurait attaché, sans avoir toujours approuvé sa politique parlementaire, l'ancien directeur de la *France,* M. de Brian, n'était pas moins énergique.

On se rendra auprès de vous, lui écrivait-il, pour vous dire que tout ce bruit n'est rien, qu'il s'apaise et qu'il n'en sera plus question dans deux jours. Cela est faux, cruellement faux. Il restera de votre silence une impression déplorable. On verra un homme d'État, un chef de parlement, effacé, subalternisé par des hommes de Cour[1]...

Ces rudes paroles d'amis sincères étaient confirmées par les doléances plus timides, mais non moins expressives, que de modestes correspondants de province, bien placés pour juger le mouvement de l'opinion, adressaient à Berryer. Un avoué de Mantes, M. Farfelier, lui écrivait :

L'impression produite par la circulaire Barthélemy a été universellement mauvaise, et des plus mauvaises. Votre si-

[1] 29 septembre 1850. *Papiers de Berryer.*

lence est aussi généralement regardé comme une approbation des principes proclamés par ce document[1].

D'Honfleur lui arrivaient, au même moment, des informations analogues :

Je viens remplir un devoir pénible, lui mandait un de ses correspondants, en vous parlant de l'effet produit par la circulaire Barthélemy. C'est un événement d'une portée immense et déplorable. Orléanistes et Napoléoniens sont dans la joie. Nous perdons tout le terrain que nous avions gagné[2].

V.

Cette épreuve fut une des plus amères qu'ait traversées Berryer dans sa vie publique. Tout son sang bouillonnait. Prisonnier volontaire de l'intérêt de sa cause, il était comme un lion rugissant contre les barreaux de sa cage. Il souffrait des suppositions que provoquait son silence; un mot lui eût suffi pour les faire tomber. Ce mot, Berryer était décidé à le dire, mais quand et sous quelle forme? Intime et cruel souci d'un homme qu'aucune affliction, qu'aucune injustice n'entraîna jamais à perdre de vue ce qu'il devait à ses convictions et à son principe.

Blessé au fond de l'âme, Berryer ne voulait pas compromettre le comte de Chambord par un désaveu précipité; il ne voulait pas davantage, par une adhésion muette, sacrifier au comte de Chambord sa propre dignité, sentant bien que le maintien intégral de cette dignité importait au Prince lui-même et à la Monarchie.

J'ai dit hautement à M. de Saint-Priest, lui écrivait M. Lubis,

[1] 28 septembre 1850. *Papiers de Berryer.*
[2] 26 septembre 1850.

que M. de Levis me paraît un homme nécessaire, malgré les inconvénients de son caractère et de sa situation, mais que le sauvetage de votre situation parlementaire était d'une toute autre nécessité; car, si M. de Levis couvre le Prince, il le compromet, pendant que vous avez la mission de sauver le Prince, le principe et le parti[1].

Quel que fut le détachement de Berryer, il ne pouvait pas ne pas reconnaître ce qu'il y avait de juste dans cette réflexion.

Toute la question pour lui était de choisir l'heure et le mode de ses explications : « Si vous ne désavouez immédiatement la Circulaire, lui avait encore écrit M. Lubis, vous serez obligé de la désavouer à la tribune[2] ». Cette perspective, loin de l'effrayer, le décida. Il se dit que son vrai champ de bataille était la tribune; que du haut de la tribune bien mieux que dans les journaux, il pourrait répudier la circulaire en des termes qui sauvegardassent à la fois son propre honneur et la cause royale, et avec son abnégation accoutumée, l'œil fixé sur la date encore éloignée de la réparation, il s'imposa, au milieu d'interprétations contraires, souvent injustes et blessantes, un silence pénible, sans négliger toutefois, par toutes les voies que lui fournissait l'étendue de ses relations, de faire connaître son opinion et sa conduite.

Une autre idée avait été mise en avant, c'était que le comte de Chambord adressât à Berryer une lettre, qui, en exprimant sa pensée politique, en lui donnant à lui-même un témoignage de la confiance royale, refoulât dans le néant le malencontreux document. Cette seconde idée se liait dans l'esprit de Berryer à la première; sa déclaration devait amener la réponse du Prince. L'occasion seule restait à trouver ou à faire naître.

1 25 septembre 1850.
2 Lettre de M. Lubis, — même date.

Il était arrivé d'ailleurs ce qui se produit d'ordinaire dans ces aventures; la passion en affronte follement les hasards, puis la réflexion vient, qui, trop tard, en déplore les suites. La circulaire ayant échoué, personne ne voulut en avoir la responsabilité. Les « petits Messieurs » qui l'avaient inspirée, comme disait M. Lubis, prétendaient n'y être pour rien. La veille, c'était un triomphe, le lendemain, une déroute.

« Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre »[1].

Pendant que les mêmes hommes qui avaient cru atteindre Berryer cherchaient un refuge dans son silence, il reçut de l'exil l'expression d'un vœu qui confirma son plan. Le duc de Lévis avait-il connu la circulaire? Tout porte à le croire; mais il l'avait plutôt laissé faire qu'encouragée. La modération de son caractère répugnait à ces initiatives, lors même qu'elles flattaient ses vues. Effrayé des conséquences, il n'hésita pas à invoquer le secours de Berryer : « Votre puissante parole, lui dit-il, peut seule dissiper ces nuages[2]. » Mais une voix plus haute s'éleva qui parlait toujours au cœur de Berryer.

Dans deux lettres successives[3], le comte de Chambord lui fit part de la douleur avec laquelle il avait appris les suppositions formées sur la circulaire. Il s'indignait qu'on eût osé lui prêter l'idée « d'imposer une obéissance passive aux consciences parlementaires »; c'était là, disait le Prince, « une interprétation toute gratuite, démentie par l'évidence des faits, aussi contraire à mes véritables dispositions qu'au langage que j'ai constamment tenu ». Le comte de Chambord n'en voulait d'autre preuve que son allocution adressée « en présence des membres de l'Assemblée » aux visiteurs de Wiesbaden, allocution dont il prenait soin de rappeler le texte à Berryer. S'il

1 Lettre de M. Lubis du 25 septembre 1850.
2 27 novembre 1850.
3 4 novembre et 8 décembre 1850.

revendiquait la force pour le pouvoir royal, c'était précisément pour avoir le moyen d'assurer à la France, sous la garantie du principe héréditaire, la jouissance des libertés dont elle avait besoin.

Le comte de Chambord demandait à Berryer de communiquer ces déclarations à quelques-uns de ses amis, notamment au duc de Noailles, et renouvelant son appel au fidèle serviteur, il attendait de son dévouement et de son éloquence, qu'il ferait justice « de ce fantôme d'absolutisme dont on cherchait à effrayer les imaginations[1] ».

Sur ce point, Berryer avait donc tout à la fois satisfaction et sécurité. Il n'avait pas à redouter, au jour où il parlerait au pays, un désaccord avec son prince. Le comte de Chambord, lui-même, l'adjurait de prendre en main sa cause et de se faire devant la France son interprète et son défenseur. Le Prince donnait à Berryer un premier gage de ses intentions. Le comité des Cinq, annoncé par la circulaire, fut immédiatement transformé en un conseil de douze membres; les sept membres nouveaux étaient tous choisis parmi les amis de Berryer : le duc de Noailles, le duc de Clermont-Tonnerre, le duc de Valmy; avec eux trois représentants, M. de Falloux, M. de Vatimesnil, M. Benoist d'Azy, et M. de Rainneville, conseiller d'État.

VI.

Berryer avait à se préoccuper d'autres projets que le duc de Noailles, entre tous, avec sa judicieuse et régulière vigilance, ne manquait pas de signaler à son attention.

[1] Lettre du 4 novembre 1850.

La circulaire avait attristé, sans les décourager, ceux des anciens orléanistes qui souhaitaient la fusion; elle avait confirmé dans leur opposition ceux qui y étaient hostiles; mais, loin de se prévaloir du mécompte des légitimistes, les régentistes, comme on les appelait[1], s'appliquaient, dans leurs relations avec eux, à en atténuer l'effet. Ils avaient hâte d'engager la lutte avec Louis-Napoléon, et le concours des légitimistes leur étant nécessaire, ils s'étaient donné pour mot d'ordre de les gagner par leurs ménagements, sans se lier d'ailleurs eux-mêmes par le moindre engagement. L'avis en avait été transmis à Claremont par l'un d'entre eux, M. Roger (du Nord[2]). M. Molé, placé par sa grande situation entre les deux partis, observait cette tactique avec inquiétude; il en avertissait le duc de Noailles et Berryer, persuadé qu'au fond le « mal de la circulaire de Wiesbaden restait très grand[3] » et que, si les adversaires de la fusion affectaient de n'en pas tenir compte, c'était qu'il n'entrait pas dans leurs vues que le mal fût réparé.

A vrai dire, il n'y avait point encore dans ce groupe de plan bien arrêté. M. Thiers commençait à se prononcer pour la république. Il répétait, dans ses conversations, cette formule qu'il avait précédemment énoncée devant l'Assemblée[4] : « la république est de tous les gouvernements celui qui nous divise le moins. » Quelle pensée l'inspirait? Était-ce de rendre son nom possible à la tête de la république? Était-ce d'attendre la majorité du comte

1 Nous emploierons, nous aussi, cette expression, pour abréger, bien qu'elle ait le défaut de confondre sous la même dénomination des nuances diverses.

2 Roger (du Nord) (Léon, comte) 1803-1881, député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1849 et 1871, sénateur inamovible en 1875.

3 Lettre au duc de Noailles (septembre ou octobre 1850). — Copie dans les *Papiers de Berryer*.

4 Discours du 13 février 1850 (dans la discussion sur la loi d'enseignement).

de Paris, ou de préparer une candidature princière à la Présidence? Ces diverses combinaisons semblent avoir traversé son esprit sans s'y fixer. La fusion, elle-même, l'avait-elle toujours trouvé contraire? Mme de *** que Marie-Amélie, comme nous l'avons dit, honorait de son intime confiance[1], affirme dans ses Mémoires qu'au mois d'août 1848, M. Thiers fit savoir au roi Louis-Philippe, comme se croyant en conscience obligé de l'en avertir, qu'il n'y avait de salut que dans la réunion à la branche aînée. Le propos fut répété à Claremont devant M. Guizot, qui adopta l'idée et immédiatement la proclama sienne. Dès lors, M. Thiers s'en serait détaché et se serait retourné du côté de la duchesse d'Orléans.

La rivalité des deux hommes d'État a eu sans doute sa part dans leurs dispositions réciproques, et c'était bien à M. Guizot que pensait M. Thiers, lorsque parlant plus tard de la fusion à M. de Larcy, il disait qu'on avait eu tort de la confier à des hommes qui avaient faussé le gouvernement représentatif[2]. Mais sa raison, qui presque toujours voyait juste, lorsqu'aucune préoccupation personnelle ne venait l'obscurcir, ne contestait pas l'excellence de l'œuvre en elle-même; loin de là, M. Thiers l'a plus d'une fois reconnue. Il a pu dire parfois que la fusion était impossible, jamais qu'elle ne fut pas désirable.

Quoi qu'il en soit, à la fin de 1850, les vues du groupe régentiste n'étaient point décidées; ses projets variaient avec ses alliances. On assurait même qu'il n'avait pas toujours écarté l'idée d'un accommodement avec l'Élysée. Berryer, d'ordinaire bien informé, croyait savoir que M. Thiers avait porté à la duchesse d'Orléans, alors en Allemagne, un plan de négociations avec Louis-Napoléon.

1 V. *Berryer et la monarchie de juillet*, p. 82.

2 Le propos est consigné dans une lettre de M. de Larcy à Berryer, du 30 août 1853. — *Papiers de Berryer*.

On lui eut accordé la prorogation pour dix ans afin de laisser grandir le comte de Paris. La duchesse d'Orléans s'y était refusée en disant :

Monsieur Thiers, vous croyez à un parti orléaniste, il n'y en a pas; il y a un parti qui n'est ni légitimiste, ni radical; ce parti comprend la moyenne de la nation. Il est pour la Maison d'Orléans quand elle règne, mais il serait pour un Napoléon s'il le voyait sur le trône. Ce parti est avant tout conservateur. Nous avons des amis, une élite dont vous êtes; nous n'avons point de parti. Une fois en possession de ses dix ans, le prince Napoléon verrait les conservateurs se rallier à lui, et il ne se dessaisirait jamais du pouvoir[1].

La réflexion faisait honneur à la clairvoyance de la Princesse; le projet fut abandonné.

Ennemi de la fusion, le groupe régentiste, par une singulière logique, s'était rapproché de ceux des légitimistes qui avaient jusque-là témoigné le plus d'exaltation contre « l'orléanisme ». Il les animait contre la majorité de leur parti, gagnait leur confiance, aussi prompte à naître que leurs soupçons, et les décidait à faire campagne avec lui sans qu'ils songeassent à s'assurer préalablement de ses vues sur le gouvernement définitif de la France. A ce moment, un ancien ministre de juillet, M. Molé, écrivait : « Je suis de plus en plus convaincu qu'on se prépare la plus cruelle déception, si on n'exige pas des garanties irrévocables avant de promettre son concours[2]. »

Il y avait à la tête de ces légitimistes dissidents deux hommes très honorables, beaucoup plus modérés que ceux qui faisaient mine de se ranger derrière eux, le

1 Cette conversation fut rapportée, dès cette époque, par Berryer à M. de Kerdrel de qui nous la tenons.

2 Lettre, déjà citée, au duc de Noailles (septembre ou octobre 1850). *Papiers de Berryer.*

général de Saint-Priest et M. Alfred Nettement[1]. Le premier, ancien officier dans l'armée russe, s'était distingué en 1823 dans la guerre d'Espagne et avait noblement représenté la France à Madrid avant 1830. Il avait accompagné en 1832 la duchesse de Berry quittant Massa pour se rendre en Vendée : gentilhomme accompli, son caractère et sa vie imposaient le respect. Le second, rédacteur en chef de l'*Opinion publique,* feuille nouvelle placée entre l'*Union* et la *Gazette de France*, avait de longue date marqué dans les luttes du journalisme par l'éclat de son talent et l'ardeur désintéressée de ses convictions. N'étant ni l'un ni l'autre faits pour la tribune, M. Nettement et M. de Saint-Priest inclinaient à lui préférer, l'un les succès de la presse, l'autre les négociations cachées ou les coups de main. Les dissidents les encourageaient; ils invoquaient leurs noms, moins pour suivre leur direction que pour échapper à celle de Berryer, et tout en continuant à accuser Berryer d'orléanisme, ils se mettaient sous la conduite de M. Thiers qui personnifiait l'orléanisme opposé à la fusion.

Nous ne faisons qu'indiquer ici le principe du dissentiment; on en verra bientôt se développer les conséquences.

[1] Nettement (Alfred-François), 1805-1869, représentant du peuple à l'Assemblée législative (1849-1851).

CHAPITRE III.

LA LETTRE DE VENISE.

Tentatives de Louis-Napoléon pour préparer l'Empire. — Les revues de Satory. — *Vive l'Empereur!* — Ordre du jour du général Changarnier interdisant les cris sous les armes. — Rentrée de l'Assemblée (12 novembre 1850). — Le message du Président de la république dissipe momentanément les doutes sur ses intentions. — Débat soulevé par le prince Napoléon sur de prétendues instructions adressées aux officiers de l'armée de Paris par le général Changarnier. — Réunion à l'Élysée des chefs de la majorité. — Paroles de Berryer au Président. — Démission des ministres (9 janvier 1851). — Le nouveau Cabinet. — Son premier acte est de rapporter les décrets qui instituaient le double commandement exercé par le général Changarnier. — Interpellation de M. de Rémusat sur la politique du ministère. — Berryer l'appuie. — Une commission est nommée conformément à la proposition de M. de Rémusat. — Rapport de M. Lanjuinais. — Discours de Berryer. — Il désavoue le manifeste de Wiesbaden. — Vote de l'ordre du jour de défiance proposé par M. Sainte-Beuve. — Démission du Cabinet. — Les nouveaux ministres sont pris en dehors de l'Assemblée. — Lettre du comte de Chambord à Berryer, dite « Lettre de Venise ». — Histoire de ce document. — Présentation d'un projet de loi augmentant la dotation du Président. — La commission le repousse. — M. de Montalembert le soutient. — L'Assemblée vote le rejet. — M. Creton renouvelle sa proposition pour l'abrogation des lois d'exil. — Circonstances dans lesquelles la proposition est mise en discussion. — Discours de Berryer. — Sa réplique à M. Marc-Dufraisse. — A la demande de Berryer, l'Assemblée vote l'ajournement. — Vigilance de Berryer pour apaiser les dissentiments dans les rangs de la majorité. — Sa réponse aux plaintes de ses électeurs de Marseille. — Voyage

de M. de Falloux à Venise. — Il rend compte à Berryer de ses entretiens avec le comte de Chambord. — Le Prince laisse à Berryer le soin de diriger le parti monarchique dans la question de la revision de la Constitution.

I.

Louis-Napoléon était rentré à Paris, le 12 septembre 1850, au milieu des acclamations de ceux que M. de la Guéronnière, alors rédacteur du journal le *Pays,* appelait les *décembraillards,* parce qu'ils appartenaient à une société dite du 10 décembre, chargée, sous couleur d'association de secours mutuels, de recruter des adhérents à l'Empire. En l'absence de l'Assemblée, le Président poursuivait avec une affectation visible l'acheminement de ses desseins. Après s'être montré aux départements, il tentait d'agir sur l'armée. Banquets aux officiers, distributions exceptionnelles de vivres et de vin aux soldats, revues de la garnison de Paris à Saint-Maur ou à Satory, rien n'était négligé pour gagner l'esprit des troupes. Contrairement aux règlements militaires, et malgré l'avis connu du général Changarnier, plusieurs régiments, défilant devant le Président et le ministre de la Guerre, avaient crié : « Vive Napoléon! Vive l'Empereur! »

La commission de permanence s'inquiéta de ces incidents. Elle manda devant elle le ministre de la Guerre, qui, tout en niant la gravité des faits, promit de tenir compte de ses observations. Une nouvelle revue eut lieu le 11 octobre à Satory. Les mêmes cris s'y firent entendre; le général Neumayer, chef d'état-major du général Changarnier, ayant blâmé ces infractions à la discipline, fut mis en disponibilité. Le général Changarnier publia, le 2 novembre, un ordre du jour rappelant aux troupes que les cris étaient interdits sous les armes.

L'antagonisme se prononçait entre le pouvoir exécutif et le commandant de l'armée de Paris.

La commission de permanence était en proie à une agitation bien naturelle, mais qui manquait de direction. Les motions se succèdaient parmi ses membres, sans réflexion et sans résultats.

Berryer, désireux d'échapper aux questions avant le grand débat dans lequel il comptait s'expliquer, était resté à Augerville. Son absence laissait le champ libre aux ardents de son parti. N'écoutant que leur fougue, ceux-ci ne demandaient qu'à partir en guerre contre le Président, sans regarder qui les conduisait et pour quel but. On disait que la duchesse d'Orléans était à Londres, n'attendant qu'un signal de ses amis pour paraître en France. Les partisans de la fusion s'en alarmaient; ils appelaient en toute hâte Berryer à Paris, pour qu'il fût présent, dès la première séance de l'Assemblée :

Il y a à vous mettre au courant, lui écrivait le duc de Noailles. Les choses ont été plus sérieuses et plus loin que vous ne le pensez. Votre absence a privé le parti de son chef à la Commission, et laissé la direction à X plus aveuglé et plus entraîné que jamais, qui a prêté la main et même vivement poussé à des événements qui ont failli en deux jours nous amener la régence... Toute crise est à présent conjurée jusqu'au 11 [1].

L'Assemblée reprit ses séances le 12 novembre. Irritée contre le Président, elle prévoyait de sa part un coup de main et rentrait avec la résolution, plus impatiente que concertée, de mettre un terme à ses entreprises. Le message de Louis-Napoléon vint refroidir son indignation. Les revirements ne coûtaient pas au Président. Plutôt que de compromettre ses projets par un éclat

[1] Octobre 1850. *Papiers de Berryer.*

prématuré, il savait les faire rentrer dans l'ombre, et les désavouait au besoin, sans y renoncer.

Il eut un mot dans son message sur la revision de la Constitution, mais pour reconnaître à tous, sauf à lui-même, le droit de la provoquer :

Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, dit-il, de vouloir hâter la revision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. *Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.*

La dissolution de la Société du 10 décembre soulignait, en quelque sorte, cette déclaration.

Quels soupçons ne se seraient pas évanouis devant ces témoignages! « Pour moi, dit bientôt Lamartine, quand un homme élevé à cette hauteur, profère, sans y être obligé, un nouveau serment à la république, je le crois[1]. » L'Assemblée laissa tomber ses défiances. Pour ne pas réveiller des querelles qu'elle espérait éteindre, elle refusa d'ordonner la publication des procès-verbaux de la commission de permanence réclamés par un membre de la gauche, M. Antony Thouret, et se consacra avec une ardeur pacificatrice à l'étude et au vote de quelques lois de justice et de bienfaisance que la commission de l'Assistance publique avait préparées, sous l'inspiration d'un homme animé du génie de la charité, M. Armand de Melun[2].

Les résolutions subites du Président de la République troublèrent promptement cette quiétude.

Le 3 janvier 1851, le prince Napoléon, tour à tour

1 Séance du 16 janvier 1851.

2 Melun (Armand, vicomte de) 1807-1877, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative.

auxiliaire et ennemi de son cousin, adressa au général Schramm[1], ministre de la guerre une interpellation au sujet d'instructions, qui, d'après le journal *la Patrie*, avaient été données par le général Changarnier aux officiers de l'armée de Paris, instructions leur enjoignant de n'obéir à aucune réquisition qu'après avoir reçu ses ordres. Le ministre de la guerre ayant demandé quelques jours pour s'enquérir des faits, le général Changarnier vint déclarer que l'enquête était inutile « attendu que les instructions signalées n'existaient pas », et l'Assemblée, en acclamant le commandant de l'armée de Paris, vota l'ordre du jour pur et simple.

Le lendemain 4 janvier, le bruit se répandait que le ministère avait donné sa démission, et que le général Changarnier allait être destitué de son commandement. Quelques jours se passèrent dans une confuse attente qu'aucune note du *Moniteur* ne venait dissiper.

Depuis longtemps agitée dans l'esprit de Louis-Napoléon, la révocation du général Changarnier avait été en effet décidée par lui à l'issue de la séance où l'Assemblée venait de donner au général un témoignage de sa confiance. Par une illusion singulière, le Président se flatta d'obtenir pour un acte, dont la majorité devait se sentir évidemment blessée, l'appui des chefs de cette majorité. Le 8 janvier, il convoqua à l'Élysée MM. Odilon Barrot, Berryer, de Broglie, Daru, Dupin, Molé, de Montalembert et Thiers. Il leur fit connaître sa résolution de supprimer le commandement de Paris, et, sans les consulter d'ailleurs sur le fond, il leur demanda d'être auprès de l'Assemblée les garants de la légalité de la mesure et de la loyauté de ses intentions. M. Barrot, M. Dupin,

[1] Schramm (Jean-Paul-Adam, comte) 1789-1884, député et pair de France sous le gouvernement de juillet, sénateur sous le second empire. Il avait remplacé comme ministre de la guerre, au mois d'octobre 1850, le général d'Hautpoul, nommé gouverneur général de l'Algérie.

M. de Montalembert, M. Daru, M. de Broglie, M. Molé, chacun avec l'accent qui lui était propre, déclarèrent qu'un tel acte serait une injure pour l'Assemblée, et porterait un coup fatal à l'accord des deux pouvoirs. M. Thiers développa vivement la même opinion, en rappelant au Président tout ce qu'avait fait pour lui cette majorité qu'il allait atteindre. Berryer se renferma dans une réserve hautaine.

Nous ne pouvons accepter la mission dont M. le Président veut bien nous charger, dit-il; nous ne serons pas écoutés, si nous entreprenons d'enlever à cet acte le caractère de gravité que le bon sens lui attribue. L'Assemblée entière appréciera et avisera.

Louis-Napoléon demeurait impassible. Les représentants se retirèrent, envisageant avec tristesse l'avenir.

II.

Les ministres donnèrent leur démission le 9 janvier 1851. Un nouveau cabinet fut formé, et son premier signe de vie fut de rapporter les décrets qui avaient établi le double commandement du général Changarnier. Les pouvoirs du général étaient partagés entre le général Baraguey-d'Hilliers, nommé commandant en chef des troupes de la première division militaire et le général Perrot promu au commandement supérieur des Gardes nationales de la Seine.

Quatre des ministres démissionnaires rentraient dans le nouveau Cabinet, M. Rouher à la justice, M. Baroche à l'Intérieur. M. Fould aux finances, et M. de Parieu à l'instruction publique, M. Drouyn de Lhuys était appelé aux affaires étrangères, M. Magne [1] aux travaux publics,

[1] Magne (Pierre), 1806-1879, député en 1843, successivement minis-

M. Bonjean[1] au commerce, M. Ducos à la marine, et le général Regnaud de Saint-Jean d'Angely[2] au ministère de la guerre.

Le jour même où ces résolutions parurent dans le Moniteur, le 10 janvier, M. de Rémusat interpella le Cabinet sur sa politique et sur les causes de son avénement. Il proposait à l'Assemblée de nommer dans ses bureaux une commission chargée de prendre les mesures que les circonstances pourraient commander.

Combattue par M. Baroche qui soutint que le pouvoir exécutif avait usé de son droit sans rien changer pour cela au programme exposé dans le message présidentiel du 12 novembre, la proposition fut soutenue par Berryer. Comme on lui jetait le nom de Wiesbaden :

> Je réponds oui à l'interpellation, dit-il, je garde le mot et j'y répondrai complètement; mais je ne veux pas, sur cette question plus que sur aucune autre, devancer le moment où nous aurons tous ici à nous expliquer.

L'Assemblée adopta la proposition, et se retira immédiatement dans ses bureaux pour élire ses commissaires. On ne pouvait se dissimuler les vues du Président, et quelques-uns commençaient à se demander si l'on n'aurait pas dû plus tôt y faire obstacle : « Beaucoup d'amis de l'ordre ont regretté, peut-être avec raison, que l'Assemblée n'ait pas répondu au message du 31 octobre, dit

tre des travaux publics, et ministre des finances, membre de l'Assemblée de 1871, sénateur sous le second Empire et sous la troisième république.

1 Bonjean (Louis-Bernard), représentant du peuple en 1848, sénateur sous le second Empire, président de Chambre à la cour de cassation (1865), fusillé par la Commune le 24 mai 1871.

2 Regnaud de Saint-Jean d'Angely (Auguste-Étienne) 1794-1870, représentant du peuple en 1848, sénateur et maréchal de France sous le second Empire.

M. de Corcelle dans son bureau; le mal actuel date de là ».

Telle avait été, on se le rappelle, l'opinion de Berryer. Il aurait voulu que, dès cette époque, l'Assemblée arrêtât par sa fermeté les projets de Louis-Napoléon.

A la majorité de neuf voix contre trois, celles de M. de Lamartine, de M. Daru et de M. Flandin, la commission adopta un projet d'ordre du jour qui, tout en reconnaissant au pouvoir exécutif le droit de disposer des commandements militaires, blâmait l'usage que le ministère avait fait de ce droit, et confirmait à l'ancien général en chef de l'armée de Paris le témoignage de confiance décerné par l'Assemblée dans la séance du 9 janvier.

M. Lanjuinais déposa son rapport le 14 janvier; la discussion commenca le 15.

Le ministre de l'Intérieur, M. Baroche, s'efforça de justifier l'acte du pouvoir exécutif, et, comme on avait parlé d'aspirations impérialistes, il prit à son tour l'offensive en reprochant aux membres de la majorité le voyage qu'ils avaient fait, les uns à Wiesbaden, les autres à Claremont.

L'occasion de s'expliquer était venue pour Berryer[1].

Il commença par déclarer qu'il était décidé à s'associer « au vote le plus sévère » contre le dernier acte du gouvernement « acte condamnable, disait-il, parce qu'à moins de fermer les yeux, il est évident qu'il se lie à une suite de faits qui manifestent une tendance trop réelle à précipiter un changement politique que je redoute, que l'on doit redouter pour la paix intérieure comme pour la dignité du pays au dehors (*très bien*); acte condamnable surtout, parce qu'il devait avoir pour effet de déchirer la majorité ».

Tout ce qui s'était fait de bon depuis trois ans était dû à l'union de la majorité. En réveillant les divisions, on

[1] Séance du 16 janvier 1851.

réveillait dans le pays le sentiment inquiet de la situation « précaire et transitoire » que lui avaient faite les institutions. Cette inquiétude, ce n'était pas, comme on le prétendait, aux hommes monarchiques qu'il fallait l'imputer; ils avaient, au contraire, tout fait depuis 1848 pour la calmer, soutenant tour à tour la Commission exécutive, le général Cavaignac, le président de la République, et ce n'était pas leur faute si, au 10 décembre, la nation avait remplacé « une valeur personnelle tout à fait éclatante » par « un nom, un grand nom » dans lequel « elle croyait embrasser une ombre d'hérédité »,

Berryer, se retournant vers les républicains, leur demandait si, revenus au gouvernement, ils trouveraient jamais un concours plus loyal et plus constant que celui que leur avait donné la majorité.

Ne sentent-ils pas, en pénétrant dans les entrailles du pays, en voyant ce qu'il y a au fond des habitudes, des mœurs, des besoins de cette vieille France qui ne date pas de trois ans, qui date de quatorze siècles, ne sentent-ils pas que malgré la générosité de leurs âmes, ils seraient entraînés dans un système de violence, et peut-être bientôt de spoliation, devenu nécessaire pour briser les obstacles? Oui, malgré eux, les plus honnêtes gens ouvriraient la porte au socialisme...

C'était parce qu'ils avaient vu ce danger, que les « hommes monarchiques », comme on les appelait, n'avaient songé qu'à une chose, « consolider, organiser la résistance au nom de tous et dans le seul intérêt de la société ».

Alors Berryer exposait, comme le programme de la majorité, cette large et libérale politique, qui était de plus en plus le fond de sa pensée.

Oui, telle a été notre conviction... et si l'on veut surmonter les ressentiments, les préventions que les révolutions ont pu

jeter dans les cœurs, de cette hauteur, messieurs, on voit trop clairement que dans notre patrie, si menacée et si malheureuse, il n'y a de divisions réelles qu'entre les hommes et non point entre les choses; qu'il n'y a de divisions que dans des vues, des situations particulières, mais qu'il n'y en a point sur le fond des principes qui doivent dominer et protéger cette société. Oui, demander l'union, demander la fusion, pour dire le mot, de tous les partis que les événements passés ont irrités les uns contre les autres, c'est vouloir restituer à la société les forces qui lui appartiennent, et qu'elle ne peut reconquérir que par notre accord le plus complet.

Oui, il n'y a pas ici de légitimiste, ou d'orléaniste, ou de républicain modéré, il n'y en a pas un qui conteste maintenant et qui repousse un seul des grands principes fondamentaux d'un gouvernement représentatif et régulier : égalité devant la loi, liberté de conscience, séparation de l'ordre civil et de l'ordre religieux, égalité d'admissibilité à tous les emplois, à tous les avantages sociaux. Oui, nous les voulons tous, et c'est pour cela que nous devons nous unir pour réaliser les garanties pratiques, les garanties permanentes de ces droits, de ces libertés, de ces intérêts, dans un gouvernement constitutionnel et parlementaire. (*Vive approbation à droite. — Très bien! très bien!*)

Les divisions! les divisions ont appauvri et affaibli la France, mais elles ne l'ont pas ruinée. Il y a encore des cœurs assez généreux pour se mettre au dessus des préoccupations particulières, au dessus des intérêts étroits des partis, pour n'envisager que l'intérêt du pays, pour sentir par où on se touche, par où on se comprend, par où on est uni d'intention, de volonté, de convictions, et constituer ainsi une armée vigoureuse qui résiste au nouvel envahissement des barbares sur l'Europe. (*Acclamations chaleureuses sur les bancs de la Majorité. — Bravos et applaudissements. — Exclamations ironiques et murmures à gauche.*)

Ce rapprochement, les événements de 1848, l'avaient déjà opéré en partie; mais ce n'était point assez. Et, sentant que cette Assemblée, suspendue à ses lèvres, lui

demandait désormais d'aller au fond des choses, Berryer continue :

Je veux dire toute ma pensée (*Dites! Dites!*)

Ce rapprochement, il a été fait plutôt en vue d'un péril imminent, que par un sentiment de mutuelle confiance, par un sentiment profond de cette vérité que nous sommes, dans l'intérêt commun de la France, éminemment nécessaires les uns aux autres...

Quelle politique, quelle conduite faut-il tenir? (*Mouvement redoublé d'attention!*)

... Il faut resserrer les liens de la majorité par une résolution commune... par la volonté ferme, loyale, de ne pas violenter la marche des événements, de ne prétendre ni dominer, ni surprendre le pays au nom d'un parti... Ce qu'il faut, c'est fuir, c'est détester au nom du pays toute politique de récrimination; c'est montrer à tout homme honnête qu'on veut marcher vers un avenir où il se sentira en possession de la plénitude de sa dignité personnelle...

Messieurs, cette politique est la mienne et celle de mes amis. (*C'est vrai! C'est vrai! Bravo!*)

Ainsi l'orateur s'avance peu à peu vers le but qu'il s'est proposé. Mais, pour le mieux atteindre, il faut qu'il amène à lui ceux-là mêmes dont il a peut-être à craindre les secrètes résistances.

Vous parlez de conspirations!... Vous parlez de voyages à Wiesbaden, de voyages à Claremont! Oui, pendant que des membres illustres de cette assemblée allaient au lit de mort du vieux monarque qu'ils ont servi; pendant qu'ils allaient partager ou les anxiétés ou les douleurs des jeunes Princes qu'ils ont aimés, et qui ont eu cet avantage que nos soldats les ont connus à Saint-Jean d'Ulloa, à Mogador, à Constantine... (*Acclamations sur plusieurs bancs*); pendant qu'ils cédaient aux inspirations d'un souvenir reconnaissant, auquel je ne reproche pas à plusieurs de Messieurs les ministres

d'avoir obéi eux-mêmes... (*Ah! ah! — On rit. — Très bien!*), moi, Messieurs, laissez-moi toute ma liberté et toute ma franchise, moi, Messieurs, pendant ce temps, j'allais, avec un grand nombre de mes amis, voir un autre exilé, qui est étranger à tous les événements accomplis dans ce pays, qui n'a jamais démérité de la patrie, qui est exilé, parce qu'il porte en lui le principe qui, pendant une longue suite de siècles, a réglé en France la transmission de la souveraineté publique; qui est exilé, parce que tout établissement d'un nouveau gouvernement en France est nécessairement contre lui une loi de proscription; qui est exilé, enfin, laissez-moi le dire, parce qu'il ne peut poser le pied sur cette France, que les rois ses aïeux ont conquise, agrandie, constituée, sans être le premier des Français, le Roi!

Ce fut comme une évocation. L'œil fixé sur ses auditeurs, suivant leurs dispositions à mesure qu'il les faisait naître, préparant, comme par une sorte de marche solennelle, le dernier mot de sa période, Berryer ne s'était décidé à le prononcer qu'après s'être assuré que l'Assemblée était prête à tout entendre. Quand, de sa haute et large voix, il dit : « le Roi! », on fut saisi, comme si le Roi allait paraître.

Je n'avais jamais vu la parole humaine arriver à cette puissance, écrivait à Berryer M. de Salvandy; vous avez proclamé, inauguré, couronné le Roi à la tribune en pleine république... Depuis l'héroïne d'Orléans, jamais sujet n'avait ainsi fait reconnaître le Roi[1] ».

Sans s'arrêter à l'émotion de l'Assemblée, Berryer reprit immédiatement :

Mais ne croyez pas que je veuille dire qu'en me rendant à Wiesbaden, j'aie seulement obéi à un sentiment d'atta-

[1] 1851, — lundi matin (20 janvier). — *Papiers de Berryer.*

chement, de respect, ou de sympathie; non! J'ai fait plus : j'ai fait un acte de politique dont je veux rendre compte (*Marques d'attention*); j'ai porté à Wiesbaden cette politique à laquelle je vous ai dit que j'avais dévoué ces trois dernières années et que je n'abandonnerai pas tant qu'il me restera un souffle de vie; cette politique d'union de tout ce qui est honnête, de tout ce qui est respectable dans mon pays, avec un entier oubli de tous les dissentiments, de toutes les luttes, de toutes les divisions passées. (*Nombreuses marques d'assentiment à droite*). Mais ma besogne était faite; l'œuvre était accomplie d'avance; j'ai trouvé dans le cœur du Prince tous ces sentiments, tous ces principes, toutes ces convictions.

La gauche s'agite, elle murmure. Mais l'effet est produit; vainement les interrupteurs s'écrient : « Et la Circulaire? »

Voilà le compte-rendu complet, vrai, de notre voyage à Wiesbaden; tout autre compte-rendu est altéré ou complètement dénaturé. Pour tout dire, en un mot, si M. le comte de Chambord avait cru qu'il fût utile, qu'il fût temps de dire à la France ses sentiments, ses convictions, ses inspirations, il n'aurait emprunté ni le nom, ni la pensée, ni le langage de personne.

Le manifeste était anéanti, et la faute réparée par celui qu'elle devait atteindre. M. de Granville avait raison d'écrire un jour à Berryer :

Tu ne te venges des gens qu'en les tirant des plus mauvais pas. Toute ta vie, tu en as fait autant [1].

Berryer revenait en terminant sur la nécessité, pour la majorité, de rester unie, et, tandis que la gauche se

[1] 4 octobre 1852. — *Papiers de Berryer.*

récriait, il lui montrait que cette union, qui avait été la ressource du pays contre le socialisme, était aussi la garantie de sa liberté :

La tribune serait muette sans nous, dit-il, en jetant sur l'Assemblée divisée un regard inquiet.

Si la majorité qui sauve la société française est scindée, si la nation cesse de voir en elle son plus ferme appui... je déplore l'avenir qui est réservé à mon pays : je ne sais pas quels seront vos successeurs, je ne sais pas si vous aurez des successeurs : ces murs resteront peut-être debout, mais ils seront habités par des législateurs muets.

Des réclamations se firent entendre au banc des ministres : « Vous n'avez pas le droit de dire cela, interrompt M. Vieillard : « N'ayez pas peur », dit M. Baroche, répudiant d'avance l'événement que, tous deux, ils devaient plus tard acclamer.

M. Thiers parla après Berryer, et donna à l'Assemblée les mêmes avertissements :

Il y a aujourd'hui deux pouvoirs, dit-il, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée : dès à présent on pourra dire : l'Empire est fait.

L'Assemblée ne céda point ; mais la commission dut modifier sa proposition devant les divergences qui se manifestaient. La gauche avait applaudi à la révocation du général Changarnier : elle ne consentait à désavouer le ministère que si l'ordre du jour ne portait pas l'hommage à l'ancien commandant de l'armée de Paris. Parmi les conservateurs, au contraire, se trouvaient des membres disposés à honorer le général Changarnier, mais non à blâmer le gouvernement. Un amendement, déclarant que le ministère n'avait pas la confiance de l'Assemblée,

fut proposé par M. Saint-Beuve[1] et obtint la majorité. Il avait écarté les dissidences pour rapprocher dans un même vote tous les adversaires du Cabinet.

La victoire portait avec elle des symptômes rassurants pour Louis-Napoléon. Le Président avait contre lui une coalition dont les éléments n'étaient pas faits pour demeurer liés; une partie d'entre eux allait retourner à la démagogie, tandis que les conservateurs, qui s'étaient séparés, cette fois, de la majorité, ne devaient plus, même en lui revenant accidentellement, se retrouver avec elle en étroite et constante union. Les uns, prévoyant dans le vaincu du jour le triomphateur du lendemain, s'enchaînaient désormais à la fortune du Chef de l'État; les autres gardaient en face de lui leurs convictions et leur indépendance, mais ils cédaient à la crainte de précipiter par une rupture l'exécution de ses projets. M. Odilon Barrot, M. Vitet, M. Molé, M. de Broglie, M. de Montalembert, M. Beugnot, M. Casimir Périer, avaient, sous cette inspiration, voté contre l'amendement de M. Sainte-Beuve.

Louis-Napoléon ne jugea pas que le moment fût encore venu d'engager la lutte contre l'Assemblée. Il forma un nouveau ministère; mais, comme s'il avait voulu affirmer de plus en plus son action personnelle, il le prit en dehors de la représentation nationale.

M. Brenier fut nommé aux affaires étrangères, M. de Royer à la justice, M. Vaïsse à l'intérieur, M. Magne aux travaux publics, M. de Germiny aux finances, M. Giraud à l'instruction publique, M. Schneider au commerce, le général Randon à la guerre et le général Vaillant à la marine.

Ce ministère s'appelait modestement ministère de

[1] Sainte-Beuve (Pierre-Henri) 1819 + 1855, représentant du peuple en 1848 et 1849.

transition; il ne prétendait vivre que le temps nécessaire pour permettre à la majorité de se reconstituer.

Cette reconstitution, le président de la République ne pouvait sincèrement la désirer. Désespérant d'obtenir de l'Assemblée la réalisation de ses vues, il avait tout intérêt à entretenir les divisions de la majorité pour s'armer de l'impuissance des représentants devant le pays. La France réclamait un gouvernement. Entre une Assemblée indécise et un pouvoir résolu, elle n'hésiterait pas. On ne pouvait se flatter de ruiner les desseins de Louis-Napoléon, qu'en offrant à la nation une ressource qui les rendît inutiles ou coupables.

L'union de la majorité facilitant l'union des princes ou par elle raffermie, c'était toujours la pensée de Berryer : s'il ne réussit pas à la mettre en action, il faut montrer, du moins, tout ce que lui et ses amis ont fait pour y arriver.

Vous avez tout dit, écrivait le duc de Noailles à Berryer au sortir de la séance du 16 janvier; la conciliation, le gouvernement parlementaire, les sentiments que vous avez trouvés à Wiesbaden, rien n'a été omis. Le terrain du parti légitimiste est refait et la circulaire anéantie.

Berryer s'était, en effet, proposé ce double but : parler au pays et relever devant lui la cause monarchique; parler au comte de Chambord et le bien pénétrer de ce que devaient être la royauté et les royalistes.

De la part des royalistes, les satisfactions ne lui manquèrent pas[1]. De toutes les provinces et de tous les rangs il reçut de fermes adhésions. M. de Surian lui écrivait

[1] M. Doudan, que ses relations rattachaient au parti orléaniste, écrivait, à propos de ce discours, au prince Albert de Broglie : « M. Berryer a eu tout l'éclat d'un beau coup de tonnerre au haut des montagnes. J'eusse aimé mieux que ces foudres vinssent de notre côté que du sien, je n'aime pas qu'on prêche bien ailleurs que dans ma paroisse; mais

de Marseille pour le remercier d'avoir « noblement exposé les grands principes de réconciliation nationale. » M. de Salvandy lui disait : « Vous avez fait le terrain où princes, partis et citoyens doivent se rencontrer pour sauver le pays [1] » Un fils de la vieille France, le comte de Rohan-Chabot, lui envoyait cette chaleureuse déclaration :

Nous marchons tous dans la voie que votre magnifique discours a si clairement et si noblement tracée, et nous sommes prêts à soutenir de toutes nos forces, avec tout notre sang, cette cause de la conciliation, de l'abnégation personnelle, du vrai patriotisme dont vous êtes le si éloquent défenseur[2].

III.

Ce qui importait le plus à Berryer, c'était la réponse du comte de Chambord. Elle ne lui laissa rien à désirer. Le Prince voulut lui transmettre lui-même l'expression de son contentement. En lui adressant la lettre royale, le duc de Levis disait à Berryer qu'avant de l'écrire, le comte de Chambord avait tenu à relire son « magnifique discours ». « C'est tout ému de vos nobles paroles qui répondent si bien aux siennes, ajoutait-il, que la lettre a été écrite. »

Cette lettre était destinée à la publicité, et le duc de Levis demandait que pas un mot n'y fût changé [3].

Cependant le document était trop grave, il avait trop le caractère d'un manifeste, cette fois officiel, pour qu'on n'en pesât point tous les termes. Berryer, M. Guizot, le

enfin il faut prendre tous les beaux orages en bonne part. « 22 janvier 1851. X. Doudan. *Lettres*, II, p. 316.

1 Lettre déjà citée de M. de Salvandy.

2 20 janvier 1851. *Papiers de Berryer*.

3 Lettre du 25 janvier 1851.

comte Molé se réunirent chez le duc de Noailles pour en délibérer. On convint de proposer au Prince quelques changements qui devaient mettre plus en lumière son adhésion à la politique de Berryer et sa pensée d'union avec la famille royale. Le projet de rédaction fut immédiatement porté à Frohsdorf par un ami de M. de Falloux, le comte de Bertou. Le comte de Chambord se prêta avec la meilleure grâce à la demande qui lui était faite; il accepta toutes les modifications; comme l'écrivait le duc de Levis à Berryer en lui redemandant le texte primitif, la lettre fut renvoyée telle qu'on l'avait souhaitée[1].

Cette lettre est demeurée historique sous le nom de « lettre de Venise. »

En voici le texte :

Venise, 23 janvier 1851.

Mon cher Berryer,

J'achève à peine de lire le Moniteur du 17 janvier, et je ne veux pas perdre un instant pour vous témoigner toute ma satisfaction, toute ma reconnaissance pour l'admirable discours que vous avez prononcé dans la séance du 16. Vous le savez, quoique j'aie la douleur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la France qui, pour moi, passe avant tout, me condamne souvent à l'inaction et au silence, tant je crains de troubler son repos et d'ajouter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle! Que je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé des sentiments qui sont les miens, et qui s'accordent parfaitement avec le langage, avec la conduite que j'ai tenus dans tous les temps!

Vous vous en êtes souvenu; c'est bien là cette politique de conciliation, d'union, de fusion, qui est la mienne, et que vous avez si éloquemment exposée: politique qui met en oubli

1 Lettre du 12 février 1851.

toutes les divisions, toutes les récriminations, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le monde un avenir où tout honnête homme se sente, comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte mon pays autant que je l'aime. J'honore sa civilisation et sa gloire contemporaine, autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur, que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés, comme à vous, comme à tous les Français.

Donner à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique et sous la garde des libertés publiques à la fois fortement réglées et loyalement respectées, tel serait l'unique but de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerais ni de courage, ni de persévérance pour accomplir cette œuvre de restauration nationale, seul moyen de rendre à la France ces longues perspectives de l'avenir, sans lesquelles le présent, même tranquille, demeure inquiet et frappé de stérilité.

Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux, la France, éclairée par sa propre expérience, saura, j'en ai la ferme confiance, reconnaître elle-même où sont ses meilleures destinées. Le jour où elle sera convaincue que le principe traditionnel et séculaire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle trouvera en moi un Français

dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talents, toutes les gloires, tous les hommes qui, par leurs anciens services, ont mérité la reconnaissance du pays.

Je vous renouvelle, mon cher Berryer, tous mes remerciements, et vous demande de continuer, toutes les fois que l'occasion vous en sera offerte, à prendre la parole, comme vous venez de le faire avec tant de bonheur et d'à-propos. Faisons connaître de plus en plus à la France nos pensées, nos vœux, nos loyales intentions, et attendons avec confiance ce que Dieu lui inspirera pour le salut de notre commun avenir.

Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma sincère affection.

HENRY.

La lettre de Venise contenait un appel aux princes d'Orléans. On espérait qu'ils y répondraient :

S'ils le font, écrivait M. de Grandville à Berryer, nous n'avons qu'à espérer... C'est dans tout ce pays à cette réponse que l'on s'attend. Elle sauve l'amour-propre et les préjugés de tant de gens... Jamais, dans notre histoire moderne, nous n'avons eu une situation qui nous permît d'espérer un avenir aussi stable. On n'aura pas à redouter l'esprit de parti, et tout le monde croira avoir obtenu un triomphe.

Quelle condition meilleure en effet pour une restauration! M. de Grandville s'en réjouissait, en ami de Berryer autant qu'en patriote :

J'en ai pour mon compte et surtout pour le tien, continuaît-il, obtenu un bien grand (triomphe). Tous ces jours-ci, de toutes parts et à tout le monde j'entends dire : « Mais c'est donc la politique du Prince que celle de M. Berryer[1]? »

[1] 26 février 1851. *Papiers de Berryer.*

Malheureusement la réponse attendue ne vint pas, et dans l'Assemblée se succédèrent des propositions qui ne pouvaient que développer les divisions de la majorité.

La première fut présentée au nom de Louis-Napoléon. Le 3 février 1851, le Cabinet demanda de nouveau un supplément de dotation pour le Président.

La commission nommée repoussa le projet. Mais, des rangs de la majorité, M. de Montalembert se leva pour le soutenir. Il n'était pas dans sa nature de dissimuler ses sentiments, et comme il ne parlait jamais que sous l'empire d'une conviction absolue, sans souci de sa situation personnelle, il ne songea pas plus à gagner la reconnaissance de celui dont il prenait la défense qu'à éviter le courroux de ceux dont il combattait l'opinion. Il vint au secours du Président, tout en déclarant qu'il ne se portait pas son garant, et ne ménagea point à la majorité des avertissements qui, pour avoir leur part de vérité, n'étaient pas sans laisser des blessures. La droite l'entendit en frémissant; la proposition fut repoussée, mais par une majorité formée d'éléments opposés. Les conservateurs s'étaient encore une fois désunis.

Un autre incident aggrava ces divisions.

IV.

M. Creton avait renouvelé, dans le délai prescrit par le règlement, sa proposition pour l'abrogation des lois de bannissement. Un vote de l'Assemblée décida, le 29 novembre 1850, que le débat serait ajourné au 1er mars 1851.

Le 1er mars approchait. Deux jours avant cette date, M. Thiers prit Berryer à part pour le prier avec instance d'appuyer un nouvel ajournement. Berryer en était tout-à-fait d'avis. Cependant, pour plus de sûreté, M. Thiers

voulut s'entretenir encore de ce sujet avec Berryer et le général de Saint-Priest; bien que tous deux fussent déja convaincus, il leur fit valoir avec son esprit ordinaire toutes les raisons qui militaient en faveur de l'ajournement. Il semblait que sur ce point la majorité fût unanime. Le lendemain, à la fin de la séance, un représentant de la Seine-Inférieure, M. Lestiboudois, demanda le renvoi de la proposition Creton à trois mois.

Berryer avait déjà quitté la salle, ne doutant pas de la décision de l'Assemblée. Quelle ne fut pas sa surprise en apprenant que le renvoi avait été repoussé et que, parmi ceux qui avaient voté contre, se trouvaient M. Thiers et son groupe! « J'étais stupéfait, nous disait-il, je craignis quelque trame orléaniste; je résolus d'observer les choses le lendemain. »

Ce fut sous cette impression que, le lendemain, 1er mars, Berryer aborda la discussion.

Le débat s'ouvrit par un discours de l'auteur de la proposition. En la défendant, M. Creton invoqua plusieurs fois l'opinion que Berryer avait exprimée en 1831 contre les lois de bannissement.

Oui, répondit Berryer, avec toute l'énergie de mon âme, j'ai combattu les lois de proscription; je les ai combattues avec les sentiments qui ont inspiré toute ma vie. Je n'ai point été et je ne serai pas infidèle à l'expression de ces sentiments, avant que ma voix ne s'éteigne. Mais que me demandez-vous?... »

La lutte était pénible en son cœur; car on avait fait appel à des sentiments qu'il avait « aussi vrais, aussi profonds » que ceux qui les invoquaient; mais, dans les termes où elle se posait, la question n'était pas une question de sentiment; elle était toute politique.

Je vois l'état de mon parti; je vois l'état de cette Assem-

blée; je vois les préoccupations, les alarmes, et s'il faut le dire, les menaces mêmes de certains partis... Eh bien! l'adoption de la loi actuelle est, à mes yeux, une occasion de donner des prétextes ou des excuses à des passions mauvaises... Plus je veux m'opposer à l'avance aux entreprises coupables, plus je veux qu'aucune résolution émanée de la majorité n'ait un caractère agressif.

... Un seul intérêt me guide, l'intérêt de la paix et de la sécurité publiques; je veux la vérité dans la situation de tous les partis en face du pays... J'ai un profond respect pour les princes exilés, le plus grand respect qu'on puisse avoir; mais ce respect même fait que je ne veux pas contribuer à ce que le nom d'aucun d'eux puisse devenir l'objet d'accusations injustes, d'agitations déplorables; je ne veux pas surtout qu'il puisse servir d'instrument ni de ressource à aucune intrigue de leurs ennemis.

Un mouvement prolongé suivit ce discours qui avait provoqué, même sur les bancs de la majorité, des impressions très diverses : d'abord écouté avec anxiété et indécision, puis soulevant des applaudissements à droite, en même temps que des réclamations et des murmures dans les rangs où dominait M. Thiers.

Les violences d'un membre de l'extrême-gauche, M. Marc-Dufraisse [1], vinrent pour un moment rétablir l'unité.

En des termes que depuis, devenu membre de l'Assemblée de 1871, il déclara regretter, M. Marc-Dufraisse soutint les lois de bannissement.

Il ne faut pas, dit-il, diviser les familles souveraines quand il s'agit de les juger. Ce n'est pas tel ou tel membre d'une famille que l'on frappe, c'est la lignée qu'on atteint. A l'éternité du crime monarchique nous répondons par l'éternité du châtiment républicain... Ceux qui s'apitoyaient sur la mort

1 Dufraisse (Marc-Étienne), 1811-1876, représentant du peuple en 1849 et 1871.

de Louis XVI voulaient, l'événement nous l'a prouvé depuis, nous ramener à la royauté...

Ces paroles, applaudies par la Montagne, avaient provoqué les protestations indignées de l'immense majorité.

Berryer s'élance à la tribune. « Je demande la parole », dit-il, et aussitôt la droite bat des mains, comprenant qu'elle va être vengée.

... J'ai parlé, s'écrie Berryer, au nom de la paix publique, au nom de l'honneur et de la dignité des princes... Après les détestables paroles que nous venons d'entendre...

A ces mots, l'extrême-gauche réclame; mais ses rumeurs sont couvertes par les bravos des membres de la majorité, qui debout, l'œil en feu, applaudissent longtemps l'orateur.

Après ces paroles détestables... Je le sens, je l'avoue, les convictions, les paroles, les votes, ne sont plus libres.

(*Voix nombreuses à droite. — C'est vrai. — Très bien! très bien! Nouveaux applaudissements*).

Qui voudrait par un vote indépendant, consciencieux, sincère, paraître s'associer à de pareils sentiments exprimés dans un tel langage!

On ne saurait peindre l'émotion de l'Assemblée. Les divisions sont effacées; les acclamations parties de tous les points de la salle enveloppent l'orateur. Il va appuyer, on n'en doute pas, la prise en considération de la proposition, et ce vote, qui, dans les rangs de la majorité, répond à la pensée politique des uns et aux sentiments de tous, ce vote, à peine entrevu, réunit tous les cœurs dans un commun élan.

Mais Berryer continue :

Je le répète, cette discussion est grave : je ne change pas d'avis sur le fond des choses; mais je supplie l'Assemblée d'ajourner à six mois...

« *Sensation.* » dit le *Moniteur*. Il y eut, en effet, un frémissement sourd. Cette conclusion tomba comme un jet de glace sur la flamme qui embrasait l'Assemblée. La majorité croyait au vote immédiat, et l'orateur qui devinait son désir, qui au fond, peut-être, le partageait, lui demandait l'ajournement! La déception était immense.

Cependant l'ajournement fut voté, mais voté dans les conditions qui avaient si malheureusement déjà divisé les suffrages. Comme Berryer, M. de Broglie, M. Buffet, M. Molé, M. de Montalembert, M. Vitet, et en général la droite et les fusionnistes, avaient voté pour le renvoi à six mois; mais M. Thiers, le général Changarnier, M. Estancelin, M. de Mornay, M. Jules de Lasteyrie, M. de Rémusat, M. Roger (du Nord), et leurs amis avaient voté contre.

Ce sentiment qui, pendant son discours, entraînait l'Assemblée, Berryer l'avait éprouvé lui-même. Son premier mouvement, — il nous l'a raconté — avait été, en réclamant le vote immédiat de la proposition, de répondre à l'apologie du régicide par le rappel des héritiers du Roi-Martyr. Mais, au moment où il gravissait les degrés de la tribune, il aperçut M. Thiers qui avait la veille repoussé l'ajournement, après lui avoir demandé de l'appuyer; cette vue réveilla les impressions qui avaient déterminé son premier discours. Il soupçonna quelque machination secrète, quelque tentative séparée en faveur d'un des princes de la famille d'Orléans, et dès lors, l'irréparable ruine de ce projet d'union de la Maison Royale qui seul, à ses yeux, pouvait sauver la France. En un instant, ces réflexions le dominèrent et, par un des plus grands efforts qu'il ait jamais faits sur lui-même, son cœur se tut devant ses prévisions.

En revenant plus tard sur ces évènements, Berryer n'était pas sans éprouver quelque regret. N'avait-il pas été trop défiant? N'avait-il pas eu tort de laisser tomber

ce grand élan de l'Assemblée? Que serait-il arrivé, si, sous l'empire de son émotion, elle avait rappelé les princes? Il s'interrogeait avec anxiété, sentant au fond de son âme un doute qu'il ne cherchait point à cacher.

Cependant, à y regarder de près, aurait-il pu agir autrement? La question, comme il l'avait dit, était avant tout politique, et c'était une fatalité, à la fois glorieuse et cruelle, pour les descendants de nos rois qu'on ne pût statuer sur ce rappel, si désiré de leur patriotisme, sans se préoccuper des conséquences qu'il aurait sur les destinées de la France. Du moment que Berryer envisageait la monarchie comme la garantie nécessaire du salut du pays, c'était à la cause de la monarchie qu'il fallait tout subordonner. Le rappel des princes, s'ils demeuraient séparés de vues et d'idées, ne pouvait la servir et risquait de lui faire obstacle. Leur union, même dans l'exil, préparait son retour; les lois de bannissement fussent tombées devant l'avenir que cette union aurait offert à la France.

Ce qu'il faut regretter, ce n'est pas le langage de Berryer, c'est que les circonstances ne lui aient pas permis d'en tenir un autre. Sans élever aucune accusation en un temps et sur des faits où il est si difficile d'assigner les responsabilités, quelle différence dans les situations, si, comme l'espéraient M. de Grandville et avec lui tant de braves cœurs, les princes d'Orléans avaient répondu à l'appel contenu dans la lettre de Venise, et fait, dès cette époque, ce qu'ils devaient noblement réaliser vingt-deux ans plus tard! Alors le comte de Chambord s'appuyait sur le programme de Berryer; le régime parlementaire, les principes constitutionnels, les garanties de la France moderne, tout était dans ce programme invoqué par l'héritier du vieux droit.

Jamais occasion plus favorable ne s'était présentée. C'eût été, comme le disait encore M. de Grandville,

« le triomphe de tout le monde, sans aucune place pour l'esprit de parti... »

Rêve heureux que la France méritait de voir accompli !

V.

M. de Falloux n'était point à Paris au moment où y arriva la lettre de Venise. Gravement atteint dans sa santé, il venait de perdre sa mère et, sous le coup de ce grand deuil, avait dû renoncer pour quelque temps aux travaux de l'Assemblée. Il se préparait à aller en Italie, auprès du comte de Chambord qui voulait le voir.

Berryer avait eu hâte de lui annoncer l'approbation donnée par le Prince à son discours. Elle assurait M. de Falloux de l'accueil qu'il trouverait à Venise.

Mon ami, lui écrivait Berryer dès le 19 février, j'ai reçu la lettre telle que nous pouvons la désirer, telle que nous l'avons demandée. Les bonnes raisons n'ont rencontré aucun obstacle. Il n'en faut pas moins regarder votre prochain voyage comme indispensable. Des causeries, pendant plusieurs jours de suite, mettront l'esprit dans la vraie voie et c'est cette ferme direction qui manque; car toutes les dispositions, toutes les intentions, toutes les tendances naturelles sont excellentes... Par l'adoption de la lettre, les esprits sont préparés pour entendre ce que vous avez à dire. Ce qu'il faut surtout que l'on comprenne complètement, c'est qu'il ne s'agit plus de parler seulement à des amis, de leur complaire, ou de leur montrer qu'on fait cas de leur dévouement et de leur zèle; il *s'agit d'entrer en action forte et grave avec tousles partis et de commencer à régner ainsi qu'on devra continuer de le faire...*

Les derniers dissentiments avaient rendu plus difficile cette action sur les autres partis. Berryer ne mettait que

plus de zèle à en effacer la trace, et à se rapprocher de ceux dont les circonstances l'avaient momentanément séparé.

Tout en portant une attention vigilante sur les menées hostiles, il gardait avec M. Thiers ses relations amicales. Il avait hâte de prévenir tout ce qui pouvait ranimer ou entretenir les aigreurs entre les membres de la majorité. Le lendemain du débat sur la dotation du Président, le hasard le fit se rencontrer avec M. de Montalembert dont le discours avait, la veille, excité les susceptibilités de la droite. M. de Montalembert paraissait attristé. Voyant passer près de lui M. de Kerdrel, il lui tendit la main.

« J'aurais voulu pouvoir vous féliciter hier, » lui dit le député breton. Il y eut un silence; on se sentait des deux parts sur un terrain dangereux. « Allons! allons! dit bien vite Berryer en frappant sur l'épaule de M. de Montalembert; bientôt viendra quelque grand débat sur la liberté religieuse; il parlera comme il sait parler, et nous serons tous heureux de l'applaudir. »

Ce n'était pas assez de l'action parlementaire; il fallait un organe qui défendît chaque jour la politique de fusion. L'*Assemblée nationale* s'était fondée peu de temps après le 24 février; son titre exprimait sa pensée; c'était la représentation du pays opposée à la révolution. Ce journal avait déjà conquis une place importante dans la presse. D'accord avec MM. Guizot, Duchâtel, de Salvandy, Molé, de Montalivet, Berryer entra dans le comité de direction, accompagné lui-même du duc de Noailles, du duc de Valmy, de MM. de Falloux, de Saint-Priest, Mandaroux-Vertamy. Il avait pris soin d'assurer dans ce conseil la majorité aux royalistes; « il nous faut garder les clés de la maison », disait-il à M. de Kerdrel.

Ses constants efforts ne le mettaient pas à l'abri des critiques et des soupçons; on continuait à l'accuser auprès de ses électeurs comme auprès du comte de

Chambord, et c'était encore ses amis de la *Gazette du Midi* qui lui transmettaient ces plaintes.

Mais, pas plus qu'en 1849, Berryer n'était disposé à se laisser détourner de sa voie :

Vraiment, répondait-il[1], s'il ne s'agissait pas d'amis en qui j'ai toute confiance, dont l'attachement et la bienveillance, dont la loyauté et les bons sentiments me sont parfaitement connus, il y aurait pour moi de justes motifs de me tenir offensé... Que me parlez-vous à moi! à moi! d'apostasie, d'idée de demander ou de favoriser la prolongation des pouvoirs présidentiels?...

Et que voulez-vous dire en me déclarant qu'il faut que la *Gazette du Midi* cesse d'exister ou qu'elle agisse ouvertement contre moi? Est-ce que vous croyez que je me laisserai conduire par la peur des injustices dans lesquelles on peut se jeter envers moi? J'ai fait à mes devoirs assez de sacrifices personnels pour persévérer dans leur accomplissement sans me laisser détourner par la crainte d'être mal jugé et mal compris.

Il l'avait déclaré souvent; si on ne le jugeait pas « un interprète satisfaisant des vues et des volontés politiques des électeurs de Marseille » on pouvait, on devait le lui dire tout haut.

Je ne garderai pas une heure, écrivait-il, le mandat de ceux que je cesserais de représenter véritablement.

Et résumant en un cri du cœur la pensée qui dirigeait ses actes :

Vous me dites de songer à moi et à ceux qui me sont attachés. — Non, je ne songe point à moi, ni à mes amis par-

1 8 février 1851 — à M. Abel.

ticuliers, mais à la France, au Roi, à notre cause dans l'intérêt le plus général.

M. de Falloux était arrivé à Venise. Il avait reçu du comte de Chambord l'accueil le plus flatteur; admis tous les matins auprès du Prince, il avait examiné avec lui toutes les questions que soulevait la situation présente. Il écrivit à Berryer une longue lettre[1] que le comte de Chambord avait lui-même revue et approuvée.

Deux questions de conduite intérieure avaient préoccupé Berryer et fait tout d'abord l'objet des entretiens de M. de Falloux avec le comte de Chambord.

D'une part, la nécessité d'avoir une opinion nette entre les oppositions de vues qui se rencontraient dans le sein du parti légitimiste, et de ne pas laisser une double direction encourager parallèlement des idées contraires; d'autre part, le péril de l'organisation militaire qui, sous la direction du duc des Cars, se préparait dans l'Ouest et qui tendait, comme en 1832, à remplacer par la guerre civile l'action légale et parlementaire.

Sur le premier point, le comte de Chambord était pleinement d'accord avec Berryer. Il repoussait « à titre de péril et d'injure » toute supposition de double conseil et de double direction. La parole publique et la parole privée étaient identiques.

Sur le second point, Berryer avait déjà fait parvenir au Prince un mémoire de M. de Grandville.

Dans ce pays de Bretagne qu'il connaissait bien, où la foi religieuse et monarchique était plus forte que partout ailleurs, M. de Grandville déclarait que la lutte ne serait possible qu'à la condition de s'engager contre l'anarchie menaçante et au nom des intérêts communs. Même en Bretagne, il fallait se garder d'arborer le dra-

[1] Lettre datée du 3 avril 1851. — *Papiers de Berryer.*

peau d'un parti; ce serait courir à sa perte. On aurait pour une campagne de ce genre des chefs vaillants, mais point d'armée.

Faisons aimer la monarchie, disait M. de Grandville; mais ne l'imposons pas au nom d'un parti.

Il reproduisait cette pensée sous toutes les formes :

Si nous voulions fermer à tout jamais les portes de la France à M. le comte de Chambord, disait-il encore, ce serait en organisant en son nom un parti armé qui nous rendrait suspects et ennemis des alliés sans lesquels nous ne pouvons vaincre[1].

On reconnaissait là, appliquée aux provinces de l'Ouest, la politique que Berryer ne se lassait pas de recommander pour toute la France.

Le comte de Chambord avait pris soin lui-même de rassurer Berryer : « Je ne veux pas de guerre civile», répétait-il à M. de Falloux. Toutefois on était obligé de prévoir les entreprises de la démagogie, et le Prince, réclamant en ce cas sa place à la tête de tous ceux qui voudraient avec lui sauver la France, faisait observer que la prévision de la lutte entraînait l'obligation de combiner à l'avance les moyens d'y faire face. Il n'était pas sans se faire quelque illusion sur les forces du parti militaire, et demandait aux hommes de l'action légale de ne pas tenir ce parti trop en défiance, tout en s'attachant à le contenir et à le mettre en garde contre le danger des initiatives individuelles et des aventures.

Restait enfin la question de la révision. Quelle serait, dans cet inévitable débat, l'attitude de la droite?

Les adversaires de Berryer avaient déjà, sur cette ques-

[1] 22 mars 1851. — Copie dans les *papiers de Berryer*.

tion, fait leur travail auprès du comte de Chambord; ils avaient accusé Berryer et ses amis de préparer la prorogation des pouvoirs du Président. M. de Falloux n'eut pas de peine, cette fois du moins, à réfuter l'imputation, et le Prince, pleinement convaincu, l'autorisa à dire que, dans toute cette délibération, il laissait à Berryer le soin de diriger le parti monarchique.

CHAPITRE IV.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

Premiers vœux en faveur de la révision. — Modifications ministérielles (10 avril 1851). — M. Léon Faucher est le chef du Cabinet. — Discussions dans la réunion de la rue de Rivoli sur la revision. — Berryer et M. de Falloux. — Proposition en faveur de la revision signée et présentée à l'Assemblée par les membres de la réunion de la rue des Pyramides. — Nomination de la commission chargée d'examiner les pétitions et les propositions en faveur de la revision. — Berryer est élu commissaire par le septième bureau. — Ses déclarations devant la commission. — La commission se prononce pour la revision totale de la Constitution, et nomme rapporteur M. de Tocqueville. — Dissidences entre les conservateurs sur la question. — Le duc d'Aumale et la duchesse de Parme à Naples. — Berryer se rend à Londres, avec MM. Benoist d'Azy et de Saint-Priest, pour voir les princes d'Orléans. — Voyage du duc de Noailles en Allemagne. — Sa correspondance avec Berryer. — Attaques dont Berryer est l'objet. — Ses discours dans la réunion de la rue de Rivoli. — Ouverture du débat sur la revision. — M. de Falloux, M. de Mornay, le général Cavaignac, M. Michel (de Bourges). — Discours de Berryer. — Grand effet qu'il produit. — La revision est rejetée, la majorité, qui l'a votée, n'ayant pas atteint le chiffre requis par la Constitution. — Lettres et adhésions adressées à Berryer. — L'Assemblée se sépare le 9 août. — Polémique des journaux. — La *Gazette de France* et l'*Opinion publique*. — Lettre de M. de Saint-Priest à M. Alfred Nettement, rédacteur en chef de l'*Opinion publique*. — Correspondance de Berryer avec le duc de Levis et de M. de Falloux sur les divisions du parti royaliste. — Les légitimistes dissidents veulent soulever immédiatement la question du choix du futur président de la République. — Difficulté de

ce choix. — Le général Changarnier. — Le prince de Joinville. — Vœux des conseils généraux en faveur de la revision. — Déclarations de M. de Falloux et de M. Sauzet à Lyon.

I.

L'idée de la revision était aussi ancienne que la Constitution. Formulée dans son article 111, elle avait pénétré comme un vague désir dans l'esprit des masses.

L'élection du 10 décembre fut la première manifestation de ce sentiment. L'échéance de 1852, à mesure qu'elle se rapprochait, le rendait plus vif. C'était en effet à cette date que la Constitution avait fixé le renouvellement simultané des deux pouvoirs.

Dès le mois d'août 1850, 52 conseils généraux sur 85 émirent un vœu en faveur de la revision. Un comité de gens d'affaires se forma à Paris, au mois de mars suivant, pour centraliser le mouvement revisionniste, que favorisait dans les provinces l'action gouvernementale.

Louis-Napoléon, voulant ramener à lui les dispositions de l'Assemblée, reconstitua son ministère. Le *Moniteur* du 10 avril 1851 fit connaître les membres du nouveau cabinet : M. Baroche aux affaires étrangères, M. Rouher à la justice, M. Fould aux finances, M. de Chasseloup-Laubat [1] à la marine, M. de Crouseilhes [2] à l'instruction publique, M. Léon Faucher à l'intérieur, M. Buffet au commerce. Le général Randon et M. Magne restaient l'un à la guerre, l'autre aux travaux publics.

Le chef du ministère était M. Léon Faucher; son ca-

1 Chasseloup-Laubat (Justin-Napoléon-Samuel-Prosper, marquis de), 1805-1873, député de 1837 à 1848, représentant du peuple en 1849 et 1871, membre du Corps législatif, puis sénateur sous le second Empire, successivement ministre de la marine, ministre de l'Algérie et des colonies, et ministre président le conseil d'État.

2 Crouseilhes (Hippolyte-Melon-Victor Dombidau de), 1794-1886, député de 1831 à 1842, représentant du peuple en 1848 et 1849.

ractère, comme celui de M. Buffet, écartait tout soupçon de coup d'État.

Les pétitions en faveur de la revision affluaient à l'Assemblée. Au mois de juillet, elles dépassèrent le chiffre de onze cent mille; trois cent cinquante mille environ demandaient la prorogation des pouvoirs du Président.

Le mouvement rencontrait généralement, à l'Assemblée comme dans le pays, l'opposition des républicains et l'adhésion des conservateurs. Si la majorité absolue avait suffi, le vote de la revision était assuré. Mais la Constitution exigeait les trois quarts des suffrages exprimés, et pour les obtenir, il eût fallu l'unanimité des conservateurs renforcés de ces membres flottants que le succès décide, à la dernière heure. Or cette unanimité n'existait pas. La revision avait contre elle les orléanistes qui repoussaient la fusion, et le petit groupe des légitimistes que représentaient dans la presse l'*Opinion publique* et la *Gazette de France*.

Quelles que fussent ces divisions, la question ne pouvait être écartée. Le débat allait s'ouvrir. Il s'agissait de savoir quelle conduite tiendrait le parti royaliste.

M. de Falloux, de retour de Venise, était arrivé à Paris le 9 mai. Il parut le lendemain à l'Assemblée; les principaux membres de la majorité, M. Molé, le général Changarnier, M. Daru, aussi bien que ses amis politiques, s'empressèrent autour de lui. On était impatient de connaître ses impressions.

Le 16 mai, la réunion de la rue de Rivoli tint une séance solennelle.

Elle avait entendu le rapport de son bureau sur le projet de la revision; le soin de le faire avait été confié au visiteur de Venise, à celui qui venait de recueillir la pensée du comte de Chambord, à M. de Falloux. Avec la grâce insinuante dont il savait couvrir les résolutions les plus arrêtées, M. de Falloux se contenta de mettre

en présence les deux opinions qui s'étaient produites dans le bureau, toutes deux en principe favorables à la revision, toutes deux acceptant le débat immédiat entre la Monarchie et la République, mais l'une pour le faire suivre d'un vote, l'autre pour ajourner ce vote à l'année 1852. La première opinion avait obtenu 11 voix, la deuxième 5.

La discussion commença et les avis s'échangèrent; Berryer prit la parole contre l'ajournement.

A ses yeux, quand la question de la révision était fatalement introduite par la Constitution, par l'état du pays, par l'inquiétude publique, il n'était pas possible que le parti légitimiste, dépositaire du seul principe, de la seule vérité, de la seule solution, fût le seul à se croiser les bras et à dire à la France : « nous ne pouvons rien en ce moment pour vous ».

Je ne me fais pas d'illusion sur la disposition des esprits, disait l'orateur; mais qui n'est témoin de nombreux retours vers notre principe? Ils se multiplieront quand le pays verra la monarchie telle qu'elle est, dégagée des préventions de l'ignorance et des calomnies des partis, c'est-à-dire : l'alliance de la tradition et des sages réformes, une autorité protectrice, une liberté réglée, l'aptitude de tous à tout par la moralité et la capacité, plus de distinctions d'ancien et de nouveau régime, d'anciens et de nouveaux partis, mais des citoyens dont tous les droits et les intérêts sont respectés et garantis par un pouvoir placé au-dessus des passions et des caprices de l'esprit de parti. Nous n'avons donc pas à hésiter. Si cette discussion ne peut servir aujourd'hui les intérêts de la monarchie, dites-moi qui les servira, à quelle époque ils pourront être mieux défendus?

Et rappelant le voyage que M. de Falloux venait de faire à Venise :

Oui, il faut tout dire, continue Berryer, le pays attend de

nous la vérité, comme il y a quelques jours, il attendait notre jeune ami, dont le caractère, la modération, les lumières et le patriotisme lui inspirent tant de confiance. Tout le monde se demandait : « Quelle est donc la pensée de M. de Falloux? Quelle politique nous apporte-t-il? » En lui, c'était nous que le pays attendait, et nous lui manquerions!

On avait lieu de craindre, il est vrai, que la revision n'obtînt pas le chiffre de voix exigé par la Constitution. L'échec ne serait-il point dès lors, pour la majorité, la perte de son influence? Tout au contraire, reprenait Berryer. Plus la majorité aura montré d'empressement à se rendre aux vœux du pays, plus elle aura d'autorité pour imposer à tous le respect de la légalité. La pensée de la revision, disait-on, était venue de l'Élysée. Oui, la pensée de la revision partielle, mais elle a été vaincue par la pensée de la revision totale, pensée qui vient de la droite et qui triomphe dans le pays. Donc, point d'ajournement. Quelques diverses que puissent être les inspirations, qui se rencontreront dans le scrutin, prorogation, régence, légitimité, le vote de la revision totale sera par la force des choses, dans l'interprétation publique, un hommage au principe de la Monarchie.

L'allocution, prononcée avec cette voix, ce geste, ce regard qui faisaient la puissance de l'orateur, enleva la réunion. Les cœurs étaient entraînés, même quand les convictions résistaient encore. On demandait le vote immédiat; mais pour ne point paraître céder à un mouvement irréfléchi, la majorité le remit à la séance du lendemain, où les objections auraient de nouveau toute liberté de se formuler.

Ce fut M. de Falloux qui, dans cette séance, répondit aux partisans de l'ajournement.

Il reprit, en lui donnant sa marque personnelle, l'argumentation de Berryer, et s'attacha à prouver que le

pays ne comprendrait pas que l'Assemblée, discutant la revision, ne passât point au vote. Le peuple, dit-il, ne sait pas ce qu'on dit, mais ce qu'on fait pour lui. Les paroles seraient vaines, si les actes ne les suivaient pas. Loin de fortifier l'Assemblée, le refus de la revision ne ferait que donner au Président des armes contre elle. Il en appellerait au peuple, en lui montrant la majorité mêlant ses suffrages avec ceux de ces « rouges », que la nation redoute, et la France, effrayée de l'inconnu que l'ajournement maintiendrait devant son avenir, s'attacherait plus étroitement au pouvoir actuel, seul bouclier contre les ennemis de son repos.

Vienne la discussion, ajoutait M. de Falloux... M. Berryer vous a montré le roi, et on l'a applaudi; que sera-ce donc quand il montrera la royauté? J'ai applaudi moi-même, quelque flatteuses que fussent pour moi ses paroles, parce que ma modestie, comme mon orgueil, se trouvaient également désintéressés. Quel orgueil peut avoir un miroir qui ne fait que refléter la lumière?

L'orateur s'étendit avec une émotion persuasive sur les qualités et les vertus du Prince, qu'il venait de voir à Venise, parlant de « cette noble tête qui, quelque belle qu'elle soit, paraîtra toujours dépouillée, tant qu'elle ne portera pas la couronne que le Ciel lui a destinée ».

M. Vesin, M. Alfred Nettement, M. de Laboulie, insistèrent pour l'ajournement; M. de Vatimesnil leur répondit. Dans le cours du débat, M. de Falloux avait dit que l'Assemblée ne devait pas laisser tomber l'*invite* que lui faisait le pays. « Prenez garde qu'en vous pressant trop de répondre, vous ne fassiez couper le Roi », répliqua, non sans finesse, M. de Laboulie.

La réunion se rallia en masse au principe de la revision totale. Il ne se trouva que deux voix pour renvoyer le vote à 1852.

Deux jours après, la réunion de la rue des Pyramides, sous la présidence et l'inspiration du duc de Broglie, décidait le dépôt d'une proposition ainsi conçue :

Les représentants soussignés, dans le but de remettre à la nation l'entier exercice de la souveraineté, ont l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale d'émettre le vœu que la Constitution soit revisée.

La proposition fut signée de 233 membres, appartenant pour la plupart à la réunion des Pyramides.

Consulté de tous les points de la France, Berryer adressa le 23 mai à ses correspondants habituels une circulaire pour leur indiquer la conduite à tenir[1].

Rappelant que les légitimistes n'avaient formé leurs convictions que « dans l'intérêt général du pays » il déclarait qu'il ne convenait ni à leur dignité ni à leur principe de susciter une agitation factice. Partout où la revision totale de la Constitution serait demandée, les légitimistes devaient donner à ce vœu leur adhésion. Mais ce n'était pas à eux de provoquer le pétitionnement, encore moins de favoriser une revision partielle, qui ne pouvait être qu'un expédient provisoire conçu dans un intérêt de parti. L'Assemblée était, à l'heure présente, le pouvoir régulier et compétent. Aucune pression ne devait être exercée sur elle.

Par là Berryer écartait l'action officielle, sans se séparer du mouvement des populations.

II.

Conformément à une proposition de M. Moulin[2], l'As-

1 La copie de la circulaire est dans les *papiers de Berryer*.

2 Moulin (Gabriel-Marie), 1810-1873, député depuis 1845, nommé conseiller d'État le 20 février 1848, représentant du peuple en 1849 et en 1871.

semblée avait renvoyé à une même commission les propositions et pétitions concernant la revision.

La discussion des bureaux et le choix des commissaires mirent en lumière les divisions de la majorité. Neuf commissaires contre six appuyaient la revision. Les neuf étaient, avec Berryer élu par le septième bureau, MM. de Melun, de Broglie, de Tocqueville, de Corcelle, de Montalembert, Dufour, Odilon Barrot et Moulin; les six, MM. Jules Favre, Charamaule, le général Cavaignac, le colonel Charras, républicains, et deux orléanistes, MM. Baze et de Mornay.

Le parti légitimiste, grâce aux dissidents, n'avait pas dans la commission la place à laquelle son nombre lui donnait droit. La voix de M. de La Rochejaquelein avait fait échouer M. de Kerdrel contre M. Jules Favre. M. Odilon Barrot, favorable à la prorogation des pouvoirs du Président, ne l'avait emporté sur M. de Vatimesnil que par suite de l'obstination de quelques royalistes à soutenir contre celui-ci un troisième candidat. M. Molé et M. de Sèze avaient dû, chacun dans son bureau, leur échec à la même opposition. On attribuait enfin l'élection du général Cavaignac à l'abstention de M. Thiers et de quelques-uns de ses amis.

Le duc de Broglie fut nommé président de la commission et M. Moulin secrétaire. En déclarant qu'il n'était pas républicain, mais qu'il préférait la république à l'anarchie et à la guerre civile, le duc de Broglie avait insisté sur la frayeur qu'inspirait au pays la simultanéité du renouvellement des deux pouvoirs, à laquelle le condamnait la Constitution. Il voyait dans la revision un moyen de remédier à ce péril, dont l'effroi, si l'on n'y prenait garde, pourrait entraîner la nation à dépasser le but en cherchant son salut dans des expédients sans avenir et sans garanties.

M. de Montalembert n'hésita pas à reconnaître que le

meilleur gouvernement était la monarchie; mais, ne la croyant pas en ce moment possible, il réclamait du moins une république améliorée, et avec sa vigueur accoutumée, il annonçait à l'Assemblée que si elle se refusait à cette amélioration, son autorité, déjà bien atteinte, succomberait sous le flot de la réprobation publique. Cette impossibilité supposée de la monarchie était au contraire le motif qu'invoquaient les conservateurs dissidents, orléanistes ou royalistes, pour repousser la revision. « La monarchie vraie, quand on sera d'accord pour la vouloir, avait dit dans son bureau M. Alfred Nettement; la république plutôt qu'un gouvernement bâtard... » Et dans la commission, M. Baze[1] partait de ce point : « tout le monde reconnait que la vraie et définitive monarchie n'est pas faite. »

Berryer renouvela devant la commission les déclarations qu'il avait déjà émises dans le septième bureau. Il acceptait la proposition présentée par le duc de Broglie au nom de ses collègues de la réunion des Pyramides, mais à la condition de l'entendre dans le sens le plus large, maintenant tout à la fois ses convictions monarchiques et sa ferme résolution, si elles ne recevaient pas satisfaction, de faire respecter la loi constitutionnelle, et particulièrement l'article 45, qui interdisait la réélection du Président.

La commission écarta successivement une proposition de M. Creton qui, en cas de revision monarchique, soumettait le choix du Prince à la nouvelle Assemblée, et une proposition d'un membre de l'extrême droite, M. Barchou de Penhoen, qui demandait l'appel au peuple. Restait la proposition du duc de Broglie. Repoussée par les républicains, elle soulevait des objections de la

[1] Baze (Jean-Didier), 1800-1881, représentant du peuple en 1848-1849 et 1871, banni après le coup d'État, sénateur inamovible en 1875.

part des royalistes, en invoquant la souveraineté populaire et en laissant dans l'ombre le droit de revision totale. Le duc de Broglie prit sur lui d'en modifier les termes, déclarant que ni lui ni ses amis n'avaient entendu limiter les droits de l'Assemblée. La nouvelle rédaction fut adoptée par neuf voix contre six; elle disait : « L'Assemblée nationale, vu l'article 111 de la Constitution, émet le vœu que la constitution soit revisée en totalité conformément au dit article. »

M. de Tocqueville fut élu rapporteur. Favorable à la revision, il avait obtenu les suffrages de ceux qui ne la voulaient pas, suffrages auxquels son ami, M. de Corcelle, ajouta le sien. Le duc de Broglie eut 5 voix, ayant lui-même voté pour M. Odilon Barrot. Le choix de M. de Tocqueville avait du moins, comme le fit remarquer *l'Opinion publique,* le caractère d'une protestation contre toute entreprise illégale. Il signifiait : « Revision totale, mais légale. »

III.

Entre ceux des conservateurs qui repoussaient la revision et ceux d'entre eux qui la réclamaient, deux pensées étaient communes; la préférence pour le régime monarchique, et la résolution, dans le cas où la revision serait rejetée, de faire respecter la Constitution. Mais ils différaient en ce point que les premiers, prenant trop facilement leur parti des divisions qui empêchaient la Monarchie, semblaient se complaire dans l'argument qu'elles leur fournissaient contre la revision, tandis que les autres, ne voyant le salut de la France que dans le rétablissement du principe héréditaire, estimaient qu'à tout prix, il fallait éteindre le désaccord qui seul y faisait obstacle.

Un mot, prononcé à la tribune, résumait la situation.

Parlant de l'effet produit dans le public par les scènes tumultueuses qui se multipliaient à l'Assemblée, le général de Grammont[1] avait dit, dans la séance du 13 juin, qu'on se répétait dans les groupes : « S'il n'y avait qu'un prétendant, celui-là serait roi. »

On publiait d'autre part dans les journaux fusionnistes, comme étant d'un heureux présage, le récit que faisait le *Times* d'une rencontre inopinée à Naples, au théatre d'Il Fondo, dans la loge même du Roi, entre le duc d'Aumale et la duchesse de Parme, sœur du comte de Chambord. Les choses ne s'étaient point passées comme le disait la feuille de Londres. Le duc d'Aumale et la duchesse de Parme se trouvaient depuis quelques jours à Naples, sachant mutuellement leur présence, mais étrangers l'un à l'autre, lorsque le hasard les réunit au palais de Caserte. La Princesse, montant l'escalier de la résidence royale à côté du Prince, lui dit tout à coup : « Aumale, est-ce que cela ne vous rappelle pas Versailles? » Ce souvenir de France était le meilleur trait d'union entre les deux nobles exilés; la conversation ainsi engagée, avec l'esprit et le cœur dont chacun était doué, ne put que leur donner le désir de se retrouver. Le duc d'Aumale vantait le charme, l'intelligence, la vivacité gracieuse de la duchesse de Parme. On lui prêtait ce propos : « Je ne sais si notre parti et celui du comte de Chambord arriveront à s'entendre, mais en tout cas, nous leur avons donné un bon exemple. »

L'*Union* et les feuilles qu'elle inspirait mettaient à reproduire le récit du *Times* un empressement qui prouvait combien elles désiraient la conciliation.

Berryer voulut faire un dernier effort avant le grand débat sur la revision. Il résolut d'aller voir les princes

1 Delmas de Grammont (Jacques-Philippe, général), 1796-1862, représentant du peuple en 1849.

d'Orléans. Il partit pour l'Angleterre, dans les premiers jours du mois de juillet, avec son ami, M. Benoist d'Azy, et le général de Saint-Priest que les dissidents lui opposaient souvent, mais dont le loyal témoignage garantirait par là même auprès d'eux le caractère de la démarche.

Nous ne ferons cette course, avait écrit Berryer au duc de Noailles, qu'en réunion de membres de l'Assemblée et dans la liberté d'action de notre position parlementaire. Qu'il soit bien compris que nous n'exposerons personne à une part quelconque de compromission; si les choses se passent comme nous les préparons, j'ai lieu de croire qu'il n'y en aura aucune pour nous-mêmes[1].

La duchesse d'Orléans était en Écosse avec ses fils, le duc d'Aumale encore en Italie. Les visiteurs trouvèrent à Claremont la reine Marie-Amélie, le duc de Nemours et le prince de Joinville.

L'entretien a duré plus de trois quarts d'heures, écrivait de Londres Berryer[2]. M. de Saint-Priest, M. Benoist et moi, avons pu causer en grande franchise et toute liberté. J'ai pu dire que les princes français ne s'appartenaient pas à eux-mêmes, que tous les descendants de Henri IV se devaient à la France, et que la France avait besoin de la réconciliation entre les partis divisés, affaiblis par nos soixante années de révolution; que l'ordre, la puissance et la prospérité ne seraient rendus à notre patrie que par le triomphe et le maintien du droit et de la régulière transmission de la souveraineté publique.

Les journaux légitimistes firent connaître l'accueil bienveillant que les représentants de la droite avaient

1 22 juin 1851. — Copie dans les *papiers de Berryer*.
2 7 juillet 1851 — à la vicomtesse de Vaufreland.

reçu à Claremont et la satisfaction qu'ils emportaient de ce qu'ils avaient vu et entendu. « Comment avez-vous trouvé nos princes? » demanda M. Thiers à Berryer. « *Nos* princes sont charmants », répondit Berryer, s'appropriant le mot comme pour faire tomber toute distinction entre les deux branches.

Cependant la conclusion manquait. La réserve des princes d'Orléans, présentée par l'*Assemblée Nationale* comme n'étant de leur part « le refus de rien, ni un obstacle à rien » était exploitée par les adversaires de la fusion comme un argument contre elle.

Berryer avait eu, du moins, à Londres une jouissance patriotique. L'exposition universelle était ouverte et la France y tenait le premier rang :

Nos cordages, nos toiles à voile, sont reconnus supérieurs, écrivait-il. C'est un fabricant de Paris, M. Charrière, qui aura la première médaille pour la coutellerie; Lyon, Sèvres, les Gobelins, sont à grande distance au-dessus des manufactures semblables des autres pays. Fossin, Marell, Froment-Meurice, éclipsent tous les joailliers et orfèvres de l'Europe.

Il constatait également le sentiment des hommes politiques de l'Angleterre en faveur de la Royauté française :

On veut la paix, et le retour de la monarchie française est bien évidemment le seul gage de sécurité qui puisse être donné à l'Europe. On est en général fusionniste parmi les hommes d'État de l'Angleterre, quelque bien que l'ordre et la stabilité puissent apporter à l'avenir de notre pays [1].

Le duc de Noailles, se rendant vers la même époque à Frohsdorf, avait rencontré en Allemagne des impressions analogues. Il avait passé huit jours à Berlin, quatre à Vienne, accueilli par les souverains, les ministres, les diplomates, s'entretenant avec tous de l'état de la

[1] A la vicomtesse de Vaufreland — 7 juillet 1851.

France et de l'Europe, et trouvant une disposition générale à souhaiter pour la France, dans l'intérêt de l'Europe, le rétablissement d'un pouvoir stable. Il résumait en ces termes les points qu'il avait développés dans ces diverses conférences :

Danger révolutionnaire toujours très grand en France, si la situation actuelle n'est pas promptement changée; ébranlement inévitable de l'Europe si le torrent déborde de nouveau en France; insuffisance complète de Napoléon et de la prorogation comme garantie contre le progrès du mal; issue désastreuse si la famille d'Orléans venait à être rétablie; car elle ne serait qu'une phase révolutionnaire nouvelle qui ruinerait l'avenir en rendant irréconciliables les deux familles et les deux partis; unique salut dans le rétablissement de la monarchie fortement constituée et entourée de toutes les forces monarchiques; travail de la fusion commencé dans le pays et ayant à sa tête tous les hommes politiques, au nom desquels j'étais chargé de parler; situation de la famille d'Orléans; obstacle venant de la duchesse; impossible d'arriver à un résultat, d'avoir même une conduite actuelle et un plan arrêté, si on n'obtient pas préalablement la réunion des deux branches, et d'où résulte l'obligation de se livrer au hasard, à la probabilité de la prolongation d'un état de choses qui mène aux abîmes, si la situation actuelle devient une phase, au lieu d'être une crise de trois ou quatre ans.

Le duc de Noailles ajoutait :

Ni les chances du Président, ni celles de la duchesse d'Orléans, ne sont vues de bon œil nulle part.

Il avait lui-même insisté pour qu'on s'appliquât à lever le second obstacle « qui, disait-il encore, fait la force du premier[1] ».

[1] Lettre du duc de Noailles à Berryer, écrite de Frohsdorf le 17 juillet 1851. *Papiers de Berryer.*

Ces informations ne pouvaient que confirmer la ligne politique de Berryer; elles répondaient d'avance à ceux qui déjà l'accusaient, lui et ses amis, de ne vouloir la revision que pour prolonger les pouvoirs de Louis-Napoléon.

Les polémiques continuaient entre les feuilles monarchiques. Elles se traduisaient toujours par cette argumentation contradictoire : « en sontenant la revision, quand la monarchie est impossible, disaient les dissidents, vous ne favorisez que le Président, et vous encouragez sa campagne pour obtenir sa réélection. » — « En combattant la revision, quand il est évident que le pays la réclame, répliquaient les organes de la majorité, vous irritez les populations; vous vous alliez avec les révolutionnaires, et en diffamant ainsi la cause royaliste, vous la livrez à l'exécration des hommes d'ordre. »

C'était dans le même sens que, s'adressant aux républicains, et condamnant leur opposition à la revision, Lamartine les montrait répondant à la France :

Je t'ai dit moi-même que la Constitution était pleine de vices, d'entraves et de dangers; je t'ai inspiré moi-même la passion de la corriger dans le sens de tes intérêts, mais maintenant que tu me demandes de le faire, je te le défends du droit de mon caprice...

Et Lamartine concluait :

Vous faites dire à la France entière : « ces hommes se placent comme une muraille entre mes volontés et moi; écartons-les, passons malgré eux, revisons révolutionnairement la Constitution, puisqu'ils se refusent comme des enfants obstinés à la reviser constitutionnellement[1] ».

[1] *Le Conseiller du peuple*, 1851. La révision, p. 64.

La passion s'empare vite de ces divergences; elle opère de singuliers changements dans les relations des hommes, rapprochant pour quelques heures, jusqu'à l'intimité, des adversaires déclarés, séparant des amis jusqu'à les rendre ennemis. L'organe des régentistes, le *Messager de l'Assemblée,* était en coquetterie avec l'*Opinion publique,* et la *Gazette de France,* oubliant ses animosités contre M. Thiers, annonçait avec empressement qu'il parlerait contre la revision : « J'aurai 60 des vôtres » disait non sans exagération M. Thiers à Berryer.

Pendant ce temps, Berryer était en butte à toutes les attaques. Vainement la réunion de Rivoli se serrait autour de lui; elle venait de renouveler partiellement son bureau, et elle avait choisi, à la place des membres sortants, trois amis de l'orateur, M. de Vatimesnil, M. Benoist d'Azy, et M. de Kerdrel. Chaque soir, il fallait recommencer la lutte et répondre aux imputations qui, dans les journaux ou dans les entretiens, se propageaient contre le chef de la droite. Berryer se rendait à toutes les séances; il réfutait les objections, repoussait les accusations, invoquait la nécessité d'une entente. Appuyé sur une chaise, en costume du soir, avec son habit bleu boutonné et sa cravate blanche, il éclatait de sa voix pathétique contre ceux qui laissaient planer sur ses intentions et ses actes les plus indignes soupçons. Il livra son dernier combat la veille même du jour où la grande discussion devait s'ouvrir devant l'Assemblée. Dans un discours que les assistants proclamaient, d'après l'*Indépendance Belge,* « une de ses plus belles harangues, » avec une émotion pénétrante, il opposa à ses détracteurs sa vie tout entière et ce dévouement dont pas une fraction de son parti n'avait été, un jour ou l'autre, sans éprouver le bienfait. Puis, abordant la question générale, il adjurait ses amis de se réunir au scrutin, d'éviter à tout prix, dans une circonstance où toute la

France les regardait, une alliance avec la Montagne, ajoutant qu'il fallait défendre contre toute usurpation le terrain légal et que, loin d'appuyer la candidature de Louis-Napoléon, il la considérait comme la plus dangereuse, parce qu'elle ne serait de sa part qu'un moyen de préparer l'Empire.

Transportés par ses accents, tous l'acclamèrent. M. de Larcy, jusque-là contraire à la revision malgré son amitié pour Berryer, s'écria : « *Alea jacta est* », en se déclarant prêt à suivre la majorité.

VI.

Le débat sur la revision s'ouvrit à l'Assemblée le 14 juillet. C'était l'anniversaire de la prise de la Bastille, coïncidence de dates qui témoignait tristement qu'après tant de courses orageuses, la France n'avait pas encore trouvé son repos !

La grandeur du sujet planait sur l'Assemblée.

Le président, M. Dupin, parut lui-même en avoir le sentiment, lorsqu'avec une solennité qui ne lui était pas habituelle, il invita ses collègues à la modération et au calme.

M. de Falloux parla, dès la première séance. Il demanda nettement la substitution du principe monarchique au principe républicain. Ses forces affaiblies faisaient contraste avec la fermeté de ses vues. Tout en montrant avec vigueur les dangers que courait la France privée de la monarchie, M. de Falloux s'attachait à faire de cette monarchie le symbole de la conciliation. « Quand nos mains et nos cœurs se seront confondus, dit-il aux conservateurs effrayés des menaces de la démagogie, ce jour-là nous nous retournerons vers le spectre rouge... il aura disparu ».

Un ami des princes d'Orléans, connu par son dévouement chevaleresque à leur cause, M. de Mornay, s'éleva contre la revision; il ne méconnaissait pas le mouvement du pays : « Je joue ma popularité et mon élection, disait-il; n'importe, je résisterai. » Mais il ne voyait dans la revision qu'une machine de guerre dirigée contre la France républicaine aussi bien que contre la France monarchique; et, tout monarchiste qu'il était, il préférait garder la république, en laissant au temps le soin de découvrir la solution la meilleure pour la patrie.

Le général Cavaignac répondit à M. de Falloux. Il s'opposait à ce qu'on mît en discussion la république dont le droit se confondait, selon lui, avec le principe de la souveraineté nationale; et pourtant il laissait entrevoir lui-même la difficulté de la maintenir en France, lorsqu'au pays, désireux de conserver le pouvoir dans les mêmes mains, il disait : « Si c'est la stabilité des hommes que vous voulez, il faut être logique, il faut être sincère; allez à l'hérédité, allez à la monarchie. »

La république radicale parut avec M. Michel (de Bourges)[1]. Il était du Midi, mais inscrit au barreau de la ville dont il avait pris le nom. Avocat fameux des procès politiques, il avait une éloquence abrupte dont les ardeurs n'excluaient pas le calcul, et couvrait d'allures farouches un caractère flexible. M. Michel (de Bourges) parla pendant deux séances. Il fut à la fois violent et caressant. Livrant aux disputes des hommes la république que le général Cavaignac voulait indiscutée, et enveloppant de ses éloges les pires époques de la Révolution, les Montagnards à l'égal des Girondins, il eut des hommages et des attaques pour tous les partis; après des théories assez confuses sur le capital et le travail dont la Répu-

[1] Michel (Louis), dit Michel de Bourges, 1797-1853, député de 1837 à 1839, représentant du peuple en 1849.

blique pouvait seule opérer la conciliation, il alla jusqu'à dire :

Je n'aime la république que parce qu'elle me promet cette conciliation. Si elle manque à son engagement, je l'abandonne à sa destinée... Oui, la république, quand elle ne fera pas son devoir, répudiez-la, chassez-la... C'est votre droit.

La Gauche acclama l'orateur, même quand il exprimait des vues si contraires à ses pratiques.

Berryer avait demandé la parole pendant le second discours de M. Michel (de Bourges). Il lui succéda à la tribune.

Son discours, le plus beau, le plus achevé qu'il ait prononcé, donne au vrai l'idée de sa manière oratoire. Sa pensée était profondément méditée; le sujet avait inspiré toute sa vie; la forme était absolument improvisée. On reconnaissait la soudaineté de l'expression aux répliques qui venaient, à tout instant, relever les traits lancés par l'adversaire.

Berryer commença par bien établir, comme il l'avait déjà fait dans ses lettres et à la réunion de la rue de Rivoli, l'attitude du parti légitimiste dans la question de la revision. Cette question, les royalistes ne l'avaient pas soulevée; mais quand le mot avait retenti, quand il était évident que la revision répondait à un sentiment dominant dans le pays, les royalistes n'avaient pu lui refuser ni leur examen ni leur concours.

La France voyait avec terreur s'approcher le jour, où, de par la Constitution, tous les pouvoirs seraient à la fois mis en question, et ce qui, non moins que ce danger, préoccupait l'orateur, c'était la crainte que « la nation ne s'égarât étrangement dans le choix du secours... »

Avec des ménagements infinis pour peindre cette disposition, sans dire une parole dont le pays pût se bles-

ser, Berryer en montrait la cause dans les révolutions qui, depuis près d'un siècle, avaient mis la France en perpétuelle incertitude; il s'expliquait par là « quels terribles événements avaient pu ainsi altérer le généreux, le courageux caractère français. » Mais il s'attachait d'autant plus à détourner les esprits d'une aventure nouvelle.

Je ne redoute pas moins que l'invasion des ennemis de l'ordre social... la réélection inconstitutionnelle du dépositaire actuel du pouvoir exécutif.

Il se retournait alors vers l'orateur de la Montagne, et reprenait chacune de ses thèses pour les réfuter.

M. Michel (de Bourges) avait dit que les principes, plus forts que les hommes, les emportent au delà de leurs prévisions. Berryer s'emparait de cette réflexion pour l'opposer au tribun. Ce n'était pas seulement le 15 mai ni « dans ces terribles journées de juin » qu'on avait vu les principes produire leurs conséquences. Ils avaient entraîné, disait Berryer, l'orateur lui-même, lorsqu'on l'avait entendu « accorder, et en quels termes! un hommage aux souvenirs les plus détestables des plus mauvais jours, à ces hommes dont le nom est attaché à des temps que le sens moral de l'humanité tout entière a maudits. »

Oui, continuait Berryer au milieu des applaudissements de la majorité, je peux dire que ces hommes, que cependant vous appelez des hommes superbes, ont commis, en quatorze mois, dans cette malheureuse France, plus de crimes que toutes les passions, toutes les ignorances, toutes les ambitions, toutes les perversités humaines n'en ont peut-être fait commettre pendant quatorze siècles.

Et comme M. Michel (de Bourges) avait allégué que « la dictature de 93 n'était pas l'état normal du pays » :

Eh! mon Dieu! que vous repoussiez ces abominables chances pour l'avenir de notre patrie, je le comprends. Mais vous nous accordez bien peu, quand vous dites que ce ne sera pas là son état normal.

M. Michel (de Bourges) s'était écrié : « La Convention, c'est l'Iliade du peuple. » Berryer avait retenu le mot.

Et enfin, avec votre grande et vive imagination, vous qui êtes si puissamment, si nerveusement impressionné, avez-vous songé aux autres? (*Murmures d'approbation à droite*). Avez-vous pensé qu'il y avait ici des fils, des neveux, des proches des victimes? Avez-vous songé que c'était à la nation la plus impétueuse sans doute de la terre, mais aussi, quand elle est dans le calme de sa vraie nature, la plus humaine, la plus loyale, la plus généreuse (*Applaudissements et bravos à droite*), avez-vous songé que c'est à cette nation que vous avez dit, en parlant de ces temps horribles : peuple, voilà ton Iliade! (*Explosion de bravos et applaudissements*).

M. Michel (de Bourges) avait encore dit :

Nous avons la prétention d'être la raison même... Nous sommes, nous, les enfants du doute, nous ne pouvons pas renier notre mère, le libre examen.

Berryer répondait :

Vous êtes du peuple, dites-vous; vous êtes le fils de vos œuvres. Je le suis des miennes, je suis plébéien comme vous, je suis mêlé au peuple comme vous; je l'approche, je le secours, je le plains autant que vous. Je le connais, ce peuple, il ne cèdera pas à des excitations funestes; il recueillera ses souvenirs... il comptera ce qu'il a eu de souffrances, d'égarements, de honte, quand vous avez été ses maîtres, quand il a obéi à la voix de ces *enfants du doute* qui prétendent être

la raison elle-même. (*Vives acclamations sur les bancs de la majorité. — Applaudissements répétés et prolongés*).

L'orateur de la gauche avait déclaré la monarchie incompatible avec le progrès, et confondant 1789 avec les années suivantes, il prétendait que la République seule avait pu réaliser les réformes proclamées par la Constituante.

Ah! quel souvenir avez-vous donc d'une histoire bien récente, demandait Berryer, et quel orgueil vous anime de venir confondre ces deux époques, la République et 1789! Mais la République a brisé les principes des institutions de 1789! Mais la République a égorgé les plus nobles fondateurs de la liberté de 1789... Ah! il y a une distance immense entre vous et 1789...

Et, parlant au nom de tout son parti :

Vous me connaissez depuis les premiers jours de la Restauration, vous savez si j'ai été infidèle aux principes de 1789; mes amis ne le sont pas plus que moi (*à droite : Non! non!*) Ils les appellent, ces principes, pour le gouvernement de la société française; et, prenez-y garde, quand vous dites que la monarchie est antipathique avec eux, vous oubliez que la grande œuvre de 1789, provoquée par le plus vertueux des rois, par le grand martyr Louis XVI, que cette grande œuvre était fondée sur le principe même de la souveraineté publique. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

La République avait livré les libertés du pays au despotisme; qui donc les avait ramenées? La royauté.

Berryer traçait alors l'histoire de cette royauté, le crédit rétabli, l'accroissement de la richesse publique, la dispersion des capitaux entre les mains des travailleurs, et, avec les bienfaits de la paix, l'honneur d'avoir délivré la Grèce et conquis Alger. Il associait au souve-

nir de ces services et de ces faits d'armes les services de la monarchie de Juillet et les exploits de ces princes qui avaient « soutenu si noblement par l'épée l'honneur français ». Il avait même une parole pour expliquer la conduite de ceux qui, contre son avis, avaient fondé le gouvernement de 1830, « de ceux qui, la révolution se faisant, ce grand ébranlement étant donné, après les coupables et fatales ordonnances, avaient voulu sauver du moins le gouvernement constitutionnel et les libertés politiques. »

Le général Cavaignac avait dit qu'un gouvernement était perdu, lorsqu'il laissait discuter son principe. Berryer ne le niait pas; mais il ne reconnaissait le droit de soustraire leur principe à la discussion qu'aux gouvernements dont une longue expérience « avait démontré la puissance pour le salut d'un pays ».

Cette condition, la monarchie française, pour sa part, l'avait remplie.

Cette vieille institution de la monarchie, avec ces quatorze siècles qu'elle a duré sous trois formes, et les huit derniers siècles n'ont eu qu'une même loi, cette royauté de quatorze siècles a-t-elle failli à sa tâche? Quoi! Ce principe permanent nous a conduits depuis les mœurs farouches des compagnons de Clovis jusqu'aux grands établissements de saint Louis, jusqu'aux belles économies de Louis XII, jusqu'aux pacifications d'Henri IV, jusqu'à cette magnifique société de Louis XIV, jusqu'à la pensée généreuse qui anima les premières années de Louis XVI, jusqu'à cette époque dernière où prévalait l'ascendant de la France, non pas seulement l'ascendant mercantile, industriel, nos possessions de l'Inde, la richesse de nos colonies, l'Angleterre humiliée, l'Amérique affranchie, toute cette puissance de la France au dehors, mais encore l'ascendant moral de la France, dominant par le goût, par les arts, par l'intelligence, par tout ce qui met l'homme au-dessus de lui-même. Eh bien! la royauté, ce principe persévérant et fixe, a-t-il trahi sa tâche, a-t-il manqué à la nation?

La royauté avait fait son devoir à travers les siècles; elle avait dès lors le droit de ne pas laisser discuter perpétuellement « ce principe conquérant, sauveur, pacificateur, et civilisateur ».

Les peuples à leur tour avaient un devoir, celui de revenir, éclairés par le sentiment de leurs maux et la juste appréciation du péril, au principe sous lequel s'étaient fondées leur grandeur et leur prospérité.

Ah! nos pères nous ont donné l'exemple, et si dans des temps de guerres intestines, la couronne de France n'a pas été portée sur la tête d'un roi d'Angleterre, c'est parce que la France, jalouse du principe fondamental de sa société, l'a invoqué, l'a maintenu, l'a proclamé pour repousser l'Anglais par delà ses rivages. (*Bravos à droite.*)

Et voyez dans un autre temps, cette sagesse de nos pères; Messieurs, il y a eu dans notre histoire, des jours mauvais, des guerres désolantes au nom du Dieu de paix, des guerres religieuses en un mot, qui portaient alors à tenter aussi la République, dans l'excès des égarements et des discordes. Comment la France s'est-elle sauvée? Comment est-elle arrivée aux grandes pacifications d'Henri IV? En rentrant dans son principe, en l'invoquant, en le proclamant, en le faisant triompher de toutes les passions et de toutes les ambitions.

Il faudrait tout citer de ce discours, et la comparaison de la France avec l'Amérique, et la confession de l'orateur, prenant à témoin son ami Grandville des impressions de sa jeunesse [1], et la définition de l'action royale sur un peuple, s'exerçant non par le mérite des hommes, mais par la vertu du principe.

Le principe qui vit en eux, qui assure la stabilité du pou-

[1] Nous avons cité ce passage dans la *Jeunesse de Berryer*, p. 72.

voir, oh! je comprends sa puissance, non pas pour l'intérêt de la personne-roi, mais pour l'intérêt du peuple, qui, sous la fixité de la loi qui le constitue, sent la liberté de son action, l'indépendance de sa vie et la faculté d'exercice de toutes ses puissances. C'est ainsi que j'ai compris le principe, que je m'y suis attaché, que je m'y suis voué. J'ai été royaliste, alors, royaliste de principe, royaliste national, royaliste (passez-moi le mot; ne riez pas, car vous blesseriez le plus vrai, le plus profond, le plus sincère de mes sentiments) royaliste, parce que je suis patriote, très bon patriote. (*Applaudissements et bravos prolongés à droite.*)

M. Michel (de Bourges) avait invoqué le témoignage de Napoléon; il avait montré le Conquérant regardant l'Europe, de son rocher de Sainte-Hélène, sondant son avenir et disant d'elle qu'elle serait « républicaine ou cosaque. »

Napoléon à Sainte-Hélène, dites-vous, répondait Berryer, a appelé la République comme un progrès naturel de la société française. Non! non... Lui qui avait tant fait pour comprimer vos principes, pour assouplir et dominer les hommes que vous avez exaltés, lui qui avait tant fait pour reconstituer l'autorité en France, quand cette œuvre qu'il avait étendue par delà les frontières de son empire a été brisée, parce que la victoire lui avait manqué un jour; quand ce hardi génie qui avait eu foi en lui-même, s'est vu solitaire en face de sa grande entreprise échouée; ah! c'est comme une menace, une menace vengeresse, qu'il a dit à l'Europe qui avait détruit son œuvre : « Tu seras républicaine ou cosaque! » (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

... Nous savons l'histoire, elle nous a transmis les exclamations testamentaires des deux hommes qui ont agi le plus puissamment sur le temps dans lequel nous avons vécu, Napoléon et Mirabeau; Mirabeau qu'on citait hier, cet immense tribun, cet homme qui avait tant ébranlé le pouvoir et les bases de la société française, et qui a épuisé les dernières forces de sa vie pour essayer de relever et de rétablir les ruines qu'il avait faites... Quand ce géant s'est vu oppressé sous

ces ruines, il a poussé un cri de désespoir : « J'emporte le deuil de la monarchie... les factions s'en disputeront les lambeaux. » Oui... tous deux, Napoléon, Mirabeau, ces grands génies, qui ont eu la témérité superbe d'oser vouloir disposer et de tout un peuple et de tout un siècle, d'en disposer par le seul droit du génie, ils se sont sentis affaissés sous le poids de cette responsabilité, et tous deux se sont dit : « L'autorité! l'autorité! Elle est brisée. Là où l'autorité est brisée, il n'y a plus de société, les factieux s'en partageront les lambeaux. » Voilà les vraies paroles de tous deux.

« C'est du Mirabeau, » dit le président Dupin, pendant que les applaudissements se prolongent sur les bancs de la majorité.

C'étaient là les grandes vues d'avenir, celles dont la réalisation dépendait du concours de la Maison royale réunie et de la France. Mais la conclusion immédiate s'imposait. La loi constitutionnelle exigeait les trois quarts des voix pour la revision ; que ferait-on, si, comme il était à prévoir, on ne l'obtenait pas? Berryer l'avait dit au début; il redoutait, à l'égal d'une invasion de la démagogie, la réélection inconstitutionnelle du Président. Il adjurait donc ses concitoyens, dans une exhortation suprême, de se serrer autour de la légalité, si la proposition de revision n'était pas adoptée, et de ne pas rompre l'union qui avait été depuis trois ans le salut du pays.

Armons-nous de la légalité dans ces temps difficiles. Une loi telle qu'elle, une loi mauvaise, mais une loi dominant encore le pays, vaut mieux que de n'avoir aucune loi. Ne laissons pas briser la loi qui existe; si la revision n'a pas lieu régulièrement, c'est la seule force qui nous reste... Ah! mes amis, Messieurs de la majorité, écoutez les voix qui approfondissent nos divisions; reconnaissez ces voix, comprenez-les, que ce vous soit un grand avertissement. Unissons-nous de

plus en plus; majorité, tous de la majorité, soyez inséparables en face des dangers de la sédition et de l'ambition, soyez inséparables dans l'ordre légal, rappelez-vous comment nous avons traversé les mauvais jours; que ce souvenir douloureux soit une leçon toute puissante pour nous rendre forts en face des périls qui s'avancent!

L'union qu'appelait Berryer se fit un instant autour de son discours. La majorité l'avait applaudi avec enthousiasme; les journaux qui la représentaient, revisionnistes ou non, monarchistes ou même élyséens, rendirent à l'orateur un égal hommage.

Ne regrettons pas le discours de M. Michel (de Bourges), disait la *Patrie;* il nous a valu une des plus magnifiques improvisations qui aient jamais illustré la tribune française.

On n'analyse pas la passion, l'inspiration, l'enthousiasme, écrivait le *Pays*. M. Berryer a été dans ce débat aussi grand que lui-même, aussi grand que sa renommée.

Les *Débats* déclaraient n'avoir d'autre préoccupation que « de rendre justice à M. Berryer pour le talent avec lequel il avait défendu la grande cause de la monarchie française. »

Tout ce que la raison a de force et d'énergie, disaient-ils, tout ce que l'histoire a de lumière, tout ce que le patriotisme a d'élans généreux et d'émotions pathétiques, M. Berryer l'a réuni pour montrer que le salut de la France est dans le retour au principe de ce gouvernement national et traditionnel qui a fait, pendant quatorze siècles, la puissance, la grandeur et la gloire immortelle de la France.

L'*Univers*, félicitant Berryer d'avoir élevé contre les chimères de M. Michel (de Bourges) « un véritable monument de la raison politique », constatait l'immense succès de l'orateur.

A chaque instant les frémissements, les acclamations, les battements de mains et les battements de cœur, traversaient son discours, non comme l'encouragement d'un parti à un homme de parti, mais comme l'adhésion de la conscience publique à l'orateur de la justice et de la vérité.

Le *Constitutionnel,* tout en combattant les conclusions de Berryer en faveur du respect de la légalité, proclamait son discours « la page la plus élevée, la plus complète, la plus belle, sans exception, de toute sa carrière oratoire. »

L'un des organes du groupe orléaniste, l'*Ordre,* n'était pas moins élogieux.

Pour ceux qui n'ont pas entendu la voix passionnée de l'orateur, qui n'ont pas admiré ses gestes imposants et son attitude souveraine, disait ce journal, il n'est aucun moyen de rendre l'impression qu'il a causée. Quel tableau vengeur il a tracé des massacres de la Terreur! Comme il a refait avec une heureuse impartialité, non seulement l'histoire de nos soixante ans de révolutions, mais l'histoire entière de la monarchie! Quelle adhésion, réfléchie, formelle, inspirée, donnée aux grands principes de 1789! Avec quel empire de fascination il a contraint ses amis, tous ses amis, même les plus rebelles, à sanctionner ces déclarations solennelles par leurs applaudissements!

L'*Assemblée Nationale* faisait la même observation; mais elle en tirait, à bon droit, une conséquence que l'*Ordre* avait omise, c'était que les déclarations de Berryer enlevaient tout prétexte, tout motif de doute et d'hésitation, aux hommes de bonne foi « qui, voulant l'union de tous les partisans du droit monarchique, avaient cru la royauté, telle que la comprenaient Berryer et ses amis, incompatible avec les principes de la société nouvelle. »

L'accord de la majorité ne devait pas se retrouver dans le scrutin. M. Dufaure et M. Odilon Barrot, le premier contraire à la revision, le second favorable, avaient terminé avec éclat cette grande discussion. On procéda au vote dans la séance du 19 juillet; 724 membres y prirent part. La majorité constitutionnelle était de 543. Il y eut pour la revision 446 suffrages, 278 contre.

La proposition n'était pas adoptée. La gauche salua ce résultat du cri trois fois répété de : Vive la République!

Elle avait légalement raison contre le vœu du pays. L'avenir devait dire si cette victoire serait profitable à la république.

V.

Suivant son habitude, Berryer n'avait pas songé à revoir le texte de son discours. Cependant, avec les interruptions, les applaudissements et cette fascination de l'éloquence qui, saisissant les sténographes eux-mêmes, les arrêtait suspendus aux lèvres de l'orateur, la reproduction de ses paroles avait été difficile. Le chef des sténographes, voyant passer près de lui, à la fin de la séance, M. de Falloux et M. de Kerdrel, leur dit : « Comment allons-nous faire? Qui corrigera le discours de M. Berryer? » Et par une singulière expression de son embarras professionnel : « On ne parle pas plus mal que cet homme-là! » s'écria-t-il. M. de Kerdrel se rendit aussitôt chez Berryer; il le trouva enveloppé de sa robe de chambre, se promenant rapidement dans son appartement, dont toutes les portes étaient ouvertes; un membre de l'Assemblée, M. Suchet d'Albuféra, l'accompagnait dans cette marche précipitée. M. de Kerdrel, se mettant à leur pas, raconta à Berryer la perplexité des sténographes; il comprit bientôt qu'on n'obtiendrait pas de l'ora-

teur qu'il se chargeât lui-même de revoir son discours, et lui proposa de le remplacer. Berryer, aussi confiant dans son amitié que détaché de tout amour-propre d'auteur, laissa de grand cœur ce soin à son jeune collègue. M. de Kerdrel passa donc au bureau du *Moniteur* une partie de la nuit. Il y était encore occupé, malgré la fatigue de cette émouvante journée, à relire les épreuves de la feuille officielle, lorsque survint M. de Larcy dont l'affectueuse vigilance s'était tout à coup inquiétée, au milieu d'une soirée mondaine, du sort du discours de Berryer. Il se joignit à M. de Kerdrel et acheva avec lui le travail de revision.

Berryer ne tarda pas à recevoir du duc de Noailles la première nouvelle de l'impression que son discours avait produite à Frohsdorf. A part les mots de « coupables ordonnances » appliqués aux ordonnances de juillet, qui avaient peiné les exilés, la satisfaction était complète. On ne parlait que de l'admirable discours, et ce qui était bien de nature à toucher Berryer, la duchesse d'Angoulême « cette reine du malheur » comme l'appelait le duc de Noailles [1], se montrait ravie. Elle exprimait hautement son approbation. Cependant ce n'était pas seulement la royauté, le droit héréditaire, c'était 89, c'était la monarchie constitutionnelle, tous les principes des gouvernements libres qu'on trouvait célébrés dans cette harangue à laquelle applaudissait la fille de Louis XVI.

Les lettres individuelles [2], les adresses collectives, portaient chaque jour à Berryer des adhésions nouvelles.

1 Lettre du 22 juillet 1851. — *Papiers de Berryer.*

2 Mme Swetchine écrivait à la duchesse de la Rochefoucauld : « Il me semble impossible de ne pas dire que M. Berryer vient de se surpasser. Sa parole, ce sont toutes les splendeurs à la fois, le résumé de tous les éléments qui constituent l'orateur. C'est cette puissance de talent à laquelle dans l'antiquité tout obéissait. La parole de M. Berryer aurait créé un peuple, comme Amphion bâtissait des villes. » *Madame Swetchine. — Sa vie et ses œuvres* — par le comte de Falloux, I, p. 418.

Jamais la vérité, la bonne et simple vérité, n'a revêtu une plus magnifique forme, lui écrivait d'Ems M. Duchâtel[1]. J'envie ceux qui vous ont entendu. Si la raison et le bon sens peuvent encore quelque chose en France, ils devraient nous conduire au salut, se présentant avec tant de splendeur.

Et, faisant allusion à leur pensée commune, l'ancien ministre de Louis-Philippe ajoutait :

Le récit de votre visite à Claremont m'avait causé une vive satisfaction.

De Metz, un des correspondants de Berryer, M. Mennessier, lui écrivait :

Déjà, plusieurs fois, je vous ai dit que les royalistes de la Moselle étaient avec vous, et pas avec d'autres. Dans cette circonstance, je reçois encore de tous les points de mon département des assurances de sympathie pour vous et pour la politique de la majorité de la rue de Rivoli... Pas un seul dissident parmi nous[2].

Le comité royaliste de Toulouse envoya à Berryer et à M. de Falloux des témoignages analogues, en exprimant l'espoir que toutes les forces vives du royalisme s'uniraient pour conjurer les périls qui menaçaient la France.

M. de Falloux s'était borné à remercier le comité, laissant à Berryer le soin de lui répondre :

Pour moi, disait-il, mon devoir est ici, comme partout ailleurs, de suivre M. Berryer et de le seconder de mon mieux.

Pressé par M. de Falloux lui-même, Berryer ne fit

1 20 juillet 1851. — *Papiers de Berryer.*
2 21 août 1851. — *Papiers de Berryer.*

pas attendre aux signataires de l'adresse l'expression de sa gratitude. Il les remerciait d'avoir apporté « un grand adoucissement à des amertumes, dont les intentions les plus droites, dont le zèle le plus persévérant et le plus loyal, ne sauraient exempter la vie de l'homme public. »

Il prenait soin de rattacher son discours à la lettre de Venise, ne revendiquant d'autre mérite que celui d'avoir saisi l'occasion « de développer la politique réparatrice dont les principes, disait-il, ont été si noblement et si fermement posés dans la lettre de M. le comte de Chambord. »

Il annonçait l'intention de reprendre dans trois mois la proposition de revision, tout en conjurant ses amis de respecter la légalité et de travailler sans relâche à l'accord des hommes monarchiques, seule ressource contre les machinations des ennemis de l'ordre social et les tentatives des ambitieux.

Au milieu des anxiétés du pays, les défenseurs consciencieux de l'ordre monarchique, disait encore Berryer, doivent se garder d'accroître les agitations et les périls; il ne faut pas qu'on les puisse accuser d'immoler la sécurité de leur patrie au triomphe de leurs opinions... Hommes de bonne foi, nous avons toujours placé les intérêts généraux de la France au-dessus de toute prétention personnelle, au-dessus des préoccupations et de l'esprit exclusif des partis; nous ne sacrifierons pas ces intérêts sacrés à des velléités de coteries. Hommes de bon sens, éclairés par l'expérience des luttes politiques, nous ne nous laisserons abuser ni par les insinuations menaçantes, ni par les promesses trompeuses d'une intrigue, quelle qu'elle puisse être[1].

Il y avait dans ces paroles l'indication douloureuse des

[1] Lettre publiée dans l'*Union* du 19 août 1851.

difficultés, des résistances, des tristesses et des périls que, malgré son triomphe oratoire, Berryer continuait à rencontrer sur sa route.

VI.

L'Assemblée s'était séparée le 9 août pour rentrer en session le 4 novembre.

Avant le départ des représentants, deux réunions de la droite se tinrent, le 5 août, dans la même journée, chez Berryer. On y prit, après de longs débats, deux décisions; la première, que les conseils généraux, prochainement convoqués, seraient invités à formuler un vœu en faveur de la revision totale, avec mission de confiance donnée à l'Assemblée; la seconde, que les légitimistes n'auraient point, quant à présent, de candidat à la Présidence de la République, et que toute délibération à ce sujet devait être ajournée.

Berryer avait suggéré et fait prévaloir ces deux résolutions, dans la pensée qui avait déjà inspiré son discours sur la revision. L'important pour la droite était, à ses yeux, de ne pas se séparer du sentiment des populations, mais, tout en s'y associant, de veiller à maintenir unies les diverses fractions du parti de l'ordre, en vue d'assurer sa majorité dans l'Assemblée future, et d'avancer l'œuvre de cette conciliation à laquelle, avec le temps, on espérait toujours amener les Princes. Agiter dans un pareil moment les candidatures à la Présidence, c'était laisser croire au pays, passionné pour la revision, qu'on renonçait à la lui donner, en même temps que jeter des brandons de discorde entre les opinions qu'on voulait rapprocher.

L'immense majorité de la droite s'était ralliée à l'avis de Berryer. Mais les adversaires de la revision ne dé-

sarmaient pas, et les animosités personnelles s'ajoutaient aux dissidences politiques pour aigrir leur opposition.

Dès le 17 juillet, *la Gazette de France*, tout en rendant hommage au talent de Berryer, avait déclaré que son discours n'était que le discours d'un homme du centre droit. Elle réclamait, dans la prochaine assemblée, la constitution d'une droite véritable, et d'avance en désignait le chef : c'était M. de la Rochejaquelein. Le député du Morbihan avait parlé contre la revision ; il avait tenu, comme le faisait remarquer *l'Union*, à se séparer ostensiblement de la droite, en argumentant contre Berryer :

Tout le monde sait que je suis légitimiste, avait dit M. de la Rochejaquelein, je ne l'ai jamais caché ; je parlerai d'Henri V à la tribune. M. Berryer a été plus sage que moi ; il a été plus politique, il a parlé d'un principe ; je parlerai d'Henri V ; personne ne doute que je voudrais le voir sur le trône préférablement à la République, mais je préfère la République à toute usurpation.

Ce langage ravissait *la Gazette ;* elle l'opposait à celui de Berryer :

M. de la Rochejaquelein a parlé haut et ferme d'Henri V ; il a dit le mot ou plutôt le nom qui sert. La droite s'est dégagée du centre droit. Nous saluons son avènement.

Avec plus de ménagements pour la personne de Berryer, *l'Opinion publique* poursuivait la même lutte contre sa politique. Elle posait la nécessité d'avoir immédiatement un candidat à la Présidence, attaquait avec vivacité les vues qui avaient prévalu dans la réunion de la rue de Rivoli, et protestait contre toute « dictature collective ou individuelle » qu'on tenterait d'imposer au parti. Emus

de cette polémique, deux membres de la réunion de la rue de Rivoli, M. de Rességuier[1] et M. de Chaulieu[2] écrivirent, sans s'être concertés, à M. Alfred Nettement, rédacteur en chef de *l'Opinion publique*, pour se séparer de ce journal dont ils étaient à la fois actionnaires et abonnés. La manifestation en amena d'autres en sens contraire; on ne pouvait s'en étonner. Mais ce qui fit éclat, ce fut de voir l'un des membres du Comité des douze, M. de Saint-Priest, s'associer à M. Nettement par une adhésion publique. En instituant ce comité, le comte de Chambord avait écrit à ses membres :

Je crois utile d'appeler particulièrement votre attention sur la nécessité pour les hommes qui, aujourd'hui, sont en quelque sorte publiquement investis de ma confiance, de se regarder comme solidaires et de demeurer en toute circonstance étroitement unis[3].

M. de Saint-Priest était un de ces hommes. Il rompait l'accord :

Nous nous bornons, disait *l'Union*, à constater le fait dans toute sa gravité... M. de Saint-Priest vient de se séparer de la majorité de ses collègues, en se déclarant favorable à la minorité[4].

Sous cette campagne entreprise contre la revision, il y avait un grand effort contre Berryer. On voyait se reproduire la tentative de 1843[5]. Les mêmes hommes, dont les lettres avaient figuré à cette époque dans *la Gazette de*

[1] Représentant en 1849, le comte Albert de Rességuier a fait également partie de l'Assemblée de 1871.
[2] Chaulieu (Raoul-Gabriel-Jules des Rotours, baron de) 1802-1876, représentant du peuple en 1849.
[3] 29 septembre 1850.
[4] 16 août 1851.
[5] V. *Berryer et la monarchie de juillet*, p. 384.

France y reparaissaient, saisissant, à propos d'un désaccord de tactique, l'occasion d'accuser la direction imprimée par Berryer depuis 1830. Les rancunes du parti militaire de 1832, les jalousies de ceux qui n'avaient pu se frayer une place à la tribune, les défiances des esprits étroits, et cette tendance, trop fréquente chez les royalistes, à soupçonner les hautes têtes, à effacer, selon le mot de la circulaire de Wiesbaden, « les individualités, » se coalisaient contre le chef de la droite. Ni M. de Saint-Priest, ni M. Alfred Nettement, n'encouragaient, au fond du cœur, ces mauvaises passions. Mais elles flattaient leur dissidence momentanée avec leur illustre collègue, et derrière leurs noms respectés les ennemis de Berryer poussaient l'assaut contre lui [1].

Cette levée d'armes ne profitait qu'aux opinions adverses. La masse du parti était loin de s'y associer.

On nous juge d'après eux, écrivait-on de la province à Berryer[2], on s'éloigne de nous; en tous cas, ce n'est pas un parti divisé qui rallie les autres. Malheur à ceux qui le divisent! Malheur à ceux qui empêchent la grande réconciliation des partis honnêtes!

Les attaques personnelles ne touchaient Berryer qu'autant qu'elles pouvaient nuire à sa cause. La lettre de M. de Saint-Priest le frappa comme l'un des indices de la lutte qui se renouvelait auprès du comte de Chambord entre deux politiques. Ce fut la pensée qu'il exprima aussitôt au duc de Levis, alors dans sa propriété de Noisiel, aux environs de Paris :

1 « Je me rappelle, a écrit depuis un des rédacteurs de l'*Opinion publique*, avec quelle stupeur j'entendis parler avec irrévérence autour de notre table de rédaction du grand orateur... « Le malheur de notre régiment, dit un jour Sala, c'est qu'il a pris pour colonel son clairon. » *Henri de France*, par H. de Pène, 1884, p. 160.

2 Lettre de M. Mennessier, datée de Metz, le 21 août 1851. — *Papiers de Berryer*.

Nous voici au bout d'un an, par les mêmes personnes, ramenés aux justes mécontentements qu'avait soulevés la Circulaire, lui écrivait-il. La majorité et le pays tout entier ont fait un autre accueil à la politique de la « Lettre de Venise ». N'en doutez pas, les deux actes et ceux qui y ont adhéré, seront mis en opposition devant la France.

Entre ces deux actes, Berryer réclamait un choix. Il ne se pouvait pas qu'on eût des applaudissements pour deux conduites opposées, encore moins qu'on parût réserver sa faveur à « une minorité de 15 à 20 personnes sur une réunion de 150 à 160 ». Un parti cessait d'exister dans ces conditions.

Il ne s'agit pas, tenait à dire Berryer, de procéder par exclusion et de prononcer anathème contre la minorité. Il ne s'agit de violenter l'indépendance d'action et la volonté de personne. Mais, pour ne pas être accusé d'être incapable d'avoir un avis ou de manquer de bonne foi, il importe, en respectant la liberté de tous, de ne pas donner son assentiment à des opinions contraires et à des conduites opposées[1].

Le duc de Levis hésitait à se prononcer; sans approuver la politique de la minorité, il ne s'y montrait pas contraire. Il se défendait avec sincérité d'avoir eu la moindre part dans la lettre de M. de Saint-Priest[2]; mais, supposant qu'on lui demandait (ce que Berryer avait écarté d'avance) d'exercer une pression sur les dissidents, il repoussait hautement cette idée, blâmant l'esprit d'exclusion avec une vigueur qu'on regrettera de ne pas retrouver après 1852, lorsque les vues de la minorité auront décidément prévalu dans les instructions officielles du parti.

1 5 août 1851, copie dans les *papiers de Berryer.*
2 Lettre du 17 août 1851.

Berryer ne s'était pas trompé. Des tendances contraires se disputaient à cette époque l'influence sur la cour exilée. La politique qui promet d'emporter d'un coup les obstacles, sauf à ne point les voir, offre plus d'attrait que celle qui, pour les vaincre, prend le temps de les envisager. On prêtait l'oreille à la première, sans se livrer encore à sa direction. Mais, pour le public, cette incertitude consciencieuse avait l'apparence de la duplicité. Berryer s'en désolait. Toute sa correspondance, à cette date, porte l'expression de la même inquiétude; ce qu'il craint par-dessus tout, ce n'est point de paraître dupe, c'est de n'être pas cru sincère :

Nous voici dans des jours d'action et d'action décisive, écrit-il à M. de Falloux. Si on est soupçonné ou d'irrésolution ou d'arrière-pensée, on peut être assuré d'une défaite honteuse et irréparable. La parfaite loyauté, la netteté des idées, la fermeté du bon vouloir, donnent seules la force qui triomphe et peut triompher, quand un peuple entier est spectateur et juge, quand il doit prononcer lui-même sur ses destinées[1].

Jusque-là M. de Falloux avait cherché à calmer Berryer plutôt qu'à l'exciter. Un jour qu'il devait développer leurs idées communes à la réunion de la rue de Rivoli, il lui écrivait, prévoyant l'effet que produiraient sur Berryer les échappées de quelques dissidents :

Laissez-moi vous répéter : *patience ! patience!* non pas seulement dans vos paroles, mais même dans vos regards et dans vos épaules.

Invitation à laquelle Berryer répondait avec bonne humeur.

[1] 6 août 1851.

Mon ami, vos conseils sont bons, votre cœur est le meilleur du monde, les résultats que vous avez déjà obtenus sont excellents, et je contemplerai avec *silence* et *joie* le plein succès que vous obtiendrez ce soir.

Les derniers incidents parurent à M. de Falloux commander une autre attitude. Il jugeait nécessaire, autant pour éclairer le comte de Chambord que pour rassurer le pays, une séparation nette entre deux politiques incompatibles. Il exhortait Berryer à en prendre son parti, et ne cessa de l'y pousser désormais avec l'inflexible persévérance qu'il mettait à toute conduite dans laquelle il voyait engagé l'intérêt de la cause.

Il est évident, écrivait-il de Nice (27 août) à Berryer, qu'une fausse neutralité est mise tout entière aujourd'hui à profit par une politique qui replacera M. le comte de Chambord en arrière encore de la circulaire de Wiesbaden. Si nous nous dégageons complètement à notre tour de ceux qui se sont si lestement dégagés de nous, les deux politiques se dessineront clairement et en peu de temps, aux yeux du prince, par leurs effets, par leurs fruits. Au lieu de représentations qui sont constamment déjouées, au lieu d'une solidarité qui ne permet à aucun homme, à aucune situation, de garder son véritable caractère, de produire ses véritables résultats, chacun de nous reprendra sa force avec son indépendance. Le pays est déjà tout édifié; le sens exquis du prince ne tardera pas à l'être.

Berryer recevait d'un de ses plus vieux compagnons de lutte, M. Laurentie, des conseils analogues. M. Laurentie le soutenait fermement dans l'*Union;* mais rappelant en même temps à Berryer leurs anciens combats et leurs anciennes épreuves, il l'engageait à déployer encore une fois le courage qui lui avait valu son ascendant :

Nous revenons, mon très cher ami, lui écrivait-il [1], à la situation de 1830 et 1831. Peu nombreux alors, nous avons fait

[1] 5 septembre 1851. — *Papiers de Berryer.*

triompher nos idées des routines moitié libérales, moitié courtisanes, d'un certain parti royaliste de la Restauration, cause de tous nos malheurs.

Puis, faisant allusion aux polémiques qui avaient suivi 1830 :

Contre l'opinion dominante, nous avons soutenu la nécessité d'entrer aux affaires par les élections, et vous avez, *tout seul*, justifié cette témérité. C'est vous qui avez, avec une escouade d'auxiliaires, fait du parti royaliste un parti prépondérant. Alors notre opinion était nette et nous étions sur la brèche, attaquant toutes les espèces d'erreurs, même les nôtres. Et c'est par là que nous eûmes de l'autorité. Il faut de même, aujourd'hui, nous dégager de toutes les folies et de toutes les sottises qui nous encombrent. La dissension va nous affaiblir, c'est évident; mais nous n'avons pas moins à formuler nos idées propres de politique, et les hommes sages et intelligents des autres partis ne tarderont pas à voir où est le vrai parti royaliste, celui qui comprend le passé et l'avenir...

Les dissidents de la droite avaient une préoccupation exclusive, mais légitime. Leur idée fixe était d'empêcher la réélection de Louis-Napoléon, et comme un peuple ne vit pas d'abstractions, ils étaient d'avis de présenter sans retard à la France un candidat sur qui elle pût porter ses suffrages.

Ce candidat, il ne suffisait pas de le vouloir. Il fallait le trouver. Où était-il?

Un nom venait sur leurs lèvres, bien digne d'être offert aux électeurs, car il ne leur rappelait que de grandes vertus civiques et militaires. C'était le nom du général Changarnier. Il n'était pas un royaliste, à commencer par Berryer, qui n'eût souhaité un tel candidat. Mais plus était haute la personnalité de l'homme, plus il importait de connaître ses vues sur l'avenir de la France. Dans les questions litigieuses entre monarchistes, le gé-

néral Changarnier s'était associé au groupe de M. Thiers; il avait voté avec lui la proposition Creton, dont l'adoption était réputée devoir être la préface de quelque campagne orléaniste. La proposition allait revenir devant l'Assemblée; les feuilles légitimistes annonçaient que le général, cette fois, s'abstiendrait; ses amis disaient le contraire. De toutes parts, on le priait de s'expliquer. Un des membres les plus honorables de la droite dissidente, M. Chapot[1], le suppliait de dissiper les doutes « par quelque chose de net et de sans réplique[2] ». Le *Sphinx,* comme on appelait alors le général, ne sortait pas de son silence, moins par calcul d'ambition, que par l'idée, mêlée d'illusions, qu'il se faisait de son rôle. Soldat de la légalité, Changarnier ne voulait trahir par aucun engagement prématuré l'impartial mandat qu'il s'était donné. Il ne voyait pas d'ailleurs l'imminence du péril, et croyait pouvoir attendre, pour se déclarer, le jour où serait convoquée la nouvelle Assemblée.

Cette attitude du général n'était pas étrangère à la résolution qu'avait prise la réunion de la rue de Rivoli, d'ajourner toute délibération sur les candidatures présidentielles.

M. de Falloux en donnait les raisons dans une lettre adressée à l'un de ses collègues de la Haute-Garonne, M. de Limairac[3] :

Je ne suspecte en rien la bonne foi de l'honorable général dont le nom est livré déjà prématurément à la polémique, lui écrivait-il, mais on conviendra bien qu'il faut lui faire un milieu qui le soutienne dans notre sens et non qui l'entraîne dans le sens opposé... Assurément nous travaillons aussi ar-

1 Chapot (Jean-Jacques-François) 1811-1856, représentant du peuple, en 1848 et 1849.

2 6 août 1851. — *Changarnier,* par le comte d'Antioche. — 1891, p. 317.

3 Limairac (Charles-Jean-Edmond de), 1804-1860, représentant du peuple en 1849.

demment que qui que ce soit à nous entendre avec lui; mais jusqu'à ce qu'on en soit venu à bout, nos amis des départements ont une immense carrière à remplir, c'est de préparer leur majorité électorale, tout à fait indépendamment de la question présidentielle et de *façon à la dominer quelle qu'elle soit*[1].

Ceux qui ne songeaient qu'à l'élection présidentielle se faisaient, selon M. de Falloux, un horizon trop limité :

Ce que nous avons à fonder en ce moment par-dessus tout, ce sont les assises fortes et durables de la monarchie, et la première condition pour atteindre ce but, c'est de *placer de plus en plus notre opinion au centre et à la tête de toutes les manifestations du pays.* L'union du parti légitimiste avec les différentes fractions du parti de l'ordre est plus nécessaire encore pour faire durer M. le comte de Chambord que pour le faire venir. On ne saurait donc s'y prendre trop tôt pour cela.

C'était là l'œuvre à laquelle Berryer s'était voué. Au moment où sa direction était le plus attaquée, M. de Falloux mettait un soin délicat à en proclamer les bienfaits :

Quand je jette les yeux sur le terrain gagné depuis trois ans par M. Berryer et sa direction, je ne puis que m'attacher davantage à lui et à elle. Je sais de la manière la plus formelle que c'est aussi l'appréciation de M. le comte de Chambord; mais, en dehors de cela même, je ne tiendrais pas un autre langage et ne suivrais pas une autre conduite. Cette direction contre laquelle quelques esprits, plus personnels qu'ils ne veulent en avoir l'air, s'élèvent avec tant d'ingra-

[1] Aux termes de la Constitution (art. 46) l'élection du Président de la République devait avoir lieu le deuxième dimanche de mai, et l'Assemblée, élue pour trois ans, devait fixer par une loi l'époque des nouvelles élections, 45 jours *au plus tard* avant la fin de la législature (art. 31). Les élections législatives devaient donc précéder l'élection du Président; l'on s'était même demandé, dans plusieurs conseils-généraux, s'il ne conviendrait pas d'en avancer la date.

titude, nous a fait passer de l'Assemblée constituante à l'Assemblée législative, c'est-à-dire d'une Assemblée où il y avait quarante légitimistes et pas un fusionniste, à une Assemblée qui compte cent cinquante légitimistes, et soixante fusionnistes ouvertement dirigés par MM. Molé et Guizot. Cette même direction qui a rendu l'éducation aux corps religieux et délivré le souverain Pontife, nous a conduits en même temps de la Constitution Marrast votée par la presque unanimité de l'Assemblée constituante au vote de *plus de république* rendu par une immense majorité sous le nom de revision et répété par quatre-vingts conseils généraux; et tout cela en deux ans, au milieu des circonstances les plus difficiles et d'obstacles de tout genre, en tête desquels il faut placer le nom de Bonaparte appelé au pouvoir et appelé avec le plus de zèle par ceux de nos amis qui nous reprochent le plus amèrement qu'il y soit.

Allusion à *la Gazette de France* qui en 1848 avait patronné la candidature de Louis-Napoléon, jusqu'à faire un crime à *l'Union* et à ses inspirateurs de ne pas la soutenir.

Soyons tous bien sûrs, concluait M. de Falloux, que ce que M. Berryer n'obtiendra pas des événements et des hommes, personne ne l'obtiendrait aussi bien que lui, ni si bien que lui[1].

A côté et au dessus de la candidature du général Changarnier, s'en agitait une autre, celle du prince de Joinville.

Jusque-là, elle avait été lancée plutôt que posée. Le 15 août, au retour d'un voyage en Angleterre, M. Roger (du Nord) avait écrit dans *l'Ordre* : « J'ai la conviction profonde et personnelle que, si le pays en appelle au dévouement du prince de Joinville, jamais le prince ne

[1] Septembre 1851. — La copie de cette lettre se trouve dans la correspondance de M. de Falloux avec Berryer. — *Papiers de Berryer.*

fera défaut à la France ». L'organe de la fusion, *l'Assemblée Nationale,* repoussait l'idée de la candidature, comme une injure au fils de Louis-Philippe qu'on eût ainsi placé dans l'alternative « ou de trahir la république à qui il aurait prêté serment » ou « de l'épouser et alors de renier la monarchie, même celle de 1830[1] ». Le *Journal des Débats*, à trois jours de distance, l'admettait et l'écartait. Les anciens ministres de Louis-Philippe, M. Guizot, M. Duchâtel, M. Dumont, M. Molé, la déploraient. Les journaux mêmes qui avaient mis le nom du prince en avant, *l'Ordre* et *le Messager de l'Assemblée,* le maintenaient et le retiraient tour à tour, tantôt disant aux légitimistes : « ... Nous avons un candidat et vous n'en avez pas! » tantôt demandant un candidat qui ne fut pas un prétendant et dont la réputation, les services, eussent assez d'éclat pour rallier tous les suffrages[2]; désignation sous laquelle on croyait reconnaître le général Changarnier ou M. Thiers. A Claremont, les avis étaient partagés; les princes n'avaient pas pris l'initiative de la candidature; tous n'y étaient point favorables. Mais ils n'entendaient ni l'avouer, ni la désavouer, laissant au pays et aux événements le soin de prononcer[3].

Cette indécision apparente ne pouvait servir les princes auprès d'un pays qu'ont toujours séduit les résolutions hardies même jusqu'à la témérité; elle n'était profitable qu'au Président en divisant la majorité. L'union du parti monarchique était l'obstacle aux ambitions de l'Élysée, et l'on jetait dans ses rangs un principe de discorde. L'image d'un nouvel établissement de 1830 reparaissait aux yeux des royalistes. Jamais ils ne s'y prêteraient. Les plus fermes soutiens du trône de juillet

[1] 9 août 1851.
[2] *Ordre*, 20, 22 août 1851.
[3] *Annuaire Lesur*. — 1851, p. 341.

s'y montraient contraires, à plus forte raison ses anciens adversaires. Comme s'ils n'avaient pas dû prévoir cette opposition, les partisans de la candidature du prince de Joinville s'en faisaient un grief contre la droite :

Il n'y a qu'une royauté possible en France, écrivait *le Courrier de la Gironde*, la royauté dans la famille d'Orléans. Pour réussir dans cette difficile entreprise, nous n'avons pas le choix des moyens. Nous ne pouvons agir qu'avec les éléments fort limités que les calculs et la défiance de nos adversaires n'ont pas su nous ravir. Eh bien! c'est précisément ce que nous faisons en portant le prince de Joinville à la présidence de la République[1].

En face de cette division, Berryer s'affligeait d'autant plus des dissidences soulevées dans le parti royaliste. Il sentait qu'elles encourageaient les partisans de la candidature du prince de Joinville en leur faisant croire à leur influence sur une fraction de la droite.

Il n'en donnait pas moins pour mot d'ordre à ses amis, d'éviter toute parole offensante, et quand semblait ainsi menacée l'œuvre de la fusion, d'en affirmer plus que jamais la nécessité et la certitude finale.

Tel fut le langage de *l'Union* et des feuilles de province qui suivaient la majorité royaliste :

Nous disons que la fusion se fera, écrivait *le Journal de Rennes*[2], organe de M. de Kerdrel et de M. de Falloux, parce qu'elle apparaît comme la seule solution vraie, la seule nationale... Qui donc pourrait espérer aujourd'hui gouverner avec un parti à l'exclusion des autres? Et contre les tentatives désespérées de la démagogie, est-ce donc trop des efforts combinés de toutes les forces sociales? La vérité est là; elle n'est point ailleurs.

1 15 octobre 1851.
2 22 septembre 1851.

VII.

Il y avait cependant des signes de retour aux conseils de Berryer. Le mouvement des esprits, la marche des évènements, les résolutions qu'ils imposaient à ses adversaires eux-mêmes, donnaient raison à sa politique.

La première recommandation de Berryer avait été de ne point se séparer des sentiments du pays et de ne pas entrer en lutte contre l'idée de la revision, quand il était évident que le pays la réclamait. Or la France venait de se prononcer de nouveau. Dans la session du mois d'août, 81 conseils généraux sur 89 avaient demandé la revision.

Les violences de la démagogie, les manifestes de la Montagne, les détails donnés sur l'organisation du parti révolutionnaire, rendaient plus redoutable l'échéance de 1852. Le refus de la revision ne faisait qu'irriter l'inquiétude des populations et signaler à leurs ressentiments les représentants qui avaient méconnu leurs vœux. L'impression était si vive que ceux des députés royalistes qui avaient voté à l'Assemblée contre la revision devenaient les plus ardents, une fois rentrés dans leurs départements, pour la réclamer. « Vous serez étonné de la conversion de la Rochette[1] », écrivait M. de la Guibourgère à Berryer. M. de la Rochette[2], en effet, après s'être prononcé à Paris contre la revision, venait de la proposer au conseil général de Nantes; il l'avait demandée « totale » en la fondant sur ce considérant « que le salut de la France est dans le retour de la monarchie constitutionnelle, héréditaire et légitime ». Le vœu

1 1er septembre 1851. — *Papiers de Berryer.*

2 La Rochette (Charles-Ernest Poictevin, baron de), 1804-1876, représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871, élu sénateur inamovible en 1875.

avait passé, dans ces termes, à la majorité de 21 voix contre 18.

Il est vrai que, pour expliquer cette contradiction, M. de la Rochette faisait une distinction entre le conseiller général et le représentant du peuple, le conseiller n'ayant que des vœux à émettre, le représentant faisant des lois :

Je fais cette observation, écrivait-il au journal *l'Alliance*, parce que je ne veux pas que vous puissiez croire que le vote que j'ai fait au Conseil général, entraîne nécessairement et logiquement celui que je serai appelé à donner au mois de décembre, lorsque la revision sera de nouveau présentée à l'Assemblée nationale[1].

Cette singulière distinction n'empêchait pas l'évidence. Il était avéré qu'en présence des populations, on n'avait pas osé maintenir la ligne de conduite qu'on se réservait d'adopter loin d'elles.

Les évènements faisaient à leur tour entendre leur voix. A part *la Gazette de France* qui, sans s'embarrasser de la réalité, persistait à imaginer un « Mouvement National » en faveur de la présidence de M. de la Rochejaquelein, les journaux qui avaient le plus vivement affirmé la nécessité de poser sans retard une candidature, se montraient hésitants; les légitimistes reculaient devant le silence persévérant du général Changarnier; les orléanistes devant les difficultés que rencontrait leur tentative en faveur du prince de Joinville.

M. de Falloux, revenant du Midi, s'était arrêté à Lyon le 11 octobre. Invité à une soirée par le Cercle du Commerce, il s'y rendit accompagné de M. Sauzet; l'ancien président de la Chambre des députés le présenta aux sociétaires en donnant, dans un discours habile, sa ren-

[1] Lettre reproduite dans la *Gazette de France* du 5 septembre 1851.

contre avec M. de Falloux, comme « un symbole de l'union et de la fusion qu'il venait de recommander ». M. de Falloux, prenant ensuite la parole, passa en revue la politique générale et insista sur les idées qu'avec Berryer il avait adoptées.

Il faut, dit-il, préparer dans les élections prochaines une majorité homogène qui fonde, en dehors de toute préoccupation de l'élection présidentielle, l'alliance définitive de l'ordre et de la liberté; une majorité faite en vue d'un président serait frappée d'impuissance si ce président venait à n'être pas élu, ou si élu, il venait à mourir. Il faut donc créer une majorité en vue des intérêts seuls du pays, qui les fasse valoir d'accord avec le président, s'il y a lieu, qui les lui impose s'il y résiste, et qui le supplée s'il y manque.

Les feuilles royalistes du Rhône, le *Salut public* et la *Gazette de Lyon*, reproduisirent ces déclarations en y applaudissant : « Vous avez fait merveille à Lyon » écrivait Berryer à M. de Falloux. L'*Union* se félicita de ce nouveau gage donné à la politique de concorde :

Nous sommes heureux de voir, dit-elle, que, si des esprits malfaisants s'efforcent d'ajourner la fusion entre les princes, ils ne parviendront pas à arrêter la réconciliation entre les partis. La France aurait dû recevoir l'exemple; ne le recevant pas, elle le donne [1].

Mais les nations prennent rarement l'initiative; elles l'attendent de leurs chefs, et lorsque ceux-ci refusent ou s'abstiennent de leur donner l'impulsion, elles la demandent à d'autres qui leur promettent ce qu'elles désirent pour les mener où ils veulent.

[1] 12 octobre 1851.

CHAPITRE V.

LE 2 DÉCEMBRE.

Notes de Berryer en vue des explications qu'il se propose de donner à la tribune au retour de l'Assemblée. — Ministère du 27 octobre. — M. de Thorigny remplace à l'Intérieur M. Léon Faucher; le général de Saint-Arnaud est nommé ministre de la guerre et M. de Maupas préfet de police. — Rentrée de l'Assemblée législative (4 novembre 1851). — Présentation d'un projet de loi rétablissant le suffrage universel dans les conditions fixées par la loi du 14 mai 1848. — Émotion de l'Assemblée. — Discours de Berryer. — L'urgence demandée par le gouvernement est repoussée. — Les commissaires nommés pour examiner le projet de loi lui sont tous opposés, à l'exception de M. Grévy et de M. de la Rochejaquelein. — Le projet est rejeté par 355 voix contre 348. — Divisions croissantes dans les rangs de la majorité. — Proposition des questeurs pour la sûreté de la représentation nationale. — Malgré les avertissements des généraux d'Afrique et du colonel Charras, la gauche, coalisée avec les bonapartistes, fait rejeter cette proposition. — Berryer est élu président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la responsabilité des ministres. — Attaques du *Constitutionnel* contre la majorité. — — Interpellation de M. Creton sur le prétendu complot dénoncé par ce journal. — Paroles de Berryer. — Attitude conciliante de la majorité. — Le Président, au contraire, exprime à M. Granier de Cassagnac son désir de hâter le conflit. — Conversation de Berryer avec le général Changarnier et le général de la Moricière. — M. de Morny à l'Opéra-Comique. — Coup d'État du 2 décembre. — Les représentants au Palais-Bourbon. — Le président Dupin. — Réunion des représentants chez M. Daru, puis à la mairie du Xe arrondissement. — Séance de l'Assemblée dans une des salles de la mairie. — Activité déployée par Berryer dans cette séance. — Il fait voter la déchéance du Pré-

sident. — Les troupes, commandées par le général Forey, envahissent la mairie et conduisent les représentants à la caserne du quai d'Orsay. — Ils sont emmenés dans des voitures cellulaires, les uns à Mazas, les autres au Mont-Valérien ou à Vincennes. — Berryer fait partie du convoi transporté à Vincennes. — Au bout de deux jours, les représentants sont remis en liberté. — Décrets prononçant l'expulsion, à titre définitif ou temporaire, d'un certain nombre d'entre eux. — Protestation adressée par Berryer contre ces décrets au général Magnan, commandant la place de Paris.

I.

On disait alors de Berryer — et ses adversaires l'ont souvent répété — que fondant son action sur la tribune, il croyait qu'un beau discours suffisait à tout. Ses entretiens, ses correspondances, ses démarches pour rapprocher les esprits, ses tentatives pour créer des journaux, ses relations constantes avec tous les partis, prouvent assez qu'il n'était pas l'homme d'une seule arme. Mais il était bien vrai que, sous un régime parlementaire, Berryer considérait la tribune comme le meilleur moyen d'agir sur le pays. La parole était, suivant son expression, « le glaive des temps nouveaux ». La tribune convenait à son caractère non moins qu'à son talent. Les voies occultes, les intrigues souterraines, lui répugnaient; même dans ses luttes d'opposition, il détestait les tracasseries vaines, les critiques taquines ou pointilleuses, et ce n'était pas là un des moindres sujets de désaccord entre lui et les légitimistes dissidents ou ceux qu'on appelait les régentistes. Il comprenait les coups de massue; il n'aimait pas les coups d'épingle.

C'était donc par des explications données à la tribune que Berryer se proposait, quand serait revenue l'Assemblée, de porter la lumière sur ses intentions et sur ses actes.

Les événements ne devaient pas lui permettre de don-

ner suite à ce dessein. On en retrouve, du moins, la trace dans ses notes, ses lettres, dans le choix même de ses lectures à cette époque, et l'on peut tirer de cet ensemble quelque indication des vues qu'il aurait exprimées devant son pays. Ligne de conduite personnelle, politique générale du parti, combinaisons adverses, avenir de la France; toutes les questions, alors pendantes, se lèvent et s'agitent dans ces lignes éparses.

Depuis quelque temps, dit Berryer, des inquiétudes sont données à mes amis, non sur mes intentions, mais sur les conséquences de la politique que j'ai suivie et que je suis encore en ce moment. Il importe d'en expliquer clairement les motifs à mes amis et à mes adversaires.

Il pose tout d'abord les deux pensées qui ne cessent de le guider : 1° préparer le retour de la monarchie; 2° préserver autant que possible la France des déchirements.

Ces deux pensées, à vrai dire, n'en font qu'une; car la monarchie ne s'établira que par l'union des hommes d'ordre. C'est pourquoi tout ce qui peut compromettre cette union a trouvé Berryer pour adversaire. Or, il voit s'annoncer pour la prochaine session deux tentatives dissolvantes, le renouvellement de la proposition Creton et l'abrogation de la loi du 31 mai; moyens de faciliter, celle ci la réélection inconstitutionnelle de Louis-Napoléon, celle-là une candidature princière ou une régence.

La proposition Creton est soutenue par les hommes que Berryer sait le plus contraires à la fusion; il la repousse parce qu'il veut la fusion, uniquement pour ce motif, et il ne supporte pas qu'on impute son opposition à quelque souvenir des vieilles animosités de 1830.

De quoi s'agit-il au fond de cette grande crise qui alarme et agite la société française?... Refaire l'autorité, la rétablir dans ses conditions les plus vraies, les plus fortes, les plus majestueuses. La royauté légitime a ces avantages; ils ne sauraient lui être contestés. Il n'en faut pour preuve que l'ardeur avec laquelle tous les ennemis de l'autorité la repoussent. C'est donc elle, c'est ce principe qu'il faut relever au sommet de l'État.

La famille est debout et porte en elle cette grande force de la tradition, du droit dans la transmission du pouvoir; maintenez-la, et reconnaissez pour tous ses membres, imposez à tous le même caractère. Vous ne pouvez, vous ne devez les faire rentrer que pour les restituer dans leur dignité, dans leur mission, dans leur droit héréditaire. Le jour où vous direz à la maison de Bourbon : « Le territoire ne vous est plus interdit, » sachez dire et comprenez que vous avez dit : « Vive la Monarchie! Vive le Roi!.. » Si c'est à ce cri que vous décrétez l'abolition de la loi, je vote avec vous la proposition. — Si c'est pour déposséder l'avenir, briser la seule ressource qui reste à la France, nous dépouiller de toute chance de retour de la Monarchie, ou ne tenter de la rétablir que par le « triomphe d'un mensonge ou d'une intrigue », plus que jamais, je supplie les amis de l'ordre, les gens de cœur, les vrais Français, de voter contre cette proposition.

Qu'on ne lui parle donc pas « d'esprit de rancune », d'opposition persistante au régime de juillet. Berryer ne répudie rien de sa conduite passée. Mais l'avenir lui en dicte une autre.

Oui, dira-t-il, nous avons cru, en 1830, au péril du pays, oui, nous avons protesté vingt ans en faveur de la loi monarchique. — Mais aujourd'hui, précisément en raison de cette persévérance dans le principe, toujours attachés, pour la France, à la Monarchie, pour qui la demandons-nous?

Dans l'état de la famille royale, Dieu n'a pas encore accordé de fils au chef de la Maison. — L'avenir repose tout entier sur

les princes d'Orléans; c'est eux qui sont appelés par nous à porter la couronne de Henri IV, de Louis XIV, à être les rois de nos fils!

La duchesse d'Angoulême était morte à Frohsdorf le 11 octobre 1851. Ses dernières paroles avaient été pour « la chère France », et pour son neveu Henri, dont ses désirs suprêmes associaient la vie aux « glorieuses destinées » de son pays. Dans son testament, elle pardonnait « de toute son âme et sans aucune exception à tous ceux qui avaient pu lui nuire ou l'offenser » et cette fille du Martyr, cette Princesse qui n'avait connu du trône que les douleurs, recommandait au jeune Roi « de ne s'écarter jamais des voies de la modération, de la justice et de la vérité. »

Berryer invoque cet auguste exemple pour repousser avec une ardeur nouvelle toute idée de ressentiment dans l'opposition qu'il fait à la candidature d'un prince d'Orléans :

Quels hommes croit-on donc que nous sommes, s'écrie-t-il, quand on suppose que quelque vieille haine nous inspire, alors que le comte de Chambord a parlé comme dans la lettre de Venise, alors qu'a prononcé ces touchantes et sublimes paroles, la sainte princesse, cette auguste fille de France qui vient de mourir sur la terre étrangère! Ah! de part et d'autre, nous avons à ramener dans la patrie des cendres vénérées! Tous nous avons dans l'exil des restes que les tombes royales attendent! Oui, nous irons tous ensemble à ces tristes solennités, et nul des héritiers ne s'en approchera après avoir subi dans sa dignité une altération qui ferait monter des gémissements et des plaintes du fond des tombeaux!

II.

Opposé à la réélection du Président de la République, Berryer n'en restait pas moins décidé pour la revision.

Se soumettre à la réélection inconstitutionnelle, dit-il, c'est n'avoir plus de Constitution; c'est affranchir de toute loi l'action de la souveraineté populaire; *c'est l'anarchie acceptée.*

Mais la revision est voulue du pays; la repousser, c'est se séparer des populations, en même temps que rompre avec la majorité de l'Assemblée; c'est manquer à la politique qui a jusqu'ici fait la force du parti légitimiste.

De même que l'ascendant de la réunion de Rivoli a amené les conservateurs de la rue des Pyramides à adopter la revision totale, le mouvement de la revision eût amené tout le parti de l'ordre au principe monarchique.

Le groupe régentiste et ce qu'on appelait le « tiers-parti » auraient voté avec la majorité, s'ils n'avaient cru pouvoir entraîner avec eux une partie des royalistes. Berryer note ici l'espoir qu'on a donné aux serviteurs de la duchesse d'Orléans par la facilité avec laquelle on a subi leur influence.

Thiers ne m'a-t-il pas dit : « Soixante de vos amis voteront avec nous ».

Cependant les conseils généraux viennent encore de se prononcer pour la revision. Que n'eût-on pas fait si l'on se fût uni? Il n'y avait qu'à « diriger le mouvement au profit de la monarchie légitime ».

Pour cela, le seul moyen était le travail ardent, infatigable, à la fusion des partis.

Berryer ne se dissimule pas d'ailleurs ce qu'il y a dans les dissidences qu'il relève, d'opposition personnelle contre lui.

On n'a pas voulu, dit-il, qu'il y ait une politique ouverte-

ment proclamée; on a été contre les intentions du Prince lui-même qui voulait imprimer la direction générale de la politique, en laissant à la Conférence l'application.

La Conférence, le comité des Douze, au fond, c'était Berryer :

Les hommes des souterrains et des petits moyens, dit-il encore, ont voulu garder leur influence et leur système d'action. Quelle est donc à eux-mêmes leur politique?
Pour se séparer de la majorité, à qui vont-ils?

Berryer résume en deux mots la contradiction de leur système :

Dans les départements royalistes, organisation exclusive; à l'Assemblée, intelligences avec la Montagne.

C'est par une telle conduite qu'en d'autres temps, on a compromis la Monarchie « perdu Louis XVI, facilité les Cent jours, 1830, fortifié Louis-Philippe en 1832. » Et Berryer ajoute :

Je l'ai dit au roi Charles X, ce n'est pas le roi que le pays a repoussé, c'est *ce parti royaliste.*

Pour lui « dans la situation présente, le parti royaliste doit être, avant tout, un parti de résistance et de conservation. »
Il n'a qu'à persévérer dans la voie qu'il suit depuis 1848.

Rien n'est changé dans le fond de la situation depuis trois ans. Dès le lendemain de la Révolution de février, nous avons eu devant nous le parti qui menace la société, et le bonapartisme et le régentisme. Notre politique était simple, naturelle. En face de ces divers adversaires, nous unir d'abord aux efforts faits de quelque part que ce soit pour préserver la société

française des périls de mort dont le socialisme la menaçait, *nous faire des titres devant le pays de notre dévouement à ce salut de tous avec abnégation d'esprit de parti,* marcher ainsi dans le provisoire et ne pas permettre qu'aucun de nos deux autres adversaires fît un progrès ou un établissement définitif. — Effacer les préventions contre nous, et par la communauté même de nos luttes sociales concilier, rapprocher de nous les hommes qui s'en étaient séparés. Il fallait rendre courage et confiance à cette France, essentiellement et au fond du cœur antipathique à la république; il fallait lui dire qu'elle avait en elle des moyens de résistance et de force contre ce torrent qui l'emportait; il fallait l'appeler à rassembler toutes ses forces réelles, et cet appel ne pouvait être fait qu'au nom de l'union, de la réconciliation, de l'oubli du passé. C'est là toute la politique de fusion; que son succès eût été plus rapide, plus certain, si les princes y avaient travaillé eux-mêmes et en avaient donné l'exemple, cela est hors de doute; mais le travail de la réunion, de la fusion des partis, n'en est pas moins honnête, utile, nécessaire.

C'était à un candidat pénétré de ces sentiments, que Berryer, si la République devait durer, eût voulu donner sa voix pour l'élection présidentielle. Il appelait un homme qui, étranger à tous les partis, pût les rallier et les dominer tous :

Qu'il se lève... écrivait-il! Il sera le candidat des amis de l'ordre, de ce grand parti qui, depuis trois ans, a sauvé la France, malgré la diversité des éléments qui le composent, et grâce au silence des prétentions particulières des divers partis; c'est à ce candidat que nos suffrages donneront la préférence.

Il semble que M. Guizot avait espéré que la mort de la duchesse d'Angoulême amènerait de la part des princes d'Orléans quelque démarche favorable à la réconciliation. Rendant compte à Berryer des impressions qu'il constatait dans son département du Calvados, l'ancien ministre de Louis-Philippe lui écrivait :

Tout le monde souffre et se lamente... Mais personne ne sait, n'ose et ne veut conclure. Le sentiment de l'impuissance est universel et universellement accepté. Il faut que la lumière et le mouvement viennent d'un haut. J'attends bien impatiemment ce qui va se faire à Claremont. Les grandes occasions ne nous manquent pas. Dieu veuille qu'on sache les saisir sans les exploiter! Tout l'art est là [1].

III.

Louis-Napoléon poursuivait son plan. Il avait souvent changé d'avis sur les moyens et sur l'heure de l'exécution. Plusieurs fois tenté de faire son coup d'État pendant la dispersion de l'Assemblée, il avait hésité au moment d'agir; mais il préparait peu à peu les éléments d'une entreprise que ses adversaires prévoyaient, sans se mettre en mesure de la conjurer, et dont les Montagnards, en effrayant le pays par leurs violences, se rendaient d'avance les complices.

On annonçait que le Président allait proposer le retrait de la loi du 31 mai. On parlait de ses négociations avec un des anciens lieutenants de M. Odilon Barrot, M. Billault [2], transfuge du régime parlementaire, à la fois ambitieux du pouvoir et redoutant de le prendre dans cette crise incertaine. On apprenait l'arrivée à Paris du préfet de la Haute-Garonne, M. de Maupas [3], que son dédain de la légalité et ses différends avec la magistrature de Toulouse avaient signalé aux sévérités du ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, et à la faveur de Louis-

1 Octobre 1851. *Papiers de Berryer.*

2 Billault (Auguste-Adolphe-Marie) 1805-1863, député depuis 1837, représentant en 1848, président du Corps législatif, et ministre de l'intérieur sous le second empire.

3 Maupas (Charlemagne-Émile de), 1818-1888, ministre et sénateur sous le second empire.

Napoléon. Enfin paraissait un général d'Afrique, officier aventureux, méprisant le péril et le droit, dont la Moricière, qui le connaissait bien, avait dit :

Quand vous verrez Saint-Arnaud[1] ministre de la guerre, dites : Voilà le coup d'État!

Les illusions n'étaient pas possibles; on voyait, on touchait le complot, on doutait seulement du succès.

Le Président, écrivait M. de Falloux à Berryer, a fait de tous ses anciens plans et de toutes ses anciennes illusions un certain amalgame que ses meilleurs amis considèrent désormais comme irrévocable. A partir du lever du rideau qui aura lieu le 4 novembre, il apparaîtra en scène dans toute sa personnalité et poussera l'Assemblée l'épée dans les reins, sans lui donner relâche. La capitale de la France, qui s'appelait Paris, s'appellera Boulogne avant la fin de l'année[2].

Le 27 octobre *le Moniteur* confirma une nouvelle qui circulait depuis quelques jours : le Cabinet était changé. M. Léon Faucher, pour ne pas avoir voulu s'associer aux projets du Président, quittait le ministère de l'intérieur. Il était remplacé par M. de Thorigny, ancien avocat général qui, sous Louis-Philippe, avait souvent conclu contre *la Gazette de France* et qui, depuis le 24 février, redevenu simple avocat, plaidait habituellement pour elle. M. Daviel, procureur général à Rouen, entrait à la justice, sur le refus de M. Corbin, son collègue de Bourges; M. Blondel aux finances; M. Fortoul à la marine; M. de Lacrosse aux travaux publics; M. Casabianca au commerce; M. Turgot aux affaires étrangères, et un savant professeur de droit, membre de l'Institut,

[1] Saint-Arnaud (Arnaud-Jacques Leroy de) 1798-1854, maréchal de France en 1852.
[2] Octobre 1851. *Papiers de Berryer.*

M. Giraud, à l'instruction publique. Quatre des ministres étaient pris en dehors de l'Assemblée. Mais ce qui marquait la signification de la combinaison nouvelle, c'était le choix du ministre de la Guerre, le général de Saint-Arnaud, et du préfet de police, M. de Maupas. A peine nommé, le ministre de la guerre avait adressé aux troupes un ordre du jour dans lequel, ne parlant ni de la légalité, ni des institutions, invoquant pour toute loi les règlements militaires et prévoyant le jour où l'armée « apparaîtrait comme un moyen de salut pour la société menacée », il rappelait aux soldats le principe de l'obéissance passive en faisant remonter au chef l'unique responsabilité.

L'Assemblée se réunit le 4 novembre. Elle attendait avec anxiété la révélation des vues du Pouvoir exécutif. Le ministre de l'intérieur donna lecture du message du Président, message dans lequel étaient à la fois signalés le danger de la conspiration démagogique et la nécessité d'abroger la loi du 31 mai. Immédiatement après cette lecture, fut déposé le projet de loi qui rétablissait le suffrage universel dans les conditions fixées par la loi du 14 mai 1848. Le gouvernement demandait l'urgence.

Les sentiments de l'Assemblée éclatèrent aussitôt comme si elle n'avait pas prévu ce qu'on venait de lui notifier. La gauche applaudissait; d'accord avec les ministres, elle réclamait l'urgence; elle oubliait les attaques dirigées par le message contre la démagogie pour savourer la consternation de la majorité.

Depuis le 20 décembre 1848, écrivait le lendemain *le Siècle,* voici la première journée véritablement bonne pour la République.

A part les représentants déjà engagés dans les trames de l'Élysée, les membres de la majorité étaient una-

nimes pour blâmer l'acte du Président, mais non pour déterminer les moyens d'y répondre. Les uns envisageaient avec résolution la lutte à soutenir; les autres se flattaient encore d'en prévenir les suites, en évitant de pousser à bout l'agresseur. Berryer était monté à la tribune.

On ne pouvait, à son avis, se prononcer sur l'urgence sans tenir compte des circonstances au milieu desquelles elle était proposée. Le changement de ministère, la difficulté notoire qu'avait rencontrée la formation du nouveau cabinet, la circulaire récente du ministre de la guerre, circulaire dans laquelle tout le monde avait été frappé du silence gardé sur l'autorité des lois et le respect des institutions, l'émotion jetée dans le pays par les bruits répandus sur la nouvelle politique du Président, c'étaient là autant de faits dont la gravité devait, avant tout, fixer l'attention de l'Assemblée.

Les interruptions coalisées de la gauche et des élyséens coupaient à chaque instant les phrases de l'orateur. M. Jules Favre, le général Baraguey-d'Hilliers, M. Michel (de Bourges), M. Émile de Girardin, le prince Napoléon, demandent, au nom du règlement, qu'on lui retire la parole; le président s'y refuse en rappelant que l'on a toujours eu le droit de discuter l'urgence.

Je dis, reprend Berryer, que c'est un mensonge à ce que tout le monde a pensé, à tout ce que tout le monde a dit, à ce qui est dans toutes les conversations, que de se taire sur la situation générale du pays, que de taire devant le soleil de la publicité ce que l'on murmure de toutes parts. Tous ces bruits secrets et souterrains sont l'objet de spéculations détestables, au devant desquelles nous voulons aller par des explications nettes et claires.

Berryer demandait donc que l'Assemblée, avant de se prononcer sur l'urgence, se retirât dans ses bureaux pour

nommer une commission qui entendrait les ministres et serait chargée de lui faire un rapport sur la situation politique du pays. Ces explications étaient ce que redoutaient le plus la Montagne et l'Élysée. Appuyés par M. Schœlcher[1] et par l'extrême-gauche, les ministres allèguent que la proposition troublera les esprits. Il y avait d'ailleurs une première question, soulevée par le gouvernement, l'urgence, sur laquelle il fallait statuer. Pour ne pas embarrasser le vote par une difficulté de procédure, Berryer se borna à réclamer le rejet de l'urgence, en attendant une discussion complète sur l'esprit et les termes du message.

L'urgence fut repoussée. L'Assemblée se réunit dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner le projet du gouvernement.

L'entreprise du Président avait eu pour effet d'éteindre les divisions entre les membres du parti monarchique; royalistes et régentistes, majorité et minorité de la rue de Rivoli, tous s'unirent pour la résistance. Les dissidents de la droite se replacèrent sous la direction de Berryer, à l'exception d'un seul, M. de la Rochejaquelein.

L'argument qu'invoquait M. de la Rochejaquelein pour expliquer l'appui qu'il donnait à l'Élysée, devait lui servir plus tard pour expliquer son entrée au Sénat; c'était sa défiance contre les Orléanistes.

Quand je vois, disait-il, les hommes qui appuient la loi du 31 mai, quand je constate le tort qu'elle fait à l'opinion légitimiste, je me défie, j'ai le regret de le dire, je me défie.

Les royalistes les plus opposés à la loi du 31 mai tinrent au contraire à honneur de repousser le dangereux présent du Président. M. Béchard, qui siégeait

[1] Schœlcher (Victor) 1804-1893, représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871, sénateur inamovible en 1875.

dans le même bureau que M. de la Rochejaquelein, lui répondit qu'il commencerait par rejeter le projet de loi, sauf à examiner ensuite les modifications possibles à la loi du 31 mai. M. Raudot, l'un des plus véhéments adversaires de cette loi, déclara qu'il regarderait le parti de l'ordre comme perdu, s'il cédait à l'injonction presque menaçante qui lui était faite. Tel était aussi l'avis de M. Alfred Nettement. Quelle que fût son opinion sur la loi du 31 mai, il croyait devoir répondre à un acte politique par un acte politique, et repoussait le projet pour ne pas se faire « l'auxiliaire d'une ligue inconstitutionnelle ».

Berryer se rencontra dans son bureau avec le général Cavaignac. Le général avait soutenu le projet ministériel; Berryer le combattit.

Non, dit-il, ce n'est pas un puéril amour-propre qui nous dirige, mais bien la considération de notre dignité. Ce n'est pas un acte législatif que le Président de la République entend faire en présentant la loi; il a fait un acte politique destiné à amoindrir la dignité de l'Assemblée et à ruiner son autorité. C'est à ce point de vue qu'il faut envisager le projet de loi; c'est une déclaration de guerre devant laquelle il est impossible de fléchir.

La commission nommée fut contraire au projet. Elle ne comptait que deux membres favorables, M. Grévy[1] et M. de la Rochejaquelein. Le duc de Broglie, M. de Montalembert, M. Léon Faucher, M. Daru, n'étaient pas moins décidés que Berryer, tout en gardant au Président une disposition plus confiante. Le rapporteur, M. Daru,

[1] Grévy (Jules), 1807-1891, représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871, député en 1868 et 1876, président de l'Assemblée nationale (1871) et de la Chambre des députés (1876), président de la République (1879), démissionnaire le 2 décembre 1887.

hostile au projet et sympathique à Louis-Napoléon, exprimait fidèlement leur état d'esprit. La discussion s'ouvrit le 13 novembre.

M. Daru avait laissé entrevoir une transaction possible. M. de Vatimesnil, s'inspirant de ses vues, proposait de détacher du projet de loi relatif à l'organisation communale le chapitre de l'électorat et d'en déclarer les prescriptions applicables aux élections politiques. Soutenu par M. Michel (de Bourges), le ministère repoussa tout moyen terme et réclama l'abrogation pure et simple de la loi du 31 mai. Elle fut rejetée par 355 voix contre 348.

Ce faible écart dans les votes révélait les divisions de l'ancienne majorité. Le groupe de M. Thiers et les légitimistes s'étaient rapprochés. Mais la réunion de la rue des Pyramides, qui avait marché avec la droite dans la question de revision, se montrait indécise. Ses principaux chefs, M. de Broglie, M. Daru, M. de Montalembert, ne se résignaient pas à désespérer d'un accommodement avec le Président; résolus à lutter contre un coup d'État, ils pensaient le conjurer par leurs ménagements; d'autres n'écartaient le conflit que parce qu'ils avaient d'avance pris leur parti de l'Empire, et de ces mobiles très divers naissait dans la réunion une opposition commune aux idées de résistance qui dominaient la droite. Déjà, dans deux séances auxquelles assistaient d'anciens ministres de Louis-Napoléon, MM. Rouher, Baroche et Fould, la réunion de la rue des Pyramides s'était déclarée contraire à toute interpellation, même sur la circulaire du ministre de la guerre.

C'était rendre impossible le grand débat qu'avait réclamé Berryer.

La même cause devait empêcher le vote de la loi des questeurs; dernier effort tenté contre les complots de l'Élysée.

IV.

L'article 6 du décret du 11 mai 1848 avait chargé le Président de l'Assemblée de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de la représentation nationale, et lui donnait à cet effet droit de réquisition directe sur la force armée et les autorités dont il jugerait le concours nécessaire. Mais ce décret n'avait jamais été inséré au *Bulletin des lois*, et on se demandait s'il était encore en vigueur. Pour lever tous les doutes, les trois questeurs M. Baze, M. de Panat[1] et le général Le Flô[2], reproduisirent ces dispositions dans un projet de loi qu'ils déposèrent le 6 novembre sur le bureau de l'Assemblée.

C'est là ce qu'on a appelé la proposition des questeurs. La droite, le groupe de M. Thiers, la réunion de la rue de l'Université que présidait M. Molé, appuyaient en principe la proposition. Les Élyséens y étaient, comme l'Élysée lui-même, naturellement contraires; fidèle au système de prudence qu'elle avait adopté, la réunion de la rue des Pyramides résolut de la repousser. Dans ce déchirement de la majorité, il fallait, pour faire passer la proposition, le concours de la gauche. Elle le donna au gouvernement.

Ainsi, à toutes les époques décisives, la gauche était venue en aide à l'ambition de Louis-Napoléon. Elle l'avait fait revenir de l'exil et admettre à la Constituante. Elle l'avait soutenu lors de la révocation du général Changarnier contre l'Assemblée, encouragé contre elle, lorsqu'un nouveau ministère était venu proposer l'abrogation de

[1] Panat (Dominique-Samuel-Joseph-Philippe Brunet de Castelpers, vicomte de) 1787-1860, député sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1848 et 1849.

[2] Le Flô (Adolphe-Charles-Emmanuel général) 1800-1887, représentant du peuple en 1848, 1849, et 1871, ministre de la Guerre et ambassadeur à Saint-Pétersbourg sous la troisième République.

la loi du 31 mai; à ce moment même, ses organes habituels déclaraient que le refus d'abroger cette loi entraînerait la guerre civile, donnant par cette menace un précédent et une excuse au futur auteur du 2 décembre.

Cette fois encore, la gauche s'opposa à la mesure qui devait, en armant l'Assemblée, prévenir le coup d'État.

Dans la séance du 17 novembre, où fut discutée la proposition des questeurs, le colonel Charras et les généraux d'Afrique, sacrifiant à la cause de la représentation nationale leurs griefs contre la majorité, firent en vain entendre à la gauche leurs avertissements. Fermant les yeux aux signes les plus évidents, poussés par des chefs dont quelques-uns avaient déjà fait pacte avec l'Élysée, ne voyant dans la victoire de Louis-Napoléon que la défaite de la majorité, sans vouloir y reconnaître leur propre ruine, les républicains assurèrent le succès du gouvernement. On entendit M. Crémieux dire : « la garde de l'assemblée, c'est le peuple, et avec la garde du peuple, il n'est besoin d'aucun décret; » M. Michel (de Bourges), s'écrier : « Il y a une sentinelle invisible qui nous garde; cette sentinelle, je n'ai pas besoin de la nommer, c'est le peuple. » On vit se réunir dans un vote commun avec les plus ardents bonapartistes, M. Jules Favre, M. Crémieux, M. Madier de Montjau, M. Michel (de Bourges), M. Pascal Duprat, M. Émile de Girardin et Victor Hugo.

La droite, tout entière, sauf M. de la Rochejaquelein, avait voté avec les questeurs. Malgré les prophétiques adjurations de M. Thiers, leur proposition fut repoussée par 404 voix contre 300. « Vive la République! » cria la Montagne, qui par ce vote portait un coup mortel à la République.

Un projet de loi sur la responsabilité des ministres venait d'être renvoyé à l'Assemblée par le Conseil d'État. Une commission fut nommée pour l'examiner; le parti de l'Élysée, désireux de faire croire à une entente de la

droite avec les démagogues, au moment où il était lui-même en accord avec eux contre la majorité, avait porté ses voix dans les bureaux sur des membres de la gauche; c'est ainsi que n'ayant pu faire passer dans le 1er et le 6e bureau ni M. Baroche, ni M. Bineau, adversaires du projet, il avait décidé l'élection de M. Michel (de Bourges) et de M. Crémieux qui lui étaient favorables plutôt que celle de M. de Chaulieu et du général Bedeau; dans le 2me bureau, il avait également soutenu M. Pascal Duprat contre M. Baze. C'était une manière de diffamer le projet de loi, en lui donnant un caractère révolutionnaire. Cependant Berryer fut élu membre de la commission et par elle choisi pour président. En face de MM. Pascal Duprat, Michel (de Bourges), Crémieux, Marc Dufraisse, il avait avec lui M. Pradié, M. Janvier, M. Monet, M. de Lasteyrie, M. Creton et M. Dufaure. Il s'appliquait à modérer les esprits et à les réunir dans un même sentiment de résistance.

On sentait tardivement la nécessité d'écarter les dissidences : la proposition Creton et tout projet de candidature princière étaient abandonnés; les vieux soupçons tombaient; il n'y avait plus que les feuilles bonapartistes pour attaquer Berryer.

Le jour où la commission l'avait élu président, *le Constitutionnel* dénonça, dans les termes les plus violents, les chefs de la majorité comme ayant formé un complot contre le Président.

Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drap rouge, leur disait l'auteur de l'article, M. Granier de Cassagnac, vous donnerez tête baissée sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend.

Interpellé par M. Creton sur les origines de cet article, le ministre de la justice affirma que le gouvernement y

était absolument étranger, et sans se prononcer davantage, il essaya d'engager une diversion, en donnant lecture des reproches véhéments dirigés par *le Messager* contre les membres de la majorité qui avaient repoussé la proposition des questeurs.

Berryer prit la parole. Il déclara, avec une sévérité dédaigneuse, qu'il avait déconseillé l'interpellation, très peu touché qu'il était par l'article du *Constitutionnel*. Il réservait toutes les explications pour le grand débat qui s'élèverait sur le projet relatif à la responsabilité des ministres; mais il demandait au Cabinet de dire ce qu'il pensait du complot dénoncé. C'était au ministère de la justice que les informations devaient aboutir; s'il y avait complot, le garde des sceaux devait le savoir, et, s'il savait qu'il y en eût un, il était tenu de poursuivre ceux qui y avaient pris part. Berryer le mettait en demeure de répondre.

Ainsi pressé, le ministre convint qu'il n'avait connaissance d'aucun complot.

La conspiration n'existait que contre l'Assemblée, et elle venait de ses accusateurs. Bien loin de préparer une agression, la majorité cherchait consciencieusement, dans la discussion de la loi municipale, les éléments d'un accord avec le Cabinet, pendant que le Président, non content de la livrer à ses journaux, l'attaquait lui-même dans ses allocutions publiques.

Par 443 voix contre 229, l'Assemblée avait décidé, le 29 novembre, de passer à la troisième délibération de la loi municipale. Elle la continuait le 1er décembre en s'inspirant de ces paroles du rapporteur, M. de Vatimesnil :

Personne ne veut plus que moi la conciliation, l'union et l'harmonie des pouvoirs; personne n'y a plus travaillé dans le passé; personne, j'en prends l'engagement, n'y travaillera plus que moi dans l'avenir; mais, pour qu'il y ait union et conci-

liation, il faut, de part et d'autre, que l'honneur et la dignité soient saufs.

Comment Louis-Napoléon aurait-il pu entendre ce langage? Son espérance était dans le conflit. Le 27 novembre, il prenait à part son rédacteur habituel, M. Granier de Cassagnac, et lui disait :

Nous sommes au cinquième acte; il faut que la toile tombe sur ma défaite ou sur celle de l'Assemblée. Allez, ne craignez pas d'en trop dire. Chauffez la chaudière énergiquement; car je désire qu'elle éclate [1].

Dans cette séance du 1er décembre, les Élyséens s'unirent à la Montagne pour faire tomber la loi municipale. Ils n'y réussirent pas. La majorité vota contre eux.

On sentait venir le coup d'État. M. de Persigny [2] l'annonçait audacieusement. M. de Chaulieu, le rencontrant dans un couloir, lui dit devant M. de Larcy : « Prévenez-nous, quand vous ferez votre coup, afin que nous puissions retenir nos places à la diligence. — Vous feriez mieux de les retenir au Sénat », répliqua le confident de l'Élysée.

Berryer allait quitter l'Assemblée, lorsque dans la salle des Pas-Perdus, près de la statue de Casimir-Perier, il aperçut Changarnier, la Moricière, M. Baze et quelques-uns de leurs amis. Il s'approcha d'eux : « Eh bien! C'est pour demain, leur dit-il; êtes-vous prêts? » Ils étaient incrédules. Changarnier gardait son assurance, oubliant de se défier des autres à force de se confier en soi. La Moricière seul voyait le péril : « Vous n'êtes pas

[1] *Souvenirs du second Empire*, par M. Granier de Cassagnac, 1879, 3 v. in-12. I, p. 206.

[2] Persigny (Jean-Gilbert-Victor-Fialin, créé duc de) 1801-1872, condamné par la Chambre des Pairs pour avoir pris part à la conspiration de Boulogne en 1840, représentant du peuple en 1849, sénateur, ambassadeur à Londres, deux fois ministre de l'intérieur sous le second Empire.

sur la liste, dit-il en riant à Berryer; moi, j'y suis. »

Le soir de ce jour avait lieu la réception hebdomadaire de l'Élysée. Une foule brillante remplissait les salons. Les officiers étaient nombreux. On aurait pu remarquer l'attention de Louis-Napoléon à les entretenir et son long *a parte* avec le chef d'état-major de la garde nationale, M. Vieyra. Mais l'éclat de la réunion ne laissait pas place à ces observations. A la même heure, tandis que Changarnier voyait jouer *Mlle de la Seiglière* au Théâtre-Français, M. de Morny était à l'Opéra-Comique, plaisantant avec ses amis des éventualités d'un coup d'État, non loin d'une loge occupée par Cavaignac et la Moricière. A la suite de la représentation, il se rendit à l'Élysée. Les visiteurs avaient déserté le palais. Mais, dans les salons dépeuplés, le général de Saint-Arnaud, M. de Maupas et M. de Persigny conféraient avec le Président.

V.

Le lendemain matin, 2 décembre, Paris en s'éveillant apprit le coup d'État. Des affiches annonçaient la dissolution de l'Assemblée, des proclamations étaient adressées au peuple et à l'armée, et le bruit se répandait que les généraux d'Afrique, les questeurs de l'Assemblée, et plusieurs députés, parmi lesquels M. Thiers, avaient été saisis à leur domicile et mis en prison. Paris était en état de siège et les troupes en mouvement sur tous les points.

A ces nouvelles, la première pensée des membres de la droite fut de courir chez Berryer. M. de Kerdrel et plusieurs de ses amis étaient à sa porte dès sept heures

1 Morny (Charles-Auguste-Louis, comte. puis duc de), 1811-1865, député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1849, ministre de l'intérieur et président du Corps législatif sous le second Empire.

du matin. Il était déjà sorti; il avait été chez le duc de Broglie, et de là chez M. Daru, impatient d'avoir des informations et de concerter la résistance.

L'important était d'occuper le Palais-Bourbon et d'y tenir séance. Une soixantaine de représentants avaient pu pénétrer dans l'intérieur du Palais par une porte donnant sur la rue de Bourgogne. Mais les gendarmes, n'écoutant que les ordres de leurs officiers, les avaient fait sortir, tandis que M. Dupin, que ses collègues avaient été chercher dans les appartements de la présidence, se hâtait d'y rentrer, après un simulacre de protestation, en se disant consigné.

Chassés du Palais-Bourbon, les représentants se transportent rue de Lille, chez M. Daru. Ils y trouvent une réunion déjà nombreuse. Berryer y était. Avant de savoir où l'Assemblée pourrait délibérer, il avait songé à lui assurer une protection armée. Le général de Lauriston, qui faisait partie de la Chambre, était colonel de la garde nationale de la 10e légion, dont l'arrondissement comprenait le Palais-Bourbon. Berryer lui dépêcha un de ses collègues du Midi, indiscipliné dans les votes, mais tout de feu pour l'action, M. Léo de Laborde, avec ces simples mots écrits sur un billet non cacheté : « Faites ce que Laborde vous dira ».

Ce que M. de Laborde devait dire au général, c'était de convoquer la 10e légion, pour prêter main forte à l'Assemblée en quelque lieu qu'elle tînt sa séance. M. de Lauriston exhiba au député de Vaucluse l'ordre du général en chef de la garde nationale, M. de Lawœstine, qui interdisait la convocation de la légion; il était sans illusion sur l'issue d'une lutte avec les troupes de ligne, déjà maîtresses du Palais-Bourbon. Mais, résolu à faire son devoir de représentant, il déclara que si l'Assemblée se réunissait quelque part en nombre suffisant pour donner à ses actes une autorité morale, il ferait

tout au monde, malgré les immenses difficultés de la situation, pour assurer la liberté de ses délibérations. M. de Laborde revint aussitôt chez M. Daru pour rapporter cette réponse à Berryer. Au même moment, le maire du 10e arrondissement, M. Augustin Cochin[1], gendre de M. Benoist d'Azy, faisait savoir aux représentants qu'il mettait à leur disposition le local de sa Mairie sise alors rue de Grenelle, au point où l'on a prolongé depuis la rue des Saints-Pères.

Les députés s'y rendirent immédiatement. Arrivés dans la salle de la Mairie, ils se constituèrent régulièrement sous la présidence de M. Benoist d'Azy qui, en sa qualité de premier vice-président, avait réclamé cet honneur. Le second vice-président, M. Vitet[2], se tint à ses côtés; MM. Chapot, Grimault et Moulin, prirent place au bureau comme secrétaires. Près de deux cent cinquante membres étaient réunis. Plusieurs membres de la gauche s'étaient mêlés à la droite.

Berryer, de l'aveu de tous, fut l'âme de cette assemblée[3]. Comme il arrive toujours en pareilles conjonctures, les paroles vaines, les motions inutiles, les récits personnels, les exclamations, se succèdaient. Berryer allait au fait. Une protestation avait été signée par plusieurs membres. Le Président se préparait à la lire.

Je crois qu'il ne convient pas à l'Assemblée de faire de protestation, dit Berryer. L'Assemblée nationale ne peut se rendre

1 Cochin (Augustin) 1823-1872, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, préfet de Versailles en 1871.

2 Vitet (Louis) 1802-1873, conseiller d'État et député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1849 et 1871, membre de l'Académie française.

3 « M. Berryer, dit un apologiste du coup d'État, peut revendiquer l'honneur d'avoir été l'âme de la séance. » *Hist. d'un coup d'État* par M. Paul Belouino, 1852, p. 129. « Toutes ces mesures rapides, dit un républicain, furent prises sous l'inspiration de M. Berryer qui, dans cette heure suprême, sut penser et pourvoir à tout. » *Histoire parlementaire de la seconde république*, par Eugène Spuller, 1891, p. 328.

dans le lieu ordinaire de ses séances. Elle se réunit ici. Elle doit faire un acte d'Assemblée et non une protestation. Je demande que nous procédions comme Assemblée libre, au nom de la Constitution.

Et. comme au milieu des marques d'assentiment, des motions particulières s'élèvent;

Laissons de côté tous les incidents, reprend Berryer... Rendons un décret. Je demande qu'aux termes de l'article 68 de la Constitution, attendu qu'il est mis obstacle à son mandat, l'Assemblée Nationale décrète que Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de la Présidence de la République et qu'en conséquence le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale.

Immédiatement voté, le décret est transcrit sur des feuilles que signent tous les représentants[1]. Puis, à la voix de Berryer, l'Assemblée prend une série de décisions : mise en liberté des représentants arrêtés, ordre au général Magnan[2], à peine de forfaiture, de mettre l'armée de Paris à la disposition de l'Assemblée nationale, nomination du général Oudinot au commandement en chef des troupes, et de M. Tamisier[3], comme chef d'état-major.

Des groupes s'étaient formés autour de la Mairie. Berryer, accompagné de M. de Vatimesnil et de M. Tamisier, paraît à la fenêtre d'une salle voisine du lieu de la séance. M. de Kerdrel lui avait prêté et passé lui-même autour du corps son écharpe de représentant. Berryer annonce à la foule, avec des accents faits pour l'émouvoir, les résolutions de l'Assemblée. Des applaudissements, des cris de « Vive l'Assemblée nationale » ré-

1 Nous avons publié le *fac-simile* d'une de ces feuilles, conservée par Berryer, dans le recueil de ses *Œuvres*. V. p. 191.

2 Magnan (Bernard-Pierre) 1791-1865, représentant du peuple en 1849, maréchal de France et sénateur en 1852.

3 Tamisier (François-Laurent-Alphonse), 1809-1880, représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871.

pondent à sa parole. Mais la masse reste indifférente ou découragée. L'heure de la force est venue.

L'Élysée n'avait pas prévu la résistance des représentants; la surprise ralentit de sa part les décisions. Avertis des événements, le ministre de la guerre et le préfet de police envoient, chacun de son côté, le général Forey à la Mairie avec ordre de dissoudre la réunion et de faire transférer à la prison de Mazas les représentants qui refuseraient de se séparer. Le général Forey[1] avait été l'homme de confiance du général Changarnier. A sa vue, plusieurs représentants ne peuvent retenir leur indignation; ils lui disent énergiquement ce qu'ils pensent de sa conduite.

Tous décident de résister. Les portes de la Mairie s'ouvrent. Les agents de police s'avancent et enjoignent aux représentants de se mettre en marche. Les présidents Benoist d'Azy et Vitet, et, après eux, tous leurs collègues, déclarent qu'ils ne sortiront que par la force. Les agents les prennent par le bras; placés entre deux haies de soldats, les membres de l'Assemblée Nationale sont conduits à la caserne du 7e lanciers, au quai d'Orsay.

Lorsqu'ils furent dans la cour de la caserne, un des secrétaires procéda à l'appel de ses collègues. Tous les représentants étaient debout, sauf le doyen, M. de Kératry, vieillard de 82 ans, à qui l'on avait porté une chaise. A l'appel de son nom, chacun répondait : « Présent. » La scène était imposante. Les soldats en bonnet d'écurie regardaient, silencieux et sympathiques. On constata la présence de 218 membres de l'Assemblée.

Le colonel Feray commandait le 7e lanciers. Gendre du maréchal Bugeaud et cousin de M. de Salvandy, il était en relations amicales avec les principaux représentants. Il mit son salon à leur disposition. Berryer et

[1] Forey (Élie-Frédéric), 1804-1872, maréchal de France et sénateur sous le second empire.

M. Odilon Barrot y passèrent la nuit avec quelques-uns de leurs collègues. M. Léo de Laborde égayait de sa verve du Midi leurs graves pensées[1].

Vers dix heures du soir, commença dans la caserne un mouvement de chevaux et de voitures; c'étaient les omnibus de la poste et les voitures cellulaires qu'on avait été chercher pour le transport des prisonniers. Les premiers appelés furent emmenés à Mazas et au Mont-Valérien; les derniers, à sept heures du matin, au fort de Vincennes. Berryer, M. Odilon Barrot, M. de Larcy, M. de Kerdrel, M. de Melun, M. Buffet faisaient partie de ce troisième convoi. Les représentants furent répartis dans des chambres démeublées, couchant sur des matelas par terre. M. de Kerdrel et quelques membres de la droite réclamèrent avec bonne grâce le soin de faire le lit de Berryer. Les officiers d'artillerie en garnison à Vincennes s'efforçaient d'adoucir par leurs prévenances la situation des captifs. Mais le passé et l'avenir remplissaient tristement les entretiens.

Pendant que M. de Kerdrel prenait possession de la chambre qu'on lui avait attribuée, il vit entrer un brigadier de police, qui, au départ du quai d'Orsay, s'était montré grossier pour quelques-uns des représentants. L'agent paraissait embarrassé; il témoigna pour le député breton un empressement inattendu et se mit à lui faire son feu. « Ah! Monsieur, dit-il, on nous avait bien trompés! On nous avait dit que vous étiez des rouges; mais je vois bien que c'était faux; je viens de voir M. Berryer. Oh! je le connais bien. Il est là. »

Les proclamations de Louis-Napoléon avaient annoncé que les électeurs seraient appelés à se prononcer sur une Constitution nouvelle. Berryer ne se faisait pas illusion sur le résultat de ce plébiscite. « Il y a quelque chose de plus douloureux que la violence dont nous sommes

[1] *Mém. posthumes* de Odilon Barrot, IV, p. 220.

victimes, disait-il à M. de Larcy, c'est le spectacle que va donner cette malheureuse nation condamnée dans un moment d'épouvante à se renier elle-même ».

Le surlendemain de leur emprisonnement, les représentants virent arriver un commissaire de police qui, du haut d'une table, leur donna lecture d'une liste, sur laquelle les noms de la plupart d'entre eux étaient inscrits. Ceux qu'on avait ainsi désignés devaient immédiatement quitter la forteresse. Où allait-on les diriger? Dans les cours étaient des omnibus de la compagnie des chemins de fer du Nord. Quelques-uns se demandaient si on ne les enverrait pas à Ham ou à Doullens.

Ils allaient monter en voiture, lorsque Berryer dit tout à coup aux membres qui l'entouraient : « Et si par hasard on se proposait de nous mettre en liberté? Est-ce que nous pourrions accepter une telle libération? Ce serait une sorte de reconnaissance et de consécration de la détention de ceux de nos collègues qu'on a gardés [1]. » A cette réflexion, beaucoup hésitent; déjà on se disposait à rentrer, lorsqu'un représentant fait remarquer que parmi les prisonniers retenus figure M. Larabit, bonapartiste de vieille date, qui avait suivi l'Empereur à l'île d'Elbe, et qu'il n'est pas probable qu'on lui réserve un traitement plus rigoureux. L'observation calme les inquiétudes, et les représentants se décident à monter dans les omnibus. Un commissaire est avec eux dans chaque voiture. Ils font un assez long trajet sans savoir où on les mène; puis les chevaux s'arrêtent. On était sur les boulevards extérieurs, non loin de la Salpétrière; les agens de police descendent et annoncent aux représentants qu'ils sont libres; ils se dispersèrent pour regagner leurs demeures.

Pendant ce temps, la Haute Cour réunie au Palais de

[1] *Mém. posthumes* de Odilon Barrot, IV, p. 233.

Justice, sous la présidence de M. Hardouin, avait déclaré Louis-Napoléon Bonaparte prévenu du crime de haute trahison, et convoqué le haut jury national pour le juger. Le Conseil d'État, presque tout entier, avait signé une protestation, et sur une barricade élevée au faubourg Saint-Antoine, un représentant de l'extrême-gauche, Baudin, était mort au cri de : Vive la République! Exemple dont Berryer, malgré la divergence des opinions, tint jusqu'à la fin de sa vie à honorer le souvenir, mais qui demeura isolé. A part de rares exceptions, les Montagnards, qui avaient parlé de la *Sentinelle invisible du peuple*, firent comme elle; ils ne se montrèrent pas. En province, l'insurrection se leva sur plusieurs points, en apparence pour venger la Constitution, en réalité pour commencer la guerre sociale et, par l'excès de ses violences, justifier, s'il était possible, aux yeux des populations, l'attentat du Président.

Bon nombre de représentants avaient été retenus prisonniers; ils devaient être expulsés du territoire; les uns, la plupart membres de la gauche, par mesure définitive, les autres, comme M. Thiers, M. de Rémusat, M. de Lasteyrie, M. Baze, à titre temporaire. Les généraux d'Afrique étaient expédiés à Ham, en attendant leur bannissement. Sans connaître encore ni tous les noms des captifs, ni le sort qu'on leur réservait, Berryer, à peine informé du maintien de leur incarcération, écrivit au général Magnan, commandant la place de Paris, cette lettre qui ne devait pas avoir de réponse [1] :

Général,

Les membres de l'Assemblée nationale, réunis à la Mairie du X[e] arrondissement, ont été, en vertu d'ordres signés de vous, mis en état d'arrestation. Conduits à la Caserne du quai

[1] La copie est dans les *papiers de Berryer*.

d'Orsay, ils ont été transférés en masse dans diverses prisons d'État. J'étais avec plusieurs de mes collègues au château de Vincennes; hier matin, on est venu nous enlever, pour nous amener à Paris, avec déclaration que tous sortaient *sans exception* et *sans conditions*. J'apprends que plusieurs ont été retenus. Il n'est pas possible que les hommes qui ont participé aux mêmes actes soient soumis à des situations différentes; tous doivent être, sans exception, l'objet des mêmes mesures. Nous faisons appel à l'honneur militaire.

J'ai l'honneur d'être, Général, votre serviteur

BERRYER.

Paris, 5 décembre 1851.

CHAPITRE VI.

LA PRÉFACE DE L'EMPIRE.

Fin du régime parlementaire. — Le Corps législatif et le Sénat. — Berryer refuse toute candidature au Corps législatif. — Impression produite par le succès du coup d'État sur l'esprit du comte de Chambord. — Le parti de l'action en profite pour renouveler ses attaques contre les chefs de la droite parlementaire. — Le procès-verbal de Nantes. — Lettre du comte de Blacas à Berryer. — Le comité des Douze est d'avis que les royalistes ne doivent pas prendre part au scrutin plébiscitaire du 20 décembre. — Interprétation donnée à cette décision par les journaux. — Correspondance échangée à ce sujet entre Berryer, M. de Montalembert, et M. de Falloux. — Berryer engage ses amis à se présenter au Corps législatif et aux conseils électifs. — Sa lettre à M. de Rémusat exilé. — Le comité des Douze est dissous par le comte de Chambord qui institue à la place un bureau central, uniquement chargé de transmettre ses instructions aux bureaux des départements. — Berryer est prévenu, au dernier moment, de cette nouvelle organisation. — Sa lettre au comte Fernand de la Ferronnays. — Décrets du 22 janvier 1852 prononçant la confiscation des biens de la famille d'Orléans. — L'affaire est portée devant le tribunal de 1re instance de la Seine. — Berryer, Odilon Barrot et Paillet. — Plaidoirie de Berryer. — *Forum et jus.* — Berryer se rend à Frohsdorf. — Lettres de M. de la Ferronnays à M. de Pontalba et de Berryer à M. de la Ferronnays. — Instructions du comte de Chambord, en date du 10 juin, prescrivant l'abstention à son parti. — Plaintes qu'elles suscitent dans les rangs des royalistes. — Berryer est élu bâtonnier de l'ordre des avocats et membre de l'Académie française. — Ses lettres à MM. Thiers et de Rémusat, toujours bannis du territoire français. — Procès intenté en Belgique à M. d'Haussonville. — Berryer se dispose à le défendre. — Circonstances qui l'en empê-

chent. — Efforts de Berryer pour la fusion. — Sa lettre au prince de Joinville. — Hésitations et divergences. — L'Empire s'annonce. — Notes et conseils de Berryer sur le projet de manifeste du comte de Chambord.

I.

La république subsistait de nom, bien que mortellement atteinte par le coup d'État. Ce qui, dès le 2 décembre, avait disparu, c'était le régime parlementaire. C'en était fait des institutions libres que la Restauration avait fondées et qui, à travers deux révolutions, s'étaient soutenues pendant plus de trente années. La tribune, symbole de ces institutions, était abattue. Il y avait encore deux Chambres décorées des noms de Sénat et de Corps législatif, mais ne gardant, avec des attributions restreintes, qu'une ombre d'influence.

La responsabilité ministérielle n'existait plus. Le Conseil d'État, nommé par le Président, devenait le pouvoir dominant. Représenté par des commissaires auprès des Chambres, il préparait les lois et prononçait sur les amendements émanés du Corps législatif. Le public n'était pas admis aux séances du Sénat, et les procès-verbaux officiels ne divulguaient des délibérations des deux Assemblées que ce que le gouvernement en voulait faire connaître. Les journaux étaient à la merci du pouvoir qui avait sur eux droit d'avertissement, de suspension ou de suppression.

On était revenu à la constitution de l'an VIII, et, comme toujours, on proclamait la révolution, cette fois, définitive.

Pour les masses, le changement passait indifférent, si même il n'était accueilli par elles avec satisfaction. Le silence semblait la paix; l'abaissement des Chambres la revanche de l'Autorité; on se disait que l'échéance de

1852 n'était plus à craindre; on n'allait pas au delà, et cette pensée que le gouvernement, écartant toute ingérence indépendante, se chargeait à lui seul d'assurer la tranquillité, loin d'éveiller les susceptibilités de ce pays autrefois si jaloux de ses franchises, promettait à son humeur, lasse d'agitations, le repos désiré.

Berryer était de ceux que la révolution accomplie pouvait le plus atteindre. Il eut du moins cette consolation d'apprendre que le collège électoral, dont il avait été pendant vingt années le représentant, ne l'abandonnait pas. Les Marseillais n'attendaient que son consentement pour lui donner leurs voix.

Nous ne comprenons pas une Assemblée législative dont vous ne feriez pas partie, une tribune nationale qui fût privée de votre éloquence, lui écrivait M. de Surian. Mais nous comprenons aussi que vous ne pouvez rentrer dans la vie parlementaire que tout autant que votre dignité n'en serait pas compromise. Il est très essentiel que vous nous fassiez connaître en temps utile si vous consentez à être de nouveau notre mandataire. Nous nous sentons assez forts pour faire triompher votre candidature, même contre l'autorité si elle voulait la combattre, et nous ne céderons pas plus devant les tendances despotiques du moment que nous n'avons faibli devant les menaces révolutionnaires[1]...

On fut bientôt fixé sur les attributions réservées au Corps législatif. Le 5 février 1852, Berryer fit savoir à M. de Surian qu'il était très décidé à ne solliciter et à n'accepter aucune candidature.

... Qu'irai-je faire, lui demandait-il, dans ce nouveau Corps législatif, d'où la vie politique est entièrement retirée, où je ne trouverais ni l'action publique, ni l'indépendance que les révolutions de 1830 et de 1848 ne nous avaient pas ravies?

[1] 28 décembre 1851.

C'était pour lui une peine vivement sentie, Berryer ne le cachait pas, de redevenir étranger aux populations du Midi qui l'avaient adopté pour compatriote, et de s'éloigner de cette tribune nationale que de longs travaux et son sincère patriotisme, il avait le droit de le dire, avaient rendue chère à ses souvenirs.

Il ajoutait avec vérité :

La tristesse de mes regrets, vous le comprenez, mon ami, a des causes plus élevées que le sentiment de ma position personnelle. Puis-je, sans douleur et sans inquiétude, voir la France proscrire par tant de millions de voix les droits et les institutions nécessaires à la puissance et à la dignité des nations chrétiennes, ainsi qu'elle a méconnu la force tutélaire et la douce majesté d'une royauté de quatorze siècles?

Dieu veuille préserver notre patrie des hontes et des misères que je redoute pour elle![1]

La lettre ne fut point publiée. La terreur sous laquelle vivait la presse empêcha *la Gazette du Midi* de la reproduire; mais on en fit de nombreuses copies et on les répandit sur tous les points du département.

D'autres épreuves, plus intimes et plus cruelles, attendaient le royaliste.

II.

On a déjà vu de quelles attaques Berryer avait eu à souffrir, dans l'intérieur de son propre parti, depuis le commencement de sa carrière parlementaire. Jusque-là, ces attaques n'avaient point prévalu dans les conseils de l'exil. Le dernier et le plus éclatant effort tenté contre sa politique s'était trahi dans la circulaire de Wiesbaden; la divulgation prématurée avait tué l'entreprise,

[1] La lettre est tout entière dans les *Œuvres* de Berryer. V, p. 189.

et la nécessité, immédiatement reconnue, de recourir à Berryer lui-même pour en arrêter les suites, n'avait eu d'autre effet que de mettre plus en lumière la puissance de l'orateur sur l'opinion française. Pour le public, peu au courant des dissidences intestines, le discours du 16 janvier 1851 et la lettre de Venise résumaient la direction du parti royaliste.

Mais c'était le propre des adversaires de cette direction de ne jamais se relâcher de leur dessein. Dès le début de la campagne de revision, leur thème avait été de faire de Berryer et de ses amis les fauteurs de la conspiration élyséenne; on qualifiait leur influence de « néfaste et de paralysante »; on n'hésitait pas à dire, surtout dans l'Ouest, qu'aux élections de 1852, il faudrait se garder de les renommer.

Berryer avait soupçon de ces menées; il ne les connut bien qu'après le coup d'État. Elles lui furent révélées par une lettre de M. de Grandville à M. de la Guibourgère[1], lettre que ce dernier lui communiqua.

Le 16 décembre 1851, M. Emerand de la Rochette, rédacteur d'un journal de Nantes, hostile à Berryer, *l'Étoile* (depuis *l'Espérance*) *du peuple*, déclarait devant M. de Grandville, savoir de source certaine que « MM. Berryer et de Falloux étaient partisans de la prorogation des pouvoirs et qu'ils n'avaient décidé la revision que dans ce but ».

Pressé par M. de Grandville, il invoquait le témoignage de M. de Coislin qui aurait affirmé tenir ces renseignements du duc de Levis et de M. de Saint-Priest.

Révolté de ces propos et des commentaires qui les accompagnaient, M. de Grandville mit M. de la Rochette en demeure de provoquer une réunion dans laquelle, en présence de huit témoins, M. de Coislin et lui échan-

[1] 20 décembre 1851.

geraient des explications dont il serait dressé procès-verbal.

Frère d'un représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le marquis de Coislin, de vieille race bretonne, avait dans le cœur plus de vaillance que de portée dans l'esprit; c'était une nature capable d'inspirations héroïques, on le vit bien en 1871, lorsqu'il s'enrôla, malgé son grand âge, dans les zouaves de Charette, pour marcher à l'ennemi. Comment donc avait-il pu se laisser aller à de telles imputations contre Berryer et contre M. de Falloux, son ami d'enfance? On aurait peine à le comprendre, si l'on ne savait quels effets les passions de parti produisent parfois jusque sur d'honnêtes gens.

La réunion réclamée par M. de Grandville eut lieu à Nantes, le 28 décembre, dans l'hôtel de Bretagne. Elle se composait de MM. le marquis de Coislin, l'abbé de l'Epinay, ancien représentant, Charles de Kersabiec et Emerand de la Rochette, tous deux rédacteurs de *l'Étoile*, Patrice de Goulaine et Alphonse du Fort, conseillers généraux, Charles de la Salmonière et Aristide de Grandville.

Malgré la réserve de M. de Coislin allèguant qu'il ne pouvait, sans la permission d'une autorité supérieure, donner des explications étendues, il résulta du procès-verbal qu'il avait bien dit aux rédacteurs de *l'Étoile* tenir du duc de Lévis, de M. de Saint-Priest et du duc des Cars, que Berryer et M. de Falloux avaient successivement envoyé le duc de Noailles, le duc de Valmy et le duc de Clermont-Tonnerre auprès du comte de Chambord, pour lui soumettre des propositions favorables à la prorogation des pouvoirs du Président ou à sa réélection, propositions que le Prince avait repoussées « comme indignes du principe qu'il représentait. »

M. de Grandville adressa ce procès-verbal à Berryer. La conclusion qu'il en tirait, c'est que les propos avaient

été réellement tenus et des instructions données pour écarter les modérés aux élections de 1852.

Il faut le reconnaître, écrivait-il avec tristesse, si on ne sent pas une politique unique, si le parti légitimiste est occupé, au lieu de rester uni, à chercher toutes les occasions de calomnier les hommes qui l'ont toujours si bien guidé, si enfin une volonté supérieure ne vient pas briser toutes ces intrigues, qui nous perdent et qui éloignent de nous des hommes qui ne peuvent comprendre ces divisions, nous ne présenterons jamais à la France un avenir qui puisse nous faire adopter[1].

Devant les attaques dont il était l'objet, Berryer se retrouvait tel que nous le verrons toujours, soucieux de sa cause et non de sa personne.

Il est bon, avait-il répondu à la première lettre de M. de Grandville, que l'on arrive à la source de ces indignités. Tu penses bien que je n'en suis pas le moins du monde ému pour moi-même; je me sens et je suis, en effet, trop au-dessus de ces pauvres cabales... Tu as agi dans vos réunions comme je t'ai vu agir depuis quarante ans, en homme de raison, d'honneur, de vérité, en ami dévoué, et plus que personne, tu avais droit de parler de moi; car il n'y a pas un acte, pas une pensée de ma vie qui ne te soient connus. Contente-toi de faire bien constater les imputations et leur source, mais ne prends pas fait et cause plus avant pour un ami qui ne se sent pas outragé[2].

Berryer envoya à Frohsdorf copie du procès-verbal de Nantes et de sa correspondance, afin que toutes les pièces du débat fussent mises sous les yeux du comte de Chambord et du duc de Levis. Il en fit part également à M. de

[1] 28 décembre 1851. *Papiers de Berryer.*
[2] 28 décembre 1851.

Saint-Priest, en même temps qu'à M. de Falloux, aux ducs de Noailles, de Clermont-Tonnerre et de Valmy.

M. de Saint-Priest ne pouvait croire à la réalité des paroles attribuées à M. de Coislin. Sur une interpellation pressante de Berryer, il désavoua formellement les propos qu'on lui imputait, en ajoutant avec un accent indigné qu'il « rougirait de les répéter[1] ». M. de Clermont-Tonnerre, dont on avait incriminé le voyage à Frohsdorf, se contenta d'un dédaigneux démenti : « De pareilles allégations ne comportent pas de réponse, écrivit-il à Berryer; je vous prie de vouloir bien dire à ces Messieurs qu'ils se trompent[2]. »

Le duc de Levis ne voulait voir dans ces récits que de véritables commérages; mais il n'hésitait pas à les répudier :

Je n'en éprouve pas moins le besoin de vous donner ici l'assurance, disait-il à Berryer, que jamais il n'y a eu dans ma pensée, ni par conséquent dans mes paroles, rien qui ait pu autoriser M. de Coislin à tenir un langage offensant pour vous, pour M. de Falloux, ou pour aucun autre de vos amis[3].

L'incident ne touchait pas seulement les personnes. Restait toujours la question de conduite pendante depuis un an. Entre les deux politiques qui, depuis la circulaire de Wiesbaden, se disputaient l'influence, laquelle voulait-on suivre?

C'était là la conclusion pratique que M. de Falloux, à peine informé de ces tristes révélations, avait posée avec sa décision habituelle.

Nous ne sommes pas royalistes à la condition que le roi soit toujours heureux et que nous soyons toujours contents,

[1] 23 décembre 1851. *Papiers de Berryer.*
[2] 8 janvier 1852. *Ibid.*
[3] 22 janvier 1852. *Ibid.*

Voilà, écrivait-il à Berryer, ce que disait le comte de Maistre, il y a quarante ans. Voilà ce que vous pratiquez, mon bien cher ami, avec tant d'abnégation et d'éclat depuis vingt-deux ans. Quant à moi, je n'avais rien de mieux à faire que de vous prendre pour modèle et je vous jure que cela ne me coûte pas. Je n'avais pas besoin de rapports intimes avec M. le duc de Levis, ni de faire prévaloir mes avis dans nos conférences pour demeurer ce que je suis né et ce que je mourrai, un *Vendéen pur sang;* tout ce qui m'a précédé dans ce pays donnait sa vie avec bonheur sans avoir l'espérance de rencontrer jamais un regard du roi. Il ne m'en faut pas davantage, et mon dévouement n'est pas troublé une minute par la pensée qu'il aura à s'exercer par lui-même, pour lui-même, sans autre mobile que celui du devoir accompli et de la conscience satisfaite.

Décidé à se retirer de la conférence des Douze, en alléguant l'éloignement auquel le condamnait sa santé affaiblie, M. de Falloux suppliait Berryer d'y rester.

Votre situation, lui disait-il, est bien différente, vous n'avez ni ma santé, ni aucun autre de mes motifs. Vous êtes depuis vingt-deux ans toute la vie intérieure et extérieure de notre cause. Vous ne pouvez modifier en rien votre situation, ni vos devoirs.

Pour notre honneur, je le répète, je n'éprouve aucun souci; pour notre cause, il y va d'un intérêt suprême. Les hommes qui nous jugent si étrangement ne sont coupables que par l'intelligence; ils l'ont été énormément depuis un an. Ils continuent à l'être de la manière la plus dangereuse à cette heure. Quand l'incapacité s'élève par les résultats aux proportions de la trahison, trop de ménagements pour elle devient de la complicité[1].

Les expressions étaient dures. Jamais Berryer ne les eût employées. M. de Falloux le savait, et les jugeant

1 1er janvier 1852. *Papiers de Berryer.*

nécessaires, il demandait formellement à Berryer de faire passer sa lettre à Frohsdorf. Berryer la joignit en effet aux documents qu'il envoyait au duc de Levis. Il avait réuni la conférence, « signalé vigoureusement la double politique pratiquée au nom de Monseigneur et l'impossibilité de demeurer plus longtemps dans ces situations équivoques[1] ». Il annonçait à M. de Falloux qu'une note serait adressée au comte de Chambord, écrite au nom de tous et portant sur toutes les questions.

Le duc de Levis se reconnut dans les reproches formulés par M. de Falloux. « Cette lettre, écrivait-il à Berryer, est un véritable acte d'accusation contre moi. » Il constatait avec peine que Berryer paraissait y adhérer, en la lui communiquant sans commentaires, et déclarait qu'il se ferait un devoir de la soumettre au Prince, avec les autres pièces.

Quant à moi, ajoutait-il en un noble langage, si l'heure de la retraite pouvait sonner, si je pouvais recouvrer ma liberté et quitter en conscience et en honneur le poste qui m'a été confié, je m'estimerais bien heureux, vous n'en doutez pas, Monsieur, vous qui me connaissez un peu mieux que M. de Falloux, et qui savez que si je suis encore ici, c'est qu'une volonté auguste et qui m'est bien chère l'a imposé à mon dévouement, et aussi parce que les meilleurs et les plus éclairés de mes amis, à la tête desquels j'étais heureux et fier de vous voir placé, m'avaient fait une loi de rester là où ils croyaient que j'étais appelé à rendre encore quelques services[2]...

III.

Le blâme que les propos tenus contre Berryer et ses amis devaient trouver à Frohsdorf n'était pas douteux.

[1] Lettre à M. de Falloux, janvier 1852.
[2] 22 janvier 1852.

Le comte de Chambord savait, pour en avoir recueilli l'expression de leur bouche, quelles vues avaient toujours inspiré Berryer et M. de Falloux, et dans quel dessein le duc de Noailles, le duc de Clermont-Tonnerre et le duc de Valmy s'étaient rendus auprès de lui. Nous avons donné quelques fragments de la correspondance du duc de Noailles avec Berryer pendant son voyage en Allemagne. Il n'y était question de la prorogation des pouvoirs du Président, que comme de l'un des périls qu'on devait écarter.

Le Prince n'oubliait pas d'ailleurs les services de Berryer. Tout récemment encore, il venait de lui envoyer, par l'entremise du comte de Blacas, le témoignage de l'admiration que sa conduite dans les événements du 2 décembre lui avait fait ressentir.

Tout le monde reconnaît, écrivait M. de Blacas à Berryer, que c'est au bel exemple que vous lui en donniez que notre parti doit l'attitude calme, digne et énergique qu'il a prise dans ces circonstances difficiles[1].

Dans la même lettre, parlant du vote à émettre, lors du scrutin du 20 décembre, sur les bases de la Constitution proposée par l'auteur du coup d'État, M. de Blacas exprimait les intentions royales en des termes qui prouvaient que le Prince maintenait sa confiance aux résolutions prises par le Comité.

Monseigneur, disait-il, laisse le soin d'examiner et de décider cette grave question à ceux qui sont sur les lieux, souscrivant d'avance à ce qu'ils décideront.

Le marquis de la Ferté avait porté à Frohsdorf les lettres de Berryer et la note de la conférence ; il en re-

1 16 décembre 1851. *Papiers de Berryer.*

vint chargé des meilleures paroles pour les personnes. M. de Coislin fut blâmé et disgracié. Mais la politique adverse avait envoyé aussi ses représentants auprès du Prince. Un ancien soldat de la garde royale, M. Sala, s'y était rendu de la part de M. de Saint-Priest; le duc des Cars y était venu lui-même. Le duc des Cars garda sa situation dans l'Ouest et M. de la Rochette la direction de l'*Étoile du Peuple,* sans que M. de Grandville et les hommes qui avaient avec lui défendu la politique de Berryer, reçussent aucun témoignage qui put les soutenir.

Il fut bientôt évident que l'heureux succès de l'entreprise du 2 décembre, faite en dehors des parlementaires et contre eux, avait impressionné le comte de Chambord et fourni à leurs adversaires des arguments efficaces, sinon fondés.

C'était donc à ce résultat qu'avait abouti l'effort des hommes du Parlement! Leur impuissance était enfin constatée. Ils n'avaient réussi qu'à effacer la personne du Roi, et tandis que le Prince consentait à leur laisser le soin des grandes décisions, le Président de la République, brisant les liens dans lesquels on voulait l'enchaîner, jetant bas la fiction de la responsabilité ministérielle, avait écarté les discoureurs, groupé les hommes d'action et substitué à toute inspiration étrangère son initiative directe et personnelle. C'était ainsi qu'il fallait se conduire avec la France. La lutte ne devait pas se dénouer par la parole, mais par l'épée; une organisation militaire était à créer bien plus qu'une organisation politique, et dans cette organisation elle-même, au lieu de se fondre avec d'autres partis dont il ne pouvait être que la dupe, le parti royaliste devait se constituer seul, bien à part et bien en vue, sous l'unique direction de son chef. Plus d'influences intermédiaires, plus de conseillers temporisateurs, mais une armée prête à marcher

sous l'œil et l'impulsion du Roi, qui seul devait paraître.

Tels étaient les raisonnements qui depuis longtemps bourdonnaient autour du Prince, parfois assoupis, jamais éteints. Les derniers évènements, en leur donnant une apparence de justification, vinrent les ranimer et les grossir.

A toutes les époques et chaque fois qu'ils furent tentés d'écouter les hommes de savoir et d'expérience, les souverains se trouvèrent exposés à des conseils de ce genre. De pareils arguments assiègeaient Louis XIII, lorsqu'il confiait à Richelieu le gouvernement de la France. On intéressait l'honneur de l'homme contre le devoir du Prince, et c'était en éveillant ses plus nobles susceptibilités qu'on exhortait Louis XIII à retirer le pouvoir des mains du grand cardinal, afin de le reprendre, disait-on, et de l'exercer lui-même; en réalité, pour le livrer aux frivoles et pernicieux esprits dont la présomption se flattait de régner sous le nom du Roi. Ceux qui tentaient cet effort contre le ministre s'intitulaient « les royalistes »; les autres n'étaient que des « cardinalistes ».

Louis XIII fut parfois au moment de cèder à leurs obsessions; son bon sens, sa conscience, et aussi quelques réflexions justes de fidèles serviteurs, le détournérent de cette faiblesse : « Pour qui tenez-vous? » demanda-t-il un jour à Fabert, capitaine de ses gardes. « Sire, pour les cardinalistes[1] », répondit résolument l'intègre soldat; car il avait pour maxime qu' « il faut entrer dans l'intérêt de ses amis, jamais dans leurs passions », et son instinct patriotique lui montrait clairement que, si les avis prodigués à Louis XIII pouvaient flatter ses passions, ils allaient contre ses intérêts. Louis XIII le comprit. Ce fut la gloire du fils d'Henri IV d'avoir consenti, malgré

[1] *Le Maréchal Fabert,* par Jules Bourelly (aujourd'hui général de brigade), I, p. 194.

ses déplaisirs, à laisser le gouvernement aux mains du ministre qui entendait le mieux les intérêts de la France et de la Couronne.

On ne pouvait amener que par de généreux et délicats motifs le descendant de Louis XIII à changer la ligne de conduite qu'il avait adoptée jusque-là. Dans la lettre que M. de Blacas avait écrite à Berryer, il lui mandait que le comte de Chambord s'était rapproché de la frontière, et qu'il était *prêt*, quels que fussent les événements. Ces événements, on les attendait. Par une illusion fréquemment éprouvée, ainsi que le remarquait Berryer, au début de toutes les révolutions, on s'imaginait que « cela ne durerait pas » et on tenait, cette fois, à n'être pas surpris. De là plus de faveur aux rêves d'organisation militaire qui s'ébauchaient dans l'Ouest; plus de propension à écarter les influences parlementaires et à exercer cette action directe qui devait dégager le parti et mettre en vue le Roi.

Les premiers indices de ce changement se manifestèrent au commencement du mois de février, par l'envoi de notes relatives à la conduite à tenir dans les élections législatives. Ces notes, qui se modifiaient les unes les autres, trahissaient encore quelque indécision. On souhaitait que les royalistes s'abstinssent de prendre part au scrutin: mais on faisait exception pour les localités où cette disposition ne serait pas générale, c'est-à-dire « presque partout », comme M. de Pastoret le faisait justement observer à Berryer.

L'abstention, qui devait être la règle officielle du parti, ne fut formellement prescrite qu'au mois de juin.

Les hésitations et les divergences étaient naturelles dans de si graves conjonctures. Berryer lui-même ne fut pas toujours en complet accord avec ses plus intimes amis, et son opinion personnelle échappa d'autant moins à la mobilité commune qu'en dehors du principe

fixe de l'hérédité royale, il avait pour habitude de tenir grand compte du mouvement des esprits et des choses.

Sur un point, sur le parti à prendre lors du vote plébiscitaire du 20 décembre, il n'avait point fléchi. C'est ici que se place entre lui et M. de Montalembert une controverse dont il faut dire les détails, bien que l'affection, qui réunit ensuite ces deux nobles natures, ait tout effacé.

IV.

M. de Montalembert n'avait pas suivi les membres de la droite dans leur opposition contre le Président. Préoccupé des dangers que la démagogie faisait courir à l'ordre social, sentant, comme il le dit à l'Assemblée avec une rare éloquence[1], que le triomphe du radicalisme serait la mort de la liberté, il était entraîné par l'ardeur de son tempérament à n'envisager qu'un côté des périls qui menaçaient la France. Sous cette inspiration, il avait, sans se porter d'ailleurs garant de son avenir, défendu Louis-Napoléon et appuyé de sa parole le supplément de dotation réclamé par le Président.

Le coup d'État du 2 décembre le trouva pour adversaire. M. de Montalembert avait signé la protestation des représentants de la réunion de la rue des Pyramides. Quelques jours plus tard, il acceptait une entrevue avec le Président. Louis-Napoléon savait bien qu'avec un tel homme, il n'y avait point à parler d'avantages personnels; le moindre essai de ce genre eût tout perdu. C'était l'intérêt de sa cause, c'était la liberté de l'Église qu'il fallait lui faire valoir. Le tentateur n'y manqua point. Les promesses données furent accueillies par un cœur trop sincère pour être défiant. Les nouvelles qu'on

[1] 19 octobre 1849. — *Discours de M. le comte de Montalembert,* III, p. 280 et suiv.

recevait du Centre et du Midi, où des scènes sauvages épouvantaient les honnêtes gens, achevèrent d'ébranler M. de Montalembert. Il consentit à faire partie de la Commission consultative, soi-disant formée pour remplir *l'Interim* des Chambres, et se décida à voter *oui*, au scrutin du 20 décembre.

Tel ne pouvait être l'avis des chefs du parti royaliste. Ils refusaient toute adhésion au régime qui avait dissous l'Assemblée, et emprisonné les représentants, en vue de préparer l'Empire; mais, sentant l'appui que les campagnes donnaient à ce régime, ils ne voulaient pas se séparer des intérêts, qui se croyaient sauvés, pour faire cause commune avec les barbares qui, sous couleur de venger la Constitution, semaient dans les provinces le pillage et le meurtre. Le Comité des Douze avait résolu de conseiller au parti l'abstention.

L'abstention soulevait des interprétations différentes, comme les mobiles d'où elle était née; chez les uns, elle s'expliquait par le désir de ne pas faire obstacle au nouveau gouvernement, sans accepter la responsabilité de ses origines; chez les autres, par l'énergie d'une protestation qui allait jusqu'au refus de s'associer, même pour déposer un vote négatif, à un scrutin organisé au mépris des lois et de la foi du serment. Ces deux manières de voir se rencontraient dans la conférence; elles étaient comme personnifiées dans les deux hommes qui avaient jusque-là marché le plus unis, Berryer et M. de Falloux.

Très lié avec M. de Montalembert dont il avait suivi et secondé les luttes pour la liberté religieuse, M. de Falloux avait fait part à son ami de la résolution du Comité des Douze dans des termes qui étaient plutôt de nature à laisser entrevoir, après la crise du moment, une conciliation future, qu'à mettre en lumière le désaccord présent. De cette communication, M. de Montalembert avait conclu que l'abstention avait surtout pour but de ne

pas susciter d'empêchements au nouveau régime. Exagérée peut-être, comme il arrive souvent, en passant par plusieurs bouches, son impression fut ainsi traduite par un journal de l'Ouest, *la Bretagne* :

M. de Montalembert, par une lettre du 8 décembre, nous autorise à déclarer que le Comité des Douze, représentant en France les intérêts de M. le comte de Chambord, a recommandé à tous ses correspondants *de ne pas déposer un seul vote contraire au Président.* M. de Falloux a ajouté que son parti était bien résolu *à ne pas recommencer l'attitude d'hostilité systématique qu'il avait prise pendant dix-huit ans contre Louis-Philippe.*

Cette décision est un des faits les plus honorables que l'on puisse mentionner dans l'histoire des partis. Il absout à nos yeux le parti légitimiste modéré des fautes qu'il a commises dans les derniers temps...

Le Constitutionnel s'était hâté de reproduire cette note dans son numéro du 13 décembre.

Berryer en eut connaissance le lendemain. Aussitôt il écrivit à M. de Montalembert une lettre toute vibrante de son émotion pour protester contre l'interprétation donnée à la résolution du Comité des Douze.

Je vous adresse ma réclamation, lui dit-il, et vous demande, au nom du respect religieux qui est toujours dû à la vérité et à l'honneur d'autrui, de la faire connaître par les moyens de publicité qui n'existent plus pour moi et paraissent être restés à votre disposition[1].

M. de Montalembert s'engagea à faire tout ce qui lui serait possible pour rendre publique la déclaration de Berryer; mais il maintenait le sens de la communication qu'il avait reçue de M. de Falloux, et faisait observer à

[1] 14 décembre 1851.

Berryer que, son nom n'ayant pas été prononcé, il ne lui devait aucune rectification[1]. Berryer en effet n'avait pas été nommé. Seulement, on savait qu'il faisait partie du Comité des Douze; il ne lui était pas interdit de penser qu'aux yeux du public, il le personnifiait. C'était donc le désigner lui-même que de mettre en cause le Comité; avec les sentiments qui l'animaient contre le coup d'État, Berryer ne supportait pas qu'on pût prêter à l'attitude conseillée par les Douze l'apparence d'une condescendance quelconque pour l'auteur de cette entreprise.

Si, entre mes amis politiques et moi, écrivait-il dans une nouvelle lettre à M. de Montalembert, il a été convenu de ne pas prendre part au vote du 20 décembre, c'est parce qu'il ne se peut pas que les membres de l'Assemblée législative qui ont condamné l'atteinte violente portée à leurs droits, se résignent à répondre à un appel qui n'a pour objet que cette violence même; c'est parce qu'il ne saurait y avoir ni liberté ni bonne foi dans les opérations du scrutin, la nation y étant appelée au milieu des émotions et des rigueurs de luttes intestines[2]...

A défaut de la presse française, Berryer avait envoyé sa correspondance à *l'Indépendance belge*.

Le Constitutionnel poussa plus loin ses assertions. Il prétendit, le 15 décembre, que M. de Falloux conseillait de voter en faveur du prince Louis-Napoléon. M. de Montalembert réclama immédiatement contre ce récit, mais en répétant qu'il avait rapporté « sur le désir de M. de Falloux lui-même, que lui et ses amis les plus autorisés conseilleraient à leur parti de ne pas déposer un seul vote négatif dans le scrutin du 20 décembre ».

Si Berryer maintenait avec cette véhémence son oppo-

1 15 décembre.
2 16 décembre.

sition au coup d'État, il n'en prenait que plus de soins pour atténuer les dissidences avec les compagnons habituels de ses luttes. M. de Falloux, en lui donnant de ses relations avec M. de Montalembert un récit qui confirmait en réalité l'article de *la Bretagne*, lui avait exprimé son chagrin de se sentir « pour la première fois de sa vie » en désaccord avec lui.

Ne craignez pas de vous sentir en désaccord avec moi et ne prenez pas de découragement, lui répondait bien vite Berryer, nous ne pouvons être et nous ne serons pas séparés [1].

Il n'y avait pas de séparation; mais une nuance existait certainement entre eux.

Dans la lutte publique contre le 2 décembre, M. de Falloux n'avait cessé de s'associer à Berryer, le secondant de ses efforts dans la séance de la Mairie du Xe arrondissement, enfermé au Mont-Valérien, comme Berryer à Vincennes, pour la défense du droit. A sa sortie de prison, recevant au milieu d'un cercle d'amis la visite de M. Dupin, il l'avait condamné, avec cette hauteur de langage que lui inspiraient les grandes circonstances, à entendre le jugement que les collègues de l'ancien président de l'Assemblée portaient sur sa défaillance devant le coup d'État.

Mais, s'il ne se départit point de ce qu'il appelait « la protestation morale, » M. de Falloux était sans malveillance pour les vainqueurs, et sa réserve tenait moins à un parti-pris d'opposition qu'au sentiment de sa dignité personnelle. Le souvenir de ses relations avec Louis-Napoléon, son amitié trop indulgente pour un des principaux acteurs du drame, M. de Persigny, avaient leur part dans son désir d'éviter toute « hostilité systémati-

[1] 18 décembre 1851

que »; il s'inspirait aussi, en exprimant ce désir, d'une vue politique qui n'était pas sans fondement.

Je m'inquiète peu du scrutin, écrivait-il à Berryer; je me préoccupe énormément de ne pas voir renouveler contre nous l'accusation d'être un obstacle perpétuel à l'autorité, sous prétexte d'un idéal que nous n'avons pas encore rendu réalisable. Je déplore cette faiblesse des caractères, cette infirmité des intelligences, cette prédominance des intérêts vulgaires sur les considérations élevées; mais cela est. Depuis que je suis sorti de Paris, je suis frappé au-delà de toute attente de ce courant *irréfléchi* [1].

Dans ces conditions, M. de Falloux ne trouvait pas d'inconvénient à ce qu'à la faveur du silence qu'imposait la dictature, on laissât se propager, parmi des populations généralement disposées pour le nouveau régime, l'opinion que si les légitimistes s'abstenaient de prendre part au scrutin, c'était pour ne pas contrarier l'expérience tentée par le pays. Il serait temps de s'élever contre ces interprétations, quand la parole serait rendue au parti; en attendant, disait-il, « elles nous réconcilient beaucoup plus de cœurs qu'elles ne nous en aliènent ».

Berryer ne méconnaissait pas cet intérêt; mais avant tout, il entendait « sortir des équivoques », n'admettait pas qu'on pût confondre « l'abstention loyalement et noblement motivée avec la volonté de ne rien faire de contraire aux approbations demandées à la nation, et la résolution de ne pas venir en aide au socialisme avec une adhésion à l'Empire ». Il voulait maintenir soigneusement le parti royaliste « en dehors des hommes qui menacent tout l'ordre social et de ceux qui se font un jeu railleur de toutes les lois ».

C'est ainsi, ajoutait-il, que nous garderons avec dignité un

[1] 16 décembre 1851.

parti, des principes, une ressource féconde pour l'avenir de la France, si la France a maintenant un autre avenir que le Portugal[1]...

La polémique avait été vive entre Berryer et M. de Montalembert. La dissidence fut courte. Le décret de confiscation des biens de la Maison d'Orléans les rapprocha bientôt dans une opposition commune.

V.

Les élections du Corps législatif avaient été fixées au 29 février 1852. Le suffrage universel était rétabli, mais en réalité placé sous la tutelle des Préfets. La candidature officielle faisait loi : « Vous avez besoin d'être dirigés », disait *le Constitutionnel* aux électeurs.

On a vu que Berryer avait refusé d'entrer dans la nouvelle Assemblée. Mais que devaient faire les royalistes? Ici encore, ils se trouvaient en face des questions complexes qu'avait soulevées le scrutin du 20 décembre. S'ils s'abstenaient, ils faisaient bande à part du pays; d'un autre côté, ils ne pouvaient se confondre, ni avec les adhérents du futur Empire, ni avec les révolutionnaires.

Berryer et M. de Falloux étaient d'accord pour résoudre le problème, mais avec les nuances qui déjà les avaient distingués.

Dans une lettre au journal d'Angers, *l'Union de l'Ouest,* M. de Falloux s'était prononcé en faveur de l'action électorale. Il déclinait les suffrages pour des raisons privées, en engageant ses amis à ne pas l'imiter. Il leur donnait les plus sages conseils d'union et de patriotisme : « Faire aimer sa cause, leur disait-il, a été de

[1] 18 décembre 1851.

tout temps la meilleure manière de la servir; de nos jours, il n'y en a pas d'autre. »

Mais, vis-à-vis du gouvernement napoléonien, il gardait une modération, à laquelle Berryer ne se fût pas astreint. Le scrutin du 20 décembre n'était pas à ses yeux « passible des mêmes protestations que plusieurs faits antérieurs » et l'impression des fautes qui avaient fourni prétexte au coup d'État, demeurait en lui si vive, que, comme tous les prophètes méconnus par les hommes et justifiés par l'événement, il ne résistait pas au besoin de la faire connaître : « le coup d'État pouvait être prévu, écrivait-il; il est autant l'œuvre de ses victimes que de ses auteurs[1]. »

La réflexion offensa les victimes. On vit, bien à tort, dans ce langage, une pensée de rapprochement avec l'Élysée, et les feuilles ministérielles s'empressèrent d'opposer la sagesse de l'homme d'État à l'attitude frondeuse de ses amis. M. de Falloux ne méritait pas cet hommage. Il avait dit toute sa pensée « avec l'absolu désintéressement des morts[2] » suivant son expression, précisément parce qu'il entendait ne plus rien demander à la vie publique[3].

Berryer jugeait, comme M. de Falloux, les fautes commises; mais il avait un faible pour les vaincus et s'honorait d'être l'un d'entre eux. Il oubliait les dissentiments pour ne penser qu'à la défaite commune; il savait l'empire qu'ont sur les hommes les procédés per-

[1] 29 janvier 1852.

[2] Lettre à M. J. de Lasteyrie, du 6 février 1852. — *Mém. d'un royaliste*, par le comte de Falloux, II, p. 202.

[3] « J'ai trouvé Falloux entouré de maçons, de tailleurs de pierre et de charpentiers, bâtissant un très beau château et bien décidé à se faire agriculteur, écrivait quelques mois plus tard M. de Grandville à Berryer. Il a un magnifique troupeau de vaches, des taureaux Durham; il engraisse des bœufs, et le voilà oubliant les soins de la politique pour devenir un gros fermier. » (29 juillet 1852.)

sonnels, et prodiguait aux victimes du coup d'État les témoignages de sa sympathie, tout en leur parlant de cette conciliation dont il ne voulait pas désespérer. A la première nouvelle des décrets de bannissement rendus contre plusieurs de ses anciens collègues, il avait écrit à l'un d'eux, M. de Rémusat, le chargeant d'être son interprète auprès de tous :

Mon cher ancien collègue,

En me rendant hier chez vous à l'apparition du *Moniteur*, j'ai été chagrin de ne pas vous rencontrer. Je vous portais les impressions que je ressens sous le coup qui vous frappe et qui ne s'est pas étendu jusqu'à moi personnellement. Vous savez quels ont été, dans ces dernières années, nos persévérants efforts pour préserver notre parti des excès de la démocratie et de l'arbitraire d'une dictature. Ainsi que vous, j'ai été et n'ai pas cessé d'être hostile à l'avènement de l'une ou de l'autre de ces calamités. Aujourd'hui, profondément affligé pour la France et pour vous, lorsque la liberté manque à la manifestation publique des convictions et des sentiments, j'éprouve l'impérieux besoin d'échanger du moins des assurances personnelles d'affection et d'estime[1]...

Sans connaître encore la lettre de M. de Falloux à *l'Union de l'Ouest*, Berryer entrait dans ses vues sur le devoir de se rendre au scrutin, mais toujours avec la préoccupation d'éviter au parti toute compromission.

Il s'expliquait dans les mêmes termes avec un autre de ses amis de Bretagne, M. de Kerdrel; il résumait ainsi les deux conditions à observer :

1° Ne pas se constituer à l'état de parti politique, ne pas se présenter comme organe d'une opinion politique, en entrant dans cette assemblée sans vie politique. 2° Consulter l'intérêt

[1] Le 7 janvier 1852, copie autographe. *Papiers de Berryer.*

local et ne laisser nulle part les influences acquises passer en de moins bonnes mains [1].

Berryer avait tellement à cœur de soustraire le parti à tout soupçon d'entente avec le gouvernement, qu'au premier moment, son avis avait été d'éloigner de la Chambre tous les hommes qui s'étaient fait par leur passé parlementaire une notoriété comme royalistes; il exprimait sa pensée dans cette formule faite pour flatter M. de Kerdrel, autant que pour le dissuader de toute idée de candidature :

Je souhaite que l'on puisse élire des gens de bien, mais uniquement à ce titre, et comme influence du parti légitimiste, je souhaite que nous fassions réussir et advenir des hommes, tels qu'était mon ami M. de Kerdrel, le jour où il a été pour la première fois envoyé à l'Assemblée, mais non pas tels que M. de Kerdrel était devenu, le jour où on l'en a fait violemment sortir [2].

Cependant cette impression se modifia. Berryer se rendit compte que ces influences locales, auxquelles il attachait tant d'importance, étaient intéressées à l'acceptation des candidatures, et comme il n'avait en cette matière aucun parti-pris, il pressa bientôt M. de Kerdrel, en Bretagne, et M. de Barthélemy, à Marseille, de ne pas se dérober aux suffrages qui leur étaient offerts.

Je ne peux pas approuver vos hésitations, écrivait-il encore après le scrutin à M. de Kerdrel... Je m'applaudis fort de votre élection, et, loin de vous y faire renoncer, les circonstances présentes doivent vous y faire attacher une sérieuse importance... Venez et ne pensez pas à quitter le poste [3]...

1 6 février 1852.
2 22 janvier 1852.
3 9 mars 1852.

Sur l'acceptation des candidatures aux conseils électifs, Berryer ne faisait aucune distinction :

Il est fort à souhaiter, écrivait-il à son ami de Bretagne, que nos amis recherchent et obtiennent ces positions qui les mettront en rapport avec leurs concitoyens dans le maniement des intérêts qui les touchent de plus près, et par lesquels on peut obtenir une honorable et salutaire popularité...

Quant au serment qui sera demandé, continuait Berryer, je ne le regarde pas comme un empêchement sérieux et grave pour la conscience. C'est grande duperie de l'apprécier ainsi au regard de celui qui l'exige; mais j'y vois un juste objet de profonde répugnance, et je comprends qu'on ne la surmonte que dans le cas où l'on serait appelé à rendre des services à ce qui est bien et bon, et à l'avenir qu'il faut réserver et préparer [1].

Tels étaient les conseils qu'en son nom personnel Berryer donnait à ses amis. Ils ne différaient pas alors sensiblement de ceux qui arrivaient de Frohsdorf ou de Venise. Mais un travail contraire se développait des deux parts. Tandis que, l'œil fixé sur le mouvement des faits et des hommes, Berryer se prononçait chaque jour davantage pour l'action électorale, les pensées de l'exil se repliaient de plus en plus vers l'abstention.

Un grand fait d'ailleurs s'était produit dans l'organisation intérieure des royalistes. Le Comité des Douze venait d'être dissous. Le comte de Chambord prenait en main la direction du parti. Aux mandataires, qu'il avait jusque-là investis de sa confiance, en leur laissant le soin de résoudre sur les lieux et suivant les circonstances les questions de conduite, il avait décidé de substituer des agents qui, recevant directement ses ordres, seraient chargés de les faire exécuter.

[1] 22 janvier 1852.

Un ancien député du Gard, l'un des secrétaires de l'Assemblée législative, M. Chapot, avait été appelé à Venise; il avait recueilli de la bouche du Prince l'expression confidentielle de ses volontés. A peine rentré en France, il s'était mis à l'œuvre, avait rapidement posé les bases de la nouvelle organisation, obtenu l'acceptation de ceux qui étaient désignés pour y concourir, soit à Paris, soit dans les départements, et bientôt il leur communiquait, rapportées en France par un jeune visiteur de l'exil, le vicomte de Meaux, les instructions qu'ils auraient, chacun dans sa région, à faire connaître aux royalistes.

Berryer n'avait pas été tenu au courant de ces changements. Ce fut seulement le 8 mai, le lendemain du jour où arrivèrent à Paris les instructions royales, que M. Chapot les lui révéla.

En prenant, après la dissolution du Comité des Douze, la direction effective du parti, le comte de Chambord, d'après l'interprétation de M. Chapot, avait compris que deux choses lui étaient nécessaires : des conseils et un instrument. Les conseils, M. Chapot ne savait point à qui le Prince comptait les demander; mais il ne doutait pas que Berryer, naturellement désigné à la confiance royale, n'en fût un des premiers informé. L'instrument, comme le disait, dans une lettre adressée à M. Chapot, le duc de Levis lui-même, c'était un bureau de communications établi à Paris et destiné à assurer les relations du comte de Chambord avec la France en même temps qu'à faire connaître à ses amis ses pensées et ses intentions. « Transmettre et non contrôler[1] » c'était là, dans des

[1] Lettre de M. Chapot du 8 mai 1852. « Trouver des hommes qui ne pussent en aucun cas être pris pour autre chose que des agents passifs d'une volonté supérieure qu'ils auraient mission de transmettre et non de contrôler, voilà le problème qu'il y avait à résoudre et l'idée que le roi se faisait de l'instrument qu'il voulait se donner. »

termes bien précis, la mission du nouveau bureau. Le marquis de la Ferté, le comte Fernand de la Ferronnays, MM. d'Escuns, de Circourt, de Surville, Chapot, tous hommes d'honneur et de dévouement, étaient appelés à constituer ce bureau qui devait être en rapports constants avec les agents des départements, placés sous son autorité. M. Chapot ne se dissimulait pas que Berryer pourrait trouver cette combinaison insuffisante; il y manquait, suivant sa propre expression, *la pensée dirigeante* ou *le juge des opportunités;* mais, sans se permettre de scruter les intentions du comte de Chambord, le modeste correspondant croyait apercevoir dans le désir que manifestait le Prince de s'entretenir au plus tôt avec Berryer, l'indication du rôle qu'il lui réservait.

Malgré la déférence avec laquelle ces explications lui étaient données, Berryer en éprouva quelque peine. Il n'en laissa rien paraître devant le public; mais à l'un des membres du nouveau bureau, au comte Fernand de la Ferronnays, dont son affection avait conduit et soutenu les premiers pas, il ne dissimula point son impression[1]. Étonné du secret qu'on avait observé envers lui, il ne l'était pas moins d'une communication tardive sur laquelle il n'avait rien à dire ni à faire. Les précautions prises contre lui commandaient son silence.

Elles ne changeaient rien à son projet de se rendre auprès du Prince à l'époque qu'il avait fixée. Il n'éprouvait qu'un besoin, celui de justifier, lui Berryer! sa vie passée, et dans son attachement passionné pour la cause qu'il avait cru jusque-là servir, il demandait seulement qu'on prît soin de ne point ébruiter cette nouvelle organisation.

Ce n'est pas qu'on eût l'intention de répudier les

[1] Lettre de Berryer au comte de la Ferronnays, 9 mai 1852. Copie dans les *papiers de Berryer.*

hommes qui avaient antérieurement représenté la cause royale, ou les précédents qu'ils avaient posés. Interprètes du vœu du comte de Chambord, le duc de Levis, M. de la Ferronnays, M. Chapot, insistaient pour que Berryer vînt à Venise ou à Frohsdorf. Dans sa lettre à M. Chapot, le duc de Levis recommandait aux membres du bureau de se mettre en rapports avec les anciens députés, avec les hommes considérables des autres partis, M. Duchâtel, M. Guizot, M. Molé, M. de Corcelle. Préoccupé de pénétrer dans tous les rangs et de populariser la cause monarchique, le duc de Levis faisait observer que les noms de la plupart des correspondants des départements dont le choix était soumis au Prince, se trouvaient précédés d'un titre ou d'une particule; il y voyait un inconvénient, et engageait le bureau de Paris à lui présenter des agents pris autant que possible dans toutes les classes de la société, afin de donner satisfaction à tous les intérêts et de n'exciter aucun ombrage.

La pensée royale était donc toujours de garder au principe monarchique son caractère national et d'associer tous les citoyens à son triomphe comme à la garantie commune de leurs droits.

La question était de savoir si cette pensée n'allait pas trouver dans l'organisation nouvelle un principe de difficultés, et si l'on ne serait pas amené à restreindre l'action de la royauté quand on voulait l'étendre.

Condamnée au malheur de l'exil, la royauté avait à la fois besoin d'être sans cesse tenue au courant des vœux du pays et de lui être présentée sous des traits qui le rapprochassent d'elle. Bien connaître le pays, être bien connue de lui, tel était son double devoir, son double intérêt, et aussi son double désir.

Le comte de Chambord n'avait voulu prendre la direction du parti qu'afin de mieux voir et d'être mieux vu.

Mais les rois, pas plus que les peuples, ne peuvent

exercer eux-mêmes dans tous ses détails le gouvernement. Il faut qu'ils se dessaisissent d'une part de leurs attributions entre les mains de délégués, et si cette nécessité s'impose à eux lorsqu'ils sont sur le trône, elle les domine encore plus dans l'exil, loin du théâtre des événements, loin des choses et des hommes au milieu desquels les résolutions doivent se concerter et quelquefois s'improviser. Ainsi l'avait compris jusque-là le Prince, en remettant ses pouvoirs à des conseillers qui avaient reçu de lui mission de trancher sur place, au fur et à mesure des circonstances, les questions urgentes. « Je vous ai dit quels amis ont toute ma confiance, avait déclaré le comte de Chambord aux visiteurs de Wiesbaden. Leur accord et le vôtre résoudront les difficultés. »

En se réservant le droit de résoudre désormais ces difficultés, la royauté n'échappait point à la nécessité de recourir à des intermédiaires. « Qui renseigne, conseille », disait à ce propos M. de Falloux. Le comte de Chambord, en effet, ne pouvait se décider que sur les informations qui lui étaient transmises, et, sans avoir la prétention de peser sur sa volonté, ceux qui les lui faisaient parvenir n'en arrivaient pas moins par là même à l'inspirer.

Ces informations, les hommes qui étaient appelés à l'honneur de les lui envoyer, étaient-ils donc le mieux en situation de les recueillir? Parfaitement respectables, pour la plupart, absolument dévoués au Prince, les nouveaux agents, restés généralement en dehors de la vie publique, étaient peu connus du pays ; ils n'avaient guère de relations avec les membres des autres partis, et leur fidélité, nourrie dans une solitude qui la rendait plus exclusive, se préoccupait d'autant moins de dissiper les préjugés et de vaincre les objections, qu'elle avait accutumé de n'en pas tenir compte ou de les ignorer.

L'intérêt personnel, sans que tous en eussent cons-

cience, s'accordait avec les habitudes de leur esprit pour dicter les renseignements qu'ils adressaient au comte de Chambord.

On pouvait dire des membres des anciennes Assemblées — et l'on n'y manquait pas — qu'en prêchant la nécessité de suivre les mouvements de l'opinion et de ne pas déserter le scrutin, ils obéissaient au désir de reprendre la carrière à laquelle ils avaient attaché leur nom. Mais, dans les rangs de leurs contradicteurs, l'humanité avait aussi ses misères et ses faiblesses. Les hommes qu'avait désignés le choix du comte de Chambord dans les départements ne devaient qu'à ce choix leur influence. Elle tombait du jour où l'investiture royale ne les soutenait plus. Pouvaient-ils demander eux-mêmes au Prince de les en déposséder, en adoptant une politique dont le premier effet eût été de rendre la prééminence à ceux qui, par leur valeur personnelle, s'étaient créé des titres aux yeux de leurs concitoyens? Plus le parti royaliste s'isolait, loin de toute action publique, sous la direction de son chef, plus grandissait leur autorité. Ils devenaient des personnages; ils étaient les hommes du Roi.

C'était beaucoup pour eux. Pour le Roi ce n'était point assez. Il fallait qu'ils fussent encore les hommes du pays. En tout temps, et dans l'exil comme sur le trône, le nom des conseillers du Prince eut une importance décisive. Ce nom est un programme ; sur l'idée qu'elle se fait des conseillers, la nation juge le Prince; sa confiance en eux fait sa confiance en lui. S'ils tiennent tout de la faveur du Prince, ils ne lui apportent rien, et ne peuvent qu'affaiblir ou compromettre sa cause devant une nation qui ne les connaît pas ou qui les connaît mal. Si, au contraire, le Prince a donné son mandat à ceux que lui désignait le suffrage public, que leur capacité, leurs services, leur notoriété, leur situation, mettaient plus en rapports avec toutes les classes et toutes les opinions, il

verra leur influence personnelle développer l'ascendant de son droit, en même temps que, mieux éclairé par eux sur l'état des esprits et des choses, il sera plus soucieux d'y conformer son langage et ses actes.

Ces vérités avaient douloureusement frappé Berryer, dès qu'il avait reçu la communication de M. Chapot. La suite des évènements devait les confirmer; nous verrons quels accents ces inévitables conséquences inspirèrent aux plus fidèles serviteurs de la monarchie.

La lettre du 27 avril, qu'avait reçue M. Chapot, fut la première application de l'organisation nouvelle. Cette lettre, écrite par le comte de Chambord, posait l'abstention comme la ligne à suivre dans les prochains scrutins. Cependant elle laissait place aux exceptions et donnait un conseil plutôt qu'un ordre. Elle n'en excita pas moins parmi les hommes politiques, royalistes anciens ou fusionnistes déclarés, des inquiétudes dont l'expression arriva sous toutes les formes à Berryer. Il venait, à ce moment même, d'engager et de gagner une bataille, qui faisait de lui, plus que jamais, le représentant de la conciliation, de la justice et du droit.

VI.

Un décret du 22 janvier 1852 avait prononcé le retour à l'État des biens patrimoniaux que le duc d'Orléans, à la veille de devenir Roi des Français, le 7 août 1830, avait donnés à ses enfants.

C'était l'ancienne proposition de M. Jules Favre mise en vigueur[1].

Le décret avait soulevé jusque dans l'entourage du Président une vive opposition. Trois ministres, M. de

[1] V. *Berryer et la Monarchie de Juillet*, p. 559.

Morny, M. Rouher, M. Magne, s'étaient retirés du Cabinet. M. Dupin avait donné sa démission de Procureur Général. M. de Montalembert avait quitté la Commission consultative, et rompu sans retour avec Louis-Napoléon.

Il y eut dans les rangs de ceux qui avaient accueilli le coup d'État, une stupeur inquiète; peut-être quelque satisfaction chez un certain nombre des anciens ennemis de la dynastie d'Orléans. Double raison pour Berryer de se mettre à la tête de cette révolte de l'honnêteté publique, en même temps que de couper court à des tentatives dissolvantes, en montrant l'orateur du parti légitimiste, l'ancien adversaire de la monarchie de juillet, associé aux vieux amis de cette monarchie pour défendre les droits et le bien de ses héritiers.

Le 23 avril 1852, on vit à la barre de la première chambre du tribunal de la Seine, Berryer, MM^es Paillet[1] et Odilon Barrot, venant soutenir la requête présentée au nom des Princes d'Orléans, par Me Denormandie, leur avoué, contre l'Administration des domaines.

Après une plaidoirie lumineuse de Me Paillet, le substitut, M. Descoutures, soutint l'incompétence du tribunal au nom du Préfet de la Seine.

Berryer répondit au ministère public.

Dans un mouvement qui rappelle sa plaidoirie de 1832 pour Chateaubriand, il invoqua les grands souvenirs de la monarchie en faveur de ce droit que l'on contestait à l'autorité judiciaire.

Quoi! Il y a là quelque chose d'incertain! Quoi! l'autorité de la justice, on l'ignore dans ce pays qui a prévalu précisément par cette magnificence avec laquelle la justice a été départie aux citoyens, dans ce pays dont les plus vieux rois,

[1] Paillet (Alphonse-Gabriel-Victor), 1796-1855, député de 1846 à 1848, représentant du peuple en 1849.

celui notamment qui là-bas priait vis-à-vis de moi (l'orateur désigne du geste la Sainte-Chapelle) faisait du titre de grand justicier son plus noble titre!... Non, messieurs, toujours et dès le premier jour, l'autorité judiciaire a été maintenue... Quel qu'ait été le mouvement des révolutions, l'essence, la nature, la portée, le caractère, l'objet, l'étendue, l'indépendance, l'omnipotence des pouvoirs judiciaires, tout cela est consacré par notre vie politique tout entière. C'est notre nationalité.

L'auditoire était saisi par cette parole qui faisait irruption dans le silence universel, comme un torrent dans le désert. Ce fut alors que s'emparant d'une citation de Tacite que lui avait rappelée M. Dupin, Berryer fit retentir ces mots de l'antiquité : *Forum et jus.*

Tibère était pauvre, disait Tacite, Tibère avait peu de biens en Italie; mais quand il était en contestation avec des particuliers, les Tribunaux prononçaient : « *Forum et jus* ».

Et reprenant tous les arguments de la cause, la validité de la donation du 7 août, le droit résultant, en tous cas, d'une possession de vingt ans, les ventes, les emprunts, les testaments, les contrats de mariage, qui ont constitué la propriété des tiers, il répète, à l'énumération de chacun de ces titres, la parole de l'historien romain.

Vous viendrez dire que ce sont là des questions pour lesquelles on ne trouve pas en France, un tribunal et des juges! « *Forum et jus!* » Donnez-les à tous les princes de la famille d'Orléans, qui disent que la propriété leur est acquise : « *Forum et jus!* » Ne les refusez pas au roi de Belgique qui a son contrat de mariage, au duc de Wurtemberg qui a son contrat de mariage, aux mineurs qui ont hérité des droits de leur mère, « *Forum et jus!* »

Enfin, rappelant les avertissements, alors entendus, qu'il avait donnés à l'Assemblée Constituante, contre les

dangereuses conséquences de ce retour vers la confiscation.

C'est là, Messieurs, ce qui fait, disait Berryer, que j'aurais cru manquer à l'honneur si je n'avais pas répondu à l'appel qui m'a été fait. Je regarde d'être intervenu dans cette affaire et d'avoir signé la consultation comme le plus beau couronnement, et, je le dirai avec orgueil, comme la récompense de ma vie entière. J'ai été quarante ans élevé à l'école des magistrats, j'ai toujours défendu le droit, je le défendrai toujours envers et contre tous, et le droit, ici, est incontestable.

Et s'adressant aux juges :

Nous sommes liés, Messieurs, c'est une cause commune. Vous vous déclarerez compétents, comme tout le barreau vous dit, comme toutes les lois vous disent que vous êtes compétents... Vous avez comme nous traversé bien des révolutions. On vous respecte à travers tous les gouvernements qui se succèdent, sous lesquels vous restez sur vos sièges, parce que vous y restez rendant la justice et la rendant avec dignité. Mais si vous sortiez de ce rôle élevé, si vous l'abandonniez un moment, ce sentiment de respect pour votre vie, ce sentiment, supérieur à toutes les mutations politiques, ferait place à un sentiment tout contraire. Vous en êtes incapables, Messieurs, et vous vous maintiendrez compétents.

L'émotion était « inexprimable » suivant le mot des comptes-rendus du temps. Le tribunal se déclara compétent. La lecture du jugement excita dans l'assistance un enthousiasme dont le président, M. Debelleyme, ne put empêcher l'éclat.

« Tu as conquis le droit de prendre pour devise sur ton sceau : « *Forum et jus* », écrivait M. Dupin à Berryer. Et de l'Ouest, M. de Grandville dominant par la générosité de son âme ses vieilles préventions contre le régime de 1830, lui adressait ce témoignage :

La France entière, ainsi que ceux qui sont exilés, ont pu se convaincre de la droiture de ton cœur qui va si bien aux grands principes... Tu portes plus haut que jamais ce drapeau qui t'a été confié, et bien ingrat celui qui ne voudrait pas reconnaître que tu as suivi la seule et bonne ligne. Après les cruelles épreuves que nous avons subies, qui ne voit que le parti légitimiste modéré est, pour plus tard, la seule ancre de salut[1]?

Quelques jours après ce procès, Berryer partait pour l'Allemagne. Il se rendit d'abord à Frohsdorf, et passa ensuite, en revenant en France, par la Belgique afin d'y voir les généraux exilés, la Moricière, Bedeau, Changarnier[2].

En allant auprès du comte de Chambord, il espérait profiter des termes encore larges de la lettre du 27 avril, pour concerter avec le Prince une ligne de conduite qui, tout en sauvegardant la dignité et les intentions royales, laissât une certaine latitude aux opinions divergentes des royalistes. Le parti comptait en effet quelques députés au Corps législatif, et dans les conseils électifs des membres nombreux, qui, même après l'envoi de cette lettre, avaient gardé leur mandat. Enveloppé des attentions du comte et de la comtesse de Chambord, résistant d'autant moins à cet attrait que le malheur de l'exil en relevait la puissance, Berryer mettait dans la franche expression de ses pensées tout ce qu'il avait à la fois de respect et de séduction.

Il est possible que, dans ce souci réciproque de se ménager l'un l'autre, le roi et le sujet se soient fait illusion sur le résultat que chacun d'eux avait gagné de ces entretiens. A Frohsdorf on crut, ou du moins l'entourage

[1] 30 avril 1852.

[2] Une lettre du général de la Moricière, en date du 1er juin, donne rendez-vous à Berryer, à Bruxelles, pour le 5 juin. *Papiers de Berryer*. — D'autres lettres, écrites à des dates successives par Changarnier, Bedeau et la Moricière, attestent que, plus d'une fois, durant leur exil, Berryer alla rendre visite aux proscrits.

du Prince affecta de dire que Berryer avait adopté toutes les idées du comte de Chambord. Berryer revint avec la conviction qu'il avait obtenu ce qu'il appelait un *modus vivendi,* un ensemble d'explications qui, sans rien rétracter, sans rien retirer de la lettre du 27 avril, lui permettrait de prévenir des divisions regrettables, en couvrant par une large tolérance des diversités de conduite. Aussi fut-il péniblement surpris, à son arrivée en Hollande, d'y trouver dans les feuilles publiques une lettre d'un des confidents du Prince; lettre dont les journaux de Paris, disait-on, étaient fort occupés, et qui tendait à grossir les difficultés que Berryer s'était flatté d'avoir atténuées.

Cette lettre, datée du 19 mai, était adressée par M. de la Ferronnays à M. de Pontalba. Avec des expressions qui rappelaient à Berryer la circulaire de Wisbaden, elle insistait sur ce point : que le roi se mettait *seul* désormais à la tête de son parti et ne laissait plus à personne le droit de le diriger :

Monseigneur, écrivait M. de la Ferronnays, est toujours le prince que vous connaissez, sachant son pays par cœur, vivant avec lui et désireux d'avancer avec lui, persuadé que sa mission en ce monde est une œuvre de pacification des partis.

Programme excellent dont l'auteur de la lettre disait : « Voilà encore toute sa politique », mais en ajoutant aussitôt :

Avec cette différence qu'au lieu de la laisser jusqu'ici se personnifier dans tel ou tel nom, il se met lui-même, et *lui seul*, à la tête de son parti et veut en être vraiment le chef. Cette attitude ferme et énergique convient à son caractère, et les dangers qu'elle peut offrir ne la lui feront pas abandonner.

On laissa de côté la première partie de cette lettre; on n'en vit que la seconde. Berryer était désavoué. Ce fut

là le résultat que les feuilles bonapartistes et les journaux légitimistes, opposés à l'orateur, s'appliquèrent à mettre en relief.

Ces mots de M. de la Ferronnays ne laissent point de doute sur le résultat complètement négatif du voyage de l'ancien chef de la droite parlementaire, écrivit triomphalement M. de Lourdoueix[1] dans la *Gazette de France*. Les pouvoirs, qui lui ont été retirés à la suite du 2 décembre, ne lui seront pas rendus[2].

Étrange erreur assurément que de croire fortifier le parti légitimiste devant l'opinion, en s'attachant à prouver que Berryer ne le dirigeait plus!

Berryer lui-même ne pouvait pas ne pas se rendre compte de l'effet que produirait cette manifestation. Il en dit son sentiment à M. de la Ferronnays avec l'affectueuse douceur qui se mêlait toujours à la gravité de son langage. Il définissait d'abord le but qu'il s'était proposé en allant à Frohsdorf :

J'étais surtout occupé, dans l'intérêt du Roi, d'éviter que la diversité des situations prises par les royalistes ne produisît au sein de notre parti des contradictions et des dissentiments plus fâcheux que les divisions dont nous n'avons que trop souffert par le passé.

Les termes de la lettre du 27 avril ménageaient ces difficultés; avec un peu de patience, on les eût aplanies. La lettre à M. de Pontalba brisait cette espérance. Que dirait désormais Berryer à ceux qui viendraient l'interroger? Comment chercher à concilier les positions divergentes, sans montrer au fond de la politique royale

[1] Lourdoueix (Jacques-Honoré-Lelarge, baron de) 1787-1860. Il avait succédé, comme directeur de la *Gazette de France*, à M. de Genoude, décédé en 1849.
[2] 7 juin 1852.

des contradictions, dont la révélation ne pourrait que la compromettre?

J'ai été également peiné, continuait Berryer, de retrouver dans votre lettre une phrase de la Circulaire qui nous a été si funeste; il ne peut y avoir rien de plus malheureux que de donner à penser que les inspirations qui l'ont dictée reprennent une influence dans nos affaires.

Alors, ne songeant qu'à sa cause, Berryer traçait les règles que devaient s'imposer tous ceux qui avaient à cœur de la servir.

... En des temps aussi difficiles, je peux dire aussi périlleux, pour l'avenir auquel nous aspirons, c'est avec une extrême réserve et une grande prudence de langage, qu'il faut parler au public toujours très facilement disposé à faire remonter bien haut la responsabilité de tout ce qui le blesse ou l'inquiète. Nous devons tous songer, mon ami, qu'en l'absence de toute liberté de la tribune et de la presse en France, les intentions ou les tendances du parti royaliste sont jugées dans l'opinion générale par le caractère et le langage des hommes que l'on croit être honorés de la confiance du Roi.

On veut trouver chez eux la pensée intime, et nous n'aurons jamais une bonne conduite politique, si dans tout ce que nous disons à nos amis, nous ne songeons pas que nos adversaires nous écoutent et s'efforcent de tirer parti du moindre mot.

Dans toutes ces réflexions, aucune pensée personnelle. Berryer déclinait toute prétention de s'imposer au parti.

... J'ajouterais beaucoup à ces réflexions, si tous mes amis étaient plus convaincus que je n'ai jamais eu l'ambition d'imprimer moi-même une direction à notre parti; que, plus que personne, j'ai désiré de tout temps et demandé que cette direction émanât du Roi. Appliqué à l'étude des partis en France depuis plus de trente ans, je crois bien connaître leurs idées et leurs intérêts; j'ai assez pratiqué les hommes de toutes les

opinions pour avoir éprouvé ce que sans rien abandonner de mes principes, on peut faire accepter par les plus hostiles en apparence, et comment on peut arriver, sans concessions funestes, à la conciliation indispensable en France pour ouvrir les chances d'un avenir calme et glorieux. C'est avec ces convictions que je mets un grand zèle à faire écouter mes conseils; mais je n'ai jamais eu la mauvaise puérilité de chercher à placer sous mon nom la personnification d'une politique, de celle-là même que je regarde comme la meilleure et à laquelle j'ai dévoué ma vie avec persévérance[1]!...

Il ne dépendait ni de Berryer, ni de ses contradicteurs, que son nom ne fût dans toutes les bouches : « Votre opinion personnelle vaut mieux pour moi que toutes les décisions du monde[2] » lui écrivait un royaliste éprouvé, M. de Staplande[3]. Pour tous, amis ou ennemis, Berryer était le représentant en France du parti royaliste. On eût voulu, par respect, disait-on, pour la discipline, le faire rentrer dans le rang; mais c'était le cri public qui l'en faisait sortir, et, quoi qu'on pût tenter pour l'effacer, c'était toujours à Berryer que chacun s'adressait, soit pour lui demander connaissance des résolutions prises, soit pour lui en imputer la responsabilité.

Une note nouvelle, en date du 10 juin, porta aux royalistes l'indication de la conduite à suivre. Cette fois, le texte était impérieux et absolu. Les légitimistes devaient refuser tout mandat électif.

On avait écarté l'influence de Berryer, au nom du parti de l'action, et quand le parti de l'action semblait prévaloir, c'était à l'abstention qu'il aboutissait.

A ce mot d'ordre imprévu, transformant en consigne obligatoire une ligne jusque là facultative, la consterna-

1 3 juin 1852. Copie dans les *papiers de Berryer.*

2 29 janvier 1852. *Papiers de Berryer.*

3 Staplande (Louis-Henri Dehau, comte de) 1798-1877, député de 1838 à 1848, représentant du peuple en 1849 et 1871, sénateur du Nord en 1876.

tion fut grande parmi les plus vieux et les plus dévoués serviteurs de la cause royale. De tous les points de la France, leurs plaintes arrivèrent à Berryer, conçues, sans qu'ils aient pu s'entendre, presque dans les mêmes termes.

Comment! on veut que nous conservions notre influence sur les populations, lui écrivait de Marseille M. de Surian, et l'on nous demande d'abandonner les fonctions qui, nous mettant chaque jour en rapports avec nos concitoyens, nous permettent de l'acquérir[1]!...

C'était comme l'écho des paroles qui venaient de Bretagne.

... La lettre, chose étrange, disait M. de Grandville, en nous engageant à conserver toutes nos influences, nous ôte tous les moyens de les établir... Les gens des campagnes nous prendront pour des lâches et des ingrats, et Dieu sait dans quels bras ils iront se jeter[2]!

M. de la Guibourgère exprimait les mêmes craintes. Il citait les noms de Vendéens fidèles, qui obéissaient aux instructions pour ne pas se trouver une fois de plus exposés aux attaques dont avaient été l'objet ceux qui n'avaient pas émigré en 1790 ou pris les armes en 1832; mais il ajoutait que l'on ne se résignait qu'en gémissant à cette funeste résolution[3]. Dans la Haute-Loire, un ancien membre du conseil judiciaire des enfants de France, M. Mandaroux-Vertamy, en raison de sa situation exceptionnelle auprès du Prince, se démettait de son mandat de conseiller général, au risque de se voir accusé de désertion par ses électeurs. Il n'en consignait pas moins ses appréhensions dans une note développée, et il en-

[1] 13 juillet 1852.
[2] 4 juillet 1852.
[3] Lettre du 18 juin 1852.

gageait ses amis à rester ou à entrer dans les assemblées départementales. Dans le Poitou, un magistrat de la Restauration, démissionnaire en 1830, M. Babinet[1], se retirait également des conseils électifs pour se conformer aux instructions du 10 juin; mais dans un mémoire qu'il transmit à Berryer et que Berryer annota, il présentait ces instructions » comme l'acte le plus déplorable et le plus contraire aux intérêts du Roi. » Il peignait, avec une clairvoyante inquiétude, l'isolement auquel la tactique nouvelle allait vouer les royalistes.

La France, écrivait-il, est divisée en plusieurs minorités politiques qui s'agitent en présence d'une masse compacte qui, ballottée depuis soixante ans de révolution en révolution, de gouvernement en gouvernement, n'a plus de sens politique et ne sait plus à quel vent de doctrine obéir... Se séparer de cette masse, c'est la perdre et la donner à ses adversaires... Se retirer, c'est lui donner d'autres chefs qu'elle suivra. On nous considèrera comme une classe à part; c'est ce préjugé qni est le véritable obstacle au retour de Henri V[2].

Ce qui achevait de contrister ces nobles cœurs et même d'en exaspérer quelques-uns, c'étaient les attaques

1 Babinet (Jérémie), né le 8 thermidor an V, mort le 23 août 1855. Président du tribunal des Sables d'Olonne en 1830, M. Babinet avait envoyé au ministère Polignac une protestation énergique contre les ordonnances de Juillet qu'il qualifiait d'inconstitutionnelles; mais, la révolution accomplie, il donna sa démission et la maintint, bien que sa protestation, connue à Paris, lui ait valu des offres d'avancement de la part du nouveau régime. Il avait aux Sables une telle autorité personnelle que, sur sa demande, le drapeau blanc resta arboré sur le Palais de justice jusqu'au 9 août 1830. M. Babinet était conseiller général du canton de Lusignan (Vienne).

2 *Papiers de Berryer*. On peut rapprocher de ces plaintes ce témoignage d'un ancien ministre de l'Empire : « De semblables instructions (sur l'abstention) nous servaient, au lieu de nous nuire. Condamnés à l'isolement, les intransigeants du parti perdaient tout crédit; la plupart s'atrophiaient dans l'oisiveté, et l'exagération de leurs idées servait de repoussoir à l'empire » *Mon journal*, par Ernest Pinard, ancien ministre de l'intérieur, p. 257.

triomphantes que certaines feuilles royalistes jetaient à ce moment même sur Berryer :

Je me voile la face de honte, lui écrivait M. Laurentie; je ne puis souffrir que des dévouements de cette sorte ne protègent pas contre la méchanceté et la bêtise, et naturellement ce doute me vient quand je vois ce qui se passe par rapport à vous... Je conclus que vous ne pouvez pas laisser l'opinion sous une direction aussi injurieuse[1]...

Déjà, M. de Grandville, avec son libre parler, lui avait fait entendre de semblables avertissements.

Il y a certains hommes dans ce bas monde, disait-il à Berryer, qui représentent certains principes et la dignité et l'honneur de ces principes. Quand on laisse amoindrir ces hommes, quand on souffre que la calomnie plane sur leurs actes, on met à néant toute l'action qu'ils ont produite; on recule au lieu d'avancer... Je comprends que tu fasses bon marché de toi; ce sont là des sentiments généreux sans lesquels même tu n'aurais jamais pu soutenir toutes ces attaques... Mais lorsqu'il s'agit de l'honneur du drapeau que l'on porte, c'est ce drapeau lui-même qui reçoit un échec, et alors on doit tout employer pour que cet échec soit effacé[2].

On n'eût pas obtenu de Berryer un mot pour conseiller une ligne qu'il désapprouvait; mais il ne voyait présentement ni convenance ni utilité à la combattre publiquement. C'était déjà pour lui une assez grande douleur d'affliger le comte de Chambord, en refusant son concours à des vues qu'il jugeait funestes; pour ménager un retour possible autant que pour obéir à l'élan de son cœur, il ne voulait pas afficher son opposition. Le silence auquel était alors condamnée la France, la pression exercée sur le suffrage universel, la difficulté presque absolue d'user des journaux, le désir de ne pas favoriser, chez les roya-

[1] 30 juillet 1852. *Papiers de Berryer.*
[2] 14 avril 1852. *Papiers de Berryer.*

listes effrayés ou las des révolutions, un courant vers l'Empire, lui paraissaient devoir expliquer les résolutions prises et en atténuer l'effet. Il n'en continuait pas moins à les déplorer, leur refusant « toute adhésion, même apparente[1] », épanchant ses inquiétudes dans les entretiens intimes, observant l'état des esprits, et recueillant tous les renseignements qui pouvaient porter à Frohsdorf la justification de sa persévérante manière de voir.

VII.

Tandis que cet effort se faisait, dans son propre parti, contre l'influence de Berryer, l'opinion publique, par diverses manifestations, couronnait sa gloire. Celui, dont quelques-uns répétaient qu'il avait cessé d'être l'homme du Roi, devenait de plus en plus l'homme de la France.

Au mois de février 1852, Berryer avait été élu, dès le premier tour de scrutin, membre de l'Académie Française. Au mois de juillet de la même année, il était proclamé bâtonnier de l'ordre des avocats de la cour de Paris. Ses anciens adversaires politiques, comme ses amis de tous les temps, saluaient à l'envi ses succès. M. Molé lui annonçait par un aimable billet son élection à l'Académie, en même temps que son camarade Dupin. Lorsque le conseil de l'Ordre eut mis Berryer à la tête de barreau, M. Dupin, qui était dans la Nièvre, lui écrivit :

> Laisse-moi te féliciter cordialement de ton élection comme bâtonnier des avocats; c'est la récompense de bien des choses, mais surtout, et dans son actualité, le prix de ta belle plaidoirie dans l'affaire d'Orléans. Si cette élection te fait autant de plaisir que m'en a fait la mienne en 1829, c'est le plus grand que tu auras éprouvé de ta vie...

[1] Lettre de Berryer à M. Laurentie, 20 août 1852. Copie dans les *papiers de Berryer*.

Deux membres de l'Académie n'avaient pu donner leurs voix à Berryer; c'étaient les deux bannis, M. Thiers et M. de Rémusat. Le nouvel élu ne les oublia point. Sa première pensée fut pour leur dire combien il tenait à honneur d'être devenu leur confrère :

Il écrivit à M. Thiers :

Mon cher ancien collègue,

Les dissidences politiques ne m'ont privé en aucun temps des témoignages de votre amitié, et vous avez toujours dû croire à la sincérité de l'affection qui me lie à vous depuis de longues années. Ces cordiales relations ne sauraient être rompues par l'injustice et la violence des proscriptions. Chagrin de votre exil, j'ai bien vivement regretté votre absence jeudi dernier; j'avais à cœur de n'entrer à l'Académie qu'en comptant votre suffrage au nombre de ceux qui m'étaient accordés.. J'ai un vrai déplaisir de ce que mon nom n'a point été jeté de votre main dans le scrutin; mais je reste certain que dans cette pacifique enceinte, où bientôt, j'espère, je pourrai m'asseoir près de vous, je retrouverai en vous et la même bienveillance et la même cordialité[1].

Il adressa à M. de Rémusat l'expression des mêmes regrets et des mêmes vœux.

Tout ce qui me rapproche de vous m'est précieux, lui répondit M. de Rémusat, et j'aime à me dire que chaque rapprochement est un pas vers une plus intime union[2].

La lettre de M. Thiers portait l'aimable abandon de sa nature.

Londres, le 8 mars 1852.

Mon cher ancien collègue,

J'ai attendu pour répondre à votre aimable et cordiale let-

[1] 16 février 1852.
[2] 20 février 1852.

tre une occasion sûre, non pas que j'aie de grands secrets à vous confier, mais les plus innocents épanchements de l'amitié sont gênés par la présence de la police; or vous savez qu'elle est présente aujourd'hui dès qu'on écrit à ses amis, et qu'elle lit tout. J'ai donc attendu le départ d'une personne amie pour vous remercier de votre souvenir, vous assurer que le mien vous est resté fidèle, et que je me rappelle avec le même plaisir vingt-deux ans de luttes, tantôt contre, tantôt à côté l'un de l'autre, et toujours l'amitié sauve. Je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais j'espère qu'il en sera toujours ainsi. J'avais, vous le savez, le projet de vous donner ma voix pour l'Académie et je regrette que vous n'ayez eu que mes vœux. Mais je vous donne ici ma voix et vous reconnais de grand cœur membre, très digne membre de l'Académie française. Je désire beaucoup y siéger à côté de vous et vous appeler confrère, puisque je ne puis plus vous appeler collègue. Le pourrai-je bientôt? Je n'en sais rien. Je désire beaucoup rentrer dans mon pays, car l'exil, que l'on ne connaissait plus chez nous, depuis la paix, que dans les livres, est en réalité une peine des plus amères. Mais, s'il faut sacrifier pour le faire cesser une partie quelconque de mes opinions ou de ma dignité, je le supporterai, quelque long qu'il soit. En attendant que je vous revoie, je ne sais où, je ne sais quand, au sein de notre pays, à l'abri d'un bon et sage gouvernement, ou sous les coups de l'arbitraire, je vous serre de loin la main. Je vous la serre bien affectueusement. Adieu! Adieu!

M. de Rémusat avait sollicité le concours de Berryer pour un de ses amis, M. d'Haussonville[1], qui venait d'être traduit devant le jury belge. Le comte d'Haussonville avait fondé à Bruxelles un journal d'opposition, le *Bulletin français*, dont les exemplaires, malgré la surveillance de la police, passaient la frontière. Sur les instances

[1] Haussonville (Joseph-Othenin-Bernard de Cléron, comte d') 1809-1884, député de 1842 à 1848, sénateur inamovible en 1878, membre de l'Académie française.

menaçantes de l'Élysée, le gouvernement belge se décida à le poursuivre en cour d'assises.

M. Odilon Barrot devait plaider pour M. d'Haussonville. En conviant Berryer à le soutenir de sa parole, M. de Rémusat lui montrait dans cette association d'efforts « le symbole et le gage d'un accord plus général et plus intime. » C'était le prendre par son faible.

Gendre du duc de Broglie, le comte d'Haussonville était un ami dévoué de la maison d'Orléans. Député sous Louis-Philippe, il n'avait pas épargné l'attaque aux légitimistes; il avait voté la flétrissure; toutes raisons pour que Berryer fût bien aise de prouver, en le défendant, qu'il ne connaissait pas les rancunes de parti. L'homme était d'ailleurs plein d'esprit et de courage; lutteur intrépide, prodigue de son temps et de sa bourse, recherchant avec les autres opinions des alliances qu'il tenait fidèlement, M. d'Haussonville devait mener contre le régime napoléonien une guerre habile et redoutable.

Ma confiance dans votre noble caractère et mon admiration pour votre beau talent, écrivait-il à Berryer, ne m'ont pas seuls porté à m'adresser à vous. J'ai pensé, et je vous remercie d'avoir pensé comme moi, qu'il est utile de montrer au public que la situation faite à notre malheureux pays avait du moins eu pour résultat de réunir en un faisceau de commune résistance les hommes de cœur de tous les partis[1].

Le nom des avocats allait donner à l'affaire un retentissement que l'Élysée n'avait pas prévu; il voulut y mettre ordre. On apprit que, si M. Odilon Barrot et Berryer se rendaient en Belgique, le retour en France leur serait interdit. Berryer n'en fut pas ébranlé. Mais

[1] 8 mars 1852. *Papiers de Berryer.*

M. d'Haussonville jugea qu'il ne pouvait, pour sa propre cause, exposer ses défenseurs à ce péril.

Vous êtes demeuré fidèle aux habitudes généreuses de toute votre vie, en méprisant cette menace, écrivit-il encore à Berryer. Il ne m'est pas permis d'y être aussi indifférent. Souffrez, Monsieur, que je ne veuille pas assumer cette terrible responsabilité d'augmenter le vide qui s'est fait dans les conseils supérieurs de mon pays. C'est au nom de son intérêt le plus évident que je vous prie de ne pas donner suite à une résolution qui lui serait trop funeste.

M. d'Hausssonville fut acquitté par le jury de Bruxelles. Sous la pression du gouvernement français, il dut bientôt quitter la Belgique et porter à Londres le journal qui troublait le repos de Louis-Napoléon.

En répondant à la demande de M. de Rémusat, Berryer n'avait eu garde de laisser tomber les pensées d'union que lui exprimait son ancien collègue; ce n'était pas seulement une coalition éphémère, c'était un accord complet et durable, qu'avec lui, il entendait réaliser.

La Providence nous avait donné trois ans, lui disait-il, pour constituer un parti d'honnêtes gens, unis par les mêmes principes d'ordre et de liberté, parti qui pouvait préserver notre pays et du comité de salut public et du despotisme dictatorial. Cette ressource n'a point été présentée à la France. Aujourd'hui, elle est plus que jamais effrayée et dégoûtée des complications et des déchirements politiques, et la *coalition du bien public* peut seule la détourner des mauvais expédients à l'aide desquels elle essaie de se maintenir en repos coûte que coûte.

Vous qui voyez bien que ce repos trompeur n'est que le prélude des plus hideuses tempêtes, aidez-nous à les détourner, et soyez assuré de trouver en moi un complice sincère et dévoué[1].

[1] 19 mars 1852.

Berryer portait plus haut ses avis et ses adjurations. Les Princes d'Orléans l'avaient remercié de son intervention pour la défense de leurs droits devant le tribunal de la Seine. « Espérons, lui disait le Prince de Joinville, que tous les cœurs honnêtes sauront s'unir pour rendre à notre pays l'indépendance et l'honneur. C'est mon vœu le plus ardent[1]. »

Berryer saisit cette occasion d'adresser aux fils du roi Louis-Philippe un appel direct.

... Qu'il me soit permis de dire, Monseigneur, que je me suis constamment efforcé, et je ne cesserai pas, d'appliquer ce qu'il y a en moi d'amour loyal de la France, d'intelligence et d'énergie, à cette œuvre de réconciliation et d'union, bien convaincu qu'elle aurait pu, qu'elle pourrait encore délivrer le pays des maux dont il souffre, des malheurs qui le menacent et lui en épargner le retour.

La France, dépourvue de ses lois et désunie, se meurt dans les angoisses, les faiblesses et les lâches expédients de l'égoïsme. Les principes sacrés du droit et de l'ordre qui font la force des peuples libres, les libertés légitimes qu'un grand gouvernement peut seul respecter et maintenir, ne reprendront leur empire au milieu de nous que lorsqu'un même dévouement ralliera les hommes de courage, de lumière et de conscience autour de cette antique et glorieuse Maison de Bourbon qui a fait la France ce qu'elle a été, ce qu'elle ne doit pas cesser d'être dans le monde.

Princes de cette royale famille, ne doutez pas de la puissance de vos exemples sur la raison et le cœur de tous les gens de bien[2]...

VIII.

Quelle voix eût pu s'élever contre ces paroles? Nul en

[1] 15 avril 1852. — *Papiers de Berryer.*

[2] *Papiers de Berryer.* Copie autographe.

principe n'en contestait la vérité. La nécessité de la fusion semblait tellement reconnue qu'on pouvait s'étonner qu'elle ne fût pas faite.

Déjà au nom de ses amis, M. de Tocqueville avait adressé au comte de Chambord un mémoire sur les conditions du retour de la royauté. Tout en exprimant l'amère inquiétude que la révolution ne finît par « mener partout au despotisme », il croyait à un réveil de l'esprit de liberté en France. La royauté devait s'y préparer, en se présentant dès aujourd'hui comme le gouvernement de « la Monarchie constitutionnelle et représentative » avec les libertés qui étaient ses attributs essentiels. Non pas qu'il n'y eut à user d'une « grande prudence » ; après les alternatives d'anarchie et de dictature qui avaient suivi la révolution de 1848, M. de Tocqueville était le premier à le dire, il faudrait au début « assurer au pouvoir royal tous les droits compatibles avec la liberté et ne reconnaître à la liberté que les droits indispensables, sans lesquels elle ne pouvait exister[1]. »

Le duc de Lévis, accompagné de M. de Corcelle, s'était rendu, non seulement chez M. de Tocqueville, mais encore chez M. Odilon Barrot. M. Vivien, M. Rivet, M. Dufaure. Il avait recueilli de la plupart d'entre eux des paroles conciliantes.

D'anciens membres de l'Assemblée, d'anciens ministres de Louis-Philippe, M. de Corcelle, M. de Salvandy, le duc de Broglie, le duc de Montebello, M. Duchâtel, M. Moulin, se réunissaient pour délibérer sur les institutions qui conviendraient à la France, sous l'égide de la Monarchie.

Ils formaient une sorte de commission constitutionnelle dont M. Moulin était secrétaire. Berryer s'associait

[1] Cette note, dont M. de Falloux a reproduit une partie dans les *Mémoires d'un Royaliste* (II, p. 56), a été publiée dans la *Gazette de France* du 23 novembre 1871.

à leurs conférences; M. Guizot, M. de Tocqueville, M. Dufaure, s'y intéressaient. Un projet fut élaboré par les soins de M. Moulin et porté par M. de Corcelle au comte de Chambord qui en approuva les grandes lignes.

La pensée de ce projet répondait aux idées de Berryer; comme la loi de 1850 sur l'enseignement, elle reposait sur le principe des délégations représentatives. Les délégués des conseils municipaux et des communautés professionnelles, avec adjonction des plus imposés et de certains électeurs de droit, tels que les bâtonniers des avocats, les présidents des chambres des officiers ministériels, des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes etc.., constituaient le corps électoral de la Chambre des députés; le grand Conseil, ou Chambre haute, se composait de hauts fonctionnaires et de membres nommés sur la présentation des conseils généraux; le jury de la presse était également formé par les délégations des principaux corps de l'État et de la nation. Suivant l'expression de M. de Corcelle, on établissait « une *aristocratie mobile,* dans le bon sens du mot, c'est-à-dire le gouvernement des meilleurs sagement adapté à l'égalité des conditions [1] ».

Les mêmes questions occupaient les exilés. Berryer, à son retour d'Allemagne, au mois de juin, avait été voir les généraux : il avait parlé avec eux de l'avenir de la patrie. Revenu de l'expérience républicaine qu'il avait loyalement faite, Lamoricière ne voyait que dans l'union monarchique le salut de la France. Bedeau partageait son sentiment. Changarnier donnait aux amis des deux cours les plus sages avis sur la nécessité d'une réconciliation qui ne fut « ni le triomphe d'un parti, ni l'humiliation de l'autre [2] ». Cette réconciliation, la Reine, les

1 *Mémoires inédits* de M. de Corcelle.

2 Lettre à la marquise de Ganay. — *Changarnier*, par le comte d'Antioche, p. 351.

princes, la désiraient, et quelques-uns affirmaient que la duchesse d'Orléans, elle-même, n'y était pas toujours contraire.

Pourtant l'œuvre restait en suspens. Nul n'osait vouloir ce que chacun déclarait souhaiter. Comme au temps de Mirabeau, les « nolontés [1] » paralysaient les intentions. « Les conseillers et les flatteurs nous font bien du mal [2] » disait la reine Marie-Amélie.

La réflexion était vraie des deux parts; elle donnait peut-être, à elle seule, le secret de ce fatal temps d'arrêt.

Berryer en gémissait, et ses avertissements ne cessaient de s'adresser aux deux camps. M. de Larcy lui ayant écrit que M. Thiers se défendait de faire aucune espèce d'opposition systématique à la royauté légitime :

J'en suis assuré répondait-il; il est trop évident que l'événement qui atteindrait de nouveau les aînés serait un coup mortel porté à l'autre branche. Mais deux choses manquent à cette détermination. Il (Thiers) ne reconnaît pas assez qu'il importe d'avoir une solution prête pour tous les cas qui peuvent se présenter, et que le seul fait de la réconciliation donnerait aux idées de tous une direction et un point d'appui qui suffiraient pour hâter la marche des affaires. En second lieu, je vois avec peine qu'il n'y a pas, dans cet esprit si intelligent et si capable d'exercer une heureuse influence, de volonté qui le conduise à agir utilement. Ce n'est pas entrer dans les voies de la Providence, ce n'est pas vouloir ce qui est nécessaire au pays, ce n'est pas servir des intérêts si gravement menacés que de dire : « J'accepterai ce que la Providence m'imposera. » Une telle disposition d'esprit n'est qu'une persévérante hostilité [3].

1 « Du côté de la cour quel assemblage ... de volontés et de *nolontés!..* (Mirabeau au comte de la Marck — 27 janvier 1790). Correspondance entre Mirabeau et la Marck — publiée par A. de Bacourt, t. I, p. 460.

2 Lettre de la reine Marie-Amélie citée par le comte d'Antioche. *Changarnier,* p. 341.

3 18 août 1852.

D'un autre côté, il s'affligeait de la place que gardait dans son propre parti l'esprit de défiance et d'exclusion. Il prêchait l'abandon des rancunes, le concours plus résolu des efforts, une plus nette et plus haute intelligence des devoirs, seul moyen de préparer le résultat « auquel, disait-il, je ne cesse d'aspirer comme Français, comme chrétien, comme royaliste, comme ami de la justice et de la liberté. »

IX.

Durant ces tergiversations, Louis-Napoléon arrivait à son but. Il venait de faire dans les départements un voyage, dont il avait à Bordeaux posé le terme et révélé l'objet, en déclarant solennellement : l'*Empire,* c'est la paix ! ».

L'Empire fut rétabli par un sénatus-consulte, et les électeurs appelés à le sanctionner le 21 novembre par un nouveau plébiscite.

Député au Corps législatif où son talent et son caractère avaient reçu l'hommage de ses adversaires eux-mêmes, M. de Kerdrel interrogea Berryer sur ce qu'il devait faire en présence du changement annoncé. Berryer fut, cette fois, d'avis qu'il donnât sa démission, en avertissant le pays, à la veille du scrutin, des conséquences du vote qu'on l'appelait à émettre[1].

La détermination était grave et sa nécessité contestable. M. de Kerdrel se soumit au conseil qu'il avait demandé, et envoya sa démission au Président du Corps législatif.

En même temps, Berryer était consulté par le duc de Lévis sur les termes du manifeste que le comte de Chambord devait adresser à la France. Il transmit à Frohsdorf

[1] Lettre du 10 novembre 1852.

deux projets qui entrèrent pour une grande part dans le document royal.

Du second de ces projets, nous détacherons quelques passages, rapprochés des notes que Berryer y avait jointes, pour bien montrer la pensée politique qu'il cherchait à faire prévaloir. Cette pensée, c'était de démêler tout à la fois ce qu'il y avait de louable dans les mouvements, même égarés, du pays, et de rendre justice à ce qui avait été fait de bon, de sage et de patriotique sous les gouvernements étrangers à la monarchie légitime.

Séparés de la royauté légitime consacrée par les siècles, disait dans le projet de Berryer le Prince aux Français, vous avez cherché dans les mobiles et trompeuses manifestations d'un vœu national, des institutions fortes et libres, le respect des lois, la sécurité des intérêts. Durant le cours de tant d'essais infructueux, j'ai applaudi au concours que mes fidèles amis et tous les gens de bien ont donné à ce qui s'est fait pour contenir les désordres et ramener le calme dans vos campagnes et dans vos villes. Mais vous ne pouvez pas confondre les volontés généreuses qui se dévouent au salut de la chose publique avec les calculs d'une ambition personnelle dont vous deviendriez les instruments aveugles.

Français, vous reconnaissez maintenant que votre salut est attaché au rétablissement de l'autorité monarchique ; que, sous ce régime seul, la France peut trouver cette sécurité de tous les droits, ce développement tranquille de tous les intérêts, cet accord permanent de l'ordre et de la liberté, qui fondent et garantissent en même temps l'honneur et la prospérité des nations.

... Vous voulez vous soustraire aux perpétuelles vicissitudes de régimes toujours provisoires, qui consument en expériences vaines la vie des générations et la force de l'État; vous aspirez à la stabilité, au dedans et au dehors, dans le gouvernement et dans la paix: vous avez besoin d'avoir confiance et vous voulez que le monde ait confiance dans votre avenir.

N'attendez pas ces précieux avantages de la tentative d'un nouvel empire. Elle ne fera qu'aggraver les incertitudes qui pèsent sur les esprits; elle n'ouvrira devant vous que de nouvelles perspectives d'agitations et de hasards.

... Persuadé que la royauté, avec la force de la tradition et du droit, peut seule d'une main sage et loyale imprimer aux institutions politiques de la France le caractère d'une liberté véritable, condition nécessaire de la grandeur et de l'autorité morale du gouvernement, je proteste contre l'usurpation qui vous abuse; je proteste au nom des libertés que Louis XVI a voulu fonder, que Louis XVIII a proclamées en montant sur le trône.

Resté chef de la plus ancienne des familles souveraines de l'Europe, héritier des rois, qui, durant quatorze cents ans, ont développé et fait respecter la puissance et la fortune de la France, je maintiens mon droit, et, prenant Dieu à témoin, je déclare à cette France et au monde que je demeure attaché à la loi antique sur laquelle mon droit est fondé, par respect et par dévouement pour les grands devoirs qu'il m'impose...

Les réflexions suivantes étaient annexées, comme autant de pièces justificatives, à ce projet de manifeste.

Berryer avait été frappé de « deux grands mots » dans la correspondance de M. de Maistre. Parlant, au mois d'avril 1815, de la fidélité témoignée par l'armée à Napoléon revenu de l'île d'Elbe :

« C'est la fidélité proprement dite; l'objet est faux, mais le sentiment est bon, » disait M. de Maistre. Et plus loin faisant allusion aux mesures violentes de Napoléon : « Bonaparte chasse les émigrés; tant mieux, il n'est pas souverain. »

Dans ces deux phrases, Berryer voyait une leçon saisissante sur la manière dont il importe de mettre à profit les entraînements, même déplorables, des peuples, et sur la ligne de conduite qui doit caractériser la souveraineté.

Allez au fond du vote du 20 décembre, appréciez cette réac-

tion de la France sur elle-même et contre l'esprit et les doctrines révolutionnaires, cette recherche de l'autorité; *l'objet est faux, mais le sentiment est bon.*

D'où la nécessité de suivre attentivement ce mouvement, de s'en inspirer et de ne pas s'isoler dans une politique exclusive qui séparerait le Prince de la nation.

Prenez garde à toute direction d'idées et de conduite qui, dans l'état de dépourvu, de lassitude, d'alarmes générales, où est la France, sera inspirée par le ressentiment ou même le souvenir des luttes et des fautes du passé.

Profitez du sentiment qui est bon; montrez l'autorité vraie, légitime, forte, *parce qu'elle agit sur tous et au bénéfice de tous.* Si elle fait appel à ses amis, à ses fidèles, on ne verra dans son action que le renouvellement des luttes, une victoire remportée, un parti triomphant; on ne verra point dans le roi le souverain de tous. On ne se prépare pas volontairement les humiliations et les souffrances d'une défaite.

Le manifeste du comte de Chambord parvint en France. Le *Moniteur* le reproduisit à la veille de la proclamation de l'Empire.

Le résultat du vote, dans les circonstances présentes, n'était pas douteux.

Le Prince, comme Berryer, n'avait pensé qu'à réserver l'avenir.

CHAPITRE VII.

LE BARREAU ET L'ACADÉMIE.

Berryer à la conférence des avocats. — Procès du marquis de Vogüé. — Plaidoirie de Berryer. — M. de la Rochejaquelein est nommé sénateur. — Procès des correspondants étrangers. — Plaidoirie de Berryer. — Lettre que lui adresse l'un des prévenus, M. de Coetlogon. — Suite des négociations pour la fusion. — Lettres et notes de Berryer. — Visite du duc de Nemours au comte de Chambord (17 novembre 1853). — Joie de Berryer à cette nouvelle. — Procès du capitaine de Laporte devant le Conseil de guerre de Mézières. — Plaidoirie de Berryer. — Lettre de M. de Montalembert à M. Dupin. — Le Corps législatif autorise des poursuites, à l'occasion de cette lettre, contre M. de Montalembert. — Berryer doit plaider pour lui. — Ordonnance de non-lieu. — Lettres de M. de Montalembert et de M. Dupin à Berryer. — Berryer se retire à Augerville pour préparer son discours de réception à l'Académie. — Ses lettres à ce sujet. — Éclat de sa réception. — Réponse que lui adresse M. de Salvandy. — Berryer refuse de faire aux Tuileries la visite d'usage. — Sa correspondance avec M. Mocquard. — Lettres que lui adressent le comte de Chambord et le duc d'Aumale. — Mort de M. de la Guibourgère et de M. de Grandville. — Douleur que ces pertes causent à Berryer. — Mort de Lamennais. — Mort de M. Molé. — M. de Falloux est appelé à remplacer M. Molé à l'Académie française. — Correspondance de Berryer avec lui, en vue du discours de réception. — La réunion d'Augerville. — Résultats de la guerre de Crimée. — Lettre de Berryer au comte de Chambord. — Mort de M. de Salvandy. — Lettre du comte de Chambord à M. Pageot. — Réserves des princes d'Orléans sur quelques expressions de cette lettre, relatives à la réconcilitaion des deux branches de la Maison de France. — Le duc de Nemours est

chargé par ses frères de faire connaître ces réserves au comte de Chambord. — Réponse du Prince. — Échec apparent de la fusion. — Confiance de Berryer dans l'issue finale.

I.

L'ouverture de la Conférence des avocats eut lieu le 9 décembre 1852. Berryer inaugurait son bâtonnat. Ce fut une fête au Palais. Jamais les membres de l'Ordre n'avaient été plus nombreux; le Conseil eut quelque peine à pénétrer au milieu des rangs pressés qui garnissaient les salles de la Bibliothèque.

Le discours du Bâtonnier fut comme un résumé de sa vie. En face d'un régime qui avait supprimé les libertés publiques, Berryer rappelait les grandes maximes des hommes de l'ancien temps, les franchises assurées à l'Ordre par les édits de nos rois, l'indépendance du barreau garantie contre leurs ordonnances par les souverains eux-mêmes; il citait la réponse de M. de Mesmes à François Ier qui voulait ôter sa charge à l'avocat général de Ruzé :

« C'est mon avocat, dit le roi; chacun prend qui il lui plaît; serais-je de pire condition que les moindres? — Sire, répondit M. de Mesmes; c'est l'avocat de la Couronne, non sujet à vos passions, mais à son devoir. »

La jeunesse du barreau applaudit avec transport son nouveau chef. Berryer reprenait auprès d'elle la mission qu'il avait remplie sous la Restauration. Les accents du président de la société des *Bonnes études*[1], ses conseils, son zèle pour découvrir les talents nouveaux, son attention affectueuse à les encourager, se retrouvaient chez le Bâtonnier, et sa bonté lui gagnait parmi ses jeunes

[1] V. *La jeunesse de Berryer*, p. 272.

confrères des attachements qui lui firent escorte jusqu'à son dernier jour.

Berryer fut bientôt appelé à plaider un procès politique, conséquence de l'événement qui avait changé la forme du gouvernement.

Des exemplaires du manifeste du comte de Chambord contre le rétablissement de l'Empire avaient été répandus par toute la France. Dans le Cher le marquis de Vogüé[1], ancien membre des Assemblées de 1848, avait chargé son régisseur de les propager. Il fut cité devant le tribunal de Cosne, sous la prévention d'avoir participé « au colportage et à la distribution d'écrits autographes non revêtus du timbre national et ne portant pas le nom et l'adresse de l'auteur et de l'éditeur ».

L'audience s'ouvrit le 31 janvier 1853.

Le marquis de Vogüé parut, accompagné de Berryer, son ami et son défenseur.

Le client et l'avocat étaient dignes l'un de l'autre.

Issu d'une vieille race militaire, qui comptait dans ses alliances le maréchal de Villars, décoré à dix-neuf ans pour sa valeur dans la guerre d'Espagne, associé en 1830 à la campagne d'Alger, Léonce de Vogüé était destiné à inscrire son nom, à la suite de ses ancêtres, sur la liste des défenseurs de la France. La révolution de Juillet brisa son épée; elle fit de lui un maître dans l'agriculture et dans l'industrie. Originaire du Vivarais, il s'était établi dans le Berry pour y administrer le vaste héritage que lui avait laissé sa grand'tante, la princesse Louis de la Trémoille. Il se jeta avec passion dans ses nouveaux devoirs, développant les travaux, réformant le mode d'exploitation de ses domaines, créant ou relevant les usines, toujours en quête des inventions récentes pour en doter sa région, déployant dans cette vie

1 Vogüé (Léonce-Louis, marquis de) 1805-1877, représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871.

de grand propriétaire les dons de l'homme de gouvernement, l'initiative, l'autorité, la connaissance des hommes, l'art de les commander, et en même temps de s'en faire aimer par une vigilance généreuse pour leur bien-être et l'ardeur d'un dévouement que n'arrêtait aucun péril. Quand Berryer vint à Cosne pour le défendre, on lui montra l'endroit où le marquis de Vogüé, en 1846, avait risqué sa vie pour sauver les inondés du Val de la Loire.

La révolution de 1830 avait écarté M. de Vogüé de la Pairie en même temps que l'armée. Il y eût siégé à côté de M. de Brezé et du duc de Noailles. Dès 1829, il avait fondé le *Correspondant* pour y défendre, en dehors des questions de gouvernement, la liberté religieuse, prêt à provoquer sur ce terrain, lui royaliste inébranlable, l'accord des esprits que divisait la politique. Nature bouillante et chevaleresque, frémissant au seul nom d'honneur, avec une bienveillance exquise sous laquelle on sentait la flamme, comme on voyait souvent un éclair dans son regard loyal et doux, il eût tout sacrifié à sa cause, hormis son indépendance. Nul n'était plus dévoué ni moins courtisan; quel que fût le déchirement de son cœur, les instructions royales n'obtinrent pas de M. de Vogüé qu'il s'ensevelît dans l'abstention, lorsqu'il crut utile à la royauté que ses défenseurs se montrassent dans les conseils électifs du pays.

C'était au gouvernement une faute de s'attaquer à un tel homme, dans sa propre contrée. Les juges de Cosne acquittèrent le prévenu. Il ne resta du procès que la plaidoirie de Berryer et l'hommage rendu à M. de Vogüé.

Le manifeste du comte de Chambord était dénoncé par l'accusation comme une tentative de division jetée dans les esprits, à la veille du plébiscite :

Où en sommes-nous, Messieurs, répondit Berryer, si de tels

avertissements peuvent être qualifiés d'actes séditieux? Séditieux contre qui? Contre un pouvoir qui n'est pas encore? Contre un vote qui n'est pas émis?... Provoquer seulement l'hésitation et le doute, c'était, selon M. le sous-préfet, porter atteinte à la liberté des électeurs! Mais les circulaires administratives, les démarches, les injonctions, les menaces, les promesses des journaux officiels, les écrits distribués ou affichés avec profusion et répétant de toutes parts : *Votons pour l'Empire!* étaient donc autant d'actes criminels, autant de violations de la liberté des suffrages! L'avouez-vous aujourd'hui? L'aveu est bon à retenir pour l'histoire et l'enseignement du pays.

Il exposait avec grandeur la pensée du manifeste, et, comme le ministère public avait dit que le nom de Henri, avec ces mots « Frohsdorf, 25 octobre 1852 », ne présentait qu'une désignation vague.

Comment! s'écrie Berryer, le nom d'Henri à Frohsdorf est une désignation vague! Vague comme le nom d'Henri IV et de Louis XIV, ses aïeux! Henri le fils de France, Henri l'irréprochable exilé, Henri le descendant légitime des rois! Pour qui donc, en France, serait-ce une désignation incertaine?

Il termina son discours par ces paroles, qui furent entendues des juges :

Messieurs, ce qui domine surtout cette cause, c'est la nature et la gravité de la question sur laquelle la France était appelée à prononcer, quand M. de Vogüé, fidèle à ses convictions, à sa loyauté, à son amour du bien public, a fait, la veille du 20 novembre, un acte légitime, un acte de bon citoyen. Laissez l'avenir et l'histoire prononcer sur de tels événements. Craignez de vous tromper en voulant devancer leurs arrêts, et ne frappez pas d'une condamnation l'homme qui est devant vous. Vous le connaissez. Je n'ai pas cédé aux penchants de l'amitié en vous parlant de lui; ce n'est pas la communauté de nos convictions qui me fait rendre hommage

à son caractère et à sa vie entière; quels que soient vos propres sentiments, voyez en M. de Vogüé un de ces hommes dont la grande dignité personnelle doit faire comprendre et la grandeur et la dignité du principe auquel ils se dévouent. A travers les changements que subit la France, demeurez dans la force d'impartialité qui, seule, peut faire respecter la magistrature, et n'oubliez pas que la pire de toutes les tyrannies est celle qui s'exerce à l'ombre des lois et sous les apparences de la justice.

II.

Une promotion de sénateurs avait accompagné l'avènement du second Empire. Parmi les nouveaux membres, à côté du dernier survivant des régicides et d'anciens adversaires de la Restauration figuraient M. de Pastoret, naguère honoré de la confiance du comte de Chambord, et celui que les légitimistes dissidents avaient si souvent opposé à Berryer comme le vrai et pur chef de la droite, M. de la Rochejaquelein : « Je suis trop vengé ! » dit tristement Berryer, en lisant ce glorieux nom sur cette liste.

Une autre occasion de vengeance s'offrit à lui. Quelques-uns de ces mêmes légitimistes, qui l'avaient le plus attaqué, furent impliqués dans un procès politique où Berryer eut à intervenir. Il les couvrit de sa parole.

Ce procès est resté connu sous le nom d'*Affaire des correspondants des journaux étrangers*. Bien que les feuilles publiques n'aient pu en France en reproduire les débats, il eut partout un grand retentissement.

Les prévenus étaient pour la plupart d'anciens rédacteurs du *Corsaire*, journal satirique dont la verve, déchaînée d'abord contre Louis-Philippe, s'était plus noblement exercée, après 1848, contre l'esprit révolutionnaire. Le coup d'État l'avait supprimé. MM. Anatole et Alfred

de Coëtlogon, Aubertin, Virmaitre, de Planhol, Savary de Rovigo, de Lapierre, tous inculpés, avaient fait partie de la rédaction de cette feuille. Avec eux étaient poursuivis, le fils d'un ministre de Charles X, M. de Chantelauze, ancien consul (dont les études historiques devaient mériter plus tard les couronnes de l'Académie), et un chimiste, le docteur Flandin, frère d'un avocat-général, républicain de conviction, mais le plus étranger du monde aux conspirations. Absorbé par les travaux du laboratoire, M. Flandin présentait à l'audience une physionomie pacifique et distraite, qui faisait contraste avec les allures pétulantes de ses coaccusés.

Le parquet reprochait aux prévenus d'avoir entretenu des correspondances avec la Belgique, en vue de faire passer en France des journaux prohibés ou des nouvelles à la main destinées à faire le tour des salons. Il trouvait la preuve du concert dans une série de lettres saisies à la poste par le préfet de police, et sur cette entente supposée il fondait l'inculpation de société secrète.

Or un décret du 8 décembre 1851 autorisait la déportation à Cayenne ou à Lambessa de tout individu convaincu d'avoir fait partie d'une société secrète.

Cette terrible conséquence n'était pas le seul côté grave du procès; il y avait de plus les moyens employés pour le motiver. Les lettres incriminées avaient été saisies à la poste et ouvertes, en dehors de toute autorisation judiciaire, par la police. Avec cette pratique, le secret des correspondances n'existait plus.

Condamnés par le tribunal de police correctionnelle, les prévenus avaient fait appel. Berryer les assista devant la cour impériale avec MM. Dufaure, Odilon Barrot, et le dernier garde des sceaux de la Monarchie de Juillet, M. Hébert. Un membre du conseil de l'Ordre, M. Plocque[1],

[1] Plocque (Jean-Alexandre) 1807-1877, bâtonnier de l'Ordre (1858-1860).

et deux amis politiques de Berryer, MM. du Teil et de Belleval, étaient associés à leurs illustres confrères.

Berryer défendait M. Flandin, qu'il avait connu autrefois chez un vieil ami de sa jeunesse, le docteur Pariset[1].

Parmi les lettres saisies au domicile de M. de Chantelauze, on en avait retenu une de M. Aubertin (alors en Belgique), dans laquelle se trouvaient ces mots :

L'homme au viatique m'a promis un liquide et la manière de s'en servir; demandez-lui ce liquide.

Il était plusieurs fois question dans la correspondance de « l'homme au viatique ». Cette désignation, d'après le ministère public, ne pouvait, à défaut d'un prêtre, s'appliquer qu'à un médecin. Le docteur Flandin connaissait M. Aubertin; il avait reçu des lettres de lui : on en conclut que le liquide devait être une encre sympathique de son invention, encre destinée sans doute à protéger le secret des correspondances. C'était en vertu de ce raisonnement que l'ami du docteur Pariset avait été compris dans les poursuites.

Berryer prit la parole, le 27 mai, après MM. Odilon Barrot, Dufaure et Hébert; il déclarait n'avoir rien à ajouter à « leur discussion puissante et lumineuse », et pourtant, ayant à défendre le docteur Flandin, il fit entendre de tels accents que le procureur général, en répliquant aux défenseurs, avoua lui-même ne viser que le discours de l'avocat royaliste :

M. Berryer, dit M. Rouland[2], est la plus haute expression du parti légitimiste. Mon adversaire vrai est le parti légitimiste...

1 Sur le docteur Pariset. V. *la Jeunesse de Berryer*, p. 256.

2 Rouland (Gustave), 1806-1878, ministre de l'instruction publique et des cultes en 1856, sénateur en 1859, gouverneur de la Banque de France en 1864.

Sur cette question du secret des correspondances, illégalement rompu par la préfecture de police, Berryer n'avait pas manqué d'élever sa protestation, en rappelant un arrêt du conseil du roi, sous Louis XVI, qui jugeait *odieuse* l'interception des lettres, et mettait au *nombre des choses sacrées* la correspondance secrète des citoyens.

Il contestait d'ailleurs l'authenticité des correspondances inculpées; il accusait la police, qui prétendait les avoir saisies, de les avoir fabriquées elle-même; il montrait sa main dans une de ces lettres, où l'on présentait en termes outrageants les généraux exilés comme prêts à solliciter l'amnistie :

Oh! disait Berryer, cette lettre n'est pas d'un homme qui ait approché, qui ait entendu les trois illustres généraux que la proscription enchaîne loin de nous...

Moi, je les ai revus, il y a peu de jours encore; j'ai été visiter ces nobles victimes de leur persévérance à maintenir la foi jurée, à repousser toute pensée de trahison et de violence contre les libertés et les lois. Leur crime, leur seul crime, c'est d'avoir su garder l'honneur de leur vie passée; leur crime, c'est la haute estime de leurs compagnons d'armes, c'est le respect que leur porte l'armée, c'est la juste influence qu'ils ont glorieusement acquise dans leur pays; on proscrit en eux un ascendant moral que l'on redoute. Ah! ils n'ont pas la douleur de croire que leur souvenir soit effacé de France... Non, non, ils n'en sont pas à demander merci, et à souhaiter que l'amnistie leur vienne dire qu'ils ne sont plus pour la France ce qu'ils ont été pour elle! Tout est mensonge, tout est imposture, tout est machination subalterne dans cette prétendue correspondance.

C'était pourtant sur cette correspondance que l'on échafaudait l'accusation de société secrète!... La seule communauté des pensées entre des hommes dont plu-

sieurs ne s'étaient jamais vus, constituait une société secrète.

Mais alors, disait Berryer, en se retournant vers les membres du barreau, je crains qu'à ce banc de la défense on ne signale à ce moment même une société secrète.

Et, dans un mouvement oratoire qui transporta l'assistance :

Quelque part qu'ils aient eue aux affaires du pays dans des rangs très divers, dit-il en parlant de ses confrères, quelque divisés qu'ils aient pu être dans les luttes politiques, je suis convaincu qu'ils sont unis aujourd'hui dans les mêmes regrets, dans les mêmes vœux, qu'ils ont les mêmes convictions sur le vice d'origine et sur les dangers d'avenir de ce qui s'est fait en France depuis dix-huit mois. Voilà la société secrète définie par M. l'avocat-général! Allons aux carrières!

L'émotion ne fut pas moins profonde lorsque, répondant aux apologies et aux « chants de victoire » qui saluaient le nouveau régime, Berryer rappela les leçons données par la fin du premier Empire.

Nous avons connu le premier Empire; il nous a laissé d'autres souvenirs que ceux de la gloire des combats et des miracles de tant de héros; nous avons senti peser sur nous la tyrannie, et nous avons appris à connaître ses prémices. L'histoire des jours que nous avons traversés ne saurait être perdue pour nous, et nous devons la redire avant que notre voix s'éteigne. Magistrats français, soyez dignes des hautes fonctions dans lesquelles vous êtes demeurés; ne laissez pas revivre ce que vous avez vu maudire aux acclamations de la France entière.

Le public n'avait qu'un faible écho de ces débats; on se passait de mains en mains les quelques feuilles de

Belgique qui avaient pu franchir la frontière et qui en donnaient le compte rendu. Mais on se redisait dans les conversations les passages que l'enthousiasme avait gravés dans la mémoire des assistants, et le nom de Berryer grandissait comme le symbole de la liberté.

La Cour, tout en atténuant certaines expressions du jugement de police correctionnelle, le confirma, et elle admit, dans des circonstances déterminées, les exceptions au secret des lettres. Son arrêt fut, sur ce point, cassé par la Cour de Cassation, qui réserva aux juges d'instruction seuls le droit illégalement exercé par le préfet de police.

Les rédacteurs du *Corsaire* étaient, nous l'avons dit, les adversaires de Berryer, quelques-uns des plus acharnés contre lui. Berryer leur fit sentir ce que valait son cœur, en leur rendant la justice qu'il n'avait pas obtenue d'eux.

Il tint à expliquer que, si son client, M. Flandin, déclarait ne les pas connaître, parce que c'était la vérité, il ne repoussait pas le moins du monde, depuis qu'il avait pu apprécier leur caractère, « l'idée d'avoir été l'ami de pareils hommes. »

On avait lu, à l'audience précédente, une lettre de M. Alfred de Coetlogon au comte de Chambord :

Vous relirez cette lettre, Messieurs, dans la Chambre du conseil, reprend Berryer... Un pareil langage console aujourd'hui l'intelligence, rafraîchit le cœur fatigué du retentissement fastidieux de ces voix usées à prôner tous les succès, à exalter tour à tour toutes les victoires, et tour à tour insulter toutes les infortunes!...

Celui-là, du moins, tête vive, mais brave cœur, ne fut pas insensible au noble procédé de Berryer :

Depuis longtemps déjà, lui écrivit M. de Coetlogon en ren-

trant à la Conciergerie, depuis le 2 décembre, je reconnaissais et je proclamais devant tous l'injustice de mes préventions envers vous, avant cette date fatale. Mais je n'avais pas le droit de faire personnellement près de vous une démarche qui ne pouvait être profitable qu'à moi seul. C'est cette raison qui seule m'a empêché jusqu'à présent d'aller vous trouver pour vous dire : pardonnez-moi, je me suis trompé. Hier, Monsieur, vous m'avez donné ce droit, et avec un vrai bonheur je me hâte d'en profiter. Ah! Monsieur, les paroles que vous avez prononcées, je n'ai pas besoin de vous dire qu'elles sont gravées au plus profond de mon cœur, et que j'en transmettrai le souvenir à ceux qui, après moi, seront chargés de porter le plus dignement possible le nom que je porte.

Il n'était pas seul à éprouver ces sentiments.

Mon compagnon de captivité, mon bon Virmaître, n'a pas voulu, continuait-il, que cette lettre vous arrivât sans que la reconnaissance, qui déborde son cœur, y trouvât place[1].

III.

Tandis qu'il remportait ces triomphes au barreau, Berryer continuait les conseils, les entretiens, les négociations, pour l'œuvre de la fusion. Le comte Molé, M. Guizot, M. Duchâtel, M. de Salvandy, insistaient auprès des princes d'Orléans pour qu'ils se rapprochassent du comte de Chambord. Les princes mettaient des conditions à leur visite; ils réclamaient une déclaration préalable en faveur du drapeau tricolore et du gouvernement constitutionnel, estimant qu'en dehors de ces préliminaires, une démarche de leur part ne pouvait avoir que le caractère d'une réconciliation de famille, sans portée politique.

1 Lettre datée de la Conciergerie. — Samedi 28 mai 1853. — *Papiers de Berryer.*

Une note conçue dans cet esprit avait été remise au duc de Noailles par le duc de Broglie, pour être communiquée au comte de Chambord.

Ces conditions ne furent pas admises. Dans une lettre du 5 février 1853, le comte de Chambord s'en expliquait directement avec le duc de Noailles. Il constatait qu'il avait fait pour amener « le rapprochement si désiré », tout ce qui était compatible avec le bien du pays et les principes dont la Providence lui avait confié le dépôt. Ses avances étaient demeurées sans résultat; mais ses sentiments n'avaient point changé. Les princes le trouveraient prêt à les accueillir *avec un entier oubli du passé,* le jour où ils comprendraient ce que leur prescrivait leur intérêt bien entendu autant que celui de la France.

Loin de moi, disait le Prince, l'idée de faire subir la moindre humiliation à des membres de ma famille dont l'honneur m'est cher, puisqu'ils sont destinés, s'ils le veulent, à environner et à défendre le trône. Tout ce que je demande, c'est qu'ils reconnaissent loyalement, franchement, sans arrière-pensée, sans condition, dès aujourd'hui et pour toujours, le principe que je représente.

Berryer avait souligné et annoté quelques passages de la lettre royale.

Il était bien d'avis qu'une visite des princes à leur cousin entraînerait nécessairement de leur part la reconnaissance du titre héréditaire. Leurs réserves n'y feraient rien. Mais, rappelant les égards auxquels les princes avaient droit, il regrettait ces mots « d'oubli du passé », dans la lettre du comte de Chambord.

Les princes, écrivait-il, ont des droits comme des devoirs. Leur devoir est de reconnaître le roi; leur droit est celui des premiers princes du sang. Leur devoir envers la France est celui qu'ils mettent au premier rang; c'est sans doute une pétition

d'idées. Mais il ne faut pas leur parler comme s'ils n'étaient conduits que par des pensées purement personnelles.

Fallait-il craindre de faire des avances? Henri IV avait-il jamais eu ce scrupule? N'avait-il pas tout fait pour rallier ses peuples?

Quand le droit est nécessaire à de grands intérêts généraux, disait encore Berryer, c'est un devoir d'agir activement pour ruiner toute opposition, toute hésitation à le proclamer[1].

On retrouva quelque chose de ces considérations dans une nouvelle lettre du comte de Chambord au duc de Lévis, en date du 25 juin.

Le Prince prenait pour point de départ la lettre de Venise; il en reproduisait les termes, en s'étonnant qu'on put avoir des doutes sur la sincérité des sentiments qui l'avaient dictée. S'il refusait de se prononcer sur quelques-unes des questions qui lui étaient soumises, c'était uniquement parce que leur solution, dépendant des événements, ne pouvait se fixer d'avance.

... D'après les règles de conduite que j'ai suivies, sur le terrain libre où je me suis placé, en m'abstenant, dans l'exil, de tout acte comme de tout signe extérieur de royauté, écrivait le comte de Chambord, je ne conçois aucune question qui ne puisse être résolue selon les besoins et le vœu du pays, ni aucune difficulté de situation qui ne puisse être surmontée honorablement pour tous.

Berryer avait recopié cette lettre, et tout prouve qu'il n'y était pas étranger.

Dans les courts instants que j'ai passés à Paris, lui écrivait le 30 août M. de Larcy, j'ai su que vous aviez été activement

[1] *Papiers de Berryer.*

mêlé aux entretiens qui ont eu pour résultat une note acceptée à F. (Frohsdorf) et qui, conquérant les suffrages des plus exigeants, y compris le duc de B. (Broglie), replace notre cause et son plus haut représentant dans une excellente position... Quoique ce ne soit là qu'un demi-succès, j'en suis pourtant très satisfait, parce qu'il me semble que, cette fois du moins, votre voix a été écoutée[1].

La préoccupation constante de Berryer était que la France ne pût se méprendre sur les sentiments du chef de la Maison de Bourbon ; c'était qu'elle ne pût attribuer la séparation persistante à « des arrière-pensées d'ancien régime » dans le parti du roi, tandis qu'elle réserverait aux princes d'Orléans, « le bénéfice des opinions libérales ».

Quelle que fût l'apparente soumission des esprits, les questions de liberté constitutionnelle, il fallait en être bien convaincu, n'avaient rien perdu de leur importance.

Le roi, en rentrant en France, après la chute de la République, écrivait Berryer au duc de Levis, eût eu à modérer la réaction contre les excès de la liberté; après l'Empire, il faudra, dans une sage mesure, donner satisfaction à la réaction contre le despotisme. Il serait fatal que ce qui se fera alors pût être considéré comme un changement dans les intentions du roi, déterminé par les circonstances et par le mouvement nouveau des esprits. Les actes de la royauté doivent être la réalisation libre et sincère des convictions que Monseigneur a proclamées avec persévérance, quels qu'aient été les événements, et par une juste et haute appréciation des besoins de la France, telle que soixante années l'ont modifiée.

Cette France n'est pas plus orléaniste qu'elle n'est aujourd'hui même bonapartiste. A la suite des révolutions qu'elle a traversées sous tant de maux et tant de périls, il ne reste au

1 *Papiers de Berryer.*

cœur de la nation, avec bien peu de principes politiques, qu'une vive répulsion contre tout ce qui pourrait faire revivre une inégalité de classes et ramener l'ascendant exclusif de l'ancienne noblesse et du vieux parti royaliste... L'esprit conservateur, qui domine le pays, n'est que le besoin de maintenir les importances personnelles et les intérêts matériels acquis depuis 1789. On voudrait, pour cette double sécurité, un gouvernement fort et stable, dominant et ralliant également tous les anciens partis. Mais, au premier changement qui s'opérera dans ce pays, on réclamera hautement des institutions modératrices de l'action du pouvoir; ces institutions, on les demandera surtout au règne de la Maison de Bourbon, et voilà pourquoi il importe que dès à présent, la vérité des intentions royales ne puisse pas être obscurcie[1]...

Six semaines après cette lettre, le 17 novembre 1853, le duc de Nemours se présentait à Frohsdorf. Il venait, au nom de ses frères et de sa mère, rendre visite au comte de Chambord.

« *Justitia et pax osculatæ sunt* », écrivait tout radieux Berryer à M. de Larcy.

Il adressait le même cri à M. de Kerdrel, à M. de Falloux, leur donnant à tous des détails sur l'entrevue que son cœur et sa raison avaient tant souhaitée.

C'est le 17, mandait-il à M. de Falloux, que Mgr le duc de Nemours s'est rendu au château de Frohsdorf. Il a trouvé à la station de Newstadt la voiture de M. le comte de Chambord, dans laquelle M. le comte de Monti venait au-devant de lui. A l'entrée du château, M. le duc de Levis est venu ouvrir la portière de la voiture, et on a introduit le duc dans les salons. La porte de M. le comte de Chambord s'est aussitôt ouverte, et il s'est avancé vers le duc en lui disant : « Mon cousin, je suis charmé de vous voir ici. » Le duc a répondu : « Mon cousin, je viens, au nom de mes frères et

[1] 1er octobre 1853. — Copie autographe dans les *papiers de Berryer*.

au mien, vous dire que nous reconnaissons que la France ne peut avoir qu'une seule monarchie; cette monarchie, c'est la vôtre. Nous nous engageons, mes frères et moi, dans l'intérêt de la France, à unir nos efforts pour le rétablissement du trône en la personne du chef de notre race, et à le défendre quand il sera rétabli. » Les deux princes, se donnant la main, sont entrés dans le cabinet de M. le comte de Chambord où ils sont restés trois quarts d'heure, pendant lesquels M. le duc de Nemours a salué la comtesse de Chambord. Puis, les deux princes sont rentrés dans le salon, où M. le comte de Chambord a présenté les personnes de sa maison au duc qui, fort gracieusement, a adressé des compliments à chacun. Il y a eu là une assez longue causerie en attendant l'heure du retour à Vienne. Avant de sortir, le duc a dit : « Messieurs, c'est un beau jour de ma vie; c'est à pareil jour que le roi Charles X m'a nommé colonel[1]. »

Le vœu le plus cher de Berryer était exaucé. La Maison de France réconciliée, c'était la France en possession de l'avenir.

IV.

Les affaires du Palais avaient repris Berryer comme au temps de sa jeunesse. Impossible de les énumérer[2]. On

[1] Novembre 1853.

[2] Nous citerons ici quelques-unes des affaires que Berryer eut à plaider pendant les premières années qui suivirent le coup d'État.

En 1855, l'affaire Cécile Doudet, procès intenté en police correctionnelle à une institutrice inculpée de mauvais traitements sur les enfants confiés à sa garde. M. Chaix d'Est-Ange plaidait pour le D[r] Marsden, père des enfants, plaignant; Berryer assista en appel M. Nogent-Saint-Laurens qui avait déjà défendu M[lle] Doudet en première instance. La prévenue (qui fut condamnée), excitait en Angleterre de nombreuses sympathies : « de nobles femmes, dit Berryer, lui accordent leur amitié, la reine d'Angleterre lui témoigne son estime » (Chambre des appels de police correctionnelle de la Cour impériale de Paris, 24-25 avril 1855).

L'affaire Caumont-Laforce (demande en interdiction formée contre sa femme par le comte de Caumont-Laforce). M. Chaix d'Est-Ange, avocat

ne peut que détacher çà et là quelque grande cause rendue plus éclatante par l'importance des événements ou des personnes.

de M. de Caumont-Laforce, était encore en lutte avec Berryer qui plaidait pour Mme de Caumont-Laforce. La demande du mari fut rejetée en première instance et en appel. Les débats de cette affaire ne furent pas publiés; mais ceux qui ont entendu Berryer, ont gardé de son éloquence un souvenir ineffaçable. (V. *Souvenirs d'un Président d'Assises* par le président Bérard des Glajeux, p. 292). La Maréchale Gérard, tante de Mme de Caumont-Laforce, en remerciant Berryer de son « incomparable plaidoyer », lui écrivait : « c'est de ma part un tribut autant de vive reconnaissance que d'une admiration comme je n'en ai éprouvé de ma vie » (3 janvier 1856).

L'affaire Langlois du Roulle (19-26 mars 1855). Accusé d'avoir assassiné sa femme, du Roulle avait été déclaré coupable par le jury d'Évreux, et condamné à mort. L'arrêt fut cassé pour vice de forme et le procès renvoyé à la cour d'assises de Rouen. C'est là que Berryer, convaincu de l'innocence de l'accusé, alla le défendre et le fit acquitter.

En 1856, l'affaire des héritiers Boulnois contre la Congrégation de Picpus et son supérieur, Mgr Bonamie, Archevêque de Chalcédoine. Les héritiers Boulnois réclamaient la restitution des sommes que, suivant leurs dires, Mlle Boulnois, leur parente, entrée comme pensionnaire dans la communauté du petit Saint-Martin de Tours, dépendant de la maison de Picpus, y avait laissées. L'affaire vint, sur leur appel d'un jugement du tribunal de Tours, devant la cour impériale d'Orléans. Me Sénard plaidait pour les héritiers, Berryer pour la Congrégation, et Me Fontaine (d'Orléans) pour Mgr Bonamie. Me Sénard ayant parlé légèrement des pratiques de dévotion, des chapelets, des *amulettes* de Mlle Boulnois : » Ah! ne plaisantez pas avec les amulettes, s'écria Berryer; en Crimée on a découvert bien des poitrines blessées, et qu'y a-t-on trouvé? Des amulettes! oui, des amulettes que nos soldats serraient sur leur cœur. Direz-vous que c'était du délire? (15 février 1856) ».

La même année se plaida l'affaire des frères Michel, de ces deux frères, connus par leur immense fortune et par les bruits sinistres qui en avaient flétri l'origine. Michel l'aîné était mort le premier, laissant sa fortune à son frère, dit Michel le jeune, lequel, du vivant de sa femme légitime, avait fait sa maîtresse d'une servante de la maison, la fille Scolastique Lejeune, et en avait eu un fils (déclaré sous le nom de Michel, fils de Mlle Lejeune) auquel il avait légué ses biens. Quelques-uns des héritiers de Michel avaient d'abord attaqué le testament, et ce fut là l'objet d'un premier procès plaidé en 1855, dans lequel Berryer fut leur interprète contre Me Paillet qui soutenait la validité du testament. Berryer invoquait l'adultérinité; mais on lui opposait, et le tribunal donna raison à ce système, l'article du Code qui interdit la recherche de la paternité. A quoi Berryer répondait : « dans la cause, il y a un enfant né dans la

Le 15 décembre 1853, par une rude journée d'hiver, une agitation inaccoutumée remplissait la ville de Mézières. Dans les rues étroites et tortueuses, toutes blan-

maison, fils d'une domestique de la maison, portant impunément le nom de son père, parce que ce nom est à la fois un prénom et un nom de famille, et nous ne pourrions pas désigner ce père! L'acte de baptême le nomme en toutes lettres; les soins prodigués à l'enfant le proclament, le testament le crie, et nous ne pourrions pas dire : c'est lui! » (Tribunal de première instance de la Seine — 21 juillet 1855.)

Le second procès était né de la découverte d'un codicille, opposé par les héritiers que ce codicille favorisait au testament, dans lequel Michel aîné avait institué son frère légataire universel. Berryer représentait encore les héritiers, contre lesquels plaidait Me Dufaure qui fit déclarer le codicille apocryphe. Ce fut dans cette cause que Berryer rappela, dans deux mouvements célèbres, la scène du testament et la fin pieuse de Michel aîné. Célibataire, isolé dans son opulence, entouré de laquais qui guettaient sa mort dans l'espérance d'avoir un legs, le vieillard, assis sur son lit, écrivait son testament à la lueur des flambeaux que tenaient les valets; l'un d'eux se penche comme pour lire : « Arrière! tu n'auras rien! » s'écrie le mourant.

Puis le prêtre entre, portant le viatique. « A l'heure suprême, à l'heure où les pensées débordent, à ce moment qui est la fin de tout, la fin de la vie, des jouissances, des passions, des crimes, à ce moment où il faut s'écrier avec le grand évêque : « ô mort! je t'aime! » le pécheur endurci se repent; il implore le Dieu qui pardonne, et montrant ses coffres pleins, ouverts devant lui, il s'écrie : « prenez tout cela, et rachetez mon âme! »

Pour l'année 1857, nous retrouverons, dans le cours de ce récit, l'affaire Jeufosse, et le procès des forêts de Champagne intenté par le Domaine aux princes héritiers du duc de Berry.

En 1858, nous citerons l'instance en retrait successoral engagée, au nom du duc d'Aumale, contre les princes de Rohan et le cessionnaire de leurs droits, M. de Clercq. (Succession du maréchal de Soubise, de la comtesse de Guéménée et de la comtesse de Marsan). Berryer plaidait pour le duc d'Aumale, et M. Dufaure pour les parties adverses. L'affaire se termina par une transaction « Dufaure, avait dit Berryer à son confrère, nous ne pouvons pas laisser le nom du duc d'Aumale traîner plus longtemps devant les tribunaux. Il faut nous entendre » (tribunal de première instance de la Seine, mai-juillet 1858.)

Nous signalerons enfin, dans cette même année, l'affaire de la Congrégation de Picpus contre la marquise de Guerry qui, sortie de la Congrégation, lui réclamait 1,200,000 francs. Cette demande, écartée en première instance, fut admise en appel, mais avec réduction de la somme à 475,000 francs. Berryer plaidait pour la Congrégation contre M. Emile Ollivier, jeune avocat dont le talent se déploya dans cette lutte redoutable. Dans sa plaidoirie devant la Cour de Paris, Berryer eut des accents,

ches de neige, sous les flocons qui ne cessaient de tomber, on voyait des groupes animés; sur les portes, des curieux, qui tendaient l'oreille, et débouchant du Palais de Justice une foule tumultueuse redisant ce qu'elle venait d'entendre.

C'était un grand procès criminel dans lequel Berryer avait parlé.

Le général comte de Neuilly commandait à Châlons-sur-Marne la 1re subdivision de la 4e division militaire. Le dimanche matin, 23 octobre 1853, il avait été trouvé mourant à quelques pas de la demeure d'un jeune officier d'état-major, le capitaine de Laporte, qu'avant d'expirer, il désignait comme son assassin.

Le capitaine était bien accueilli dans la maison du général de Neuilly. Marié a une femme de beaucoup plus jeune que lui, le général avait perdu deux enfants. Le deuil du foyer n'avait pu rétablir l'accord qui déjà manquait à ce ménage désolé. Tandis que le général menait sa vie à part, Mme de Neuilly allait presque chaque jour passer de longues heures sur la tombe de sa fille. Le capitaine de Laporte venait quelquefois l'y chercher.

Qu'advint-il de cette sympathie, dont le péril se voilait sous le caractère sacré de la douleur qui l'avait inspirée? La question, promptement tranchée dans les commérages du pays, fut à peine effleurée, en vertu d'un accord tacite, dans le débat judiciaire. Mme de Neuilly, interrogée dans l'instruction, ne parut pas à l'audience.

D'après le récit de l'accusé lui-même, le général de Neuilly avait conçu des soupçons. Le 22 octobre, au

que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, sur le dévouement des religieux, les montrant tous et partout, trappistes, sœurs de charité, jésuites, prêtres et sœurs de Picpus, à Staouéli, en Crimée, à Cayenne, aux îles Marquises, appelés par le gouvernement lui-même, et toujours donnant l'exemple de l'héroïsme et de l'immolation. (Janvier-février 1858. — V. *Œuvres de Berryer*, VIII, p. 151.)

soir, il y avait réception à son hôtel. Le capitaine de Laporte, à la veille de partir en permission, vint prendre congé de lui.

En quittant les salons, il pénétra dans le jardin où Mme de Neuilly avait consenti à lui dire un dernier adieu. Le général le suivit de près; regardant de tous côtés, un fusil à la main, il tira dans la nuit, quand celui qu'il cherchait s'était déjà dérobé. Le lendemain matin, avant sept heures, il se présentait au domicile de M. de Laporte : « Vous savez ce que je vous veux », lui dit-il en entrant dans sa chambre, et il le frappe de sa canne. Hors de lui, le capitaine prend ses pistolets, et le général, blessé de deux coups de feu, ne peut que se traîner au seuil d'une maison voisine pour y mourir.

Le crime était-il prémédité? L'accusation le soutint, arguant du second coup de feu pour le prouver.

L'accusé s'en défendait; il avait agi, disait-il, sous la surexcitation de « sa chair révoltée », ne sachant ce qu'il faisait et ne pouvant, même après l'acte, s'en rendre compte.

De famille honorable, aimé de ses camarades, le capitaine de Laporte avait des notes excellentes; de l'aveu du ministère public, « le plus brillant avenir s'ouvrait devant lui », et, si grande que fut sa faute, il semblait que ses chefs ne lui refusaient pas leur indulgence.

A son appel, Berryer se rendit à Mézières. L'affaire devait être jugée en conseil de guerre. C'était la première fois, depuis les jours de 1815, que l'avocat paraissait devant la justice militaire. Elle le reçut avec honneur.

Le conseil, par exception, siégeait dans la salle de la Cour d'assises. Le fond du prétoire était garni d'officiers; sur les bancs du jury, les fonctionnaires, les magistrats, le barreau. Derrière les juges, on voyait le général Berryer, frère du défenseur, qui commandait à Mézières la 4e subdivision.

Avant de commencer l'interrogatoire, le colonel de Moriac, président du conseil de guerre, adressa à Berryer ces mots qui, si peu de temps après le 2 décembre, n'étaient pas sans courage :

En voyant assis à la barre l'éminent avocat Berryer, le plus grand orateur de notre temps, celui dont le pays s'enorgueillit, je crois inutile de lui rappeler, comme notre devoir nous oblige à le faire vis-à-vis de tous ceux qui sont assis à cette barre, les prescriptions du Code d'instruction criminelle. Nous savons trop bien ce que dans toute sa vie l'illustre orateur a montré de respect pour la justice, et nous ne saurions craindre qu'il s'écarte, dans cette cause, de ses honorables traditions...

Le conseil avait décidé que les débats seraient publics, mais non publiés. Il n'y en eut donc aucun compte rendu en France et seulement des analyses à l'étranger. Les journaux du dehors furent unanimes pour constater l'émotion que les accents de Berryer avaient fait passer dans ces poitrines de soldats.

Le capitaine Dillon, ferme et digne organe du ministère public, ne put s'empêcher, en saluant l'orateur, de prémunir contre lui les juges.

Berryer releva l'hommage avec gravité :

On vous a conseillé, dit-il, au début de sa réplique, de vous défier de ce qu'on a appelé l'éloquence du défenseur, comme si ma parole n'était dirigée que par une habileté détestable, ennemie de la vérité, fatale à la justice. Je déplorerais amèrement ce qui fait la gloire de ma vie, si c'était à ce résultat que je devais aboutir de voir ma conscience mise en suspicion et ma parole traitée comme un art dont je me servirais pour protéger le crime en charmant les juges. Non, Messieurs, la parole n'a de puissance que lorsqu'un sentiment sincère l'inspire. Si je me suis animé, échauffé, emporté, attendri, c'est que je ressentais sincèrement, profondément, les impres-

sions que traduisait ma parole. Je reconnais la sincérité du ministère public; qu'il ne méconnaisse pas la mienne. Nous sommes en désaccord. Vous jugerez selon le vrai et selon la justice, sans qu'il soit besoin d'avoir recours devant vous à un art pour lequel je répudie tout éloge.

Le conseil de guerre, jugeant que le capitaine de Laporte avait agi en état de légitime défense, prononça l'acquittement.

V.

M. de Montalembert s'était depuis longtemps rapproché de Berryer. Les menaces du parquet achevèrent de les réunir.

La confiscation des biens de la famille d'Orléans avait révolté l'orateur catholique. Dès ce jour, il se sépara du Président, et le sentiment de la confiance trompée rendit plus implacable son opposition. Dans un écrit sur les *Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*[1], M. de Montalembert avait soutenu la nécessité, pour l'Église, de placer ses revendications sur le terrain de la liberté générale. Il engagea bientôt une polémique avec M. Dupin, qui, séparé comme lui du gouvernement du 2 décembre par les décrets du 22 janvier, commençait un mouvement de retour vers le poste regretté de procureur général à la Cour de cassation. Président du comité agricole de Corbigny, M. Dupin avait, à ce titre, l'habitude d'adresser chaque année une allocution à ses concitoyens de la Nièvre. Il n'y manqua point en 1853, et son discours contint à l'adresse de l'Empire des phrases adulatrices, dont s'indigna M. de Montalembert.

Il écrivit à l'ancien Président de l'Assemblée Législa-

[1] Un vol. in-8°, 1852.

tive, à l'exécuteur testamentaire du roi Louis-Philippe, une lettre éloquente pour protester, au nom de leur passé commun, contre son langage. La lettre, publiée dans les journaux belges, circula en France. L'Empereur s'en offensa et voulut des poursuites. M. de Montalembert était membre du Corps Législatif; l'autorisation de le traduire devant les tribunaux fut demandée à l'Assemblée.

La commission, saisie de la proposition, conclut au rejet, non sans chercher entre le Souverain et le prévenu un terrain d'accommodement. Mais tous deux s'y refusaient; l'Empereur insistait auprès des membres du bureau de la Chambre pour que « la justice suivît son cours [1] », et M. de Montalembert, appelé à s'expliquer en séance publique, désespérait par l'intrépide fermeté de son langage les timides collègues qui auraient voulu l'épargner. Le Corps Législatif vota l'autorisation; la Chambre des mises en accusation, mieux inspirée, arrêta le procès par une ordonnance de non-lieu.

A peine informé des intentions du pouvoir, M. de Montalembert avait eu recours à Berryer. Celui-ci prit aussitôt l'affaire en main; il y mettait d'autant plus de zèle, qu'il avait naguère montré plus de véhémence contre son ancien collègue.

Que vous êtes bon! écrivait à Berryer M. de Montalembert. Je me résigne avec peine à ne pas vous entendre plaider pour moi. Quoique je n'aie encore tué personne, vous auriez certainement fait là votre *Oratio pro Milone*, et j'aurais été ainsi associé à votre gloire. Une éloquence comme la vôtre a quelque chose de désespérant pour ceux qui ont eu l'honneur d'être vos collègues. Quand ils sont dans le camp opposé au vôtre, vous leur ôtez toute envie de répondre, et quand ils

[1] Lettre de M. de Montalembert à Berryer, du 25 mars 1854. — *Papiers de Berryer.*

sont du même avis que vous, vous ne leur laissez rien à dire. Pour jouir pleinement de cette éloquence, il faut être votre client, comme je comptais l'être.

Berryer lui avait parlé d'un avenir où ils pourraient encore exprimer l'un et l'autre les affections et les antipathies qui leur étaient communes. M. de Montalembert saluait avec joie cette prévision, et, rappelant qu'ils avaient toujours été d'accord sur les points essentiels :

L'un des chagrins de ma vie politique, lui disait-il, a été de vous voir méconnaître ces souvenirs et ces sympathies au lendemain du 2 décembre et me traiter en *complice* alors que je n'étais que *dupe*. Vous avez noblement, cordialement et complètement réparé cette injustice dont le souvenir est désormais remplacé dans mon cœur par celui de l'affectueuse et infatigable sollicitude que vous m'avez témoignée pendant toute cette ennuyeuse procédure [1].

De son côté, l'orateur de Corbigny avait écrit à Berryer. M. Dupin déclarait déplorer les poursuites et souhaitait plein succès à l'avocat de M. de Montalembert. Mais il n'entendait pas que cette lutte lui fît perdre l'amitié de son vieux camarade, et il expliquait dans une curieuse lettre comment, depuis plus de quarante ans, leur liaison n'avait jamais souffert de leurs oppositions politiques.

Notre amitié constante, disait M. Dupin, a surtout étonné le vulgaire parce qu'on nous savait *d'opinions opposées*, et tant de gens depuis 60 ans se sont épris les uns des autres ou séparés au nom de la politique, qu'on ne concevait pas qu'il en fût autrement de nous. C'est que nous avons eu le bon esprit de nous aimer et de nous estimer comme hommes et comme avocats pour des qualités civiles et sociales, plutôt que par les

1 27 juillet 1854.

calculs intéressés et variables de l'esprit de parti... Plusieurs fois, étant président de la Chambre des députés à l'époque où mon opinion était dominante et la tienne exilée, il m'est arrivé d'applaudir à ton immense talent oratoire, quoique tu l'eusses employé à une cause qui n'était pas la mienne, et de ne dissimuler à personne le plaisir que me faisaient éprouver comme ami de cœur tes succès de tribune. En rentrant chez toi, tu trouvais quelquefois que mes applaudissements avaient précédé ton retour [1].

Il prétendait ensuite garder, vis-à-vis de tous, la liberté de sa conduite :

En ce qui touche les partis politiques, quels qu'ils soient, anciens, nouveaux ou transformés, je n'ai jamais demandé qu'une chose : « Soyez ce que vous voudrez; mais permettez-moi d'être ce que je suis. Je ne prétends dicter à personne sa conduite et son langage; je prétends en retour que personne n'entreprenne de se faire mon directeur politique... Rayez-moi, si vous voulez, de la liste de ceux que vous nommez des hommes d'État, mais renoncez à l'espoir de m'embrigader [2] ».

M. Dupin allait cependant « s'embrigader » publiquement au service de l'Empire, se réservant, il est vrai, dans sa soumission officielle, des boutades d'indépendance qui mettaient en repos sa conscience, sans troubler sa situation.

VI.

Il y avait près de deux ans que Berryer avait été élu

[1] M. Dupin faisait allusion à des billets, comme celui-ci qu'il adressait pendant une séance à Mme Berryer. après un discours de son mari : « Chère Dame, votre mari s'est surpassé ; sa discussion a été on ne peut plus remarquable, et je ne puis résister à mon vieil instinct d'amitié en vous faisant mon compliment le plus sincère et le plus affectueux. » *Papiers de Berryer.*

[2] 27 juillet 1854 — M. Dupin à Berryer. *Papiers de Berryer.*

à l'Académie française. Il n'y avait pas encore pris séance. Quand son discours serait-il prêt? On s'en inquiétait à l'Institut. Le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Villemain, le pressait de fixer une date; il appelait à son aide les admiratrices du nouvel élu. L'une d'elles lui ayant demandé un billet pour la séance de réception :

N'ayez aucune défiance de mon côté, lui répondait M. Villemaiu[1], mais seulement peut-être du côté de M. Berryer, qui, étant infidèle à l'Académie, est capable de trahir tous ses serments. Je vous en prie, Madame, veuillez lui rappeler qu'il ne doit pas seulement charmer les barreaux lointains, enchanter Douai, séduire Strasbourg, etc., etc. Il nous doit un discours que vous voudrez entendre.

Ce discours était un vrai tourment pour Berryer. Il lui avait déjà coûté beaucoup, au temps de l'Assemblée législative, d'écrire ligne par ligne son rapport sur le budget. Combien plus vive était son angoisse au moment de composer une harangue solennelle, dans cette langue académique, faite de nuances discrètes, de mots heureux, d'images ingénieusement assorties, pour le plaisir délicat d'une assistance choisie! Habitué, comme il le dira lui-même devant ses confrères, à recevoir l'inspiration de son auditoire, à forger son discours au foyer des passions dont la flamme l'environne, quel supplice pour l'orateur de rassembler laborieusement, dans la solitude, ses phrases et ses expressions!

Dans sa naïve défiance de soi, Berryer s'était enfui à la campagne pour y travailler à loisir « en la compagnie d'une multitude de volumes ».

Mais, à peine arrivé, l'amour d'Augerville l'emporte, et le futur récipiendaire s'oublie à contempler ses fleurs et ses bois.

1 3 février 1854.

J'ai trouvé à mes champs l'aspect le plus riant, quoique la froideur des nuits ait entièrement arrêté toute végétation. J'ai fait au débotté une longue promenade dans toutes les parties du parc, et quoique je fusse vêtu un peu à la légère, la chaleur était si grande que Pinson[1] et moi, nous étions en nage comme au fort de l'été. Toute cette garenne, couverte d'arbres verts, a l'aspect de la belle saison, sous ce ciel clair et chaud. Mes travaux sont presque terminés et je suis satisfait de mes œuvres; j'attends impatiemment que le printemps, avec ses fleurs et ses feuillages, soit venu jeter des couleurs dans le dessin de mes tableaux, pour savoir si mes amis applaudiront à l'œuvre du peintre. Le nouvel arrangement du bord de la rivière à droite de la maison me semble des plus heureux. Ce temps charmant, qui réjouit un promeneur parisien, afflige un peu les campagnards. Tout est en retard dans nos sillons; rien ne sort de terre. Ce matin le temps se couvre, mais le vent du nord souffle le hâle qui dessèche.

De temps en temps Berryer se souvient qu'un grave motif l'a appelé à Augerville. Il lui faut, comme il dit, s'enfermer dans le travail académique. « Je voudrais bien qu'il pût être terminé avant la fin d'avril. » Mais d'autres pensées l'en distraient, et encore une fois, il se laisse aller aux rêveries de son cœur.

Je m'arrangerais assez de cette vie de solitaire; elle a toujours été assez dans mes goûts, et je me souviens que pendant ma première jeunesse, j'allais de temps à autre passer seul plusieurs jours de suite à la campagne de mon père. Mais alors je me sentais un long avenir, et les contentements dont je me séparais, j'étais sûr de les retrouver. Aujourd'hui, j'éprouve quelque peine dans l'isolement de ma vie, et les bonnes et fidèles amitiés que j'ai au monde, me sont plus nécessaires. J'en suis besoigneux. A m'en éloigner, je crains qu'elles ne m'échappent, sans qu'il me soit donné de les retrouver[2].

[1] Son homme d'affaires.
[2] 26 mars 1854, — à la vicomtesse de Vaufreland.

Quinze jours se passent; c'est toujours l'enthousiasme de la campagne qui possède notre orateur; l'Académie a bien de la peine à se faire une place auprès de cette rivale. « Mon Augerville est bien beau par ce temps magnifique ! »

Cependant, il y a lutte dans son esprit comme dans la nature, et ce combat trouble pour lui le repos des champs :

Je ne jouis de ce soleil splendide qu'avec inquiétude. La sécheresse est extrême; tous nos cultivateurs s'alarment et pour les blés, et pour les foins, et pour les fruits qui se dessèchent dans leur fleur. Même partage de bien et de mal pour le travail dont je suis occupé. Je m'y livre avec loisir, avec suite, et quelque plaisir; mais je vois le sujet se développer tellement que j'ai peur de faire des volumes et de ne pouvoir terminer dans des limites tolérables pour un auditoire qui ne veut pas être lassé. Le public académique n'est pas de ceux auxquels on fait violence; ce n'est pas petite affaire que de lui dire assez et de ne lui pas dire trop. Si cependant vous rencontriez Salvandy, dites-lui, je vous prie, que j'espère lui communiquer mon discours du 20 au 25 de ce mois : c'est peut-être trop que de promettre cette date fixe; j'aime mieux faire les réserves de l'*Intimé :* Je ne réponds de rien. Mais je me hâte et je ne suis retardé que par mon ignorance et mon *inhabitude* du chemin qui j'ai à parcourir. En un mot, et sans figure, je suis effrayé de ce travail et très inquiet de la façon dont je m'en tirerai[1].

Berryer avait tort de s'inquiéter, mais raison de faire ses réserves sur la date. Sa lettre est du 10 avril 1854; ce fut seulement le 22 février de l'année suivante, qu'il prononça son discours de réception.

« La séance à laquelle nous venons d'assister était attendue depuis trois ans » disait le lendemain, 23 fé-

[1] 10 avril 1854, — à la vicomtesse de Vaufreland.

vrier, le *Journal des Débats*. Et le même journal, qui avait autrefois contesté les titres de Berryer à l'Académie, rappelant le mot prêté à l'orateur : « Je ne sais ni lire, ni écrire », ajoutait :

... Démosthène et Cicéron ne sont-ils pas restés à la fois des modèles dans l'art de parler comme dans l'art d'écrire? M. Berryer a prouvé qu'il serait une exception de plus à la règle : en dépit du jugement qu'il a porté sur lui-même, il a prouvé qu'il savait écrire et même qu'il savait lire en véritable académicien... Son discours méritera de figurer parmi les grands morceaux de l'éloquence académique.

Placé entre M. Guizot et le duc de Noailles, l'un son constant adversaire, l'autre son fidèle ami, Berryer retrouvait dans cette enceinte ses plus illustres antagonistes, devenus ses électeurs, M. Thiers, M. Molé, M. Pasquier, M. de Montalembert, M. Cousin, M. Villemain. Une affluence dans laquelle se mêlaient aux grands noms de France les gloires du barreau et une jeunesse unanimement enthousiaste, malgré ses diversités d'opinions et d'origines, pour le grand orateur, représentait cet heureux accord des traditions et des libertés que Berryer avait toujours défendues.

Berryer commença par un hommage à ses nouveaux confrères; il leur faisait honneur en quelque sorte des titres qui l'avaient appelé dans leurs rangs.

J'ignore, dit-il, comment, en un jour de bataille, sous une attaque imprévue, au plus fort d'un vif engagement et devant son drapeau, un homme de guerre peut être inspiré par le souvenir des hauts faits des grands capitaines, ou par les savants écrits des hommes éprouvés dans l'art des sièges et des combats. Mais, au sein des assemblées politiques, quand une nation, en possession de ses droits, travaille à garantir ses destinées par le développement de son génie, de sa puissance, de ses

besoins et de ses richesses, ou lorsque, durant les jours où s'ébranlent et succombent les pouvoirs qui l'avaient constituée, agrandie, honorée, elle cherche, inquiète, les sécurités de son avenir, dans cette mêlée impétueuse des passions, des partis, des intelligences, des intérêts, je sais combien les méditations et les travaux des écrivains contemporains, historiens, publicistes, philosophes et poètes, prêtent soudainement à l'orateur, ainsi qu'on l'appelle, de fécondes pensées et de puissantes paroles.

Et, comme si, dépouillant toute illusion personnelle, il avait voulu opposer aux triomphes fugitifs de l'orateur la gloire permanente des écrivains :

Honneur à vous, maîtres en l'art d'écrire!... Vous ne disparaissez pas quand s'écroule le théâtre de vos labeurs, quand les forces de la vie vous délaissent; vous instruisez, on vous écoute, on vous répète, on vous voit encore à travers l'espace et les siècles, et, suivant la belle expression de l'un d'entre vous, vous vous transmettez tout entiers à l'avenir, et demeurez immortels comme vos ouvrages.

Berryer avait à faire l'éloge du comte Alexis de Saint Priest. Petit-fils de l'ancien ministre de Louis XVI, M. de Saint Priest avait été ministre plénipotentiaire et pair de France, sous le gouvernement de Juillet. Causeur aimable et spirituel, érudit et penseur, avec des opinions arrêtées dont une impartialité naturelle atténuait les côtés exclusifs, il avait entrepris deux grands ouvrages : une histoire de la royauté et un livre sur la suppression de l'Institut des Jésuites au dix-huitième siècle. Berryer donna des deux écrits une appréciation flatteuse, tout en professant hautement les convictions de sa vie. Les royalistes et les catholiques applaudirent les pages dans lesquelles le récipiendaire célébrait les grandeurs de la monarchie et posait les vraies causes de la guerre faite

aux Jésuites, en réalité guerre entre deux principes, « le principe de souveraineté individuelle de la raison et le dogme catholique de l'autorité ».

Que désormais, dit Berryer, l'institut des Jésuites, soumis et dévoué au pouvoir spirituel de la papauté, continue ou cesse de subsister, la guerre des deux principes pourra changer de terrain; mais elle durera autant que le monde, autant que l'Église qui ne peut périr.

Le directeur de l'Académie était alors M. de Salvandy. Il avait dans le langage une pompe un peu solennelle, dont M. Thiers s'amusait un jour en l'appelant « mon cher magnifique ». Il la déroula dans cette séance comme un manteau d'honneur autour du glorieux élu, et toute l'assistance battit des mains, lorsque, de sa voix profonde, il dit à Berryer :

Après quarante ans de triomphes, vous n'avez pour toute distinction que le palme qui vous vient de l'Académie et le rayon qui vous vient de Dieu.

L'usage voulait qu'après la séance de réception, le nouvel académicien fût présenté au Chef de l'État.

Berryer ne crut pas devoir s'y soumettre : il écrivit le jour même de sa réception à son ancien confrère, M. Mocquard, devenu le secrétaire général du Cabinet de l'Empereur, pour lui annoncer sa résolution.

... Je fais appel aux souvenirs de mon ancien confrère, M. Mocquard, pour réclamer de lui un bon office. Je viens d'être reçu à l'Académie française. Il est d'usage à peu près constant que chaque académicien aille présenter aux Tuileries son discours de réception. La situation particulière, qui m'a été faite en décembre 1851, rend cette présentation tout à fait impossible de ma part.

Je crois avoir acquis, il y a quinze ans, le droit de m'abstenir aujourd'hui d'une formalité dont l'accomplissement ne serait pas pénible pour moi seul. M. Mocquard sait bien que, par principe comme par caractère, j'ai autant de répugnance pour le bruit inutile et les vaines manifestations que pour un manque d'égards personnels; je le prie donc de vouloir bien sans retard faire connaître la détermination qu'un sentiment honorable m'impose[1]...

M. Mocquard avait été l'obligé de Berryer sous la Restauration; il s'en était délicatement souvenu en 1832[2]; mieux que personne, il savait ce que l'ancien prisonnier de Ham devait au royaliste; mais il était homme d'esprit, et il le prouva dans une lettre où il intervertissait avec habileté les situations réciproques :

L'Empereur regrette, disait-il, que dans M. Berryer les inspirations de l'homme politique l'aient emporté sur les devoirs de l'académicien. Sa présence aux Tuileries n'aurait pas causé l'embarras qu'il semble redouter. De la hauteur où elle est placée, Sa Majesté n'aurait vu dans l'élu de l'Académie que l'orateur et l'écrivain; dans l'adversaire d'aujourd'hui, que le défenseur d'autrefois.

M. Berryer est parfaitement libre d'obéir à ce que lui prescrit l'usage ou à ce que ses répugnances lui conseillent.

S'il refusait de paraître aux Tuileries, Berryer n'avait pas manqué de remplir ses devoirs envers les princes de la Maison de France. Il avait envoyé son discours au comte de Chambord, en lui renouvelant l'expression de son dévouement à sa cause, toujours inséparable, dans sa pensée, de la cause des libertés publiques :

Sous l'empire des événements qui vous tiennent éloigné du trône de vos pères, disait-il à l'exilé, sentant venir pour moi

1 22 février 1855.
2 V. *Berryer et la Monarchie de Juillet.* — p. 63.

les jours de la retraite et les affaiblissements de l'âge, j'ai cru pouvoir dans cet écrit saisir encore une occasion de manifester mon profond attachement à votre personne auguste et à la famille royale, ainsi que ma foi sincère dans les principes que j'ai défendus de tout temps, à la tribune et au barreau. J'ai désiré faire entendre encore une fois à la France mes vœux pour l'accord et le triomphe de la royauté légitime et des libertés politiques, unique but de tous les travaux de ma vie.

La réponse du comte de Chambord marquait, dans les termes les plus vifs, son admiration et sa gratitude :

... Non, disait le Prince en reprenant l'allusion du vieux serviteur à sa retraite prochaine, non, l'heure de la retraite n'a pas sonné pour vous. La noble et sainte cause dont vous avez été de tout temps un des plus fermes et des plus éloquents défenseurs, a encore besoin de votre zèle, et cette dernière épreuve donne la mesure des nouveaux services qu'elle peut espérer de votre actif dévouement. Vous couronnerez ainsi l'œuvre de votre vie entière, et vous acquerrez un titre de plus à la reconnaissance du pays et à ma bien sincère et constante affection [1].

Les princes d'Orléans avaient également reçu les exemplaires du discours de Berryer. Le duc d'Aumale l'en remercia en leur nom.

Vous avez prononcé l'éloge d'un de nos bons et anciens amis, aussi éminent par l'esprit que par le cœur. Vous l'avez fait noblement. M. de Saint-Priest méritait d'être loué par votre bouche; car, malgré des dissentiments que l'avenir effacera de plus en plus, j'espère, il était, comme vous, sincèrement monarchique et libéral.

Pour nous, nous n'oublierons jamais que vous avez réclamé pour nous *Forum et jus* [2]...

[1] 3 mars 1855.
[2] 28 mars 1855.

VII.

Berryer avait fait dans ces dernières années deux pertes cruelles : ses deux compagnons d'enfance et de jeunesse, ses meilleurs amis de Bretagne, M. de Grandville et M. de la Guibourgère, étaient morts.

M. de la Guibourgère avait succombé le premier, au mois de janvier 1853. M. de Grandville était alors auprès de lui; il racontait à Berryer sa fin résignée et calme, en lui adressant les adieux que M. de la Guibourgère, dès l'approche du danger, l'avait prié de lui transmettre.

Bientôt Aristide de Grandville était atteint à son tour. Averti du péril, Berryer partit aussitôt pour Nantes. Il arriva pour voir son ami rendre son âme à Dieu [1].

Je perds un ami précieux, écrivait Berryer à M. de Falloux, un compagnon dévoué de toute ma vie, un homme de sens et de cœur, qui s'est trouvé près de moi, comme un ange gardien, dans tous les jours difficiles. J'ai pu à peine le voir encore au moment où il nous quittait, et j'ai craint que ma présence inattendue ne donnât une émotion trop forte à ces derniers restes de son existence que ses admirables filles soutenaient avec des soins si vigilants et si tendres. Ce m'a été un grand chagrin de ne pas recevoir le dernier regard de ce parfait ami.

Chaque année, depuis cette époque, Berryer se rendait en Bretagne pour honorer cette chère mémoire avec la veuve et les enfants de M. de Grandville.

L'année suivante vit s'éteindre Lamennais [2]. Lui aussi, malgré leurs profondes séparations, avait aimé Berryer. Même après cette mémorable séance de l'Assemblée lé-

[1] M. de Grandville mourut le 21 mai 1853.
[2] 27 février 1854.

gislative où l'ancien ministre de l'Église était sorti de la salle en entendant Berryer parler du prêtre qui a rompu ses vœux, Lamennais n'avait cessé de lui témoigner sa tendresse. Un jour, le rencontrant dans les couloirs de l'Assemblée, il regarde furtivement si personne ne le voit, puis se jette au cou de Berryer et l'embrasse avec effusion.

Un autre jour, les représentants, qui passent dans les galeries, s'étonnent en apercevant le royaliste assis sur un banc entre Lamennais et Pierre Leroux. Les deux révolutionnaires lui faisaient confidence des injustices et des misères de leur parti.

Berryer, sachant Lamennais en danger de mort, se présenta chez lui. La porte était consignée. Ceux qui depuis ont dressé le procès-verbal des derniers moments du malade, alléguant ses ordres, écartaient tous les témoins. Berryer put pénétrer dans la chambre, mais on le laissa à peine s'approcher du lit. Un ami de Berryer qui l'avait été aussi de Lamennais (et des plus intimes), M. Benoist d'Azy, ne fut même pas admis à voir le mourant de loin. L'Esprit souffle où il veut; quoi qu'aient pu faire les hommes, la dernière pensée de Lamennais est restée le secret de Dieu.

Une autre perte qui frappa la société et l'Académie fut vivement ressentie par Berryer.

M. Molé mourut le 23 novembre 1855.

M. Molé avait consacré les dernières années de sa vie à la réconciliation des partis monarchiques; il avait trouvé pour cette œuvre l'ardente coopération de Berryer. Il admirait l'orateur; dans les conférences où se débattaient les décisions de l'Assemblée et les projets de fusion, il avait appris à apprécier l'homme et le politique. « On ne connaît pas M. Berryer, disait-il, quand on ne l'a pas vu à la table du conseil. » A Berryer lui-même, il écrivait : « Je suis fier de marcher avec vous vers un but

qui n'est autre que le bien de la France et son salut[1]. »

Au sortir de l'église de Saint-Philippe-du-Roule où avaient eu lieu les obsèques, Berryer écrivit à M. de Falloux :

Comme vous, j'ai été vivement frappé de cette grande perte; je regrette beaucoup la bienveillance affectueuse dont il m'honorait; je regrette surtout, dans l'intérêt général, l'influence qu'il exerçait si utilement et qu'il devait exercer longtemps encore. C'est un centre de relations brisé, dans des circonstances où il était énormément nécessaire et ne pourra guère être suppléé.

La mort de M. Molé laissait un fauteuil vacant à l'Académie. Berryer y songea aussitôt pour M. de Falloux. Déjà le nom de M. de Falloux avait été prononcé pour la succession de M. Lacretelle, auteur d'ouvrages sur l'histoire de la Révolution et de la Restauration. Le personnage était de moindre importance. Mais son successeur devait être reçu par M. Guizot. Dans cette occurrence, lequel des deux fauteuils convenait le mieux à M. de Falloux?

La préférence de Berryer avait été d'abord pour le fauteuil de M. Lacretelle. Il voyait un grand intérêt politique à saisir cette occasion de montrer M. Guizot et M. de Falloux « publiquement et solennellement unis dans les mêmes principes et dans les mêmes vues ».

La candidature d'un savant illustre, de M. Biot, au fauteuil de M. Lacretelle mit fin aux incertitudes. M. Biot succéda à l'historien et M. de Falloux à l'homme d'État. C'était le vœu des héritiers du comte Molé que M. de Falloux fût appelé à prononcer son éloge. Le vote de l'Académie ratifia leur choix.

Désormais Berryer fut tout occupé du discours du récipiendaire.

La position de M. Molé, son caractère, la direction qu'il a

[1] 18 décembre 1851. *Papiers de Berryer.*

suivie et je peux dire imprimée dans ces derniers temps, écrivait-il à M. de Falloux, trouveront en vous un panégyriste plus éloquent, plus sympathique, plus éclairé que tout autre. Mais il faut aussi parler d'autres époques, et la matière devient difficile à manier pour vous, lorsqu'il s'agit de la grande part que M. Molé a prise au gouvernement de Juillet. Cependant, du point où nous sommes et en face de l'avenir qui nous est disputé, n'est-ce pas une grande occasion d'expliquer la conduite, les sentiments, les raisons d'agir de quelques hommes placés si haut dans le pays par leur origine, par leur éducation, par les traditions et les exemples de leur famille, en face des révolutions où, les gouvernements ayant manqué au pays, cette France a été exposée à de si grands périls? M. Molé est issu de ce procureur-général de la Ligue qui fit décider par arrêt du parlement que la couronne ne pouvait être dévolue ni à femme, ni à prince étranger; il est de cette haute race parlementaire qui se posait entre le roi et le peuple. Il me semble qu'il y a un noble et utile langage à tenir pour un homme qui, comme vous, n'a pas fléchi et tenté des expériences, mais n'était pas non plus en position de prendre un parti actif au fort de ces violents événements.

M. de Falloux lui avait soumis son discours. Berryer y retrouvait tout ce qu'il avait désiré et espéré. Cependant il insistait encore sur cette situation historique qu'il attribuait à M. Molé.

Quand vous parlez de l'amour de la patrie qui a inspiré votre devancier, je voudrais que ce sentiment, un peu vague et invoqué par trop de gens pour excuser leur conduite, fût mieux caractérisé. Il me semble qu'il pourrait être particularisé dans la personne de M. Molé qui, pénétré de l'esprit de ses aïeux et fidèle à leurs traditions, avait à ses propres yeux l'importance et la liberté d'action de ces anciens magistrats, tuteurs persévérants de la chose publique, indépendants de la royauté et du peuple, à travers les agitations civiles et les révolutions qui troublaient et menaçaient de renverser l'ordre de l'État et l'existence nationale.

M. de Falloux avait été élu, mais il n'avait pas été reçu à l'Académie, lorsqu'eut lieu à Augerville une réunion d'hommes politiques qui fit alors quelque bruit.

Avec M. Thiers et M. Mignet se rencontrèrent à Augerville, à la fin d'avril 1856, M. de Salvandy, M. de Montalembert, l'évêque d'Orléans, M. Vitet, M. de Kerdrel, M. de Corcelle, M. de Sèze, M. de Falloux. Berryer les recut avec cette grâce expansive qui rendait si attrayante son hospitalité. Les souvenirs du passé, les vœux communs pour l'avenir, les regrets amers du présent, les réflexions amicalement échangées sur les fautes qu'on avait pu commettre et qu'il importait d'éviter, remplirent les entretiens de ces personnages illustres, venus de divers points à l'appel de l'homme qui résumait dans sa vie leurs plus nobles aspirations. M. de Falloux a rapporté dans ses mémoires quelques-uns de ces incidents et des propos qui marquèrent la réunion [1].

L'événement occupa les journaux. On glosa sur des conversations qu'on n'avait point entendues. Bientôt ce fut chose courante qu'entre les visiteurs d'Augerville, on n'avait parlé que du drapeau tricolore et des conditions à imposer au comte de Chambord. C'était pour être entré dans ce complot, que M. de Falloux allait être nommé au fauteuil de M. Molé.

On n'oubliait qu'une chose, c'est que depuis le 10 avril l'élection de M. de Falloux était un fait accompli.

Tout était faux dans ce récit. M. de Falloux, qu'on accusait le plus, s'était au contraire distingué à Augerville par l'énergie des observations qu'il avait adressées à M. Thiers, au sujet de la fusion.

Dès qu'il eut vent de cette campagne, Berryer conjura M. de Falloux de n'en pas tenir compte. On lui avait transmis le numéro du journal, dans lequel un ancien

1 *Mém. d'un royaliste.* — II, p. 267.

député de l'extrême-droite, M. Leo de Laborde, avait commencé le feu, et un de ses amis « plus curieux que moi », disait Berryer, lui avait appris de quoi il s'agissait.

De grâce, ne prenez pas la peine de répondre, écrivait Berryer à M. de Falloux. Croyez-moi, vous chercherez en vain à faire reconnaître la vérité par ces Messieurs, et vous êtes dans l'opinion des hommes sérieux fort au-dessus de leurs attaques. Il y a vingt ans que j'ai résisté par le silence à toutes les provocations qui m'ont été adressées de ce côté. J'ai patiemment laissé dire que j'étais un autre Maroto; puis au nom de M. de La Rochejaquelein que je tendais au bonapartisme; enfin que j'étais avec M. de Pastoret du parti des ducs. Il n'a rien manqué à ma vengeance, dans la conduite de ceux même au nom desquels on me calomniait... Mon ami, ne vous compromettez pas dans une polémique stérile avec des gens qui ne sont occupés qu'à la recherche de quelque moyen de se faire un public et d'obtenir qu'on parle d'eux.

Il était inexact que la question du drapeau eût été l'objet de la réunion d'Augerville. Mais ce qui était vrai, et ce qu'ignoraient d'ailleurs, tout en connaissant sur ce point la pensée de Berryer, les propagateurs de cette fable, c'est que bien avant la réunion, Berryer avait spontanément écrit au comte de Chambord sur les événements du temps, et sur les devoirs qui, à ses yeux, en résultaient.

La lettre remontait à l'époque de la guerre de Crimée.

VIII.

La Russie avait accueilli avec hauteur le second empire. Nicolas s'était flatté d'isoler Napoléon III, en faisant accepter de l'Angleterre un projet de démembrement de l'Empire ottoman, dans lequel il lui offrait la Candie et l'Égypte. Il n'avait fait, au contraire, qu'exci-

ter ses défiances. Le Cabinet de Londres n'hésita plus à se rapprocher des Tuileries, lorsqu'après la sommation du prince Menschikoff, réclamant pour son maître le protectorat des sujets grecs de la Porte, Nicolas eut fait envahir les provinces danubiennes et détruire la flotte turque en vue de Sinope. Le nouvel Empereur devenait, par la faute du Czar, le défenseur du droit public européen, en même temps que, par les exploits de l'armée que lui avait léguée la monarchie, à l'Alma, à Inkermann, à Traktir, il prenait le pas sur les vainqueurs de Waterloo, aujourd'hui ses alliés.

La guerre de Crimée fut longue; elle dura près de deux ans. Mais la prise de Sébastopol acheva le triomphe de la France. Nicolas était mort, succombant à sa défaite. Son fils Alexandre II accepta brusquement l'*Ultimatum* que lui transmit l'Autriche, et ce fut à Paris que se réunit le congrès qui devait rétablir la paix en Europe.

A part la gloire, la France ne retirait en réalité qu'un avantage de cette guerre : la coalition, formée contre elle depuis 1830, était dissoute. Avantage éphémère, qu'il était réservé de rendre vain à celui-là même qui l'avait obtenu. Dès la réunion du Congrès de Paris, Napoléon III posait de sa propre main les principes de sa perte. Il donnait dans le Congrès la parole au Piémont pour formuler devant l'Europe des prétentions d'où devait sortir l'unité italienne, et il y introduisait, malgré les autres puissances, la Prusse qui devait forger contre la France l'unité allemande.

En ce moment, le prestige de nos armes aveuglait tous les regards. Napoléon III semblait maître de l'avenir.

Au mois de novembre 1854, après les victoires de l'Alma et d'Inkermann, Berryer avait fait part au duc de Levis des pensées qui le préoccupaient. Il croyait l'heure venue de s'expliquer sur le drapeau. Le drapeau du roi devait être le symbole de son gouvernement. En

consentant à mettre les fleurs de lys sur le drapeau tricolore, à unir « sur son étendard les vieilles gloires de la France et les gloires nouvelles », le roi montrerait au pays « son gouvernement unissant le principe traditionnel de la Royauté aux principes de liberté du siècle où nous sommes. « En même temps, il importait de « manifester par des relations plus fréquentes et connues l'accord de la famille royale autour de son Chef. »

Qu'avait-il été fait de ces premiers conseils? Berryer l'ignorait. Il savait qu'à cette époque. M. Chapot avait reçu mission de se rendre à Claremont. Mais il n'avait eu que peu de détails sur ce voyage. Il était, depuis près de deux ans, dans cette situation singulière que les confidents de l'exil, ses amis politiques, gardaient vis-à-vis de lui « un silence absolu. » Ils ne lui faisaient aucune communication, tandis que les hommes des autres partis, ses anciens adversaires, ne concevant pas une action politique à laquelle Berryer fût étranger, ne cessaient de l'interroger et de le consulter.

C'était par eux, par M. Guizot, par M. de Corcelle, et en dernier lieu par le duc de Broglie, qu'il avait appris que les dissidences passées tendaient à se réveiller. De « graves et secrets périls » menaçaient de compromettre les résultats de la visite du duc de Nemours à Frohsdorf.

Le premier mouvement de Berryer avait été de se rendre à Venise, où résidait alors le comte de Chambord. Mais il réfléchit qu'en raison de l'importance que persistait à lui attribuer l'opinion publique, son absence fixerait l'attention, et qu'il n'aurait fait qu'aggraver le danger, s'il n'était pas en mesure, à son retour, de répondre aux questions qu'on ne manquerait pas de lui adresser.

Berryer s'était donc décidé à écrire au comte de Chambord, et tout en s'excusant de « s'ingérer dans des discussions auxquelles il n'était point appelé », il avait profité du voyage d'un de ses anciens collègues,

M. Druet-Desvaux [1], pour faire parvenir au Prince ses avis et ses instances.

L'Empire, Berryer le constatait sans détours, était dans toute sa force. Les victoires de l'armée, la réunion des plénipotentiaires de l'Europe à Paris, la naissance d'un fils de Bonaparte, l'impulsion donnée aux entreprises commerciales et aux intérêts matériels, semblaient aux yeux du grand nombre assurer la durée du nouveau régime.

Mais, disait Berryer, les hommes réfléchis sont à l'abri de l'influence de ces prospérités passagères. En portant leur pensée vers l'avenir, prévoyant la fin de tout ceci, ils n'en désirent que plus vivement avoir devant eux des garanties d'un ordre de choses plus honorable et plus stable. Pour eux, l'antique principe de la royauté, la force du droit traditionnel, sont désormais l'unique garantie d'un solide et sage établissement des libertés politiques, sans lesquelles nul gouvernement ne peut se maintenir en France. Sans doute, la masse de la nation s'est montrée par le vote de l'Empire peu attachée à ses libertés... Il y a dans la grande généralité des têtes françaises plus de passions que de principes politiques, et voilà pourquoi on a passé si facilement de la République à l'Empire qui satisfait en partie ces passions jalouses. Voilà pourquoi nous avons vu des révolutions sans guerre civile et des insurrections sans esprit de liberté...

Berryer prévoyait, et il tenait à en bien convaincre le Prince, qu'à la chute de l'Empire ces passions se ranimeraient. Il n'y aurait pour les modérer et les contenir que de « prudentes et sérieuses institutions de liberté... »

C'est pour cela, continuait-il, qu'il est nécessaire d'adopter un symbole qui réunisse et le principe de la stabilité du pou-

[1] Druet-Desvaux (Jacques-Louis-Mathieu), 1793-1868, représentant du peuple en 1848 et 1849.

voir, et le principe des libertés nécessaires à notre temps. L'immense majorité de la nation est placée entre les hommes de la démagogie et les partisans du pouvoir absolu. C'est cet immense milieu qu'il faut unir et rassurer, à qui il faut montrer des conditions d'avenir qui répondent à ses besoins, à ses craintes, et aussi à ses divers intérêts, en conciliant les temps anciens et les temps nouveaux.

Combien la nécessité paraissait plus pressante encore, si l'on considérait l'armée!

La guerre, qui avait coûté si cher à la France, avait eu, du moins, cet énorme avantage de relever l'armée.

Par sa constance, sa bravoure, ses succès, l'armée a reconquis la force morale que les événements de 1848 et de 1830 lui avaient fait perdre. Elle a reconquis par l'admiration l'affection des populations. Elle ne serait plus réduite à lever la crosse devant les émeutes. Cette armée n'est point inféodée au chef du gouvernement qui ne l'a pas menée au combat; elle est fière d'elle-même; elle s'appartient à elle-même.

Mais que ferait-elle, demandait Berryer, si l'Empereur disparaissait, si la pensée venait au pays de chercher un pouvoir plus solide qu'un gouvernement de minorité?

Quitterait-elle le drapeau qu'elle a honoré et sous lequel elle a repris ses avantages? Et ne serait-ce pas, quels que soient les événements, une faute énorme de perdre le bénéfice de la force morale que la force publique a reconquise?

Et alors, avec toute l'ardeur de son dévouement :

Sire, il est bien important d'avoir pris d'avance une position assez nette, assez claire, assez significative, pour se mettre à même d'être appelé à profiter d'un tel changement... La royauté, votre royauté, est destinée à sauver et à protéger tous les intérêts menacés en France. Le langage d'une telle protection ne peut pas être vague et incertain. Les ques-

tions réservées laissent des incertitudes dans les esprits, au sein d'une nation lasse de choisir et de délibérer sur son sort; elles inspirent des craintes, font naître des défiances, sont des prétextes pour les malveillants et un secours donné à la faiblesse de leurs intrigues. Tôt ou tard, le Roi devra faire connaître ses volontés. N'y aura-t-il pas une diminution de dignité, si ces volontés royales ne sont révélées qu'à la suite d'événements impérieux?

Une autre inquiétude saisissait Berryer. La duchesse d'Orléans s'était tenue en dehors de la démarche que le duc de Nemours avait faite au nom de ses frères. Le comte de Paris, son fils, allait atteindre sa dix-huitième année; on prévoyait que le jeune prince voudrait choisir ce moment pour s'expliquer lui-même sur le drapeau tricolore et sur les institutions libérales. Pourrait-on s'exposer à ne redire que ce que le comte de Paris aurait dit le premier? Il y avait là un danger sérieux, dont s'alarmaient les hommes attachés ou revenus à la cause de la monarchie légitime.

Et Berryer, écartant ces accusations d'intrigue dont on s'arme trop facilement contre les vérités qu'on ne veut point voir, affirmait que les amis les plus éclairés de la famille d'Orléans, que les princes eux-mêmes en étaient préoccupés.

Ce qui m'a été dit hier me donne, d'après le langage, l'accent, et l'ordre d'idées de mon interlocuteur (c'était le duc de Broglie), l'assurance que les alarmes dont je parle sont sincères et qu'elles sont partagées par les princes.

Les princes désirent réellement être à même de dire fermement à leur belle-sœur, à leur neveu : « Que voulez-vous manifester? Que voulez-vous annoncer et promettre à la France dont nous n'ayons déjà la pleine garantie dans les volontés connues de M. le comte de Chambord?

Le moment était venu pour le roi d'exprimer spontanément ses intentions.

L'occasion s'offrait d'elle-même. Marie-Amélie était en Italie, ayant auprès d'elle le duc de Nemours. On supposait que le comte de Chambord voudrait, avant de retourner en Allemagne, aller voir sa tante malade.

Qu'il me soit permis de dire, écrivait Berryer, que je souhaiterais que, dans une telle entrevue, le Roi dise qu'il s'afflige des doutes qu'on a élevés sur ses intentions pour l'avenir de la France et du gouvernement royal; qu'il a déjà dit qu'il prendrait le drapeau que la France lui demanderait; qu'il n'a voulu jusqu'à ce jour adopter ou conserver en exil aucun signe extérieur qui engageât sa liberté d'action; que son unique pensée est de réconcilier et d'unir sous un même drapeau tout ce qui est honorable dans les divers partis que des révolutions successives ont fait triompher et qui ont si malheureusement lutté les uns contre les autres; que son drapeau sera le symbole de cette réconciliation des hommes et des temps; et qu'il a dans le cœur toutes les idées, toutes les résolutions qu'exprimerait l'union des fleurs de lys de la monarchie aux couleurs que les soldats français viennent de glorifier de nouveau aux yeux du monde entier.

Si de son propre mouvement, le Roi adressait de telles paroles au duc de Nemours et à sa mère, elles dicteraient le langage des princes avec assurance et loyauté auprès de leur belle-sœur, de leur neveu et de tous les hommes qui ont l'honneur d'être en relation avec eux. Les nuages qui s'élèvent seraient dissipés, le parti monarchique se raffermirait dans son unité nécessaire, et les regards en France se porteraient vers un avenir plus rassurant.

... Ajouterai-je que le Roi a daigné m'écrire, il y a plusieurs années, que son gouvernement ne saurait être ni le résultat d'une intrigue, ni le triomphe d'un parti. Les royalistes dévoués et fidèles se sont pénétrés de ces sentiments, et pour la grande affaire du salut de la France, du retour de la royauté légitime, ils sont prêts à accepter avec joie les sacrifices que le Roi reconnaîtra utiles et honorables[1].

[1] 29 mars 1856. — Copie autographe dans les *papiers de Berryer.*

Telles étaient les pensées et les supplications que, dans le langage à la fois le plus respectueux et le plus tendre, Berryer adressait au comte de Chambord.

Il avait profondément médité ces considérations; il les avait écrites, l'œil fixé sur l'histoire de notre première révolution, tout pénétré des mémoires de Mallet du Pan qu'il lisait, soulignait et annotait alors avec une attention passionnée, retrouvant dans la conduite des émigrés bien des traits que lui offrait le présent, dans les conseils de Mallet du Pan bien des leçons opportunes, et s'efforçant, autant qu'il lui était encore possible, de faire prévaloir cette sagesse dans la direction du parti.

Malheureusement, ses avis étaient arrivés trop tard. Le comte de Chambord avait déjà été voir la Reine à Nervi; la rencontre, très courtoise des deux parts, n'avait rien éclairci, ni rien résolu.

Les conséquences que Berryer eût voulu prévenir, ne tardèrent pas à se manifester.

M. de Salvandy mourut le 16 décembre 1856. Il s'était voué à la fusion avec une telle ardeur que son nom en était inséparable. Informé de cette grande perte par M. Pageot, le comte de Chambord lui exprima son affliction :

Je n'ai pas oublié, lui disait-il, que c'est lui qui le premier est venu me voir avec vous à Wiesbaden, et en m'apportant les franches et nobles assurances de son dévouement, m'offrir le concours de son zèle et de ses constants efforts pour préparer les voies à cette réconciliation désirée, qui, depuis, s'est enfin heureusement accomplie et que la France est en droit d'envisager aujourd'hui comme une des plus fermes garanties de son avenir[1].

La lettre surprit les princes d'Orléans. Pressés par

[1] 25 décembre 1856.

quelques-uns de leurs amis, ils ne crurent pas devoir en accepter les termes. Elle leur semblait impliquer de leur part l'abandon des idées politiques que représentait leur maison; ils se voyaient ainsi dans l'impuissance d'amener au comte de Chambord leur propre parti qui, plutôt que de renoncer au drapeau tricolore et aux principes constitutionnels, irait se ranger pour les défendre autour de la duchesse d'Orléans et de son fils, le comte de Paris. Après de longues délibérations, le duc de Broglie fut consulté. Il jugea qu'une déclaration était nécessaire, et approuva le texte qui fut mis sous ses yeux. Le duc de Nemours se soumit alors à la demande de ses frères. Il écrivit, non sans regret, au comte de Chambord pour lui transmettre les réserves des princes.

En répondant à la communication de son cousin, le comte de Chambord ne lui cacha point le « profond sentiment de tristesse » avec lequel il l'avait reçue.

... J'aimais à penser, lui disait-il, que nous avions compris de la même manière la réconciliation accomplie entre nous, il y bientôt quatre ans. Pour justifier mon espérance, pour rendre notre union efficace et digne tout ensemble, il ne fallait que deux choses qui étaient bien faciles : rester de part et d'autre également convaincus de la nécessité d'être unis, nous vouer une confiance également inébranlable en nos mutuels sentiments. Je n'ai pas douté de votre dévouement aux principes monarchiques; personne ne peut mettre en question mon attachement à la France, mon respect de sa gloire, mon désir de sa grandeur et de sa liberté... Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru et je crois toujours à l'inopportunité de régler, dès aujourd'hui et avant le moment où la Providence m'en imposerait le devoir, des questions *que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. Ce n'est pas loin de la France, et sans la France qu'on peut disposer d'elle*[1].

[1] 1er février 1857.

Quelque fâcheux que fût le désaccord, la lettre du Prince ne contenait aucune déclaration qui le rendît irréparable. Loin de là, elle réservait formellement le sentiment de la France; le comte de Chambord déclarait ne vouloir rien décider qu'en France, pour mieux connaître les vœux de sa patrie et y conformer sa conduite.

Berryer était habitué aux mécomptes; ni sa foi ne s'en trouvait atteinte, ni sa persévérance ébranlée :

Je suis d'autant plus occupé de la fusion, mandait-il à M. de Falloux, qu'on a plus fait pour la rompre.

C'était le moment où M. de Falloux préparait son discours de réception à l'Académie; Berryer l'engageait d'autant plus à mettre bien en relief le rôle conciliateur de M. Molé :

Ne prenez pas souci de l'état où sont tombées, ce semble, nos espérances... L'œuvre à laquelle nous avons travaillé, vous et moi, avec un même zèle, et pour laquelle M. Molé nous secondait habilement et puissamment, est une œuvre si juste, si honnête, si nécessaire, que nous avons bien le droit de dire qu'elle est achevée, parce qu'il faut qu'elle le soit. Les événements qui surgiront, je ne sais quand ni comment, mais qui surgiront infailliblement, ne pourront que la mettre au grand jour, et, en attendant, nous devons dire à qui la conteste, à qui épilogue, à qui crée des difficultés en suscitant de puériles querelles : « Êtes-vous fous d'avoir un pareil démêlé? » Vous direz cela, n'est-ce pas? sagement et fermement.

CHAPITRE VIII.

LA GUERRE D'ITALIE.

Affaire des forêts de Champagne. — Le comte de Chambord et la duchesse de Parme. — Plaidoirie de Berryer. — M. Bérard des Glajeux. — Procès de Jeufosse. — Plaidoirie de Berryer. — Lettre de Berryer sur M. Dupin, redevenu procureur-général à la Cour de cassation. — Ses rapports avec lui.. — Élections au Corps législatif (22 juin 1857), — L'abstention. — Correspondance de Berryer avec M. de Kerdrel sur l'état et les devoirs du parti royaliste. — Berryer se rend à Venise auprès du comte de Chambord. — Article de M. de Montalembert dans le *Correspondant*, intitulé : *Un débat sur l'Inde au Parlement anglais.* — Poursuites contre l'auteur, et contre le gérant du *Correspondant*. — Plaidoiries de Berryer et de M. Dufaure en police correctionnelle et en appel. — M. Chaix-d'Est-Ange procureur-général. — Lettres de M. de Montalembert à Berryer. — La statue de Démosthène. — Attentat d'Orsini. — Lois de sûreté. — Préparatifs de la guerre d'Italie. — La France et le Piémont s'unissent contre l'Autriche. — Lettres de Berryer à M. de Larcy et à Sir John Sainclair. — Victoires de la France. — Paix de Villafranca et traité de Zurich. — *Le Pape et le Congrès.* — Les écrits de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. — Conseils de Berryer pour qu'aucune préoccupation de parti ne paraisse dans la lutte religieuse. — Procès de Mgr Dupanloup. — Berryer et M. Dufaure plaident pour lui. — Le général de la Moricière à Rome. — Lettre de Berryer à M. de la Ferronnays. — Ses vues sur la jeunesse et sur l'avenir. — Castelfidardo et Ancône. — *Allez et faites vite.* — Indignation que cause à Berryer la conduite du gouvernement impérial. — Ses lettres à Mme de la Moricière et à Mgr Jaquemet, évêque de Nantes. — Paroles de M. Thiers sur la fusion, et sur l'état de la France.

I.

Dans le cours de l'année 1857, Berryer eut la satisfaction de rendre un service signalé au Comte de Chambord et à sa sœur la duchesse de Parme. Il leur fit maintenir par la Cour impériale de Dijon la propriété des forêts de Champagne, que leur contestait l'administration des domaines.

Cédée, en 1776, au comte d'Artois par le roi Louis XVI, en échange des forges de Forge-Neuve et de Ruelle, dans l'Angoumois, les forêts de Champagne étaient un bien domanial, et, à ce titre, en vertu d'une ordonnance de 1566, perpétuellement rachetable par l'État qui l'avait aliéné.

Les acquéreurs des biens domaniaux ne pouvaient se soustraire à cette clause résolutoire, qu'en versant le quart de la valeur de ces biens, suivant les dispositions introduites par la loi du 14 ventôse an VII.

Le comte d'Artois, par une donation faite en 1819, avait laissé les forêts de Champagne à son second fils, le duc de Berry. C'était contre les princes héritiers du duc de Berry que l'administration des domaines réclamait l'application de la loi de ventôse.

A cette prétention dont le succès eût été une ruine pour les princes, leurs avocats répondaient en substance que l'État avait confirmé le contrat de 1776 par l'usage qu'il avait fait des immeubles échangés, et qu'il ne pouvait revendiquer tout ou partie des biens auxquels il avait renoncé, sans restituer lui-même ceux qu'il avait reçus.

Repoussée en première instance par le tribunal de Vassy [1], l'argumentation prévalut en appel devant la Cour de Dijon, et le Domaine, débouté de sa demande, fut condamné en tous les dépens [2].

[1] Jugement du 25 avril 1856.

[2] Arrêt de la Cour de Dijon du 10 juin 1857.

M. Chaix-d'Est-Ange avait plaidé pour l'administration. M. Bérard des Glajeux et Berryer représentaient les héritiers du duc de Berry. M. des Glajeux devait parler le premier et Berryer répliquer, comme ils avaient fait à Vassy. Au dernier moment, les hommes d'affaires de Dijon prétendirent que le gain du procès dépendant de l'unité de la défense, Berryer devait parler seul. Berryer s'emporta contre cette exigence, et il fallut, pour le décider, les instances de l'envoyé du comte de Chambord, M. Barrande, le suppliant de ne pas assumer par son refus la responsabilité d'un échec. Mais il gardait rancune à ceux qui avaient imaginé cette combinaison, et son équitable amitié ne manqua pas de rendre à son confrère la part qui lui revenait dans le triomphe.

Touchante et austère figure que celle de M. des Glajeux! Né en 1797, mort en 1865, Étienne-Paul-Hippolyte Bérard des Glajeux était entré dans la magistrature sous la Restauration avec M. de Ravignan et M. de Vatimesnil. A trente ans, il occupait à Paris le siège d'avocat-général. Marié à une fille du marquis d'Ormesson, il rappelait, par le caractère et le talent, les grandes existences du Parlement. Jamais parole publique, disait de lui Berryer, n'avait mieux rendu la dignité majestueuse et forte de la justice[1].

En 1830, malgré la pressante invitation des vainqueurs eux-mêmes, M. des Glajeux avait donné sa démission, et quitté cette carrière dont son ambition aurait pu envisager sans crainte les plus hauts sommets. Membre du Conseil de famille des Enfants de France, il consacra désormais sa vie à la défense de leurs intérêts, n'en réservant une part que pour les œuvres religieuses et charitables. Il avait sauvé des prétentions du fisc le do-

[1] Cette parole est rapportée dans une étude de M. H. de Lacombe sur M. des Glajeux, publiée sous ce titre : *Un magistrat chrétien.* (*Correspondant* du 25 octobre 1865).

maine de Chambord; la plaidoirie qu'il prononça alors devant le tribunal civil d'Orléans[1], avec sa langue élégante et pure, annonçait ce qu'aurait été celle de Dijon.

Personne mieux que M. des Glajeux ne connaissait l'affaire des forêts de Champagne. Il en avait de longue date formé et approfondi le dossier; il regardait l'honneur de la développer devant la Cour de Dijon, comme le couronnement de sa vie, et c'était de sa part une véritable immolation que d'y renoncer. Il s'y soumit pourtant, sans une plainte, avec la résignation d'un cœur accoutumé à s'oublier lui-même; trait admirable qu'il convenait de mettre en lumière et qu'appréciait dignement le comte de Chambord, lorsqu'il écrivait à cet homme de bien : «... Comment douter de la justice d'une cause qui inspire à ses défenseurs de tels sacrifices ![2] »

Berryer d'ailleurs parla magnifiquement.

L'avocat du Domaine n'avait voulu voir qu'une complaisance de Louis XVI envers son frère dans l'échange de 1776. Or il était certain, au contraire, qu'un grand intérêt d'État l'avait inspiré. Les propriétés qu'avait cédées le comte d'Artois lui venaient du marquis de Montalembert qui les avait affectées à une fonderie de canons. C'étaient, en ce genre, les établissements les plus considérables de l'époque; le Roi n'avait décidé de les acquérir que pour les consacrer au service de la marine, en prévision d'une guerre possible de la France alliée des États-Unis avec l'Angleterre.

Aussi, quelle n'est pas l'énergie de Berryer pour répondre à l'imputation de l'adversaire! Un an après que les forges de Ruelle ont été consacrées à l'armement de notre marine, il montre les résultats déjà obtenus : le comte d'Estrées quittant les côtes de France avec son

1 8 août 1837.
2 17 juin 1857.

escadre pour aller soutenir Washington; Daubilliers embarquant toute une armée sur des vaisseaux que défendaient des canons fondus à Ruelle, et bientôt Lamothe-Piquet, le grand amiral, entrant dans Brest avec dix vaisseaux de guerre anglais qu'il venait de capturer. Il peint en traits de feu l'indignation qu'eût ressentie Louis XVI et, avec lui, la France toute entière, si l'on fût venu, à cette époque, proposer au Roi de déchirer l'acte d'échange et de renoncer aux fonderies de Ruelle.

... J'en appelle, dit-il, à ce sentiment profond, fort, généreux, de la nation française, qui est le même dans tous les temps, et qui, malgré les excès, les passions, les débordements des partis, se retrouve toujours au fond de notre race!...

Berryer, à la fin de sa plaidoirie, avait exprimé la confiance que les juges accueilleraient la réclamation du prince banni; ils lui apprendraient, au fond de son exil, « que dans cette France gouvernée par ses aïeux, il y avait encore indépendance dans la magistrature et justice pour le proscrit ».

Le comte de Chambord ne voulut point attendre l'arrêt pour remercier Berryer d'avoir si bien interprété ses propres sentiments.

Oui, lui écrivait-il, plein de confiance daus l'impartiale équité, comme dans la noble et courageuse indépendance de la magistrature française, ce n'est pas à sa commisération, c'est à sa justice que j'en appelle. Mais, quelle que soit l'issue de cette affaire dont le succès est maintenant entre les mains de Dieu, je n'en conserverai pas moins un éternel souvenir du nouveau service que vous venez de me rendre avec un dévouement égal à votre merveilleux talent[1].

Peu après, l'arrêt était connu, et Berryer recevait de

[1] 7 juin 1857.

la duchesse de Parme cette touchante expression de sa reconnaissance.

J'ai besoin de vous dire, Monsieur, toute ma gratitude pour le zèle avec lequel vous avez mis votre admirable talent au service des intérêts qui sont ceux de mes enfants. Recevez les remerciements qui partent du cœur d'une mère [1].

L'année ne s'était pas écoulée que le nom de Berryer retentissait dans un procès d'un ordre tout différent et dont s'émut la France entière.

II.

Dans la soirée du 17 juin 1857, un homme était tombé mortellement frappé d'un coup de feu dans le parc de Jeufosse [2]. Le garde du château avait tiré sur lui. Les questions que Berryer avait rencontrées à Mézières, en 1853, dans l'affaire du capitaine de Laporte, se retrouvaient dans cette cause. Était-ce un assassinat? Était-ce un acte de légitime défense? Comme en 1853, l'accusation affirmait l'assassinat. Elle dénonçait, à côté du garde Crepel qui avait tenu le fusil, les complices qui l'avaient armé, Mme de Jeufosse et ses deux fils. Mais Mme de Jeufosse ne se reconnaissait pas seulement complice, elle se déclarait l'auteur principal. C'était elle qui avait donné à son garde l'ordre de tirer sur le sieur Guillot qui, malgré tous les avertissements, pénétrait la nuit dans son parc et jusqu'au seuil de son foyer. Mère outragée, elle avait voulu protéger l'honneur de sa fille contre l'homme qui, marié lui-même et père de famille, la persécutait depuis plusieurs années de ses odieuses poursuites et

1 17 juin 1857.
2 Le château de Jeufosse était situé dans l'Eure, non loin de Gaillon.

livrait dans ses propos calomnieux le nom de cette enfant à tous les échos du pays.

Crepel et ses maîtres étaient traduits devant la Cour d'assises d'Évreux. Contre eux devaient porter la parole M. Jolibois [1], avocat-général, et Me Cresson [2], depuis bâtonnier du barreau de Paris, avocat de Mme Guillot, veuve de la victime et partie civile au procès. Berryer et un avocat renommé de Rouen, Me Deschamps, se présentaient pour Mme de Jeufosse, ses fils et le garde du château.

Berryer reparaissait en 1857 [3] dans cette même enceinte du Palais de Justice d'Évreux où vingt et un ans auparavant, dans toute la force de l'âge, il avait assisté Dehors [4], où cinq ans plus tard, en 1862, il devait revenir encore pour faire reconnaître l'innocence d'un père injustement accusé d'avoir causé la mort de sa fille [5].

Les années cependant avaient passé; l'ardeur du puissant athlète s'était éteinte. Il le croyait du moins.

> Ces causes, disait-il aux jurés, ne sont pas faites pour l'âge auquel je suis arrivé.

Mais le frère de Mme de Jeufosse était venu solliciter son appui; Berryer avait demandé les procès-verbaux, compulsé pendant trois jours et trois nuits les interrogatoires, les témoignages, les correspondances; il s'était convaincu que le droit était pour ceux qu'on accusait, et, comme autrefois pour Dehors, il avait promis de tout faire pour eux. Sa plaidorie fut telle que le ministère

1 M. Jolibois a été depuis membre de la Chambre des députés sous la troisième république.

2 M. Cresson a été préfet de police après la Révolution du 4 septembre, et bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris en 1890 et 1891.

3 17 décembre 1857.

4 V. *Berryer et la monarchie de juillet*, p. 179.

5 Affaire Laval — Cour d'assises d'Évreux — 5 septembre 1862.

public dut, cette fois encore, mettre en garde les jurés contre les séductions de sa parole. « Mais, répondait toujours Berryer, mon éloquence, c'est ma conviction; le talent pour un honnête homme, c'est d'exprimer avec vérité ce qui est parvenu à son intelligence, et ce qu'il a dans son cœur ».

La grâce des détails s'ajoutait dans cette plaidoirie à l'habituelle vigueur de la discussion et aux grands accents de l'âme. C'était d'abord le tableau de la vie de famille menée à Jeufosse, ces jours paisibles et purs de la campagne, l'amitié de la jeune fille et de son institutrice, la prière du soir à la chapelle du château. Puis viennent les coups de tonnerre, l'indignation contre l'homme qui a tenté de flétrir de ses hideux récits la réputation de la jeune fille et je ne sais quelle poésie profonde mêlée à ces réflexions, où parle, avec la dignité de l'âge, la voix grave de l'expérience.

On parle au nom de Guillot d'affection, de passion, d'entraînement par amour pour M[lle] Blanche de Jeufosse. Ah! mon cœur est donc bien loin de celui des autres hommes? (Je suis sûr que le vôtre est rapproché du mien). Quoi! vous éprouviez un sentiment vrai, une affection ardente, pour une jeune fille qui vous faisait oublier, par son charme, par sa faiblesse même, les soins et le tendre intérêt que vous portait une épouse jeune, belle, gracieuse, agréable; vous aviez cette passion dans le cœur; vous étiez amoureux, en un mot, et vous alliez à tout venant, sur les places publiques, dans les champs, dans les bois, parler d'elle dans les termes les plus irrespectueux, les plus blâmables, aux premiers venus, à ceux que vous ne connaissiez même pas, qui se trouvaient sur les chemins, dans la forêt où vous poussiez vos chiens... Est-ce là le langage, la conduite, l'attitude de quelqu'un qui obéit à un sentiment vrai? A-t-il le moindre respect, le moindre attachement, la moindre estime? Respect, estime, attachement, qui se conservent au milieu de l'égarement des

passions, même dans les situations coupables; même alors, la passion ne va pas se jeter à travers champs, dans les plaines, dans les forêts; même alors, on est ménager du secret, du mystère de ses tendresses.

A côté de Mme de Jeufosse, il y avait, réclamant vengeance contre elle, une autre femme, la veuve du mort, personne irréprochable dont Berryer lui-même vantait les vertus.

On goûtait le charme de sa société, et les mères de famille étaient sans inquiétude, quand elles savaient leur fille auprès d'elle...

L'orateur fait la part de ces deux douleurs. Par la manière dont il parle de Mme Guillot, il gagne sa reconnaissance, au moment même où il repousse sa demande.

Oui, dit Berryer, elle (Mme Guillot) est à plaindre; veuve, ayant des enfants qui n'ont plus de père! Elle va traverser, comme Mme de Jeufosse, toutes les douleurs du veuvage; elle a une fille, elle comprendra que pour sa fille il n'y a pas de moyen de protection assez puissant, assez rassurant pour le cœur d'une mère que le malheur a isolée et privée d'un mari qui devait être son protecteur.

Mais celle-ci (se tournant vers Mme de Jeufosse), elle est bien plus à plaindre, Messieurs!... Quelque favorable que soit votre verdict, demandez-vous quelle sera la vie de cette mère de famille quand le scandale de votre audience se sera répandu! En vain, vous aurez déclaré qu'elle a fait son devoir de mère, qu'elle a défendu, comme elle devait le défendre, l'honneur de sa fille. Avec une foi d'honnête homme, avec le cœur d'un homme qui n'a pas été lui-même étranger aux passions, plus je vais au fond de cette affaire, plus je suis convaincu de l'innocence de Mlle Blanche de Jeufosse; mais ma voix n'est pas assez puissante pour porter partout cette conviction. Vous

la partagez, vous qui avez assisté à tous ces débats; mais au loin, les discussions s'élèveront; les interprétations auront leur cours, on ne verra que ceci : il y a eu mort violente. Hélas! hélas! Messieurs, la vie tout entière de Mme de Jeufosse est compromise; c'est une douleur à jamais incurable pour elle. Oui, elle est victime; victime plus que le mort, victime plus encore que la veuve que je n'ai pas cessé de plaindre et à qui je souhaite que soient épargnées les douleurs de Mme de Jeufosse.

Tandis que l'auditoire éclate en applaudissements sur ces dernières paroles, les deux veuves, les deux mères, fondent en larmes.

Le jury était convaincu. Il répondit *non* sur toutes les questions :

Aujourd'hui où l'on ne parle plus de rien, écrivait M. de Larcy à Berryer, vous avez eu le secret d'être de nouveau l'objet de toutes les conversations; une simple affaire privée était devenue un événement public[1].

Cette fois, la parole de l'orateur avait pu franchir le huis-clos imposé aux procès politiques; son triomphe en cour d'assises remettait en mémoire ce qu'il était à la tribune.

J'ai été bien aise, répondait Berryer, de voir quelques journaux profiter de ce débat judiciaire pour rappeler nos longues luttes en faveur du droit et de la liberté. En ce temps de mutisme, il est bon de saisir toute occasion de réveiller ces souvenirs, ne fût-ce que pour faire plus grande honte aux apostats[2].

« L'apostat » était M. Dupin. Il venait de consommer son mouvement de retour vers l'Empire, en rentrant,

1 27 décembre 1857.
2 28 décembre 1857.

comme procureur général, dans cette Cour de cassation d'où l'avait fait sortir la confiscation des biens des princes d'Orléans. M. de Larcy était révolté de cette conduite, et Berryer, malgré sa bienveillance, n'essayait pas d'atténuer l'impression : « Le dernier scandale donné par mon vieux confrère passe toutes les bornes, lui écrivait-il; je sens qu'il étouffe en moi tous les sentiments d'une ancienne camaraderie[1]. »

Cette sévérité ne devait pas durer, tant Berryer, avec sa bonté naturelle, avait peine à se déprendre de ses vieilles affections! Il rencontra bientôt M. Dupin, qui, tenant toujours à ses relations du barreau, était venu imperturbablement prendre place au banquet annuel des anciens bâtonniers; il lui dit avec une rude familiarité ce qu'il pensait de sa désertion. Puis, les souvenirs d'autrefois reprirent le dessus; quelques années s'écoulèrent, et M. Dupin qui cherchait toujours, dès qu'il se trouvait en sa présence, un regard amical de Berryer, finit par l'obtenir. Un ami de Berryer lui exprimait un jour son étonnement de le voir si indulgent, lui, le parfait modèle de la fidélité politique, pour un homme qui en avait été à ce point dépourvu : « Que voulez-vous? répliquait Berryer, c'est pour moi un vieux camarade; il m'a été bon ami; dans le plus fort de nos luttes, il prenait part à mes succès oratoires, » et, montrant à son interlocuteur quelques livres sur lesquels Dupin avait écrit des dédicaces affectueuses, comme celle-ci : « Quand tu seras à Augerville, pense à Raffigny, » « voilà de ces mots dont on est touché et dont on se souvient. »

III.

Le Corps législatif, issu du coup d'État, avait terminé sa carrière. Les élections des 21 et 22 juin 1857 venaient

[1] 28 décembre 1857.

de lui donner des successeurs. La candidature officielle l'avait presque partout emporté. Les partis monarchiques s'étaient abstenus; seule, l'opinion démocratique avait engagé la lutte, et fait passer six représentants dont cinq à Paris et un à Lyon.

C'était pour elle un faible succès, mais, du moins, de sa part, un signe de vie, en regard de la mort apparente à laquelle se condamnaient les royalistes. Il y avait là un contraste dont Berryer et ses amis commençaient à se préoccuper.

> Les élections, écrivait Berryer à M. de Kerdrel, viennent de révéler une situation grave. La réalité des choses commence à reparaître, et cette réalité n'est pas peu inquiétante, je ne dis pas pour le gouvernement du moment, mais pour les destinées de la société française[1].

Le danger n'échappait pas aux « conservateurs intelligents »; les inquiétudes sur la durée du pouvoir actuel, l'évidence de « la forte organisation du parti destructeur », étaient de nature à les ramener vers la monarchie. Mais à la condition que la monarchie s'y prêtât :

> Il nous reste, disait Berryer, de savoir agir et parler de façon à encourager ce mouvement.

Malheureusement la direction officielle du parti royaliste entrait peu dans cet ordre d'idées. La règle de l'abstention dominait tout; elle entraînait l'isolement, éteignait l'initiative, et ne détournait les esprits des vues générales et des luttes politiques que pour les égarer dans les rivalités individuelles et les querelles intestines. On était moins soucieux de faire des conquêtes que des épurations. Un des serviteurs les plus illustres et les

[1] 28 juin 1857.

plus dévoués de la Royauté. M. Hyde de Neuville, ne pouvait s'empêcher, avec sa loyauté émue, d'en exprimer ses regrets au comte de Chambord[1].

Il serait à désirer, lui écrivait-il, que dans nos provinces quelques légitimistes qui se mettent en avant, fussent un peu moins barre de fer; ce n'est pas le moyen de faire des conquêtes. Qu'ils vous imitent, Monseigneur, qu'ils soient bons, indulgents, qu'ils tendent, comme moi et sans arrière-pensée la main aux hommes de bien, aux amis de l'ordre de tous les partis... J'aime à répéter vos nobles paroles : « *Avant tout le pays*. »

Berryer ne se lassait pas de donner les mêmes conseils à ses amis. C'était une de ces maximes favorites qu'il ne faut pas river les hommes à leurs erreurs, en les leur rappelant sans cesse, mais, au contraire, leur montrer des dispositions qui leur rendent le retour facile et honorable. Dans cette vue, il condamnait les polémiques rétrospectives, même les mieux fondées.

On ne remue pas ces souvenirs, écrivait-il à M. de Kerdrel, sans rendre plus ou moins à chacun l'impression et les dispositions d'esprit qu'il a reçues lors des événements, et il nous est bon, au contraire, d'aider beaucoup de gens à oublier le passé. Le grand et noble devoir de ceux qui poursuivent un but honorable et utile à tous est de ne pas trop redire à ceux qu'ils veulent entraîner qu'eux, ils ont toujours marché fidèlement dans cette voie de salut commun...

En toutes choses. mon cher Kerdrel, continuait Berryer, la modestie et l'oubli de soi-même assurent tôt ou tard les triomphes solides d'un mérite réel. La vertu politique est plus occupée d'être utile au grand nombre, et non au cercle étroit où l'on vit en parfaite communauté de vœux et d'espérances. Si

1 28 juin 1855. — *Mém. et souvenirs* du baron Hyde de Neuville, publiés par la vicomtesse de Bardonnet, t. III, p. 366.

tous nos amis en étaient bien profondément convaincus, et agissaient et parlaient avec cette persuasion, le nombre des adhérents s'accroîtrait largement chaque jour autour de nous.

Berryer prêchait un converti, en s'adressant à M. Kerdrel.

Mon ami, je ne sais pourquoi je vous redis ces choses, à vous qui avez dans la tête et dans le cœur tout ce qui constitue, je crois, le véritable esprit politique[1].

Avec cet ami, il pensait tout haut.

Mais ne fallait-il point parler ailleurs, et puisqu'on était convaincu des dangers de la politique suivie, en avertir le Prince exilé? Les amis de Berryer l'en suppliaient. Berryer résistait : tenu par les correspondants de Frohsdorf en dehors de toute communication officielle[2], il ne lui convenait pas d'aller au devant.

Vous savez, écrivait-il à M. de Larcy, à quel point j'ai une profonde répugnance à me produire quand je n'y suis point convié, ou à faire comprendre que je pourrais peut-être rendre plus de services qu'on ne le pense[3].

M. de Larcy insistait; il conjurait Berryer de « mettre de côté toute fausse honte, toute modestie inopportune ». L'esprit qui dominait dans le bureau était funeste.

Ayons le courage de le dire, quand il est temps, répétait-il à Berryer, et non pas seulement quand les fautes sont commises et presque irréparables[4].

1 28 juin 1857.
2 Lettres de Berryer au comte de Chambord du 29 mars et au comte Fernand de la Ferronnays du 14 avril 1856.
3 24 juin 1855.
4 6 mars 1857.

Le comte de Chambord, dans les relations privées, n'avait pas cessé de témoigner à Berryer sa persévérante affection. Il avait été le parrain de son petit-fils; il l'avait félicité de son discours à l'Académie, remercié de sa plaidoirie de Dijon; il lui avait plusieurs fois demandé de venir le voir.

Il lui renouvela, de Venise, cet appel en 1858. Berryer, sortant de sa réserve, y répondit. Il partit dans les premiers jours de mars. A peine arrivé à Venise, il y fut souffrant. Cette indisposition ne fit que lui rendre plus sensible la bonté du Prince qui le combla de soins. Il revint à Paris avec l'espérance de ne pas avoir fait un voyage inutile. Il semble que le comte de Chambord lui eût donné une mission. Car, en le remerciant de son bienveillant accueil, Berryer lui écrivait :

J'espère, dans les circonstances présentes, être l'interprète fidèle des sentiments et des résolutions que vous avez bien voulu exprimer devant moi. D'ici à quelques jours, j'aurai vu diverses personnes, et j'aurai l'honneur de vous adresser un rapport exact de mes conversations. Puissé-je répondre à la confiance que vous daignez accorder à mon zèle[1] !

Quelle était cette mission? Elle ne pouvait être que d'imprimer au parti une direction plus large. Dès son retour, Berryer avait eu des conférences pour « entrer dans la bonne voie, mandait-il à M. de Kerdrel, et préparer le succès des dispositions arrêtées ». Les difficultés étaient grandes et vives les oppositions. Pourtant on commençait à s'inquiéter de l'isolement auquel on s'était condamné.

C'est là précisément, disait encore Berryer, un symptôme qui avertit de l'opportunité d'une action dirigée dans un autre

1 10 avril 1858, copie dans les *papiers de Berryer*.

sens et dégagée de tout caractère d'exclusivité. La première et la plus importante affaire pour entrer dans cette action est de réformer ce dont vous vous plaignez, et, pour me servir de vos propres expressions, de rendre partout la parole à ceux qui se taisent, parce qu'ils n'ont pas voulu fronder... Mais, pour ramener l'autorité à ceux-ci, il y a un travail à faire qui n'est pas facile, et auquel on est cependant décidé. Ceci ne se peut opérer qu'avec des ménagements et des égards; car les insuffisants et les maladroits ne sont pas mal intentionnés, bien s'en faut, et il faut agir avec prudence pour ne pas irriter l'aveuglement et ne pas blesser l'amour-propre de personnes qui, d'ailleurs, sont incontestablement dévouées[1].

Berryer débattait ces intérêts dans le secret du parti, quand un procès politique vint encore une fois appeler son intervention, et porter plus haut et plus loin son ascendant.

IV.

M. de Montalembert avait fait paraître dans *le Correspondant* du 25 octobre 1858 un article intitulé : *Un débat sur l'Inde au parlement anglais*. C'était un panégyrique enthousiaste des libertés dont jouissait l'Angleterre en même temps qu'un réquisitoire passionné contre ceux qui les refusaient à la France. Éloquent, ironique, tout brûlant de flamme, l'article flétrissait l'esprit de servitude, de bassesse, de fanatisme, dont s'imprégnaient les mœurs nouvelles, et témoignait du regret amer qu'éprouvait l'auteur à voir son pays privé des garanties d'autrefois. Le silence universel donnait, en ce temps-là, une portée redoutable aux moindres censures. Dans cette apologie du régime de l'Angleterre, le gouvernement reconnut une attaque contre lui-même, et plutôt

1 12 mai 1858.

que de la laisser dans l'ombre, il la signala au public en poursuivant l'écrivain.

M. de Montalembert et le gérant du *Correspondant* furent assignés devant le 6[me] chambre du tribunal de la Seine, jugeant en police correctionnelle.

M. de Montalembert recourut aussitôt à Berryer, et *le Correspondant* confia sa défense à M. Dufaure.

L'audience s'ouvrit le 24 novembre 1858. Elle était présidée par M. Berthelin. Le procureur impérial, M. Cordoen, occupait le siège du ministère public; magistrat honorable qui s'acquitta gauchement de la mission dont il était chargé, parce qu'il valait mieux qu'elle.

Berryer, Montalembert, Dufaure! On eût couru naguère au parlement pour entendre l'un de ces trois orateurs. L'espoir de les entendre tous trois, dans un temps où l'on n'entendait plus personne, avait attiré une affluence que ne put contenir l'étroite enceinte du tribunal.

Parmi les auditeurs était M. Villemain; le spirituel académicien se retrouvait dans la lettre qu'il avait écrite à Berryer pour avoir un billet.

Mon cher et illustre confrère,

Quand votre ancêtre, M. Patru, qui ne parlait pas si bien que vous, plaidait à la Grand'Chambre ou au petit Chatelet, un siège était réservé à l'audience pour M. Chapelain, bien qu'il n'y eut en cause ni M. de la Mesnardière, ancien frondeur, ni M. Silhon, nommé l'*orateur politique*, ni M. Corneille. Permettez-moi de vous prier de me procurer une place pour vous entendre.

Je ne suis connu de personne dans la magistrature, et on me prend d'*autorité* les billets des séances d'Académie; mais on ne m'en donne pas pour les séances judiciaires[1].

[1] 20 novembre 1858. *Papiers de Berryer*.

Il n'y avait plus de billets disponibles; mais Berryer obtint du président un laisser-passer pour son confrère :

La cause éveille beaucoup, je le vois, la curiosité publique, répondait-il à M. Villemain, mais il n'y a plus de conseillers de Grand'Chambre, ni des enquêtes orageuses. Il n'y a plus de Patru, et qui vaut mille fois plus que feu M. Chapelain, ne semble aujourd'hui mériter aux yeux de Messieurs qu'une petite place au bout du banc des accusés [1].

Après l'interrogatoire du gérant du *Correspondant* et de M. de Montalembert, le procureur impérial ayant soutenu la prévention, Berryer prit la parole. Il entreprit de faire l'histoire de M. de Montalembert et de replacer dans son vrai caractère cette noble vie. Il avait pu lui-même, dans le court démêlé de décembre 1851, la méconnaître; c'était une raison de plus pour qu'il lui rendît un éclatant hommage.

Nous n'avons pas voulu, dit-il, en associant M. Dufaure à sa pensée, nous n'avons pas voulu laisser à M. de Montalembert la tâche de parler de lui-même comme il convient, comme il a droit qu'il en soit parlé. C'est à nous de remplir ce devoir, à nous qui avons été mêlés avec lui aux grandes luttes de la vie politique, à nous, qui dans des rangs divers, avons pu quelquefois ne pas nous associer à ses vues sur la conduite à suivre, mais qui tenons à honneur de dire que dans tous les temps, comme aujourd'hui, nous avons voulu maintenir les principes fondamentaux d'ordre et de liberté dont il était l'éloquent défenseur.

Il montre alors le « gentilhomme libéral et catholique » prêtant dès 1831 à la défense de sa foi devant la Chambre des pairs un serment glorieusement tenu, parlant en 1835 pour la liberté de la presse, en 1849 pour

[1] 21 novembre 1858.

l'inamovibilité judiciaire, toujours fidèle à ses convictions, et lorsqu'il a ainsi rassemblé tous les gages donnés par lui à la liberté, au droit, à la justice, il se demande comment M. de Montalembert n'aurait pas été saisi de douleur en retrouvant en Angleterre ces institutions et ces garanties que n'avait plus la France.

Ah! vous condamnez l'expression de ces regrets!... Nous sommes coupables envers le pays, pour avoir regretté les institutions sous lesquelles la France a vécu, pour lesquelles nous avons combattu. Coupables! Ah! laissez-moi dire toute ma pensée; non, c'est le pays qui serait coupable envers nous!

Notre tort, c'est d'avoir cru à la France, d'avoir aimé ce qu'elle aimait, d'avoir réclamé avec elle et pour elle les garanties de la liberté, enfin d'avoir été ce que la France a voulu que nous fussions, ce que nous sommes et ce que nous serons toujours.

L'auditoire, au milieu duquel se rencontraient de grands noms de France et de l'étranger, n'avait pas dissimulé ses impressions pendant le procès. Craignant qu'elles n'éclatassent au prononcé du jugement, le président, avant d'en donner lecture, prit une précaution inusitée; il fit entrer une escouade de sergents de ville, en leur enjoignant d'arrêter les interrupteurs, au moindre signe d'approbation ou d'improbation, et de les amener à la barre.

M. de Montalembert fut condamné à six mois d'emprisonnement et 3.000 fr. d'amende; le gérant du *Correspondant,* M. Douniol, à un mois d'emprisonnement et mille francs d'amende.

M. de Montalembert n'avait pas encore interjeté appel qu'une note ainsi conçue paraissait au *Moniteur :*

Sa Majesté l'Empereur, à l'occasion du 2 décembre, a fait

grâce à M. le comte de Montalembert de la peine prononcée contre lui.

Le choix de cette date, rappelant le coup d'État à celui que Berryer venait de défendre, était une épigramme peu digne d'un souverain. L'appel suspendait d'ailleurs l'effet du jugement, et par là même l'exercice du droit de grâce. M. de Montalembert le fit sentir à l'Empereur, en écrivant au *Moniteur* pour refuser la faveur qu'on lui infligeait.

Quelques jours auparavant, il avait adressé une lettre au cardinal Morlot, archevêque de Paris, pour le conjurer de ne faire à son sujet aucune démarche.

« Fier et honoré d'une condamnation qui constatait sa fidélité aux principes politiques de sa vie entière », il déclarait en laisser « la responsabilité à ses juges » et ne pouvoir que « regarder comme une véritable injure la moindre faveur émanée du gouvernement impérial. »

Le procès revint, le 21 décembre, devant la Chambre des appels de police correctionnelle que présidait M. Perrot de Chézelles.

Le procureur-général, M. Chaix-d'Est-Ange, représensentait le ministère public. Cette grave fonction convenait mal à son talent; il avait trop d'esprit pour la bien remplir. Railleur, animé, mordant, pathétique avec art, M. Chaix-d'Est-Ange avait paru comme avocat aux premiers rangs du barreau. Dans l'affaire la Roncière, il avait rivalisé d'éloquence avec Berryer. Il avait avec son confrère de bonnes relations; il avait écrit la biographie de Berryer père, et, malgré la différence des natures, de vieux liens les rapprochaient. Mais la politique avait mis entre eux un abîme, et bien qu'on ne pût reprocher à M. Chaix-d'Est-Ange, de tout temps plus soucieux d'autorité que de liberté, les mêmes variations

qu'à d'autres avocats, il était exposé à sentir l'atteinte des coups portés par Berryer.

Le gérant du *Correspondant* n'avait point fait appel. Néanmoins son avocat, M. Dufaure, reparut devant la cour. M. de Montalembert et Berryer avaient désiré l'avoir auprès d'eux.

M. Dufaure parla le premier. Enfermé dans son sujet, y tenant étroitement serré l'adversaire, il s'avançait d'un pas uniforme, fauchant avec une régularité inflexible les arguments de l'accusation, évitant à dessein les moyens oratoires, mais en égalant l'effet par la puissance avec laquelle il concentrait sur l'impérieuse évidence de sa discussion l'attention passionnée de l'auditoire.

Sa dialectique déconcerta le procureur-général qui, plutôt que d'y répondre, se jeta dans une vive attaque contre la personne de M. de Montalembert. On avait prévu la diversion, et le premier mouvement de M. de Montalembert avait été de soutenir le choc, en répliquant lui-même à M. Chaix-d'Est-Ange. Mais Berryer réclama l'honneur de le défendre. Ce n'était pas à M. de Montalembert, c'était à ses amis à parler pour lui. M. de Montalembert se soumit :

Je renonce décidément à prendre l'initiative dans le débat de demain, écrivit-il à Berryer, afin de me conformer à vos conseils. Je vous remets mon *honneur. Il ne saurait être en de meilleures mains*. Vous le vengerez des attaques de Chaix-d'Est-Ange et de son maître. Votre éloquence sera triomphante, j'en suis sûr. Elle ne saurait d'ailleurs ajouter aux sentiments de profonde et affectueuse reconnaissance avec lesquels je suis tout à vous.

La confiance de M. de Montalembert ne fut pas trompée. Berryer se surpassa. Le langage sarcastique du procureur général, répondant aux graves considérations de M. Dufaure, l'avait surexcité.

Il me faut répondre, dit-il, à un réquisitoire dans lequel le procès tient une bien petite place, et où, trop plein encore de la part qu'il a prise aux luttes parlementaires, M. le procureur-général a traité plus de questions politiques que de questions judiciaires. Je le suivrai pas à pas.

Jamais peut-être la colère et le dédain n'avaient paru à ce point dans les paroles de Berryer. Sans oublier M. de Montalembert, dont il retraça superbement la vie, son discours visait le régime, l'Empereur, les transfuges de la liberté; il promenait sur eux son glaive oratoire.

Parlant de la loi qu'on prétendait sous l'Empire appliquer à M. de Montalembert, loi faite en 1849 pour punir les attaques dirigées contre les droits que le Président de la République tenait de la Constitution :

Qu'est devenue cette Constitution? s'écrie-t-il d'une voix frémissante. Qui l'a brisée? Qui l'a foulée aux pieds? Celui-là même que vous voulez protéger.

Mais une autre loi, bien plus redoutable, pesait sur M. de Montalembert, la loi, dite de sûreté, votée en 1858, après l'attentat d'Orsini, loi en vertu de laquelle pouvaient être expulsés ou déportés par voie administrative ceux qu'avaient frappés les tribunaux. La grâce, pompeusement annoncée par le *Moniteur,* ne mettait pas M. de Montalembert à l'abri du péril.

Allez en Afrique, disait Berryer en relevant le silence qu'avait gardé sur « cette formidable conséquence » le procureur-général; allez en Afrique, allez à Lambessa, voyez l'origine, la situation de ceux qui y sont transportés en vertu de la loi de 1858. — Là, à l'heure où nous parlons, il y a un homme qui a été condamné à quinze jours de prison par la justice, et sur son dossier la main d'un ministre a écrit : DIX ANS DE LAMBESSA. Vérifiez le fait, M. le procureur général; je vous y invite.

Le procureur général avait expliqué les libertés dont jouissait l'Angleterre par les longues souffrances qu'elle avait traversées pour les obtenir.

Nous aussi, nous avons souffert, répond Berryer, nous avons travaillé pour être libres; nous avons mérité de l'être!...

Alors, après avoir fait le tableau des vicissitudes glorieuses et cruelles, qui, depuis un siècle, composent notre histoire, après avoir évoqué ces libertés que non seulement la France a possédées, mais dont elle a donné au monde, aux nations jusque-là les plus rebelles, le goût et l'exemple :

Nous qui avons porté la liberté partout, où en sommes-nous? demande Berryer. Vous dites que la France doit redouter ces fruits de son intelligence et de son génie! Quoi! Ce fruit que la France a cueilli pour l'Europe, elle en serait seule sevrée!

Ce n'est pas qu'il ne se rende compte du mouvement qui a pu emporter vers la dictature un grand nombre de Français. C'est, comme, il le dit, une des complaisances de son esprit, accoutumé depuis quarante ans aux luttes des partis, de comprendre qu'on puisse avoir des opinions très opposées aux siennes.

Mais, reprend Berryer, parmi les hommes qui proclament aujourd'hui la nécessité du mutisme sur les affaires de l'État, je n'en vois pas un qui n'ait tenu un langage différent sous le régime antérieur; j'en connais beaucoup qui étaient à la tête des agitateurs, provoquant des mises en accusation contre les ministres de la royauté, trop peu fidèles, disaient-ils, aux principes constitutionnels. Ces conversions-là, en face de dangers réels, au sein de cette terreur à laquelle le pays n'a pu se soustraire, je les comprends; mais je ne m'inclinerais devant ces docteurs de la science moderne, que si la transformation de leurs idées était moins voisine de nos disgrâces, moins

voisine surtout de l'avènement pour eux du crédit, des dignités, et de la fortune.

Les noms des personnages principaux de l'Empire, autrefois libéraux fougueux, se levaient d'eux-mêmes dans la mémoire des auditeurs, à mesure que ce jugement tombait des lèvres de Berryer.

Les arguments et les hommes du régime ainsi écartés, l'orateur faisait paraître M. de Montalembert. Il reprenait toute sa carrière, sans omettre le coup d'État, dont la note même du *Moniteur* avait à dessein rappelé la date ; on savait que cette note émanait de l'Empereur, et l'effet fut immense dans l'auditoire, lorsque Berryer, se demandant quelle en était l'origine, prononça ces paroles :

Nous n'avons point le décret qui promulgue officiellement cette grâce. Nous ne connaissons que ces deux lignes sans signature, que ces deux lignes anonymes de la partie non officielle du *Moniteur*. Si le rédacteur qui les a écrites avait eu quelque dignité morale, s'il avait eu quelque délicatesse et quelque élévation dans l'âme, il aurait compris qu'il était indigne de venir mêler le sarcasme et le bel esprit à l'exercice de la plus noble et de la plus touchante des prérogatives de la souveraineté. — Ce rédacteur anonyme comprend bien mal la grandeur du pouvoir; il faut qu'il ait une triste âme!

Puis, enfonçant dans la poitrine de ses adversaires le trait dont ils croient atteindre M. de Montalembert :

Vous vous rappelez donc qu'il a été des vôtres. Vous vous rappelez les dissidences qui ont existé entre nous, quand MM. de Montalembert, Dufaure et moi, et tant d'autres, nous n'étions pas du même avis.

Mais ces dissidences-là, nous ne les lui reprocherons jamais comme vous lui reprochez l'adhésion qu'il vous aurait donnée.

Berryer tient à placer M. de Montalembert en face des

événements qu'on lui oppose. M. de Montalembert a pu être d'avis de voter *oui* au plébiscite. Mais, avec la réunion des Pyramides, il avait protesté contre le coup d'État.

Berryer veut lire la protestation. Le président, M. Perrot de Chézelles, magistrat de l'ancien temps, bienveillant et pacifique, essaie timidement de l'arrêter.

— Vous croyez donc la lecture de cet acte bien indispensable.
— Je la crois indispensable.
— Eh bien! alors faites rapidement.
— Très rapidement. Voici la protestation.

Et Berryer en donne lecture. Puis il montre, après la confiscation des biens de la Maison d'Orléans, après la proscription de généraux illustres, M. de Montalembert rompant avec un pouvoir, auquel il n'avait adhéré qu'en réservant son jugement sur l'avenir.

Il y avait dans le débat un incident délicat dont le procureur général avait habilement tiré parti. C'était cette lettre au cardinal Morlot, dans laquelle M. de Montalembert avait déclaré s'honorer de sa condamnation. La lettre avait été publiée en Belgique. M. de Montalembert pouvait-il en appeler d'une sentence dont il s'honorait, et la cour impériale ne se sentirait-elle pas atteinte elle-même par les attaques dirigées contre les juges du tribunal de police correctionnelle? La manière dont Berryer triompha de la difficulté fut un coup de théâtre. Le procureur général le regarda avec stupeur, en l'entendant s'écrier soudain :

Qui a publié cette lettre, nous dites-vous? Qui? mais c'est vous! Oui, vous-même! Je vais vous le prouver.

Aucun journal étranger, en effet, n'entrait en France sans la permission de l'autorité. Le gouvernement avait laissé passer les feuilles qui contenaient la lettre de

M. de Montalembert, et c'était un de ses journaux à lui, *la Patrie,* qui l'avait reproduite. Quant à la lettre elle-même, qui donc l'avait provoquée? La nouvelle de la grâce qu'on demandait pour le condamné.

Nous nous sommes connus, M. le procureur-général. Je sais bien que là, sous la robe du magistrat, dans votre cœur, il y a quelque chose qui vous fait comprendre que, pour un homme dans la position de M. de Montalembert, le soupçon de faire solliciter une grâce par l'entremise d'un prince de l'Église est une atteinte à son honneur.

On parlait d'une insulte à la magistrature.

Mais les opinions de M. de Montalembert sur la magistrature sont connues.

Et se tournant vers lui :

Rendez-moi, dit Berryer, votre discours de 1849; voyons ce que vous disiez de cette magistrature qu'on prétend que vous insultez aujourd'hui par un mot qui trahirait toute votre pensée.

Berryer prend alors le livre des mains de M. de Montalembert; il franchit les degrés qui le séparent de la Cour; il s'approche des juges et lit un passage de ce discours de 1849 où, défendant l'inamovibilité, l'orateur, dans le plus beau langage, comparait la mission du juge et la mission du prêtre, le temple de la loi avec le temple de Dieu. « Voilà ce qu'il pense de vous, Messieurs, la magistrature française serait bien ingrate si elle l'avait oublié. »

Le procureur général, qui si souvent, comme avocat, avait su déconcerter l'adversaire, ne put, cette fois, que balbutier quelques mots pour exprimer la confiance que son ancien confrère, M. Berryer, n'avait pas voulu

le ranger parmi ceux dont les changements de convictions coïncidaient avec le changement de leur position. Berryer se contenta de répondre :

Je comprends l'intérêt que trouve M. le procureur-général à faire cette réserve à son profit, et Dieu me garde de rien ajouter à ce qu'il vient de dire !

Le soir même, la Cour rendit son arrêt. Elle écartait le délit d'attaque contre le suffrage universel et les droits que l'empereur tenait de la Constitution, et réduisait à trois mois la durée de l'emprisonnement. Étant donnés le régime et les mœurs de l'époque, l'arrêt était une victoire[1]; l'exécution en devint impossible, et la grâce fut renouvelée. Pour M. de Montalembert ce procès eut le grand effet de lui rendre, par la voix du premier orateur du temps, son véritable caractère. L'Europe lut cette apologie publiée en Belgique, et bien des échos, malgré la législation, la redirent en France.

M. de Montalembert n'était pas de ceux qui portent avec peine le poids de la reconnaissance; il était plutôt enclin à exagérer les services rendus et mettait à les rappeler autant d'empressement que d'autres à les oublier. C'était avec la grâce la plus touchante qu'il adressait, le 31 décembre 1858, à son défenseur l'expression de sa gratitude.

Cher et illustre *Vengeur*, je ne veux pas que cette année s'achève sans que je vous aie remercié de l'avoir rendue si mémorable pour moi par votre éloquence, et permettez-moi d'ajouter par votre amitié. Je n'ai pas encore réussi à vous exprimer la moindre partie de ce que vos deux plaidoyers

1 « Le jugement réformé a dû vous faire plaisir, écrivait M. Vitet à Berryer. Vous y attendiez-vous ? Je ne comptais, pour ma part, en fait de victoires, que sur celles de la défense... Vous m'avez charmé et émerveillé. Un tel degré d'audace, d'habileté et d'esprit, c'est de la vraie magie... » 23 décembre 1858 — *Papiers de Berryer*.

m'ont fait éprouver. — Je ne sais si les grandes joies sont muettes comme les grandes douleurs; mais toujours est-il que je perds la parole sur ce sujet, quand je suis en votre présence, et sous le feu de votre regard à la fois si fier, si limpide et si caressant. Laissez-moi donc vous dire par écrit que vous avez comblé tous mes vœux et comme accablé sous le poids de votre bienfait. Je vous avais dit, la veille de votre dernière victoire, que je remettrais mon honneur entre vos mains; vous l'avez non seulement défendu, mais vengé. Parmi les plus belles, les plus heureuses journées de ma vie, je rangerai toujours celle où j'ai entendu la voix la plus éloquente de mon temps et de mon pays s'élever devant la justice pour justifier mon passé, dissiper tous les nuages que la malveillance avait entassés sur un point de ma carrière publique, confondre mes détracteurs et réduire au rang d'accusé mon tout-puissant adversaire. Ce jour là, vous m'avez procuré une satisfaction sans pareille et rendu de ces services dont la *grandeur passe toute récompense.* Dans le cours de votre longue et glorieuse carrière, vous avez obligé, défendu, sauvé bien des gens, mais je doute que vous ayez jamais conféré une obligation plus sérieuse à un cœur plus reconnaissant. Puisse cette pensée vous être douce, et alléger quelque peu la tristesse inséparable d'un temps comme celui où nous vivons! M. de Cadillan [1] m'affirme que vous m'interdisez toute allusion à ce qui pourrait être et devrait être la rétribution due à un travail si fatigant et si prolongé. Vous me faites l'honneur de regarder ma cause comme la vôtre, et vous ajoutez ainsi la fleur de la délicatesse la plus raffinée à tout l'éclat de votre éloquence. Je ne puis que m'incliner devant votre volonté. Mais vous ne me refuserez pas le droit de vous offrir d'ici à quelque temps un petit souvenir d'art et d'amitié dont la première pensée me vient de Rome et que cette origine vous fera agréer...

Berryer, on le devine, ne mit pas moins de soin à diminuer le service rendu, que M. de Montalembert à l'exalter. Il avait eu, dès la première heure, l'ambition

[1] M. de Cadillan était un des secrétaires de Berryer.

de plaider pour son ancien collègue; c'était lui qui était l'obligé, puisque M. de Montalembert lui avait donné ce témoignage d'estime et de confiance.

On a eu bien raison de vous dire que votre cause était mienne, lui répondait-il. En plaidant pour vous, je plaidais pour moi-même. Je revendique l'honneur de m'être, comme vous, dévoué au service de la religion, de la monarchie et de la liberté; nous avons pu être quelquefois divisés sur le choix des moyens de servir plus utilement ces intérêts sacrés; mais une même foi nous unit, aujourd'hui que la religion est menacée... que la monarchie et la liberté, qui ne peuvent triompher que l'une par l'autre, sont également opprimées... Si j'ai parlé selon votre cœur, c'est assez pour moi, et je vous remercie d'ajouter à ce prix de mes efforts la cordiale expression d'une amitié désormais inaltérable. *Idem velle, idem nolle, ea demum firma est amicitia...*

Bientôt Berryer recevait une magnifique réduction en argent de la statue de Démosthènes [1]. C'était là ce « petit souvenir d'art et d'amitié » dont avait modestement parlé M. de Montalembert.

Les félicitations de l'exil n'avaient pas manqué à Berryer. Le comte de Chambord avait chargé le duc de Levis et M. de la Ferronnays de les lui transmettre, en y associant M. de Montalembert et M. Dufaure.

Monseigneur est heureux et fier, lui écrivait le duc de Levis, qu'au milieu de la triste phase qne nous traversons, ce soit

[1] L'inscription suivante, composée par M. Villemain, était gravée sur le socle :

HANC ANTIQUI DEMOSTHENIS EFFIGIEM
DEMOSTHENI NOSTRO
PETRO ANTONIO BERRYER
QUEM PATRONUM AC ULTOREM
HABUIT
DIE XXI DECEMBRIS 1858
CAROLUS COMES DE MONTALEMBERT.
QUID SI IPSUM TONANTEM AUDIVISSES!

par la voix éloquente et courageuse de l'un de ses amis les plus dévoués, du noble et fidèle défenseur de la liberté véritable, que la nation ait été avertie que, fatalement retombée sous le despotisme de l'Empire, elle se laisse enlever la liberté que ses rois lui avaient rapportée de leur exil et qu'eux seuls peuvent lui rendre... Exprimez à M. Dufaure, et maintenant c'est sous la dictée même de Monseigneur que j'écris, toute l'admiration que le Prince éprouve pour ce beau talent où se révèlent à un si haut degré la dignité et la profonde honnêteté du caractère [1].

La menace d'un nouveau procès, motivé par un nouvel écrit, ramena quelques mois plus tard M. de Montalembert auprès de Berryer. De graves évènements s'étaient accomplis. Il nous faut en rendre compte pour expliquer et le sujet de l'écrit et le prétexte des poursuites.

V.

Le 14 janvier 1858, l'empereur et l'impératrice se rendaient à l'Opéra, lorsqu'une explosion retentit aux abords du théâtre. Des bombes, jetées près de la voiture impériale, venaient d'éclater. Plus de cent personnes furent atteintes. Les coupables étaient des Italiens. Le principal d'entre eux, Félix Orsini, était fils d'un conspirateur, tué en 1831 dans cette insurrection des Romagnes à laquelle Louis-Napoléon s'était lui-même associé et où son propre frère avait péri. Orsini avait vu dans l'empereur l'obstacle à l'affranchissement de l'Italie; il avait résolu de le supprimer. Près de monter sur l'échafaud, il écrivit à Napoléon III pour l'adjurer, au nom de sa sécurité personnelle, de rendre à son pays l'indépendance. La lettre, lue devant la Cour d'assises par son défenseur, M. Jules Favre, fut insérée au *Moniteur*.

[1] 14 janvier 1859.

Le condamné vit dans cette publication une réponse à ses vœux. Il fit transmettre, avant de mourir, ses remerciements à l'empereur.

L'impression produite sur Napoléon III par l'attentat du 14 janvier se traduisit sous deux formes. Au dedans, ce fut un redoublement de rigueurs contre la presse, et le vote de la loi de sûreté. Cette loi, sous laquelle le jugement du tribunal correctionnel avait un instant placé M. de Montalembert, entraîna l'expulsion ou la déportation en Algérie d'un certain nombre de citoyens, désignés dans chaque département par le Préfet sur les ordres d'un homme du coup d'État, le général Espinasse, devenu ministre de l'Intérieur.

Au dehors les projets, depuis longtemps agités dans les rêves de Napoléon III, prirent une forme précise : la guerre se prépara d'accord avec le Piémont. Le Chef du Cabinet de Turin, M. de Cavour, se rendit à Plombières pour conférer avec l'empereur.

Le 1er janvier 1859, on apprit avec stupeur qu'à la réception des Tuileries, Napoléon III avait dit à l'ambassadeur d'Autriche, M. de Hubner : « Je regrette que mes relations avec l'Autriche ne soient pas aussi bonnes que par le passé. »

Dans ce langage imprévu chacun sent la guerre. Suivant les habitudes de l'homme, le *Moniteur* se hâte d'en atténuer la signification, et, pendant trois mois, comme on l'avait vu aux approches du 2 décembre, les propos contradictoires s'échangent entre feuilles que dirige un même mot d'ordre, les unes soufflant la lutte, les autres affirmant la paix. Mais le mariage du prince Napoléon avec la fille du roi de Sardaigne, le discours belliqueux de Victor Emmanuel à l'ouverture des Chambres, l'agitation révolutionnaire en Italie, les armements du Piémont, les troupes françaises massées aux frontières, laissent de plus en plus apparaître le but où l'on tend.

L'Autriche fournit le prétexte aux provocations de l'ennemi, en sommant le cabinet de Turin de mettre son armée sur le pied de paix et de licencier ses volontaires. Sur le refus du Piémont, la guerre est déclarée, et la France, appuyant le Piémont, s'avance contre l'Autriche. Napoléon quitte Paris pour prendre le commandement. Il annonce à la fois dans sa proclamation qu'il ne va pas renverser le Saint-Père et que l'Italie doit être libre jusqu'à l'Adriatique. En réalité, il n'a rien arrêté, rien prévu, et la présence de Garibaldi, nommé général dans l'armée piémontaise, indique d'avance le caractère du mouvement auquel sont accordés les forces et le prestige de la France.

La guerre ne surprit point Berryer. La menace contenue dans les paroles du 1er janvier à M. de Hubner l'avait averti; il connaissait trop bien son ancien client pour s'arrêter aux variations calculées par lesquelles les feuilles officieuses essayaient de tromper le public sur ses projets.

S'il y avait eu quelque liberté de discussion par la presse, quelque liberté de tribune, écrivait-il, dès le 30 avril 1859, à M. de Larcy, l'honneur, le sang, la fortune, l'avenir de notre patrie ne seraient point engagés et peut-être compromis, la paix du monde ne serait pas troublée, les industries, les capitaux, les familles n'auraient pas à déplorer les malheurs cruels qui les menacent à cette heure. Et pourquoi? pour qui? Qu'on nous dise quel trouble sérieux il y aurait en Europe, quels sujets de guerre entre les États, si une famille funeste n'avait pas été saluée par le suffrage universel et par l'aveuglement des gouvernements, comme préservatrice et conservatrice du repos et du bien public. Je ferme les yeux sur l'avenir que la situation des choses fera éclore... Dieu sauve la France! N'attendons rien que de lui...

La guerre déclarée, les alarmes de Berryer redoublent.

Le grand conspirateur est arrivé à l'épanouissement de ses projets obstinés, écrit-il le 22 mai. Dieu sait par quelle issue il sortira du défilé des événements dans lesquels le voilà engagé. Je ne prends guère souci de sa fortune personnelle; après des succès ou des revers, je la crois également en péril. Mais il est des résultats que je redoute pour notre malheureux pays. Dieu sauve la France et le roi! En face d'un avenir si douloureusement aventuré, je détourne ma pensée autant que je le puis de tout ce que je pressens[1].

VI.

Une question se posait pour les royalistes et pour leur chef.

Le comte de Chambord habitait, tantôt à Frohsdorf, tantôt à Venise, les États de l'Autriche. Devait-il, quand l'Autriche était en lutte contre la France, demeurer sur son territoire? Et, d'un autre côté, quand une pensée de révolution, blâmée de toute l'Europe, avait inspiré cette guerre, l'héritier des Bourbons pouvait-il paraître s'y associer? Une explication de sa part n'était-elle pas nécessaire?

Au premier bruit des événements, plusieurs hommes politiques étaient venus trouver Berryer. A la veille d'une crise où l'Empire pouvait sombrer, ils sentaient le besoin de rapprocher toutes les forces pour réserver un lendemain à la France, et ils se demandaient s'il n'appartiendrait pas au chef de la Maison de Bourbon de faire entendre, à cette heure, une grande parole de conciliation.

Berryer avait transmis leur avis à Venise. Le duc de Lévis, en se félicitant de voir des hommes d'opinions différentes se réunir à Berryer, ne déclinait pas la proposition. Monseigneur, disait-il, était toujours prêt à

[1] A M. de Larcy.

écrire, quand il le faudrait, une nouvelle lettre de Venise; car c'était bien « le fond de son âme. » Mais la guerre se préparait. (On n'était encore qu'au mois de mars). La France pouvait prendre les armes. Si le comte de Chambord élevait la voix, ne l'accuserait-on pas de rêver un nouveau Waterloo, ou de chercher à diviser la France quand elle n'avait pas trop de toutes ses forces? Pour rien au monde, le Prince ne s'exposerait à un pareil soupçon [1].

Le noble scrupule fut compris.

Cependant Berryer ne se tenait pas pour dégagé. Il épiait l'occasion de faire connaître les sentiments du comte de Chambord et de son parti. Elle lui fut fournie par une lettre d'Angleterre.

Aussitôt la guerre déclarée, le Prince avait quitté l'Autriche. Il s'était retiré dans un pays neutre, en Hollande, à Rotterdam.

Un Anglais, ami de Berryer, très royaliste en France, bien que très protestant, Sir John Sainclair, lui écrivit pour lui exprimer son étonnement de cette résolution du comte de Chambord. Il ne comprenait pas qu'au moment où l'Autriche était attaquée par la Révolution, le représentant du droit héréditaire, qui n'avait jamais eu qu'à se louer de l'hospitalité de cet Empire, s'en fût éloigné.

Berryer répondit à Sir John Sinclair par une lettre que publia la presse européenne.

Ce n'était, disait-il, ni un oubli ingrat de l'hospitalité de l'Autriche, ni une approbation de la politique du Piémont, qui avait imposé au comte de Chambord ce nouvel exil; ce n'était pas davantage, comme l'insinuait Sir John, l'adhésion à cette pensée que l'*Empire fût la France*.

[1] Lettre du duc de Lévis à Berryer du 30 mars 1859.

Non, écrivait Berryer, l'Empire n'est pas la France; mais ce sont nos soldats que l'Empire mène sur ces champs de bataille; mais c'est le plus pur de notre sang qui peut être versé, mais ce sont les généreux fils des familles les plus dévouées à la monarchie légitime, qui marchent au-devant de ces périls. Aussi n'est-il rien de plus odieux que la proclamation impériale accusant les *anciens partis de pactiser avec l'ennemi*. C'est, Monsieur, l'avenir, peut-être l'intégrité et l'indépendance de notre patrie qui sont livrés aux hasards des combats.

Fatalement exilé depuis son enfance, notre roi n'est pas devenu étranger au pays des rois ses aïeux. Pour son cœur, nos destinées sont ses propres destinées; rien ne le sépare de l'honneur de nos armes. M. le comte de Chambord obéit, en cette douloureuse occasion, aux sentiments naturels du chef de la plus ancienne et de la plus nationale des familles françaises.

Durant les guerres civiles que l'Espagnol soutenait en France, Henri IV criait au milieu des batailles quartier pour les Français qui le combattaient. Et votre roi Jacques, qui avait aussi dans les veines du sang de notre Henri, ne pouvait, en contemplant le combat de la Hogue qui ruinait ses espérances, retenir sa joie de voir la supériorité des Anglais.

A cette sollicitude du chef de la Maison de Bourbon pour la France, Berryer avait hâte d'associer les princes, ses cousins :

Allez visiter Claremont, Monsieur et ami; vous y trouverez des princes français bien décidés, j'en suis sûr, à quitter l'Angleterre, le jour où vos hommes d'État, qui proclament le respect et le maintien des traités, sortiront de la neutralité.

Puis, donnant un souvenir aux soldats exilés :

Informez-vous en Belgique des tristesses profondes que ressentent nos généraux, proscrits par l'Empereur, de ne pouvoir partager, même sous ses ordres, les dangers où courent leurs

anciens compagnons d'armes. Non, l'Empire n'est pas la France; mais tout ce qui est la France nous est d'autant plus cher et sacré, que l'Empire l'entraîne à de plus grands dangers[1].

VII.

La France fut victorieuse. Palestro, Magenta, Solférino, avaient ajouté de nouvelles gloires à ses armes. Derrière nos soldats, le Piémont ne pensait qu'à poursuivre la lutte, lorsqu'on apprit soudain que la guerre était finie. L'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche, réunis à Villafranca, y avaient signé les préliminaires d'une paix que le traité de Zurich allait ratifier. Les conditions en étaient dès ce moment fixées : la Lombardie acquise au Piémont; les duchés de Toscane, de Modène, de Parme restitués à leurs souverains; Venise maintenue sous la domination autrichienne, mais faisant partie de la confédération des États italiens que le Pape devait présider.

Il parut bientôt que ces stipulations étaient lettre morte.

L'Empereur s'était arrêté devant les menaces de l'Europe; mais le Piémont ne s'arrêtait pas devant lui. A Florence, à Parme, à Modène, à Bologne, il installait sa dictature, et se faisait annexer les territoires envahis par un simulacre de vote rendu sous la pression de ses troupes. Désavoué chaque jour par le *Moniteur,* il s'avançait toujours, comme assuré de l'impuissance de l'Empereur ou de sa complicité.

Dans cette crise, le péril du Pape était le point dominant. Le gouvernement français prodiguait les déclarations en faveur du pouvoir temporel, et déjà une partie

[1] 10 mai 1859. — Copie dans les *Papiers de Berryer.*

des provinces qui constituaient ce pouvoir étaient aux mains du Piémont. Où s'arrêterait l'agression?

L'Évêque d'Orléans venait de poser la question dans une *Protestation* faite pour dissiper les équivoques du gouvernement et les illusions des catholiques. M. de Montalembert la reprit dans un article du *Correspondant*, intitulé : *Pie IX et la France en 1849 et en 1859.*

Qui donc, demandait-il en finissant, voudrait être le Pilate de la Papauté?

Le *Correspondant* fut aussitôt l'objet d'un avertissement. La police saisit, dans les bureaux de la libraire Lecoffre, l'écrit prêt à paraître en brochure, et des poursuites furent annoncées contre l'auteur et l'éditeur :

Mon cher confrère, ami et patron, écrivait M. de Montalembert à Berryer, me voici encore une fois réduit à vous importuner; mais j'ose croire que sauf l'ennui d'avoir toujours le même client, vous serez cette fois-ci plus sympathique que jamais à la cause que je viens mettre entre vos mains. Il vous sera impossible d'être plus éloquent et plus amical (*patronum ac* ULTOREM), que vous ne l'avez été, il y a un an; mais la cause sera, cette année, encore plus grande et plus digne de vous[1].

A la réflexion, on redouta l'éclat d'un procès, et l'on se tint pour satisfait d'avoir fait ajourner la vente de l'écrit.

Cependant les coups tombaient sur la presse religieuse; la publication des mandements des évêques était interdite, tandis que le *Siècle* se déchaînait librement contre eux et qu'on autorisait la création de *l'Opinion nationale,* avant tout hostile à l'Église.

Il fallait pourtant prononcer entre les clauses du traité de Zurich et les actes contraires du Piémont; un congrès

[1] 3 novembre 1859, *Papiers de Berryer.*

des puissances fut annoncé. On disputait sur ses décisions probables, lorsque parut une brochure qui d'avance les déterminait. Elle avait pour titre : *le Pape et le Congrès*. Publiée d'abord dans le *Times*, la brochure était anonyme ; mais sous ce mystère on devinait l'Empereur. M. de la Guéronnière l'avait écrite, Napoléon III l'avait dictée. Elle résumait en quelques pages les contradictions inhérentes à la politique impériale. Elle proclamait le respect des principes et le droit de ceux qui les violaient. Elle présentait le maintien du pouvoir temporel comme « le point capital ; » et, tenant pour définitives les spoliations accomplies, elle encourageait les spoliations futures, en réduisant à la possession de Rome les conditions de ce pouvoir dont elle affirmait la nécessité.

A cette brochure une réponse immédiate fut faite. Elle réfutait les doctrines émises, en montrait l'intention meurtrière, rétablissait les principes, et, interpellant l'auteur :

On n'écrit pas cette page, sans dire son nom. Il faut un visage ici, il faut des yeux dont on puisse comprendre le regard, un homme enfin à qui on puisse demander compte de ces paroles.

La réponse, elle, portait un nom : c'était celui de Mgr Dupanloup.

L'évêque d'Orléans avait déjà une place éminente dans le clergé français. Catéchiste, orateur, écrivain, il avait été mêlé aux grandes luttes du temps, et son rôle dans la préparation de la loi de 1850 sur l'enseignement l'avait révélé à ses anciens adversaires. Pourtant on ne le connaissait pas encore. Le péril du Saint-Siège, la perfidie de ses ennemis, les illusions qui, même dans les rangs du clergé, les favorisaient, remuèrent dans cette âme les dernières fibres, et en mirent au jour,

comme par une explosion soudaine, la générosité, les ressources, l'initiative, la flamme intrépide. Mgr Dupanloup fut pendant près de vingt ans le clairon de la bataille, le coup de tocsin dans l'incendie, la vigie infatigable, la voix prophétique qui fait honte aux consciences éteintes et relève les courages abattus. Le silence qui s'est fait, depuis qu'il est mort, dit assez ce qu'a été sa vie.

Berryer s'émut aux accents de l'évêque. Il suivait avec angoisse le drame italien, et cette voix partie du sanctuaire lui fit du bien au cœur. Mais ce qui est à noter chez ce chef de parti, c'est le soin qu'il prend d'écarter de ce grand débat toute question de parti. Berryer prévoit qu'aidé des dénonciations du *Siècle* et de *l'Opinion nationale,* le gouvernement ne manquera pas d'imputer à des passions de parti les résistances que la foi religieuse a seule inspirées. Il a hâte de détourner ces accusations; son premier souci est d'empêcher l'intervention des esprits ardents qui risqueraient d'égarer dans d'étroites disputes cette cause universelle.

C'est à l'évêque d'Orléans lui-même qu'il demande, dans cette vue, conseil et appui :

Le pouvoir actuel, écrit-il à Mgr Dupanloup, ne manquera pas de dire et peut-être de persuader aux indifférents qu'il y a dans l'opposition, qui se manifeste à cette heure, bien moins de zèle pour l'Église et la religion que de haine contre l'Empire. J'aperçois un danger réel dans cette possibilité de dénaturer ainsi l'état vrai des esprits, et d'arriver à déplacer la question qu'il importe tant de présenter au monde sous le grand et respectable aspect qui lui est propre. J'ai donc fait quelques efforts en ces derniers jours pour que rien de ce qui est étranger aux purs intérêts du catholicisme ne parût mis en jeu dans les manifestations de dévouement au Saint-Siège et d'animadversion pour les actes et le langage du gouvernement français. Il nous faut montrer beaucoup de fermeté et

de persistance dans l'expression de nos sentiments et de nos convictions politiques; mais il y a péril à montrer de l'acharnement personnel contre l'homme qui s'est démasqué[1]...

La pensée de Berryer était pleinement celle de l'évêque. Mgr Dupanloup le remercia, et reprenant une phrase de sa lettre :

... Les *intérêts si gravement compromis de l'Eglise et de la religion*, lui dit-il, voilà ce qui doit nous préoccuper[2].

Durant tout le cours de ces luttes, Berryer échangeait ses idées avec les membres de l'Épiscopat; les lettres de quelques-uns de ceux dont le nom est resté le plus grand, témoignent de la confiance et de la gratitude que leur inspiraient ses conseils et ses services :

C'est une consolation pour nous, lui écrivait Mgr Jaquemet, évêque de Nantes[3], quand un grand esprit, qui joint aux vues les plus élevées une grande expérience, nous dit que nous ne nous sommes pas trompés... Permettez-moi de vous remercier de l'appui que votre nom et votre éloquence ne cessent pas de prêter à toute cause juste et opprimée[4].

Si les évêques ne peuvent sauver les droits temporels de l'Église, lui écrivait à son tour Mgr Guibert[5], archevêque de Tours, il faut au moins qu'ils sauvent l'honneur épiscopal et la dignité de leur saint ministère. C'est déjà une grande consolation de voir la cause de Rome soutenue par tout ce qu'il y a de plus intelligent, de plus élevé, de plus indépendant. Vous occupez, Monsieur, l'une des premières places parmi ces nobles esprits[6].

1 18 janvier 1860.

2 19 janvier 1860. *Papiers de Berryer.*

3 Jaquemet (Antoine-Mathias-Alexandre) 1803-1869, vicaire général de Mgr Affre archevêque de Paris; puis évêque de Nantes (1848).

4 23 octobre 1860. *Papiers de Berryer.*

5 Guibert (Joseph-Hippolyte) 1802-1886, successivement vicaire général d'Ajaccio, évêque de Viviers, archevêque de Tours, archevêque de Paris (1871) et cardinal (1873).

6 26 février 1860.

VIII.

La voix de l'évêque d'Orléans ne cessait de retentir. A un nouvel écrit de l'auteur du *Pape et du Congrès,* il avait répondu par une nouvelle protestation, plus vive encore que la précédente. Le gouvernement crut avoir trouvé le moyen de lui imposer silence.

Au moment où le nom du prélat était dans toutes les bouches, un journal officieux, *le Constitutionnel,* fit paraître, au grand étonnement du public, une *lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Orléans au supérieur et aux directeurs de son petit séminaire.* Le document était vieux de cinquante ans; il émanait de Mgr Rousseau, évêque d'Orléans en 1810, qui pendant que le pape Pie VII était enfermé à Savone, écrivait à son clergé pour lui demander, en termes adulateurs, des prières pour l'Empereur.

L'artifice était grossier et maladroit; car, en reportant les esprits au temps où le Pape était prisonnier et son pouvoir temporel aboli par un sénatus-consulte, il ne pouvait que ranimer, avec le souvenir des violences de l'oncle, les craintes sur les projets du neveu.

Mgr Dupanloup releva l'agression. Il adressa, le 4 février, une réponse au *Constitutionnel,* et s'expliqua sans ménagements sur la conduite politique et les maximes théologiques de son prédécesseur, bon prêtre, mais caractère faible qu'avait déprimé, comme tant d'autres, le régime impérial. Redoutant de pareils effet du second Empire, l'évêque d'Orléans résolut de tuer dans son germe toute imitation possible des faiblesses de Mgr Rousseau, en les mettant à nu.

La lettre du prélat suscita contre lui une plainte des héritiers de l'évêque défunt. Mais déjà un autre procès lui était intenté par *le Siècle.*

L'histoire de quelques-uns des organes républicains sous l'Empire est assez instructive pour qu'on en fasse mention.

Avec *l'Opinion nationale* récemment autorisée, *le Siècle* s'était signalé depuis la guerre d'Italie parmi les défenseurs de la politique de Napoléon III. Effrayé des périls qui menaçaient la presse, le directeur de ce journal, M. Havin[1], n'avait rien trouvé de mieux, pour se mettre à l'abri, que de s'adresser à l'Empereur. Il s'était assuré sa bienveillance dans une audience aux Tuileries, en lui faisant entrevoir les bons offices qu'il pourrait lui rendre[2]. « Vous voyez ce député, disait un jour le roi Louis-Philippe à M. de Montalembert, en lui montrant un des assistants à ses réceptions de Neuilly; il s'appelle Havin; il est député de la Manche. Il ne sera content que si je lui donne un prêtre à manger matin et soir. »

Le Siècle eut cette satisfaction sous l'Empire. Il servit Napoléon III en attaquant chaque jour le Pape et le clergé. En même temps que cette lutte recommandait le journal aux révolutionnaires, plus occupés de détruire l'Église que de conquérir la liberté, elle les rapprochait de l'Empire, en diminuant leurs défiances. *Le Siècle* donnait, d'autre part, au régime impérial, une apparence de modération vis-à-vis des catholiques en réclamant contre eux des persécutions dont les rigueurs du pouvoir, si grandes qu'elles fussent, n'atteignaient point l'excès. Il ne se passait pas de jour qu'il ne traitât les évêques de factieux, de fauteurs de guerres civiles, de buveurs de sang.

[1] Havin (Léonor-Joseph), 1799-1868, député de 1831 à 1848, représentant du peuple en 1848, membre du Corps législatif de 1863 à 1868.

[2] *Hist. du second Empire*, par Taxile Delord, II. p. 409. « Napoléon III, dit l'auteur, allait bientôt avoir besoin du *Siècle*. » En 1861, M. de Persigny, ministre de l'intérieur, désigna M. Havin comme candidat officiel au Conseil général de la Manche, *Hist. du second Empire*, III, p. 235.

C'est dans ces circonstances que *le Siècle* s'avisa de se déclarer injurié par l'évêque d'Orléans.

Dans sa lettre au directeur du *Constitutionnel*, Mgr Dupanloup, relevant les imputations du journal de M. Havin, avait dit :

Mais j'ai tort, Monsieur, de vous comparer au *Siècle*. Laissons ce journal. Vous avez de l'honneur. Si je me trompe donc, faites ce que vous n'avez pas fait, publiez ma lettre.

Sur ces paroles, *le Siècle* se tint pour outragé, et, comme la législation ne permettait pas d'assigner directement un évêque, il adressa sa plainte au procureur général. Les héritiers de Mgr Rousseau, que poussait en secret le gouvernement, l'ayant, d'un autre côté, saisi de la leur, le procureur-général fit citer Mgr Dupanloup, en raison de son caractère épiscopal, devant la première chambre de la Cour impériale de Paris, jugeant correctionnellement.

Les défenseurs de M. de Montalembert, Berryer et M. Dufaure, furent ceux de l'évêque d'Orléans. A défaut de Jules Favre qui avait refusé, M. Senard[1] plaida pour *le Siècle*, et M. Plocque pour la famille de Mgr Rousseau. C'était encore M. Chaix-d'Est-Ange qui occupait le siège du ministère public.

Le premier président, M. Devienne[2], présidait l'audience[3].

Est-il besoin de dire que le public remplissait la salle? Dans cette foule, où se pressaient, avec les amis et les admirateurs du prélat, les membres les plus connus de

[1] Senard (Jules), 1800-1885, représentant du peuple en 1848 et 1871, ministre de l'intérieur en 1848, député en 1877.

[2] Devienne (Adrien-Marie), 1802-1883, député de 1845 à 1848, sénateur et successivement premier président de la Cour impériale et de la Cour de cassation (1858 et 1869).

[3] 15 mars 1860.

la magistrature et du barreau, le prince Napoléon se montrait.

L'ordre du débat voulait que les avocats des plaignants prissent d'abord la parole, le procureur général donnant ensuite ses conclusions. Les défenseurs auraient répondu à l'ensemble de l'accusation, sauf à compléter leur argumentation dans une réplique.

Mais le souvenir du procès de M. de Montalembert était présent; on redoutait les coups de foudre de Berryer, et M. Chaix-d'Est-Ange en gardait l'empreinte trop vive pour s'y exposer de nouveau. Il fut décidé que le procureur général ne ferait connaître son avis que lorsque les avocats auraient terminé entre eux la discussion. Tout fut calculé pour amoindrir le rôle de Berryer. Au lieu de répondre, comme il l'avait projeté, au ministère public et aux parties civiles, il dut parler après l'avocat du *Siècle*, et borner sa discussion à l'examen de la plainte de ce journal.

Même dans cet étroit espace, on était certain qu'il trouverait moyen d'agrandir le débat et de l'élever bien au-dessus de ses tristes adversaires. Son premier soin fut de faire de la cause de l'évêque la cause de l'Épiscopat tout entier. On tentait d'isoler Mgr Dupanloup; Berryer le montra escorté de tous ses collègues, en donnant lecture des lettres, que, de tous les points de la France, il avait reçues d'eux.

Puis, s'appropriant la thèse du prélat sur le pouvoir temporel, il eut à cœur d'en établir, en son propre nom, la nécessité[1].

[1] Dans la *Vie du P. de Pontlevoy* (p. 243), le P. de Gabriac reproduit une lettre dans laquelle Berryer, écrivant au P. de Pontlevoy alors à Rome, lui exprime son « regret de ne pouvoir servir par un concours efficace la cause sacrée du Saint-Siège »; l'historien suppose que cette lettre était une réponse à la demande que le P. de Pontlevoy aurait faite à Berryer d'intervenir dans les débats parlementaires, et il part de là pour reprocher à Berryer « son silence mystérieux » dans la

... Dans l'intérêt de la foi, dit-il, il faut que le chef de la catholicité, que le vicaire de Dieu sur la terre ne paraisse pas dominé par une puissance temporelle quelconque; sa souveraineté doit être pleine, entière, indépendante, non pas seulement pour le libre exercice de l'autorité spirituelle, mais pour la sécurité de toutes les âmes catholiques, afin qu'elles ne puissent pas craindre ou supposer que la suggestion ou le commandement d'un pouvoir temporel détermine les décisions du chef de l'Église. J'ajoute que cette souveraineté est nécessaire pour que, mêlé comme prince temporel à toutes les affaires de ce monde, le pape ne soit pas placé en dehors du mouvement des affaires humaines; pour que, s'asseyant aux conseils des rois, il y intervienne comme modérateur; pour qu'enfin il ne fasse jamais usage de sa puissance spirituelle, avec l'omnipotence qui lui appartient, sans reconnaître les tempéraments, les ménagements que peuvent réclamer le besoin des peuples, la paix de l'Église, la sécurité des États.

Berryer continuait, et condamnant ce principe de l'*Annexion*, « cet étrange droit public » au nom duquel on prétendait justifier le démembrement des États du Saint-Père, il en montrait le péril pour l'ordre européen :

cause pontificale. « L'abstention de M. Berryer nous paraît une erreur, conclut-il après un développement sur ce sujet; Dieu seul peut juger si c'était une faute. »

A ces réflexions, nous n'opposerons qu'un fait et une date. La lettre de Berryer, que cite le P. de Gabriac, est datée du 26 mars 1860; or Berryer n'est entré au Corps législatif, qu'en 1863. Il est donc évident qu'en 1860 le P. de Pontlevoy n'a pu demander à Berryer de prendre la parole dans une Assemblée dont Berryer ne faisait point partie. A cette date s'ajoute un fait, c'est la plaidoirie de Berryer pour l'évêque d'Orléans. Nous n'avons pu retrouver dans les *Papiers de Berryer* la lettre du P. de Pontlevoy; mais, si cette lettre faisait quelque allusion à une défense du Saint-Siège, nous croyons que ce devait être pour remercier Berryer de son intervention, et non pour la solliciter. Car c'était précisément quelques jours auparavant, le 15 mars 1860, que Berryer, dont le P. de Gabriac déplore « le silence mystérieux » avait saisi, à défaut des « débats parlementaires », l'occasion que lui offrait le procès de Mgr Dupanloup pour dire bien haut sa pensée sur le pouvoir temporel du Pape. Le P. de Gabriac oublie d'ailleurs l'intervention de Berryer « dans les débats parlementaires » en 1867; intervention dont nous dirons plus loin le caractère et les effets.

Quoi de plus menaçant pour la dignité des nations! pour la paix du monde! Un tel exemple, s'il est consacré, serait pour chaque pays une ère de déchirement.

Mais le premier-président l'arrête :

Cette discussion est étrangère à la cause, maître Berryer.

Berryer se tourne alors vers *le Siècle*. Provocateur des mesures de répression, *le Siècle* se donnait comme le défenseur de la liberté; à cette audacieuse prétention Berryer répond ainsi :

Expliquons-nous ici à visage découvert... Il y a deux espèces de liberté dans le monde. La belle et sereine liberté naît dans l'homme du sentiment légitime et fier qu'il a de son droit, et du respect non moins profond, non moins sincère, qu'il garde pour les droits d'autrui. Elle a sa force dans le discernement du bien et du mal, dans l'observation de la foi jurée; sans fouler les lois aux pieds, elle combat leurs imperfections et travaille à les améliorer. Elle marche au progrès sans bouleverser toutes les institutions humaines; elle lutte contre toutes les iniquités, contre toutes les tyrannies, sans courir à la sédition. Voilà la liberté que je défends.

La vôtre, celle que voulez propager dans le monde, s'agite dans le mépris de tout ce qui lie les hommes entre eux, les sociétés entre elles. A ses yeux ne sont rien les lois, les traités, les engagements les plus sacrés. Tous droits, toute justice, doivent se courber devant la misérable autorité du *fait accompli*. Que deviennent la raison et la conscience? Que reste-t-il pour gouverner les hommes? Le seul empire de la force, de la force brutale et aveugle. C'est l'affaiblissement de la dignité de l'homme; vous conviez les peuples à la dégradation de l'espèce humaine. Souffrez-moi cet orgueil, telle n'est pas la liberté à laquelle je suis attaché par le fond de mes entrailles, celle que j'ai servie et que je servirai jusqu'à mon dernier jour, tant que l'âge n'aura point épuisé mes forces. Je l'ai défendue sous des rois que j'aimais, parce

qu'ils l'avaient donnée à la France, je l'ai défendue sous une autre monarchie dont le principe fut, à mes yeux, douteux et périlleux pour elle; je l'ai défendue, comme aujourd'hui, sous la République qui, par ses excès et ses divisions, l'a livrée au pouvoir qui a brisé nos institutions libérales. Cette liberté dont je revendique ici les droits, ma liberté n'est pas la vôtre, et je déteste la vôtre, parce qu'elle tuerait la mienne.

De bruyants applaudissements accueillent ces paroles.

Le premier président, intervenant de nouveau, dit à l'avocat :

Maître Berryer, la Cour vous a écouté avec patience. Mais évitez ce qui pourrait provoquer l'auditoire à manquer de respect à la justice.

Je ne croyais pas, répond Berryer, en défendant la liberté, provoquer un manquement de respect à la justice.

La liberté n'est pas attaquée devant la Cour, reprend M. Devienne, vous n'avez pas à la défendre.

Alors Berryer se rapproche de la Cour; les yeux fixés sur le premier président, il baisse la voix, et, avec un accent plein de douceur, mais sous lequel vibre une émotion grave :

Mais c'est la plus auguste des libertés qui est en question et que j'ai à défendre! C'est la liberté de la foi, de la conscience, de l'honneur! C'est le droit d'un évêque, c'est son devoir, plus grand encore que son droit! C'est le libre exercice de la puissance qu'il tient de Dieu même! C'est cette liberté que je viens revendiquer. L'évêque d'Orléans en a-t-il fait un usage coupable? Dans cette lutte, dont il convenait de dire en quelques mots le principe et le caractère, a-t-il adressé des imputations excessives à un adversaire qui ne les méritait pas? C'est là la question du procès, je le maintiens.

« Oui, vous y êtes maintenant », reprend le premier

président, regrettant peut-être son imprudente remontrance.

En terminant par un pathétique hommage à son « éloquent et bien aimé évêque », Berryer loua M[gr] Dupanloup d'avoir cherché dans les armes de son temps les moyens de défendre la vérité éternelle.

Lui, j'en suis convaincu, dit-il, il sortira de cette discussion ennobli par la grandeur des intérêts qu'il a défendus et par sa seule présence aux débats, il sortira de cette audience sans que le caractère sacré de nos évêques ait reçu en sa personne la plus légère atteinte. Honoré par le corps auguste de l'épiscopat français, dans son unité avec le Saint-Siège, il se félicitera d'avoir rempli avec courage un grand devoir envers le souverain Pontife, envers la catholicité tout entière, envers nous, envers lui-même, et de n'avoir revendiqué devant vous que le droit commun, que la sanction des lois et des libertés qu'il appartient à tout citoyen d'invoquer...

L'audience fut levée après la plaidoirie de Berryer. Le lendemain, 16 mars, M. Plocque développa la plainte des héritiers Rousseau, et M. Dufaure lui répliqua dans un discours qui, par la vigueur de la discussion et l'élévation de la pensée, est peut-être le chef-d'œuvre de ce grand avocat.

M. Chaix-d'Est-Ange ne fit entendre son réquisitoire que le 17 mars. Il conclut à ce que la plainte des héritiers Rousseau fût admise, et écarta celle du *Siècle* en invoquant l'adage : *Injuriæ mutua pensatione tolluntur.*

Cette façon d'absoudre le prélat était elle-même une offense qu'il ne pouvait admettre. Mais c'est à peine si Berryer eut la liberté de la repousser. M. Dufaure venait de répondre au procureur général, et Berryer se levait à son tour, quand, tout préoccupé de protéger contre sa parole le ministère public : « Vous voyez que vous n'avez plus rien à dire », lui fit aussitôt observer le premier président.

Et Berryer dut se borner à quelques mots pour déclarer que « l'idée d'une compensation entre de telles personnes » ne pouvait être accueillie par les dispensateurs de la Justice.

Elle ne le fut pas en effet. La Cour, après avoir entendu les explications que donna, avec sa haute dignité et sa flamme généreuse, l'évêque d'Orléans, avait renvoyé sa décision au lundi suivant, 19 mars.

Le premier président, ce jour-là, prononça l'arrêt. En un langage qui accusait *le Siècle* lui-même, la Cour refusait de faire droit à la plainte de ce journal. Elle rejetait aussi par des raisons juridiques, fondées sur l'absence de toute loi relative à la diffamation envers les morts, la plainte des héritiers Rousseau, leur accordant seulement pour satisfaction, à eux et, plus encore qu'à eux, au gouvernement, quelques dures paroles sur l'illustre évêque.

IX.

Peu de jours après le procès de l'évêque d'Orléans, on apprenait une nouvelle bien inattendue. Le général de la Moricière était parti pour Rome ; il allait prendre le commandement de l'armée pontificale.

Berryer avait vu le général avant son départ, il était au courant du voyage et, même quand on commençait à en soupçonner le motif, il en gardait encore le secret; tant il craignait les embûches du gouvernement impérial! Mais quelle n'était pas son admiration pour cette résolution du soldat! la Moricière, le héros de Constantine, l'un des conquérants de l'Algérie, l'ancien ministre de Cavaignac, le guerrier dont la gloire était si populaire, courir à l'appel d'un vieillard pour une cause abandonnée du monde, livrée aux insultes et aux railleries des masses, avec les chances presque certaines d'une dé-

faite ! Cette immolation remplissait de larmes les yeux de Berryer ; il en était ému comme d'un des plus beaux spectacles que la terre eût offerts à ses regards. Ayant à recommander un jeune volontaire au général, il lui écrivait [1] :

Je n'ai nul besoin de vous dire ce que la résolution que vous avez prise m'inspire à la fois de respect, d'admiration et de reconnaissance. J'ai l'orgueil de croire que vous m'accordez assez d'estime pour ne pas douter de ces sentiments. Vous faites une grande et noble chose. Il était digne de vous de montrer qu'une âme guerrière et sincèrement libérale garde respect et dévouement pour l'autorité morale, pour la religion, pour l'Église, pour son pieux et vénérable chef ; que la force brutale ne constitue pas le droit en ce monde, et que les droits de faible opprimé ne restent pas, même en nos tristes temps, sans d'honorables et puissants défenseurs. Vous l'avez dit avec raison : la lutte est engagée entre le despotisme de la barbarie et la liberté civilisatrice. Votre entreprise ne fût-elle qu'un généreux effort, cette héroïque abnégation, quels que soient les événements dont elle sera suivie, couronnera bien votre glorieuse vie. Vous avez eu le grand honneur de sauver l'ordre matériel dans notre patrie ; vous protégerez et ferez triompher, je l'espère, le principe de l'ordre moral sur la terre.

Il était vrai d'ailleurs, comme l'archevêque de Tours l'avait écrit à Berryer, que la cause de Rome avait pour elle tout ce qu'il y avait « de plus intelligent, de plus indépendant ».

En dehors des hommes de gauche, qu'une incurable hostilité contre l'Église aveuglait sur les dangers de l'unité italienne, l'opinion libérale était pour le Saint-Siège, non pas toujours par sentiment religieux, mais par respect du droit public, de la liberté de conscience et de l'intérêt français. M. Villemain, M. Mignet, M. Cou-

1 21 avril 1860.

sin, M. Dufaure, M. Odilon Barrot, M. Thiers, M. Guizot, ne pensaient pas autrement sur ce sujet que Berryer, M. de Montalembert ou l'évêque d'Orléans. Berryer n'avait garde de négliger ce principe d'accord; toutes ses paroles et toutes ses démarches tendaient à le développer.

Ce qui est effrayant, nous disait-il, à cette époque, c'est la désunion. C'est la désunion qui fait l'impunité quotidienne de ce gouvernement, c'est-à-dire qui lui donne la liberté de mettre chaque jour la France en péril. Pour moi, je regarde tous les hommes en qui le pays peut avoir confiance comme comptables envers lui de tous leurs actes, et si je pouvais croire qu'il me fût échappé un mot qui pût nuire à cet accord nécessaire, je ne me le pardonnerais jamais.

Sa pensée allait bien au delà des querelles de partis; querelles, à ses yeux, misérables auprès des périls qu'il envisageait. C'était une révolution sociale qui s'annoncait, Berryer en avait de plus en plus l'intuition, et il aurait voulu que chacun en fût, comme lui, pénétré. La transformation future ne rendrait que plus nécessaires les principes fondamentaux du droit et de la liberté; mais, pour assurer le triomphe de ces principes, il fallait en comprendre, en Europe comme en France, l'application au temps présent.

La vieille Europe est dans une crise générale, écrivait Berryer à M. de la Ferronnays, et les divisions puériles entre les souverains, comme celles qui partagent les opinions dans les divers États, doivent en faire redouter l'issue. Tout est à craindre, si le gouvernement et les partis ne sortent pas de leurs vieilles ornières et n'abdiquent pas leurs rivalités, leurs défiances, leurs regrets et même leurs prédilections. Il faut savoir dire avec le grand Corneille que

L'ordre du destin qui gêne nos pensées.
N'est pas toujours écrit dans les choses passées.

Quelle était, en particulier, la situation de la France? Il n'y avait plus qu'une société sans traditions, sans institutions, sans souvenirs communs; l'ouragan révolutionnaire avait tout emporté. Les intérêts dominaient seuls; seuls ils pouvaient former le lien d'une majorité. Il fallait donc s'adresser à eux, leur présenter la plus honnête et la plus stable garantie, moins par de vaines paroles que par une conduite loyalement tenue envers tous les hommes en possession de la confiance publique, qu'elles qu'aient pu être leurs opinions ou leurs erreurs. Conduite qui demandait aux vieux serviteurs de la monarchie bien des sacrifices; mais cette abnégation honorerait leur foi et ne leur donnerait que plus d'autorité.

Aussi bien, pour eux comme pour Berryer lui-même, la vie allait finir. Ce qui importait, c'était l'avenir, et avec l'avenir, les idées de cette jeunesse pour qui l'avenir était fait. Berryer avait les yeux fixés sur elle. Il la voyait d'avance peu soucieuse des luttes, des affections, des antipathies, comme des engagements du passé.

Elle dégagera, disait-il, les principes salutaires, et des hommes qui les ont desservis ou corrompus, et des faits qui les ont violentés. C'est là le travail que je vois se développer chaque jour dans les esprits de toute la partie de cette jeunesse française, qui est en bon nombre active, instruite, laborieuse et chrétienne. Et voilà vers quelle direction nous devons porter nos regards, au lieu de les laisser attachés en arrière[1].

Berryer s'intéressait aux jeunes gens par ce même sentiment qui porte trop souvent les hommes politiques à les négliger; il voyait en eux des successeurs, et parce qu'il voulait les léguer à la cause monarchique, il demandait aux représentants de cette cause d'interroger

[1] 5 octobre 1859. — Au comte de la Ferronnays. — Copie dans les *Papiers de Berryer*.

leurs dispositions et d'y répondre. Il tenait à ce que ses jeunes amis connussent les membres de la Maison royale et en fussent connus. L'un d'eux se rendait-il en Angleterre, Berryer voulait qu'il allât à Claremont ou à Twikenham; il lui donnait lui-même des lettres d'introduction, afin, disait-il, que les princes d'Orléans ne pussent se méprendre sur ce qu'était aujourd'hui le jeune parti royaliste. Il les encourageait à exprimer leurs idées, à les écrire, à les publier; au milieu de ses vastes occupations, il prenait part à leurs travaux. L'un de ses secrétaires, M. Henry Moreau, préparait une étude sur la *Vie de Royer-Collard,* par M. de Barante. Il y relevait avec sagacité les fautes des royalistes exaltés, dans l'émigration et sous la Restauration. Il y avait là des vérités utiles à faire entendre. Berryer était d'avis qu'elles fussent dites, et, l'article ayant paru, il en recommandait la lecture à Frohsdorf. Mais que de soins auparavant, que de conseils pour que tous les mots soient pesés, pour que rien n'éveille l'ombre d'une susceptibilité chez ceux qu'il faut convaincre!

Je crois, écrit Berryer, qu'il est toujours bon de dire la vérité, mais la vérité doit toujours être présentée avec une grande modération; sa force est en elle-même, et il est profitable d'en tempérer l'expression, surtout quand on s'adresse à des amis que l'on désire éclairer[1].

Partout on le retrouve remplissant cet office de concorde et d'apaisement. Il défend M. de Falloux contre les attaques de son propre parti; il l'appelle à Paris; il le veut à ses côtés dans toutes les réunions, pour bien montrer que leurs vues sont communes. Mais il lui demande, à son tour, d'écarter tout ombrage. Le comte de Chambord est, au mois d'août 1860, à Lucerne; beaucoup de Français vont l'y voir. Il faut que M. de Falloux se rende

[1] A M. Henry Moreau, 10 août 1859.

auprès du Prince. « Je ne puis résister à votre appel, écrit celui-ci à Berryer; je serai à Lucerne quand vous recevrez cette lettre [1] ».

X.

Le général de la Moricière menait avec sa décision rapide et précise l'œuvre de la réorganisation de l'armée pontificale. Appuyé sur une élite de volontaires, dans laquelle la jeunesse française tenait la première place, il préparait le jour où le Saint-Siège pourrait se garder lui-même contre tous les assauts. Le Piémont en prit alarme; c'était sa proie qui lui échappait. Il lui fallait renoncer à Rome et peut-être rendre les Romagnes déjà annexées. M. de Cavour résolut d'en finir. Sur le refus du cardinal Antonelli de dissoudre les volontaires, il lança soixante mille hommes dans les États du Pape, pour livrer bataille, osait-il dire, sur le territoire pontifical à la Révolution qui venait, sous la conduite de Garibaldi, de renverser la monarchie napolitaine.

M. de Cavour avait compté sur la France. Les dépêches officielles, cette fois, lui donnaient tort.

L'ambassadeur de France à Rome faisait savoir que l'Empereur « ne tolèrerait pas la coupable agression du Piémont »; un secours de 25.000 hommes de troupes françaises était annoncé à la Moricière. Avec un pareil renfort, la victoire n'était pas douteuse. Quelle joie pour les volontaires de la remporter à côté des soldats de la France !

Mais le secours ne vint pas; enveloppée par les Piémontais, la petite armée comprit qu'elle leur était livrée; elle n'eut plus qu'à engager la bataille avec un héroïsme

1 1860. *Papiers de Berryer*.

desespéré. Les journées de Castelfidardo et d'Ancône [1] marquèrent à la fois la valeur des vaincus et la trahison dont ils étaient victimes.

Le gouvernement impérial en sentit tellement la honte, qu'il ne put se dérober à la nécessité d'une explication. Il fit écrire aux agents diplomatiques par le ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel [2], que l'Empereur n'avait laissé toute liberté aux Piémontais que trompé par leurs assurances. Mais l'avenir a révélé le mensonge de ces déclarations par la bouche même de ceux qui avaient mission de les répandre. La correspondance échangée entre M. Thouvenel et le duc de Gramont [3], ambassadeur à Rome, a été publiée; c'est dans leurs dépêches qu'on lit ces paroles de l'Empereur au général Cialdini qu'il recevait à Chambéry : « *Allez et faites vite* [4]! » C'est là qu'on peut juger que les accusations, dont les adversaires de l'Empire chargeaient sa politique, étaient encore au-dessous de la vérité. Tant qu'ils n'en ont pas la preuve, l'ambassadeur et le ministre tiennent pour impossibles les faits imputés à leur maître; lorsqu'ils ne peuvent plus douter de leur exactitude, ils se résignent à les défendre devant le public; mais, dans l'intimité, ils ne peuvent contenir l'expression de leur révolte, et l'ambassadeur, succombant aux amertumes dont il est abreuvé, fait entendre cet aveu :

Je ne puis vous peindre à quel point je souffre, pour l'Empereur et pour moi-même, de cette atmosphère de répulsion et de mépris qui commence à monter autour de nous [5].

1 18 et 29 septembre 1860.

2 Thouvenel (Édouard-Antoine) 1818-1866, Sénateur (1859), et ministre des affaires étrangères (1860-1861).

3 Gramont (Antoine-Agenor-Alfred, duc de) 1819-1880, successivement ambassadeur à Rome, à Vienne, ministre des affaires étrangères en 1870.

4 Le duc de Gramont à M. Thouvenel, 16 octobre 1860, *Le Secret de l'Empereur*, par L. Thouvenel, 1889, I, p. 252.

5 *Ib.*, I, p. 210. Le duc de Gramont à M. Thouvenel, 18 septembre 1860.

On juge de l'impression que la nouvelle avait faite sur Berryer.

Comment contenir, nous écrivait-il, l'indignation et le mépris qu'inspire ce hideux assemblage de mensonges, de calomnies, d'infernales volontés! Le cœur est affaissé par les sentiments qui l'oppressent. Mais il ne faut pas céder au triomphe des génies du mal. Si des armes plus puissantes ne nous sont pas accordées, il faut au moins garder l'honneur d'être séparé d'un pareil gouvernement, protester hautement en toutes occasions, et faire honte à ceux qui, gens du monde ou gens d'Église, se rendent complices de ces infamies, en ayant la lâcheté de se prétendre dupes [1].

Il écrivit à Mme de la Moricière, pour écarter de son âme, autant qu'il était en lui, la douleur de la défaite, et saluer dans le vaincu de Castelfidardo la gloire de la France et de l'Église.

Quelque profonde que soit mon affliction et quelle que puisse être la vôtre à la vue des événements qui s'accomplissent et menacent l'Europe, lui disait-il, permettez-moi de vous adresser les félicitations qui ne peuvent être adressées qu'à vous, à votre illustre mari, et aux hommes d'intelligence et de cœur qui se sont armés à ses côtés pour la plus noble des causes. Vaillant et fidèle soldat de la foi et de la liberté, le général de la Moricière, en refusant la capitulation qui lui était offerte, ajoute à la grandeur et à la gloire de son dévouement et de ses sacrifices. Prisonnier à Turin, il y resplendit... Oui, Madame, répétait Berryer, j'ai à cœur de vous féliciter aujourd'hui de tout l'honneur qui restera au grand nom que vous portez [2].

Il fut d'avis que les catholiques devaient parler et reprendre, depuis l'origine jusqu'au guet-apens de Castelfidardo, les actes de la politique impériale pour démon-

[1] 11 octobre 1860.
[2] 2 octobre 1860. — Copie dans les *Papiers de Berryer*.

trer l'existence du complot formé contre la papauté. Il avait convié à Augerville M. Thiers et M. de Montalembert. Ils ne purent venir; mais tous deux partageaient son sentiment. M. Thiers ne tarissait pas d'éloges sur les volontaires de la Moricière : « Ah! les braves jeunes gens! les braves jeunes gens! nous disait-il. Quelle conduite est la leur! » M. de Falloux se rendit seul à Augerville; Berryer l'attendait avec ses secrétaires et deux jeunes amis fort mêlés aux luttes de la presse. Ce fut là que M. de Falloux dicta son article sur les *Antécédents et les Conséquences de la situation actuelle*[1]. Il le fit dans un échange de conversations, où chacun donnait sa pensée. Berryer voulut revoir le travail, et ses corrections ne furent pas, bien loin de là, pour en atténuer la vigueur. L'œuvre était hardie. Elle dénonçait, avec une hauteur que l'on n'avait pas encore atteinte, l'imposture et la ruse des meneurs de l'entreprise italienne. On prévoyait un procès. Il n'y eut même pas d'avertissement. Le gouvernement se tut, comme atterré par son propre succès.

Dans un mandement admirable, Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, qui, aux événements de juin 1848, avait aux côtés de Mgr Affre, comme la Moricière sur son cheval de bataille, affronté les balles des insurgés, Mgr Jaquemet, grande âme dans le corps le plus frêle, avait porté sur les vainqueurs de Castelfidardo une sentence qui fut répétée par les membres les plus illustres de l'Episcopat. « La force ne constitue pas le droit. Le succès ne justifie rien. Dieu est patient parce qu'il est éternel », avait dit le prélat.

Berryer lui adressa aussitôt cette lettre :

Monseigneur, il ne m'appartient pas de louer le talent plein

[1] *Correspondant* du 25 septembre 1860.

d'élévation et de simplicité, de dignité calme et ferme, de votre œuvre pastorale; mais je tiens à honneur de vous dire que mon intelligence et mon cœur sont pénétrés par votre parole, et que vous fortifiez en moi, avec le sentiment du respect et du dévoùement pour les justes causes, la sincère et profonde vénération que votre parole et votre caractère m'ont de tout temps, et dans toutes les occasions, bien vivement inspirée [1].

On avait songé à offrir une épée d'honneur au général de la Moricière. L'idée était accueillie dans les provinces; un comité de souscription allait se former. Mais bientôt on apprit que le gouvernement interdisait la manifestation, et que le général de la Moricière en déclinait l'honneur.

Berryer avait écrit à M. Thiers pour lui exprimer son désir de le voir dans le comité. Nous eûmes occasion de recueillir, à ce sujet, la réponse de M. Thiers. Il était prêt à faire tout ce qu'on voudrait pour la Moricière « cette adorable créature que j'aime tant », disait-il. Il se demandait toutefois si une démonstration prématurée ne compromettrait pas l'œuvre conciliatrice qui devait, dans sa pensée, sauver le pays, mais à laquelle ce pays avait besoin d'être préparé avec ménagements. Et alors, se laissant aller à envisager la situation que les entraînements de la politique impériale pouvaient faire à la France, il nous dit ces paroles :

Je suis convaincu qu'il n'y a de salut que dans la réunion des deux branches. Si, à l'heure présente, je pouvais de mes cinq doigts disposer du sort de la France, je n'hésiterais pas à lui rendre à l'instant la monarchie constitutionnelle avec le comte de Chambord et les princes d'Orléans.

Il sera peut-être difficile de gouverner, même avec les deux

[1] 21 octobre 1860. *Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes,* par l'abbé Victor Martin, in-8°, 1889, p. 432.

branches réunies; mais, avec une seule, c'est impossible. Seulement ce pays-ci craint encore les *vieux partis;* il faut attendre qu'il en soit venu à l'état d'un pauvre chien malade, à qui l'on a cassé la patte; alors il tend tout tristement le membre blessé au médecin, à qui il laisse faire ce qu'il veut. Ce moment viendra, et vous verrez que si je me suis réservé, c'est uniquement afin de pouvoir mieux concourir à ce résultat que je crois indispensable à son avenir.

Nous avions immédiatement transmis cet entretien à Berryer, alors à Augerville [1]. « La conversation que vous avez pris la peine de me reproduire, nous répondait-il dès le lendemain, est un résumé que je reconnais très exact, parce que je connais bien votre interlocuteur [2]. »

[1] 31 octobre 1860. Nous avons retrouvé la lettre, au dossier de notre correspondance, dans les *papiers de Berryer.*
[2] 1er novembre 1860.

CHAPITRE IX.

LES DÉCRETS DU 24 NOVEMBRE.

Embarras suscités à Napoléon III par les conséquences de la guerre d'Italie. — Défiances de l'Europe. — Les décrets du 24 novembre 1860. — Comment ces décrets sont appréciés par Berryer. — Sa correspondance sur ce sujet avec le duc de Lévis. — Débats des Chambres sur la question romaine. — Quelques-uns des principaux hommes politiques des anciens partis se réunissent pour délibérer sur les événements. — Lettres de Berryer au comte de Chambord et aux confidents du Prince. — La *Lettre sur l'histoire de France* du duc d'Aumale. — Effet qu'elle produit. — Opinion de Berryer. — Les instructions du comte de Chambord sur l'abstention sont confirmées. — Regrets que cette décision cause à Berryer. — Ses lettres au duc de Lévis. — Sa correspondance avec M. de Falloux. — Appui qu'il donne au journal l'*Ami de la religion*, favorable à l'action électorale. — Reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement français. — Candidatures et élections royalistes au scrutin pour le renouvellement des conseils généraux. — Affaire de la succession du marquis de Villette. — Plaidoirie de Berryer. — Berryer se rend à Marseille pour défendre devant le tribunal de commerce la cause du Roi de Naples contre les revendications du Roi d'Italie. — Accueil qu'il y reçoit. — Sa lettre au Roi de Naples. — La cinquantaine de Berryer. — Tous les barreaux de France sont représentés au banquet qui lui est offert par le barreau de Paris (26 décembre 1861). — Lettre de Berryer au comte de Chambord.

I.

Les entreprises de Napoléon III n'étaient pas devenues pour lui un moindre sujet de trouble que pour l'Europe

elle-même. On accusait sa duplicité; elle tenait à ses embarras autant qu'à son caractère. Engagé dans la guerre d'Italie, on ne pouvait dire qu'il n'en eût pas calculé les suites. Avant de prendre les armes, il avait stipulé l'annexion conditionnelle de Nice et de la Savoie, se donnant ainsi par avance un intérêt dans ces envahissements du Piémont, qu'il affectait de désavouer tout en les facilitant. Mais il n'avait pas regardé en face les changements que sa politique devait mettre dans ses relations avec les puissances. En réalité, il venait d'anéantir de ses mains le seul bienfait qu'il dût à la guerre de Crimée. Elle avait dissous la coalition; il la reconstituait sur les ruines de ces petits États de l'Italie, dont la multiplicité était pour la France une garantie.

L'Europe le considérait avec défiance. Napoléon III en avait conscience, et, dans le *Moniteur* lui-même, il constatait « le concert unanime de bruits malveillants et de fausses allégations » dont sa politique était l'objet. Ayant appris que plusieurs souverains allemands, le roi de Wurtemberg, le prince régent de Prusse, les rois de Bavière et de Hanovre se réunissaient à Baden, il se rendit auprès d'eux [1]. Ses explications furent reçues avec froideur. Le roi de Wurtemberg lui parla sévèrement de ces brochures officieuses, menaçantes pour la paix, qui éclataient tout à coup « comme des coups de pistolet dans une foule tranquille », et ne lui cacha point que, s'il prétendait recouvrer les frontières du Rhin, il trouverait l'Allemagne unie contre lui. Au mois d'octobre suivant, le prince régent de Prusse allait à Varsovie pour conférer sur une entente commune avec l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche.

L'Angleterre n'était pas moins hostile. Vainement, pour gagner son amitié, Napoléon III lui avait sacrifié le

[1] 15 juin 1860.

commerce français. Sans préparation, à la suite de conventions clandestinement ébauchées, il avait signé ce traité du 23 janvier 1860, qui abaissait devant les produits anglais les droits protecteurs de l'industrie nationale, apprenant ainsi aux intérêts, comme la guerre d'Italie l'avait appris aux consciences, à quelles surprises on s'expose, lorsqu'on abandonne à un homme les destinées d'un pays.

L'Angleterre avait accepté l'holocauste, sans se départir de sa réserve. L'annexion de Nice et de la Savoie l'en fit sortir, mais pour la tourner contre la France. Tous ses vœux furent désormais pour l'unité italienne, et Garibaldi, l'ancien ennemi du nom français, devint son héros. Au mois de juillet de cette même année, Napoléon III, voulant concerter avec le gouvernement britannique une action en faveur des chrétiens du Liban, écrivit à son ambassadeur à Londres, M. de Persigny, une lettre destinée à passer sous les yeux de lord Palmerston[1]. Il s'excusait auprès du chef du cabinet anglais de l'annexion de Nice et de la Savoie, et lui demandait son concours pour « pacifier l'Italie n'importe comment ». On ne pouvait exprimer en termes plus pitoyables le naufrage d'une politique.

Ainsi le résultat de cette guerre, où l'armée française avait donné la victoire à l'Empire, était de soulever contre lui toutes les hostilités : l'Angleterre malveillante, l'Europe inquiète, le Pape blessé au cœur, le Piémont rebelle et regardant avec colère cette Rome où l'empêchait d'entrer celui-là même qui l'avait poussé à ses portes; en France enfin, l'alarme des intérêts, l'émotion des consciences, le réveil marqué de l'opinion publique, et l'Empire sentant partout s'ébranler cette confiance sur laquelle il s'était fondé!

[1] 22 juillet 1860.

Les choses en étaient là, lorsque parurent tout à coup les décrets du 24 novembre.

Napoléon III, « voulant donner aux grands corps de l'État une participation plus directe à la politique de son gouvernement et un témoignage de sa confiance », rétablissait dans les deux Chambres l'adresse en réponse au discours du Trône, adresse qui devait être discutée en présence des commissaires du gouvernement, chargés de donner aux deux Assemblées toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire. Des ministres sans portefeuille étaient adjoints pour la discussion des projets de loi au président et aux membres du conseil d'État. Les Chambres, avant de nommer leurs commissions, se réuniraient en comité secret pour engager un débat sommaire avec les commissaires du gouvernement. Enfin le *Moniteur* donnerait désormais le compte rendu sténographique des séances, compte rendu dont une analyse, faite par les secrétaires-rédacteurs, serait transmise chaque soir à tous les journaux.

En même temps, le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, adressait aux Préfets une circulaire pour leur recommander de se rapprocher des hommes honorables et distingués des anciens gouvernements, et de les exciter à faire profiter le pays de leurs lumières et de leur expérience.

Ces mesures étaient pour tout le monde une surprise. Rien ne les avait fait prévoir. Les feuilles officieuses, qui, la veille, en auraient réprouvé la seule proposition, les saluèrent avec enthousiasme. Les organes de l'opposition se montrèrent incrédules ou réservés.

Le premier mouvement des partis d'opposition, il faut le reconnaître, est toujours de repousser les réformes tentées par le pouvoir existant. Ils n'admettent pas que ces réformes soient des prétextes enlevés à leur hostilité, et s'ils refusent de les croire sincères, c'est qu'à une

défiance souvent fondée s'ajoute la crainte moins avouable de voir des améliorations, profitables au pays, fortifier le gouvernement dont ils poursuivent la ruine.

Que les décrets du 24 novembre ne fussent que l'expédient d'un pouvoir embarrassé; qu'ils n'aient été dans la pensée de leur auteur qu'un moyen de faire illusion à l'opinion publique, en France et en Europe, et de simuler l'établissement d'un contrôle qu'en réalité il n'entendait pas s'imposer, c'était là une conjecture assez vraisemblable. Mais les actes ont souvent des conséquences imprévues de ceux qui les font.

Que Napoléon III le voulût ou non, cet appel aux délibérations des Chambres, ce rétablissement de la discussion de l'adresse réputée jusque-là inséparable du régime parlementaire, étaient un commencement de rétractation des maximes du 2 décembre, un hommage tacite aux institutions renversées par le coup d'État. Les débats de l'adresse permettaient à l'opposition d'aborder tous les sujets, le compte rendu sténographique à tous les journaux de faire connaître la vérité et, même en l'absence de la liberté de la presse, d'encourager les aspirations du pays, en leur donnant une voix.

II.

Berryer avait immédiatement jugé les effets des décrets du 24 novembre. Il y vit pour le parti royaliste un sérieux motif de sortir de son abstention.

Une occasion s'offrit bientôt à lui pour faire connaitre son opinion aux conseillers du comte de Chambord.

Frappé des tendances qui se manifestaient de plus en plus dans la magistrature pour limiter l'indépendance des avocats et les droits de la défense, Berryer avait publié récemment, en tête d'un ouvrage fort apprécié sur le

Ministère public et le Barreau [1], quelques considérations graves et fortes, toutes pénétrées des souvenirs des anciennes Cours judiciaires, pour rappeler les devoirs et les droits réciproques des avocats et des membres du parquet.

Le duc de Lévis lui écrivit, le 6 décembre 1860, pour lui en faire compliment. Après l'avoir félicité de « son admirable lettre », il lui demandait en quelques mots son avis sur *les nouveaux décrets*. « Ne vous semble-t-il pas comme à nous, lui disait-il, que *ce leurre constitutionnel* n'est qu'une nouvelle perfidie?... »

De cette réflexion, qui n'était qu'incidente, Berryer fit l'objet principal de sa réponse.

Il le reconnaissait : les nouveaux décrets n'étaient qu'un *leurre,* ou plutôt qu'un expédient passager pour sortir des embarras de la politique impériale et faire porter aux grands Corps de l'État la responsabilité des contradictions auxquelles cette politique pourrait se trouver réduite par les événements.

Mais serait-on maître de s'arrêter en chemin? Et ne dépendait-il pas de l'opposition de pousser le gouvernement hors des limites qu'il s'était fixées?

Cet appel menteur à la libre discussion que le gouvernement n'est pas de force à supporter, et à la publicité qu'il corrompt autant qu'il le peut, cet appel, disait Berryer, est un *coin* qui, bien qu'il ne soit posé que sur l'écorce, touche aux racines de l'arbre et, si l'on y portait tous les coups de marteau dont on peut le frapper, ou ferait écarter quelques importants débris de la souche. Aussi les hommes que je crois les plus sages et les mieux avisés, sans s'abuser sur les intentions du gouvernement, n'envisagent pas trop dédaigneusement ce semblant de changement de volonté auquel le pouvoir s'est vu dans la né-

[1] Le *Ministère public et le Barreau* était l'œuvre de M. Henry Moreau, avocat à la cour impériale de Paris. Sous forme de lettre à l'éditeur, M. Lecoffre, Berryer en avait écrit l'*Introduction.*

cessité de recourir. Je crois avec eux qu'il est très malhabile aux rédacteurs des feuilles publiques de ne pas consentir à se montrer confiants dans le bon vouloir du gouvernement en faveur d'une plus grande liberté d'examen et de discussion dans la presse et dans l'Assemblée. Ce qu'il faut, au contraire, répéter tous les jours, c'est qu'on est satisfait des décrets, qu'on en attend le complément et que l'on réclame sérieusement les mesures nécessaires pour que les principes posés deviennent efficaces.

C'était là, selon Berryer, le moyen de rendre quelque vie à la masse des esprits trop portés à l'apathie, au découragement, au laisser-faire. Les grandes questions, que les événements mettaient à l'ordre du jour, devaient d'ailleurs provoquer l'attention des hommes intelligents et amis du pays :

La stabilité de l'Église et la liberté religieuse, la politique de la paix en Europe, la sécurité des intérêts agricoles, industriels et commerciaux en France, bien gravement menacés, suscitent chez beaucoup d'hommes le besoin et le désir de s'en porter défenseurs. On voudrait ne pas abandonner ces immenses et permanenls intérêts au vent capricieux de la politique du jour.

Mais le premier devoir était de rapprocher ces hommes que de « déplorables divisions, » nées des événements passés, séparaient encore. Ces divisions, « pour l'effacement desquelles, disait Berryer, on n'a point assez fait », mettaient un obstacle absolu à l'unité dans les appréciations sur la situation des affaires, à l'ensemble dans les vues, dans les résolutions, dans les conduites. L'anarchie qu'elles entretenaient dans les idées, ne profitait qu'au pouvoir actuel ; et pour bien convaincre du mal son correspondant, Berryer ne craignait pas d'écrire au duc de Levis :

Si l'on ne veut pas vivre dans les illusions, si l'on pénètre profondément le véritable état des choses, il faut se dire qu'en général on pense à tout en France, excepté à la royauté.

Cependant cette royauté, « la royauté légitime de la Maison de Bourbon, si nécessaire aux libertés et à la fortune de la France, plus nécessaire qu'on ne croit à la stabilité des autres États », cette royauté, pouvait-on l'oublier, lorsqu'à ce moment même, elle se manifestait au monde « par un suprême et héroïque effort? »

C'était l'heure où le roi de Naples, enfermé à Gaëte, soutenait avec sa vaillante compagne, princesse de Bavière, une lutte désespérée contre ses ennemis. François II avait pris à témoin de son droit attaqué l'Europe immobile. Berryer était pénétré d'admiration pour ce prince, et dans le péril de sa cause il voyait pour toute la Maison de Bourbon une occasion de paraître et de parler à l'Europe :

L'admirable déclaration, que François II vient de jeter au monde du haut des remparts brûlés de Gaëte, étonne et émeut dans tous les partis sans exception les hommes qui ont encore la vie de l'esprit et du cœur... Que de fermeté et de courage dans cet arrière-petit-fils de Louis XIV! Avec quelle mesure, quelle prudence, quelle générosité ne parle-t-il pas du passé où chacun a sa part de fautes! Que de sagesse, que de dignité, que d'habileté aussi en promettant l'avenir! Combien cet accent de sincérité royale diffère du ton de réclame des bateleurs politiques!

Pourquoi cette majestueuse déclaration ne recevrait-elle pas une adhésion solennelle, publique, unanime, énergique?

Dans ma pensée, il ne s'agit pas seulement du langage; les mêmes mots sont aujourd'hui dans toutes les bouches; c'est l'action, c'est la conduite qui personnalise et qui fait qu'un nom propre reçoit une signification précise, saisissable et intelligible pour tout le monde.

L'occasion qui est offerte sur ce petit coin de la terre napo-

litaine est belle et précieuse. Elle est grande et anoblie par la faiblesse même des moyens d'action matérielle qui s'y peuvent rencontrer; mais que l'action morale serait puissante!

Oui, Monsieur le duc, si j'avais le droit de parler aujourd'hui, au gré de mon cœur, à tous les descendants d'Henri IV, je les supplierais à genoux de se réunir tous, leur auguste chef en tête, à ce jeune roi, à sa jeune et vaillante femme, à ses jeunes frères qui essaient la vie en bravant la mort. Permis aux autres rois de l'Europe de demeurer silencieux et d'abandonner la cause sacrée de la véritable indépendance des nations et des souverainetés. L'honneur de la première des races royales est engagé dans la lutte de Gaëte. Gaëte ne sera point un tombeau, et nous n'y verrions pas dresser le mausolée de cette nombreuse Maison de Bourbon, la plus ancienne, la plus noble, la plus glorieuse des familles qui ont régné sur le monde moderne.

C'était un cri de l'âme. Berryer s'excusait de n'avoir pu le contenir. Mais revenant à la situation vraie de la France, il se faisait un devoir, pour provoquer les résolutions qu'elle exigeait, de la peindre sans ménagement au Prince et à ses conseillers. Malgré les menaces de l'avenir, la France, il le répétait, ne songeait pas à un changement de gouvernement :

On redoute de faire naître une crise, parce qu'on n'entrevoit point quel sera le lendemain. Le moment est venu de tenter de nouveaux efforts sans craindre de compromettre la dignité, en faisant des sacrifices pour amener une conciliation forte et sincère, sans laquelle, j'en suis de plus en plus convaincu depuis douze ans, il n'y a de succès à espérer pour personne. Une crise se prépare qui peut être générale et suprême. Il ne suffira pas pour l'aborder de la confiance que peuvent inspirer quelques hommes trop repliés sur eux-mêmes qui, vivant dans un cercle trop restreint, n'ont point assez de contact avec les divers éléments de cette société. Il faut sans passion et sans arrière-pensée se bien éclairer sur ses véritables be-

soins pour satisfaire par des paroles et par des actions les intelligences et les intérêts du temps où nous sommes. *Il n'y a point de principes qu'il faille déserter, mais il les faut vivifier sous des formes et dans des conditions nouvelles. Il faut entrer dans de nouvelles voies, et, comme je me suis permis de vous le dire, sortir des ornières par lesquelles il ne passera plus de char de triomphe*[1].

Les opinions de l'exil étaient trop arrêtées en faveur de l'abstention pour que ces premiers avertissements les pussent ébranler. Mais le comte de Chambord fut ému de la pensée que suggérait à Berryer l'attitude du roi de Naples. Désolé de son impuissance, il s'affligeait que Berryer mît en doute ses intentions, et par M. de la Ferronnays, comme par le duc de Lévis, il lui faisait donner l'assurance qu'au moment suprême on le verrait se dévouer, comptant alors sur l'aide de Berryer et toujours résolu à mettre en pratique les principes de la lettre de Venise.

III.

La discussion de l'adresse s'était ouverte pour la première fois dans les deux Chambres[2]. Elle avait justifié les prévisions de Berryer. Au Sénat, un amendement sur le maintien du pouvoir temporel du pape, condition nécessaire de l'indépendance de son autorité spirituelle, n'avait été rejeté qu'avec une majorité de 9 voix. Au Corps législatif, le débat sur la même question fut plus significatif encore. M. Plichon[3], le vicomte Anatole Le-

[1] 31 décembre 1860, copie dans les *papiers de Berryer.*
[2] Le 28 février 1861 au Sénat, le 11 mars au Corps Législatif.
[3] Plichon (Charles-Ignace), 1814-1888, député sous le gouvernement de Juillet, sous le second empire, et la troisième République.

mercier, M. Kolb-Bernard[1], soutinrent énergiquement les droits du Saint-Siège, et l'Assemblée accueillit avec une faveur évidente le discours d'un jeune député, élu avec l'appui du gouvernement, M. Keller, dont le talent oratoire se révéla dans une imprécation éloquente contre la politique suivie en Italie. Il fallut les instances presque suppliantes du président, M. de Morny, pour décider les auteurs de l'amendement relalif au pouvoir temporel à le retirer. Le régime de la presse, l'état des finances, l'administration de la ville de Paris, furent successivement soumis à de sévères critiques, et si le vote resta au gouvernement, le retentissement de ces discussions fut d'autant plus grand qu'ils étaient une nouveauté.

On avait fait courir le bruit que le pouvoir songeait à dissoudre la Chambre. La mesure eût été trop hasardeuse. Mais les élections prochaines devenaient la préoccupation générale. Il était certain qu'elles se ressentiraient de l'impulsion donnée à l'esprit public.

Attentif à ces mouvements de l'opinion, Berryer prit soin d'en instruire le comte de Chambord, estimant que les faits parleraient au Prince plus haut que tous les raisonnements. Le 6 avril 1861, il lui avait annoncé qu'une réunion était projetée entre quelques hommes politiques.

Dans une lettre du 16 avril à M. de Monti, il rendait compte de cette réunion. Elle était composée de MM. de Montalembert, le duc de Broglie, Thiers, Guizot, Duchâtel, Odilon Barrot, de Falloux, Dufaure, Freslon, le général Changarnier, Daru, Lanjuinais, Vitet, Augustin Cochin, Benoist d'Azy, Duvergier de Hauranne, et Berryer.

1 Kolb-Bernard (Charles-Louis-Henri), 1798-1888, représentant en 1849 et en 1871, député sous le second empire, élu sénateur inamovible en 1875.

Ces messieurs, écrivait Berryer, se sont montrés dans un parfait accord sur les graves questions mises en péril par la conduite et les principes du gouvernement actuel; ils ont unanimement déclaré qu'ils voulaient unir leurs efforts pour sauvegarder les intérêts moraux et matériels du pays, intérêts permanents, intérêts du présent et de l'avenir, et particulièrement l'intérêt de la liberté de conscience, c'est-à-dire de l'indépendance de l'Église catholique et de son chef. Il a été dit par tous qu'il n'était pas possible de se montrer impassible et de demeurer dans l'inaction en présence de telles compromissions, et qu'en dehors de toute question gouvernementale, c'était un devoir envers le pays, comme envers soi-même, de ne pas s'exposer à une accusation d'indifférence; que la religion aussi bien que l'honneur national et la fortune publique et privée, avaient besoin de défenseurs, et qu'il n'était plus permis de rester retiré sous sa tente[1].

On avait prévu le cas d'une dissolution du Corps législatif; on s'était promis de favoriser des candidatures indépendantes, non seulement parmi les hommes nouveaux, mais aussi parmi les anciens défenseurs des libertés nécessaires.

Un incident inattendu venait encore de donner un coup de fouet à l'opinion publique. Le prince Napoléon avait pris la parole au Sénat, lors des débats de l'adresse, sur les affaires italiennes[2]; à ses attaques contre la Cour de Rome il avait mêlé des phrases injurieuses sur les princes de la Maison de Bourbon, « de cette famille qui, partout et toujours, dans tous les pays où elle a régné, nous a donné le scandaleux exemple des luttes et des trahisons intérieures ». Des injures il avait passé aux menaces, annonçant aux légitimistes et aux républicains que s'ils essayaient de faire « avec mille ou quinze cents

[1] 16 avril 1861, copie autographe dans les *papiers de Berryer.*
[2] Séance du 1er mars 1861.

hommes, une descente sur nos côtes, on les ferait bel et bien fusiller. »

Qualifié de « magnifique » par M. de Persigny, le discours avait été par son ordre affiché dans toutes les communes de France.

Quelques jours plus tard, une brochure, sous couverture jaune, parut aux étalages des libraires. Elle était intitulée : *Lettre sur l'histoire de France*. Déposée au parquet de Versailles, son titre inoffensif n'avait pas éveillé l'attention des magistrats; mais en quelques instants elle occupa celle du public; à peine en vente, elle était dans toutes les mains. L'Empereur, rentrant le soir aux Tuileries, remarqua de sa voiture beaucoup de gens armés du papier jaune, qui paraissaient sourire en le regardant : « Les Parisiens ont l'air bien gai aujourd'hui, dit-il à l'un de ses aides de camp. Qu'ont-ils donc ? »

L'écrit si rapidement enlevé venait d'Angleterre : c'était une réponse du duc d'Aumale au prince Napoléon, Spirituelle, hautaine, vigoureuse, pleine de vues et de traits, elle mettait à la fois en lumière le passé de l'agresseur et la politique du gouvernement impérial; elle vengeait les Bourbons et accablait l'Empire. Elle fit grand bruit en France comme en Europe; mais il était difficile de ne pas noter l'insistance que le prince avait mise à défendre la Révolution de Juillet et à distinguer entre les deux branches de la Maison de Bourbon, sans un mot qui exprimât le désir ou l'espoir de l'union si nécessaire. Les légitimistes, et, comme on l'écrivait à Berryer, les orléanistes eux-mêmes, « sauf les anti-fusionnistes, » regrettaient cette partie de la brochure; quelques-uns le disaient très haut.

Berryer ne méconnaissait pas le bien-fondé de la critique, mais il était d'avis de n'en pas faire un grief. L'écrit était, à ses yeux, « excellent, habile, et portant

rude atteinte à l'établissement impérial[1]. » Il s'en tenait à cette impression[1].

Je ne me suis pas arrêté, écrivait-il, à une ou deux phrases que j'en voudrais effacer ou à l'absence de quelques mots que je regrette fort de ne pas y voir [2].

Il n'y avait pas là matière à division entre les personnes qui s'étaient loyalement montrées d'accord sur « les grandes affaires », c'est-à-dire les croyances, les droits et les intérêts menacés.

Berryer remarquait d'ailleurs que les hommes qui se plaignaient le plus de la *Lettre sur l'Histoire de France* étaient ceux qui avaient le moins fait pour la conciliation, dont les propos hostiles, répandus, colportés au loin, avaient peut-être contribué à entretenir ces préventions qu'on incriminait.

Les plus opposés à une sincère conciliation, quelque indispensable qu'elle soit, disait-il, répéteront triomphalement aux extrémités des deux camps que le nouveau document doit rendre les divisions plus profondes. Avec de telles dispositions, de quoi ne s'irrite-t-on pas[3]?

IV.

Les réunions continuaient entre les hommes politiques des divers partis. Le comte de Chambord s'y intéressait; il avait témoigné le désir que Berryer les suivît. Cependant, lorsqu'elles parurent tendre à une organisation plus

[1] 7 avril 1861. — Lettre au comte de Falloux.
[2] 18 avril 1861, au comte Fernand de la Ferronnays — Copie dans les *papiers de Berryer*.
[3] *Ibid.*

régulière, lorsqu'on put croire que de ces délibérations sortiraient à un moment donné une action publique et des candidatures, on s'en effraya autour du Prince. Des inquiétudes furent exprimées à Berryer. C'était là, lui écrivait-on, constituer « en dehors du roi » et au profit de certains hommes, « une force imposante, capable de le mener, cherchant à l'affaiblir et à le contraindre à marcher à leur suite. »

Désolé de pareilles interprétations, Berryer ne se lassait pas d'y répondre. Comment pouvait-on méconnaître à ce point l'inspiration patriotique qui avait réuni ces hommes jusque là divisés? A quoi bon parler désormais de conciliation, si l'on s'abandonnait à de telles craintes? N'y avait-il pas pour la monarchie elle-même un avantage évident à ménager cet accord de vues et d'efforts?

Effrayés aujourd'hui du dénûment du pays, de la perte de toute liberté, de la mise en péril de tout ce qui importe à la conscience publique, à l'Église, à la liberté religieuse, à l'honneur national, à la fortune publique et privée, ces hommes, répondait Berryer à l'un de ses correspondants de Frohsdorf, se sont donné de mutuelles assurances d'union, ont promis de concerter leurs efforts pour faire sauvegarder des intérêts si précieux et si chers; certes, ils ont fait acte de bons citoyens; ils se tiendront parole, convaincus qu'ils remplissent un devoir sacré envers le pays, j'ajouterai *envers la royauté absente; car le triomphe des principes rendrait le retour de la royauté indispensable*[1].

Les conseillers de l'abstention ne se laissaient pas ébranler. Ils insistaient à leur tour auprès de Berryer, n'épargnant aucun argument pour le convaincre; le plus sensible de tous à son cœur, c'était la peine que son opposition causerait au comte de Chambord.

[1] 23 avril 1861. — Copie dans les *papiers de Berryer*.

L'épreuve était grande; mais elle ne pouvait le détourner de ce qu'il croyait son devoir.

Vous me dites, écrivait-il au même correspondant, que l'expression de mon opinion sur ces différentes affaires a chagriné le roi.

Il me serait bien pénible qu'il en pût être arrivé ainsi. Mais cette crainte ne me fera jamais taire, ni déguiser mes convictions désintéressées. En toutes affaires graves de la vie, nous devons aux personnes que nous aimons pour elles-mêmes, plus que nous-mêmes, nous devons aux rois et surtout aux rois malheureux qui nous honorent de quelque part de leur confiance, de leur soumettre sans réserve tout ce qui nous est inspiré par ce que Dieu nous a accordé d'intelligence et de cœur, tout ce que nous croyons être vrai et utile au bien de leur service, au risque de leur déplaire. Déplaire est moins funeste que de se rendre ami dangereux ou serviteur inutile[1].

Le duc de Lévis était arrivé depuis quelques jours à Paris. Il avait remis à Berryer une lettre du comte de Chambord qui l'engageait à assister aux réunions des hommes politiques; mais, en même temps, il apportait des instructions, bientôt répandues par toute la France, qui se résumaient dans la défense de prendre part aux élections.

La *consigne,* suivant le mot du duc de Lévis lui-même, était l'abstention.

Cette décision était en contradiction formelle avec la pensée qui avait rapproché les hommes des anciens partis. Qu'irait faire désormais Berryer dans ces réunions? Il s'était associé aux engagements qu'on y avait pris; il entendait les tenir; les instructions qu'on lui communiquait lui faisaient une loi d'y manquer. Chose plus grave! Ces instructions isolaient le parti légitimiste

1. 23 avril 1861 — Copie dans les *papiers de Berryer.*

du mouvement qui emportait les esprits; quand les intérêts en péril réclamaient des représentants à la Chambre, on leur interdisait d'en chercher parmi les royalistes.

Relevant à peine de maladie, Berryer s'empressa de voir le duc de Lévis. Il eut avec lui, en présence de M. de Falloux, un vif et long entretien chez le duc de Noailles. Quelques jours plus tard, il lui en rappelait les termes et fixait dans une lettre les raisons qu'il lui avait présentées de vive voix. Les conséquences qu'entraîneraient les décrets du 24 novembre s'étaient développées telles que Berryer, dès le 30 décembre 1860, les avait fait pressentir au duc de Lévis. Les débats des deux Chambres avaient saisi l'attention publique; les élections devenaient le souci du pays tout entier. Le parti légitimiste serait-il le seul à ne s'en pas occuper? Serait-il en France comme un étranger?

Berryer mettait toute son âme à prouver l'impossibilité d'une pareille attitude :

Le grand péril pour nos intérêts, disait-il au duc de Lévis, est dans la résolution que vous appelez une *consigne*. De quoi s'agit-il, en effet? Indépendamment des questions d'honneur national et des intérêts matériels du pays, la religion, l'Église, le Siège de saint Pierre qui en est la pierre fondamentale, vont demander des défenseurs, et il sera dit que les amis de M. le comte de Chambord doivent s'abstenir et refuser d'apporter le concours d'efforts de leur foi, de leur patriotisme, des talents qu'ils peuvent avoir! Oui, mon cœur, mon esprit royaliste, ma conscience se révoltent à cette idée...

Et reprenant un mot de sa conversation dont s'était offensé le duc de Lévis :

Dans la chaleur de la discussion, j'ai pu dire qu'une telle résolution ne nous serait pas moins funeste que les ordon-

nances de M. de Polignac. Certes, je ne pensais pas à diriger contre vous une *allusion blessante;* je ne voulais que donner la mesure de la grandeur du mal.

Les instructions, il est vrai, avaient été modifiées sur un point. S'il était défendu aux royalistes d'élire des royalistes, on les autorisait à donner leurs voix à des hommes qui, sans sortir de leurs rangs, s'engageraient à défendre les causes qui leur étaient communes. C'était là, selon Berryer, non pas une atténuation, mais la *pire des résolutions.*

Il serait bien triste et bien imprudent de n'accorder qu'à d'autres que nos fidèles amis la faculté et l'honneur de servir, de sauver peut-être les principes sacrés qui sont en si grand péril, et dont le triomphe devrait être l'avènement de la monarchie.

Il tenait à ne laisser aucun doute sur sa situation et ses intentions personnelles « La franchise en toute affaire, disait-il, est le meilleur des expédients. » Les représentants des anciens partis éprouvaient à « rentrer dans les fonctions de député une répugnance à peu près unanime. » Mais aucun d'entre eux ne se déroberait à un vœu évidemment manifesté :

Quant à moi, répétait Berryer, je vous ai dit qu'aucune proposition ne m'a été faite, que certes je n'irais pas au-devant de l'élection, que, même dans ma position particulière, je me sentais une résistance profonde à accepter les suffrages. Aussi bien, Monsieur le duc, mon âge, mes fatigues, l'altération de ma santé, les tristesses de mon avenir, me détourneraient assez de rentrer aujourd'hui dans l'activité de la vie publique. Cependant j'ai ajouté, dans notre conférence chez M. de Noailles, que si nos évêques, que si les catholiques réclamaient le reste de mes forces pour lutter contre les difficultés et les périls du temps présent, j'aurais grande peine à

dire que je suis trop attaché à M. le comte de Chambord pour obéir à un semblable appel. Croyez que d'autres royalistes que moi cèderont à cet impérieux besoin des circonstances[1].

Berryer espérait d'ailleurs que la divergence des opinions n'altérerait pas « les relations de cordiale amitié » qui depuis tant d'années s'étaient formées entre lui et le duc de Lévis. Les circonstances étaient difficiles, les questions complexes, les déterminations graves; il était naturel que chacun soutînt l'opinion qu'il croyait être la plus utile, combattît les avis qu'il jugeait funestes, et ce libre débat ne pouvait que resserrer les liens de mutuelle affection entre des hommes également dévoués à une même cause.

En répondant à Berryer, M. de Lévis lui donna l'assurance qu'il communiquerait sa lettre au comte de Chambord. Il était parfaitement droit et sincère. Sous une forme un peu rude, le duc de Levis cachait un cœur bienveillant et un esprit modéré; serviteur rigide des instructions reçues, il n'en était pas le complaisant instigateur. Il prescrivait l'obéissance qu'il pratiquait lui-même; il se croyait d'autant plus obligé de défendre les volontés royales qu'il les savait plus contredites; mais il ne laissait pas ignorer au Prince des objections dont, au fond de l'âme, il sentait peut-être la justesse.

Berryer avait fait part de sa lettre à M. de Falloux, en l'engageant à tenter de son côté un effort. M. de Falloux était tout prêt. Il adressa au comte de Chambord une lettre développée, véritable mémoire dont il a donné le texte dans ses Souvenirs[2]. Il retraçait l'histoire du parti royaliste depuis 1830, et, mettant en présence les résultats de la politique de l'action électorale et de celle de

[1] 25 mai 1861. — Copie dans les *papiers de Berryer*.
[2] *Mém. d'un Royaliste*, II, p. 345 et suiv.

l'abstention, il opposait à l'influence qu'avait acquise la première aux légitimistes, le déclin dont les menaçait l'application prolongée de la seconde.

Ces progrès accomplis sous l'action électorale, M. de Falloux n'avait pas manqué d'en attribuer l'honneur à Berryer. Mais, prévoyant les objections que lui ferait la modestie de l'orateur, il ne lui communiqua sa lettre qu'après l'avoir envoyée. Berryer y reconnut sa propre pensée; il n'en eût voulu retrancher que ce qui lui était personnel :

Sauf l'importance de ma propre influence, écrivait-il à son ami, ce que vous dites des progrès qu'avait faits en France l'opinion monarchique est assurément de toute vérité, et la royauté serait aujourd'hui régnante, si la royauté, c'est-à-dire les membres de la famille royale, ne nous avait point paralysés par les divisions intérieures.

Le comte de Chambord répondit à M. de Falloux. Dans un langage empreint de sa dignité accoutumée, il maintenait ses décisions antérieures et exprimait l'espérance que ceux de ses amis qui ne partageaient pas sa manière de voir, sacrifieraient leur opinion à la nécessité d'éviter des divisions funestes.

En relevant les services de Berryer, M. de Falloux avait fait entendre que le grand royaliste n'avait plus dans les conseils du Prince la place qui lui était due. La plainte toucha le comte de Chambord.

Mon premier soin, dit-il, a été de consulter M. Berryer, comme j'ai l'habitude de le faire dans toutes les circonstances importantes. Ce n'est qu'après avoir reçu plusieurs lettres de lui, et après avoir pris l'avis d'un grand nombre de mes amis dans les diverses provinces, que je me suis fixé sur le langage à tenir à ceux qui me demandaient mes conseils.

M. de Falloux ne crut pas devoir laisser sans réponse ce passage de la lettre royale :

Monseigneur daigne me dire, écrivit-il, que parmi ses amis, il a consulté, en cette occasion grave comme en toutes les autres, celui qui, assurément, répond le mieux au besoin d'avoir toujours sous les yeux du pays un programme public, M. Berryer. Nous aurions alors à craindre que Monseigneur ne laissât pas au mot consulter la portée qui lui appartient d'ordinaire dans le langage politique.

Il rappelait en effet que, sur cette question de l'abstention, M. Berryer venait encore de faire connaître au duc de Lévis sa profonde dissidence, et que depuis dix ans, sans cesser d'accorder à son vieux serviteur des témoignages de son affection personnelle, le Prince ne lui avait donné, ni à lui ni à aucun de ses amis, un seul vrai gage de confiance politique.

Il n'est pas une question importante qui n'ait été résolue ou sans M. Berryer ou contre M. Berryer; pas une action organisée dans le parti légitimiste qui ne l'ait été ou sans M. Berryer ou contre M. Berryer.

La vérité était que, même sans le suivre, le comte de Chambord éprouvait le besoin de connaître l'avis de Berryer. Il ne pouvait pas ne pas avoir de son opinion un affectueux souci; son silence lui pesait, et comme nous le disait un jour M. de la Ferronnays, son premier mot dans les conjonctures graves, était : « Que pense Berryer? » Ce qui dictait cette question, n'était-ce pas l'espérance d'apprendre que Berryer partageait les vues du Prince plutôt que le désir de s'inspirer des siennes? Le comte de Chambord aurait voulu savoir Berryer en conformité de pensées avec lui. Il comprenait la force que cette adhésion donnerait à ses instructions, l'obs-

tacle qu'une dissidence de sa part éleverait contre elles. « Mon cher Berryer, lui avait-il dit, en d'autres temps, je ne veux être ni paraître en désaccord avec vous; car je sais que la France me donnerait tort. » Mais à côté de cette impression, qui n'était point effacée, il y avait chez le petit-fils de Louis XIV un autre sentiment, entretenu avec soin par ceux qu'intéressait l'organisation nouvelle du parti : c'était la crainte de paraître dominé, la crainte qu'une influence quelconque, qu'une « individualité », comme on avait dit à Wiesbaden, ne voilât ou ne balançât l'autorité du roi.

Cependant Berryer ne se décourageait pas. Il était d'avis de n'en pas rester là; il fallait redoubler d'efforts et « dans une humble et persuasive réplique », écrivait-il à M. de Falloux, insister sur les devoirs qui s'imposaient. Que penserait la France des royalistes, si elle ne les voyait pas s'associer à ses luttes? L'argument le possédait tellement qu'il y revenait sans cesse; il lui semblait impossible qu'on ne finît par en être frappé.

V.

Il était d'autant plus important d'agir sur les conseils du comte de Chambord que les opinions de la presse royaliste presque tout entière étaient subordonnées aux instructions. *L'Union*, bien que ses principaux rédacteurs fussent personnellement contraires à l'abstention, en faisait une loi rigoureuse[1]. *La Gazette de France*, avec plus de liberté dans ses allures, la prônait également.

Il y avait à Paris une feuille conservatrice, fort goûtée de Berryer, qui combattait cette tactique. C'était *l'Ami*

[1] « Dans la question électorale, écrivait plus tard un des rédacteurs de *l'Union*, M. Poujoulat, à Berryer, vous savez bien que *l'Union* n'a fait qu'*obéir*. » 13 avril 1866. *Papiers de Berryer.*

de la religion. Autrefois connu sous le nom d'*Ami de la religion et du roi,* ce journal, qui avait paru jusque-là trois fois par semaine en forme de brochure, prit, au commencement de 1859, le format d'un grand journal quotidien, avec l'appui de membres éminents de l'Épiscopat, au premier rang desquels Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et Mgr Guibert, alors évêque de Viviers. Défenseur énergique des droits du Saint-Siège, *l'Ami de la religion* s'attachait à placer la cause de la liberté de l'Église sur le terrain des libertés générales; il professait cette politique de conciliation et d'action commune dont Berryer était l'infatigable interprète. Gêné dans son expansion par un titre qui lui donnait une apparence ecclésiastique, et que, pour cela même, l'Empire, au moment où il autorisait la création de journaux anti-religieux, ne lui permit point de changer, il n'en avait pas moins pris rapidement une place considérable dans le monde politique. M. Guizot, M. Villemain, M. Cousin, M. Thiers (qui corrigea un jour, nous le savons, les épreuves de l'un de ses articles en faveur du pouvoir temporel), le lisaient avec la même faveur que M. de Montalembert et M. de Falloux. Berryer, écrivant à l'un de ses rédacteurs, lui disait : « Soutenez par votre bon, sage et habile esprit, le journal *qui seul sert nos opinions*[1]. » A l'approche du renouvellement des conseils généraux, *l'Ami de la religion* n'hésita point à se prononcer pour l'action électorale. Ses déclarations furent approuvées par Berryer. C'était la première lutte entre les partisans des deux tactiques; elle était importante comme préparation aux élections législatives.

M. de Cavour venait de mourir[2], laissant l'Italie déchirée, et le Piémont en pleine crise financière. Le gou-

[1] 1er mars 1860.
[2] 6 juin 1861.

vernement français avait là une occasion propice de reprendre son influence sur la péninsule. Il n'eut garde de la saisir. L'Empire se préparait au contraire à reconnaître officiellement les annexions, et déjà, au milieu des murmures de la Chambre, M. Billault avait laissé tomber ces mots : « Le roi d'Italie[1]. »

Berryer faisait, vers cette époque, un voyage en Bretagne. A Angers, à Nantes, où il avait vu Mgr Jaquemet et le général Bedeau[2], il avait recueilli les vœux impatients d'une action électorale. Nulle part, plus que dans ces provinces de l'Ouest, n'étaient sentis les périls de l'Église et la nécessité de faire tous les sacrifices pour les conjurer. Les élections au conseil général accusèrent bientôt cette disposition. Jamais, depuis le coup d'État, on n'avait compté, sur tous les points de la France, tant de candidatures indépendantes. D'anciens parlementaires, des royalistes, quelques-uns de vieille race, s'engageaient dans la lutte, et parmi les vainqueurs, on citait le comte de Mérode, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, le vicomte Élie de Gontaut, le comte de Civrac, M. de la Borderie, M. Casimir Perier, M. de Witt, M. de Jumilhac, M. de Vandœuvre, M. de Mornay.

Berryer saluait leur succès. Il n'applaudissait pas moins à la résolution de ceux qui avaient combattu, sans vaincre : « Ils ont du moins montré, disait-il, que le système actuel trouverait des contradicteurs[3]. »

Aucune réponse n'était venue aux dernières lettres que M. de Falloux et Berryer avaient adressées à Frohsdorf.

[1] Le *Moniteur* du 25 juin 1861 annonça la reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement impérial.

[2] Bedeau (Alphonse, général) 1804-1863, représentant du peuple en 1848 et 1849, banni après le coup d'État.

[3] 1861, au comte de Falloux.

J'ignore si M. le duc de Levis est encore de ce monde, écrivait Berryer à M. de Falloux. De ce silence gardé envers vous et envers moi, certes, je n'avais aucune rancune au cœur, quand devant la Cour d'Amiens, j'ai parlé de l'exil et des exilés. J'ai aussi, il est vrai, produit ma pensée politique.

Berryer faisait allusion à sa plaidoirie dans le procès relatif à la succession du marquis de Villette.

Il convient d'en dire quelques mots.

VI.

Décédé en son château de Villette, le 3 juin 1859, le marquis de Villette, possesseur d'une fortune considérable, avait institué légataire universel Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et, en cas de refus son propre cousin, M. Alfred de Montreuil, dont il nommait le père, M. Léon de Montreuil, exécuteur testamentaire.

Chargé d'exécuter le testament, M. Léon de Montreuil n'en reconnut pas la validité. Il l'attaqua devant la justice, comme impliquant, sous l'apparence d'un legs fait à l'évêque de Moulins, un fidéi-commis en faveur du comte de Chambord.

La situation particulière du demandeur donnait à son acte un caractère que ne parvint pas à couvrir l'habile plaidoirie de son avocat, M. Marie, et que relevèrent avec une égale sévérité, tout en portant sur le fond des jugements divers, le tribunal de Clermont et la cour d'Amiens. Pour Berryer qui parlait au nom de l'évêque de Moulins, il en éprouva une indignation dont les éclats foudroyants, en première instance comme en appel, firent frémir l'auditoire.

Même aujourd'hui, à la simple lecture, on en est encore remué[1].

[1] *Œuvres* de Berryer, IX, pp. 8 et 157.

Le tribunal de Clermont avait rejeté la prétention de M. de Montreuil et maintenu le testament[1]. Berryer nous racontait, à ce propos, que lorsqu'il s'était présenté chez le président de ce tribunal pour lui faire la visite réglementaire, ce magistrat lui avait dit. « Monsieur, nous sommes ici trois anciens juges; nous sommes du pays; nous ne désirons aucun changement. L'ambition ni le pouvoir n'ont donc de prise sur nous. »

Berryer en avait aussitôt conclu, croyant sa cause juste, que devant de tels juges, elle serait gagnée; il partait de là pour poser les bases d'une réorganisation de la justice qui assurât l'indépendance des magistrats, en les protégeant à la fois contre l'espoir de l'avancement et la crainte de la disgrâce.

Ces deux plaidoiries de Clermont et d'Amiens comptent parmi les plus belles de Berryer. Nous n'avons pas à les reproduire; il en faut seulement extraire ce qu'il appelait « sa pensée politique ».

Le marquis de Villette était un légitimiste passionné, mais « intraitable », adorant son prince, mais gardant contre la branche d'Orléans tous les ressentiments de 1830.

Berryer peignait d'abord le légitimiste, et c'était bien son propre cœur qui parlait dans les impressions qu'il prêtait à M. de Villette.

M. de Villette est un royaliste très dévoué[2]. Les royalistes, Messieurs, sont des hommes qui ont le cœur susceptible d'émotions. Ils ont le culte, la tradition, la fidélité de leurs pères.

Quand M. de Villette se trouvait en face du jeune prince, innocent, banni de France, exilé à dix ans, il était ému. En le contemplant, il s'enivrait de son visage, de son beau regard,

[1] Jugement du 22 août 1860.

[2] 19 juillet 1861. — Plaidoirie devant la cour d'Amiens. *Œuvres de Berryer*, IX, p. 175 et suiv.

de sa douce et séduisante parole, et il rentrait à son hôtel pour écrire ce qu'il n'avait pas osé dire.

Mais l'ardent royaliste ne raisonnait pas, et cette « noble et bienveillante nature » ne se possédait plus dans les affaires politiques.

Avec le même vouloir, nous n'avions pas les mêmes vues, disait Berryer, et j'ai connu la rudesse de ses pensées exclusives.

Lorsque le bruit se répandit que la réconciliation des princes était faite, M. de Villette fut exaspéré. Berryer attribuait à cette colère le changement des dispositions du testateur qui, avant de léguer sa fortune à Mgr de Dreux-Brézé, avait manifesté l'intention de la laisser au comte de Chambord.

C'est alors qu'en racontant les violentes impressions de M. de Villette, Berryer leur opposait sa propre manière de voir.

Au mois de novembre 1853, l'un des princes de la Maison d'Orléans, M. le duc de Nemours, se rendit à Frohsdorf, auprès de M. le comte de Chambord. C'était un fait considérable. Bien des hommes en France souhaitaient que les douleurs partagées de l'exil amenassent enfin la réconciliation entre les membres d'une même famille que les révolutions ont si malheureusement divisée, entre tous les membres de cette grande maison de France qui fut pendant tant de siècles à la tête des races souveraines. Oui, que tous les membres de cette grande famille nationale, séparés dans les jours de convulsions publiques, aujourd'hui tous frappés par une égale infortune, se rapprochassent, se tendissent la main, c'était le vœu, c'était le besoin de beaucoup d'hommes de bien, de beaucoup d'hommes de cœur. Tout homme de bien,

tout homme de cœur que fût M. de Villette, ce rapprochement l'irrita.

L'avocat de M. de Montreuil avait parlé du duc de Lévis. Il avait montré ce « familier de l'exil » aux funérailles du marquis de Villette, prétendant qu'il n'y était venu que pour assurer le respect du fidéi-commis confié à Mgr de Dreux-Brézé en faveur du comte de Chambord. Berryer relève l'interprétation, et mêt d'autant plus de zèle à faire l'éloge du gentilhomme qu'il est, à ce moment, en dissidence avec lui.

M. de Lévis est l'homme le plus attaché à la personne de M. le comte de Chambord; il a une grande position sociale; il possède de très belles terres; il a beaucoup de famille; il a tout ce qui pourrait le retenir en France. Son dévouement, son affection pour le prince, le fait passer dans l'exil six mois de l'année. M. de Lévis a donc le tort d'être un familier : c'est ainsi qu'on appelle un homme qui quitte tout, famille, demeure, jouissance, pour aller consoler un prince dans l'exil! Oui, M. de Lévis est un familier; il s'en honore.

C'était encore ses convictions politiques que Berryer défendait, en soutenant, au mois de novembre suivant, la cause du roi de Naples devant les juges de Marseille. Assiégé à Gaëte et pressé de se créer des ressources pour prolonger la résistance, François II, roi des Deux-Siciles, avait fait vendre à Toulon deux vaisseaux de la marine napolitaine qui s'y trouvaient en réparation. Victor-Emmanuel les revendiqua. Il occupait le royaume de Naples. Il prétendait qu'à ce titre les deux navires lui appartenaient et réclamait l'annulation de la vente, comme faite en fraude de ses droits. L'affaire se jugea devant le tribunal de commerce de Marseille. Berryer vint plaider pour le roi dépossédé; il vint combattre cette action « repoussée, dit-il, par tous les cœurs honnêtes, con-

damnée par l'esprit d'équité, par tous les sentiments de la morale, par l'honneur enfin. »

Le tribunal rejeta la demande du roi d'Italie, et les acclamations de la foule saluèrent le jugement, comme elles avaient salué la plaidoirie.

La gratitude du prince, à qui, dans sa défaite, la parole de l'orateur avait procuré cette victoire, ne manqua pas à Berryer. François II lui en adressa lui-même l'expression, en lui envoyant le grand cordon de l'ordre de François I[er]. C'était peut-être la seule décoration que Berryer eût jamais reçue; ces honneurs n'ajoutaient rien à sa gloire et le laissaient fort indifférent. Mais, venant d'un roi malheureux, ils acquéraient du prix à ses yeux; il eut à cœur de s'en montrer touché.

Je suis profondément reconnaissant, écrivit-il au roi de Naples, de la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser, en me conférant le grand cordon de son ordre de François I[er]. Cette lettre du 24 novembre 1861 sera conservée dans ma famille comme un titre glorieux. Qu'il me soit permis de déposer aux pieds du roi et de la reine, son auguste épouse, l'hommage de mes humbles remerciements.

Lorsque je fus appelé à défendre leur juste cause devant les tribunaux français, je me félicitai de pouvoir saisir une occasion d'exprimer publiquement la respectueuse admiration que la loyauté, la haute sagesse et l'héroïque courage de Leurs Majestés m'ont inspirée.

Dans la ville de Marseille, dont, en d'autres temps et pendant de longues années, j'ai eu l'honneur d'être le représentant, j'ai été heureux d'entendre les acclamations populaires saluer avec enthousiasme le nom du roi François II, et de voir des juges indépendants consacrer par leur sentence l'inviolabilité de ses droits [1].

Les électeurs des Bouches-du-Rhône n'avaient pas

[1] 10 décembre 1861. — Copie dans les *papiers de Berryer*.

oublié leur ancien élu; partout, sur son passage à Marseille comme à Toulon, leurs hommages et leurs *vivats* l'avaient accompagné.

Rentré à Paris, Berryer vit se produire en son honneur une manifestation, qui n'était plus restreinte à une province ou à une cité, qui partait de toute la France. A vrai dire, elle était sans précédent.

VII.

Il y avait cinquante ans, le 26 décembre 1861, que Berryer avait été inscrit comme stagiaire au barreau de Paris. Il n'avait jamais cessé, depuis cette époque, d'en faire partie. Comme Charles X, pour faire élire Berryer à la Chambre, avait, en 1830, guetté la date du 4 janvier[1], l'Ordre des avocats guettait la date du 26 décembre pour fêter le grand orateur.

On décida qu'un banquet serait offert en ce jour à Berryer. Mais la solennité ne devait pas se borner au barreau de Paris. Tous les barreaux de France y réclamaient leur place.

Les bâtonniers de l'Ordre des avocats près les Cours impériales eurent mission de représenter leurs confrères.

Le banquet eut lieu, le 26 décembre 1861, dans le *Salon des Arts*, rues de Provence et Chauchat.

On y voyait le premier président de la Cour impériale de Paris, M. Devienne, le procureur-général de la Cour de cassation, M. Dupin, l'un à la droite, l'autre à la gauche de Berryer; en face de lui le bâtonnier actuel de l'Ordre, M. Jules Favre, ayant à sa droite M. Delangle, ancien bâtonnier, et à sa gauche M. Benoist-Champy, président du tribunal de la Seine. Les anciens bâtonniers,

[1] V. la *Jeunesse de Berryer*, p. 336. Berryer avait alors quarante ans, et c'était à cette époque, on se le rappelle, l'âge de l'éligibilité.

sans distinction de parti, MM. Baroche, Chaix-d'Est-Ange, Boinvilliers, Duvergier, étaient là, avec M. Odilon-Barrot, M. de Sèze, M. Bérard des Glajeux, M. Fontaine (d'Orléans), M. du Teil, M. Dufaure, M. Hébert, M. Crémieux, M. de Laboulie, adversaires, amis, alliés de la politique, tous mêlés, ne faisant qu'un avec la jeunesse du barreau qui se pressait à leurs côtés, pour célébrer cette gloire, patrimoine commun de l'Ordre tout entier.

A la fin du repas, un grand silence se fit. M. Jules Favre se leva et porta le toast au héros de la fête.

Avec un accent vrai, une rare délicatesse, une tendre admiration, il salua « l'éminent et bien-aimé confrère », rappelant en un magnifique langage tout ce qui attirait sur sa vie les regards du pays, « l'éclat de son génie oratoire et de sa mâle indépendance, la constance de sa foi et la domination de sa redoutable parole, couvrant le bruit de nos luttes pour retentir dans la postérité. »

La fortune, dit encore M. Jules Favre, par une rare faveur, l'a toujours éloigné du pouvoir, et depuis longtemps, assis dans le camp des vaincus, il y a porté sa grande âme et son irrésistible puissance. Champion infatigable du malheur, ennemi courageux de l'arbitraire et de l'illégalité, gardien sincère de nos traditions, il est au milieu de nous le maître vénéré de l'art de bien dire, et nul ne songe à lui disputer le premier rang que lui assigne notre admiration.

Puis, tirant de cette solennité une leçon profitable, montrant dans l'honneur rendu au chef la grandeur et la vitalité de la profession du barreau, rappelant les devoirs qu'elle impose :

Ainsi notre illustre maître aura jusqu'au bout vaillamment servi notre cause, puisqu'après avoir été notre modèle pendant un demi-siècle, il devient aujourd'hui l'ardent foyer où se réfléchissent en un lumineux faisceau les intelligences et

les cœurs de tous ses confrères de France. Que notre gratitude, nos respects, notre affection, soient sa récompense !

Les applaudissements, à chaque phrase, interrompaient le bâtonnier. L'assistance était transportée, les regards étaient fixés sur le maître; il semblait que chacun eût voulu s'approprier les paroles de M. Jules Favre pour les offrir en son nom à celui qui en était l'objet.

Berryer, lui, ne voyait rien. Sa main passait et repassait sur son front. Ses yeux se remplissaient de larmes; les éloges dont on l'accablait le touchaient moins encore que cette affection dont il était entouré. Il se leva, se soutenant à peine, avec une sorte de souffrance délicieuse, pressé de parler et ne pouvant prononcer une parole. Jamais l'émotion de l'orateur n'avait tenu plus pathétiquement en suspens celle de l'auditoire. Enfin on entend sa voix; il n'a dit qu'un mot, et tout aussitôt les bravos éclatent, les mains se joignent; on va au-devant de ce qu'on lui sent dans l'âme.

... On m'avait bien conseillé d'écrire ce que je voulais dire; mais comment aurais-je pu parler, dit-il?

Peu à peu il redevient maître de lui-même; ses phrases s'arrêtent inachevées, ceux qui l'écoutent en complètent le sens. Jamais il n'avait paru si éloquent[1].

Tout de suite, il eut un souvenir pour son père, et cela seul peignait l'homme.

Ah! qu'en ce moment si solennel pour moi, je rends grâces aux aspirations de ma jeunesse; qu'avec bonheur, en ce moment, je me rappelle l'ardeur dont m'animait alors l'espoir de pouvoir suivre un jour les pas de mon père!... Vous me per-

1 « Nous avons bien souvent admiré M. Berryer; jamais nous ne l'avons trouvé si éloquent », disait le *Droit* du 27 décembre 1861.

mettrez d'associer sa mémoire à l'insigne honneur que je reçois aujourd'hui. Il fut pendant de longues années le doyen de notre Ordre. C'est à lui, c'est à ses leçons, à ses conseils, à ses exemples, que je dois tout ce que vous approuvez dans ma vie...

Berryer célébra à son tour les mœurs du barreau, ces grands principes du droit et de la liberté « qui sont à nous, dit-il, qui font la vie, la force et le progrès des nations »; il saluait dans l'hommage qui lui était rendu ces habitudes « d'une mutuelle estime et d'une naturelle affection » qu'aucune rivalité ne pouvait altérer, et, devant les anciens bâtonniers, le premier président, le président Champy qu'il prenait à témoin, il montrait à ses jeunes confrères, à « ces jeunes hommes, amis du travail et de la gloire, » le puissant encouragement que leur offrait cette solennité où l'on récompensait de si haut l'attachement et la fidélité aux liens et aux devoirs du barreau.

Ah! que je vais traverser avec une pleine et pure satisfaction les derniers jours de ma vieillesse, s'écriait Berryer, puisque vos suffrages, mes chers confrères, qui, Dieu merci, ne sont pas encore un adieu, me persuadent que ma vie a été ce que devait être la vie d'un avocat!

Cette fête avait eu, de l'aveu de tous, un caractère incomparable. C'était, disait le *Droit,* « une scène unique ». Le lendemain, Berryer n'était pas remis de son émotion; il s'attendrissait avec quelques amis, en parlant de l'affection qu'on lui avait témoignée. Mais sa pensée politique veillait toujours.

Enfin, nous disait-il, je suis heureux que tout cela soit tombé sur un homme qui est toujours resté fidèle à sa cause. Cela pourra servir nos convictions, le droit, la liberté, le roi!

Le comte de Chambord s'était associé de loin à la fête du 26 décembre. Ses félicitations étaient arrivées à Berryer le jour même du banquet, comme si, autant qu'il était en lui, l'auguste exilé avait voulu y être présent.

Berryer l'en remercia avec toute l'effusion de son cœur.

Votre propre suffrage, lui disait-il, me rend plus précieux l'hommage rendu à ma foi politique et à mes persévérants efforts pour le service du droit et de la liberté. Je suis heureux surtout que ce haut témoignage d'estime soit ainsi solennellement donné à un homme qu'on sait être tout dévoué à votre personne royale.

Mais, au-dessus de ce qui pouvait lui être personnel, Berryer avait hâte de signaler le caractère général qu'offrait ce concours d'hommes de toute opinion, représentant dans ses nuances diverses, et par ses chefs les plus éminents, « une classe notable et éclairée de la nation ». Il ne croyait pas devoir dissimuler au Prince les réflexions que lui suggérait, à ce propos, l'état des esprits.

Tout ce qui a été dit au banquet d'avant-hier, l'unanimité de pensées manifestée avec chaleur par des hommes que les événements passés avaient profondément divisés, révèle un besoin commun de conciliation et d'union intelligente. C'est un réveil de l'esprit public dans des sentiments d'indépendance et de respect du droit. Cette disposition veut être secondée, et les grands intérêts pour lesquels on se sent alarmé, dans lesquels on se sent blessé sous le régime actuel, réclament des serviteurs et des défenseurs.

La disposition ne se montrait pas seulement à Paris. Elle se manifestait partout. Berryer l'avait rencontrée « avec plus d'énergie encore » dans le Midi; il ne rappelait les ovations dont il y avait été l'objet que pour en tirer le même enseignement.

Là les périls de l'Église et de tous les établissements religieux, écrivait-il, émeuvent profondément les populations. J'ai facilement compris et même entendu que les acclamations qui faisaient retentir mon nom dans le peuple de Toulon et de Marseille, empruntaient ce nom, parce que l'activité d'une police nombreuse ne permettait pas d'en prononcer un autre qui était dans toutes les pensées. Ces pensées ne pouvaient se traduire qu'en criant *Vivat* au serviteur du roi, et en y ajoutant des *Vive le saint Père*, *Vive François II*. Ces scènes populaires m'ont pleinement convaincu, Monseigneur, qu'en cet état des esprits que j'ai bien constaté dans le Midi de la France et dans d'autres grandes parties du royaume, notamment dans l'Ouest, il n'est pas possible de refuser des organes à la défense de pareils intérêts et de se tenir en dehors d'un mouvement d'opinion qui se généralise parmi ceux qui sont les plus fidèles à la cause royale.

Le comte de Chambord ne put se méprendre sur l'intention de Berryer. Sa conviction n'en fut point ébranlée ; dès le début de sa réponse[1], il voulut lui ôter toute espérance, en lui témoignant « la peine » que la fin de sa lettre lui avait causée. La manifestation du 26 décembre, bien loin d'avoir le sens que lui prêtait Berryer, paraissait au contraire une preuve de l'impression produite sur tous par « la complète indépendance » où Berryer était resté à l'égard de l'Empire. Un engagement quelconque porterait atteinte à cette indépendance, en même temps qu'à la juste influence du royaliste. Les précédents n'étaient pas d'accord avec les prévisions du Prince. La situation que Berryer avait prise dans les Chambres de 1830 prouvait assez que ces engagements, dont parlait le comte de Chambord, engagements alors approuvés par lui, n'avaient affaibli ni l'orateur, ni son parti. Mais il était évident que depuis ce temps les idées

[1] 28 décembre 1861, copie autographe dans les *papiers de Berryer*.
[2] 31 janvier 1862.

du comte de Chambord avaient changé. L'abstention lui tenait à cœur; elle était devenue le point capital de sa politique, et c'était par une invocation solennelle au dévouement de Berryer qu'il lui exprimait l'espoir, la certitude de ne pas le voir donner un fatal exemple.

Rien n'eût été mieux fait qu'un tel langage pour agir sur Berryer, si l'intérêt de sa cause et sa propre fidélité à son roi ne lui avaient encore parlé plus haut.

CHAPITRE X.

LES ÉLECTIONS DE 1863.

Changements opérés dans l'organisation de *l'Ami de la Religion.* — Démission de ses principaux rédacteurs. — A la suite de pourparlers avec M. Gustave Janicot, directeur de *la Gazette de France,* Berryer recommande à ses amis ce journal dont les rédacteurs démissionnaires de *l'Ami de la Religion* deviennent collaborateurs. — Voyage du comte de Chambord à Lucerne. — Sur l'appel de ses amis, Berryer se rend auprès du Prince. — Plaidoirie de Berryer pour les typographes. — Manifestations touchantes de leur reconnaissance. — Mouvement de l'opinion publique en faveur de l'action électorale. — Correspondance de Berryer avec M. de Kerdrel. — Sa lettre à M. de la Ferronnays. — Son activité pour recommander, sur tous les points de la France, les candidats favorables à la cause du Saint-Siège et des libertés publiques. — Lettre de sept évêques sur les élections. — Instances des Marseillais à Berryer pour qu'il accepte la candidature. — Ils lui envoient des délégués, avec mission de ne revenir à Marseille que munis de son acceptation. — Perplexités de Berryer. — Réunion de ses amis pour obtenir son consentement — Berryer accepte la candidature. — Enthousiasme des Marseillais. — Lettre de Berryer au comte de Chambord. — Il est élu à une grande majoriité. — Résultats généraux du scrutin. — Berryer plaide devant la Cour impériale de Grenoble pour M. Casimir Perier. — M. Casimir Perier est acquitté. — Ses remerciements à Berryer. — Correspondance de Berryer avec M. de Larcy.

I.

Menacé dans son existence par le gouvernement qui venait encore de le frapper d'un *Avertissement, l'Ami de*

la religion avait subi, à la fin de l'année 1861, de graves modifications. La société financière du journal s'était accrue d'un souscripteur mystérieux, derrière lequel on soupçonnait l'action du pouvoir, et, sur la seule annonce de cette influence nouvelle, les principaux rédacteurs avaient donné leur démission [1].

Berryer déplora l'événement.

> Votre sortie de la collaboration de *l'Ami de la Religion* est assurément fort honorable, écrivait-il à l'un des démissionnaires, mais je m'en afflige beaucoup[2].

Il se préoccupa immédiatement de chercher un autre organe aux idées qu'il croyait justes, en même temps qu'aux jeunes écrivains dont il avait approuvé les vues et les luttes.

On lui parla d'un journal royaliste qui, longtemps opposé à sa politique, ne serait pas éloigné de s'en rapprocher.

Ce journal était *la Gazette de France*. Son nom rappelait à Berryer d'amères contradictions et de violentes attaques. Mais on sait que les griefs personnels n'étaient rien pour lui. Il apprit que le directeur actuel de *la Gazette*, M. Gustave Janicot, très fidèle à la mémoire de M. de Genoude, n'en reconnaissait pas moins le besoin d'approprier sa ligne aux besoins du moment; on lui vantait, à bon droit, son intelligence, son talent de polémiste, son esprit de décision et sa vaillance. Berryer voulut le voir. Un ami commun, jeune avocat de grand avenir, négociateur habile et aimable, M. Paul Andral [3],

1 20 décembre 1861. Les rédacteurs démissionnaires étaient MM. le comte de Carné, ancien député, Audley, Bonnier, professeur à la faculté de Droit de Paris, le prince Augustin Galitzin, H. et Ch. de Lacombe, Léon Lavedan, François Lenormant, Henry Moreau.

2 20 décembre 1861.

3 Andral (Henri-Guillaume-Paul), 1828-1889, élu conseiller d'État par

facilita les premières rencontres. Berryer eut avec M. Janicot plusieurs entretiens. Il en fut pleinement satisfait, et inspira lui-même à son interlocuteur des sentiments d'attachement qui ne se sont jamais démentis.

Il fut décidé que quelques-uns des anciens rédacteurs de *l'Ami de la Religion* entreraient à *la Gazette de France,* dont la politique, graduellement modifiée, préparerait leur collaboration.

Berryer communiqua sans retard cette résolution à ses amis, et tout d'abord à ceux qui pouvaient nourrir contre *la Gazette* quelque ressentiment, afin de dissiper leurs préventions par son exemple.

J'ai été désolé et vous avez gémi comme moi de la décomposition de *l'Ami de la Religion,* mandait-il à M. de Falloux. Ce journal est devenu un déplorable et dangereux instrument de politique gouvernementale... Il ne nous importe pas moins d'éviter que le groupe de jeunes hommes, pleins de cœur, d'intelligence et de talent, qui travaillaient là dans un même esprit, ne vienne à se dissoudre.

Le titre de *la Gazette de France* était bon, continuait Berryer, les dispositions de son directeur excellentes; on n'eût pas d'ailleurs obtenu du gouvernement l'autorisation de fonder un nouveau journal.

Berryer demandait donc leur concours à M. de Falloux et à ses amis. Ce concours fut donné; les principaux rédacteurs politiques de *l'Ami de la Religion* entrèrent peu

l'Assemblée de 1871. Petit-fils de Royer-Collard, M. Paul Andral, par son éducation, par ses relations, par son savoir et son talent, était destiné à jouer un rôle important et brillant dans la vie publique. Il en fut malheureusement écarté par les événements. Mais, appelé successivement à présider le Conseil d'État et le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, il a dans ces deux postes donné la preuve et laissé le souvenir de ses rares aptitudes. M. Andral fut un des trois exécuteurs testamentaires de Berryer.

à peu à *la Gazette*. Au bout de quelques mois elle était devenue l'organe de l'union libérale, et soutenait aux élections, soutenue elle-même de leurs sympathies, M. Thiers comme Berryer, M. Casimir Perier et M. Dufaure comme M. de Falloux ou M. de Larcy.

II.

Depuis quelques mois, Berryer n'avait pas échangé de correspondances avec les confidents de l'exil. Inquiet de son silence, le comte de Chambord lui fit demander, par le duc de Lévis et M. de la Ferronnays, de venir le voir à Lucerne où il se préparait à renouveler le voyage qu'il y avait fait deux ans auparavant.

Berryer hésitait; mais des points les plus divers ses amis le conjuraient de se rendre à cette invitation. M. de Falloux n'avait été en 1860 à Lucerne que sur son conseil; il le pressait de joindre cette fois l'exemple au précepte.

M. Laurentie, qui ne soutenait l'abstention dans le journal l'*Union* que pour se conformer aux instructions royales, lui adressait, de Lucerne même, un appel suppliant :

Songez, maître et ami, lui écrivait-il, songez que c'est peut-être ici une épreuve définitive, et réfléchissez en votre âme aux conséquences que pourrait avoir votre ***abstention***. Quel mot je prononce et ici quelle portée il peut avoir ! J'en suis effrayé, et sachez que je ne suis pas le seul. C'est tout ce que je puis vous dire. Cher Berryer, mon avis est que vous veniez brusquement. Je suis certain que vous serez accueilli ici avec des larmes, et je suis certain de même que votre parole mettra fin à des perplexités d'opinion qui désolent tout le monde... Nous sommes ici entourés de jeunesse. Tout va droit à vos idées.

Il dépend de vous de dissiper des doutes et des penchants dangereux. Croyez-moi, vous n'aurez jamais une occasion meilleure de rendre de la force à la politique que vous avez toujours suivie; au nom du ciel, ne la perdez pas[1].

D'autres lettres affirmaient à Berryer que le travail était commencé auprès du Prince. M. Benoist d'Azy, M. Pageot, M. Mallac[2], avaient formulé les motifs qui commandaient l'action électorale; aucune voix ne s'élevait pour les contredire. L'abstention comptait à peine une dizaine de partisans; mais, si personne ne combattait la participation des royalistes au scrutin, beaucoup gardaient le silence, de crainte de déplaire au comte de Chambord. Le Prince ne se déclarait pas. Il accueillait avec expansion les éloges qu'on lui faisait de Berryer; l'argument qui paraissait le plus fort sur son esprit, c'était l'idée que Berryer pourrait n'être pas à la Chambre, quand les orléanistes, et surtout M. Thiers, y prendraient seuls la défense des intérêts menacés[3].

Nous sommes ici une foule *très nombreuse*, écrivait M. Benoist d'Azy à Berryer; mais il y manque une personne que tout le monde demande, et c'est vous. Je suis chargé de vous le dire au nom de nos amis. Chacun de nous fait de son côté des efforts pour faire comprendre la situation réelle du pays. Sans affirmer le succès de ces efforts, je crois voir qu'ils font une impression utile et favorable. Les vôtres seraient plus puissants que les nôtres[4]...

Berryer partit pour Lucerne. Il trouva le terrain bien préparé par les conversations antérieures. Le comte de

1 21 juin 1862. *Papiers de Berryer.*

2 M. Mallac avait été préfet sous la Monarchie de juillet et directeur de *l'Assemblée Nationale* sous la République.

3 Note adressée de Lucerne à Berryer par M. Paul Andral. — *Papiers de Berryer.*

4 Lucerne. — 23 juin 1862. — *Papiers de Berryer.*

Chambord le reçut avec effusion; sa sœur, la duchesse de Parme, témoigna à Berryer, par ses attentions délicates, le prix qu'elle attachait à son dévouement. Exilée de ses États par l'invasion piémontaise, cette Princesse éminente avait de son frère le beau regard, l'esprit tout français, la grâce royale, avec une intelligence plus ouverte peut-être et une décision plus prompte « ... Elle a charmé tout le monde [1] », écrivait Berryer.

Il était touché de ce qu'il avait vu à Lucerne; le spectacle, en effet, était admirable.

Après plus de trente ans d'exil, racontait Berryer à M. de Falloux, ce prince dépossédé s'est vu entouré de plus de 3,400 courtisans de son malheur. C'est le *chiffre exact* des visiteurs qui ont précédé mon arrivée. Il en est venu de tous les départements de la France, de tous les rangs et de toute origine. Des jeunes hommes, qui étaient à peine nés en 1830, beaucoup qui n'étaient pas encore de ce monde, ont composé le plus grand nombre... Le langage de presque tous a été excellent. La cause n'est pas morte...

Berryer eut de longs entretiens avec le comte de Chambord. Quelques heures avant le départ du Prince, il reprit avec lui, dans une conversation en tête-à-tête, les points principaux des causeries précédentes.

Je vais, écrivait encore Berryer à M. de Falloux, continuer librement la délibération et les accords qui ont été l'objet de la dernière réunion dont je vous ai parlé.

Cette réunion était celle des hommes des anciens partis. Le Prince avait invité Berryer à poursuivre ses négociations, avec le sincère désir, on n'en saurait douter, qu'elles entretinssent des rapprochements utiles, mais aussi — on doit le croire, d'après ce qu'on a su de ses

1 A M. de Falloux. — Lettre écrite de Bade, 1862.

instructions ultérieures — avec l'espérance que, sur la question électorale, elles n'aboutiraient jamais à des conclusions pratiques. Berryer allait s'y engager en se flattant au contraire que le comte de Chambord, ayant consenti à ces réunions, ne refuserait pas d'en admettre, au jour du scrutin, les conséquences inévitables.

De là entre le roi et son serviteur la satisfaction mutuelle d'un accord qui n'était qu'apparent.

III.

Au milieu de ces préoccupations, Berryer continuait à suivre les affaires du Palais.

Pour moi, bientôt vaincu par l'âge, écrivait-il en 1860, il s'en va temps que je me retire de ces nobles combats, et que disant comme Entelle : *Artem cestusque repono*, je dépose mon chaperon sur des épaules valides, aptes à soutenir le poids des labeurs et les fatigues de la lutte [1].

Quelles épaules eussent été plus valides que celles de ce vieillard de soixante-douze ans! A cet âge avancé, Berryer travaillait avec une ardeur et une puissance que lui eût enviées la jeunesse. Ce n'était pas seulement à Paris, où il venait encore de défendre devant le tribunal de police correctionnelle son ami Laurentie, directeur de *l'Union* [2], c'était en province, à Angers, à Lyon, en Normandie, qu'il allait porter sa parole dans les causes les

1 15 octobre 1860 — Lettre à M. Jacques Lecoffre, éditeur du livre le *Ministère public et le barreau.*

2 28 février 1862 — M. Laurentie était prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement pour un article publié dans *l'Union* sur la « Révolution et la Liberté ». Il fut condamné à deux mois de prison, peine réduite à quinze jours par la cour impériale. V. LAURENTIE, *Souvenirs inédits*, publiés par son petit-fils J. Laurentie. — p. 171 et suiv. La plaidoirie de Berryer n'a malheureusement pas été conservée.

plus diverses, émerveillant les auditeurs, en dépit des inégalités de l'inspiration, tantôt par la lucidité et la vigueur de la discussion, tantôt par les grands cris de l'âme et la passion oratoire. A Lyon, il avait représenté devant le jury des héritiers dépossédés, intervenant comme parties civiles contre les époux Favre, accusés d'avoir empoisonné un vieil avare millionnaire, le sieur Crépin, après lui avoir arraché un testament en leur faveur[1]. M. Jules Favre, qui défendait les époux Favre, ne put s'empêcher de rendre hommage à « son sublime adversaire », et le président de la cour, résumant les débats, fit cet aveu, en arrivant à la plaidoirie de Berryer : « La plume qui devait transcrire ses paroles nous est tombée des mains, et nous aussi, nous avons écouté! »

Depuis 1852, Berryer avait plaidé tour à tour pour les princes des deux branches de la maison royale, pour le marquis de Vogüé, pour le comte de Montalembert, pour l'évêque d'Orléans, pour l'évêque de Moulins. En 1861, dans la même année où il vengeait le roi de Naples des injustes revendications de Victor Emmanuel, il avait défendu les droits d'un Bonaparte, d'un fils du premier mariage de Jérôme Napoléon avec Élisabeth Patterson, réclamant sa part dans la succession paternelle[2].

En 1862, il plaida pour les ouvriers; inculpés du

1 27 août 1862.

2 Demande à fin de compte, liquidation et partage de la succession de S. A. I. le prince Jérôme par son fils, M. Jérôme Napoléon Bonaparte et Mme Élisabeth Patterson, épouse divorcée et veuve de son Altesse Impériale. Cour impériale de Paris, Ire ch., 25 janvier 1861. L'affaire avait eu un immense retentissement. M. de Seebach, gendre de M. de Nesselrode et ministre de Saxe à Paris, écrivait à Berryer pour lui demander plusieurs exemplaires de son mémoire : « Les gouvernements sont encore plus curieux que les particuliers, lui disait-il, et la cause que vous allez défendre fait tant de bruit en Europe que vous me rendrez un véritable service... » — *Papiers de Berryer.*

délit de coalition, les typographes invoquèrent son appui.

C'était, sous d'autres noms, la même cause qu'il avait soutenue en 1845 pour les charpentiers[1]. Le souvenir de sa plaidoirie était resté vivant chez les travailleurs; de nouveau menacés, ils faisaient appel à Berryer.

22 ouvriers typographes étaient cités devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine; un désaccord prolongé avec les patrons sur une question de tarifs avait amené la désertion de plusieurs ateliers. Le ministère public relevait, dans les faits accomplis, le délit de coalition. Berryer défendait M. Eugène Gauthier, président de la société de secours mutuels de la typographie parisienne, et dans la personne de M. Gauthier, à vrai dire, tous les prévenus.

Condamnés en police correctionnelle, les ouvriers interjetèrent appel devant la cour impériale. Berryer, devant les deux juridictions, développa les arguments qu'il avait présentés aux juges de 1845, les édits de Louis XVI, l'isolement imposé aux ouvriers par la loi de 1791, l'iniquité du privilège constitué contre eux par la Révolution au profit des patrons. La loi de 1791 avait aboli les associations et les forces collectives, afin que la France, disait-on, pût jouir des efforts individuels, et chacun donner cours à son activité.

Le temps avait fait justice de cette utopie.

Aujourd'hui, demandait Berryer[2], qui donc n'est pas corporé?... Nous ne voyons autour de nous que chambres syndicales; agents de change, notaires, avoués, huissiers, avocats, entrepreneurs de tous les corps d'état, ont leur chambre; tout le monde est en corporation, à une condition cependant, c'est qu'on soit maître. Et quand on sera ouvrier, on sera

[1] V. *Berryer et la monarchie de juillet* — p, 456.

[2] Chambre des appels de police correctionnelle de la Cour impériale de Paris — 13 novembre 1862.

l'homme isolé, réduit à la seule force individuelle. S'il arrive à l'ouvrier de vouloir communiquer avec l'intelligence des siens, il commettra un délit!

Ne conviendrait-il pas mieux d'en revenir à cet édit de 1776 où Louis XVI, en créant cent quarante-quatre corporations de métiers, dit : « En faisant cette création, nous voulons donner aux ouvriers un moyen de défense; nous voulons qu'ils puissent jouir de la mise en commun de leur intelligence qui est le bien le plus précieux de homme. » Voilà comme on parlait avant la révolution!

Et, après ce contraste entre les œuvres de la monarchie et celles de la révolution, contraste sur lequel, tout en défendant les ouvriers, le vigilant royaliste ne manquait jamais de provoquer leurs propres réflexions, Berryer exprimait cet aperçu prophétique :

Ah! vous avez voulu abuser de la loi de 1791, et vous avez cru que je ne reproduirais pas l'objection! Vous m'accorderez bien que je ne veux pas pousser à l'insurrection que je déteste, mais enfin, où en arrivez-vous avec votre prétendue liberté des transactions! Vous en arrivez à la théorie du droit au travail. Oui, si vous condamnez les ouvriers quand ils se concertent, il faut alors que la société se condamne, elle, à les faire vivre. Oui, vous en arrivez au droit au travail, qui est le dernier désordre, qui serait la perte de toute industrie dans cette France, mon pays!

Mais entre le procès des charpentiers et celui des typographes, un grand fait s'était produit : la révolution de février. Elle avait entraîné, avec l'établissement du suffrage universel, tout un ordre de principes nouveaux.

Jusque-là les coalitions entre ouvriers étaient toujours punissables; elles ne l'étaient entre patrons que lorsqu'elles avaient eu lieu, disait l'article 414 du code pénal, « injustement et abusivement. » La loi du 21 novembre 1849 avait rayé ces mots et mis sur le même pied

patrons et ouvriers; le ministère public en concluait que désormais les coalitions étaient en tous les cas délictueuses. Berryer, s'appuyant sur l'interprétation du garde des sceaux de 1849, M. Rouher, soutenait qu'il appartenait à la magistrature de faire la distinction qu'avait supprimée la loi, et de ne condamner les coalitions entre ouvriers et patrons que lorsque les faits les avaient démontrées coupables.

La lettre de la loi était contre lui; mais l'esprit démentait la lettre, et la contradiction, mise en lumière par l'orateur, établit la nécessité d'une réforme législative. Les ouvriers furent condamnés, mais avec eux les textes qui les frappaient.

Les typographes reconnurent eux-mêmes la modération de la sentence, que n'avaient pu leur éviter les juges; ils adressèrent à l'empereur une demande de grâce; la grâce leur fut accordée tout entière.

Dans cette lettre à l'Empereur, les typographes déclaraient que, s'ils avaient fait appel du jugement de police correctionnelle, c'était pour hâter par l'éclat de la discussion le changement de la loi; et, nommant tout haut le défenseur qu'ils avaient choisi, ils ne craignaient pas de lui rendre cet hommage devant Napoléon III.

Maintenant, Sire, nous devons le dire, c'est pour élever le débat et non pour le passionner, que nous avons choisi pour nous défendre la voix austère, éloquente, convaincue, de M. Berryer, qui a si bien dépeint nos souffrances, notre résignation et surtout nos illusions.

Berryer avait parlé des ouvriers typographes en termes faits pour les honorer. Il avait vanté leur labeur, leur intelligence, leur habileté, les connaissances étendues et la distinction de plusieurs d'entre eux. Flattés de l'éloge dans une telle bouche, ils le justifièrent en of-

frant à leur avocat un exemplaire des *Oraisons funèbres* de Bossuet, chef-d'œuvre d'impression dont ils détruisirent immédiatement la composition pour qu'il fût unique.

Mais, plus encore peut-être que de ce magnifique cadeau, Berryer fut touché des accents dans lesquels les typographes lui exprimèrent leur gratitude :

Ne sachant en quels termes vous dépeindre notre admiration et notre profonde reconnaissance pour le chaleureux et sublime plaidoyer que vous avez fait en notre faveur, lui écrivait au nom de tous, M. Baraguet, nous nous bornons à vous prier d'agréer nos sincères remerciements[1].

Quelques jours plus tard, le 1er octobre 1862, Berryer recevait une nouvelle lettre signée de tous les ouvriers :

Encore sous l'émotion de votre puissante et sympathique voix, nous sommes heureux de pouvoir vous exprimer l'admiration qu'a provoquée en nous votre plaidoyer si logique et si complet... Une telle défense ne périra pas avec la cause qui en a été l'objet... Non seulement vous avez ébranlé la loi si difficile à observer par ces temps de cherté générale, ainsi que vous l'avez démontré d'une manière si pathétique et si éloquente, mais encore vous avez revendiqué avec autorité le droit pour les travailleurs d'avoir des réunions, de pouvoir mettre en commun leur intelligence et leurs efforts... Notre cause qui est celle de tous les ouvriers fera son chemin; elle

1 Délégué par la typographie parisienne à l'enterrement de Berryer, M. Baraguet rappela dans son discours l'entretien que le défenseur eut avec ses clients, lorsqu'il vinrent lui offrir l'exemplaire des *Oraisons funèbres*. « Il nous reçut, dit-il, avec cette affabilité qui lui était particulière, et lui, si habitué à de semblables manifestations, fut tellement surpris que d'une voix entrecoupée il nous pria de lui laisser le temps de se remettre, son émotion ne lui permettant pas de nous remercier comme il le désirait. Puis cet homme de génie se fit petit pour nous mettre à l'aise, dans un entretien intime, pendant lequel il ne cessa de nous prodiguer ses sages conseils. » BERRYER, *Hommages rendus à sa mémoire*, publication faite par *la Gazette de France* — 1869 — p. 62.

ira d'autant plus vite dans le monde que désormais elle est attachée à votre illustre nom.

Les typographes de la province joignaient leurs remerciements à ceux de leurs camarades de Paris.

La cause que vous avez défendue n'est pas seulement celle de la typographie, mais celle de la classe ouvrière en général, écrivaient les typographes lyonnais à Berryer, dans une adresse signée de près de trois cents noms. Votre conduite à leur égard a été comme votre parole; merci pour eux! merci pour nous! [1]...

Ainsi, de toutes parts, on se tournait vers Berryer; de quelque côté qu'il regardât, il ne voyait que des clients le remerciant de sa protection ou l'implorant.

Quelle puissance une telle universalité de services n'imprimait-elle pas à son action! Si elle ne rattachait point à sa cause tous ceux qui se pressaient vers lui, elle les inclinait, du moins, à porter sur elle quelque chose de la sympathie dont ils entouraient sa personne. La Monarchie avait cette fortune qu'à un homme, dont le nom était inséparable de son principe, les ouvriers écrivaient : « *Notre cause est désormais attachée à votre illustre nom.* »

N'était-ce pas une raison décisive de lancer dans la bataille électorale ce grand nom, qu'acclamaient les opinions indépendantes, et d'appeler à marcher derrière lui, couverts de sa popularité, tous les royalistes?

IV.

Les événements s'aggravaient et avec eux les inquiétudes. L'Italie manifestait de plus en plus l'intention

[1] 18 décembre 1862.

d'aller à Rome. En France les associations religieuses et charitables se sentaient menacées; le conseil général de la société de Saint-Vincent de Paul avait été dissous.

Déjà tenu en défiance par l'Europe, l'Empire venait de s'aliéner les États-Unis en prenant parti, dans la guerre de sécession, pour la Confédération des États du Sud, et, sans oser avouer ses projets sur le Mexique, il s'engageait peu à peu dans cette expédition qui devait lui être si fatale.

Partout se développait cette pensée que les intérêts du pays étaient à la merci d'une politique d'aventures, et qu'il n'y avait, pour l'arrêter, de ressource que dans des élections meilleures. C'était le réveil de l'esprit public. Berryer n'avait cessé de l'annoncer; il avait supplié les conseillers de l'exil de le prévoir et de s'y préparer. Lors même qu'il aurait voulu se soustraire à ce mouvement de l'opinion, les sollicitations qui l'assiégeaient ne le lui eussent pas permis.

De tous les points de la France, du Nord comme du Midi, de la Bretagne comme de la Lorraine, les prières, les instances, venaient assaillir Berryer pour lui demander si le parti royaliste demeurerait plus longtemps immobile et l'adjurer de se mettre à sa tête.

Parmi ses correspondants, il en était deux dont les lettres avaient pour lui un intérêt particulier : c'étaient M. de Larcy et M. de Kerdrel, ses meilleurs amis, tout deux lui adressant, l'un du Midi, l'autre de l'Ouest, des plaintes et des vœux presque identiques.

Il est impossible, quand on lit la correspondance de M. de Kerdrel, de ne pas se dire : « Cela devait être ainsi. »

Et d'abord quel triste retour sur le passé! On était à la fin de l'année 1862. M. de Kerdrel venait d'entendre, à Rennes, une plaidoirie de M. Dufaure, avec sa parole toujours « nette, précise, nerveuse. » Cela l'avait rajeuni de douze ans.

Hélas! disait-il, que de choses se sont passées depuis!... Et combien d'efforts n'avons-nous pas à faire pour ressaisir la situation où se trouvaient alors la France et le grand parti monarchique, en dehors duquel elle ne rencontrera que des secousses et des aventures[1].

M. de Kerdrel ne voyait d'autre moyen, pour regagner le terrain perdu, que l'action électorale et, si elle réussissait, la lutte parlementaire. Ce n'était pas là un sentiment isolé; tout le monde, en Bretagne, était d'avis d'aller au scrutin.

Le clergé n'avait jamais compris l'abstention; les masses ne s'y étaient point associées; il n'y avait pour la prôner qu'un petit groupe qui, n'ayant jamais eu d'influence, ne se préoccupait ni des moyens d'en acquérir, ni du danger d'en perdre. Mais l'influence qu'il n'avait pas, ce petit groupe l'empruntait à l'invocation de l'autorité royale; il faisait de l'abstention un dogme, de l'action électorale une trahison, et, fort des instructions officielles, il avait fini par imposer sa crainte à « beaucoup de braves gens qui ne voulaient pas passer pour des félons. [2] »

Les choses étant ainsi, demandait Berryer, comment ne les exposait-on pas au comte de Chambord?

On l'avait fait à plusieurs reprises, répondait M. de Kerdrel; plus de vingt Bretons avaient écrit pour développer les vues qui dominaient dans leurs rangs; ils avaient exprimé « les motifs sérieux et multiples de leur préférence pour la politique d'action. » Leur voix n'avait pas été entendue. On avait maintenu la ligne adoptée, sans considérer qu'elle était contraire « aux aspirations presque unanimes des populations les moins suspectes[3] ». Le dévoué royaliste se désolait d'autant plus de

[1] 17 décembre 1862. — *Papiers de Berryer*
[2] 19 mars 1863.
[3] 27 mars 1863.

cet aveuglement qu'il en comprenait mieux les conséquences :

C'est une bien funeste idée d'exclure les royalistes, ajoutait-il; on fait d'eux des hommes à part, ayant des devoirs plus étroits, une conscience plus pure que leurs concitoyens de toute nuance. Avec ce système, plus de rapprochements, plus de fusion possible; le roi demeure le roi de ses amis et devient de moins en moins celui des Français [1].

Que restait-il à faire? Il fallait que les *supériorités* se missent en avant; que les chefs du parti, M. Berryer, M. de Falloux, acceptassent résolument des candidatures.

Si on les voyait sur les rangs, leurs lieutenants les suivraient; mais, en leur absence, ceux-ci ne se résoudraient pas « à jouer au général pour avoir contre eux toute la fronde orthodoxe. »

Jamais, concluait M. de Kerdrel, notre pays n'a eu plus besoin de vous entendre et de vous suivre.

Berryer répondit à cet appel par une lettre développée qui, on le verra bientôt, ne s'adressait pas seulement à son ami de Bretagne.

Il était toujours d'avis de tenter la lutte et de la tenter « sur tous les points »; mais il ne jugeait pas opportun de ne mettre en avant que ce que M. de Kerdrel appelait « des supériorités. » Il croyait, disait-il avec plus de modestie personnelle que de vérité, ces supériorités « fort en déclin pour la plupart » et n'estimait, dans tous les cas, leur intervention possible, que le jour où le mouvement de l'opinion les appellerait à « monter ouvertement à l'assaut. »

[1] 19 mars 1863.

C'était à des hommes moins engagés dans la lutte politique, qu'appartenait, selon Berryer, l'action de l'heure présente. Ces hommes, qui représentent après tout la masse flottante de la nation, l'esprit de parti les dédaigne d'ordinaire; loin de chercher à se les concilier, il se plaît imprudemment à les blesser par des épigrammes contre leur effacement ou leurs indécisions. Avec plus de profondeur et d'expérience, Berryer définissait, en rappelant l'histoire, la mission qu'ils avaient à remplir.

J'ai toujours pensé, je pense plus que jamais, disait-il, que dans une situation politique, telle que celle où nous sommes, des hommes qu'on n'écrase pas du titre de supériorités, des hommes de bons principes, d'honneur et de bon vouloir, s'ils se trouvaient surpris par une crise, tout hommes nouveaux qu'ils seraient, inspirant moins de défiances, soulevant moins de rancunes, donnant moins de prétextes aux récriminations, exerceraient une puissante et heureuse influence sur les esprits désappointés et inquiets. *Qu'étaient et que n'ont pas fait les hommes qui, royalistes au fond du cœur, siégeaient dans le Corps législatif en* 1814*, dans le Sénat impérial, dans les conseils municipaux des grandes cités?*

Prononcé pour la lutte, Berryer ne la comprenait que dans les conditions les plus larges, en dehors de toutes préventions et de toute étroitesse de parti.

Que partout on présente et on appuie les candidatures les plus honnêtes, les plus indépendantes, les plus sincèrement libérales qu'il se pourra! Cessons de signaler comme l'unique terrain où l'on doive se montrer les départements du Midi et de l'Ouest; cette façon de confiner l'action de nos amis fait répéter les mots de chouans et de verdets. Il faut comprendre qu'au temps où nous sommes, on doit donner sa voix à des candidats en écartant les vieilles dénominations politiques, qui peuvent bien être restées vraies et justes pour quelques individus, mais qui ne caractérisent plus des partis,

parce qu'à vrai dire, *les partis anciens ne sont plus et ne se reproduiraient que bien malheureusement dans une crise politique. Il ne faut voir aujourd'hui qu'un grand parti en France* qu'il faut mettre en évidence par l'action électorale : c'est celui que composent les hommes qui sont demeurés en dehors des intrigues, des corruptions, des lâchetés du gouvernement impérial, qui ne se sont pas faits dupes de ses promesses et de ses mensonges, qui ont aux yeux du pays un revêtement d'honneur, parce qu'ils n'ont pas trafiqué de leur conscience. Dans quelques rangs politiques que ces hommes aient été jadis, il y a entre eux une communauté de situation présente qui devient de jour en jour un lien d'affection, d'estime et de confiance. C'est par eux que l'on peut espérer le retour à la monarchie constitutionnelle. Hors de cette monarchie, quelles que soient les personnes que les événements peuvent porter à la tête des affaires, la France, passant de crise en crise, n'aura que des gouvernements d'aventure, acceptés comme des expédients momentanés.

Alors, revenait sa sollicitude passionnée pour l'union de la famille Royale.

Mais, mon cher ami, soyez-en convaincu, la monarchie constitutionnelle ne peut nous être rendue que par le rétablissement de la Maison royale sur le trône, et, croyez-moi, la Maison royale ne peut être désormais présentée à la France que dans l'union de tous ses membres. Si on la voit divisée en deux familles ennemies, devenues rivales, dont les partisans seront excités à se détester et à se combattre, on comprendra que le pays serait dépourvu dans ses institutions de la force d'un principe qui a de profondes racines dans le passé et qui constitue un ordre invariable et un droit incontestable pour la transmission de la souveraineté, en même temps que la nation serait déshéritée des garanties de paix et de stabilité vers lesquelles elle aspire, dans les jours de convulsions nouvelles.

Et, soucieux d'écarter toute récrimination entre les partisans des deux branches :

C'est donc un devoir pour tout homme de bon vouloir, pour tout esprit dégagé des calculs de l'intérêt personnel, continuait Berryer, d'adoucir les ressentiments et d'atténuer les irritations que l'état présent des membres de la famille royale réveille. Il faut que la bonne intelligence soit ramenée dans son sein par l'accord et la bonne intelligence des simples particuliers. Il faut redire que l'action sera certainement commune, quand le jour d'agir sera venu; il faut parler et se conduire en toute occasion pour préparer des rapprochements si désirables, parce qu'ils sont impérieusement nécessaires [1].

Berryer n'eut pas tant insisté sur ces réflexions s'il ne s'était adressé qu'à M. de Kerdrel. Il le savait trop d'accord avec lui pour avoir besoin de le convaincre. Il pensait à l'exil en écrivant sa lettre, et c'était au comte de Chambord et à ses conseillers habituels qu'en réalité il la destinait. M. de la Ferronnays venait encore une fois de lui transmettre les plaintes affectueuses que son silence excitait à Frohsdorf. Il lui avait demandé d'adresser directement au Prince l'expression de sa pensée sur les diverses questions qui agitaient les esprits.

Berryer fit droit à l'invitation en envoyant à M. de la Ferronnays les copies de la lettre de M. de Kerdrel et de sa réponse, pour qu'il les mît toutes deux sous les yeux du comte de Chambord.

Je sens, écrivait-il [2], que de loin, je ne pourrais pas soumettre mes idées à Monseigneur avec toute la liberté que son extrême bonté daigne me pardonner, quand j'ai le bonheur et l'honneur d'être près de lui. Je me sens plus à l'aise quand je m'entretiens de nos affaires générales avec d'intimes amis.

C'est pourquoi, ayant eu à répondre beaucoup de

1 26 décembre 1862. Plusieurs copies de cette lettre, dont une autographe, sont dans les *papiers de Berryer*.
2 2 janvier 1863. — Copie autographe dans les *Papiers de Berryer*.

lettres aux amis qui le consultaient, il avait choisi celle qu'il venait d'adresser à M. de Kerdrel « de qui la position, le caractère et le dévouement éclairé, disait Berryer, m'ont persuadé qu'il pouvait être utile de lui parler à cœur ouvert sur toutes choses ».

De nouvelles réunions s'étaient tenues chez le duc de Broglie et chez le comte Daru. On y avait résolu la formation d'un comité électoral chargé d'entrer en communication avec les départements. Berryer en faisait partie.

Il s'était rajeuni à cette lutte. Il avait retrouvé toute son activité. Sans préoccupation personnelle, au milieu du torrent d'affaires qui l'emportait au Palais, il s'était remis à l'œuvre, répondant sur tous les points de la France aux questions qui lui venaient, non seulement des royalistes, mais de toutes les nuances de l'opposition, provoquant les renseignements, stimulant les initiatives, suscitant partout les informations, les accords, les organisations, comme au temps où il avait pour le soutenir la flamme de l'âge, la nouveauté de l'entreprise, le charme des premiers rayons de la gloire.

Attentif à encourager ses amis, Berryer prenait en même temps souci des candidats indépendants qui, sans être de son opinion, défendaient les causes communes. Le gouvernement avait décidé de combattre, à l'égal d'ennemis déclarés, les hommes qui avaient fait valoir les droits du Saint-Siège. Berryer les recommandait aux suffrages des royalistes; à Vannes, il demandait qu'on portât le vicomte Lemercier, repoussé par le gouvernement dans la Charente pour le zèle avec lequel il avait soutenu à la Chambre la souveraineté pontificale et l'ordre financier; à Saint-Brieuc, il multipliait les instances en faveur de M. de Montalembert dont la candidature était menacée dans le Doubs; à Grenoble, il appuyait M. Casimir Perier.

Enfin, pour enlever tout prétexte à l'abstention,

Berryer pressait de toute son influence la réalisation d'une pensée qui était venue à plusieurs évêques.

L'acharnement déployé par les agents officiels contre les députés qui avaient pris parti pour la Papauté disait clairement ce qu'il fallait attendre de la politique impériale en Italie. L'Épiscopat s'en alarmait; plusieurs de ses membres, qui, dès les premiers événements, s'étaient signalés par la fermeté de leur attitude, résolurent de publier un écrit pour engager les catholiques à se rendre au scrutin. C'était, comme le définissait Berryer « uniquement au point de vue religieux, sans aucune allusion aux affaires politiques, un avertissement, un appel aux consciences catholiques sur le devoir, dans la prochaine élection, de donner leurs suffrages à des candidats qui soient des serviteurs dévoués de la religion, des droits et des libertés de l'Église [1]. »

Rédigé par Mgr Dupanloup, modifié sur quelques points par Mgr Jaquemet, qui avait à cœur de ménager, tout en stimulant leur action, les susceptibilités des royalistes de l'Ouest [2], l'écrit était intitulé : *Réponse de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines.* »

Berryer recommandait à M. de Kerdrel d'encourager l'archevêque de Rennes à le signer. Le prélat le signa, en effet, avec six de ses collègues, l'archevêque de Tours, l'archevêque de Cambrai, l'évêque de Metz, l'évêque de Nantes, l'évêque de Chartres, l'évêque d'Orléans.

La lettre épiscopale fit une impression énorme. Elle résumait dans ces derniers mots les objections contre l'abstention :

1 Lettre de Berryer à M. de Kerdrel — 10 mai 1863.

2 *Vie de Monseigneur Jaquemet, évêque de Nantes*, par M. l'abbé Victor Martin, p. 480.

... Deux intérêts majeurs sont en ce moment mêlés et subordonnés à la politique de la France : chez nous, la liberté religieuse; à Rome, l'indépendance temporelle du chef de l'Église.

... Catholiques, cette rare occasion de servir votre religion, vous la refuseriez! Vous avez la liberté, le droit, l'obligation, l'occasion, et vous resteriez inertes!

Vous appelez cela réserver l'avenir!... Non! non! L'avenir est à ceux qui agissent et aux causes pour lesquelles on agit...

Irrité de l'acte des évêques, le gouvernement obtint du Conseil d'État, une déclaration d'abus contre eux. Mais l'effet était produit; l'opposition du ministre des cultes, M. Rouland, ne fit que l'accroître, en provoquant de la part de Mgr Guibert, archevêque de Tours, une des plus belles réponses qu'ait dictées l'honneur épiscopal[1].

C'était surtout auprès de ses amis que Berryer insistait pour les décider. Les démocrates se remuaient à Paris et dans les départements. Ils dressaient des listes de candidats, et, au moins dans quelques grandes villes, leur succès était probable. Des partisans de la monarchie de Juillet allaient aussi se mettre sur les rangs; les royalistes seraient-ils les seuls à ne point se montrer? Ces raisonnements, qu'on allait bientôt faire à Berryer, pour le pousser au scrutin, il les adressait sous toutes les formes à ses amis, à M. de Kerdrel, à M. de Larcy, à M. de Falloux.

Lors même, écrivait-il à M. de Kerdrel, que votre vieil ami, pour des considérations qui lui sont personnelles, ne se déciderait pas à produire en ce moment sa candidature, ne méconnaissez pas l'extrême importance qu'il y a à former dans la nouvelle législature un noyau d'opposition qui soit autre que celui des cinq démocrates dont le nombre va s'accroître selon toute apparence. Ne vous refusez pas à faire un sacrifice, en accomplissant le devoir de ne pas laisser aux

[1] 4 juin 1863.

seuls serviteurs de la monarchie de 1830 l'honneur de défendre les grands intérêts religieux et politiques qui sont si malheureusement compromis et menacés par la politique gouvernementale [1].

V.

Mais lui-même, qu'allait-il faire?

Berryer ne pouvait échapper à la question; avec des désirs contraires, elle lui était posée de toutes parts. De Frohsdorf, on attendait avec anxiété sa résolution. Le bruit s'était répandu que l'évêque de Marseille, Mgr Cruice, lui avait offert la candidature. M. de la Ferronnays lui écrivait aussitôt pour le détourner de l'accepter, et il paraissait ne pas mettre en doute que Berryer la déclinât [2]. Au même moment, lui arrivaient les premières instances de ses vieux amis du Midi, des royalistes de Marseille, pour qu'il se laissât présenter par eux; elles ne devaient pas se ralentir jusqu'au jour du scrutin.

Le 12 mars 1863, un des fondateurs de *la Gazette du Midi,* encore président du comité de direction de ce journal, M. Henri Patot, écrivait à Berryer, « au nom d'un grand nombre de ses amis ». C'était le même accent que Berryer avait entendu déjà en Bretagne. Les légitimistes voulaient sortir de l'inaction; aucune opinion ne pouvait triompher par ses propres forces; il fallait réunir toutes les nuances de l'opposition sur le terrain des libertés publiques. Les deux noms de M. Thiers et de Berryer représentaient cet accord. On suppliait Berryer d'accepter la candidature, et d'obtenir de M. Thiers le même consentement.

Berryer avait répondu le 21 mars. D'après une seconde lettre, à demi satisfaite, de son correspondant, il

[1] 30 avril 1863.
[2] 26 mars 1863.

semble qu'il avait donné quelques espérances, tout en subordonnant sa décision à une consultation dernière. Interprète de ses amis, M. Patot n'en mettait que plus d'ardeur à signaler les dangers de l'abstention :

Plus je réfléchis, disait-il à Berryer en parlant de l'opinion émise par les conseillers de l'exil, moins je m'explique qu'il ne soit pas compris, là plus encore que partout, qu'aujourd'hui surtout, l'inaction a toutes sortes de désavantages, sans rien qui puisse les balancer... On invoque notre dignité; mais comme je l'écrivais, il y a six semaines, à l'*Union*, en quoi notre dignité eût-elle été compromise si nous avions continué, élus par nos concitoyens, à siéger dans les conseils municipaux de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, etc.? Qui donc aurait pu nous croire ralliés? Qui donc l'a jamais pensé de MM. Jules Favre, Picard, etc.? Aussi, pour notre malheur, leur drapeau est resté debout, leurs partisans se sont accrus. Les nôtres, en face d'une inertie qu'on a transformée en impuissance, sont devenus moins nombreux, et ce qui reste s'est attiédi et presque découragé... Les Cinq ont usé largement de leurs droits dans les amendements qu'ils ont présentés à l'Adresse. Mais c'étaient les Cinq. Si vous, M. Thiers, M. de Falloux, M. Dufaure, M. de Montalembert, M. Casimir Perier, vous étiez venus défendre ce qu'ils avaient de juste et de national, vos paroles n'auraient-elles pas eu sur la majorité du Corps législatif et du pays une bien autre puissance?...

Ce n'étaient pas seulement les royalistes qui se tournaient vers Berryer. Les démocrates, les républicains lui promettaient leur concours sans réserve. Un de leurs chefs dans le Midi, M. Thourel, avocat, lui écrivait le 5 avril :

Ce que je puis vous assurer, c'est que quoi que fassent et disent les comités parisiens et marseillais, composés sous l'inspiration de quelques hommes qui ont proclamé la république,

mais n'ont su ni la fonder, ni la défendre, mes amis et moi, nous voterons pour vous, sans scrupules, ni conditions.

Tout à coup on annonce à Marseille que Berryer a décidément pris son parti. Il refuse toute candidature. La désolation est à son comble. Dans tous les rangs de la population, on ne parle que de cela. On déclare la chose impossible. On ne veut pas y croire, et les plaintes montent plus haut que Berryer.

... Si je vous répétais ce que j'ai entendu, lui écrit M. Patot... Au nom de notre cause, je vous prie, faites donc comprendre à nos amis de Paris et de PARTOUT, quel tort immense on fait au comte de Chambord[1].

A tout prix, on voulait des candidats indépendants; on ne leur demandait que d'être favorables au pouvoir temporel. Sans renoncer à la candidature de Berryer, on demandait son avis sur d'autres candidats, dont les noms étaient agités dans les réunions, M. de Falloux, M. de Montalembert, M. Guizot, M. Cochin, M. Casimir Perier[2].

Un confrère de Berryer, M. Meynier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Marseille, président du comité électoral, lui adressait de son côté la même prière et les mêmes questions.

Berryer répondit immédiatement à la lettre de M. Patot. Sa pensée avait été mal comprise. Quelque grave que fût à ses yeux la détermination de rentrer dans la carrière politique, il lui serait bien pénible de résister aux témoignages de confiance et d'estime que lui accor-

[1] 24 avril 1863.

[2] Casimir Perier (Auguste) 1811-1876, ministre plénipotentiaire et député sous le gouvernement de juillet, représentant de peuple en 1849 et 1871, deux fois ministre de l'intérieur sous le gouvernement de M. Thiers, sénateur en 1875.

daient ses anciens électeurs de Marseille. Mais, avant de prendre un parti, il avait demandé qu'on lui laissât le temps de se concerter avec les plus considérables de ses anciens collègues, avec ses amis « avec les hommes près de qui, depuis 12 années, disait-il, je me suis tenu dans des relations de conciliation, de bonne intelligence et de communauté de convictions sur les grands intérêts de notre pays, hommes de qui je ne veux pas me séparer. »

Vous donner aujourd'hui une réponse définitive, ajoutait Berryer, ce serait prendre envers les Marseillais un engagement irrévocable, plus impérieux pour moi que l'interprétation donnée au serment politique par celui qui, à la veille des violences du coup d'État, disait : « Je suis le seul homme en France qui ait prêté serment à la République, et je ne le violerai pas. » Si je ne rentre pas dans la carrière politique, ce ne sera ni par adhésion de ma conscience, soit à l'inconcevable prétention du dernier avertissement donné au *Journal des Débats*, soit à la prohibition de la qualité de candidat indépendant, ni parce que des injonctions, quelles qu'elles soient, enchaîneraient ma liberté de citoyen, mais parce que je me croirais obligé d'obéir à des considérations tout à fait personnelles.

Pour le cas où il ne croirait pas devoir accepter la candidature, Berryer, répondant à la question qui lui était posée, désignait M. Montalembert aux suffrages des Marseillais :

Comme orateur éloquent, comme catholique sincère et éclairé, comme Français dévoué à la cause des libertés publiques, vous ne pouvez pas, écrivait-il, faire un choix plus honorable et plus satisfaisant.

Dans cette lettre, Berryer faisait allusion à « l'inconce-

vable prétention du dernier avertissement donné au *Journal des Débats* ».

M. de Persigny venait en effet d'envoyer un *avertissement* à ce journal, parce que, répudiant toute idée de conspiration, il avait soutenu, par la plume de M. Prévost Paradol[1], que le serment n'obligeait à autre chose qu'au respect des lois.

C'était là, suivant le ministre de l'intérieur, « tromper la conscience publique sur la portée d'un acte solennel qui forme *un lien d'honneur absolu entre celui qui le prête et celui qui le reçoit, entre l'Empereur et le candidat.* » Répétée par les journaux officieux, l'interprétation rencontra dans l'opposition des adhésions inattendues. Les journaux qui soutenaient l'abstention, les membres du bureau royaliste, qui en propageaient la consigne, y trouvèrent leur meilleur argument. D'accord avec M. de Persigny, et pour empêcher, comme lui, bien que dans d'autres vues, les candidatures royalistes, ils répétèrent à l'envi que le serment enchaînait à l'Empire celui qui le prêtait. L'acceptation d'une candidature devenait une défection.

Berryer n'avait jamais asservi sa conduite à ces prétentions de parti :

Je ne veux être l'homme-lige de personne[2], disait-il aux Marseillais en 1844.

Il n'entendait pas changer d'attitude; c'était avec réflexion, comme il faisait toutes choses en pareille matière, que, tout en réservant sa détermination, il avait tenu à écrire :

Si je ne rentre pas dans la carrière politique, ce ne sera

[1] Prévost Paradol (Lucien-Anatole) 1829-1870, membre de l'Académie française, ministre de France à Washington en 1870.

[2] V. *Berryer et la monarchie de juillet*, p. 427.

ni par adhésion de ma conscience à l'inconcevable prétention du dernier avertissement donné au *Journal des Débats*, ni *parce que des injonctions, quelles qu'elles soient, enchaîneraient ma liberté de citoyen.*

On croit facilement ce qu'on désire. Les Marseillais considérèrent la lettre de Berryer comme une acceptation. La satisfaction était grande et l'élan unanime.

Nous assistons, grâce à Dieu et à vous, écrivait le 6 mai M. Patot, à une animation qui, je vous assure, dépasse même mes espérances...

Cependant Berryer n'avait pas dit son dernier mot. Il hésitait toujours. En réalité il avait peu de goût pour rentrer au Parlement. Il redoutait les fatigues de l'âge; il sentait autour de lui le changement des choses et des hommes; il pensait que son nom pourrait effrayer les esprits timides qui, sans aucune vue d'un autre régime, ne demandaient qu'à améliorer les institutions présentes. Mais ce qui surtout le préoccupait, ce qui était pour lui un souci pénible et poignant, c'était la pensée, qu'en acceptant la candidature, il contristerait le cœur de son prince. Il ne pouvait se dissimuler l'importance que, de sa part, aurait une telle détermination. C'était le plus renommé des royalistes en désaccord avec les instructions du roi. Il lui en coûtait, au delà de toute expression, de se résoudre à cette grave manifestation, et, d'autre part, il avait sans cesse en vue le tort qu'il ferait à la royauté en se refusant, pour lui complaire, aux supplications du pays.

Berryer s'était flatté que ce mouvement incontestable d'opinion, transmis à Frohsdorf, déciderait le comte de Chambord à lui conseiller lui-même de ne pas décliner la candidature. Tandis que les Marseillais atten-

daient sa réponse, il espérait chaque jour une lettre qui lui permettrait de concilier avec son respect pour les intentions royales son dévouement au bien public. Cette lettre ne venait pas. Aucun encouragement, aucun signe ne lui était donné. Loin de là, il ne pouvait ignorer quels efforts étaient faits pour arrêter l'élan des populations. A la stupéfaction des Marseillais, le principal organe de la légitimité, *l'Union*, ne disait rien de cet entraînement, si flatteur pour la cause, qui poussait les esprits vers l'orateur du parti. Le directeur de *la Gazette du Midi*, M. Roux, tout dévoué à Berryer, et dont les amis suppliaient Berryer de se laisser porter, s'excusait auprès de lui, en invoquant la consigne, de ne pas mettre son nom en avant[1].

Il fallait pourtant savoir à quoi s'en tenir. Les Marseillais perdaient patience, mais leur résolution de porter Berryer n'en était que plus vive.

Il nous faut, coûte que coûte, que l'acceptation de Berryer ait lieu, écrivait au comte de Nugent un des membres du comité électoral, M. de Campou. Ici le sang qui coule dans nos veines est chaud et l'action ne se ralentit point. Mais il nous faut Berryer. Avec lui, nous aurons plein succès.

M. de Campou annonçait que rien ne ferait changer d'avis aux Marseillais, et que, si Berryer tardait à donner sa réponse, on irait la chercher à Paris.

Croyez bien que si nous ne réussissons pas pour cette acceptation, nous nous verrons forcés d'aller nous-mêmes relancer M. Berryer à son domicile[2].

Le décret sur les élections avait paru le 8 mai. Les

[1] Lettre de M. Roux à Berryer, en date du 13 mai 1863. — *Papiers de Berryer.*
[2] 5 mai 1863. — *Papiers de Berryer.*

électeurs étaient convoqués pour le 31 mai et le 1er juin.

M. Meynier écrivit aussitôt à Berryer pour lui demander son acceptation immédiate.

Berryer était alors en Bretagne, auprès des enfants de son ami, M. de Grandville. Il avait vu beaucoup de monde dans son voyage : à Nantes, Mgr Jaquemet; au Chillon, le général de la Moricière. Il avait partout encouragé l'action, mais partout aussi recueilli le vœu de sa candidature. Il revenait en quelque sorte escorté des instances de ses amis, l'adjurant de ne pas rester sourd à l'appel des électeurs de Marseille. A Orléans, Mgr Dupanloup avait mis toute sa chaleur d'âme à le persuader. Berryer rentrait à Paris, ému de ces accents.

Les Marseillais, n'ayant pas obtenu de réponse, s'étaient décidés à lui envoyer une députation. Trois membres du comité électoral partirent chargés d'une lettre que tous les membres du comité avaient signée. La députation avait pour mandat de ne pas revenir à Marseille sans le consentement de Berryer et sa déclaration écrite.

Marseille compte sur vous, lui écrivait le comité; ce serait pour elle quelque chose de plus grave qu'une affliction profonde, si son attente était trompée. Votre nom a rallié tous les partis [1].

A peine partis, les délégués recevaient de Marseille des télégrammes leur demandant ce qu'ils avaient obtenu; Berryer n'était pas encore de retour à Paris. La nouvelle de son absence n'avait fait qu'irriter l'impatience. A la Bourse, dans les rues, dans les cercles, les membres du comité étaient assaillis par ces mots :

[1] L'adresse était signée de MM. Meynier, président; Gustave Rozan, Rostan d'Anzecune, vice-présidents; Henri Patot, Court, secrétaires, et de tous les membres du comité.

« Qu'y a-t-il de nouveau? M. Berryer a-t-il remis sa pro-
« curation? »

Je voudrais que vous fussiez à même d'entendre ce qui se dit, écrivait encore M. Patot à Berryer. Si par hasard quelqu'un paraît mettre en doute votre réponse affirmative : « Il ne se peut pas, s'écrie-t-on, que M. Berryer se refuse aux vœux et aux instances de Marseille... En présence de tout ce qui se passe, de tout ce qui se prépare, quels motifs, quels scrupules peuvent être assez pressants pour l'arrêter? Si *ailleurs* on peut désirer qu'il s'abstienne, ici on le supplie de rentrer dans la lutte... Est-ce que la voix de cette ville, est-ce que les instances de ses habitants n'ont pas autant de droit d'être écoutés par lui que les *Conseils* qui semblent ne connaître ni l'état des esprits, ni les vrais intérêts de l'époque et de la France? »... Je vous affaiblis ce que j'ai entendu et ce qui m'est rapporté...

VI.

Berryer rentra à Paris dans la soirée du jeudi 14 mai. Il trouva installés chez lui les délégués marseillais. Ils étaient sept, quatre de leurs compatriotes s'étant joints aux membres du comité. Ils commencèrent immédiatement l'assaut. Ils dirent à Berryer qu'ils avaient ordre de ne pas quitter Paris sans emporter son consentement; que la population tout entière était en fermentation; que son élection était certaine et qu'elle serait non pas seulement l'acclamation d'un homme, mais la manifestation des principes dont il avait été pendant 20 ans, comme député de Marseille, le défenseur inébranlable. C'était « un sacrifice » qu'ils exigeaient de lui, répétaient-ils avec le feu du Midi. Berryer ne pouvait le refuser.

La conversation ou plutôt la lutte dura trois heures. Berryer se défendait contre ces instances. Les délégués

se retirèrent, mais en annonçant que le lendemain ils se représenteraient. Ils revinrent en effet, dès le matin, et poussèrent la charge avec une nouvelle vigueur. Comment y auraient-ils renoncé? De Marseille on les accablait d'adjurations; les dépêches se succédaient. Le 15 mai, M. Paranque, au nom du comité, télégraphiait à M. Meynier : « Perplexité générale à son comble. Impossible reculer. Télégraphiez dans la matinée. » Reproches, prières, supplications, désespoir, tout se mêlait sur les lèvres des délégués. Berryer, il l'a écrit lui-même, était « au supplice ». Ceux qui l'ont vu à ce moment savent que le mot n'était pas exagéré.

Il était dans son salon, où la députation venait de le laisser quelques instants. A demi étendu sur un canapé, dans l'ombre qui tombait des persiennes fermées, il gardait de longs silences. Puis se redressant tout à coup :

Non! c'est impossible : je ne puis pas! Je ne peux pas entrer dans cette Chambre. Je suis hors la loi. Je ne puis prêter serment à cet homme. Et qu'irai-je faire? Je ne puis parler sans aller au fond des choses. Le pourrai-je?

Quelques amis, témoins de ses angoisses, hasardaient alors des objections. Évidemment il avait le droit de juger sa situation exceptionnelle et de se mettre hors de pair; mais la résolution qu'on le suppliait de prendre, il la conseillait lui-même aux royalistes. Il avait lui-même défini la portée du serment. Cette portée ne s'étendait pas pour lui plus que pour tout autre. C'était un sacrifice à offrir au pays, sacrifice que, devant tant de vœux, il ne pouvait refuser.

Il se calmait à ces raisonnements; il les écoutait avec douceur, tout en répétant :

Je subis une véritable torture physique et morale. C'est un combat à mort qu'on me livre!

De corps et d'âme il était accablé, sentant la vérité des arguments qu'on lui présentait, voyant l'*inconnu* dans lequel il allait engager le repos de ses vieux jours, et, par-dessus tout, on ne saurait assez le dire, déchiré par la prévision de la douleur que son acceptation causerait à son prince.

Les délégués ne se tenaient pas pour battus. Berryer était à bout de forces. Il leur promit de réfléchir et de leur donner une réponse le lendemain.

De Bretagne, un dernier cri lui était arrivé. M. de Kerdrel avait accepté la candidature. Il l'avait acceptée sur les instances de Berryer.

« Vous avez ordonné, cher maître! » lui disait-il, et tout aussitôt : « Ah! si vous déférez aux vœux des Marseillais, quelle joie pour les Bretons! »

Dans la soirée, Berryer vit entrer chez lui ses amis les plus éclairés, royalistes, libéraux, enfants de l'Église, voix autorisées du clergé, le duc de Noailles, M. Duchâtel, M. Vitet, bien d'autres encore, et enfin le P. Félix qui venait, comme au nom du P. de Ravignan, faire appel à sa conscience et à sa foi chrétienne. Tous lui dirent qu'il ne lui était ni permis, ni possible de se refuser à une telle manifestation, que le choix de son nom était un hommage rendu à la cause royale; que M. Thiers venait pour son compte d'accepter la candidature, et que ce serait manquer à son passé, à son parti lui-même, que de laisser à l'ancien ministre du gouvernement de Juillet le privilège de se poser comme le défenseur des intérêts moraux et matériels du pays.

La nuit fut pour Berryer pleine d'agitation et d'inquiétude. Il réfléchit sérieusement sur l'état des choses. Dans la solitude de sa pensée, dominant les répugnances, les douleurs, les plus tendres scrupules, il se de-

manda quel était son devoir; il le vit nettement tracé et prit sa résolution. Le samedi matin, 16 mai, les délégués de Marseille, accompagnés de M. de Barthélemy, l'un de leurs anciens députés, vieil ami de Berryer, se présentèrent. Il leur remit son acceptation écrite.

La nouvelle aussitôt télégraphiée se répandit en un instant à Marseille. Ce fut une explosion de joie; on ne doutait pas du succès, on tenait la victoire. Les ouvriers étaient dans l'enthousiasme; ils s'étaient faits les agents volontaires de la candidature; ils se donnèrent, pour la propager, « un mouvement incroyable[1] ». Toute profession de foi, toute circulaire était inutile. « Berryer, ancien député du Marseille. » On ne fit pas d'autres affiches. Le nom disait tout.

En même temps, Berryer annonçait à ses amis de Bretagne et du Midi son acceptation. Elle excita partout les mêmes transports.

Merci, merci, merci au nom de tous les hommes de cœur qui ne désespèrent pas du salut de leur pays, lui écrivait du Chillon, dès le 17 mai, la Moricière. Votre résolution était attendue avec anxiété; votre amour pour la France qui vous aime, l'a emporté sur tous les liens qui pouvaient vous retenir... Quel que soit le résultat, l'acte que vous venez de faire couronne dignement votre vie.

M. de Kerdrel avait pris vaillamment son parti sans attendre la décision de Berryer. Mais quand il l'apprit, quelle force pour lui!

Ah! cher maître, quelle joie m'a causée votre lettre! Dans ce temps où l'on ne connaît guère que des tristesses, voilà un vrai moment de bonheur! Ce n'est pas seulement au point de vue mesquin de ma situation personnelle, désormais couverte,

[1] Lettre de M. Patot à Berryer.

que je me réjouis, c'est au point de vue général, élevé, de la politique. Par vous et avec vous les idées que nous représentons sortent du tombeau prématuré où une politique aveugle les avait fait descendre toutes vivantes[1].

Du Morbihan, un ancien député qui, tout jeune en 1848, avait débuté à la Constituante par un brillant discours sur le préambule de la Constitution, M. Fresneau, écrivait à son tour :

Oui, *je vous suis*, mon cher et illustre ancien collègue. Je comprends votre sacrifice et j'en suis profondément ému[2].

Mais que pensait-on à Frohsdorf? Devant cette acclamation populaire, les dispositions ne s'étaient-elles pas modifiées? Cet hommage au plus illustre défenseur de la monarchie n'en était-il pas un à la monarchie elle-même?

Dès le 16 mai, à peine son acceptation donnée, Berryer avait écrit au comte de Chambord pour lui exposer à quelle instances, à quels devoirs, il avait dû se soumettre.

Monseigneur, disait-il en finissant, je subis une véritable immolation à tout ce qu'il y a pour moi d'intérêts chers et sacrés dans mon pays. Dieu veuille que la manifestation publique en l'honneur du vieux serviteur de la monarchie ait les heureux résultats que les hommes les plus éclairés s'en promettent! Dieu veuille surtout qu'il me soit donné de montrer à tous que je n'ai pas cessé, que je ne peux cesser d'être, Monseigneur, le plus dévoué, le plus attaché de vos fidèles serviteurs, en même temps que le plus respectueux[3]!

[1] 17 mai 1863.
[2] 17 mai
[3] 16 mai. Copie dans les *Papiers de Berryer*.

Il n'eut pas la consolation qu'il avait espérée. Sa candidature avait affligé le Prince qui, dans des termes toujours affectueux, ne le lui cacha point.

Cette candidature avait fait trop de bruit pour ne pas occuper les journaux.

Pour les feuilles qui avaient soutenu l'abstention en laissant planer le soupçon de trahison sur quiconque enfreignait la consigne, l'acceptation de Berryer était un coup de foudre. On se rendait bien compte qu'à condamner un tel homme, on se fût atteint soi-même. On essayait donc de donner sa candidature comme le résultat d'une violence à laquelle des circonstances exceptionnelles ne lui avaient pas permis de se soustraire, mais qui n'impliquait de sa part aucun jugement contre l'abstention. D'un autre côté, il était naturel que les journaux qui avaient combattu cette tactique, profitassent de l'argument que leur fournissait la résolution de Berryer. « C'en est fait de l'abstention, *cette manière de mourir*, comme disait M. Léopold de Gaillard[1] », avait écrit dès la première nouvelle M. de Kerdrel à Berryer. La même reflexion était faite dans les journaux. L'antagonisme était marqué entre les instructions données et la conduite de Berryer; ceux qui avaient le plus engagé dans ce conflit la personne royale, inquiets des conséquences d'un désaccord qu'on ne pouvait plus dissimuler, s'adressaient à Berryer lui-même pour qu'il rectifiât les commentaires et donnât publiquement raison aux interprétations des feuilles abstentionnistes.

Berryer s'y refusa. Il n'avait jamais été dans ses habitudes d'occuper de lui les journaux. Il n'entendait dé-

[1] Gaillard (Léopold de) 1820-1893, élu conseiller d'État par l'Assemblée nationale de 1871. Écrivain éloquent, esprit ouvert, nature loyale et généreuse, M. Léopold de Gaillard a donné une collaboration brillante à l'*Assemblée nationale*, à *la Gazette de Lyon*, à *la Gazette de France*, au *Correspondant*.

mentir « ni les éloges exagérés, ni les commentaires malveillants, »; c'étaient querelles de presse, dans lesquelles il ne lui convenait pas d'intervenir.

Mais, lui disait-on, c'était là le seul moyen d'éviter « une séparation publique » entre lui et le comte de Chambord. A cette menace, le vieux royaliste répondait avec l'accent d'une âme attristée, mais confiante en elle-même.

Non, jamais rien ne me *séparera* d'une cause qui est celle de ma raison, de mes sentiments patriotiques, des labeurs de mon intelligence. Qui donc aurait la cruauté de supposer qu'une telle séparation m'est possible? Si je craignais qu'elle le fût jamais, je me désisterais à l'instant même; mais je vois trop évidemment et vous comprenez vous-même que je porterais maintenant un coup mortel à ce que je peux défendre et servir encore pour l'honneur de ma vie et pour le bien de mon pays. Que trente ans de mon existence répondent des quelques jours qu'il me reste à traverser péniblement[1]!...

L'exemple de Berryer avait décidé les hésitants :

Me voilà vaincu comme vous, lui écrivait, le 23 mai, M. Dufaure dont la candidature était posée à Rochefort et à Bordeaux. Au dernier moment, j'ai reculé devant la responsabilité d'un refus.

De Toulouse, M. de Rémusat lui demandait son appui pour des candidats indépendants, et il ajoutait :

On nous annonce pour vous un triomphe à Marseille, et je m'en réjouis comme citoyen et comme ami.

Effrayé de l'issue de la lutte, le gouvernement redoublait de violences contre ses adversaires. Les avertissements pleuvaient sur les journaux; les candidats les plus

[1] A M. de X. — 22 mai 1863. — Copie dans les *Papiers de Berryer*.

modérés, ceux que la question romaine avait seule séparés, sans les rendre hostiles, de la politique officielle, étaient traités comme des ennemis publics. M. de Persigny donnait le ton aux préfets, en lançant des proclamations furieuses contre les hommes des anciens partis.

Fort occupé des autres candidatures, mais résolu à ne rien faire pour la sienne, Berryer, le dernier jour du scrutin, écrivit à M. de Barthélemy pour le prier d'être son interprète auprès des Marseillais.

Profondément reconnaissant des glorieux témoignages d'affection et de reconnaissance que les électeurs de Marseille veulent m'accorder, lui disait-il, je ne peux penser sans une grande émotion à cette noble récompense des travaux de ma vie passée et à la gravité de la mission qui va sans doute m'être donnée dans un âge avancé. Dieu veuille que je puisse servir encore la France, les grands intérêts de Marseille, la cause de notre religion et de nos libertés, à laquelle nos compatriotes sont si généreusement et si fermement dévoués!...

Berryer fut élu dans la première circonscription de Marseille par 14,427 suffrages contre 7,945 donnés au candidat officiel, M. Lagarde. M. Marie fut également nommé dans les Bouches-du-Rhône. M. Thiers avait échoué à Aix, mais il fut élu à Paris, et à Nantes M. Lanjuinais.

En divisant les forces de l'opposition, dans un moment où leur accord était à peine suffisant pour vaincre, l'abstention avait voué les royalistes à la défaite. Quelques-uns d'entre eux eurent de fortes minorités; mais aucun ne sortit vainqueur.

VII.

Ce fut pour Berryer un vrai chagrin de se sentir seul dans cette nouvelle Chambre, et surtout de penser au

dommage qu'une tactique déplorable avait causé au parti. Comme il le remarquait dans une lettre à M. de Larcy, le mouvement s'était produit « au nom des libertés publiques, sans acception de partis. » Quelle occasion on avait perdue d'y engager les royalistes!

Loin de leur être contraire, la lutte les eût portés, s'ils se fussent mis à sa tête.

Si les légitimistes, forts de leur principe qui est la plus vraie et la plus forte garantie de l'existence et du développement des libertés publiques, n'eussent pas été enchaînés par la fatale règle, les plus considérables de nos amis, populaires et bien vus des divers partis, auraient obtenu des majorités. Vous, Kerdrel, Falloux, Vogüé, de la Boulie, Saint-Georges, de Sèze et bien d'autres, ne me laisseraient pas seul dans cette assemblée, comme je l'ai été durant les trois années qui ont suivi 1830. Soyez bien convaincu que ce groupe serait en ce moment à la tête du mouvement libéral, et la *liberté seule nous rendra la royauté*[1].

Ce que le parti n'était pas libre de faire, Berryer s'efforçait du moins de le réaliser. Il remplissait, à lui tout seul, cette *vacance* créée par l'abstention. A peine élu, il venait de partir pour Grenoble. Il allait défendre M. Casimir Perier qui avait publié dans l'*Impartial Dauphinois* un article poursuivi sous la double inculpation d'attaque aux lois et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Berryer arriva à Grenoble dans la soirée du 23 juin. Une foule immense l'attendait aux abords de la gare. Il monta dans la voiture de M. Casimir Perier qui était venu au devant de lui. A sa vue tous les fronts se découvrirent; mais pas un cri ne fut poussé, suivant le mot d'ordre de l'*Impartial* qui avait recommandé d'éviter tout ce qui

[1] A. M. de Larcy, 10 juillet 1863.

pourrait donner prétexte à l'action de la police. Du chemin de fer jusqu'à l'hôtel des Perier, la voiture s'avançait lentement au milieu des flots pressés d'un peuple silencieux. Il y avait une sorte de gravité imposante dans cette ovation muette. La présence de Berryer bouleversa les préparatifs du parquet. M. Casimir Perier étant grand officier de la Légion d'Honneur, la prévention devait être soutenue devant la première chambre de la Cour impériale. On décida qu'au lieu d'un des avocats généraux, ce serait le procureur général lui-même, M. Moisson, qui porterait la parole. Le magistrat s'acquitta courageusement de sa tâche; mais il n'eut pas raison de son puissant adversaire. Berryer invoqua devant les juges de Grenoble les souvenirs de Vizille, le mouvement de 89, inauguré par les États du Dauphiné; il refit toute l'histoire de la France depuis un siècle; il redit les services du grand ministre de 1831; il montra dans son fils le digne héritier des traditions paternelles :

Non, s'écria l'orateur, M. Casimir Perier ne sera pas condamné par les successeurs du Parlement de Grenoble dans ce château de Vizille que sa famille a conservé.

La Cour prononça l'acquittement de M. Casimir Perier[1].

On se souvient encore à Grenoble de la plaidoirie de Berryer. M. Casimir Perier traduisait lui-même l'impression de ses concitoyens lorsque, dans l'élan de sa reconnaissance, il écrivait à son défenseur :

... Vous m'avez défendu avec votre cœur tout entier, je le sentais palpiter sous chacune de vos paroles, et vous m'avez fait éprouver une des plus douces jouissances de ma vie.

Bénie soit cette poursuite qui m'a permis de vous connaître

[1] 30 juin 1863.

encore plus, de vous aimer — je ne puis dire de vous admirer — davantage.

Si j'ai pu faire quelque bien, ma plus grande récompense sera d'avoir entendu parler de moi et des miens par une voix comme la vôtre, dans des termes que Grenoble n'oubliera jamais... Vous emportez tous les cœurs, après avoir ravi tous les esprits et élevé toutes les âmes[1].

En plaidant pour M. Casimir Perier, Berryer n'avait pas seulement obéi au désir de défendre un homme qu'il tenait en haute estime; il avait fait un acte politique. Il avait une fois de plus donné l'exemple de cette union qu'il ne cessait de recommander, pour le salut de la France, aux princes et aux partis.

Qu'il eût été intéressant de lire votre discours et d'y retrouver les souvenirs purifiés de Vizille et de l'aurore de 89, lui écrivait M. de Larcy! Ces accents dans votre bouche et dans ce lieu, à côté des Perier, vos clients, c'était tout le programme d'une restauration, et de la seule possible. Ce grand spectacle, ces hauts enseignements, resteront-ils stériles? Les réduira-t-on à n'être qu'une décoration nouvelle pour votre gloire qui n'en a pas besoin, et ne sentira-t-on pas la nécessité de se rendre à l'évidence et de seconder un mouvement qui peut être si fécond? Vous êtes vraiment en veine, et le ciel veille sur vous; allez jusqu'au bout et rien ne vous résistera. De l'audace, de l'audace et encore de l'audace! Il vous en faut envers et contre tous; le parti légitimiste est de nouveau incarné en vous seul, comme il l'était après 1830, et ce n'est pas seulement à la Chambre cette fois que vous avez à vaincre et à triompher[2].

Malheureusement rien ne faisait espérer la victoire à laquelle M. de Larcy faisait allusion.

1 Vizille — 26 juin 1863. *Papiers de Berryer.*
2 3 juillet.

Les élections municipales et départementales s'annonçaient pour l'année suivante; elles n'étaient pas moins importantes que celles du Corps législatif; elles offraient aux générations nouvelles une source d'influence en même temps que d'occupations. Les instructions persistaient à en éloigner les royalistes.

M. de Larcy se désolait; il voyait le parti périr : il ne pouvait se résoudre à donner ainsi » la démission de sa pensée »; et pour échapper à cette extrémité, il cherchait avec désespoir quelle ressource restait aux hommes qu'on plaçait ainsi « entre l'alternative d'une sorte de désobéissance ou d'un suicide absolu ».

Il lui semblait que Berryer devait convoquer autour de lui tous les anciens députés royalistes, ses vieux compagnons d'armes. On s'expliquerait, on se communiquerait ses informations, ses impressions mutuelles, et si l'on arrivait à s'accorder sur la conduite à tenir, on transmettrait respectueusement l'avis de la réunion à « Celui qu'il doit intéresser au plus haut degré », disait M. de Larcy.

Soyez bien sûr, écrivait-il encore à Berryer, que si on ne fait pas cela ou quelque chose d'analogue, tout sera bientôt fini pour la cause qne vous avez illustrée pendant quarante ans de travaux, et que nous avons tous servie dans la mesure de nos forces [1].

Berryer entrait vivement dans cette idée. La politique dominante, il le répétait, était animée de l'esprit qui avait inspiré les fatales ordonnances. » Les hommes qui la conseillaient, « respectables à plus d'un titre », il ne cessait de le dire, ne tenaient point compte des changements profonds accomplis dans la société française, « prenant le passé tout d'une pièce et ne distinguant pas,

[1] Même lettre du 3 juillet.

dans l'application du même principe, les transformations dont elle est susceptible et qui sont nécessaires selon les temps, *sans que le principe même soit altéré et perde sa force tutélaire.* »

Avant tout, il fallait chercher à dissiper les préjugés, à conquérir les anciens adversaires :

C'est sur la conduite et sur le langage que nous devons délibérer en demeurant fidèles à notre principe. Du jour où nous saurons persuader que nous ne le revendiquons que pour assurer le retour et le développement de ces institutions dont tous regrettent la perte, notre vieux parti constituera le parti nouveau auquel l'avenir doit appartenir[1].

Pour lui, fût-il seul, au déclin de l'âge, « à la veille de commencer sa soixante-quinzième année » sa résolution était prise. Il ne se dissimulait pas les tristesses qui l'attendaient; il savait, ainsi que le lui disait M. de Larcy, que ce n'était pas seulement à la Chambre qu'il aurait cette fois « à combattre et à vaincre ». Mais il était d'avance résigné à tout.

Le cœur ne me faillira pas, écrivait-il; et jusqu'à mon dernier soupir, je saurai, quoiqu'il m'en coûte, sacrifier le bonheur de plaire à l'honneur de servir[2]...

[1] 5 août 1863.
[2] 10 juillet à M. de Larcy.

CHAPITRE XI.

BERRYER AU CORPS LÉGISLATIF.

Changements accomplis dans les Assemblées depuis 1852. — L'entrée de Berryer et de M. de Thiers opère elle-même une modification dans le Corps législatif. — Les nouveaux ministres. — Le ministère d'État transformé est dévolu à M. Billault, et après sa mort, à M. Rouher. — Les principaux membres de l'opposition. — Dispositions dans lesquelles Berryer entre au Corps législatif. — Discussion d'un projet de loi sur les crédits supplémentaires. — Discours de Berryer. — Effet qu'il produit à la Chambre et en province. — Lettres de MM. de Kerdrel et de Montalembert. — Débats de l'Adresse. — M. Thiers. — La question mexicaine. — Discours de M. Thiers. — Intervention de Berryer. — Discussion du budget. — Discours de Berryer. — Vive apostrophe de l'orateur en réponse aux interruptions. — Ses vœux pour la paix. — Candidature de M. de Larcy à Alais. Lettre de Berryer pour la recommander. — Reproches que cette lettre lui attire de quelques royalistes. — Sa réponse. — Invitation adressée à Berryer par lord Brougham, au nom du barreau d'Angleterre. — Berryer l'accepte et se rend à Londres. — Honneurs exceptionnels dont il est l'objet. — Le banquet de Middle-Temple. — Discours de l'attorney général, de lord Brougham et de M. Gladstone. — Réponse de Berryer. — Banquet de Guildhall. — Éloge de Berryer par lord Palmerston. — Réponse de Berryer. — Retentissement de cette réception en France. — Lettre de M. de Montalembert.

I.

Berryer rentrait donc dans ce Palais Bourbon où il avait paru pour la dernière fois le 1er décembre 1851.

Quel changement depuis cette époque! La tribune n'existait plus. A la place de ministres responsables, défendant leur politique personnelle, des commissaires du gouvernement chargés de plaider une cause dont ils ne savaient que ce que le gouvernement leur en avait révélé; une majorité issue de la candidature officielle et soumise au mot d'ordre du pouvoir; une opposition qui comptait à peine 32 membres, et qui jusque-là n'avait été représentée que par de rares républicains, par les *Cinq*, comme on les appelait.

Mais, en même temps qu'il pouvait constater ce changement, Berryer avait le droit de se dire que sa seule présence en constituait un autre. Avec Berryer et M. Thiers, le Corps Législatif n'était plus ce qu'il était la veille. Un souffle d'autrefois avait passé sur ses bancs. Le nom des deux grands orateurs parlait, avant même qu'on eût entendu leur voix.

L'Empire l'avait compris. Bien que gardant à la Chambre une immense majorité, il avait immédiatement renforcé sa ligne de combat. Les ministres étaient changés. Dès le 24 juin, le meneur de la campagne électorale, M. de Persigny, avait quitté le ministère de l'intérieur. Il était remplacé par M. Boudet[1]. M. Baroche prenait les sceaux à la place de M. Delangle, et M. Duruy[2] l'instruction publique (les cultes en étant détachés pour revenir à la justice), à la place de M. Rouland. Mais la plus grande innovation était dans les attributions données au ministère d'État, dont le comte Walewski[3] cessait d'être le titulaire. Désormais « chargé des rapports du gouver-

[1] Boudet (Paul), 1800-1877, député sous le gouvernement de Juillet, sénateur sous le second empire.

[2] Duruy (Jean-Victor), 1811-1894. membre de l'Académie française.

[3] Walewski (Alexandre-Joseph Colonna, comte) 1810-1868, ambassadeur à Londres, ministre des affaires étrangères, ministre d'État, président du Corps législatif et sénateur sous le second Empire.

nement avec les grands corps de l'État », suivant les expressions du *Moniteur,* le ministre d'État paraissait aux séances, à la tête des commissaires du gouvernement. La Constitution de 1852, qui excluait les ministres des Chambres, était atteinte dans une de ses dispositions essentielles. Le poste réclamait un homme de parole; il fut confié à M. Billault. La mort le surprit avant l'ouverture de la session. M. Rouher lui succéda.

Dans les rangs de l'opposition on retrouvait à gauche les trois orateurs, dont le talent avait rehaussé l'éclat des sessions précédentes : M. Jules Favre, développant dans la calme élégance d'une langue toujours pure ses amertumes et ses invectives; M. Émile Ollivier, au rythme harmonieux, au style abondant et coloré, qui, déjà se préparait, avec l'appui de M. de Morny, à s'écarter de ses anciens amis pour essayer la réalisation d'un Empire libéral; M. Ernest Picard[1], parisien d'humeur et d'accent, prompt à la riposte, désarmant ses adversaires par les saillies d'un esprit souvent juste, et qui aurait eu plus d'autorité, s'il avait paru lui-même se prendre plus au sérieux. Avec M. Marie, plus avocat qu'homme politique, mais dont l'âme honnête avait trouvé parfois d'émouvantes inspirations, un orateur nouveau se présentait, M. Jules Simon. Professeur de Sorbonne en 1851, le coup d'État l'avait fait descendre de sa chaire; mais il n'avait pu lui ravir sa plume, et les publications de l'écrivain, rapidement populaires, lui avaient créé une sorte de tribune. Tour à tour ingénieux, pathétique, familier, solennel, insinuant, agressif, il parcourait avec une égale aisance les notes du clavier oratoire, et le charme de ses causeries gagnait jusqu'à ceux qui se rendaient le moins à ses arguments.

[1] Picard (Louis-Joseph-Ernest) 1821-1877, député en 1858, représentant du peuple en 1871. sénateur inamovible en 1875, ministre des finances et ministre de l'intérieur (1870-1871).

Au-dessous de la gauche, mais rapproché d'elle, siégeait M. Thiers.

Berryer avait pris place au centre droit. Il était en relations courtoises, et pour quelques-uns affectueuses, avec les membres de la gauche. Il alla plus d'une fois à leurs réunions, lorsqu'elles se tenaient chez son confrère et ami, M. Marie, qui demeurait dans sa propre maison. Mais il ne se confondait pas avec eux. Il ne signait pas leurs amendements. Accessible à tous, il restait seul.

Il y avait à la Chambre un groupe d'hommes qui, sur la question religieuse, s'étaient séparés du gouvernement, et que, pour ce seul fait, le gouvernement déclarait ses ennemis, bien qu'ils ne le fussent point. M. de Persigny les avait combattus aux élections; il était parvenu à écarter quelques-uns des plus marquants d'entre eux, M. Keller, M. Lemercier, M. de Flavigny. Il n'avait pu les écarter tous. M. Ancel, M. d'Andelarre, M. Plichon, M. Kolb-Bernard, demeuraient parmi les vainqueurs, et la venue de M. Buffet, bientôt élu dans les Vosges, allait leur porter un puissant concours.

C'était surtout vers ce groupe que Berryer tournait ses regards. Il s'y sentait désiré[1]. Jusque dans les rangs de la majorité, plusieurs qui s'effrayaient, sans se détacher encore, avaient souhaité son arrivée. « Si M. Berryer, si M. Thiers étaient là[2] ! », avait dit tout haut M. Segris dans la précédente session. Même avant que Berryer fût élu, on venait du Corps Législatif lui demander des avis; on prenait des notes sous sa dictée, quelquefois écrites de sa main, et plus d'un parmi ces hommes, qui pourtant n'étaient pas hostiles à l'Empereur, lui

[1] « Je viens bien tard vous dire toute la joie que me fait éprouver votre beau succès électoral, écrivait à Berryer M. Kolb-Bernard... J'avais besoin de cette consolation, et elle est grande, au milieu de tant d'échecs que la Providence a permis... » 14 juin 1863. *Papiers de Berryer.*

[2] Séance du 16 juin 1862.

avaient dit. « Il nous faudrait un chef comme vous. » Il savait bien que c'était impossible. Son nom était trop un drapeau pour ne pas inquiéter les uns et compromettre les autres. Mais, sans animosité contre personne, avec l'expérience de l'âge, et suivant un instinct naturel que les années avaient confirmé, Berryer pensait à être dans la Chambre comme un conseiller désintéressé, comme un médiateur, comme un arbitre. Royaliste, il n'avait cessé de l'être; homme de parti, il l'était moins que jamais. Il voulait, comme il le déclara dès son premier discours, ne laisser voir en lui que le citoyen passionné pour l'avenir de son pays.

Ceux qui m'ont appelé, écrivait-il dans des notes datées de 1863, n'ont pas songé à trouver en moi un révolutionnaire. Ils ont su que je suis et serai un serviteur fidèle des institutions de liberté nécessaires, plus nécessaires de jour en jour à ce pays, mais que je les veux dans un ordre de gouvernement régulier et stable. — J'ai pu annoncer les révolutions, les prévoir, les montrer même inévitables; je l'ai dit sous les trois régimes qui ont disparu. J'ai dit à la République que le pouvoir qui lui succéderait ne voudrait pas de la liberté.

Dans une note de l'année suivante, il ajoutait :

... M'être expliqué librement et un peu sur toutes choses, me mettre à l'aise, et quand je croirai pouvoir apporter dans votre discussion quelque idée utile à notre pays, vous saurez tenir compte de la sincérité de mon langage.

II.

Avant l'ouverture de la discussion de l'adresse, le Corps Législatif avait été saisi d'un projet de loi portant, pour l'exercice de 1863, un supplément de crédits de plus de 83 millions. Un autre projet, déposé presque à la même heure, autorisait un emprunt de 300 millions

pour abaisser le chiffre excessif de la dette flottante.

L'état des finances suscitait, jusque dans les rangs de la majorité, de vives inquiétudes. L'exagération des dépenses naissait des aventures ou des expédients dans lesquels, au dehors comme au dedans, s'était jetée la politique impériale. M. Fould, ministre des finances, avait lui-même consigné ses alarmes dans un mémoire adressé à l'Empereur. Le rapporteur du projet sur les crédits demandés était un député des Basses-Pyrénées, M. Larrabure[1].

Candidat du gouvernement, M. Larrabure comptait parmi ceux qui s'efforçaient de concilier avec leur dévouement à l'Empire la défense consciencieuse des intérêts publics. Fort de l'appui du ministre des finances, il fit à son tour entendre de graves avertissements.

Berryer voulut profiter de cette disposition des esprits pour envisager la situation générale. Certain de répondre à un sentiment universel et d'exprimer des vérités que tous reconnaissaient, sans oser les dire, il saisit cette occasion de montrer aux intérêts, dont il avait à cœur de gagner la confiance, que la pensée du bien public animait seule son opposition.

Un profond silence s'établit, lorsque la parole lui fut donnée, dans la séance du 8 janvier 1864.

Il commença en invoquant ces mots du rapport : « La situation exige que les députés du pays parlent avec une entière franchise. »

Je me suis senti, dit Berryer, un grand empressement de répondre à cet appel, et je me suis livré à un examen sérieux et sincère de l'état général de nos finances. Je m'y suis livré sans passion, bien moins, je vous assure, avec le désir de trouver dans cette étude l'occasion de censurer ou d'accuser ce

[1] Larrabure (Augustin-Raymond) 1799-1875, représentant du peuple en 1849, député, puis sénateur sous le second empire.

qu'a été l'administration des intérêts financiers de la France dans ces douze dernières années, qu'avec le désir d'y puiser des avertissements utiles et, pour moi-même, l'inspiration des devoirs que j'ai à remplir, comme député.

Ces quelques mots, prononcés simplement, mais de cette voix sonore qui, pénétrée par l'émotion du vieillard, provoquait celle de l'auditoire, cette invocation habile des paroles du rapporteur et l'esprit de modération qui, dès le début, s'annonçait, avaient immédiatement suscité un mouvement de sympathie. De nombreux « *très bien* » témoignèrent de l'impression de la Chambre.

Après les déclarations de M. Larrabure, Berryer rappela celles du ministre des finances : « Si nous ne changeons pas de système, avait dit en 1861 M. Fould, nous nous trouverons bientôt dans des embarras très graves. »

Les embarras s'étaient accrus depuis cette époque, au delà des prévisions du ministre. Berryer s'attachait à le démontrer.

Son discours se divisait en deux parties : le retour sur le passé, l'examen du présent. Il reprenait l'historique des finances du pays depuis cinquante ans, et, sans phrases, sans diversions, sans violences, avec la gravité d'une parole supérieure aux passions des partis, il mettait en évidence l'énorme aggravation apportée depuis 1852 aux charges de la France. Il rappelait les grands actes des régimes antérieurs, les sages combinaisons adoptées pour les glorieuses entreprises de l'affranchissement de la Grèce et de la conquête d'Alger, l'amortissement régulièrement pratiqué, les emprunts contractés à des taux avantageux par l'effet même de cette confiance qu'entretenait l'exacte observation de la loi de l'amortissement. Sans qu'il eût besoin de faire valoir le contraste avec la politique de l'Empire, Berryer le rendait criant par le simple exposé des faits : les dé-

penses sciemment dissimulées, les crédits supplémentaires demandés pour des services dont on n'avait pas ignoré, au moment où on les créait, les conséquences pécuniaires, les emprunts contractés avec la Banque à des conditions fâcheuses pour le Trésor, le dommage causé à la fabrication indigène par l'importation des sucres étrangers, le trouble jeté dans les finances par les charges, d'abord inavouées, de l'expédition du Mexique, « cette si grave et si douloureuse question », dit-il avec un accent qui fit passer un frisson dans l'auditoire.

Puis, répondant aux inquiétudes qu'excitaient les projets ténébreux du gouvernement :

Dans tout autre pays que le nôtre, ajouta Berryer, il serait dangereux, il serait imprudent, je dirai même qu'il serait peu national de dire : Nous avons besoin de la paix. La France peut le dire tout haut à son gouvernement. (*Très bien! très bien!*). Nous avons besoin de la paix. Notre premier devoir est de maintenir la paix de la France au milieu des États européens.

Cette déclaration agita la Chambre. Plus on la sentait motivée, plus les mouvements étaient divers, les uns heureux d'entendre exprimer le fond de leur pensée, les autres irrités de la lumière que l'avertissement laissait tomber sur les desseins cachés de l'Empereur. Berryer ne s'arrêta pas, et, sans paraître s'apercevoir de l'émotion que ses paroles faisaient naître, il traça le tableau des dangers qu'une guerre continentale entraînerait pour les familles et pour les intérêts.

Il avait tout dit. Les passions commençaient à gronder. Il lui restait à les calmer et à les dominer par ses dernières réflexions.

Je parle sans animosité, dit Berryer en finissant. Je parle

avec conscience, avec honnêteté. A l'âge où je suis parvenu, l'avenir n'est pas fait pour moi; je ne suis pas mû par des considérations personnelles, mais je serai toujours fidèle à ma passion pour les belles et heureuses destinées de ma patrie.

On sentait le cœur palpiter sous ces mots. Les applaudissements saluèrent l'orateur. A peine avait-il terminé, que tous les membres quittaient leurs places. La séance fut suspendue. « C'est un discours monumental », disait Ernest Picard, en sortant de la séance. Ce discours marquait une date. Berryer s'était imposé à cette Chambre. Même en le redoutant, elle était fière de lui [1]. On avait retrouvé le grand orateur. C'était sa voix des anciens jours, ses puissants mouvements, son émotion, avec la gravité de l'âge et une sorte de majesté sereine.

Mme Dosne, belle-mère de M. Thiers, écrivait, le soir même, à Berryer :

M. Thiers rentre à l'instant ému, ravi d'avoir entendu votre mélodieuse voix. Il nous dit avoir quinze ans de moins.

Jules Favre, retenu au palais, n'avait pu l'entendre; mais il lui faisait part de l'impression qu'il avait recueillie, en entrant à l'Assemblée.

J'ai trouvé, en arrivant, la Chambre toute émue de votre grand succès, et j'en suis si heureux, que je ne résiste pas au besoin de vous le dire.

En province, l'effet fut immense. Le huis-clos des procès politiques n'avait pas permis à la France d'entendre la parole de Berryer; elle retentissait pour la première

[1] On lit dans *l'Annuaire encyclopédique* de 1864 : « L'Assemblée, en écoutant M. Berryer, paraissait sous le charme de sa parole, et elle éprouvait une évidente satisfaction de retrouver le grand orateur, tel que l'avaient connu une partie de ses membres. »

fois depuis onze années. C'était pour tout le monde un événement, pour les royalistes une résurrection :

Ah! quelle joie pour vos amis, et ils sont nombreux, croyez-le bien, lui écrivait de Bretagne M. de Kerdrel. On ne s'aborde à Rennes depuis samedi qu'en prononçant votre nom avec une admiration et une sympathie dont je voudrais que vous fussiez témoin... Comme vous avez été bien inspiré de débuter par un discours sur les finances! L'immense public, si varié d'opinions et de tendances, mais en si parfaite communauté d'intérêts, dont vous avez pris la défense, vous en aura une longue reconnaissance.

Dans ce concert d'éloges, il y avait une voix qu'on était bien sûr de ne pas trouver en défaut : c'était celle de M. de Montalembert. Nul n'avait plus que lui peut-être la nostalgie du Parlement. Mais, comme ces héros de l'Afrique qui, du fond de leur exil, avaient applaudi aux succès des vainqueurs de Crimée, leurs frères d'armes ou leurs élèves, le généreux athlète oubliait les amertumes de sa retraite pour saluer le triomphe de Berryer.

Vous voir ainsi reparaître dans toute votre splendeur, après douze ans de silence, c'est une victoire bien moins encore pour vous qui pouviez vous en passer, que pour tous les honnêtes gens de France humiliés et outragés par l'ostracisme que le second empire avait prononcé contre le talent et l'honneur. Avoir porté ce coup au régime impérial, sans exciter un murmure dans cette assemblée d'impérialistes, c'est un chef-d'œuvre d'adresse et de bonne politique en même temps que d'éloquence. Votre triomphe, on peut le dire, est *une victoire nationale*, dans le vrai sens du mot. Vous savez par combien de titres votre gloire m'est chère; j'en jouis comme d'un patrimoine que votre généreuse bonté pour moi m'a rendu en quelque sorte personnel[1].

[1] 10 janvier 1864. *Papiers de Berryer.*

Le gouvernement ne pouvait se dissimuler l'effet produit par la parole de Berryer. Le soin de répondre à l'orateur fut confié à M. Vuitry[1], président du Conseil d'État. Lucide, mesuré, parlant élégamment la langue des affaires, M. Vuitry était tout désigné pour remplir cette tâche : il s'en acquitta avec talent et convenance.

La discussion de l'adresse s'ouvrit le 11 janvier 1864. Elle porta d'abord sur la politique intérieure. M. Thiers prononça un grand discours, premier chapitre des admirables revendications qu'il devait chaque année renouveler en faveur des libertés nécessaires.

La question mexicaine appela de nouveau l'intervention de Berryer.

III.

L'expédition du Mexique, fondée sur les griefs communs de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne contre le gouvernement de ce pays, avait commencé en 1861 par une action collective des trois puissances. Le défaut d'entente abrégea ce concours. Le retrait des forces de l'Espagne et de l'Angleterre laissa la France seule engagée dans cette campagne, où le cabinet des Tuileries portait de bien autres vues que la juste réparation des actes commis par la République mexicaine. C'était cette République elle-même que Napoléon III voulait renverser pour y substituer une monarchie.

Les troupes françaises, franchissant tous les obstacles, occupaient Mexico; le président de la République, Juarez, était en fuite; un conseil de gouvernement, créé par le général Forey, avait formé un triumvirat composé du général Almonte, de Mgr de Labastida, archevêque de

[1] Vuitry (Adolphe) 1813-1885, président du conseil d'État, sénateur sous le second empire, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Mexico et du général Salas. Une assemblée de notables, simulant une Constituante, avait établi le régime impérial et décrété que le trône serait offert à l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche. Une délégation, aussitôt venue du Mexique, attendait à Miramar, depuis le 30 octobre 1863, l'acceptation du prince. Malgré la pression exercée sur lui par le cabinet des Tuileries, l'archiduc ne se décidait pas. Le pays était insoumis, les États-Unis, quoique déchirés par la guerre civile, ouvertement hostiles au nouvel établissement; l'Angleterre refusait son concours; toutes les conditions, toutes les chances, sur lesquelles avait compté Napoléon III, lui échappaient. Il n'en persistait pas moins dans ce rêve, où il n'y avait de réel que les sacrifices de la France.

Deux amendements avaient été présentés au projet d'adresse, l'un par quelques membres de l'opposition modérée, l'autre par les députés de la gauche, réclamant, tous deux, en termes différents, la fin de l'expédition. L'amendement de la gauche fut discuté le premier. Un discours de M. Thiers et une réponse de M. Chaix d'Est-Ange, président de section au Conseil d'État, signalèrent le débat.

Avec une verve étincelante, M. Thiers avait mis à nu les chimères, les contradictions, les dissimulations, les périls de l'entreprise. Sa parole avait saisi la Chambre. Mais les assemblées ont des susceptibilités facilement éveillées. L'orateur conclut en proposant de traiter avec Juarez. A cet avis, exprimé sans préparation, il y eut comme une révolte dans l'auditoire, et le commissaire du gouvernement se créa facilement un succès, en repoussant, au nom du patriotisme de la Chambre, la pensée d'un pacte avec un pouvoir que nos victoires avaient condamné.

Berryer vit l'erreur de la tactique. Il n'était point ins-

crit; mais il obtint de la déférence de M. Jules Favre qu'il lui cédât la parole[1].

Prenant tout de suite la question telle qu'il la sentait posée dans l'esprit du Corps Législatif :

... Devons-nous cesser prochainement l'occupation? demande Berryer... Le gouvernement peut-il assurer à la France qu'il est décidé à quitter prochainement le Mexique? Ou viendra-t-il nous dire au contraire qu'il veut poursuivre, contrairement aux instructions données à M. le général Bazaine, l'établissement au Mexique de la Monarchie de l'archiduc Maximilien?...

« *C'est cela! C'est cela!* » s'écrient des voix nombreuses. Berryer insiste. Il n'entend pas récriminer; il écarte les faits passés; il s'en tient aux récits triomphants des organes officiels :

Vous êtes les maîtres, vous avez constitué une armée, un gouvernement. Qui vous empêche de suspendre les hostilités?... *Ce n'est pas avec Juarez qu'il faut traiter, mais avec le gouvernement que vous avez fait.*

Les marques d'assentiment redoublent. Impatiente d'entrevoir la fin de l'expédition, la Chambre croit en avoir trouvé le moyen dans la proposition de Berryer.

... Ce gouvernement a-t-il menti? continue l'orateur. Est-ce une fiction que cette approbation donnée à l'entreprise française par les habitants du Mexique? Pourquoi ne pas vous arrêter?... N'y a-t-il rien de fait?... N'avez-vous rien fait?... C'est une confession que vous ne voudrez pas faire.

Cette confession, on ne voulait pas la faire; mais chacun la lisait dans l'événement, et les paroles de Berryer découvraient à tous les regards le néant de l'œuvre à laquelle on immolait les forces du pays.

1 26 janvier 1864.

Si l'on refusait de traiter avec Almonte, c'est qu'on reconnaissait que ce gouvernement nouveau n'avait pas d'existence, qu'il ne se soutenait que par la force de nos armes :

Et c'est dans un tel pays, disait Berryer, que vous voulez amener un prince autrichien pour y être l'enfant de vos victoires..! Non, non, vous ne le ferez pas; l'entreprise serait folle... Vous vous livreriez à toutes les aventures.

Berryer énumérait ces aventures comme si déjà il les avait vues : l'obligation de soutenir cet empereur qu'on aurait créé, l'opposition des États-Unis, la nécessité, devant cette opposition, de retirer nos troupes, la situation désespérée, la chûte, la mort peut-être du malheureux prince, tout était d'avance marqué dans ce prophétique discours. On sentait que l'orateur disait vrai; on admirait le coup d'œil avec lequel il avait rectifié la direction du débat; on aurait voulu jusque sur les bancs de la majorité que le gouvernement cédât à ses instances.

Mais le gouvernement n'avait pas d'autre politique que les illusions de Napoléon III. Dès leur entrée dans les antichambres des Tuileries, les officiers qui revenaient du Mexique étaient avertis que l'Empereur n'aimait point qu'on lui parlât des difficultés de l'expédition. Le mot d'ordre était donc de la vanter coûte que coûte, et le ministre d'État ne craignait pas de jeter à la vérité ce défi que l'avenir devait cruellement relever :

Oui, cette page sera glorieuse, et l'écrivain qui la tracera dira : « les expéditions lointaines commencées pour la réparation de notre honneur se sont terminées par le triomphe de nos intérêts ».

L'amendement de l'opposition modérée réunit 47 suf-

frages. L'opposition ne comptait que 39 membres; six voix s'étaient donc détachées de la majorité.

IV.

Quelques mois plus tard, l'ordre du jour appelait l'examen du budget.

La discussion générale commença le 6 mai 1864. M. Vuitry venait de répondre à M. Thiers.

Berryer demanda la parole après son discours[1].

Ses premiers mots furent pour relever les attaques dont les défenseurs du gouvernement, commissaires ou députés, avaient coutume de charger le régime parlementaire.

L'émotion que produisirent ses paroles amena de sa part un de ces grands mouvements, qui étaient comme le réveil du lion.

Berryer s'étonnait des reproches qu'on ne cessait d'adresser aux institutions qui avaient régi la France de 1814 à 1851, et comme on leur imputait toutes les révolutions dont le pays avait souffert :

Quelque fâcheuses qu'aient été ces révolutions, quelque trouble qu'elles aient jeté dans les intérêts publics et privés, dit-il, elles n'ont jamais coûté rien qui approche le moins du monde de ce qu'ont coûté à notre malheureuse patrie les désastres qu'a appelés sur elle l'omnipotence des volontés d'un seul homme.

Aussitôt la majorité s'agite, et ses « *très mal* » répondent aux « *très bien* » de l'opposition.

1 Nous devons signaler aussi, parmi les discours de Berryer dans cette session, celui qu'il prononça sur un projet relatif à l'aliénation de terrains et bâtiments militaires. (27 avril 1864). Il défendit contre M. Rouher le principe de l'inaliénabilité de tout immeuble dépendant du domaine de l'État, sans une autorisation législative, et fit rejeter l'article 2 du projet par 134 contre 114.

« C'est une théorie bien vague, fait observer le président, M. de Morny; cela mérite une explication. »

Je n'entrerai pas dans une discussion historique, reprend Berryer, je ne veux pas rappeler dans quel état, à la fin du premier empire, était la France, sa fortune, son commerce, sa marine, son territoire souillé par la présence de l'étranger, appelé deux fois chez nous...

« Par qui? Par qui? » demandent quelques membres.

Appelé par vous, à la suite des coalitions nouées par vos amis! » s'écrie M. Granier de Cassagnac.

« Oui, par la trahison! » ajoute M. Belmontet.

« Je ne croyais pas, continue Berryer, que cette fable de la coalition des armées étrangères amenées en France par la royauté qui nous ramenait la liberté, pût encore être produite. »

Les réclamations recommencent, et l'on entend la voix de M. Rouher disant :

C'est le cortège que la royauté avait en 1814 qui l'a fait périr en 1830.

Cette fois, Berryer éclate :

Quel était donc ce cortège? Qui l'a formé? Qui l'a fait venir? Qui a promené les armées françaises, pour des conquêtes devenues inutiles, dans tous les coins de l'Europe?... Qui donc a suscité l'irritation des peuples? Qui donc a formé cette grande alliance des peuples du Centre et du Nord de l'Europe? Qui donc a porté la guerre jusqu'au fond de la Russie pour être poursuivi jusque dans la capitale? Voilà le malheur, voilà la cause de nos désordres. Eh bien! je dis que ces désordres-là, les désordres de 1814 et de 1815, ont coûté plus cher à la France que les cruelles révolutions que nous avons traversées depuis...

L'explosion surprit la Chambre qui n'avait pas encore

entendu pareil coup de foudre. Un membre, pressé d'en finir, s'écria :

Mais c'est une revue rétrospective que vous faites là.

On n'a pas fait autre chose dans tout le cours de la discussion, réplique Berryer.

C'est vrai, dit le président, on n'a pas fait autre chose, et je l'ai constamment déploré.

M. de Morny prononça alors quelques paroles justes, mais tardives, sur l'inconvénient de ces récriminations entre des gouvernements, qui avaient eu chacun ses malheurs, chacun aussi sa part de gloire et d'honneur. Il préparait déjà l'évolution dans laquelle il aurait voulu engager l'Empire. Il avait vu de près les anciens parlementaires, et tout en demeurant le privilégié du régime nouveau, il lui convenait de garder ou de renouer avec ces hommes illustres des relations dont il sentait le prix.

Berryer rentra dans la discussion du budget, et l'Assemblée se reprit à l'écouter, lorsqu'après avoir fait ressortir l'illusion des calculs sur lesquels reposait l'équilibre financier, il renouvela ses instances en faveur de la paix.

On était à cette époque préoccupé de la lutte inégale que le Danemark soutenait contre l'Allemagne dans les duchés de l'Elbe, et l'étrange attitude du gouvernement impérial se désintéressant des traités qui garantissaient les droits de ce petit État, vieil allié de la France, laissait planer des doutes inquiétants sur les pensées qui couvaient dans la tête de Napoléon III.

La gloire des armes, s'écriait Berryer! Elle a appartenu à tous les temps, à tous les siècles, à tous les gouvernements, et celui de tous que nous avons le droit de plus détester, la Convention, a eu par la guerre une gloire immense, puisqu'elle

a maintenu l'indépendance du territoire français. La gloire ne nous manquera jamais. Mais la paix! la France l'a dans ses mains; c'est de la France seule qu'il dépend de la maintenir en Europe.

Plus la puissance du gouvernement français était grande, plus grande aussi sa responsabilité. Si la guerre venait à s'engager, c'est à lui qu'on l'attribuerait. Pour diminuer les dépenses autant que pour écarter des tentations dangereuses, Berryer demandait la réduction de l'effectif, exprimant, sur ce point, une dissidence amicale avec M. Thiers qui voulait le maintenir.

La Chambre lui était redevenue sympathique, et ses applaudissements saluèrent les derniers mots de l'orateur :

Je finis, en émettant pour mon pays, ces trois vœux qui sont dans mon cœur, et qui doivent être dans le cœur de tout bon Français : la paix, l'ordre dans les finances et la liberté.

V.

Une élection se préparait dans le Midi. Le collège d'Alais était convoqué pour le mois d'août. La ville portait son ancien député, M. de Larcy :

La population s'est levée spontanément et m'a pris au collet, écrivait le candidat à Berryer. Je n'ai pu résister; je me serais cru un lâche et le meurtrier de mon pays[1].

Les catholiques, les libéraux, les républicains modérés s'unissaient pour soutenir M. de Larcy. L'évêque de Nîmes, Mgr Plantier, recommandait, après l'avoir décidé à la poser, sa candidature. Avertis par Berryer, M. Guizot

[1] 8 août 1864.

et M. Jules Favre lui donnèrent leur concours auprès de leurs amis, protestants et démocrates. En revanche, le *Siècle,* fidèle à ses habitudes, refusa le sien, malgré les exhortations d'un des membres de son conseil, M. Durier[1], qui s'en excusait, non sans quelque confusion, auprès de Berryer.

Berryer ne voulut pas que sa voix manquât à son ami. Il écrivit à de M. Larcy une lettre que publièrent, à l'exception des feuilles abstentionnistes, tous les journaux de l'opposition :

Vous complétez votre vie de dévouement éclairé, lui disait-il, en faisant le sacrifice de votre repos, en un temps où il n'y a guère à obtenir que la satisfaction de remplir un devoir de bon citoyen.

Que je serai heureux de nous retrouver côte-à-côte, marchant avec persévérance dans la même voie où nous nous sommes rencontrés si longtemps[2]!...

Le succès, toujours difficile sous le régime du temps, n'était possible que par l'union des forces opposantes. M. de Larcy ne fut pas élu. Berryer s'en affligea, sans regretter la tentative :

Il importe beaucoup, nous écrivait-il, de ne pas se décourager, en considérant le chiffre des majorités conquises par tant de mauvais moyens en faveur des candidats officiels; il faut être convaincu que la puissance du mouvement des minorités rendues à la vie publique doit se développer de plus en plus; enfin, il faut, en montrant qu'une partie notable du pays tourne ses regards vers les amis intelligents et dévoués des libertés publiques, il faut, dis-je, faire plus vivement sentir qu'il est mauvais de s'abstenir[3].

1 Durier (Louis-Émile) 1828-1890, secrétaire général du ministre de la justice (1871), bâtonnier de l'Ordre des avocats (1887-1889).

2 11 août 1864.

3 27 août 1864.

L'initiative que Berryer avait prise, l'appui qu'il avait donné à la candidature de M. de Larcy, étaient un nouveau coup pour les propagateurs de la consigne abstentionniste. On s'en émut à Frohsdorf; un des conseillers du Prince crut devoir adresser à Berryer des représentations. Sa lettre témoignait du peu de confiance qu'avaient dans leur propre système les partisans de l'abstention. Ce qu'il reprochait surtout à Berryer, en lui attribuant, bien à tort, des prétentions personnelles à occuper de lui l'opinion, c'était de publier ses idées; comme si la politique contraire ne pouvait se soutenir que dans le silence, et se sentait vaincue aussitôt que discutée.

La lettre attrista Berryer; il nous la fit lire bien peu de jours après, à Augerville, dans un de ces entretiens où il nous confiait sa pensée. Il nous fit lire aussi sa réponse, expression douce et haute à la fois de la manière dont il avait toujours entendu ses devoirs envers la royauté.

On a dit, peut-être avec quelque raison, écrivait-il, qu'il y a des temps où il est plus difficile de connaître son devoir que de le remplir; mais il est plus certain que dans la vie politique, il y a des diversités de situation qui ne peuvent ni ne doivent imposer à tous les serviteurs d'une même cause l'accomplissement des mêmes devoirs. Le cours des événements que l'on a traversés, la nature et la notoriété des travaux dont la vie a été remplie, les jugements consacrés par l'opinion publique à l'égard de quelques hommes, leur font des conditions d'existence sous lesquelles ils ne subissent pas seuls la responsabilité de leur conduite et de leur langage. Dans de telles positions, le premier et le plus sacré des devoirs d'une conscience honnête, éclairée, attentive, est d'étudier et de *calculer bien sérieusement les conséquences de cette responsabilité reportée sur autrui.* Avec une semblable direction de l'esprit, aussi généreuse que forte, on est dégagé de

la misère des considérations personnelles, et affranchi des faiblesses qui égarent l'intelligence [1].

VI.

Des témoignages plus consolants lui vinrent, à cette époque, de l'autre côté de la Manche. Par une lettre du 14 juillet 1864, lord Brougham [2] adressait à Berryer l'invitation, souvent annoncée et cette fois officielle, de se rendre en Angleterre pour assister au banquet que les membres du barreau britannique désiraient lui offrir « comme témoignage de leur admiration respectueuse du grand orateur et avocat, et de leur reconnaissance de son soutien en tout temps de l'indépendance des vaincus ».

Berryer comptait de nombreuses amitiés dans les rangs des jurisconsultes de l'Angleterre; il s'était particulièrement lié avec deux de leurs plus illustres chefs, lord Lyndhurst [3], ancien chancelier, et lord Brougham.

Lord Lyndhurst était mort depuis peu à l'âge de quatre-vingt-douze ans; mais lord Brougham, quoiqu'ayant dépassé sa quatre-vingt-cinquième année, gardait sa pleine vigueur. Il entretenait avec Berryer une correspondance affectueuse, toute sillonnée des traits de cette humeur originale, brusque, mobile, qui se reflétait dans sa physionomie, dans son éloquence, et presque dans les caractères bizarres et heurtés de son écriture.

Il était fier de présenter Berryer à ses confrères, à ses compatriotes, à ce Parlement dont le député royaliste avait pourtant combattu si souvent la politique. Berryer,

[1] 5 octobre 1864. Copie autographe dans les *papiers de Berryer*.

[2] Brougham (Henri, baron) 1778-1868. Il avait été lord chancelier.

[3] Lyndhurst (John Singleton Copley, baron) 1771-1863, avait été attorney général, lord chief baron de la cour de l'Echiquier, et trois fois lord chancelier.

à son tour, en acceptant l'invitation qui lui était faite, déclarait ne pouvoir ambitionner « un plus noble prix de ses efforts pour tout droit légitime et pour les libertés publiques, » que « l'approbation des jurisconsultes hommes d'État de la libre et monarchique Angleterre [1] ».

Il arriva le 5 novembre à Londres, accompagné du bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, M. Desmarets [2], et de son jeune confrère, M. Gournot [3].

Il fut reçu par lord Brougham dans son hôtel de Grafton-Street. Le soir même plusieurs membres de la Chambre des Lords et du barreau, le duc de Wellington, le marquis de Clanricarde, ancien ambassadeur en Russie, Sir Fitz-Roy Kelly, ancien attorney général, qui le lendemain donnait en son hôtel de Connaught-place un grand dîner en l'honneur de Berryer, fêtaient à la table de lord Brougham la venue de l'orateur français.

Déjà en 1843, lors du voyage de Belgrave-Square, la société anglaise avait accueilli Berryer; elle le combla, dans ce nouveau séjour, de ses attentions et de ses prévenances.

Une affluence nombreuse se pressait pour le voir, le 8 novembre, à la séance de la société des sciences sociales, que présidait lord Brougham. L'attorney général, Sir Roundell Palmer, et, après lui, Sir Fitz-Roy Kelly félicitèrent l'assemblée de l'honneur que lui faisait la présence du plus illustre membre du barreau français, M. Berryer « le premier de tous dans la génération actuelle », dit Sir Fitz-Roy Kelly.

Le lendemain, lord Brougham conduisait son hôte à la Cour du banc de la reine, à Wetsminster. Quand Ber-

1 22 juillet 1864.

2 Desmarets (Ernest-Léon-Joseph) bâtonnier (1864-1866), conseiller d'État (19 septembre — 4 décembre 1870).

3 Gournot (Louis-Achille) 1829-1869. Il avait été secrétaire de la conférence des avocats sous le bâtonnat de Berryer qui l'avait en grande amitié.

ryer parut, les juges et les avocats se levèrent, et le Lord-chief justice, Sir Alexandre Cockburn, s'avançant vers lui, le pria de prendre place à sa droite.

C'était le soir de cette journée, le 9 novembre, qu'avait lieu dans la salle de Middle-Temple le banquet offert par le barreau. Plus de quatre cents convives, avocats et magistrats, s'étaient réunis. Au premier rang, on remarquait le chancelier de l'Echiquier, M. Gladstone.

A cette réunion toute anglaise avait songé à se mêler, nous le savons aujourd'hui, un Français, un exilé, dont la présence eût causé à Berryer une douce émotion. Un petit-fils de Louis-Philippe qui devait, au jour des désastres, révéler son cœur à la France, le duc de Chartres, s'était dit que sa place était à cette solennité ; il avait été au moment de réclamer son inscription sur la liste des convives :

Je pensais, écrivait-il dans une lettre dont Berryer eut communication, que c'était le devoir de tout Français et de tout libéral, de rendre hommage au talent éclatant aussi bien qu'à la conduite politique digne et inébranlable de l'illustre orateur... Bien plus, il me paraissait que celui qui a combattu si énergiquement les décrets du 22 janvier, avait droit de s'attendre à être « cheered » par ses clients [1].

D'autres considérations arrêtèrent ce noble mouvement. Il n'en mérite pas moins d'être livré à l'histoire.

Ce fut l'attorney général qui le premier proposa le toast à Berryer « à la santé de l'illustre citoyen, du patriote éminent, du grand orateur, de cet avocat sans rivaux enfin, dit-il, que nous avons le bonheur de posséder parmi nous dans cette mémorable séance. » Berryer répondit à l'attorney général. Il était ému d'entendre ce magistrat, l'organe de la justice, parler, comme chef du

[1] 13 novembre 1864.

barreau, au nom des avocats, et il faisait observer que telle était le coutume en France « quand les procureurs généraux et les avocats-généraux s'appelaient eux-mêmes les généraux des avocats ».

Puis, relevant les éloges décernés à sa carrière :

Après cinquante ans de travaux, dit-il, j'ai reçu de mes confrères de France un témoignage de fraternelle sympathie. Mais là j'étais au milieu des miens. Près de vous, je ne saurais dire ce que je sens. Si : laissez-moi dire ce que j'éprouve en ce moment; il me semble que c'est la voix de la postérité que j'entends tomber de vos lèvres.

Lord Brougham, répondant au toast que l'attorney général avait également porté en son honneur, fit à son tour l'éloge de Berryer. Il déclara ne le comparer à aucun des orateurs fameux des temps classiques, mais bien à un homme « qui les a tous surpassés, à Erskine l'un des plus grands avocats que le monde ait jamais connu peut-être, et avec lequel l'illustre avocat peut sans crainte soutenir la comparaison ». Chez Berryer, comme chez Erskine, lord Brougham trouvait, à un égal degré, « cette faculté précieuse de conduire une affaire avec une habileté parfaite, comme avec une incomparable éloquence », cette qualité « la première et suprême qualité de l'avocat » de savoir calculer tout ce qui peut servir aux intérêts de son client, en même temps que « ce courage indomptable que ni les rois, ni les tribunaux, ni les juges, ne peuvent fléchir. »

M. Gladstone voulut, lui aussi, rendre hommage à Berryer. Il signala dans la réunion une preuve nouvelle de « l'amitié cordiale et croissante qui unissait les deux grandes nations de France et d'Angleterre » et, se tournant vers l'hôte du barreau, il dit qu'il était « heureux d'offrir à M. Berryer le juste tribut d'admiration que méritaient les actes dont sa vie était remplie ».

Sa personnalité est grande, ajouta-t-il, non seulement par ses actes, mais plus encore par son dévouement aux principes indestructibles qui constituent un barreau libre et indépendant, obligé par les plus hautes considérations de faire entendre la voix de la vérité en toutes circonstances.

Une solennité plus importante devait susciter en l'honneur de Berryer de nouvelles manifestations.

Le banquet annuel, donné à Guildhall par le Lord-maire, avait été fixé au 11 novembre. Berryer y fut invité. Ce n'était plus seulement l'avocat, ainsi que le prétendaient en France les feuilles officieuses, c'était l'homme politique, c'était le grand orateur royaliste qui, comme une puissance, était appelé à cette réunion où devaient paraître, suivant l'usage, les plus hauts personnages de l'Angleterre, les chefs de son gouvernement, et les représentants des gouvernements étrangers.

Comme M. Gladstone, comme lord Granville, comme lord Brougham, comme lord Palmerston, Berryer, à son entrée dans la salle, fut l'objet de chaleureuses acclamations. Après que le Lord-maire eut porté un toast à la reine, le *Premier*, lord Palmerston, vif et alerte, malgré ses quatre-vingts ans [1], prit la parole. Il envisagea d'abord, conformément à l'usage suivi chaque année, la situation politique.

Puis, plaçant à la hauteur d'un évènement politique la présence de l'illustre étranger :

Je vous félicite, Milord-maire, dit le ministre, d'avoir en cette occasion solennelle, parmi la nombreuse assemblée d'hommes distingués assis à votre table, deux personnages aussi éminents dans leur pays respectif par leur puissante intelligence et leur savoir, que par les services qu'ils ont rendus à l'humanité. L'un est notre compatriote, l'autre un des fils

[1] Palmerston (Henry-John Temple, vicomte); né en 1784, il mourut en 1865.

de cette noble nation, de ce grand peuple qu'une courte distance sépare seule de nos rivages. Je crois inutile d'ajouter que le premier auquel je fais allusion, est un homme universellement connu dans cette capitale, comme son nom est dans toutes les bouches; j'ai désigné lord Brougham. A côté de lui vous voyez ici un étranger de la plus haute distinction; vous voyez M. Berryer[1] (*Applaudissements prolongés*); cet homme qui a atteint le point culminant de l'apogée de la gloire dans son pays, cet homme, dont le nom est Européen, sans rivaux dans le barreau, aussi respecté qu'estimé pour la dignité de son caractère, pour l'élévation de son esprit et la noblesse de ses sentiments, qualités indispensables, lorsqu'elles sont jointes, comme en lui, au talent et à l'éloquence, pour faire du caractère d'un avocat et même de tout autre homme un modèle de perfection.

Je suis vraiment heureux, milord maire, que vous ayez l'occasion de rendre hommage au talent et aux capacités intellectuelles du peuple français, en recevant à votre table celui qui est l'un de ses plus dignes représentants comme intelligence, et j'ajouterai comme patriotisme. — J'espère que la visite de cet illustre orateur ajoutera un nouvel anneau à ces liens d'amitié qui doivent nous réunir, et qui, j'en ai l'espoir, unissent vraiment deux nations voisines, toutes deux dignes l'une de l'autre, toutes deux à la tête de la civilisation du monde, et qui, capables qu'elles seraient de se faire le plus grand tort comme ennemies, peuvent, comme amies, se rendre les plus grands services.

Le Lord-maire porta ensuite un toast à M. Berryer, et aux étrangers de distinction présents au banquet. Berryer répondit en ces termes :

Milord-maire, Milords, Mesdames, Messieurs, je voudrais

[1] « Quel digne chef de la magistrature, écrivait M. Forcade, quel chancelier eût été M. Berryer ! Ce regret rêveur ne devait point être déplacé l'autre jour dans la salle de Middle-Temple ou au banquet du lord-maire, lorsque, avec une délicatesse et une justesse de touche vraiment admirables, lord Palmerston traçait un portrait si vrai du caractère politique de M. Berryer. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1864.)

pouvoir vous remercier dignement de la faveur insigne qui m'a été accordée d'être admis dans cette solennelle et majestueuse assemblée. Je ne puis recevoir en ma personne et accepter pour moi-même les paroles bienveillantes et flatteuses que vous venez de faire entendre et qui ont été développées par lord Palmerston, avec une bonne grâce généreuse de la part d'un esprit aussi distingué que le sien, et je ne saurais même vous exprimer mes remerciements qu'en vous disant avec sincérité quelle admiration j'éprouve devant cette fidèle conservation des vieilles coutumes nationales. Heureuse la nation qui sait garder ainsi la tradition des vieux âges, et jusqu'aux usages qui peuvent paraître de peu d'importance, mais qui font revivre les ancêtres par une sorte de coexistence avec les générations qui leur succèdent, antiques souvenirs qui deviennent la base solide des progrès, des améliorations que les temps réclament! Il n'est pas de spectacle qui parle plus haut à l'esprit, qui émeuve plus les cœurs que celui que nous voyons en ce moment, et pour les yeux qui les contemplent, il en est qui seraient bientôt remplis des larmes du regret. Je me livrerais ici à de trop pénibles réflexions, en voyant à la fois maintenus à travers les siècles, dans la personne d'une reine bien aimée, l'autorité royale fidèlement respectée, et respectueuse elle-même de toutes les libertés de la nation, près du trône ce grand corps héréditaire de la Chambre des Lords, où vivent et les dignes héritiers de ceux qui ont jadis fait la gloire de ce pays, et les hommes éminents qui se sont illustrés par les grands services des hautes intelligences, au sein d'une nation éclairée; plus loin, une Chambre des communes, composée d'hommes librement élus, vrais représentants des intérêts et des volontés d'un peuple loyalement et intelligemment interrogé, et cette grande institution municipale dont vous êtes, milord-maire, le digne et respectable chef, et qui, avec une majestueuse autorité et une entière indépendance, maintient les anciens droits et les fiers privilèges de cette antique cité. Ne vous étonnez pas, milord, des impressions pénibles que subit en ce moment celui qui a l'honneur de parler devant vous... Mais je n'oublie pas que je suis en dehors de ma patrie, et je m'arrête. Je vous salue, milords, et je vous remercie.

On se figure avec quel accent furent dites ces paroles[1]. Berryer, dans l'intimité, l'a raconté lui-même :

Je vous dirai, à vous, chère amie, qu'au milieu de cet immense auditoire, j'avais toute la plénitude de ma voix, l'entière liberté de mes gestes, et une grave émotion qui me faisait sentir la dignité de la position qui m'était accordée. Gournot vous fera le récit de tous ces témoignages de haute bienveillance et de flatteuse considération... Il y a eu des *hourrahs* et des *vivats*, où j'étais fort étonné d'entendre retentir mon nom, dans les bouches britanniques[2]!

En revenant à Paris, Berryer trouva une lettre de M. de Montalembert s'associant, comme toujours, aux ovations qui lui étaient faites.

... Maintenant que le bruit des applaudissements de toute l'Angleterre intelligente et libérale s'est un peu calmé autour de vous, laissez-moi venir à mon tour et tout bas vous dire combien j'ai joui de votre triomphe. J'en ai joui d'abord pour vous, parce que l'admiration et la reconnaissance que vous m'inspirez, comme à tant d'autres, se sont de plus en plus transformées en vive et tendre affection pour vous, et que rien de ce qui vous arrive d'heureux ou de malheureux, ne saurait plus m'être indifférent. J'en ai joui ensuite pour la grande cause que vous êtes allé représenter là-bas, la cause de l'*honneur,* de la probité, de la dignité humaine, servie par une parole incomparable. J'en ai joui surtout pour l'Angleterre; car, vous le savez, je suis un anglomane incorrigible, et, malgré tout ce que les Anglais ont fait en ces derniers temps pour me corriger et me dégoûter de mes illusions de jeune homme, je sens que je suis trop vieux pour en chan-

1 « L'émotion interrompait sa voix vibrante, dit encore M. Forcade, lorsqu'il voyait et décrivait en si beaux termes les nobles fruits que la liberté, chez nous encore si peu féconde, a produits en Angleterre. » (*Revue des Deux-Mondes,* 15 novembre 1864).

2 A la vicomtesse de Vaufreland. Londres, 10 novembre 1864.

ger. Jugez donc du bonheur que j'ai éprouvé en les voyant saluer avec un enthousiasme loyal et sincère un homme qui ne les a jamais ni servis, ni flattés. C'est la première fois que cela leur arrive, à ma connaissance. Il n'y avait qu'un Berryer qui pût remporter une pareille victoire![1]...

[1] Lettre du comte de Montalembert à Berryer — 20 novembre 1864. *Papiers de Berryer.*

CHAPITRE XII.

LA GUERRE D'ALLEMAGNE.

Le Procès des *Treize*. — Plaidoirie de Berryer. — Affaire de la famille de Montmorency. — Berryer et M. Dufaure. — La convention du 15 septembre 1864 et l'Encyclique *Quanta Cura*. — Mesures prises par le gouvernement pour empêcher la publication de l'Acte pontifical. — L'écrit de Mgr Dupanloup. — Notes de Berryer sur la question romaine, en vue du débat qui doit s'engager à la Chambre. — La maladie l'empêche d'y prendre part. — Discours de M. Thiers. — Correspondance de Berryer avec lui. — Mort du général de la Moricière. — Douleur de Berryer à cette nouvelle. — Ses lettres. — Obsèques du général à Nantes. — Discours du général Trochu sur sa tombe. — Lettre de Berryer au général Trochu et réponse du général. — Oraison funèbre de la Moricière prononcée dans la cathédrale de Nantes par l'évêque d'Orléans. — La décentralisation. — Lettre de Berryer au comité de Nancy. — Note du comte de Chambord sur la question. — Empressement de Berryer à faire connaître cette note aux hommes politiques. — Session de 1866. — Discours de Berryer sur l'Algérie. — Les origines du conflit entre la Prusse et l'Autriche. — Imminence de la guerre. — Discours de M. Thiers pour conjurer le gouvernement de l'empêcher. — Sa lettre à Berryer. — Discours de l'Empereur à Auxerre. — Sa lettre à M. Drouyn de Lhuis. — La guerre est déclarée entre l'Autriche d'une part et d'autre part la Prusse et l'Italie. — Victoire de Sadowa. — L'Empereur d'Autriche cède la Vénétie à Napoléon III et invoque sa médiation. — Préliminaires de paix. — Les Italiens s'emparent de la Vénétie, sans attendre l'assentiment de la France, et la Prusse conclut la paix avec l'Autriche sans consulter la cabinet des Tuileries. — Dissolution de la Confédération germanique. — La Confédération des États du Nord se forme sous l'autorité de la Prusse à l'exclusion de l'Autriche. — Dithyrambes officiels en l'honneur de Napoléon III. — En réalité les évènements d'Alle-

magne sont la ruine de la politique séculaire de la France et pour elle une défaite morale. — Tristesse de Berryer devant ces résultats. — Élection de Baugé (Maine-et-Loire). — Instances de Berryer auprès de M. de Falloux pour le décider à se présenter. — Les divisions des partis opposants amènent le succès du candidat officiel.

I.

Peu de jours après son retour de Londres, à la fin du mois de novembre 1864, Berryer était appelé par le *Procès des Treize* devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Paris.

Plusieurs membres du parti républicain avaient constitué à Paris, en vue des élections de 1863, un comité qui entretenait avec les départements de nombreuses correspondances.

Ce comité reprit, l'année suivante, ses réunions pour préparer les élections partielles. Le jour du scrutin était proche. Le gouvernement, pressé de couper court à la propagande, fit faire une descente de police au siège du comité, et ordonna des poursuites contre treize de ses membres, commes prévenus d'avoir fait partie d'une association illicite. En réalité le comité comptait plus de treize membres, puisque l'accusation lui reprochait d'avoir dépassé le nombre de vingt. Mais on avait fait un choix, tout comme en 1845 dans l'affaire de l'association de Saint-Louis [1].

Un jugement du tribunal de police correctionnelle, en date du 6 août 1864, condamna les prévenus à cinq cents francs d'amende et aux dépens.

Ils interjetèrent appel devant la Cour impériale.

Les prévenus étaient républicains, quelques-uns hommes de 1848, comme M. Garnier-Pagès, M. Carnot,

[1] V. *Berryer et la Monarchie de juillet*, — p. 453.

M. Corbon[1]; d'autres plus jeunes, destinés à faire figure sous la troisième République, comme M. Floquet, M. Hérold[2], M. Durier, M. Jules Ferry[3], M. Clamageran; plus d'un, arrivé depuis cette époque au pouvoir, devait y oublier les maximes de tolérance et de liberté qu'il avait professées jadis; mais tous alors étaient de feu pour la liberté, et ils prouvaient aux opinions adverses leur esprit de conciliation, en invoquant l'appui de ceux qui les représentaient[4]. Ce n'était pas seulement à des républicains comme MM. Marie, Grévy, Jules Favre, Picard, qu'ils avaient confié leur défense, c'était à des libéraux, à des monarchistes, comme MM. Dufaure, Hébert, Berryer.

En les couvrant de sa parole, Berryer demeurait fidèle à sa politique de tous les temps. On lui avait reproché en 1841 de s'être associé à M. Arago et à M. Odilon-Barrot pour défendre devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire M. Ledru-Rollin et M. Hauréau[5]. Il n'avait fait ce jour-là, comme il le dit, que revendiquer dans la personne d'adversaires les droits communs à tous les partis. Ceux qui blâmaient sa conduite à cette époque, devaient plus tard la justifier en l'imitant. En 1864, l'ancien procureur-général, l'ancien garde des sceaux du gouvernement de juillet, M. Hébert, prenait place, comme Berryer

[1] Corbon (Claude-Anthyme) 1808-1891, représentant du peuple en 1848 et 1871, sénateur inamovible en 1875.

[2] Hérold (Ferdinand) 1828-1882, conseiller d'État (1871), sénateur (1876), et préfet de la Seine (1879).

[3] Ferry (Jules-François-Camille) 1832 + 1893, député en 1869 et de 1876 à 1889, représentant du peuple en 1871, successivement ministre de l'instruction publique et des affaires étrangères, président du conseil (1880-1881, et 1883-1885), sénateur (1891) et président du sénat (1893).

[4] « ... Je viens frapper à la porte qui s'est toujours ouverte au droit violé. Vous êtes un de nos bâtonniers, et plus encore une des plus vivantes images de la liberté. Voulez-vous me faire l'honneur d'accepter ma défense devant la police correctionnelle ? » Lettre de M. Jules Ferry à Berryer, 25 juin 1864. — *Papiers de Berryer.*

[5] V. *Berryer et la Monarchie de juillet*, — p. 312.

et M. Dufaure, à côté d'avocats républicains, pour défendre dans la personne de prévenus, également républicains, les garanties nécessaires à toutes les opinions.

M. Jules Favre avait plaidé seul devant le tribunal de police correctionnelle. Son discours avait eu un tel éclat, que, d'accord avec les inculpés, ses confrères avaient déclaré renoncer à la parole.

Il en fut autrement devant la Cour impériale. Chacun reprit son rôle, et le débat fut agrandi par l'intervention de membres du comité qui n'avaient pas été poursuivis et qui demandaient à l'être.

Berryer plaidait pour M. Jules Ferry, jeune avocat signalé par un récent écrit en faveur de la liberté électorale, et qui, très animé, à cette date, contre la secte radicale, cherchait jusque dans les rangs du parti monarchique des alliés pour la combattre.

Berryer ne dit tout d'abord que quelques mots pour son client, mais avec une telle vigueur que la salle retentit d'applaudissements. M. Dufaure qui lui succéda, déclara que l'émotion, dont la parole de son confrère l'avait pénétré, lui laissait à peine la liberté de parler.

Le procureur-général, M. de Marnas, occupait le siège du ministère public. Il répondit aux plaidoiries, et voulant faire sentir les périls dont le gouvernement était menacé, il en montra la preuve, en désignant le banc de la défense, dans la coalition de ces hommes de la Restauration, de 1830 et de 1848, réunis pour « attaquer la poursuite la mieux établie au point de vue du droit ».

Il avait à peine terminé que Berryer se lève avec impétuosité[1] :

Je prends la parole, dit-il, je l'usurpe; je la prends le premier, parce que j'ai besoin d'expliquer pourquoi je suis ici. Oui,

[1] Chambre des appels de police correctionnelle de la Cour impériale de Paris, audience du 1er décembre 1864.

je vote avec ces Messieurs! Oui, je viens défendre le comité démocratique! Je sais bien que ce comité porte dans son cœur l'idée républicaine à laquelle je suis profondément opposé; ... mais que viennent-ils demander? Dans un pays où le suffrage universel est établi, ils viennent demander la liberté de faire valoir leur opinion. — Eh bien! moi, je suis fils d'un électeur de 1789. Mon père m'a élevé dans la tradition des grands principes, des grandes idées de cette époque, et c'est parce que dès longtemps, et quand régnait le despotisme, mon sage père m'avait fait étudier les travaux de 1789, que j'ai salué avec amour et béni la royauté qui venait rendre à la France le régime constitutionnel. Voilà mon origine. Aujourd'hui, c'est à cause de mon attachement à ces principes constitutionnels, à ces libertés politiques, que je tiens à conserver le peu de garanties, le peu de libertés qui m'appartiennent aux termes mêmes de la constitution actuellement établie...

Et, revendiquant pour tous, à quelque parti qu'ils se rattachent, le droit de faire valoir leurs convictions devant le pays :

Je veux leur liberté, parce qu'elle est la garantie de la mienne.

Mea res agitur paries quum proximus ardet.

Maxime rarement suivie, souvent oubliée de ceux qui l'ont le plus invoquée. Berryer, au déclin de ses jours, pouvait se rendre ce témoignage de n'y avoir jamais manqué :

Je suis vieux; eh bien! j'ai cette satisfaction dans mon cœur et je l'aurai jusqu'au dernier moment, lorsque je m'endormirai dans mon dernier sommeil, que la France a toujours été toute ma pensée. C'est pour cela que j'ai gardé l'indépendance de cette robe avec laquelle je viens ici et que je n'ai jamais désertée; c'est pour cela que je n'ai livré ma parole aux amis que je suis toujours heureux de servir, comme aux ennemis que je ne sais pas repousser, qu'en obéissant aux

élans sincères et vrais de ma conscience, aux claires et manifestes convictions de mon esprit et de mon intelligence. Ce sont ces sentiments que je porte dans la cause, comme je les porte au milieu du Corps législatif. Je veux encore, à mon vieil âge, défendre les idées que je crois salutaires à mon pays en combattant celles que je lui crois nuisibles.

La position bien définie, Berryer entre dans le fond du procès.

De l'aveu du Procureur-général, les comités électoraux avaient jusque-là, sous tous les gouvernements, de 1814 à 1851, librement fonctionné. On voulait modifier cet état de choses, et pour y arriver, on changeait le sens de la loi.

Et dans quelle législation allait-on chercher le point de départ de cette interprétation nouvelle? Dans le code pénal de 1810! A ce moment, sous le second Empire, tous les républicains protestaient contre l'évocation d'une pareille origine. Ils applaudissaient Berryer s'écriant :

... Les lois sont faites pour les temps où on les promulgue. Comment! cette loi de 1810, étrangère à tout ce qui concerne l'exercice des droits politiques, la liberté, l'ordre constitutionnel, vous l'introduisez dans cette discussion... Vous en faites la garantie de vos droits et de vos intérêts dans la société française actuelle... Je dis que faire cela, c'est le renversement de l'honnêteté et de la conscience... Aucun gouvernement ne l'a osé!...

A la fin de son discours, la mémoire encore toute pleine de ce qu'il venait d'observer en Angleterre, Berryer, passait en revue les institutions des pays européens; il mettait dans un douloureux relief la situation de la France.

Messieurs, nous avons été en France, depuis cinquante ans,

les éducateurs de tous les États qui nous environnent. Je ne parle pas de l'Angleterre, son influence n'a jamais dominé sur le continent... laissons les Anglais de côté avec leur bonheur, avec ce magnifique respect qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur histoire, avec la double puissance de la tradition et du progrès, avec leurs vieilles institutions, ces vieilles racines sur lesquelles ils savent enter les ramures verdoyantes et cueillir les fruits savoureux de l'ordre et de la liberté!... Laissons-les, en leur portant envie. Mais ceux qui sont sortis de nous, ceux que nous avons formés, les Belges, les Hollandais, tous les peuples de l'intérieur de l'Allemagne, les Espagnols et même aujourd'hui les Autrichiens, appelez-les tous ici et dites-leur : en France où il y a le suffrage universel, on se demande si les citoyens, avant de se réunir au nombre de quarante mille pour choisir un nom, ont le droit d'en délibérer entre eux. En vérité, cela n'est pas croyable. La France en est-elle arrivée là? Cela fait tomber l'âme de douleur!...

Après ce discours, l'audience ne put continuer. Elle fut renvoyée au lendemain.

La cour confirma le jugement. Mais le retentissement du débat fut un triomphe pour Berryer.

II.

Berryer n'estimait pas d'un moindre intérêt le procès qu'il plaida, dans le cours de l'année suivante [1], pour la famille de Montmorency; revendication du droit de propriété dans son acception la plus haute, la propriété du nom.

Le duc de Montmorency [2], dernier héritier de ce grand nom de Montmorency, était mort le 18 août 1862. Moins de deux ans après son décès, un décret impérial relevait

[1] 13 janvier 1865 en première instance, et 31 juillet en appel.
[2] Montmorency (Anne-Louis-Raoul Victor duc de) 1790-1862.

son titre et créait duc de Montmorency un des neveux du défunt, le comte Adalbert de Talleyrand Périgord. Ce décret ne fut connu qu'au mois d'août 1864; mais le comte Adalbert n'en avait pas attendu la publicité pour s'en prévaloir.

Une assignation, lancée au nom des représentants de la famille de Montmorency, appela M. de Talleyrand devant la première chambre du tribunal de la Seine pour se voir interdire de prendre le nom et les armes de Montmorency. M. Nicolet plaidait pour M. de Talleyrand; M. Dufaure et Berryer pour la famille de Montmorency.

On n'imagine pas à quel labeur se livra Berryer pour préparer cette affaire. Ses visiteurs le trouvaient absorbé dans la lecture de Moreri et des vieux historiens de la noblesse de France; il étudiait avec une passion consciencieuse les origines du nom de Montmorency, cherchant à éclaircir les obscurités des anciennes chroniques, soulevant les hypothèses, les soumettant modestement aux érudits, engageant une correspondance avec un de ses plus savants collègues de l'Institut, M. Paulin Pâris, qui lui répondait avec sa compétence accoutumée, en saisissant cette occasion de lui dire : « depuis quarante ans, je professe un véritable culte pour votre caractère et tout ce qui est *vous*[1]. »

C'est que Berryer portait au plus haut point le respect des grandes races de France; il regardait comme un patrimoine national tout ce qui intéressait leur honneur et leur dignité.

En quels termes il rappelle devant le tribunal les origines des armoiries des Montmorency! Son âme se déploie au milieu de ces souvenirs de la grandeur française[2].

[1] décembre 1864. — *Papiers de Berryer.* Une seconde lettre de M. Paulin Paris, répondant à de nouvelles questions de Berryer, est datée du 1er janvier 1865.

[2] Tribunal de 1re instance de la Seine, 13 janvier 1865.

Au treizième siècle, au mémorable jour de 1214, Mathieu de Montmorency qui eut si grande part à la victoire de Bouvines contre Othon IV, empereur d'Allemagne, présenta à Philippe-Auguste un trophée de douze bannières aux armes impériales.

Quelle scène magnifique! Le roi, qui avait poussé au plus fort de la bataille et s'était jeté vaillamment dans la mêlée, blessé lui-même, voit après la victoire Mathieu de Montmorency, couvert de blessures. Philippe-Auguste, trempant son doigt dans le sang qui s'en échappait avec abondance, fait sur l'écusson du connétable une croix rouge dont les quatre bras seront désormais *cantonnés* avec les douze aigles impériales que Montmorency vient d'enlever à l'ennemi. Voilà la superbe origine des seize alérions conquis aux batailles de Soissons et de Bouvines dont M. Adalbert se veut parer.

Ce sont là des parures héroïques, insignes, nationales, dont nul n'a le droit de disposer, pas plus qu'il n'est permis en France d'aliéner les diamants de la couronne; marques d'honneur chères et sacrées pour la famille à qui elles appartiennent, et dont un étranger ne peut pas être affublé héréditairement, comme en un jour de fête ou de folie, on revêt les costumes et les armures des anciens preux pour s'en faire un brillant ornement dans les mascarades de la cour ou de la ville.

Plus loin, l'orateur retrace les phases diverses par lesquelles a passé le duché de Montmorency : créé en 1551 par la transformation de la baronnie en duché-pairie, éteint et aboli en 1632 à la mort d'Henri de Montmorency, qu'un arrêt du parlement de Toulouse a condamné à monter sur l'échafaud, le duché est érigé de nouveau par Louis XIII en faveur du prince et de la princesse de Condé; puis, en vertu d'une ordonnance de Louis XIV, le nom de Montmorency est affecté au duché de Beaufort, le fils du vainqueur de Rocroy, possesseur de la terre et du duché de Montmorency, ayant obtenu du roi de garder le titre de duc d'Enghien. A ces mots, Berryer interrompt son récit :

A cette époque de 1688, dit-il, il ne reste plus de duc de Montmorency; il y a un duc d'Enghien qui a remplacé le duc de Montmorency. Prétendez-vous à ce titre de duc d'Enghien?... Pour le relever, il faudrait descendre dans les fossés de Vincennes. Le voulez-vous?.

Citons encore cette péroraison dans laquelle Berryer se retrouve avec sa pensée politique, unissant le passé et le présent, sachant intéresser à la cause du plus ancien nom de la vieille France les gloires de la France nouvelle.

Nul droit ne protège l'envahissement de l'un des plus grands et des plus glorieux noms de notre histoire nationale. La tentative aujourd'hui faite n'alarme pas seulement les fils de toutes les familles de notre vieille noblesse française; elle est un légitime sujet d'inquiétude pour les survivants et les héritiers des grands noms anoblis par l'éclat immortel des victoires remportées en notre âge. Bellune, Montebello, Istrie, Albufera, Reggio, Eckmul, Tarente et tant d'autres, et Malakoff et Magenta...

Je me sens pour eux l'indignation d'une fierté jalouse, et en cet instant se remuent dans ma mémoire les beaux vers d'Auguste à Cinna :

Oses-tu bien penser que les Serviliens,
Les Cosses, les Métèls, les Paules, les Fabiens
Et tant d'autres enfin, de qui les grands courages
Des héros de leur sang sont les vives images,
Quittent le noble orgueil d'un sang si glorieux,
Jusqu'à pouvoir souffrir...

Souffrir.... l'usurpation de leur bien le plus cher! Non, Messieurs, vous ne consacrerez pas une telle usurpation.

Le tribunal de première instance et, après lui la cour impériale[1], se déclarèrent incompétents, le décret qui avait conféré le titre de duc de Montmorency, échappant,

[1] Jugement du 3 février et arrêt du 8 août 1865.

comme acte de la puissance souveraine, à l'autorité judiciaire. Mais deux choses résultèrent de l'arrêt de la cour; la première que le comte de Talleyrand, en revendiquant le titre de duc de Montmorency, ne prétendait pas au nom de Montmorency, la seconde que le décret du 14 mai 1864, n'ayant pas, avec le titre, mentionné les armoiries, n'avait point donné à l'impétrant le droit de les porter.

III.

Le 15 septembre 1864, le cabinet des Tuileries avait passé avec le cabinet de Turin une convention relative à la situation des États pontificaux. Cette convention ne fut insérée au *Moniteur* que le 10 octobre. La nouvelle fut une surprise pour la France, comme l'avait été en 1861 l'annonce des traités de commerce.

Aux termes de cet arrangement, l'Italie, dont la capitale allait être transférée à Florence, s'engageait à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur, qui serait dirigée contre lui. La France retirerait graduellement ses troupes des États pontificaux dans un délai de deux ans au plus; le Saint-Père pourrait former une armée à la condition qu'elle ne devînt pas une menace pour l'Italie.

Le trait saillant de la convention du 15 septembre, c'était que le principal intéressé n'y figurait pas. On disposait du Pape sans le Pape, et la puissance avec laquelle le gouvernement français prétendait concerter les moyens de garantir la sécurité du saint Père était précisément celle qui l'avait jusque-là mise en péril.

Le Saint Siège ne fit contre le traité aucune manifestation. Mais, peu de temps après sa publication, le 8 décembre 1864, parut l'encyclique *Quanta Cura*, accompagnée

du *Syllabus*, résumant les erreurs contemporaines que la Papauté, dans des actes antérieurs, avait condamnées.

La Convention du 15 septembre, fixant d'avance la date de l'abandon de Rome par les troupes françaises, avait inquiété les catholiques; l'Encyclique, livrée aux interprétations passionnées et contradictoires des journaux et des cercles, pouvait les troubler. Poussé et devancé par les feuilles de gauche qui dénonçaient le document pontifical comme une attaque aux principes de la société moderne, le gouvernement le déclara lui-même « contraire à nos institutions fondamentales », et traduisit devant le Conseil d'État les évêques qui en avaient donné lecture dans leurs cathédrales. Contre ces commentaires et ces prohibitions s'élevèrent les protestations de l'Épiscopat. La plus décisive fut l'écrit de l'évêque d'Orléans intitulé : la *Convention du 15 septembre et l'Encyclique.* Interprétation exacte et véridique des actes du Saint-Siège, cet écrit valut à Mgr Dupanloup les félicitations solennelles du Pape.

La question devait venir devant les Chambres. Berryer s'y préparait. Il avait amassé les notes, les documents, les arguments, sur la politique du gouvernement, sur la Convention du 15 septembre, et sur ces grands problèmes des rapports de l'Église et de l'État, du pouvoir temporel et de la liberté religieuse, que soulevaient à la fois les événements, les actes officiels et les amendements des députés de la gauche.

Quand on a vu par d'autres exemples ce que quelques mots, jetés par lui sur le papier, devenaient à la tribune sous l'inspiration du moment, on regrette amèrement que Berryer n'ait pu donner suite à son dessein.

Sur la question romaine il engageait ainsi le débat.

(Vous avez voulu) affranchir l'Italie de la domination autrichienne. — L'Autriche en garde la clef.

Volontés dictées — méprisées — N'étiez-vous pas assez fort pour les soutenir? Il ne fallait qu'un mot. Quand la dernière violation sera consommée... Quand (vous) serez loin, reviendrez-vous pour imposer ces volontés méprisées?

Quelles ont été vos volontés? Comment déclarées? C'est vous qui renversez la Papauté, non de vos propres mains — pourquoi pas, si la Papauté est de trop dans le monde? — mais par la main de celui que vous avez armé, en lui disant de ne pas se servir des armes que vous lui avez données. — Politique qui se dit fière et qui s'humilie.

Rappelant la conduite tenue en 1832 par le gouvernement de juillet.

Ancône — 1832 — Lorsqu'à la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Bologne, un corps de troupes françaises fut envoyé pour occuper Ancône, ce fut un acte de politique nationale qui dut être applaudi dans la France catholique, parce que c'était, disait-on, soustraire la Papauté à l'influence dominante d'une puissance étrangère. Allez-vous aujourd'hui la livrer à la domination, non d'une puissance protectrice, mais d'une puissance ennemie !

Faites pour le saint Père ce que vous faites pour Maximilien — une armée mixte —. Vous l'avez dépossédé et mis en péril.

Berryer arrivait ensuite aux attaques et aux prohibitions dirigées contre l'Encyclique.

Et d'abord il faisait sa profession de foi :

Oui, je suis de l'Église catholique, apostolique et romaine. J'ai été élevé dans son sein, et j'ai fait, comme citoyen, de ses enseignements la règle de mes opinions et de ma conduite.

Il s'élevait contre l'exhumation des lois de l'ancien régime, appliquées à l'Église dans les temps présents.

On oublie, on méconnait que de tout ce qui a motivé les

luttes du passé, il ne reste rien aujourd'hui que des craintes exagérées, presque ridicules, dans l'état nouveau de la société. Pour les affaires de l'Église, il n'y a plus aujourd'hui qu'une liberté, la liberté des cultes fondée sur la liberté de conscience.

... On craint pour les libertés de l'Église gallicane; on en fait grand bruit. Ceux qui prononcent le nom se sont-ils bien instruits de ce qu'est la chose pour en occuper ainsi la France en 1865?

Dans quelle société n'excommunie-t-on pas qui viole les lois de la société? N'excommuniez-vous pas qui viole les lois de l'État, par la réclusion, la déportation ou la mort?... Les vrais ennemis de l'Église sont les doctrines excessives contre lesquelles elle lutte par des principes que vous ne pouvez méconnaître.

Puis, faisant allusion aux déclamations des républicains du *Siècle* et de *l'Opinion nationale* contre la Papauté, Berryer continue :

Gueroult[1] veut que le catholicisme, averti par les événements, fasse alliance avec la liberté moderne.

Vains mots!! C'est lui (le catholicisme) qui a fait la liberté dans le monde.

Est-ce qu'il ne s'accorde pas avec toutes les conditions des sociétés qui respectent les lois morales?

Discours (de Gueroult) — à l'appui d'un amendement qui demande le respect de la liberté de conscience, de la liberté de discussion en matière religieuse et philosophique, — tout entier pour réclamer des entraves à toutes les libertés, liberté des pères de famille, liberté de l'enseignement, liberté des instructions pastorales, même quand il y a unanimité de l'Épiscopat.

La liberté de conscience n'est que le libre exercice du culte; il ne s'agit pas seulement du for intérieur, de la pensée intime, sanctuaire impénétrable; il s'agit de liberté active, pratique. Li-

[1] Guéroult (Adolphe) 1810-1872, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*, député de 1863 à 1869.

berté en action, en matière religieuse, se manifeste par le culte extérieur.

... On veut l'exécution des lois; on oublie la plus solennelle. Le Concordat, religion romaine.

Berryer aborde la question du budget des cultes.

Édifices religieux, palais épiscopaux, séminaires, traitements, dette, fondation de nos pères. Mirabeau. Nation propriétaire des biens du clergé, mais sous la condition *inviolable* d'en remplir les charges.

Il n'y a pas de dette plus sacrée que les frais du culte, l'entretien des temples, les aumônes des pauvres. *Vrais amis* de la liberté, *amis* de la justice.

Enfin, relevant ces mots d'ultramontanisme, de gallicanisme, « mots qui peuvent frapper les imaginations peu éclairées, soulever des haines aveugles... » Berryer écrit ces paroles qui, développées avec son accent pathétique, eussent ému l'auditoire :

Nous sommes ultramontains dans le sens le plus général de ce mot. Nous appartenons dans l'ordre spirituel à l'Église dont l'Évêque de Rome est le chef. La Papauté est le lien de toute la société catholique dans le monde. Ses malheurs, ses dangers, les persécutions auxquelles elle est en butte, resserrent nos rapports et éveillent notre tendresse. Plus l'autorité du Saint-Siège est attaquée, plus les fils de l'Église, ceux qu'on appelle ses fils aînés, s'émeuvent et s'alarment et protestent... Attachement au Pape s'accroît par les persécutions.

Préoccupé de ce grand sujet, Berryer n'y pensait pas sans anxiété; il craignait toujours de demeurer au-dessous. « Je suis devant ces questions le plus timide des hommes », disait-il en 1850 à l'Assemblée Législative, en défendant l'autorité de l'Épiscopat contre les propositions de la gauche. C'était la vérité. Déjà en 1845, il avait dit

au P. de Ravignan, en lui promettant de parler pour la liberté des ordres religieux : « Je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause[1] ».

Il y avait toujours en lui quelque chose de cette impression; on en retrouvait la trace dans ses conversations où, ramenant sans cesse l'idée de ce débat, il se montrait à la fois soucieux et effrayé du devoir qu'il entrevoyait. Sa santé à cette époque était altérée. Il ne voulait parler sur une si grave matière qu'avec l'intégrité de ses forces, et, les sentant atteintes, il préféra ne point paraître à la Chambre.

Si j'ai quitté l'Assemblée, écrivait-il d'Augerville, c'est avec regret, mais avec le sentiment que je n'étais pas en état de faire et dire ce que mes amis auraient souhaité. Isabelle[2] m'appelle avec un accent bien affectueux, sous l'inspiration de nos amis Larcy, Waslh, Lacombe, qu'elle a rencontrés à l'issue de la séance. Je ne peux pas penser à faire une course inutile. Je désire que mes amis comprennent qu'il faut que je sois moralement et physiquement plus maître de moi pour obéir à ce que leur confiance me demanderait. Je ne dis pas que j'ai par le passé payé ma dette; je sais à quoi et à qui je me dois jusqu'à mon dernier soupir; mais, pour m'acquitter envers des intérêts chers et sacrés, si mon cœur leur reste dévoué, il faut que mes forces ne soient pas insuffisantes à les servir[3].

Le premier rôle dans ce débat appartint à M. Thiers. Il était révolté contre la politique du gouvernement. Enchanté d'un article que M. de Falloux venait de publier dans le *Correspondant* sur la *Convention du 15 septembre :*

C'est excellent, c'est parfaitement vrai, nous disait-il quelque temps avant l'ouverture de la session; faites-lui bien mes félicitations. Nous verrons au Corps Législatif. Ah! la lutte sera

1 *V. Berryer et la monarchie de juillet*, p. 443.
2 La baronne Laurenceau, nièce de M. Hyde de Neuville.
3 A Mme la Vicomtesse de Vaufreland, 14 avril 1865.

terrible. J'espère amener la gauche à se tenir à l'écart; elle ne peut pas prendre parti pour le gouvernement. Il faut laisser ce rôle à Havin et à Guéroult. Quant à nous, nous attaquerons la question, et on verra ce que le gouvernement pourra répondre. Au fond, il n'a qu'une politique, flatter la démagogie, pas autre chose. Et les catholiques, que pensent-ils? Il faut qu'ils fassent beaucoup de bruit. Il n'y a plus rien à ménager.

M. Thiers soutint l'amendement proposé par M. Kolb-Bernard au paragraphe de l'adresse relatif à la question romaine; pendant deux jours, il captiva la Chambre, associant dans la même cause avec une lucidité, une richesse de vues, un art merveilleux, l'indépendance temporelle du Saint-Siège, la liberté de conscience, le droit européen et l'influence française.

Berryer lui écrivit aussitôt pour le féliciter :

J'admire avec quelle autorité de raison, d'expérience, de sagesse politique, en luttant à la fois contre les tyrannies, ou plutôt contre les aveuglements du jacobinisme et du césarisme, vous avez défendu pour la France l'honneur et les intérêts nationaux, pour l'Europe entière les principes sacrés du droit et de la liberté. Je regrette que mon absence m'ait privé de vous entendre, mais je ne regrette point d'avoir perdu l'occasion de répondre aux redites qui vous auront été opposées hier. Qu'aurais-je ajouté à la puissante énergie de votre discussion? Le résultat du vote est inévitable. La faiblesse et l'imprévoyance de l'Assemblée se seront réfugiées dans la *liberté d'action* que le gouvernement se réserve et dont il ne sait et ne saura que faire.

Nous vivrons assez pour voir se réaliser vos redoutables prévisions. A peine faudra-t-il attendre le terme fixé par la Convention du 15 septembre. On livre lâchement l'avenir de la France et la paix du monde à des périls certains : l'ambition de la Prusse, la concentration des autres puissances allemandes, les aspirations passionnées de l'unitarisme italien, notre responsabilité envers toutes les nations de la chûte du Saint-

Siège! Rome n'appartient pas aux Romains, mais à tous les catholiques de l'univers... Je garde cependant ma foi dans les promesses divines, et je reste avec vous monarchique et libéral[1].

M. Thiers répondit à Berryer :

Mon cher collègue et ami,

Je suis bien charmé de votre suffrage, et bien heureux de me trouver d'accord avec vous sur ces grands intérêts. Du reste, ce n'est pas chose nouvelle; car, dans des positions si absolument différentes, nous pouvons nous honorer, vous et moi, d'avoir pensé de même sur tous les sujets et d'avoir toujours uni dans nos convictions et notre conduite les principes d'ordre et de liberté.

Soignez-vous bien, et revenez nous joindre et nous apporter le concours si précieux de votre puissante voix.

IV.

Six mois plus tard, un grand deuil frappait la France et l'Église. Le général de la Moricière, seul alors en son château de Prouzel[2], était enlevé, en quelques heures, dans la nuit du 18 septembre 1865. Atteint au cœur d'une douleur subite, il faisait aussitôt appeler le Curé de sa paroisse, et mourait le crucifix à la main. Il n'avait que 59 ans. Chose triste à dire! le mal qui l'emportait datait du 2 décembre. Il en avait contracté le germe dans l'humidité de la prison de Ham[3], où l'avait fait enfermer, en expiation de sa gloire, l'auteur du coup d'État. Cette fin mélancolique, au fond d'une retraite solitaire, du héros qui avait tant de fois bravé la mort

[1] Pâques, 16 avril 1865. *Papiers de Berryer.*

[2] Le château de Prouzel est situé près d'Amiens, dans le département de la Somme.

[3] *Le général de la Moricière.* — Sa vie militaire, politique et religieuse, par E. Keller, II, — p. 180.

sur les champs de bataille, était faite pour affliger tous les honnêtes gens. Berryer en fut consterné. Il avait immédiatement transmis l'expression de son chagrin à M[me] la comtesse d'Auberville, belle-mère du général. Il sentait le besoin de l'épancher dans le cœur de ses amis.

Cette mort est un malheur public, écrivait-il à l'un d'eux[1]; pour moi, c'est la douloureuse perte d'une amitié que j'étais fier d'avoir obtenue. Je regrette avec émotion l'homme intelligent, loyal, courageux que je me complaisais à aimer et sur qui je reposais avec confiance mon espoir d'un meilleur avenir pour notre pays. Dieu veuille que les événements ne rendent pas nos regrets plus amers! Je suis fort touché du discours que le général Trochu a prononcé.

Et, après une plainte véhémente sur l'absence « des compagnons d'armes, des anciens camarades qui, mieux que personne, connaissaient les hautes qualités d'esprit et de cœur de la Moricière ».

Honneur à celui-là! continuait Berryer en parlant du général Trochu. Sa présence et son langage me font espérer que le pur patriotisme de la Moricière revivra et nous viendra en aide dans la personne de celui qui l'a dignement loué.

La dépouille mortelle du général fut transférée à Nantes. Tout le clergé de la ville était à la gare pour la recevoir. Dans l'immense assistance qui remplissait la cathédrale, au milieu des zouaves pontificaux, accourus pour accompagner leur chef, à côté de M. de Corcelle, de M. Keller, de M. Lanjuinais, du comte de Quatrebarbes, se montrait le général Trochu, et avec lui, ajoutons-le, noblement fidèles, eux aussi, à leur compagnon d'armes, les généraux de la Motte-Rouge et Neumayer[2].

1 Augerville, 22 septembre 1865. — A M. H. de Lacombe.
2 *Vie de M[gr] Jacquemet*, par l'abbé Victor Martin, — p. 509.

L'inhumation se fit à Saint-Philbert de Grandlieu; ce fut là que le général Trochu rendit hommage au glorieux défunt.

Berryer tint à lui faire savoir à lui-même combien il honorait sa conduite.

Je veux vous remercier, lui écrivit-il, de nous avoir fait entendre ces grandes pensées, ces sentiments généreux, ce noble langage, qui retentissent si rarement aujourd'hui en France. Je vous remercie, pour l'honneur de notre pays, pour l'honneur de l'armée que vous avez vengée des lâchetés politiques qui ont retenu loin de ses funérailles un trop grand nombre des anciens compagnons d'armes du brave et loyal la Moricière[1].

Le général Trochu fut sensible à ce témoignage :

Votre lettre, répondit-il à Berryer, m'a profondément touché et elle m'honore au plus haut point. J'ai rempli un devoir avec des convictions et une simplicité qui ne m'autorisaient pas à prétendre aux précieuses marques d'estime et de sympathie qu'il m'a values. Celle qui me vient de vous m'est chère entre toutes, et j'en demeure sincèrement reconnaissant[2].

Mgr Jaquemet voulut qu'un hommage plus solennel encore fût rendu à la Moricière. Il demanda à l'évêque d'Orléans de venir à Nantes prononcer l'oraison funèbre du général.

Berryer se rendit à la solennité. Le général le Flô, le général Neumayer, le comte de Mérode, M. de Kerdrel, le duc de Fitz-James, M. de Falloux, M. de Quatrebarbes étaient là. On se montrait avec attendrissement dans l'assistance les deux filles de la Moricière, qu'avait accompagnées leur grand'mère, Mme d'Auberville. Mgr Du-

1 1er septembre 1865 — copie dans les *Papiers de Berryer*.
2 1er octobre 1865.

panloup célébra d'autant mieux les qualités du héros qu'il les avait lui-même, la flamme, l'impétuosité, l'élan généreux, le dévouement poussé jusqu'au sacrifice. C'était un athlète de l'Église glorifiant le guerrier de la France et de la Croix.

Aux premiers mots de l'orateur, Berryer fondit en larmes. L'émotion qu'il ne pouvait contenir ajoutait au pathétique de cette scène.

V.

« Notre cause, qui est celle de tous les ouvriers, fera son chemin... désormais attachée à votre illustre nom », avaient écrit en 1862 les ouvriers typographes à Berryer.

Moins de deux ans après leur procès, le 25 mai 1864, la loi des coalitions était votée. Elle reconnaissait comme un droit ce que le Code avait jusque-là puni comme un délit.

Mais cette loi était incomplète. Pour être logique et bienfaisante, elle eût réclamé une loi parallèle des associations.

Berryer, toujours occupé des questions relatives à la classe ouvrière, ne s'y trompait pas. Les grèves devenues licites, il n'en mit que plus de fermeté à en détourner les ouvriers dont il avait été le défenseur. Un industriel, M. Jean Leclaire [1], qui avait, l'un des premiers, associé ses ouvriers à ses bénéfices, lui ayant soumis les règlements établis dans sa maison, Berryer lui répondit :

[1] M. Jean Leclaire était entrepreneur de peinture en bâtiment. Sur son établissement, qui datait de 1842, on peut lire un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1870 par M. Paul Leroy-Beaulieu, sous ce titre : la *Question ouvrière*. V. aussi un article du *Journal des Débats* du 30 octobre 1893, à propos de l'inauguration de la rue Jean-Leclaire (quartier des Épinettes). inauguration célébrée par les ouvriers de cet homme de bien.

Je ne peux que vous féliciter de l'utile exemple que vous donnez, et j'honore profondément les sentiments qui vous ont inspiré. Ce n'est point par le funeste droit de se mettre en grève, que les classes ouvrières atteindront le bien-être et la dignité d'existence auxquels elles ont droit. La grève, toujours inévitablement concertée, porte de graves préjudices aux consommateurs, au commerce, aux patrons, aux ouvriers eux-mêmes, et menace la paix et l'ordre publics. L'esprit d'association peut seul éloigner ces maux, et partant l'association des travailleurs avec ceux qui réclament le travail. Les conditions de ce travail et le libre règlement des salaires, avec une participation pour les ouvriers dans les bénéfices des patrons, introduiront entre eux une communauté d'intérêts et d'heureux et honorables liens de patronage qui doivent préserver les hommes de labeur des faiblesses et des dangers du triste individualisme auquel la législation moderne a réduit cette grande classe de la nation[1].

La question de décentralisation était étroitement liée à la question d'association. Il y avait longtemps que Royer-Collard avait dit :

La Révolution n'a laissé debout que les individus. La dictature qui l'a terminée a couronné, sous ce rapport, son ouvrage; elle a détruit, pour ainsi dire, jusqu'à l'association physique de la Commune... De la société en poussière est sortie la centralisation... C'est ainsi que nous sommes devenus un peuple d'administrés.

En dehors des régions officielles, les esprits se tournaient de plus en plus vers cet ordre de préoccupations. Il était bien évident que, si des institutions locales avaient armé et groupé les citoyens, ni les révolutions, ni les coups d'État n'auraient eu en France si promptement raison des populations. Combattues avec une égale passion par les apôtres du césarisme et du radicalisme, les

[1] 17 août 1865.

idées de liberté, d'association, de décentralisation, inséparables les unes des autres, réunissaient sur un terrain commun les libéraux et les modérés de tous les partis. Un comité d'études, dans lequel se rencontraient des hommes d'opinions, de conditions et de professions diverses, s'était formé à Nancy pour approfondir ces graves problèmes. Il avait résumé ses conclusions dans un projet qui reconstituait à la fois la commune, le canton, le département. Monarchistes, républicains, libéraux de toutes nuances, avaient adhéré, sous réserve des dissidences partielles, aux principes généraux de ce projet. M. Guizot, M. Odilon Barrot, M. Daru, M. de Falloux, M. Jules Favre, le duc et le prince de Broglie, M. de Montalembert, M. de Melun, M. Pelletan, M. de Larcy, M. Jules Ferry, M. Jules Simon, bien d'autres noms, jusque-là divisés, s'accordaient dans la même approbation. C'était l'union libérale rendue visible.

Berryer fut un des signataires. Les principes qui avaient inspiré ses plaidoiries pour les ouvriers, les vues qu'il entretenait sur les conditions d'une loi électorale sincère, se retrouvaient dans sa lettre au comité de Nancy.

... Dans ce pays, écrivait-il, la succession rapide et violente des révolutions a anéanti les institutions qui s'y étaient enracinées, développées et modifiées, durant quatorze siècles, suivant le besoin des temps.

La chaîne des traditions a été brisée; toutes les croyances sont ébranlées, les dévouements énervés ou trahis; tout lien des intelligences est rompu. Désormais sans expérience, elles sont le jouet de la lutte des théories les plus diverses et les plus téméraires; l'esprit de communauté, l'esprit social n'inspire plus les conduites, et le vrai patriotisme, culte généreux du bien public, est traité de chimère ou de duperie...

Interroger le suffrage universel d'un peuple tombé en cet état, c'est faire appel à l'indifférence publique, aux rancunes

privées, aux cupidités jalouses, à toutes les passions égoïstes; c'est demander les forces de la raison et de l'opinion publique aux faiblesses d'un individualisme inquiet et soumis à des commandements qui ne sont pas dictés par l'intérêt général.

Vous cherchez des remèdes à d'aussi grands maux, et vous avez raison de penser que, pour essayer de rendre la vie à l'esprit national, il faut reconstituer dans leur légitime autorité et dans leur nécessaire indépendance les établissements générateurs de toute société durable : la famille, la commune, les agrégations de municipalités dans les grandes divisions territoriales dont le faisceau est l'unité même de l'État. Unir à tous ces degrés les citoyens dans l'étude et le gouvernement des intérêts locaux, c'est les former à la connaissance et les disposer au service des intérêts généraux de la nation[1]...

Berryer avait eu la satisfaction de lire une lettre écrite sur ce sujet par le comte de Chambord lui-même. Le Prince s'était depuis plusieurs années occupé de la question de décentralisation. Dès le 14 novembre 1862, il en avait recommandé l'étude à ses amis, en leur faisant sagement observer qu'il était nécessaire, pour préparer le mouvement, d'agir d'abord sur l'opinion.

La décentralisation, telle que la concevait le comte de Chambord, en mettant à la portée de chacun les occasions d'être utile, selon ses facultés, dans l'administration des intérêts communs, devait, suivant ses expressions, « entretenir par un concours incessant l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans des carrières constamment ouvertes à tous, et arriver ainsi à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus. »

Quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos

[1] 3 juin 1865. — Projet de décentralisation, Nancy 1865.

mœurs et les faits contemporains, disait le Prince, pour établir à la longue au milieu de nous *une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques?*

Berryer s'était empressé de propager les réflexions du comte de Chambord; il les avait envoyées à M. Odilon Barrot dont il connaissait les vues sur la décentralisation.

Je vous remercie de la communication que vous voulez bien me faire, lui répondait M. Odilon Barrot; aviez-vous besoin de me demander mon avis sur les réflexions si justes et si sagement libérales contenues dans la Note que vous m'avez adressée? Elles sont trop conformes aux opinions que j'ai récemment essayé de développer pour qu'il soit nécessaire de faire à cet égard une nouvelle profession de foi... Essayez de reconstituer dans cette société nivelée une classe qui serve de ralliement dans les grandes crises, qui ait des traditions et qui puisse défendre quelque chose. Cette classe, comme l'indique très bien la Note, ne peut se constituer que par les services rendus et par les influences que ces services forment dans nos villes et nos campagnes. Mais le seul cadre où ces influences puissent se former sont des institutions municipales libres[1]...

VI.

Toujours inquiet des dangers que la politique impériale faisait courir à la fortune publique, Berryer, dans la session de 1866, revint sur les questions financières. On signala de lui en particulier un puissant discours sur la nécessité d'appliquer rigoureusement la loi de l'amortissement[2].

1 12 février 1863.
2 13 mars 1866.

Il parla aussi sur l'Algérie.

L'Empereur avait fait en 1865 un voyage en Algérie; il avait antérieurement, dans une lettre au maréchal Pélissier, émis sur cette colonie, qualifiée par lui de « royaume arabe », des théories dont s'étaient inquiétés les colons. Ils envoyèrent des délégués à Paris. Ceux-ci vinrent trouver Berryer. Ils n'avaient pas ses opinions politiques; mais ils se présentaient à lui, comme des clients confiants dans sa parole. Berryer connaissait bien leur cause et l'avait souvent défendue dans les Chambres.

Pourtant, une fois en séance, il hésitait à intervenir; il fallut en quelque sorte que M. Lanjuinais le fît lever de son banc, en exprimant tout haut la crainte qu'il ne renonçât à son intention de traiter la question. Berryer aussitôt demanda la parole.

Il avait déposé au projet d'adresse un amendement ainsi conçu :

L'honneur et l'intérêt de la France réclament l'affermissement et le développement de la colonisation.

L'amendement, on le savait d'avance, ne serait pas adopté. Mais on se flattait que les considérations dont l'orateur l'aurait accompagné, éveilleraient l'opinion publique et feraient réfléchir l'Empereur.

Rappelant que la colonisation avait été « la pensée dominante, la pensée civilisatrice de la France victorieuse et conquérante », qu'elle avait inspiré les hommes de guerre dont il se plaisait à invoquer les noms, le maréchal Bugeaud, le maréchal Pélissier, le duc d'Aumale, le maréchal de Mac-Mahon, Berryer s'élevait contre la nouvelle idée qui s'était fait jour dans le gouvernement de l'Algérie. Le système de faveur et de confiance que l'on annonçait envers les Arabes n'était qu'un

rêve, « rêve brillant mais plein de dangers » qui ne pouvait qu'enhardir les indigènes et leur donner l'impression de la faiblesse de la France. Non pas qu'on réclamât contre eux la violence; Berryer en repoussait bien haut l'idée; mais, pour saisir l'esprit de l'Arabe, il ne voyait que les exemples donnés par les colons, la culture, l'élevage, les progrès accomplis, le développement ferme et suivi d'une colonisation qui fît comprendre aux populations « les bénéfices que la présence des Français sur leur territoite pouvait leur procurer ».

Berryer faisait d'ailleurs entre ces populations une distinction qu'avait paru omettre l'impérial propagateur du système nouveau. A côté des Arabes, il y avait une population ancienne, que les Arabes avaient écrasée, les Berbères, les Kabyles, ceux-ci sortant « des races formées par une première civilisation, par les Romains, dont ils ontgardé les habitudes commerciales jusqu'à ce jour, » sortant aussi « des races formées par les enseignements de cette magnifique Église d'Afrique qui compte tant d'évêques, et où de si admirables prédications ont été répandues par les plus illustres génies »; race agricole, industrieuse, n'habitant que sous la tente, « trouvant dans nos lois, dans nos mœurs, dans nos institutions, de grandes homogénéités avec les sentiments qui nous animent ».

Ce sont ceux-là, disait Berryer, qu'il faut nous concilier.

L'orateur mettait en regard de ces peuplades l'Arabe irréconciliable, tant qu'il gardera sa foi, et ne voulant pas l'abandonner, parce qu'elle fait sa vie de liberté, sa vie de rapines et de pillage.

Jamais l'Arabe ne sera un Français. Il sera toujours l'ennemi, l'ennemi incessant, se reposant un moment quand il est effrayé

par le développement de nos forces, puis reprenant son élan et disant : « Qu'ai-je à craindre? Si je suis vaincu dans mes premiers efforts, je me réfugie au désert; l'espace est là qui protègera mon cheval et moi avec lui; mais, quant au Français, si je suis vainqueur, la mer est là qui l'absorbera!... » Voilà le serment des Arabes[1].

VII.

De graves événements se préparaient en Allemagne. L'Autriche et la Prusse étaient à la veille d'entrer en guerre. Leur querelle présente était la suite d'une mauvaise action faite en commun.

C'était l'affaire des duchés de l'Elbe qui les mettait aux prises. Sous prétexte que le Danemark avait manqué à ses obligations fédérales envers le Holstein, l'Autriche et la Prusse avaient envahi ce duché, occupé le Sleswig et réduit, malgré son héroïque résistance, le Danemark, abandonné de l'Europe, à signer le traité de Vienne (30 octobre 1864) qui cédait à l'Allemagne le Holstein, le Lauenbourg et le Sleswig avec les îles qui en dépendaient.

Les deux puissances, se substituant aux troupes de la confédération germanique, avaient gardé les duchés à titre provisoire, mais chacune avec des intentions différentes; l'Autriche, voulant rendre le Holstein au duc d'Augustenbourg, laissait aux populations du territoire qu'elle occupait toute liberté de manifestations en faveur de ce prince, tandis que la Prusse, qui entendait garder le Sleswig, étouffait la voix de ses habitants. La convention de Gastein, passée le 20 août 1865 entre les deux complices, ne fut qu'une trêve apparente à leurs dissentiments.

[1] Séance du 5 mars 1866. *Œuvres de Berryer*, V, p. 391 et suiv.

Au mois de novembre suivant, M. de Bismarck, alors peu connu, s'était rendu auprès de l'Empereur à Biarritz. Son voyage rappelait les visites de M. de Cavour à Compiègne ; on se demanda aussitôt s'il ne se tramait pas dans l'ombre quelque projet préparant une guerre nouvelle.

L'opinion publique ne se trompait pas. La guerre était désormais dans les vues du ministre de Prusse ; M. de Bismarck était venu préparer l'Empereur au conflit, en le leurrant d'une restitution imaginaire des frontières du Rhin. En même temps il négociait avec l'Italie, jusque là traitée de puissance révolutionnaire par la maison de Brandebourg. Le général Govone partait pour Berlin le 9 mars 1866; le comte Arese arrivait à Paris et s'assurait que Napoléon ne serait pas un adversaire. Le 8 avril un accord secret, que n'ignorait point l'Empereur des Français, était signé entre l'Italie et la Prusse. Les troupes italiennes se massaient sur le Mincio ; Garibaldi réorganisait ses bandes.

Ainsi avait commencé en 1859 la guerre d'Italie.

Qu'allait faire, cette fois, le gouvernement français? Dans la discussion du contingent, le 27 avril, M. Émile Ollivier posa la question. « Attendez sous l'orme », répondit M. Granier de Cassagnac.

Cependant les appréhensions de la Chambre étaient trop excitées pour que le gouvernement gardât le silence. M. Rouher prit la parole. Il fit entendre que le gouvernement, réservant sa liberté d'action, désapprouverait toute attaque de l'Autriche contre l'Italie, et laisserait, d'autre part, l'Italie exposée aux conséquences d'une agression tentée par elle contre l'Autriche. Le Corps législatif accueillit par des applaudissements cette déclaration qui, au fond, n'était menaçante que pour l'Autriche.

M. Thiers se leva pour répondre [1].

[1] Séance du 3 mai 1866.

Dans un discours prophétique, qu'on ne peut relire sans un serrement de cœur à la pensée des désastres que préparait à la France le mépris de tels avertissements, il mit en pleine lumière la conspiration du ministre de Prusse contre le droit européen, et, rappelant ce que l'intervention du cabinet des Tuileries aurait déjà pu empêcher, il conjura le gouvernement de ne pas laisser se consommer, par la complicité de son silence, le double triomphe de l'unité italienne et de l'unité allemande se donnant la main par dessus les Alpes. L'Italie ne pouvait s'engager dans l'entreprise sans le consentement de la France; ce consentement, il fallait le lui refuser, et s'expliquer avec elle de manière à ne lui laisser aucun doute sur nos intentions.

L'orateur de l'opposition était, en ce jour, l'interprète de la majorité. Le pays parlait par sa bouche. Berryer n'avait pas assisté à la séance. Il adressa à M. Thiers une lettre que nous n'avons pas, mais dont on peut deviner l'élan par la réponse qui lui fut faite.

Mon cher ami',

Vous êtes le plus généreux des amis et des émules. Non, personne n'est au-dessus de vous, et la vraie gloire, c'est de vous égaler, si on le peut. Je vous remercie de votre cordial suffrage qui soutient mon courage non pas épuisé, mais harassé. Mon mérite, c'est d'aimer l'intérêt public avec passion et d'avoir horreur des sacrifices qu'on en fait tous les jours sous toutes les formes. Nous sommes vieux, vous et moi, et nous emporterons dans la tombe le mérite d'avoir aimé, servi la France, sans distinguer les régimes.

Tout à vous de cœur,

A. THIERS.

4 mai 1866.

Dès le lendemain de la séance, le discours de M. Thiers fut attaqué avec une extrême violence par les feuilles

officieuses, en même temps que par le *Siècle*, l'*Opinion nationale* et le *Journal des Débats*. Le dimanche suivant, l'Empereur, à l'occasion du concours régional, se rendait à Auxerre et, répondant au maire qui lui avait rappelé les souvenirs du premier empire, il déclarait détester « ces traités de 1815 dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure ».

C'était la réponse du Souverain au discours de M. Thiers et aux applaudissements dont le Corps législatif l'avait salué. Elle retentit, suivant le mot trop satisfait de M. de Girardin, « comme un coup de canon ». Mais ce coup de canon, tiré par une main française, devait atteindre la France elle-même.

La proposition d'un congrès, survenue à la dernière heure, avait échoué; les hostilités étaient imminentes. Une manifestation de la France eut seule pu les arrêter. M. Jules Favre se préparait à profiter d'un débat sur un projet de crédits supplémentaires pour interroger le gouvernement, lorsque M. Rouher demanda la parole pour lire une lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys. Dans cette lettre, datée du 11 juin 1866, l'Empereur parlait de « la situation géographique mal délimitée de la Prusse » et exprimait le vœu que cette puissance acquît « plus d'homogénéité et de force dans le Nord. »

Le ministre d'État pria la Chambre, au moment où le conflit allait se dénouer par les armes, de ne soulever aucune discussion. Sur son désir, la clôture fut prononcée à une majorité de 239 voix contre 11.

Quelques jours plus tard, la guerre était déclarée; elle s'engageait à la fois en Allemagne et en Italie. La première bataille eut lieu le 23 juin en Italie; les Italiens furent vaincus à Custozza.

N'était-ce pas le moment de s'interposer et d'arrêter la marche de l'armée prussienne? M. Larrabure essaya de le dire dans la séance du 25 juin.

Parlant sur le budget de 1867, il voulut faire entendre quelques mots en faveur de la paix.

Le président de la Chambre, M. Walewski, l'invite aussitôt à ne point aborder ce sujet. M. Thiers et Berryer protestent avec vivacité. Berryer veut prendre la parole, et comme le président lui fait observer que ce serait violer le règlement :

Eh bien! répond Berryer, je demande la parole pour un fait personnel; je la demande pour maintenir mon droit, le droit d'accomplir le devoir auquel je me suis engagé en entrant dans cette enceinte, devoir fondé sur le pouvoir qui m'a été déféré par le suffrage universel.

Le président s'efforce de l'arrêter. Il lui rappelle que le Corps législatif a décidé récemment de ne point ouvrir de discussion sur les affaires d'Allemagne et d'Italie. « Il est impossible, interrompt M. Ancel, qu'il ne soit pas question dans cette enceinte de ce dont tout le monde parle « — « Parlez-en chez vous! » réplique M. Achille Jubinal.

M. Larrabure, ne pouvant parvenir à se faire entendre, renonça à discuter le budget. C'était, comme le dit M. Thiers, « l'abdication de la Chambre. »

Cependant, la Prusse dont Napoléon III, tout en la poussant à la guerre, avait escompté la défaite, marchait de succès en succès. Maîtresse de la Saxe, du Hanovre, de la Hesse, elle remportait la victoire le 29 juin à Nachod, le 3 juillet à Sadowa.

Tout à coup, une dépêche retentit : l'Empereur d'Autriche a cédé la Vénétie à l'Empereur des Français et il accepte sa médiation.

L'Italie s'empare immédiatement des territoires à mesure que les troupes autrichiennes se retirent, pour éviter d'en paraître devoir la possession à la France.

La Prusse pose pour première condition de ses pourparlers avec l'Autriche que la Confédération germanique sera dissoute et fera place à une confédération des États du Nord, à laquelle pourront se joindre les États du Sud, mais d'où l'Autriche sera exclue; elle se réserve d'ailleurs de fixer le sort des États que ses armes lui ont livrés. Le Cabinet des Tuileries en est réduit à recommander à l'acceptation de l'Autriche ces conditions qui brisent toutes ses espérances; désormais en face l'un de l'autre, le vainqueur et le vaincu de Sadowa concluent entre eux la paix, sans que le médiateur ait à intervenir.

Les feuilles officieuses, les orateurs du gouvernement, les préfets, les ministres, n'en célébrèrent pas moins le triomphe de l'Empereur. Devant la jeunesse des collèges M. Drouyn de Lhuys s'écria :

Au milieu des événements qui menaçaient de bouleverser l'Europe, un génie tutélaire apparaît, et planant au-dessus des orages, ramène la sérénité.

Celsa sedet Æolus arce
Sceptra tenens mollitque animos et temperat iras[1].

Et M. Delangle, parlant au comice agricole de Cosne, allait jusqu'à mettre au-dessus de saint Louis Napoléon III « dominant l'Europe par son génie ».

Ces hyperboles ne changeaient pas la situation. La France était vaincue, sans avoir pris les armes; les traités de 1815 aggravés; l'alliance de l'Italie et de l'Allemage scellée sur les ruines de notre politique séculaire. Une nouvelle maison d'Autriche se dressait contre la France, et c'était le détenteur passager du pouvoir souverain en France, qui l'avait élevée.

[1] *Moniteur* du 7 août 1866.

Berryer ne vécut pas assez pour assister aux suites fatales de cette aveugle politique. Déjà, en 1864, il avait exprimé ses tristes prévisions sur l'abandon du Danemark, livré aux envahisseurs des duchés, comme l'avaient été en 1860 au Piémont le Pape et les petits États italiens :

Laissons aller dans ces voies médiocres et pusillanimes les puissances aveuglées et craintives, écrivait-il alors ; malgré leurs précautions timorées viendra quelque coup de tonnerre populaire qui mettra en péril ces gouvernements pris au dépourvu. Nous ne pouvons veiller que pour nous maintenir dans la défense des principes salutaires, pour tenir leur drapeau debout, et peut-être rallier les esprits effrayés au jour de la crise [1].

Cette fois Berryer sentait se rapprocher l'heure des catastrophes ; il en était consterné, comme s'il avait connu ce que la France devait en souffrir, quatre ans plus tard.

Je ne vous dis rien des affaires publiques, nous écrivait-il ; les fautes sans exemple, les perfidies, les bassesses orgueilleuses, les lâchetés, tous ces succès de conspirateur tremblant devant les menaces du carbonarisme, tout ce luxe honteux de la politique de notre temps, et les dangers qui menacent l'avenir de mon pays, pèsent sur mon intelligence et sur mon cœur, et je me refuse aux entretiens sur ce qui se dit et se développe de nos jours [2].

VIII.

Tout en donnant à ces événements une attention pleine d'angoisses, Berryer s'était fort occupé d'une élection,

[1] 4 juillet 1864, à M. H. de Lacombe.
[2] 26 juillet 1866.

qui venait d'avoir lieu dans le département de Maine-et-Loire.

Mon bon ami, écrivait-il, le 26 juin 1866, à M. de Falloux, j'apprends la mort de M. Bucher de Chauvigné[1], et l'on me dit que vous sentez avoir à prendre une grande résolution. Laissez-moi vous dire : courage et dévouement à vos amis, quoique l'accueil que j'ai reçu hier de la majorité du Corps Législatif ne soit guère engageant à venir partager mon pénible sort.

C'était le lendemain du jour où Berryer avait inutilement protesté contre l'interdiction d'un débat sur les affaires d'Allemagne.

On avait accusé à tort M. de Falloux de ne soutenir la nécessité de l'action électorale, que pour se rouvrir à lui-même le chemin du Parlement. Souffrant et retiré à la campagne, où il poursuivait avec une supériorité incontestée ses travaux agricoles, il avait, à rentrer dans la vie publique, une répugnance qui, déjà en 1863, lui avait attiré les reproches animés de la Moricière. En reconnaissant l'écriture de Berryer : « la décision de mon sort est là, » s'était-il dit, et il lui avait aussitôt répondu : « Je ferai exactement ce que vous voudrez, comme vous le voudrez, et quand vous le voudrez. »

Mais il n'avait pas caché à Berryer que, pour son compte personnel, il désirait peut-être moins la victoire que la défaite. Le mot éveilla l'affectueuse révolte du vieux lutteur.

J'adresse à vous-même mes premières exhortations, répliqua Berryer. Votre lettre se termine par de très mauvaises paroles. Il est souvent sage et toujours généreux d'entrer en lutte, en doutant de la victoire ; mais *la désirer peut-être moins que la défaite*, c'est laisser pénétrer en soi une pensée dangereuse, parce qu'elle est énervante et blâmable dans notre vie de sa-

[1] M. Bucher de Chauvigné était député de Segré depuis 1852.

crifices. Soutenez votre bonne résolution par un sincère désir du succès. Je ne dirai pas avec l'esprit abstrait de Lamennais : vouloir, c'est pouvoir. Mais la ferme volonté est une force qui se fait sentir sur ceux avec lesquels ou contre lesquels on a à agir. Veuillez donc.... à la manière des héros, sans trop vous demander en face de l'ennemi : combien sont-ils!

La lutte se présentait dans des conditions particulièrement difficiles. Le gouvernement avait distribué la circonscription de Segré, de manière à empêcher le succès du candidat de l'opposition. Il en avait séparé les communes limitrophes du Bourg d'Iré, où résidait M. de Falloux, pour les rattacher à l'arrondissement d'Angers qui en était fort éloigné; il n'avait pris à l'arrondissement de Segré que trois cantons, en les amalgamant avec l'arrondissement de Baugé, où dominaient ce que, dans le langage breton, on appelait les *bleus*. Secondé par l'abstention de ceux des légitimistes, qui se soumettaient aux « Instructions », il avait de plus, pour soutenir l'action de ses fonctionnaires, le zèle de ses alliés habituels du parti démocratique, le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, ardents à signaler dans la candidature, de M. de Falloux la conspiration des nobles et des prêtres : « gens à crier au feu dans le déluge », nous écrivait Berryer [1], en parlant de ceux qui débitaient ces insanités.

Berryer n'en avait pas moins prodigué les démarches en faveur de M. de Falloux; il s'appliquait à susciter les appuis comme à écarter les obstacles, provoquant le zèle de M. Thiers dont il avait hâte de rapporter les chaleureux encouragements au candidat, écrivant lui-même à l'un des chefs du parti républicain dans Maine-et-Loire, l'ancien ministre de Cavaignac, M. Freslon, son confrère du barreau d'Angers. M. Freslon s'était porté en 1863 à Angers; il avait eu, avec l'aide de Berryer, le concours actif et loyal du journal royaliste, l'*Union de l'Ouest*, dirigé par

1 26 juillet 1866.

un ami de M. de Falloux, plein de cœur et de talent, le vicomte de Cumont [1]. Malgré l'imposante minorité qu'il avait obtenue, M. Freslon ne se représentait pas. Il s'agissait de le décider à faire en 1866 pour les royalistes ce que ceux-ci avaient fait pour lui en 1863. Il ne s'y montrait pas disposé, colorant ses refus d'un devoir envers ses électeurs et de l'inutilité prévue de ses efforts.

Je voudrais, lui écrivit Berryer, qu'à votre voix vos amis comprissent, comme l'ont fait les miens, que c'est une grande et funeste faiblesse de caractère, qui, n'écoutant que de vaines rancunes, et s'inspirant des aigres souvenirs de querelles éteintes, entraîne des esprits honnêtes à venir en aide au développement du pouvoir absolu. Dans les affaires de ce monde, le devoir, la bonne conduite, la saine appréciation des hommes et des choses, se modifient suivant les temps. Quel est aujourd'hui le péril de la société française? Pour les hommes dont, mes amis et moi, nous avons été les loyaux adversaires, y a-t-il donc lieu, au temps où nous sommes, de se préoccuper des triomphes de la légitimité royale ou de la Papauté? L'alliance des faiseurs de coups d'État d'en deçà et d'au delà du Rhin, leurs succès menaçants, ne sont-ils pas les seuls dangers qui alarment et doivent réunir les défenseurs des libertés publiques..? Il n'appartient qu'aux spéculations du faux libéralisme, ou aux ultras de la démagogie, de se faire, sous des prétextes aujourd'hui futiles, les auxiliaires du despotisme comme ils l'ont été et le seront dans tous les temps. Bravez, mon cher confrère, ce que vous me dites des antipathies de quelques-uns de vos compatriotes avec la netteté de votre bon esprit et la loyauté de votre cœur; montrez-leur la vérité et la ligne de conduite à suivre [2]...

Ces exhortations ne furent pas entendues. L'esprit de secte parlait plus haut, entraînant les violents et para-

[1] M. le vicomte Arthur de Cumont a été depuis cette époque membre de l'Assemblée de 1871, et ministre de l'instruction publique en 1874.

[2] 1866. La copie de cette lettre est dans la correspondance de Berryer avec M. de Falloux.

lysant les modérés. M. Freslon se retrancha dans une neutralité qui laissait le champ libre aux radicaux unis avec les bonapartistes contre M. de Falloux, à peu près comme la neutralité du gouvernement l'avait laissé contre l'Autriche à l'Italie coalisée avec la Prusse.

Le résultat était inévitable. Le candidat officiel fut élu. Berryer s'en affligea; ses prévisions de patriote en devenaient plus sombres. Il s'effrayait pour l'avenir de la France « de ce besoin de servilisme » que révélaient ces élections, et de « cet état des esprits à qui le suffrage universel est livré, disait-il, dans des conditions si menteuses. »

Plus que jamais l'action d'une liberté éclairée serait indispensable, et plus que jamais les faiblesses de l'ignorance et d'un étroit égoïsme paralysent les efforts des hommes d'intelligence et de cœur. A ceux-ci restera l'honneur d'avoir tenté tous les moyens de préserver cette nation des maux vers lesquels elle se précipite[2].

[1] Au comte de Falloux, 1866.

CHAPITRE XIII.

LE MEXIQUE ET ROME.

Élection de Jules Favre et du P. Gratry à l'Académie (1867). — Le P. Gratry. — Ses relations avec Berryer. — Jules Favre. — Sa nature. — Ses sentiments pour Berryer. — Importance que Berryer attache à son élection. — Les decrets du 19 janvier. — Suppression de l'Adresse. — Le droit d'interpellation rétabli. — Embarras croissants de l'Empire. — Interpellation de M. Thiers sur la politique extérieure. — Observations préliminaires de Berryer. — M. Rouher. — *Les trois tronçons.* — Traités de la Prusse svec les États du Sud. — L'Exposition universelle de 1867. — Inquiétudes publiques. — Défaite et mort de l'empereur Maximilien. — Discours successifs de Berryer sur la question mexicaine. — Leurs conséquences. — Félicitations de M. Guizot. — Lettre de Berryer à M. de Larcy. — Ses vœux constants pour l'union de la Maison royale. — Réponse de M. de Montalivet à l'une de ses lettres. — Tentative des Garibaldiens contre les États Pontificaux, qu'ont évacués les troupes françaises depuis 1866. — Perplexités de l'Empereur. — Il se décide à intervenir. — Les Garibaldiens sont vaincus à Mentana par les troupes françaises et pontificales réunies. — Interpellations au Corps législatif sur la question romaine. — M. Jules Favre et M. Jules Simon. — M. Chesnelong et M. Thiers. — Déclaration de M. de Moustier, ministre des affaires étrangères. — Le « jamais » de M. Rouher. — M. Thiers et M. Berryer amènent M. Rouher à compléter sa déclaration sur l'étendue du territoire pontifical que la France s'engage à protéger. — Discours de Berryer. — Lettre que lui écrit l'évêque d'Orléans. — Résultats politiques et parlementaires de la séance du 5 décembre 1867. — Mot de M. Guéroult : « C'est Henri V qui mène le gouvernement. »

I.

Le 2 mai 1867, l'Académie française procédait à deux élections; elle donnait pour successeurs à M. de Barante le P. Gratry et à M. Cousin M. Jules Favre.

Il n'y avait guère que des contrastes entre les deux élus, bien que les mêmes suffrages, à peu d'exceptions près, les eussent portés.

Ancien élève de l'école Polytechnique, le P. Gratry, prêtre de l'Oratoire, était un mathématicien, un poëte, et un philosophe. Nourri des grands auteurs classiques et des pères de l'Église, il unissait dans la spontanéité originale de son style la rigueur géométrique et les splendeurs de l'imagination, l'idée et le rêve, la science et l'enthousiasme, l'étude profonde des mystères de l'âme et les intuitions sur le sens de la mort et l'avenir de la création. Pénétré de la crise sociale qu'il jugeait prochaine, il eût voulu la résoudre, à la lumière de l'Évangile, par l'amour des hommes entre eux. Il sentait par une sorte d'impression électrique, comme s'il les avait eues sous les yeux, les souffrances des peuples les plus éloignés; il croyait fermement que chaque homme est responsable du salut du monde, et doit agir comme s'il dépendait de lui de l'assurer. La flamme dont brûlait son cœur animait ses paroles et ses écrits; il suscitait au sein de la jeunesse, et jusque dans les rangs de l'École normale, des vocations héroïques, et bien peu l'ont approché, sans emporter de ses entretiens, à travers les vicissitudes de leur vie, quelque étincelle de ce feu sacré. Du fond de l'exil, la Moricière écrivait au P. Gratry pour le remercier du bien que ses livres lui avaient fait [2], et dans cette petite

[1] Gratry (Auguste-Joseph-Alphonse) 1805-1872, successivement directeur du collège Stanislas, aumônier de l'École normale, prêtre de l'Oratoire.

[2] « Vous avez donné ou retrouvé la voie qui mène vers la nouvelle

chapelle de la rue du Regard où l'Oratorien donnait ses prédications, les plus illustres de ses contemporains, M. Guizot, M. de Montalembert, Berryer, venaient l'entendre.

Polémiste redoutable, le P. Gratry était plein de bonhomie et de simplicité : il avait la candeur de Malebranche, son devancier; cette ingénuité d'impressions, dans une pensée si forte, n'était pas un des moindres attraits de ce doux et grand esprit.

Berryer avait chaudement appuyé la candidature du P. Gratry. Il estimait que l'Académie se faisait honneur en le nommant. La musique, dont ils étaient tous deux amateurs passionnés, eût été entre eux un trait d'union, si la générosité commune de leurs vues ne les avait déjà rapprochés. Ils se rencontraient chez la princesse Marceline Czartoriska, dont le merveilleux talent interprétait à leur oreille ravie les chefs-d'œuvre de Mozart et de Chopin. Ils causaient lettres antiques aussi bien que philosophie sociale; il arrivait parfois au P. Gratry de reprendre de loin l'entretien, en écrivant à Berryer pour lui envoyer une strophe de vers latins qu'ils avaient commencée ensemble, ou une citation de Fénelon sur les droits de la nation[1].

L'élection de M. Jules Favre avait un autre caractère que celle du prêtre de l'Oratoire. La politique y était engagée.

Il y avait dans M. Jules Favre des parties élevées et des vides étranges. C'était une nature dépareillée. Comme un monument brisé qui garderait de belles colonnes, debout au milieu de ruines, M. Jules Favre alliait de

synthèse de la science humaine, et vous avez le remède qui peut guérir tous les maux que le désordre de la science a produits... Puisque Dieu a fait briller sur le monde de pareilles lumières, vous avez raison d'avoir foi dans une nouvelle ère de grandeur pour l'humanité. » Lettre inédite du général de la Moricière au P. Gratry. Bruxelles, le 22 février 1855.

[1] Lettre du P. Gratry à Berryer, du 16 décembre 1867.

hautes inspirations à de lamentables défaillances; il s'exposait ainsi aux jugements les plus contraires; pour les uns objet de sympathie compatissante, pour les autres d'aversion. Son talent était incontestable, sa langue pure, et suivant les questions qu'il agitait, au Parlement comme au Palais, ses accents tour à tour amers et doux, véhéments et caressants.

Berryer était indulgent pour les hommes en qui il avait senti les élans du cœur; ses rencontres avec M. Jules Favre, dans la vie du barreau, lui avaient permis de démêler chez lui ces mouvements. Ce n'est pas que leurs relations eussent toujours été bonnes. M. Jules Favre avait commencé, — il l'avouait plus tard avec regret[1] — par méconnaître Berryer. Il ne lui avait rendu justice que dans les derniers jours de l'Assemblée législative. Depuis cette époque, il avait tenu en quelque sorte à réparer le passé et à faire oublier à son illustre confrère ses torts d'autrefois, par la délicatesse de ses égards. Il témoignait en toute circonstance à Berryer une admiration sans bornes, une tendresse filiale; il avait saisi avec empressement l'occasion que lui offrait la cinquantaine du stagiaire de 1811 pour proclamer, comme bâtonnier de l'Ordre, les sentiments que lui inspirait le doyen du barreau.

Berryer, d'ailleurs, ne perdait jamais de vue l'intérêt politique. M. Jules Favre était séparé de lui sur des points graves; mais, placé à la tête de l'opposition de gauche, il avait soutenu contre un grand nombre de ses amis la cause de l'union libérale; il la défendait, avec M. Ernest Picard, dans le journal l'*Électeur* et dans ses correspondances. Il s'était appliqué dans ses voyages en province, notamment dans le Midi où républicains et royalistes se trouvaient en présence, à rapprocher pour une

1 « Pour moi, j'ai le regret de l'avoir longtemps méconnu » Lettre écrite, après la mort de Berryer, par M. Jules Favre au directeur du journal l'*Électeur*, le 3 décembre 1868.

lutte commune les esprits modérés des deux opinions. En 1860, Berryer ne l'oubliait pas, M. Jules Favre avait refusé de plaider pour *le Siècle* contre l'Évêque d'Orléans. Ces dispositions méritaient d'autant plus d'être encouragées, qu'elles étaient plus combattues par la presse démocratique. Les mêmes journaux qui, d'accord avec le gouvernement, suscitaient partout des adversaires aux représentants de l'union libérale, faisaient un crime à M. Jules Favre d'une candidature pour laquelle il lui fallait solliciter, disaient-ils, le suffrage de M. de Falloux. Ils ajoutaient, par leurs attaques, à l'importance de son élection.

Berryer prenait à cette élection un intérêt dont M. Jules Favre était vivement touché.

Que vous êtes bon et digne d'être aimé, lui écrivait celui-ci! Ce que je garde, et dont je suis heureux et fier, c'est d'avoir une place dans votre grand cœur; cela vaut mieux que toutes les dignités.

Une fois élu, son désir fut que Berryer consentît à être l'un de ses parrains. Il n'avait pas encore osé le lui demander; ce fut Berryer qui prit l'initiative.

Que vous êtes bon et jeune de cœur, mon excellent et mille fois cher maître, répond aussitôt M. Jules Favre! Vous allez au-devant de toutes les délicatesses; vous avez l'art d'obliger en vous faisant adorer. Je l'écris à M. Thiers; mon plus grand honneur sera d'être présenté par vous.

Le P. Gratry fut reçu à l'Académie le 26 mars 1868 par M. Vitet; M. Jules Favre le 25 avril par M. de Rémusat.

II.

L'empereur, sentant le coup que lui avaient porté les événements d'Allemagne, chercha, comme il avait déjà

fait au mois de novembre 1860, à produire une diversion par l'annonce subite de réformes intérieures.

Le *Moniteur* du 20 janvier 1867 contint une lettre adressée, en date du 19, par le souverain au ministre d'État, lettre dans laquelle était exprimée l'intention de développer les libertés publiques. La première disposition répondait mal à cette promesse. C'était la suppression de l'adresse. En revanche, le droit d'interpellation était rétabli sous certaines conditions. Toute demande d'interpellation devait être signée de cinq membres, et pour y donner suite, il était nécessaire que deux bureaux sur cinq au Sénat, quatre sur neuf au Corps législatif, eussent émis un avis favorable. Le débat sur l'interpellation ne pouvait se clore que par le vote de l'ordre du jour pur et simple si les Chambres la trouvaient mal fondée, ou, dans le cas contraire, par le renvoi au ministre compétent. Tout ordre du jour ou renvoi motivé était interdit.

Rien n'était changé ni à la responsabilité individuelle des ministres devant l'Empereur, ni à l'incompatibilité de leurs fonctions avec le mandat de député; mais ils pouvaient être chargés par délégation spéciale de représenter le gouvernement devant les Chambres. On annonçait, de plus, le dépôt de deux projets de loi destinés à régler l'appréciation des délits de presse et les conditions du droit de réunion. C'était là, suivant les derniers mots de la lettre impériale, « le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale ».

L'Empire tournait, sans l'avouer, autour du régime parlementaire. Au moment où il refusait de le ramener dans les institutions, il le faisait revivre dans les esprits, en en relevant le symbole. Dans la nuit du 13 au 14 février, la veille de l'ouverture des Chambres, l'Empereur envoya au Président du Corps législatif l'ordre de rétablir la tribune.

Les années sombres étaient venues pour Napoléon III. Il succombait sous le poids de défaites dont il ne pouvait accuser que lui-même : chaque victoire de ses adversaires était l'œuvre de sa politique. Il avait ouvert le champ aux ambitions de la Prusse, en refusant de soutenir contre elle au congrès de Londres les droits du Danemark, vieil allié de la France, droits consacrés par le traité de 1852 qu'il avait déclaré caduc pour lui substituer le principe des nationalités. Il avait de même pris parti contre l'Autriche quand elle tentait de faire prévaloir l'idée d'une union fédérative des États germaniques, union dont la France n'aurait point eu à s'inquiéter, et il avait donné raison au cabinet de Berlin dont les vues embrassaient, dès cette époque, l'unité allemande. Il avait enfin, dans la guerre de 1866, laissé à l'Italie toute liberté d'attaquer l'Autriche, et facilité ainsi cette victoire de Sadowa qui devait, en décidant la suprématie de la Prusse, préparer contre la France le plus redoutable péril. En même temps hanté par l'espoir du déchirement des États-Unis, il avait, contre tous les avis, entrepris d'établir un empire au Mexique, et voici que les États-Unis, triomphants de la guerre civile, lui enjoignaient de retirer ses troupes; il négociait avec eux l'abandon de ce pouvoir qu'il avait créé, à l'heure où il annonçait à la France que l'Empire mexicain se consolidait. Napoléon III avait déclaré les traités de 1815 abolis; il n'avait partout réussi qu'à les aggraver; il avait dépouillé la Pologne elle-même des garanties que lui assuraient ces traités, en les désavouant sans les remplacer.

L'opinion publique n'arrivait que lentement à se rendre compte de ces revers, et des voix s'élevaient encore pour célébrer audacieusement les triomphes de la politique impériale. Cependant on commençait à sentir qu'il y avait en France quelque chose d'atteint. Aussi ne vit-on d'abord dans les réformes du 19 janvier que la

suppression de l'adresse; on l'interpréta comme un moyen de couper court aux débats que devait soulever la situation extérieure.

L'impression fut si forte que le *Moniteur* fut obligé d'y répondre. Une note officielle parut pour faire savoir que le gouvernement accepterait toutes les interpellations sur les affaires étrangères.

Quelques changements avaient eu lieu dans le ministère. Le maréchal Randon, M. de Chasseloup-Laubat, M. Béhic, M. Fould s'étaient retirés; ils avaient eu pour successeurs, le maréchal Niel, l'amiral Rigault de Genouilly, et M. Forcade de la Roquette.

M. Rouher, tout en gardant le ministère d'État, était chargé du ministère des finances.

Le 7 mars, M. Thiers, avec quatre de ses collègues, déposa une demande d'interpellation sur la politique extérieure. Acte de cette demande ayant été donné par le président, Berryer prit la parole. L'année précédente, lorsque M. Thiers, prophétisant les suites de la guerre, conjurait le gouvernement de la prévenir en empêchant l'Italie de s'y associer, le ministre d'État n'avait pu effacer l'impression produite par l'orateur sur la Chambre, qu'en évoquant soudain une dépêche, arrivée à point, par laquelle l'Italie notifiait son intention de ne pas attaquer l'Autriche. Or les documents qui devaient se rapporter à cette date si importante, ne se retrouvaient pas dans les pièces soumises au Corps Législatif. Berryer les réclama. Il insista particulièrement pour avoir la dépêche contenant les déclarations de l'Italie. « Cette dépêche, dit-il, ne peut manquer de nous être communiquée, et elle expliquera parfaitement la situation des choses. »

M. Rouher, absent à cette séance, s'engagea dans la séance du 9 mars à faire à la Chambre toutes les communication nécessaires.

La dépêche italienne ne fut jamais montrée.

Les événements avaient cruellement justifié les prévisions de M. Thiers. Il en refit à grands traits l'histoire pour en tirer la condamnation de la politique impériale. Il la montra poursuivant partout l'application du principe des nationalités et faisant de tous les coups portés à l'équilibre européen autant de désastres pour l'influence de la France et de menaces pour son avenir. Il terminait sa démonstration par ces mots célèbres : « Il n'y a plus une seule faute à commettre. »

M. Rouher tenta de diminuer l'effet de ce discours, en passionnant le débat. Il évoqua contre l'opposition les souvenirs du 2 décembre. A ce nom, comme le ministre y avait compté, la gauche se soulève ; les interpellations se croisent. 1851 fait oublier 1866.

« Au langage le plus modéré, vous opposez des injures », dit Berryer qui, quoique malade, s'était traîné à la séance.

Ayant ainsi rallié la majorité, M. Rouher entreprit la défense de l'œuvre accomplie, sans pouvoir nier toutefois qu'elle rendait indispensables de nouvelles lois militaires. Ce fut alors qu'il imagina de présenter l'Allemagne comme divisée « en trois tronçons » derrière la Prusse, l'Autriche et la Bavière, et de soutenir qu'elle était par là moins redoutable que l'ancienne confédération germanique. Mais le télégraphe lui donna sur l'heure un démenti, en apportant la nouvelle des traités que M. de Bismarck venait de passer avec la Bavière et les États du Sud.

Les feuilles de gauche s'unirent encore une fois aux organes du gouvernement pour combattre les conclusions de M. Thiers. *L'Avenir National, le Siècle, l'Opinion nationale* ne parlaient pas autrement que *l'Étendard* et *le Constitutionnel*, et M. John Lemoinne[1], dans *le Journal*

[1] Lemoinne (John-Marguerite-Emile.) 1815-1893, sénateur inamovible sous la troisième république, membre de l'Académie française.

des Débats, poursuivant de ses épigrammes le trop clairvoyant orateur, l'appelait « le *dictionnaire Bouillet des Assemblées*[1]. »

Quelques jours plus tard, le 1er avril 1867, l'exposition universelle de l'Industrie s'ouvrit au Champ de Mars.

Le Czar, le Roi de Prusse, le Roi des Belges, le Sultan, arrivaient à Paris pour la visiter. L'éclat de leur présence, la magnificence des réceptions officielles, ramenèrent pendant quelques semaines l'illusion de la paix et du triomphe. Mais, sous ces fastueux dehors, les causes d'inquiétude subsistaient. Les conversations des augustes visiteurs avec leur hôte des Tuileries étaient gênées, sous le simulacre de leurs effusions, par les réticences et l'embarras d'ambitions et de rivalités qui se devinaient les unes les autres. L'attentat de Berezowski contre l'Empereur de Russie jetait dans ces réjouissances d'apparat une note sinistre, et les correspondances du Mexique tombaient désolantes au milieu des bals des Ambassades et de l'Hôtel de Ville.

Le 10 juillet, à la veille de quitter Paris, le Roi de Prusse et le Czar apprenaient que l'Empereur Maximilien était vaincu et prisonnier. Quand cette nouvelle leur parvenait, le malheureux prince n'existait plus. Il avait été fusillé à Queretaro le 18 juin.

IV.

De tous les sujets que Berryer traita dans la session de 1867, le plus grave fut l'expédition du Mexique[2].

Le 21 juin, ce ne fut encore qu'une escarmouche. Ber-

[1] *Journal des Débats* du 19 mars 1867.

[2] Parmi les discours que Berryer prononça sur les questions intérieures, il faut signaler surtout le discours du 11 avril 1867 sur le projet de loi relatif aux conseils municipaux, discours dans lequel il eut occasion d'examiner, à propos d'un article relatif aux emprunts des communes, les opérations financières de la Ville de Paris et du Crédit foncier.

ryer posa au gouvernement une série de questions en vue de la discussion ultérieure.

Les conventions de Miramar avaient assuré à la France la remise de rentes qui représentaient un capital de 50 millions. Ces rentes ayant été converties en obligations cédées au Comptoir d'Escompte, le capital se trouvait réduit à un peu plus de 42 millions. Mais, dans cette opération, le Comptoir d'Escompte n'avait été qu'un intermédiaire. Quelles étaient les vraies conditions du contrat? Quels étaient les noms des concessionnaires? Ces concessionnaires n'avaient en réalité versé au Trésor que 12 à 14 millions. Pourquoi n'avait-on pas exigé d'eux la totalité de leur dette? Autant d'interrogations sur lesquelles insistait l'orateur.

De plus, Berryer réclamait les communications diplomatiques qui jusque-là avaient fait défaut, le texte des instructions données à M. Saillard, au général Castelnau, successivement envoyés au Mexique.

M. Rouher tenta d'éluder la réponse, en reprochant à l'orateur de provoquer des révélations qui ne pouvaient qu'aggraver l'état de choses au Mexique.

L'honneur, la dignité du pays, le devoir du Corps législatif, répliqua vivement Berryer, est d'arriver à se rendre compte de la marche qui a été suivie, des procédés qui ont été employés, des propositions qui ont été débattues, en tant qu'elles ont eu pour conséquences d'amener le lamentable, l'affligeant, le consternant résultat de l'expédition du Mexique.

Le gouvernement ne put refuser plus longtemps les communications demandées. A la séance suivante, le ministre d'État donna lecture du contrat passé entre le ministre des finances et le directeur du Comptoir d'Escompte.

Le grand débat sur les affaires mexicaines s'ouvrit le

9 juillet, à propos du projet de loi sur le budget extraordinaire de 1868.

Il fut engagé par M. Thiers et par M. Jules Favre. M. Rouher leur répondit.

Berryer avait déposé un amendement à l'article 1er du projet. Il proposait d'ajouter au budget une somme de 28. 569. 733 francs dûs par le syndicat des banquiers, que représentait le directeur du Comptoir d'Escompte lors du traité passé en 1865 avec le gouvernement mexicain. Il demandait qu'on n'attendît pas la venue des dossiers du Mexique, dossiers qui n'arriveraient peut-être jamais, pour attribuer, d'abord sur les 12 millions déjà versés au Trésor, puis sur les 28 millions dûs par les banquiers, quelques secours aux indemnitaires qu'avaient ruinés les derniers événements.

Il développa son amendement dans la séance du 23 juillet.

Son discours fut la démonstration de l'irrégularité des opérations auxquelles s'était livré le gouvernement en même temps que de l'inexactitude des déclarations officielles. Négligeant toute digression oratoire, Berryer se borna à exposer les actes financiers et à les qualifier. A peine eut-il un cri, qui remua son auditoire, sur les deuils de notre armée :

Je ne parle pas des pertes cruelles et douloureuses dont il a été question l'autre jour. J'ai écouté la parole d'un brave soldat[1] disant : « Nos soldats ne comptent pas leurs adversaires; nous ne comptons pas nos morts. » Mais enfin, la France a des femmes, la France a des mères et des enfants qui comptent les morts!

Ce qui caractérisait les opérations financières du gouvernement, c'était le contraste entre ses actes secrets et son langage public, entre les assurances qu'il avait pro-

[1] Le maréchal Niel, ministre de la guerre.

diguées à l'opinion pour l'éblouir, et les réserves, fondées sur l'appréhension des plus grands désastres, qu'il avait au même moment consenties clandestinement avec les banquiers. D'une part, un emprunt mexicain avait été ouvert à Paris, avec l'autorisation et l'appui du gouvernement; on avait créé une commission et mis à sa tête M. de Germiny, sénateur, gouverneur honoraire de la Banque de France[1]. Cette commission avait adjugé l'emprunt à un syndicat de banquiers, représenté par M. Pinard, directeur du Comptoir d'Escompte. On abandonnait à ces banquiers les obligations mexicaines au prix de 300 francs en leur permettant de les livrer au public à 340 francs. L'opération ayant réussi, le gouvernement, par un traité nouveau du 28 septembre 1865, livrait au même syndicat les titres de rentes mexicaines dont il était porteur pour les convertir en obligations également achetées à 300 francs et revendues à 340 francs. Tout était mis en mouvement pour assurer le placement de ces obligations, et les agents du Trésor, à tous les degrés, recevaient l'ordre de les recommander au public.

D'autre part, tandis que l'on faisait ainsi miroiter aux regards confiants des souscripteurs le patronage du gouvernement, le ministre des finances, à la date même de la convention avec les banquiers, leur accordait une contre-lettre par laquelle, prévoyant le renversement éventuel de l'Empire mexicain « par suite d'une guerre ou d'une révolution », il déclarait « le contrat résilié de plein droit, sans indemnité pour la partie restant à exécuter ».

De cette réserve, il n'était pas dit un mot dans les actes connus du public.

Nous verrons si le cas prévu dans la contre-lettre s'est réalisé, disait Berryer; mais enfin, il se sera présenté en France

[1] Germiny (Charles-Gabriel Lebègue, comte de) 1799-1871.

une combinaison où, un contrat ferme ayant été connu de ceux qui achetaient des mains du banquier devenu par le contrat propriétaire des obligations, un acte secret a pu, précédant le contrat, venir mettre à l'abri de tout péril, en cas de perte, le banquier qui a traité; son marché alors sera résilié, tandis que les porteurs d'obligations, les souscripteurs, les acquéreurs des obligations mexicaines, courront toutes les chances. — Je ne veux pas m'arrêter à des considérations morales sur l'existence d'une contre-lettre en matière de contrat d'État; mais veuillez, je vous prie, le remarquer, c'est au mois de septembre 1865, au moment où on a fait le traité payable en douze termes, que le ministre de France consent à ce que dans une contre-lettre à laquelle il va donner son approbation, l'on suppose, l'on admette, que, dans le délai de douze mois, l'empire mexicain peut être renversé par une guerre ou par une révolution. Je dis que c'est de la part du ministre de France un acte inconcevable. Il est inutile d'entrer dans des phrases pour le qualifier comme il le mérite...

Cette contre-lettre fût-elle admise, continuait Berryer, les conditions qu'elle avait prévues ne s'étaient pas réalisées, et dès lors, les banquiers restaient engagés.

C'est ici qu'apparaissait la contradiction flagrante entre les déclarations officielles et les événements.

Dès le mois de mars 1866, le ministre des finances avait relevé les banquiers de leurs obligations, comme si le cas de force majeure supposé, renversement de l'Empire mexicain « par la guerre civile ou par la révolution » s'était produit. Et quel était, à cette époque même, le langage du gouvernement?

Au Mexique, le gouvernement fondé par la volonté du peuple se consolide, disait l'Empereur, le 29 janvier 1866, en ouvrant la session. Les dissidents, vaincus et dispersés n'ont plus de chefs... Notre expédition touche à son terme.

Le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de

Lhuys, annonçait, de son côté, le prochain rappel de nos troupes, en le motivant sur l'état prospère du nouveau régime.

Il n'était donc pas vrai, en fait, « indépendamment du droit » que les contractants eussent été placés au mois de mars 1866 dans les cas de force majeure qu'ils avaient prévus.

A cette époque-là, disait Berryer, rien des événements qui ont suivi, n'était accompli; les sécurités les plus grandes étaient données par le gouvernement français sur le maintien, sur la consolidation du gouvernement mexicain, sur le développement de ses ressources financières.

Berryer concluait que les banquiers demeuraient obligés, et que les 28 millions, dûs par eux, devaient être rétablis, comme une créance active du Trésor.

L'argumentation était péremptoire. M. Baroche, garde des sceaux, n'essaya pas de la contester. Il tenta seulement d'en atténuer la force, en affirmant que le gouvernement n'avait pas dégagé les banquiers de leurs obligations, mais simplement reconnu que la créance était litigieuse. C'était une première concession à l'orateur. La commission du budget alla plus loin; elle déclara, par l'organe de son rapporteur M. du Miral[1], que, si elle rejetait l'amendement, la somme de 28 millions, portée en recette, étant litigieuse, elle n'entendait pas pour cela contredire l'opinion de Berryer sur le fond.

Cette déclaration réservant toutes choses, Berryer en prit acte solennellement, et retira son amendement.

M. Guizot lui écrivait bientôt après, en le félicitant de son discours :

... Quant à la question même, vous l'avez mise en lumière

[1] Du Miral (Charlemagne-Francisque-Godefroi Rudel) 1812-1884, député du Puy-de-Dôme sous le second empire.

et vidée avec cette lucidité chaude et brillante qui vous appartient. J'ai plus d'une fois regretté jadis de vous entendre; je n'ai plus aujourd'hui que le regret de ne pas vous entendre. J'aime mieux celui-là que l'autre[1].

Berryer racontait ainsi lui-même, dans une lettre familière, l'effet produit par sa parole[2] :

Vous avez été contente de la lecture du *Moniteur*. Je l'ai trouvé bien infidèle et surchargé d'erreurs et de non-sens. Vous avez cependant jugé l'état général de la séance. Le silence a été complet, attentif, dominé; j'étais libre et un peu impérieux dans mon attitude et la sonorité de ma voix. Bref, l'effet a été tout autre sur les auditeurs qu'il peut être sur les lecteurs. Le mouvement d'adhésion des tribunes était très animé et très sympathique. Enfin, le résultat des déclarations des ministres et de la commission du budget a été favorable aux intérêts du Trésor et à plus de cent mille pauvres familles de France...

Il devait reprendre le débat dans la session de 1868. Il sentait pourtant ses forces diminuer, et voulant se prémunir d'avance contre les illusions de la vieillesse, il écrivait à M. de Larcy :

Je demande à mes vrais amis de me bien aviser quand j'arriverai de trop près au déclin de l'archevêque de Grenade[3].

Dans ses tristes prévisions sur l'avenir. Berryer regardait toujours du côté de Claremont et de Frohsdorf, se demandant si quelque rapprochement entre les deux branches de la Maison royale ne préparait pas à la France, au jour trop probable des catastrophes, la ressource de son

[1] 15 août 1867. *Papiers de Berryer.*
[2] 26 juillet 1867 à M[me] la Vicomtesse de Vaufreland
[3] 6 octobre 1867. *Papiers de Berryer.*

avenir. Il ne négligeait aucune occasion d'exprimer ses vues et ses vœux à ceux de ses anciens adversaires qu'il savait en disposition ou en mesure de le seconder.

On peut juger du langage qu'il leur tenait, par la réponse suivante de M. de Montalivet. Les deux adversaires de 1832 se réunissaient aujourd'hui dans les mêmes désirs.

... Comme vous, écrivait à Berryer M. de Montativet, je vois l'avenir bien sombre. Malgré quelques bonnes velléités imposées de temps à autre par l'opinion publique, on ne peut se dissimuler que l'accumulation des fautes incompréhensibles du gouvernement impérial prépare une liquidation politique dont les conséquences peuvent fatalement conduire à des catastrophes. A côté de ces craintes, où sont les espérances? Elles sont, comme vous le dites si bien, dans l'union résolue des hommes d'intelligence et de devoir.

Je n'ai pas changé dans mes convictions sur la meilleure solution à préparer pour le cas redoutable de bouleversements sociaux; mais hélas! certaines répulsions n'ont pas changé davantage.

Que faire dans une telle situation, si ce n'est s'abstenir dans les deux sphères les plus élevées, de peur que des tentatives inopportunes n'augmentent encore la distance déjà trop grande qui les sépare, et pendant ce temps, réunir dans une même idée de défense sociale tous les hommes de bonne volonté? Si certains accords, presque impossibles aujourd'hui, devaient devenir possibles un jour, ce ne pourrait être que par ce concours intime et préalable, qui devient aussi attrayant qu'éminemment désirable, quand il rapproche d'un homme tel que vous[1]...

IV.

La politique impériale errait de plus en plus à l'aven-

[1] Lettre datée de Montalivet-Lagrange. 28 août 1867. — *Papiers de Berryer.*

ture. Au dehors, comme au dedans, l'Empereur hésitait entre des avis contraires, donnant aux uns et aux autres des gages qui déroutaient l'opinion. Après les grandes discussions sur les affaires d'Allemagne, M. Walewski, jugé trop faible envers l'opposition, avait été nommé sénateur, et remplacé au fauteuil de la présidence du Corps Législatif par M. Schneider[1]. M. Émile Ollivier, d'abord accueilli par le souverain, semblait mis à l'écart, et la grand-croix de la Légion d'honneur en diamants, envoyée au ministre d'État, témoignait de la faveur qui était revenue à M. Rouher.

Les mêmes contradictions se heurtaient dans la politique extérieure. L'Empereur était parti au mois d'août pour Salzbourg où se trouvait l'Empereur d'Autriche, avec qui il voulait reprendre des projets d'alliance. Aussitôt l'Allemagne s'inquiétait. M. de Moustier[2], pour la rassurer, s'efforçait d'amoindrir le caractère et les résultats de l'entrevue dans une circulaire aux agents diplomatiques. M. de Bismarck prenait acte de ses déclarations; mais il en profitait pour faire un nouvel appel aux États du Sud, dans un document public que le cabinet des Tuileries, le voyant connu de toute l'Europe, était obligé de reproduire dans le *Moniteur*.

Les discours de Napoléon III exprimaient tour à tour l'espérance et la crainte. Il faisait, en revenant de Salzbourg, un voyage dans le Nord. Au maire d'Arras il disait :

> Vous avez raison d'avoir confiance dans l'avenir. Il n'y a que les gouvernements faibles qui cherchent dans les complications extérieures une diversion aux embarras de l'intérieur.

[1] Schneider (Eugène) 1805-1876, député sous le gouvernement de juillet et sous le second Empire.

[2] Moustier (Desle-Marie-René-François Lionel, marquis de) 1817-1869, représentant du peuple en 1849, sénateur et ministre des affaires étrangères sous le second Empire.

Mais le lendemain au maire de Lille :

Des points noirs assombrissent l'horizon... Nous avons eu des revers...

Ces tergiversations jetaient dans les esprits un trouble que reflétaient les élections. Dans l'intervalle des deux sessions, quatre députés de l'opposition avaient été nommés sur des points divers de la France. Ils appartenaient au centre-gauche, à cette opposition d'autant plus redoutable que, n'effrayant pas le pays par la menace d'une révolution, elle lui donnait plus de hardiesse pour exiger des réformes.

Ce fut dans ces conjonctures que s'ouvrit, le 18 novembre 1867, la session dite de 1868.

La discussion sur les affaires d'Italie en signala le début.

V.

Les troupes françaises n'étaient plus à Rome depuis le 16 décembre 1866. La tranquillité régnait dans les États du Saint-Siège ; mais le gouvernement italien n'avait pas renoncé au dessein d'en achever la conquête. Garibaldi venait de prêcher la guerre contre le Pape, au Congrès de Genève, devant les délégués du socialisme européen. Il était à peine rentré à Caprera, lorsque, le 28 septembre 1867, son fils Menotti, à la tête de bandes librement recrutées en Italie, franchit la frontière romaine. Le cabinet de Florence fit mine de protester contre les agresseurs, et, sous prétexte de protéger le Saint-Père, les troupes italiennes envahirent, à leur suite, son territoire.

C'était par ce genre de protection que le Piémont avait procédé, dans les autres provinces, à l'annexion.

La convention du 15 septembre était violée. Qu'allait

faire le gouvernement français? Tiraillé entre des conseils différents, l'Empereur était indécis; il avait tour à tour donné et retiré l'ordre d'embarquer un corps expéditionnaire. Les troupes pontificales se concentraient à Rome, et le Pape se préparait à se réfugier au Fort-Saint-Ange. Enfin Napoléon III prit son parti; l'intervention fut résolue. Le 28 octobre, les navires français, portant deux divisions, parurent en vue de Civita Vecchia.

Commandées par le général de Failly, nos troupes entrèrent à Rome le 30 octobre. Le 4 novembre, elles appuyèrent l'armée pontificale contre les volontaires italiens. Garibaldi avait rejoint son fils. Les envahisseurs furent mis en pleine déroute. La journée de Mentana était la contre-partie de celle de Castelfidardo. Elle montrait ce qu'eût fait en 1860 la Moricière, si l'appui de la France ne lui avait été refusé. Réduites à l'immobilité, les troupes italiennes durent quitter le territoire pontifical, après la défaite des garibaldiens, et laisser aux soldats de la France le soin de garder le Pape.

Une conférence européenne fut convoquée, le 9 novembre, par le cabinet des Tuileries, pour arrêter le règlement de la question romaine. Soucieux de ne pas s'aliéner le royaume que nos armes avaient créé, l'Empereur, en ouvrant la session, s'empressa de déclarer que l'intervention, nécessitée par la non-exécution de la convention du 15 septembre, n'avait « rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie » et il fit prévoir « l'époque prochaine » du rapatriement de notre armée.

Deux demandes d'interpellation furent aussitôt déposées sur le bureau du Corps Législatif; l'une par les membres de la gauche, favorables à l'unité italienne; l'autre par des membres de la majorité qui appuyaient les droits du Saint-Siège.

La discussion s'ouvrit le 2 décembre 1867.

Elle porta d'abord sur l'amendement de la gauche que

défendirent M. Jules Favre, M. Jules Simon, M. Guéroult.

Un député des Basses-Pyrénées, entré depuis deux ans à la Chambre et dont s'était déjà révélé le talent, M. Chesnelong, répondit, dans la séance suivante, à M. Jules Favre. Élu avec l'appui du gouvernement, M. Chesnelong n'était pas un ennemi de l'Empire. Mais, profondément dévoué aux idées religieuses, il interprétait avec d'autant plus d'autorité le sentiment des populations qui, sans aversion pour le régime impérial, n'entendaient pas lui sacrifier leur foi.

Rappelant que la nécessité du pouvoir temporel avait été explicitement reconnue dans l'adresse de l'année précédente, M. Chesnelong demanda au gouvernement de la poser dans la conférence européenne comme un principe hors de contestation, dont la France, à défaut de l'Europe, assurerait le respect.

M. Thiers appuya ces conclusions dans la séance du 4 décembre. Il répondait au ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, qui, tout en s'associant aux vues de M. Chesnelong, n'avait traduit que par des formules vagues la politique du gouvernement. Il releva ce « défaut de netteté » en termes catégoriques. Les biais n'étaient plus de saison. Toute l'Europe adressait à la France cette question : « Que voulez-vous faire pour mettre d'accord Rome et l'Italie ? » Il fallait se prononcer clairement. M. Thiers rappela les fautes commises, l'absence complète d'une politique suivie, les traités méconnus, les désaveux du gouvernement impérial chaque fois démentis par les actes de l'Italie, et déplorant l'erreur du libéralisme français qui, « à mon grand désespoir, dit-il, s'est trompé dans cette importante question », il caractérisa ainsi les conséquences des événements favorisés par le cabinet des Tuileries.

La révolution, qui s'est accomplie en Europe à la suite des

tristes événements de 1866, est la plus grave qui se soit produite depuis plusieurs siècles.

Le sentiment de la majorité portait, cette fois, l'orateur. Elle lui pardonnait les sévérités de son langage; l'attitude du Corps législatif montrait au gouvernement l'impossibilité de se soustraire à ce mouvement, sans se faire le complice et le prisonnier de la gauche.

Le lendemain, 5 décembre, M. Rouher prit la parole. Il annonça que ses déclarations allaient dissiper tous les nuages, et, au milieu de l'attente de la Chambre :

Nous le déclarons au nom du gouvernement français, dit-il; l'Italie ne s'emparera pas de Rome. Jamais...

A ces mots la majorité se lève; elle répète avec enthousiasme : « Jamais! Jamais! » Le ministre d'État descend de la tribune, et de longs applaudissements semblent lui prouver que l'accord est complet, comme il en a exprimé l'assurance, entre le gouvernement et le Corps Législatif.

La séance est suspendue; tant est grande l'agitation! Mais un mouvement se remarque sur les bancs de la droite. M. Larrabure, M. Buffet, d'autres députés s'interrogent; on les voit conférer avec M. Thiers et Berryer, aller au banc des ministres, revenir auprès des deux orateurs de l'opposition avec qui ils paraissent se concerter. Berryer lui-même et M. Thiers s'approchent des membres du gouvernement; ils parlent au ministre des affaires étrangères. M. Baroche, M. Vuitry, M. Rouher s'entretiennent avec eux. La conversation est animée; le jeu des physionomies, l'insistance des députés, l'étonnement et les dénégations apparentes des ministres, tout indique entre les interlocuteurs quelque grave dissentiment.

Pendant ce temps, M. Chesnelong discutait dans un

bureau avec ceux de ses collègues qui avaient signé l'interpellation. Quelques-uns étaient d'avis de la retirer; M. Chesnelong insistait pour qu'on demandât le renvoi au gouvernement. On en délibérait, lorsque M. Lambrecht[1] vient dire à M. Chesnelong, de la part de M. Thiers, que M. Rouher va parler de nouveau et rendre le renvoi inutile.

Enfin la séance est reprise. Les rumeurs s'apaisent. Accompagné de Berryer et de M. Thiers jusqu'au pied de la tribune, M. Rouher en gravit les degrés[2]. Il regarde l'assemblée immobile, et prononce ces paroles qui révèlent l'objet de l'entretien :

Lorsque j'ai dit Rome, j'ai parlé de la capitale du territoire actuel, et je comprends dans la défense du pouvoir temporel du pape le territoire actuel dans toute son intégrité.

Des acclamations presque unanimes saluèrent cette déclaration. M. Jules Favre en reconnut la netteté, en essayant vainement de la combattre. M. Chesnelong remercia le ministre d'un langage qui lui donnait satisfaction complète, et retira son interpellation.

Berryer paraît alors à la tribune. Son visage rayonnait. « Triomphant, redevenu de 20 ans plus jeune, l'œil animé, la voix presque aussi puissante que dans son beau temps[3], » il ne dit que quelques mots, mais avec « un frémissement inspiré, » suivant l'expression d'un adversaire[4].

1 Lambrecht (Félix-Édmond-Hyacinthe) 1818-1871, député de 1863 à 1869, représentant du peuple en 1871, ministre de l'agriculture et du commerce, puis de l'intérieur, sous le gouvernement de M. Thiers.

2 « Il se passa alors une scène dont tous ceux qui ont assisté à la séance, ont gardé le souvenir » dit, en parlant de cet incident, l'*Annuaire encyclopédique de* 1868.

3 *Journal de Genève*, 8 décembre 1867.

4 Discours de M. Émile Ollivier. Séance du 9 décembre 1867.

Le matin même de cette séance, Mgr Dupanloup lui avait adressé ce billet :

C'est au grand orateur, et encore plus au grand chrétien que je m'adresse. Je vais cet après-midi à la Chambre. Je vous en prie; donnez-moi le bonheur de vous entendre répliquer à M. Rouher pendant vingt minutes. Je le demande à Dieu de tout mon cœur[1].

Le vœu de l'évêque allait être rempli.

Je suis trop ému, dit Berryer, pour pouvoir abuser longtemps de l'attention que je viens réclamer de vous.

J'ai éprouvé pendant le cours de cette discussion une impression profonde, une agitation intérieure de tous mes sentiments, et en entendant l'affirmation de tout ce qu'il y a de plus clair, de plus évident, de plus nécessaire, selon mon intelligence, je me suis senti heureux d'être en parfaite conformité et en parfaite communauté de conviction et de vœux avec l'immense majorité de cette assemblée.

Les paroles du ministre d'État avaient attesté le plein accord du gouvernement et de la Chambre. Berryer demandait « comme une consécration de ces paroles » que l'interpellation fût renvoyée au gouvernement. Comme pour rendre impossible toute contestation ultérieure, il faisait alors le récit de cet incident de la séance dont le public s'était ému, sans en démêler le secret :

J'ai eu l'honneur, M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre d'État aussi me permettront de le dire, j'ai eu l'honneur d'approcher ces deux représentants du gouvernement et de leur demander ce que voulait dire le mot « Rome », ce que voulaient dire ces mots : « qu'on ne permettra pas à l'Italie de s'emparer de Rome ».

[1] 5 décembre 1867. *Papiers de Berryer.*

A cela, et de la manière la plus honorable, dans les termes les plus précis, en daignant même — ce dont il n'était pas besoin — invoquer devant moi son caractère personnel, M. le ministre des affaires étrangères m'a dit : « il n'y a pas d'équivoque; il s'agit de tout le territoire actuel que possède le Saint-Père. C'est là ce que nous garantissons sous le nom de pouvoir temporel de la Papauté ».

M. le ministre d'Etat, à qui l'observation a été présentée, est monté à la tribune; il a dit dans les termes les plus solennels, et dans des paroles ineffaçables, ce que vous avez entendu, et c'est ce qui satisfait pleinement les sentiments que j'ai partagés avec l'Assemblée.

Berryer demandait donc que le renvoi de l'interpellation fût voté « comme une adhésion et une consécration des paroles de M. le ministre d'État. »

Le règlement s'opposait à ce renvoi; M. Rouher le fit observer à l'orateur. Le renvoi était un mode de blâme; comment la Chambre pourrait-elle le voter, si elle approuvait le gouvernement? Il n'y avait, pour marquer l'accord, que l'ordre du jour pur et simple.

Berryer ne l'ignorait pas. Mais il faisait remarquer à son tour le vice d'un règlement qui ne laissait à la Chambre que l'obscure formule de l'ordre du jour pur et simple, soit qu'elle voulût repousser l'interpellation de la gauche, soit qu'elle voulût approuver les déclarations du pouvoir.

Il tenait pour sa part à ne pas donner dans cette équivoque. En réalité, il avait d'autres motifs. M. Chesnelong, qui n'avait retiré son interpellation que sur l'avis de M. Thiers, était tout ému de voir Berryer en réclamer le renvoi : « Ne vous inquiétez pas, lui dit M. Thiers; Berryer est au fond d'accord avec vous. »

En demandant la parole, Berryer avait voulu deux choses : prendre acte des déclarations du ministre d'État, de ces déclarations « *solennelles, ineffaçables* » comme il

le dit avec intention; marquer nettement en outre aux députés de la gauche, de qui ses votes le rapprochaient souvent, combien, sur cette question de Rome, il était séparé d'eux.

Je demande à nos collègues siégeant de ce côté, qui sont les auteurs de l'interpellation, dit-il en montrant la gauche, qu'ils veuillent bien me laisser toute l'autorité et toute la vérité de mon caractère, de ma conscience et de mon langage.

... J'ai écouté les développements qui ont été donnés à cette interpellation, et j'en ai compris la portée. Je la condamne. Je suis décidé à voter l'ordre du jour pur et simple contre cette interpellation, parce qu'elle froisse ma pensée la plus intime et mes convictions les plus fermes, comme catholique et comme citoyen.

L'évêque d'Orléans avait entendu cette profession de foi.

Je ne veux pas quitter Paris, écrivait-il le lendemain à Berryer, sans vous bénir et vous exprimer ma profonde et respectueuse reconnaissance.

L'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation de la gauche fut voté par 237 voix contre 17.

L'importance de ce débat était tout à la fois dans la déclaration du gouvernement et dans l'action exercée sur lui par la Chambre.

En fait, le régime parlementaire était rétabli. La majorité, pour la première fois, avait fait prévaloir ses vues, et, dans cette prise de possession du pouvoir, elle avait eu pour interprètes et pour guides M. Thiers et Berryer.

C'était M. Thiers qui avait exprimé les volontés de la Chambre; c'était Berryer qui avait dicté au ministre d'État ses paroles.

Les deux chefs de l'opposition avaient été comme les témoins de M. Rouher; ils l'avaient en quelque sorte pris par la main et conduit à la tribune.

Les feuilles de gauche ne cherchèrent à dissimuler ni le résultat de la séance, ni le mécontentement qu'elles en éprouvaient :

En 1851, quels étaient les grands meneurs de la majorité, écrivait dans la *Presse* M. Émile de Girardin? C'était M. Thiers, M. Berryer et leurs amis.

En 1867, quels sont les meneurs de la majorité? C'est encore M. Thiers, c'est encore M. Berryer et leurs amis.

Le *Temps* disait, à son tour :

Deux résultats sont constatés aujourd'hui : MM. Thiers et Berryer sont les chefs de la majorité, et c'est M. Berryer, dont le nom parle assez haut comme signification, qui dicte au gouvernement ses déclarations.

L'Opinion nationale ne tenait pas un autre langage, et le jour même de la séance, son directeur M. Guéroult, disait dans les couloirs de la Chambre : « c'est Henri V qui mène le gouvernement[1]. »

Berryer signalait lui-même ces conséquences dans une lettre qu'il nous adressait.

Vous avez compris et jugé la situation que nous venons de traverser, nous écrivait-il[2]. L'aspect du mouvement catholique et politique, qui s'est manifesté par la presque unanimité de l'Assemblée, eût été plein d'intérêt pour vous; les gestes, les regards, les exclamations manifestaient des sentiments et des pensées que les orateurs n'ont point exprimés et que les journaux n'ont pas pu vous reproduire.

[1] Le mot est rapporté par Berryer dans une lettre du 6 décembre à la vicomtesse de Vaufreland.

[2] 9 décembre 1867.

Le fait est important comme action parlementaire de l'Assemblée sur le gouvernement, et ce fait au dehors doit amener des événements considérables. Nous serons éclairés sur cet avenir prochain par ce qui va se passer aujourd'hui même et dans les jours qui vont suivre, dans le parlement de Florence et en dehors de ce parlement.

Il n'en observait pas moins, dans cette première victoire, sa circonspection accoutumée.

En attendant, ajoutait-il, nos amis particuliers, les hommes de la Monarchie constitutionnelle, les serviteurs des vrais intérêts nationaux, doivent, à mon avis, être calmes après leur succès, être prudents et ne pas s'exposer à être accusés par le pays d'avoir été les promoteurs perfides de la crise dans laquelle la France doit inévitablement se trouver, au grand péril de son gouvernement actuel.

L'accord des deux chefs de l'opposition libérale et conservatrice, de M. Thiers et de Berryer, avec la majorité avait un autre avantage. Il répondait aux pensées de conciliation toujours vivantes en France. Il y avait là comme l'aurore d'une union possible sur le terrain des libertés religieuses et du droit des gens :

C'est comme le sentiment de la délivrance au sortir d'un grand péril, écrivait M. de Falloux à Berryer; assurément toutes les menaces ne sont pas conjurées, mais on sent qu'une résistance régulière, un contrôle légitime sont enfin inaugurés; l'on sent que cette résistance et ce contrôle ne craignent plus de placer à leur tête la vraie expérience et le vrai génie politique, et cela seul suffit pour rendre la confiance et permettre aux cœurs de respirer à l'aise.

M. de Falloux ajoutait avec non moins de raison :

Quel malheur que l'opposition de gauche demeure si opiniâ-

trément étrangère ou hostile à un tel mouvement! Comment ne voit-elle pas que préférer le césarisme au christianisme, c'est rejeter vers les plus mauvais jours du passé les progrès de la civilisation et de la liberté? Les esprits de la gauche sont-ils complètement aveuglés ou les volontés ne sont-elles plus libres? En tous les cas, c'est une partie bien dangereuse pour notre avenir que joue là l'opposition, et il n'y aura pas de sécurité pour le lendemain le plus proche, tant que vous n'aurez pas converti M. Jules Favre et M. Jules Simon, comme vous avez dominé M. de Moustier et M. Rouher.

CHAPITRE XIV.

LES DERNIÈRES LUTTES.

Session de 1868. — Discussion du projet de loi sur la presse. — Amendements déposés et soutenus par Berryer. — Vif débat entre lui et M. Baroche sur le rôle imposé à la magistrature par le gouvernement. — Progrès de l'opposition dans les votes. — Berryer vote seul contre l'ensemble du projet. — Sa lettre à la *Gazette du Midi.* — La question mexicaine revient devant le Corps législatif. — Intervention de Berryer. — Procès des États-Unis contre deux armateurs français. — Plaidoirie de Berryer. — Sa lettre à sir John Sinclair. — Élections partielles. — Lettre de Berryer en faveur de la candidature de M. Grévy dans le Jura. — Il renouvelle, sur tous les points, ses conseils pour l'union, en vue des élections générales de 1869. — Ses lettres du 25 août et du 5 septembre 1868. — Berryer apprend la mort du fils de M. de Kerdrel, jeune officier enrôlé pour le service du Saint-Siège dans la légion d'Antibes. — Sa lettre à M. de Kerdrel. — Au moment d'entrer dans sa quatre-vingtième année, il entreprend un voyage dans l'Ouest pour y passer la revue de ses amis.

I

Les irrésolutions continuaient à se manifester dans la politique de l'Empereur. Un projet de loi sur la presse avait été déposé au Corps Législatif; il semblait indiquer de la part du souverain des tendances plus libérales. Au même moment, dix journaux étaient poursuivis pour « comptes-rendus illicites » des débats des Chambres. *L'Union* était du nombre; défendue par Berryer, elle fut condamnée par le tribunai de police correctionnelle,

mais acquittée par la cour impériale[1]. *La France* elle-même, journal officieux, avait été atteinte, et son directeur, M. de la Guéronnière, sénateur et bientôt ambassadeur, écrivait :

Pour les dix journaux condamnés, le procès ne sera qu'un petit malheur; pour le gouvernement; c'est une faute.

La session de 1868 avait repris après les fêtes du premier de l'an. Le Corps Législatif venait de voter la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée. L'heure était venue de discuter le projet de loi sur la presse, présenté l'année précédente, projet qui supprimait pour les journaux, avec la nécessité de l'autorisation préalable, le régime des avertissements et des suppressions par voie administrative.

Cette réforme, la voulait-on encore? La majorité, dans les deux Chambres, y paraissait contraire. Les ministres ne l'avaient proposée que par obéissance à leur maître, et l'on se demandait si l'Empereur n'allait pas y renoncer, lorsqu'au jour où devait commencer le débat, une heure avant la séance, le souverain fit connaître au ministre d'État sa volonté de la maintenir.

La discussion générale s'ouvrit le 29 janvier. Interprète de la majorité, M. Granier de Cassagnac attaqua vivement la loi, en déclarant la liberté de la presse incompatible avec la stabilité des gouvernements. Il fut applaudi par ses collègues, peu contredit par les ministres, et félicité par l'Empereur.

On crut, encore une fois, le projet perdu.

Mais Napoléon III s'était trop avancé pour reculer. Il décida que le débat suivrait son cours. La majorité s'inclina, et le premier article du projet, portant suppression de l'autorisation préalable, fut adopté par 276

[1] Jugement du 25 janvier 1868 et arrêt du 3 avril.

voix. Il n'eut contre lui que sept suffrages, ceux des « sept sages de la Grèce », comme dit M. Granier de Cassagnac qui se mettait du nombre.

Le premier article, à vrai dire, impliquait toute la loi.

II

Berryer avait présenté plusieurs amendements. Il les soutint avec vigueur. Il avait soixante-dix-huit ans accomplis.

Le projet enlevait les délits de presse à l'arbitraire de l'administration pour les déférer aux tribunaux correctionnels : présent dangereux pour la magistrature, amélioration incontestable pour les journaux.

Cependant le changement ne valait qu'autant que des garanties seraient données à la composition des tribunaux. C'était la question qu'abordait le premier amendement de Berryer.

Chaque année, disait cet amendement, au jour de la rentrée des cours et tribunaux, le roulement pour la composition des diverses Chambres se fera en audience publique par la voie du tirage au sort des président, vice-président, conseillers, juges et juges suppléants. Les magistrats, nommés dans le cours de l'année judiciaire, entreront dans la Chambre où siégeaient leurs prédécesseurs.

Berryer développa sa proposition dans la séance du 14 février.

Le rapporteur du projet, un des confrères de Berryer, M. Nogent Saint-Laurens, avait parlé de « défiance contre la magistrature », pour repousser l'amendement.

Berryer proteste tout d'abord contre l'imputation.

[1] Nogent Saint-Laurens (Edme-Jean-Joseph-Jules-Henri) 1814-1882, membre du Corps législatif de 1853 à 1870.

Défiance contre la magistrature!... Je proteste, Messieurs, — laissez-moi le dire, je n'aime pas à me mettre en scène, mais enfin, je proteste au nom de mon passé. Oui, j'obéis à ce sentiment-là... Vous permettrez, à mon âge, d'avoir cette faiblesse... faiblesse orgueilleuse peut-être...

— (Voix diverses : non! non!)... de me prévaloir des actes de ma vie entière.

Laissez-moi vous dire que ma vie a été double; elle s'est confondue dans deux existences. Voilà un siècle entier tout à l'heure que mon père et moi... mon père, avocat au parlement de 1776 et moi, venu à sa suite, tâchant de marcher sur ses traces, nous sommes restés constamment, fidèlement et par le cœur comme par la pensée, attachés à l'ordre judiciaire dans l'exercice du barreau, nous associant aux œuvres de la justice comme des auxiliaires indépendants, mais respectueux. C'est ce sentiment et ce respect qui m'ont fait proposer cet amendement que je crois, dans mon âme et conscience, protecteur de la dignité de la magistrature.

C'était en un temps où la magistrature était honorée comme la liberté florissante, c'était en 1820 qu'avait été rendue, après avis préalable des cours royales, l'ordonnance dont Berryer reprenait la pensée; ordonnance qui confiait à la magistrature elle-même, en dehors des organes du pouvoir, la répartition annuelle des juges dans les diverses Chambres.

L'auteur de cette ordonnance était M. de Serre. En prononçant ce grand nom, Berryer se donna le plaisir de faire l'éloge des ministres de l'ancien temps.

M. de Serre, que le ministre de l'Intérieur (M. Pinard) a loué avec raison, était un homme d'un cœur droit, d'un esprit élevé, un homme vraiment libéral; il n'est pas le seul qui ait réuni ces éminentes et précieuses qualités pendant les deux phases de la Monarchie de Bourbon; j'en pourrais citer d'autres qui ont géré les intérêts généraux du pays avec indépendance, avec honneur, avec désintéressement, qui n'ont jamais livré leurs principes au vent des événements politiques.

Et alors, comme si, dans ce retour sur les hommes du passé, une figure, entre toutes, lui était apparue, la figure même de son plus constant adversaire, Berryer s'arrête à la contempler. Il semble que de cette tribune, où il l'a combattu dans sa puissance, il veuille envoyer à M. Guizot, dans sa retraite, l'hommage d'une estime que les luttes les plus vives n'ont jamais altérée, et, au milieu du silence de la Chambre surprise par cette évocation soudaine :

J'en pourrai citer... dit-il, jusqu'au chef du dernier ministère du gouvernement de juillet. Je n'hésite pas à le dire, quoique je l'aie combattu; je ne puis, sans un profond respect, sans une admiration sincère, sans une sorte de culte pour l'honnêteté de sa vie, regarder ce vieillard qui a été président du conseil pendant sept ou huit années. et qui, dans sa vieillesse, est encore condamné aux labeurs de son génie pour soutenir son existence et celle de sa famille. Voilà ceux que j'admire. Ce sont les hommes qui, non contents de ne point livrer leurs principes au vent des événements politiques, n'ont jamais offert le scandale de l'enflure excessive de leur fortune privée.

A ce contraste qui passait comme une brûlure sur quelques fronts, une agitation sourde commence à gronder. Elle se développe lorsque Berryer oppose aux garanties contenues dans l'ordonnance de 1820 les conditions de dépendance auxquelles le décret du 28 octobre 1854 a soumis le roulement de la magistrature. Désormais c'est le président (premier président de la Cour ou président du tribunal), qui dresse chaque année le tableau des juges, mais assisté du chef du parquet. Quelle situation lui est ainsi faite?

La raison politique, dont le président doit s'abstenir, la raison politique devient sa règle.

M. Baroche, garde des sceaux, interrompt pour dire

que le procureur-général ne consulte jamais préalablement le garde des sceaux :

Eh quoi! reprend Berryer, c'est le procureur-général qui est chargé de la poursuite, et c'est lui qui choisit le juge... Et nous sommes en France, dans ce pays des Rois justiciers, dans ce pays où les idées de justice ont toujours été si fortes, si respectées! C'est dans ce pays-là qu'on admet cette situation de juges choisis par celui-là même qui doit solliciter la condamnation!...

Il n'était pas possible de nier la pensée qui avait inspiré le décret de 1854. Le ministre de la justice n'eut d'autre ressource que de renouveler l'argument du rapporteur : l'adoption de l'amendement serait une marque d'injuste soupçon contre la magistrature.

Berryer répliqua en quelques mots et termina ainsi :

Je ne veux pas aller plus avant. Vous avez douté de mon respect pour la magistrature : il est très grand, car je ne dis rien de ce que vous avez fait, à chaque occasion et à chaque année, pour récompenser les services que vous en obteniez.

A ces dernières paroles, M. Baroche déclara qu'il ne savait pas ce que voulait dire l'orateur :

Vous parlez, dit-il, de récompenses qu'on aurait données à des magistrats pour telle ou telle nature de services; je vous prie de vous expliquer.

Berryer répondit :

Vous l'exigez? Je le ferai très clairement; mais je demande, par respect pour mes propres habitudes et pour mon caractère, à ne pas mettre en avant les noms propres... Il y a à Paris trois chambres de police correctionnelle; mais la sixième est celle à laquelle sont déférés exclusivement les délits politiques.

Eh bien! Le magistrat qui présidait la sixième chambre en 1859, a été nommé conseiller au commencement de 1860; celui qui présidait la sixième chambre en 1860, a été nommé conseiller en 1861; celui qui la présidait en 1861, a été nommé conseiller en 1863; celui qui la présidait en 1863, a été nommé conseiller en 1864; celui qui la présidait en 1864, a été nommé conseiller à la fin de 1865; celui qui la présidait en 1866, a été nommé conseiller au commencement de 1867. Nous attendons le sort de celui qui la préside en ce moment[1].

De violents murmures accueillirent cette réplique, pendant que l'opposition la saluait de ses applaudissements. On en était venu à ce point que révéler le sort fait aux magistrats, chargés du jugement des affaires politiques, suffisait pour les diffamer. L'avancement, suivant de si près leurs sentences, en paraissait le prix. Ce ne fut qu'un cri, parmi les feuilles officieuses, pour accuser Berryer d'avoir outragé le corps judiciaire. Pendant ce temps-là, des magistrats, d'un caractère universellement respecté, le remerciaient d'avoir défendu l'indépen-

[1] Il est intéressant de rapprocher de ces paroles les conseils que Berryer donnait à son ancien secrétaire, M. Chaillous, nommé magistrat en Algérie : « Puissiez-vous, lui écrivait-il dans une lettre toute pénétrée de son affectueux souvenir, puissiez-vous recueillir d'heureux fruits de la détermination que vous avez prise et trouver dans la carrière où vous êtes entré des avantages que je n'aurais pas pu vous procurer en vous retenant prés de moi! Je me réjouirai des succès que vous obtiendrez, et je goûte déjà un vrai contentement à penser que les services que j'ai pu vous rendre auront profité à un galant homme, et que mes soins presque paternels n'ont pas rencontré un cœur ingrat. Maintenez-vous avec courage et prudence dans les bons sentiments, dans les principes honorables et sérieux que j'ai déjà reconnus en vous et que je crois avoir fortifiés. Vos fonctions actuelles sont pénibles; ne songez à obtenir de l'avancement et une mission moins laborieuse que grâce au zèle et à l'application que vous mettrez à remplir tous les devoirs qui vous sont imposés aujourd'hui. Le mérite acquis est toujours le plus noble titre, et même au temps où nous vivons, le moyen le plus sûr pour parvenir. » 14 avril 1865. Lettre communiquée par M. Chaillous.

dance et la dignité de leur ordre. La majorité s'était soulevée à la suite du ministre. Elle repoussa l'amendement par 175 voix contre 48.

Le lendemain, 15 février, Berryer remontait à la tribune. Un amendement avait été déposé par M. Lanjuinais et quelques membres du centre gauche pour rétablir la faculté de faire la preuve des faits diffamatoires contre les fonctionnaires.

C'était encore à la Restauration, à la loi de 1819 présentée par M. de Serre, qu'était emprunté cet article.

Berryer y ajouta un sous-amendement pour en étendre l'application aux directeurs des grandes compagnies financières anonymes. Le souvenir des emprunts mexicains n'était pas étranger, on peut le croire, à cette proposition :

Toute la question, disait Berryer, est de savoir si l'on peut placer en France une masse immense de valeurs circulantes, sans que du sort de ces valeurs il n'y ait personne de responsable.

M. Thiers prit, après lui, la parole en faveur de l'amendement. Il fut amené à dire que les minorités n'avaient plus les droits qu'on leur reconnaissait autrefois.

M. Rouher releva l'assertion, et soutint qu'en 1832 les minorités étaient moins respectées que sous le second Empire.

Et moi, interrompt Berryer, je vous donnerai les preuves du contraire... J'ai été seul de mon opinion dans la Chambre.

Je n'aurais pas voulu appeler en témoignage l'honorable M. Berryer, reprend le ministre d'État. Je comprends qu'à l'heure actuelle, son point de vue soit différent; mais je me souviens des paroles brûlantes qui ont été prononcées contre lui-même, je me souviens de ce mot de *flétrissure*, dirigé contre son parti qui était alors en minorité.

Au milieu des cris des députés qui voulaient l'empêcher de parler et demandaient même le rappel à l'ordre, Berryer dit aussitôt :

J'ai bien le droit de protester après des paroles semblables. — Je déclare deux choses : la première, c'est que j'ai été seul de mon opinion au sein de la Chambre des députés, et que j'y ai toujours joui d'une liberté entière, comme j'y ai toujours rencontré le respect de ceux même que je combattais. Quant au mot de 1843 — c'est ma seconde observation — je m'en console, car j'ai obtenu des électeurs une réparation éclatante.

L'amendement de M. Lanjuinais ayant été repoussé, celui de Berryer fut mis aux voix; il rallia 59 suffrages contre 161, onze de plus que sa précédente proposition.

Le 17 février, s'élevait le débat sur les annonces judiciaires. Qui désignerait les journaux chargés d'insérer ces annonces? Le gouvernement confiait ce droit aux préfets, les membres de la gauche aux parties intéressées.

Berryer écartait les deux propositions. Il demandait que le choix fût laissé, dans chaque arrondissement, au tribunal de 1re instance.

Le gouvernement, qui avait tant reproché à l'opposition, quelques jours auparavant, de suspecter la magistrature, exprimait aujourd'hui la crainte de confier à la magistrature la désignation des journaux :

Véritablement, disait Berryer, je suis étonné de la préoccupation extrême de M. le ministre d'État qui dit : « Vous allez exposer l'autorité judiciaire à entrer dans des luttes, à être l'objet de récriminations politiques. » Mais alors, qu'il me permette de répondre : Il fallait maintenir, en matière de presse, la justice administrative. — Je ne sais pas pourquoi vous investissez les tribunaux du jugement des affaires politiques, si vous avez si grand'peur qu'ils se trouvent engagés dans des questions politiques...

Cette fois, une minorité considérable appuya Berryer. Son amendement réunit 101 voix contre 125.

Chaque jour marquait un progrès. Dans la séance du 7 mars, la minorité devint majorité. 134 voix contre 72 repoussèrent l'article 12 qui privait de ses droits électoraux, pendant cinq ans au plus, le journaliste en état de récidive, condamné pour délit de presse. Le gouvernement et les défenseurs de l'article n'avaient même pas pu s'accorder pour le définir.

Nous ne pouvons livrer un article de loi à l'interprétation des tribunaux, dit Berryer, quand le sens, la portée, les effets de cet article, sont aussi incertains après la délibération à laquelle nous venons d'assister.

Au lendemain de ces grands débats, M. de Falloux écrivait à Berryer :

Voilà votre si humble et si injuste timidité bien vaincue. Voilà votre force bien réhabilitée. Le bras et la massue n'ont rien perdu de leur vigueur.

L'ensemble de la loi fut voté par 222 suffrages; huit membres s'étaient abstenus. Un seul avait voté contre.

Avant de connaître la liste des votants, on ne douta pas, au loin, que cet adversaire unique ne fût quelque impérialiste exalté. *La Gazette du Midi* se divertit à demander :

Quel est donc ce sage qui est ainsi resté seul avec ses idées de réaction poltronne?

Ce *sage* était Berryer. Un peu piqué de la méprise, il écrivit immédiatement au rédacteur du journal.

Dites-moi, croyez-vous avoir vraiment deviné quel est le *sage* qui est resté seul de son avis dans le vote de la loi sur

la presse, avec *ses idées de réaction poltronne?* Il me semble que votre perspicacité accoutumée a été en défaut. Quant à moi, je pense que la résolution de ce sage a été fort réfléchie, et que, fidèle à la maxime de droit : *donner et retenir ne vaut,* il ne devait pas se montrer dupe d'une loi qui, en concédant un droit par son article premier, consacre, dans ses autres dispositions, les moyens de paralyser et de rendre impossible l'exercice de ce même droit; d'une loi qui ajoute des pénalités nouvelles aux rigueurs des lois antérieures; qui donne aux juges le droit facultatif de la suppression des journaux dans tous les cas, même les plus imprévus et les moins graves; d'une loi qui refuse la compétence du jury; qui maintient, au contraire, un mode de formation des tribunaux correctionnels, au gré du pouvoir impérial, et fait du juge le commissaire choisi par l'accusateur; qui donne à ce commissaire le droit d'ordonner, spécialement pour la suppression des journaux, l'exécution provisoire de sa sentence et qui prescrit, pour l'opposition ou l'appel contre une décision injuste, des délais combinés de manière à enchaîner la liberté de la défense; d'une loi enfin que vous auriez voulu voir approuver par votre *sage,* après qu'il en avait repoussé inutilement presque tous les articles, notamment l'injuste responsabilité des imprimeurs, même quand l'auteur, l'éditeur, le gérant sont connus, ce qui constitue les imprimeurs brevetés en un corps de censeurs préalables : la *réaction du sage* contre une telle législation n'était pas tout à fait *poltronne.* Vous avez pu voir que tous les organes de la presse indépendante ne l'ont pas jugée, ainsi que le fait *la Gazette du Midi*[1].

Avouons-le pourtant. Malgré ses défauts et ses pièges, la loi sur la presse constituait un progrès réel, et le parti de la dictature eût seul gagné à ce qu'elle fût repoussée par la Chambre.

Quelques mois plus tard, les 24 et 25 juillet, Berryer élevait encore la voix devant le Corps législatif. La question mexicaine était de nouveau discutée. Le gouverne-

[1] 12 mars 1868.

ment avait déposé un projet de loi autorisant le ministre des finances à inscrire sur le grand livre une rente 3 % de 4 millions de francs pour être attribuée aux porteurs des titres libérés des obligations mexicaines et de l'emprunt mexicain.

C'était le dernier acte et comme l'épilogue de la fatale aventure. La tâche de M. Rouher était lourde. Le même ministre, qui avait garanti aux souscripteurs la solidité des finances mexicaines, qui avait affirmé que l'armée d'expédition ne rentrerait en France qu'après avoir accompli son œuvre, était appelé à constater la banqueroute de l'entreprise, et à défendre l'espèce de concordat par lequel on essayait de la couvrir.

L'expédient était lui-même obscur et suspect. En quelles mains passerait l'indemnité proposée? A qui avaient été remises les sommes déjà versées? Quel emploi avait été fait, quel compte rendu des fonds provenant de l'emprunt mexicain? Les questions se pressaient sur les lèvres de Berryer. Le nom du banquier Jecker, l'histoire des *Bons* émis sous ce nom et que des spéculateurs français, puissants aux Tuileries, avaient trouvé moyen de faire admettre dans les créances de la France contre le Mexique, le traité par lequel l'Empire mexicain assurait 24 millions à ce Jecker, naturalisé Français pour la circonstance, les douze millions préalablement versés, au détriment des souscripteurs français, à des privilégiés qui demeuraient inconnus; tous ces mystères surgissaient de l'ombre poussés au grand jour par la parole de l'orateur, appelant des réponses dont l'embarras évident était pour l'opinion publique une révélation.

III.

Les luttes du barreau, en province comme à Paris, gardaient leur place au milieu de ces grands débats [1].

Comment ne point parler, pour ne citer qu'une seule

[1] Notons ici quelques-unes des causes qui avaient appelé Berryer en province.

Le 29 janvier 1866, il plaidait à Besançon devant la Cour impériale pour défendre M. Hugon d'Augicourt, comte de Poligny, à qui le ministère public contestait le titre et le nom de Poligny, en requérant la rectification des actes de son état civil. Le premier président, M. Loiseau, salua l'avocat par ces mots : « Monsieur Berryer, la Cour est heureuse de vous voir à la barre. Il y a cinquante ans qui vous y avez paru pour la première fois. Le souvenir n'en est pas effacé. » Quelques jours plus tard, le 16 février 1866, Berryer soutenait à Bordeaux devant le tribunal de commerce les réclamations d'un armateur de Dunkerque contre une puissante maison de la Gironde, la maison Saint-Ange, Richon et C[ie]. C'était la première fois qu'il prenait la parole à Bordeaux et lorsqu'au banquet donné en son honneur par le barreau, le bâtonnier lui porta un toast, Berryer fit à ses confrères cette flatteuse confession : « Ce n'est pas la première fois que l'occasion s'est présentée à moi de venir plaider à Bordeaux. Il y a bien longtemps qu'elle me fut offerte. Mais vous l'avouerai-je ? La réputation de ce grand barreau, les noms des Saget, des Ravez, de tant d'autres qui l'illustraient à cette époque... tout cela effraya mon amour-propre. J'avais déja obtenu quelques succès. J'étais jeune. Que voulez-vous ? Je n'ai pas osé... »

Au mois de novembre de la même année, Berryer venait à Toulouse défendre devant la Cour impériale la validité du testament du P. Lacordaire, qui avait institué le P. Jandel légataire universel, testament attaqué par M. Léon Lacordaire comme contenant un fidei-commis au profit d'un ordre religieux non reconnu par la loi. Il rappela dans sa plaidoirie ses premières rencontres avec Henri Lacordaire ; et parlant des circonstances dans lesquelles le jeune prêtre avait embrassé la vie monastique. « Il y aura bientôt vingt-cinq ans, dit-il, un jeune homme, déjà éloquent, brillant de talent, plein de cœur (sorti de nos rangs), entra dans l'Église. Animé d'une compassion sincère pour les souffrances du peuple, éclairé sur ses besoins intellectuels, se sentant poussé par l'inspiration divine à lui donner la parole qui fortifie et qui console, il résolut de se faire pauvre avec les pauvres, d'être plus pauvre que les plus pauvres, et il entreprit de reconstituer en France l'ordre des Frères Prêcheurs... » (15 novembre 1866, 2[e] Chambre de la Cour impériale de Toulouse). A Nancy, à Angers, à Reims, à Tours, à Strasbourg, Berryer s'était également fait entendre.

Au mois de mai 1868, il plaidait encore devant le tribunal civil de Ber-

affaire, du procès intenté au nom des États-Unis, procès dans lequel Berryer, défendant cette fois la République américaine, déploya la même puissance qu'il avait montrée contre elle, plus de trente ans auparavant, dans la célèbre discussion de l'indemnité de 25 millions?

Des contrats avaient été passés en 1863, lors de la guerre de sécession, entre un agent de la confédération du Sud et des armateurs de Bordeaux et de Nantes, MM. Arman et Voiruz, tous deux députés de la majorité, pour la construction de navires destinés, en apparence à faire le commerce dans les mers de Chine, en réalité à soutenir les insurgés contre l'Union américaine. Trompé, ou feignant de l'être, sur le caractère véritable de ces vaisseaux, le gouvernement impérial avait donné l'autorisation nécessaire à leur armement; mais les réclamations du ministre des États-Unis l'avaient obligé à la retirer.

Victorieuse de la révolte, la République américaine prétendit recouvrer, comme détournés des caisses du gouvernement régulier, les fonds versés par l'agent du Sud à M. Arman et à ses associés. Elle leur en réclama la restitution devant la 1re Chambre du tribunal de la Seine.

C'était à la fin de juin 1868. Berryer, assisté de M. Henry Moreau, plaidait pour les États-Unis. Il eut des mouvements qui rappelèrent ses plus beaux jours.

L'avocat des armateurs français, M. Lacan, avait reproché au ministre des États-Unis, M. Dayton, d'avoir soumis au gouvernement français et porté au procès des pièces qu'il ne devait qu'au vol d'un employé infidèle de la maison Voiruz :

gerac, et le soir, au banquet donné par les avocats, le bâtonnier, M. Loubet, célébrait, une fois de plus, au nom de ses confrères, « ce grand caractère inaccessible à tout sentiment d'égoïsme ou d'ambition, au-dessus de tous les préjugés, supérieur même à tous les partis... d'une fermeté inébranlable dans sa foi et dans ses convictions, d'un dévouement inaltérable, poussé jusqu'aux plus amers sacrifices. »

M. Dayton a reçu des pièces volées; il les a invoquées, s'écrie Berryer. M. Dayton est blâmable; M. Dayton a eu un zèle excessif. Quoi! répondez, vous qui m'écoutez à ce barreau, vous avez un cœur qui appartient à notre nation, vous êtes de *chez nous :* si votre patrie était en feu, déchirée par la guerre civile, si vous saviez qu'au loin, dans le sein d'un pays qui s'est déclaré neutre, on prépare des armes contre votre patrie; si vous les voyiez fabriquer sous vos propres yeux, si vous étiez averti que l'argent se récolte, qu'il est amassé dans des coffres et qu'on va en disposer pour féconder une entreprise antinationale, — trouveriez-vous que ce serait de votre part un zèle excessif de faire tout au monde pour arriver à la constatation de la vérité, pour pouvoir éclairer un gouvernement ami, trompé, compromis par des spéculateurs avides?...

A ces mots, l'assistance s'était levée, comme si l'éventualité supposée avait pris corps devant elle.

Qui l'eût dit à cette époque? Ce n'était pas une chimère qu'évoquait Berryer; ce fantôme de la guerre civile allait être, bien peu d'années après, une réalité pour la France.

Berryer en avait-il donc le pressentiment? Il y revenait encore dans la suite de son discours.

Répondant à M. Lacan qui avait blâmé l'attitude des États du Nord envers les vaincus du Sud :

Que parle-t-on de l'orgueil de ce peuple, disait-il, parce qu'il a traité les confédérés de rebelles et n'a pas voulu être le successeur de ceux qui se sont insurgés contre lui!... Qu'un grand peuple, justement fier de son unité, ait voulu sauvegarder cette unité, faire cesser une guerre qui tendait à la déchirer, se maintenir dans sa dignité et sa force aux yeux du monde entier... c'est là de sa part une noble fierté, un acte digne d'admiration. Chacun de nous sent bien en son cœur que, dans notre pays, l'amour de notre grande et sainte unité est aussi inviolable, et que nous la défendrons toujours aussi vigoureusement.

Oui, qu'arriverait-il, je vous le demande, si, par un malheur que je ne veux pas prévoir, il y avait en France une dissidence à la suite de laquelle une portion de notre territoire parlât de se séparer de nous?... Admettrions-nous que des Français eussent la liberté de se séparer de leurs frères, de briser à leur gré l'histoire de notre patrie, de soulever, pour une cause indigne, la guerre contre leurs concitoyens? Non, cela ne pourrait être toléré, et nul n'aurait le droit de taxer notre résistance indomptable d'orgueil et d'arrogance[1].

Sans avoir le secret des événements, Berryer ne doutait pas qu'ils ne fussent prochains et terribles. Il voyait d'avance s'écrouler le gouvernement de Napoléon III, et il se demandait avec angoisse dans quel état et dans quelles mains l'Empire tombé laisserait la France.

Pendant qu'il débattait cette affaire des États-Unis, il écrivait à son vieil ami d'Angleterre, sir George Sinclair :

La chûte inévitable et prochaine peut-être du despotisme impérial trouvera la France au dépourvu et à la merci de quelque expédient non moins passager que tout ce qu'on essaie d'établir depuis le renversement de notre vieux trône national... Que parle-t-on de la volonté du peuple? Que sera-t-elle au jour d'une crise? Se manifestera-t-elle avec un peu de droit sens, ou sous le délire de passions irritées ou de tendances chimériques?

Achevons, cher sir George, nos longues carrières, en gardant notre foi patriotique dans la Providence, notre attachement au bon droit, notre amour des libertés fondamentales et de l'honneur des vrais citoyens[2].

IV.

Deux élections devaient avoir lieu au mois d'août 1868

[1] Tribunal de première instance de la Seine, première Chambre, audience du 1er juillet 1868.
[2] 6 juillet 1868.

dans le Jura et dans le Gard. M. de Larcy se présentait dans le Gard, M. Jules Grévy dans le Jura.

Tous les vœux de Berryer, on n'a pas besoin de le dire, étaient pour M. de Larcy. Pénétré de la nécessité de préparer l'entente nécessaire pour les élections générales de 1869, il voulut aussi soutenir M. Grévy, son confrère au barreau. M. Grévy se défendait d'être l'homme de la Révolution :

Je ne représente pas plus la Révolution, répondait-il aux imputations des feuilles officieuses, que mon adversaire ne représente l'ordre.

Berryer le recommanda à l'un de ses amis du Jura.

Je connais bien le caractère, le talent et les principes de M. Grévy disait-il à cet ami; j'ai été son collègue dans les assemblées législatives antérieures à 1852; depuis longues années, je suis son confrère au barreau de Paris.

Esprit loyal, ferme, éclairé et zélé pour le bien public, M. Grévy, réclamera et servira le développement des libertés civiles, politiques et religieuses, avec un respect sincère et intelligent du droit qu'ont tous les citoyens de jouir pleinement de ces libertés.

Vous pensez certainement, comme moi, Monsieur et ami, qu'au temps où nous sommes, le soin de coopérer au triomphe de ces principes est l'impérieux devoir et doit être la principale préoccupation des hommes honnêtes qui savent être libres[1].

M. Grévy fut élu. Il méritait alors l'éloge que Berryer avait fait de lui ; il le méritait encore, deux ans plus tard, lorsqu'on le vit après le 4 septembre, bravant les fureurs de son propre parti, réclamer contre la dictature de Tours la convocation des électeurs. L'Assemblée de 1871, en lui

[1] 25 juillet 1868.

confiant le soin de la présider, confirma elle-même le témoignage que Berryer lui avait rendu. Heureuse la mémoire de M. Grévy, s'il fût mort dans l'exercice de ces hautes fonctions! L'histoire n'aurait à constater que l'impartialité avec laquelle il s'en acquitta.

Le jour où Berryer écrivait à son ami du Jura, le 25 juillet, M. de Larcy adressait aux électeurs du Gard un appel inspiré par le même esprit.

Il les conviait à la défense « des principes religieux et moraux qui sont la base de la société, et de la liberté qui en est l'âme ». Comme le disait, dans *la Gazette de France*, un ami du candidat et de Berryer lui-même, M. Léopold de Gaillard :

A côté de l'enseignement, nous avons l'exemple... L'union libérale est celle que recommande M. Berryer et que pratique M. de Larcy[1].

Berryer méditait de consigner ses vues sur le scrutin de 1869 dans une sorte de manifeste suprême à la France. En attendant cette époque, il redoublait, dans des lettres individuelles, ses exhortations et ses instances. A l'un de ses anciens secrétaires, influent dans le Vaucluse, M. de Cadillan, il écrivait :

Entretenez autour de vous les mêmes sentiments de renoncement aux rancunes et aux prétentions des partis; amenez tous les esprits aux principes de l'union électorale; en un grand nombre de lieux, on entre franchement dans cette alliance des anciens partis pour ne travailler qu'à faire triompher les conditions du gouvernement du pays par le pays.

A M. de Falloux, dans l'Ouest :

Il ne saurait être fait trop d'efforts pour amener aussi bien

[1] *Gazette de France* du 31 juillet 1868.

nos amis que nos adversaires à savoir sacrifier, comme vous le dites, un peu de leurs préjugés et préventions réciproques.

Berryer ajoutait :

Je fais les mêmes recommandations à Charles de Lacombe qui va prendre une part très utile à la fondation de *l'Indépendant du Centre.*

IV.

L'Indépendant du Centre était une feuille d'union libérale qu'avaient fondée à Clermont-Ferrand des modérés de toute nuance, légitimistes, orléanistes, républicains, conservateurs même ralliés à l'Empire, pour défendre en commun les libertés nécessaires. Berryer savait la tentative attaquée de droite et de gauche par les partis extrêmes, et, pour la soutenir, il nous adressa deux lettres dont un adversaire[1] a pu dire avec raison qu'elles constituaient son *Testament politique.*

Je vous félicite bien, nous écrivait-il le 25 août 1868, d'avoir accordé à ce journal votre utile collaboration. Vous étiez bien certain d'avance que j'applaudirais à votre loyale résolution... L'accord des hommes de bonne foi, amis de l'ordre et de la liberté, est un devoir impérieux dans la déplorable situation des vrais intérêts de la France au dehors et au dedans. Ces intérêts sont fatalement compromis par les extravagances et les calculs égoïstes et corrupteurs du gouvernement personnel. Après tant de révolutions que notre malheureux pays a traversées depuis le commencement de ce siècle, après l'épuisement et la chute des gouvernements qui se sont succédé comme des expédients salutaires dans des circonstances périlleuses, mais comme des expédients sans garantie de durée, sans conditions réelles de stabilité, il est impossible de prévoir ce que sera la forme et la nature du gouvernement qui sortira d'une crise nouvelle. Tout est possible; mais, quelle que soit

1 Le journal *la France*, du 6 décembre 1868. Article intitulé : *Le Testament politique de M. Berryer.*

la forme du gouvernement qui triomphe en des jours d'orages, ce gouvernement ne pourra vivre qu'à la condition d'accepter, de consacrer les libertés publiques, de les pratiquer loyalement. Le régime constitutionnel sera la loi et la condition vitale de l'avenir. Empire, royauté, république, ne pourront, si ce n'est s'établir, du moins subsister quelque temps avec honneur, qu'en assurant au pays, dans la libre action de députés régulièrement et librement élus, le *self-government*. Que tous ceux donc qui veulent de bonne foi et avec intelligence cet ordre de libertés pour tous, en fassent la principale de leurs préoccupations et l'objet commun de leurs efforts, quels que soient le mode et la nature de la constitution du pouvoir exécutif, desquels ils peuvent attendre le plus de garantie du maintien des libertés publiques.

Poursuivez ce but, mon cher de Lacombe. Nos efforts pour l'atteindre, en nous dégageant de l'esprit de rancune, de nos préjugés, de nos préventions, nos efforts actifs et sincères seront l'accomplissement d'un grand et sévère devoir envers la patrie, dont nous nous sommes appliqués, sous tous les régimes que nous avons désirés ou subis, à servir les véritables et permanents intérêts.

Cette lettre n'était pas destinée au public, et Berryer nous demandait, « du moins quant à présent », de ne pas la livrer aux journaux.

Nous aviserons, ajoutait-il dans une seconde lettre, si à l'approche des élections générales les circonstances ne me font pas un devoir de parler à tous en France, comme je parle à mes amis particuliers.

Il tenait d'ailleurs, le jour où il parlerait à tous, à ne rien cacher de ses convictions :

Si j'avais voulu écrire pour le public, je vous aurais rappelé ce que je n'ai nul besoin de dire en ne parlant qu'à vous. Pour être entièrement vrai et loyal, si je m'adressais aux hommes des différents partis politiques, en disant que, quel que soit l'avenir gouvernemental de notre pays, que ce gouvernement

soit ou la royauté, ou la république, ou même l'empire, il ne pourra se maintenir et donner au pays quelque assurance de durée, qu'en développant avec fermeté le régime des libertés politiques, j'aurais besoin de répéter que dans ma profonde et persévérante conviction, la plus sérieuse, la plus puissante garantie de l'ordre constitutionnel serait dans une consécration solennelle de la base de notre droit national, constitué par les siècles, et reposant sur le principe de l'hérédité de la couronne dont Monsieur le comte de Chambord est seul le vivant et légitime dépositaire.

Oui, mon cher ami, je demeure fidèle à cette profession de foi, et je ne voudrais pas qu'on pût croire que par des calculs peu sincères, je la déserte ou la dissimule un seul jour; mais, avec une égale sincérité, si notre malheureuse France, fatiguée et menacée encore de tant de révolutions, ne doit pas se reposer enfin dans la vérité des libertés publiques, sous la grande garantie de la stabilité et de la continuité du pouvoir souverain, je n'en suis pas moins voué au triomphe de l'ordre constitutionnel, et, c'est pour l'obtenir, que je m'engage dans *l'Union libérale* [1].

V.

Berryer avait passé à Augerville les derniers jours de la session. Il espérait y trouver le repos. Mais il était obligé de revenir souvent à Paris pour les discussions du Corps législatif ou les débats du Palais. Bien loin de lui être salutaires, ces allées et venues ne faisaient qu'irriter et développer sourdement le mal doit il sentait déjà les atteintes.

Cependant il semblait que son cœur s'ouvrait plus que jamais à toutes les amitiés, comme son intelligence jetait plus de flamme.

En voyant arriver à grands pas ma quatre-vingtième année, écrivait-il à M. de Falloux, j'ai un impatient besoin d'embras-

[1] 5 septembre 1868.

ser mes amis, et de leur aller dire que je les aimerai jusqu'au jour du dernier adieu.

Un de ceux qu'il avait le plus en affection, M. de Kerdrel, venait d'être frappé d'un deuil cruel. Son fils, jeune officier engagé dans le légion d'Antibes, était mort des suites d'une maladie contractée dans la campagne contre les Garibaldiens. Quelques mois auparavant, Berryer félicitait le père du juste orgueil et « du doux contentement » que lui avaient donnés la bravoure et les qualités militaires de son « René » ; et voici que lui arrive la première annonce de l'immense malheur. D'abord il refuse d'y croire ; mais, quand le doute n'est plus possible, il mêle ses larmes à celles de son ami :

Mon bien cher et trop affligé Kerdrel,

J'avais ouï dire que vous aviez subi cette perte cruelle ; mais la triste nouvelle était encore incertaine, et dans la crainte de vous parler d'une douleur dont vous pouviez être menacé, mais dont vous n'étiez pas encore frappé, je n'ai pas osé vous adresser de condoléances. Aujourd'hui, j'en reçois la désolante confirmation, et j'ai besoin en mon cœur de vous dire combien je partage sincèrement et affectueusement votre affliction paternelle. Votre brave fils meurt victime d'une grande et sainte cause dont vos leçons et vos exemples lui ont fait entreprendre la défense. La fin de sa vie honore encore la vôtre ; elle accroît les sentiments de respect et d'affection que vous avez inspirés à tous ceux qui savent vous connaître. Vous savez, mon ami, combien ces sentiments-là m'ont étroitement attaché à vous depuis de longues années. Accueillez-en l'expression sincère, et que les témoignages d'une vraie amitié soulagent quelque peu Madame de Kerdrel et vous des peines amères dont vos cœurs ont tant à souffrir. Je prie Dieu avec vous pour l'âme de votre jeune héros. Je vous serre la main avec tendresse [1].

[1] 12 septembre 1868.

A la fin de septembre, Berryer partait pour ce voyage que son cœur lui avait conseillé, pour cette revue de ses amitiés dont il avait parlé à M. de Falloux. Il commença par aller à Nantes, dans la famille de Grandville, auprès de la tombe du compagnon de sa vie; puis, se rendant à la Chardière, chez Mme de Suzannet, il traversa rapidement cette Vendée à laquelle le rattachaient de dramatiques souvenirs. Il fit halte un soir à Montaigu, dans une petite auberge :

Ce souper, ce gîte, ces bonnes femmes, écrivait-il[1], me rappellent les courses que j'ai faites dans ce pays en 1814 et 1832.

Il avait avec lui un de ses neveux, jeune aspirant de marine, dont il envisageait l'avenir avec fierté, Lucien Berryer[2], « mon futur amiral », comme il l'appelait. Successivement il s'arrêta à la Chardière, à Saint-Mars-la-Jaille, près d'Ancenis, chez la comtesse Fernand de la Ferronays, fille de son camarade de Juilly, M. Gibert; au Bourg d'Iré, où M. de Falloux avait convoqué une réunion nombreuse pour le recevoir, et, non sans donner un regret à Mme de la Moricière, qu'il eût voulu aller voir au Chillon et dont il apprenait l'absence, il alla en Touraine, à Champigny, chez la comtesse de la Roche-Aymon, la seconde fille de M. Gibert. Il dut quitter le chemin de fer à la station de Port-Boulet, et de là faire en voiture un assez long trajet jusqu'à Champigny. Il arriva fatigué. Ses hôtes s'effrayèrent de sa faiblesse; mais la joie de les voir lui fit oublier ses souffrances. Le lendemain, il faisait avec eux quelques parties de crocket dans lesquelles il remportait des succès qu'il aimait à conter :

[1] Septembre 1868. A la vicomtesse de Vaufreland.
[2] M. Lucien Berryer est aujourd'hui capitaine de frégate.

Nous avons gagné la deuxième, écrivait-il, moi, Chateaubriand (Geoffroy de Chateaubriand) et Lucie (la comtesse de la Roche-Aymon) contre Montfaucon, Cécile (la comtesse de Baillon) et Guillaume (le comte de la Roche-Aymon)[1].

Berryer rentra à Paris le 4 octobre. Son jeune neveu partait pour Brest; il allait s'embarquer. Berryer lui fit des adieux attendris, songeant peut-être que c'étaient les derniers. Le lendemain, il retournait à Augerville. Il devait y rester deux jours, et de là se rendre dans le Berry.

Suivons-le dans sa retraite pendant qu'il en jouit encore : essayons, après l'avoir si longtemps montré en marche, de le contempler au repos, de « rassembler sa vie » suivant son expression, pour en dégager, s'il se peut, les principaux traits.

[1] Septembre 1868, à la vicomtesse de Vaufreland.

CHAPITRE XV.

BERRYER INTIME.

La sincérité est le trait dominant du caractère de Berryer. — Sa définition de l'éloquence. — *Credidi, propter quod locutus sum.* — L'improvisation d'après Berryer. — Comment Berryer préparait ses discours. — Son action oratoire. — Mot de Mlle Rachel sur l'éloquence de Berryer. — Berryer et Eugène Delacroix. — Le détachement de soi. — Traits de désintéressement de Berryer. — Sa générosité. — L'appartement de Berryer à Paris. — Berryer à Augerville. — Le château et le parc. — Lettres de Berryer sur Augerville. — Son tombeau à Augerville. — Manière dont Berryer entend ses devoirs envers les gens de sa maison. — Les amis de Berryer. — Le séjour à Augerville. — La musique. — La comédie. — Les personnages politiques à Augerville. — Paroles de M. de Montalembert. — Résumé des idées politiques de Berryer. — Ses ménagements envers les personnes. — Sympathies qu'il inspire à ses adversaires. — Goûts littéraires de Berryer. — Lamartine et Berryer. — Lettres de Berryer à ses neveux sur leurs études. — Conseils religieux. — Berryer et le P. de Ravignan. — Berryer et son petit-fils. — Ses lettres à sa belle-fille, Mme Arthur Berryer.

I.

Il ne faut pas se perdre dans les détails pour bien peindre les gens. L'exactitude suffisante et presque complète de tout portrait des visages ou des caractères est dans un trait dominant. La supériorité du talent du peintre consiste à le bien discerner et à le mettre en vive lumière[1].

[1] Notes détachées. *Papiers de Berryer.*

Cette pensée est de Berryer. Si nous voulions la lui appliquer, nous n'aurions, pour le peindre, qu'à répéter le mot de Bossuet sur le prince de Condé : « Dans la mort comme dans la vie, la vérité fit toute sa grandeur[1] ».

La sincérité est le trait dominant de Berryer; elle n'eût pas suffi sans doute à faire de lui ce qu'il a été; mais comme elle éclairait et animait son regard, elle a communiqué la vie aux dons qu'il avait reçus du Ciel.

Vous demandez avant tout pour notre Henry, écrivait-il à sa belle-fille[2], qu'il ait un cœur droit, un esprit sain; maintenez-le dans une habitude constante d'être vrai en toutes choses. La sincérité de l'esprit et du cœur développe et élève l'intelligence; elle conserve à toutes les facultés leur grâce et leurs forces naturelles; elle contient l'imagination, rend le jugement libre, et préserve un homme de la triste ressource des finesses qui ne trompent ou ne séduisent que les esprits irréfléchis et grossiers[3].

Berryer respire dans ces conseils. Pour avoir été « vrai, vrai en toutes choses », il a été éloquent; il a gardé le jugement libre; il a dominé les passions des partis, même du sien, et, sentant en lui même le principe des faiblesses et des misères des hommes, il s'est montré indulgent pour les fautes et tolérant pour les erreurs. Sa bonté est née de sa sincérité, comme aussi ses goûts littéraires et intellectuels, ses préférences musicales et artistiques : détestant en toutes choses l'apprêt, la subti-

1 *Oraisons funèbres de Bossuet*, édit. Lefèvre, 1844, p. 215.

2 Veuf en 1848 de Mlle de Grandville, M. Arthur Berryer, fils de l'orateur, avait épousé en secondes noces, le 6 septembre 1852, Mlle Noémie de Gailhard.

De ce mariage naquit, le 8 juillet 1853, Henry-Pierre-Charles-Marie-Beatrice Berryer, filleul du comte et de la comtesse de Chambord.

3 23 août 1857. Nous devons remercier ici Mme Arthur Berryer de la communication qu'elle a bien voulu nous faire des lettres de son beau-père.

lité, l'affectation, aimant le naturel, la clarté, la simplicité. Il a réalisé cette parole de Joubert : « En poésie, en éloquence, en musique, en peinture, en sculpture, en raisonnement même, rien n'est beau que ce qui sort de l'âme. »

Chez Berryer tout sortait de l'âme.

Et d'abord l'éloquence.

Là encore, c'est son témoignage que nous invoquerons. Il citait souvent ce verset de l'Écriture : « *Credidi, propter quod locutus sum.* » (J'ai cru ; c'est pourquoi j'ai parlé). Il donnait ainsi le secret de son inspiration. Depuis le jour où, lisant au collège de Juilly les prières de la première communion, il faisait pleurer l'assistance, jusqu'à cette heure suprême où, dans sa lettre au comte de Chambord, il jeta le dernier cri de sa fidèlité, Berryer a toujours obéi à une conviction profonde. Cette conviction a fait sa puissance; il n'en voulait pas lui-même d'autre explication, et lorsqu'au Palais un adversaire essayait de mettre en garde les juges ou les jurés contre la séduction de son talent, c'était avec une sorte d'indignation, qu'il relevait l'éloge, définissant chaque fois, presque dans les mêmes termes, ce qu'on appelait son éloquence.

Non, il n'y a pas de talent... Je me connais bien; je sais ce qu'il y a en moi... il y a de la conviction... cette conviction qui bout dans mon cœur[1].

On parle de talent, d'éloquence, comme s'il fallait s'en défier, écrit-il encore dans une note détachée. Dites donc qu'il faut être sourd à l'accent de la vérité; car *il n'y a que la parole vraie qui soit éloquente.*

Cette sincérité éclatait dans la manière dont Berryer préparait ses causes. On a souvent parlé de son impro-

[1] Procès Dehors, 1836. *Œuvres de Berryer*, VII, p. 65, V. aussi. Procès Jeufosse, 1857, VIII, p. 131.

visation : il est certain que, sauf dans les premières années, il n'écrivait par ses discours. L'expression et le mouvement jaillissaient chez lui des impressions de l'audience ou de la séance.

Mais il n'était toujours prêt que parce qu'il avait fortement médité son sujet.

Bien des gens se plaignent de n'avoir pas de mémoire, disait-il; pour la plupart, la mémoire est comme la poste, accusée de perdre les lettres qu'on ne lui a pas confiées[1].

Ses plus étonnantes improvisations reposaient sur un fond acquis. Tel ce discours du 2 avril 1850, contre l'amendement de M. Jules Favre, relatif à la situation des desservants. Rien n'avait fait prévoir à Berryer le dépôt de la proposition; il ne trouva ces développements soudains que parce que, dès sa jeunesse, il avait accumulé sur les rapports de l'Église et de l'État des notions et des idées que sa mémoire fit lever sur l'heure.

Que faut-il entendre d'ailleurs par l'improvisation? C'est Berryer lui-même qui va nous le dire, dans le négligé d'une causerie intime :

Vous me parlez d'improvisation, écrivait-il à Mme de Jobal[2]... Savez-vous le secret des improvisateurs? C'est qu'ils n'improvisent pas du tout. Bien pénétrés d'une pensée, d'un sentiment longuement médité en leur cervelle, ils se sont dit vingt fois, cent fois, la même chose, et l'occasion venue où ils l'expriment à haute et intelligible voix, ils n'ont de mérite dans la vivacité de l'expression que la maturité de la réflexion. Voilà le secret des gens qui parlent en public. Pour moi, qui suis du métier, je ne saurais jamais dire ce que je n'aurais jamais pensé.

C'est ainsi qu'il se pénétrait des questions qu'il avait

1 Notes détachées. *Papiers de Berryer*.
2 17 février 1831.

à traiter. Nous l'avons vu dans l'affaire Montmorency, épuisant les vieux monuments historiques; dans le procès sur les charpentiers ou les typographes, s'enquérant jusque dans les derniers détails, de la vie des ouvriers, de leurs habitudes, de leurs règlements, de leurs salaires et de leurs besoins; dans la défense de Dehors ou de Mme de Jeufosse, s'identifiant avec la situation des accusés au point de l'incarner en quelque sorte, ému, agité, tremblant, comme si sa propre destinée y était engagée. Dans les débats de la Chambre, quel qu'en fût l'objet, indemnité américaine, chemins de fer, politique étrangère, budget, Berryer a de même tout étudié, tout approfondi. Il écrit notes sur notes; il a des dossiers tout entiers de sa main, sur les affaires de Rome, sur les questions sociales, sur l'assistance publique; s'il ne les a pas portés à la tribune, c'est qu'il ne les trouvait pas encore assez complets; d'autant plus exigeant pour lui-même qu'il sentait plus hautes les causes à défendre.

Venez chez moi, dira-t-il un jour au Corps législatif; venez voir avec quelle assiduité, depuis trois mois, je passe mes journées entières à compulser tous vos documents, tous vos budgets, tous vos rapports[1].

Berryer avait, avec cela, une extrême défiance de soi. Nul homme peut-être n'a redouté à ce point la parole publique. Dès que M. Guizot s'était levé de son banc, son émotion, nous disait-il lui-même, avait disparu. Il portait dans son regard la confiance qui le soutenait. Lorsque Berryer devait parler, on s'en apercevait à sa pâleur; il passait et repassait devant la tribune : « Je ne monte jamais ces huit marches, disait-il, sans avoir la fièvre. » Tout son corps tremblait, ce n'est pas une exagération de le dire, jusqu'à la cime de ses cheveux[2].

[1] 22 juillet 1867. Berryer, *Disc. parlementaires.* V, p. 525. Le Mexique.
[2] Plutarque a dit aussi de Cicéron : « Il ne commençait jamais un

L'exorde trahissait souvent son embarras. Sa parole était hésitante; les phrases se traînaient, lourdes et ternes; tout à coup une interruption, un mouvement de l'âme, le son même de sa voix, dissipaient les nuages et l'inspiration paraissait.

Berryer avait, d'ordinaire, arrêté son plan; il le suivait, sans s'y asservir, et ne le perdait pas de vue, tout en s'engageant dans les détours que traçaient devant lui les incidents du débat.

Pour se rendre compte des impressions de l'auditoire, il choisissait un des assistants, dont la physionomie les lui révélait. Tant que M. Royer-Collard fit partie de la Chambre des députés, ce fut sur son visage que Berryer chercha cette indication. Il observait ainsi, tout en parlant, les dispositions de ceux à qui il s'adressait, s'interrompant pour répondre à une objection qu'il devinait quelquefois dans un geste, poussant ou retenant ses hardiesses, insistant sur une idée ou la laissant brusquement pour une digression inattendue, suivant ce que lui paraissaient réclamer les mouvements de l'Assemblée.

De là dans ses discours des irrégularités, des phrases inachevées. On répète souvent que les discours de Berryer devaient tout à l'action oratoire, et qu'ils ne sont plus rien, du moment qu'elle s'est évanouie. Sans méconnaître ce que leur fait perdre une froide lecture, nous ne saurions accepter ce jugement. Il suffirait, pour en démontrer l'excès, de réunir en une sorte de *Conciones* français quelques fragments des harangues politiques ou des plaidoiries de Berryer. Qu'on prenne par exemple les plaidoiries pour Cambronne, pour le prince Louis-Napo-

plaidoyer sans éprouver de la crainte; et lors même qu'un long usage eût fortifié et perfectionné son éloquence, il avait bien de la peine à s'empêcher de trembler et de frissonner. » *Vies de Plutarque*, trad. Pierron, III, p. 602.

léon, pour Mme de Jeufosse, pour M. de Montalembert, les discours sur le procès des accusés d'Avril, sur les affaires d'Orient, sur les mariages espagnols, sur la revision (et combien d'autres pourrions-nous citer!) on y trouvera des morceaux dont la beauté demeure, même quand l'action n'est plus là pour leur donner la couleur et la vie.

L'action n'en fut pas moins le trait dominant de la puissance de Berryer.

Il avait au plus haut point ces avantages extérieurs que l'antiquité jugeait l'accompagnement nécessaire de l'éloquence. Toute sa personne était oratoire. Son large front, sa tête fièrement posée, ses beaux et grands yeux tour à tour étincelants de flamme ou voilés de larmes, sa mâle poitrine, son geste sobre, mais saisissant, parce qu'il était juste, sa voix harmonieuse et flexible, tantôt éclatant comme la foudre [1], tantôt s'épanchant en notes caressantes et attendries, tout en lui parlait à l'auditoire.

Le geste de l'homme, son regard, son sourire, les inflexions de sa voix sont remplis d'éloquence, disait Berryer lui-même, en définissant l'orateur, à la Société des *Bonnes études;* il n'est besoin de longs discours pour que sa puissance éclate dans son langage.

Deux mots reviennent sans cesse dans les appréciations portées sur ses discours : c'est le mot « sublime » et le mot « électrique ». Il semble qu'on n'a pu trouver d'autres termes pour rendre cette fascination extraordinaire qu'exerçait l'orateur. « Mon sublime adversaire », dit Jules Favre devant les jurés de Lyon [2]. « Ce sublime discours, » dit Lamartine à la Chambre, en répondant à

1 « Vous avez parlé comme la foudre », lui écrit un jour le duc de Noailles.

2 Affaire Favre, 1862, Cour d'assises du Rhône.

Berryer dans le débat de 1840, sur les affaires d'Orient. Parcourez les journaux du temps, à quelque opinion qu'ils appartiennent; lisez les lettres particulières dans lesquelles ceux qui l'ont entendu traduisent leurs impressions : il est bien rare que vous n'y rencontriez l'une des deux épithètes ou les deux à la fois[1].

Ce que Berryer communiquait à ses auditeurs, il avait commencé par l'éprouver; il les prenait tout entiers, parce qu'il était tout entier possédé par son sujet; il les transportait au-dessus d'eux-mêmes, ce qui est le propre du sublime, parce que, dans cette émotion qui faisait vibrer tout son être, le *mens divinior,* l'esprit divin, s'était emparé de lui. Le sublime n'est que l'idéal entrevu ou senti, et pour pouvoir en communiquer l'impression aux autres, il faut d'abord l'avoir éprouvée.

Cette action était cependant toute humaine, et en conformité exacte avec la réalité. Berryer était naturel à la tribune et au barreau, comme il l'était dans la conversation. Ses mouvements se tempéraient dans la familiarité d'une causerie, mais ils étaient aussi variés, aussi subits, aussi saisissants que dans un discours. Suivant l'objet de ses entretiens, l'expression de son visage était grave ou souriante, ses yeux se mouillaient de larmes ou s'animaient, sa voix vibrait ou se brisait d'émotion.

Parfois, à l'audience, il avait l'air distrait; son regard vague et superbe semblait interroger les lointains horizons. On eût pu le croire étranger au procès, et l'adversaire, se méprenant sur ces *absences* apparentes, se hasardait à en profiter pour donner cours à ses épigrammes ou à ses défis; mais tout à coup le lion se levait,

[1] « Cette électricité de la parole émue qui faisait passer comme un frisson dans l'Assemblée.... » écrivait, dans *le Constitutionnel,* M. Henri Baudrillart. après la mort de Berryer.

et d'un bond terrible, il faisait expier à l'imprudent son triomphe prématuré.

Comme il ne cherchait jamais les effets, Berryer gardait toujours le sentiment des proportions. Dans un procès qu'il plaidait en province, devant une cour d'appel, il avait contre lui un savant avocat, professeur de droit et bâtonnier de l'Ordre, qui consacra deux journées à ses développements. Berryer devait repartir pour Paris; il ne lui restait guère qu'une demi-heure pour la réplique. Son client était dans l'angoisse. Jamais, se disait-il, son défenseur, en si peu de temps, n'arriverait à détruire une argumentation si nourrie. Mais il n'y avait dans cette longue discussion que deux ou trois points importants : en quelques mots, Berryer les eut dégagés et il gagna la cause [1].

Dans une autre affaire, l'adversaire s'était laissé aller à des mouvements passionnés que les circontances ne comportaient pas : « Et moi aussi, dit Berryer en souriant, j'aurais pu être pathétique. » Mais il parla simplement, comme le demandait le sujet.

C'est ce tact exquis des situations, cette perfection innée de l'accent et du geste, qui faisaient écrire à Mlle Rachel : « Ah! si je jouais comme M. Berryer parle [2]! »

Cela ne voulait pas dire que Berryer parlât en acteur, mais bien que l'acteur doit faire consister l'idéal de son art à être vrai comme la nature.

> Ah! nature! nature! Ce cri plaisant de Molière, écrivait Berryer à Eugène Delacroix, sera toujours la meilleure expression d'admiration pour une œuvre vraiment bonne [3].

1 L'anecdote est racontée tout au long par un témoin, M. Edmond Biré, dans ses *Causeries littéraires*, un v. in-8°, 1890, p. 296.

2 Lettre de Rachel à M. Marcelin de Fresnes. — Juin 1841. *Papiers de Berryer*.

3 10 juillet 1859. *Papiers de Berryer*.

Nous avons raconté ailleurs[1] les relations de Berryer avec le grand peintre, son cousin, et les attentions délicates, dont il se plaisait à l'entourer pour dissiper ses tristesses et relever son courage.

Je ne m'explique pas que vous l'aimiez tant, vous qui êtes si simple, disait quelqu'un à Berryer. — Il n'est pas simple, répondait Berryer, mais il est toujours vrai.

L'orateur et l'artiste avaient tous deux en commun la sincérité et la passion. Berryer a peint son propre génie, lorsqu'appelant Eugène Delacroix à Augerville, il se promettait de deviser avec lui « des vraies beautés de l'art : *le naturel, la vérité, la liberté, grandes conditions qui seules perpétuent la personnification de l'artiste et ses sentiments par ses œuvres*[2]. »

Delacroix, à son tour, se souvenait certainement de Berryer, lorsque étudiant les compositions du Tintoret et de Rubens, il les montrait emportés « par une sorte de verve qui est dans le sang et dans la main », comme « ces orateurs qui, entraînés par le sujet, par le moment, par l'auditoire, s'élèvent à une hauteur qui les surprend eux-mêmes, quand ils sont de sang-froid[3]. »

Ces entraînements « qu'on appelle improvisation », Delacroix, comme Berryer, prenait soin de dire qu'ils « ne produisaient que des effets vulgaires, si un travail persévérant ne les avait préparés. » Il en parlait ainsi pour les avoir bien connus. Cet homme, maladif, morose, esclave de ses nerfs et si souvent abattu, se transformait devant sa toile; il précipitait son pinceau, avec des effets heurtés et des détails inachevés, mais avec un

1 *Berryer et Eugène Delacroix*. — Correspondance inédite. — V. *le Correspondant* du 10 avril 1885.
2 5 avril 1858.
3 QUESTIONS SUR LE BEAU, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1854.

torrent de vie qui emportait l'âme des spectateurs pénétrés de l'émotion de l'artiste. Delacroix, lui aussi, s'était oublié devant son sujet; le détachement de soi avait laissé dominer en lui l'inspiration.

II.

Ce détachement de soi, vertu de l'orateur, était chez Berryer le mérite de l'homme. « La première condition de la participation d'un citoyen aux affaires de son pays, c'est une entière abnégation de soi-même, » disait-il à un de ses jeunes amis [1].

Il s'est toujours honoré de n'avoir jamais manqué à cette loi :

> Dans mes pensées de chaque jour sur toutes les affaires et mes relations sur tous les points de la France, a-t-il écrit, jamais un retour sur moi-même [2].

Aucun homme ne fut moins occupé de ses intérêts, ni même de sa renommée. On ne peut dire que Berryer n'eût pas conscience des dons qu'il avait reçus, et qu'il ne sentît pas la douceur de ses triomphes; mais il ne fit rien pour en propager l'éclat, et l'on n'obtint jamais de lui ni qu'il fit une démarche auprès des journaux, ni qu'avant leur publication au *Moniteur,* à l'exemple de ses plus illustres collègues, il corrigeât ses discours.

> Quelque effort qu'on désire faire pour conquérir la gloire, — c'est encore une pensée de lui, — la gloire est une belle dont il faut être aimé presque sans le savoir; on la rend infidèle quand on se vante de ses faveurs [3].

[1] A M. H. de Lacombe.
[2] Notes détachées. *Papiers de Berryer.*
[3] Notes détachées. *Papiers de Berryer.*

Nous avons déjà signalé le désintéressement de l'avocat. Quelques-uns de ses amis, qui savaient ses charges, n'étaient pas sans trouver ce désintéressement excessif. « M. Berryer répond à ceux pour qui il a plaidé et qui lui demandent ce qu'ils doivent : « Vous ne devez rien, » écrivait avec une affectueuse impatience M. de la Ferronnays [1].

Les clients abusent volontiers d'une telle disposition. Aussi, dans les dernières années de sa vie, les secrétaires de Berryer [2] se décidèrent à y mettre ordre ; ils s'instituèrent en quelque sorte les tuteurs du maître, et prirent en main des intérêts qu'il négligeait trop [3].

Un jour pourtant ce désintéressement fut contesté au Parlement. C'était sous la République ; Berryer traitait de l'établissement d'une ligne de chemin de fer.

« Il ne faut pas être intéressé personnellement dans la question, » s'écrie un membre de la gauche, dont la voix est aussitôt couverte par les protestations de l'Assemblée.

Berryer bondit sous l'injustice.

... Est-ce à moi que l'interruption s'adresse? L'interrupteur ne sait-il rien de ma vie publique depuis vingt ans? Ah! il faut que je lui sois bien inconnu... J'ai ce bonheur que je ne compte pas une heure de ma vie où je ne me sois oublié moi-même pour des intérêts plus grands, plus généraux, et qui me sont plus chers que les miens [4]!...

[1] 9 juin 1855, à M. Mandaroux-Vertamy.

[2] MM. de Cadillan, Henry Moreau, Chaillous, de Bellomayre. En 1871, M. de Bellomayre fut élu conseiller d'État par l'Assemblée nationale.

[3] « M. de Cadillan, écrit Eugène Delacroix dans son *Journal*, me le (Berryer) fait voir bien plus grand encore que je ne le croyais. Il me parle de son désintéressement, de son mépris de ce qui est au-dessous de lui. » *Journal d'Eugène Delacroix*, II, p. 491.

[4] Séance du 22 février 1850.

Le second Empire, en écartant Berryer de la politique, l'avait ramené au barreau. Les affaires affluaient dans son cabinet; mais il faisait entre elles un choix sévère, sans souci des avantages qui pouvaient y être attachés.

Poursuivi et condamné en police correctionnelle, après avoir été l'un des favoris du régime impérial, le banquier Mirès désirait avoir en appel l'assistance de Berryer. Il obtint de lui, non sans difficulté, qu'il consentirait à lire son dossier, et voulant reconnaître d'avance la peine que Berryer allait prendre, il eut l'idée de lui envoyer vingt billets de mille francs par l'entremise de sa fille, qu'avait épousée un fils du prince de Polignac. Prévoyant les scrupules de Berryer, il avait eu soin de lui écrire :

Ce versement ne vous engage nullement; car si vous aviez à justifier une affaire douteuse ou déloyale, vous avez le droit de retirer votre concours.

La lettre était datée du 14 janvier 1862. En marge on lit ces mots de la main de Berryer : « Remis le paquet de 20.000 francs à Mme la princesse de Polignac, ce 14 janvier 1862. »

En même temps, Berryer adressait cette réponse au financier :

Dans l'entretien que j'ai eu avec vous dimanche dernier, je n'ai pu prendre envers vous aucun autre engagement que celui d'examiner avec scrupule toutes les questions qui ont rapport au procès qui vous a été intenté; je vous ai demandé tous les documents qui peuvent m'éclairer; je reçois ce matin le dossier que vous avez confié à Mme de Polignac; je vais l'étudier avec soin, et s'il répond aux diverses objections que je vous ai faites, je me chargerai de plaider à Douai; mais jusque-là vous n'avez à remplir aucune obligation envers moi, comme je ne peux être obligé envers vous. Je rends donc à

Mme la princesse de Polignac le papier cacheté que vous avez joint aux pièces du procès et que je ne peux pas accepter. Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur.

BERRYER.

Il ne devait pas, après examen, se charger de l'affaire.

Que de traits semblables on pourrait citer!

Un agent de change, pour qui Berryer doit plaider, veut lui parler d'une combinaison qu'il se propose de réaliser si, comme il le pense, il gagne son procès. Aux premiers mots Berryer l'interrompt, n'acceptant pas la conversation sur ce sujet; puis il réfléchit que son client a peut-être fait la même ouverture à d'autres personnes. Il lui écrit aussitôt pour le sommer de lui dire, sur l'honneur, s'il en a entretenu qui que ce soit :

Mon nom, lui dit-il, se trouverait ainsi engagé, malgré moi, dans une nature d'affaires auxquelles j'ai toujours voulu rester étranger, et cette position, à mon point de vue, serait une entrave aux efforts que je suis prêt à faire pour que, par de bonnes raisons, vous soyez judiciairement couvert de la perte que vous avez essuyée[1]...

Même réponse au duc de Riario, son beau-frère, qui lui a fait connaître l'intention où était la princesse Asmar, de Syrie, d'allouer aux hommes de loi, ses conseils, une part dans les indemnités qu'elle réclamait du gouvernement turc.

Il ne me convient en aucune manière de stipuler et de me créer des droits et des avantages personnels dans les affaires dont je consens à me charger. Si j'avais pu, comme avocat, rendre un service à la princesse, elle m'en eût témoigné sa reconnaissance de la manière et dans la limite qui lui auraient

[1] 19 juin 1856.

convenu. Ce sont là les règles de notre profession, que je tiens à honneur de respecter et de faire respecter toujours[1]...

Berryer avait été nommé en 1843 exécuteur testamentaire dans une succession qui souleva quelques difficultés; les légataires les aplanirent à l'amiable par une transaction. Berryer ne s'y était point opposé; mais, le testament n'étant pas exécuté à la lettre, il refusa l'avantage personnel que le défunt lui avait réservé :

Je renoncerai au diamant, écrivit-il au notaire, non pas que je doute de la capacité du testateur, mais parce que le règlement fait par tous les intéressés rendant ma mission inutile, je n'ai point droit à l'émolument qui y est attaché[2].

En regard de ces actes que lui dictaient le sentiment de l'honneur et le souci des règles de sa profession, il faudrait placer ceux qu'inspirait à Berryer sa générosité.

On a souvent raconté l'histoire de l'encrier dont il se servait habituellement à Paris.

Une marchande de faïences et de porcelaines habitait dans son quartier; elle venait de perdre un procès dans lequel était engagé son modeste avoir. Elle a l'idée de s'adresser à son grand voisin; elle se présente timidement, toute effrayée de sa hardiesse, dès qu'elle se trouve devant le maître. Berryer l'accueille avec bonté; il l'encourage à lui conter son affaire; il l'écoute attentivement; il se charge de la défense en appel et gagne sa cause devant la Cour. La pauvre femme est ravie; mais comment pourra-t-elle s'acquitter envers un tel avocat? Elle revient chez Berryer et lui présente, en pleurant de joie et de crainte à la fois, un billet de mille francs. Berryer, bien entendu,

[1] 21 juin 1856.
[2] 7 février 1843.

le lui rend, sans vouloir rien accepter. Mais elle insiste; elle sera humiliée, et quelque chose manquera à son bonheur si Berryer ne lui permet pas de lui témoigner sa reconnaissance. « Eh bien! lui dit-il, donnez-un objet de votre magasin, à votre choix; je vous promets de l'accepter. »

Et bien vite elle va lui chercher un encrier de faïence bleue, dont Berryer depuis se servit toujours.

A l'un de ses secrétaires, M. Henry Moreau, Berryer confie le soin de remettre de sa part à un confrère, qu'il sait malheureux, deux cents francs dont il lui est, dit-il, redevable[1]. La dette n'était alléguée que pour couvrir le don. Ce fut le confrère qui, surpris et ému, l'apprit lui-même à M. Moreau[2].

On ne saurait dire le nombre des infortunes que Berryer a ainsi soulagées. Son vieux camarade, l'ancien secrétaire de son père, Richomme, naguère si joyeux compagnon, traînait ses derniers jours dans les plus tristes infirmités. Il ne vivait que des secours de Berryer : « Jamais ami ne s'est conduit comme vous », lui écrivait plus tard la veuve de Richomme.

Et elle ajoutait : « Vous résumiez pour lui tout ce qu'on aime en ce monde[3] ».

A Augerville, la munificence de Berryer avait relevé l'église; elle assurait le pain aux pauvres, déguisant souvent l'aumône sous l'apparence d'un salaire donné pour un tra-

[1] Lettre de Berryer à M. Moreau, 1861.

[2] « Une personne, dont il est inutile de révéler le nom, nous écrivait le 6 juin 1883, un autre des anciens secrétaires de Berryer, M. Chaillous, fait demander à M. Berryer un secours important. M. Berryer qui me témoignait assez de confiance pour me mettre au courant de ses affaires particulières, n'avait en caisse que trois mille francs, et, vous le savez, pas le moindre revenu fixe; il en envoie quinze cents. »

[3] 18 mars 1858. *Papiers de Berryer.*

vail imaginaire. « Que faites-vous là? » disait-on au vieux Papineau qui flânait, appuyé sur son râteau, dans les allées du parc : « Je gagne les trente sous de M. Berryer. »

Ce vieux paysan avait un fils qui annonçait de vraies dispositions pour le sacerdoce. Berryer le fit instruire. Devenu vicaire dans une paroisse du diocèse de Meaux, le jeune prêtre tomba gravement malade; Berryer le fit soigner à ses frais, et, ne se contentant pas des conseils du praticien du pays, il appela son médecin de Paris, le docteur Tassy. Nous reproduisons sa lettre, parce qu'elle donne l'idée de l'attention minutieuse avec laquelle, au milieu de tant d'affaires, il s'occupait de ses plus humbles protégés.

Mon cher Docteur,

Vous savez sans doute que j'ai fait élever un enfant de mon village qui est aujourd'hui vicaire du curé de *Brie-Comte-Robert.* Ce jeune homme a toujours tenu une excellente conduite, et m'a montré des sentiments de reconnaissance et d'affection qui m'attachent à lui profondément. Il est malade en ce moment; atteint d'abord, me dit son médecin, d'une fièvre typhoïde, il subit depuis plusieurs semaines un grave engorgement du poumon, et chaque soir, une fièvre régulière qui dure cinq à six heures. Le docteur du lieu, qui le soigne, m'écrit qu'il est inquiet et voudrait avoir les conseils d'un homme éclairé : *Brie-Comte-Robert* est très près de Paris; on s'y rend, je crois, par le chemin de fer, *station de Brunoy*, ligne de Paris à Lyon. Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez disposer de quelques heures pour porter secours à mon jeune abbé *Papineau* [1].

IV.

Berryer n'avait pas l'humeur voyageuse. « J'aime

[1] 15 novembre 1859. — Lettre communiquée à M. Georges Berryer par le docteur Tassy.

l'*at home*[1] », disait-il. Depuis 1816, il habitait à Paris la même maison, rue Neuve-des-Petits-Champs, au n° 64. Il ne la quitta que pour aller mourir à Augerville. Plaidant, au déclin de ses jours, pour un locataire frappé d'expropriation, il disait en termes touchants quelle place tiennent dans l'existence les vieux murs à l'abri desquels on a longtemps vécu; il en parlait avec d'autant plus d'émotion qu'il se sentait menacé lui-même par les changements projetés dans son quartier. Il ne devait pas voir ces changements se réaliser. Aujourd'hui le corps de bâtiment, où il avait passé un demi-siècle, a disparu; il n'en reste qu'un souvenir qui s'en ira, lui aussi, avec les derniers survivants de ce temps.

La maison était au fond de la cour; l'appartement au rez-de-chaussée. On y arrivait par un perron élevé de quelques marches. Les pièces étaient simples et hautes. Des tableaux ou des statuettes, dons de l'amitié, en faisaient le principal ornement; dans le salon, un grand portrait de François Ier; dans le cabinet de travail, dont les murs étaient presque entièrement garnis par une bibliothèque montant jusqu'au plafond, le *Christ en Croix et les saintes Femmes,* tableau attribué à Lebrun; un portrait de Cambronne, seul honoraire que Berryer eût accepté de son client de 1815; une statuette d'O'Connell, et, au milieu de quelques images amies, la photographie de Rossini avec ces mots signés du maestro : « A Berryer, au plus illustre, au plus éloquent, au plus fidèle de mes amis. »

La chambre à coucher, de proportions modestes, se trouvait à côté du cabinet; un portrait du P. de Ravignan était en face du lit. Dès le matin, les amis et les clients se présentaient chez Berryer. Il les recevait en déshabillé, faisant devant eux sa toilette, avec un mélange de bon-

[1] A la comtesse de Jobal, 11 août 1844.

homie et de gravité qui les mettait à l'aise sans que le respect en fût atteint.

Dans les jours brillants des luttes oratoires, Berryer ouvrait son salon tous les vendredis soirs; les artistes rivalisaient de talent et de zèle pour donner de l'éclat à ces réunions. Elles cessèrent après la mort de M[me] Berryer; mais, de temps en temps, un cercle d'amis était convoqué. Le 4 janvier, jour anniversaire de sa naissance, Berryer ne manquait pas d'appeler à sa table quelques intimes. Parfois, surtout au temps de l'Empire, il rassemblait dans un grand dîner des hommes politiques, vétérans des luttes parlementaires, de jeunes confrères, de jeunes écrivains, d'origines et d'opinion diverses, mais ayant mêmes vues sur les conditions nécessaires des gouvernements libres. Nous nous souvenons d'une de ces réunions. C'était en 1867, le 17 janvier. M. Thiers, M. Jules Favre, M. Lanjuinais, M. Ernest Picard, M. Andral, M. Gustave Janicot, étaient là. On parlait de l'avenir du régime. Le sentiment général était que l'Empire penchait vers sa ruine. Avec son esprit habituel, M. Thiers tenait le dé de la conversation.

J'accepterais, disait-il, tous les gouvernements, les Bourbons, le comte de Paris, même le prince impérial avec des institutions libres, quoique je n'aime guère les héritiers des grands hommes... Je respecte cette vieille Maison de France, qui a fait la nation. J'accepterais la République... Seulement, ajoutait-il, en tournant vers M. Jules Favre son malicieux regard, je vous prie de ne pas me laisser couper la tête.

Quelques voix chuchotèrent que M. Jules Favre n'aurait peut-être pas le pouvoir de l'empêcher.

Tout ce que je puis vous promettre, dit gravement le député de la gauche, c'est de passer le premier.

C'était surtout à Augerville que Berryer avait mis son âme.

J'ai l'esprit local, écrivait-il dès 1824[1]; je retrouve en certains lieux toutes les pensées que j'y ai goûtées; le tourbillon de Paris les fait taire, mais il ne les tue pas.

> Et qui n'a pas connu ces rapports invisibles
> Des corps inanimés et des êtres sensibles ?

De là vient que, pour moi, je n'aime pas à courir en des lieux où je ne trouve point des idées ou des personnes que j'aime...

Cette jouissance, Berryer l'allait chercher, dans sa jeunesse, à Épinay, chez son père; à Rosay, chez Mme de Jobal et le président Amy; à Saint-Martin-d'Ablois, chez les Sanegon; au Tremblay, chez le marquis de Vérac[2]; plus tard à Thieux, près de Juilly, chez son camarade Gibert; à Montretout, chez la duchesse Pozzo; à Malesherbes, chez son ami d'enfance Louis de Chateaubriand; à Lestang, dans le Berry, chez les nièces d'Hyde de Neuville; au Pezeau, chez le marquis de Vogüé; à Vaufreland, où il retrouvait les souvenirs et les amitiés de Saint-Martin-d'Ablois.

Il n'était nulle part plus heureux qu'à Augerville.

Tout ce qu'il aimait était venu le voir dans cette retraite; elle était elle-même l'œuvre de sa vie.

L'ambassadeur de Russie, son ami, le comte Kisseleff, connaissait bien le faible de Berryer, lorsqu'il lui écrivait de Bade : « Je suis au milieu des sapins séculaires de la Forêt-Noire, tandis que vous jouissez de vos belles fleurs cultivées par vos soins. A chacun selon ses œuvres : *vous êtes le créateur;* je ne suis qu'un parasite[3]. »

[1] V. *Jeunesse de Berryer*, pp. 259 et suiv.
[2] Bade, 8 août 1863.

Essayons de peindre cette propriété d'Augerville, telle qu'elle était au temps de Berryer.

Situé dans le département du Loiret, le village d'Augerville appartient à l'arrondissement de Pithiviers, et, dans cet arrondissement, au canton de Malesherbes.

Flanqué à ses deux extrémités de deux tours semblables, le château[1] est entouré de profonds et larges fossés que remplissent les eaux courantes de l'Essonne. Une longue avenue, plantée de marronniers, conduit jusqu'à la place du village sur laquelle donne la grille.

La cour d'honneur, bordée par de vastes communs, précède le château. On arrive au perron par un pont de pierre. On passe dans le vestibule qui, en face de la porte d'entrée, ouvre sur le parterre également entouré d'eau; trois passerelles jetées sur les fossés mettent le parterre en communication avec le parc.

Du vestibule on pénètre dans le grand salon, et l'on est tout d'abord frappé par une vaste toile, représentant l'entrée de Henri IV à Paris. C'est le tableau de Gérard, copié par Marin Lavigne, artiste de talent et cousin de Berryer. Une inscription rappelle que Jean Lhuillier, seigneur d'Augerville et autres lieux, présenta à Henri IV les clefs de Paris, le 22 mars 1594. Le buste en bronze du Béarnais figure sur une des consoles placées entre les fenêtres; sur les autres sont les bustes de Louis XVIII, de Charles X et du duc d'Angoulême.

A gauche de la cheminée se trouvent un portrait de Charles X, œuvre inachevée d'Horace Vernet[2]; à droite,

[1] Le château d'Augerville appartient aujourd'hui à M. le comte de Madre.

[2] Mme Horace Vernet envoya ce portrait à Berryer : « Je sais, lui écrivait-elle en parlant de son mari, alors en Russie, qu'il était très flatté que vous eussiez bien voulu accepter cette petite ébauche; le portrait a seulement le mérite d'avoir été peint d'après nature et est d'une grande ressemblance. Il acquerra du prix, Monsieur, en devenant votre propriété. » — *Papiers de Berryer.* — La lettre n'est pas datée.

*

un portrait de la duchesse de Berry, avec cette inscription en relief sur le cadre : « Offert par le Roi. » Sur la cheminée, le buste du comte de Chambord.

Dans la salle à manger il y a aussi un grand portrait de Louis XIV, avec cette inscription : « Le Roy dîne à Augerville le 3 novembre 1680. »

Un petit salon ou boudoir forme galerie entre le salon et la salle de billard. C'est la pièce préférée de Berryer; il s'y retire souvent avec quelques amis; il s'y épanche en causeries intimes. Dans ses jours de solitude, il vient encore s'y asseoir, s'oubliant de longues heures à repasser ses souvenirs, aidé dans ces rêveries lointaines par la vue des objets qu'il a rassemblés sur ces étagères et qui, pour la plupart, lui rappellent un gage d'amitié ou de reconnaissance : la Vénus de Canova, reproduite par Bartolini, que lui a léguée le duc de Fitz-James; le Penseroso, réduction de l'œuvre de Michel-Ange, qu'il tient de Mme de Jobal; la belle édition de Froissart, que la même main lui a offerte; le chef-d'œuvre des charpentiers; l'exemplaire unique des Oraisons funèbres de Bossuet, donné par les typographes; la statuette en argent de Démosthène, présent de son client de 1858, M. de Montalembert.

Au delà du petit salon est la salle de billard. Quatre grands portraits y appellent le regard : le père de Berryer; sa mère, le portant tout enfant dans ses bras; sa femme avec ses cheveux blonds, son expression gracieuse et douce; Berryer lui-même dans le tableau peint par Henry Scheffer[1].

Au premier étage est le cabinet de Berryer. On y voit un grand portrait du président de Harlay; dans un coin du tableau, un carré de papier porte ces mots écrits par

[1] Ces quatre tableaux sont aujourd'hui au château de Portes, dans la Drôme, chez M. Henry Berryer à qui ils ont été légués par son grand-père.

Berryer : « *Qui loquitur veritatem in corde suo non commovebitur in æternum* ». A côté du cabinet, est l'oratoire, élevé dans la chambre où Mme Berryer est morte. Berryer en a lui-même tracé le plan; il a fait le dessin du vitrail, qui représente saint Louis et saint Pierre priant pour la France personnifiée par la ville de Paris, tandis que saint Michel semble d'en haut la protéger.

J'attends demain Mgr l'évêque d'Orléans, qui vient bénir mon oratoire, écrit Berryer le 22 septembre 1845 à Mme de Jobal. Je crois que le petit monument que j'ai médité dans mes tristesses, depuis trois ans, fera honneur à mon talent d'artiste catholique. Il nous serait bon, mon amie, de prier là pour tous ceux que nous regrettons.

Après la bataille de Castelfidardo, il fera dire la messe dans cet oratoire pour le général de Pimodan et pour les héros morts dans cette journée[1].

La beauté d'Augerville était en elle-même; elle n'empruntait rien au pays, vaste plaine aride que ne relevait aucun accident de terrain. Mais, dans l'intérieur de ce domaine qui mesurait environ 500 arpents, la main du maître avait semé les prairies, les bois, les fleurs, créé les sites gracieux ou sévères. Des marais avaient été changés en allées verdoyantes; des arbres, plantés dès les premiers jours de l'entrée de Berryer, formaient maintenant d'épais ombrages, entre lesquels des intervalles heureusement ménagés ouvraient des horizons à souhait pour le plaisir des yeux. L'Essonne, courant de tous côtés, animait le paysage; des canaux entretenaient la fraîcheur des gazons; çà et là des chaumières s'élevaient, construites avec les arbres du parc. On quittait les prairies pour entrer dans des fourrés sombres, où

[1] Lettre de Berryer à la vicomtesse de Vaufreland, 27 septembre 1860.

se dressaient des rochers auxquels conduisaient des pentes graduées; quelques-uns, fendus par la foudre, étaient reliés les uns aux autres par des ponts jetés sur le vide. Comme la forêt de Fontainebleau, le parc d'Augerville avait ses petites *Pyrénées*.

A l'abri d'une de ces pierres énormes s'ouvrait une large grotte, asile calme et solitaire, qu'on avait appelé la *Sainte-Baume*.

Autour du château régnaient, à droite le corps de ferme, le colombier avec son dôme qui semblait celui d'une chapelle; à gauche le potager, et, sur le devant de la terrasse, les massifs de fleurs.

Les amis de Berryer avaient contribué à garnir ses jardins ou ses fermes. M. Gibert lui avait envoyé des fleurs et des greffes de ses plus beaux arbres fruitiers; M. de Grandville, des chevaux et des arbustes [1]; M. de Surian, des flamants roses.

Il était reconnaissant de ces cadeaux au delà de toute expression, et l'arrivée de quelques-uns des hôtes nouveaux de sa basse-cour lui inspirait des billets comme celui-ci, adressé à Mme de Bardonnet :

Madame et très bienveillante amie,

Je reçois à l'instant avec joie et admiration les charmants canards dont Mme de Vaufreland me disait, il y a quelques jours, que vous aviez la très bonne grâce de me faire présent. Je croyais à peine que vous n'eussiez pas oublié mon vivier, mes mandarins, mes turcs, mes sauvages, que vos élèves bien mieux huppés ont rendus, je crois, honteux et certainement

1 « Ce matin, je suis sur pied depuis cinq heures et demie à surveiller mes plantations de magnolias. M. de Grandville vient de m'en envoyer quinze, qui n'ont pas moins de huit à dix pieds de hauteur; Gosset (le jardinier) en est très fier et va les planter de façon à ce qu'ils réussissent. C'est certainement pour lui la plus grande affaire de ce temps-ci. » — Berryer à Mme la vicomtesse de Vaufreland, 12 avril 1853.

timides, quand je les ai mis à l'eau, au milieu de cette criarde compagnie. S'ils doivent, en vieillissant jusqu'au printemps, se montrer plus coquets qu'ils ne sont à cette heure, ils régneront sans conteste sur leurs semblables qui sont si peu leurs pareils[1].

Chaque fois que Berryer se retrouvait à Augerville, c'était pour lui une fête nouvelle, et, dans ses lettres, un vrai chant d'allégresse.

Que la campagne est belle! Que la vie y est calme! Le cœur s'y repose comme l'esprit qui ne s'anime plus que dans l'admiration des œuvres de Dieu [2]!

Il se rappelait que ces lieux champêtres l'avaient toujours séduit, et que même au temps de sa jeunesse, il s'était souvent enfui à Épinay, dans la maison de son père, pour y goûter solitairement le charme des bois, des eaux et des fleurs.

Mais à Augerville il trouvait de bien autres attraits :

Ce lieu-ci m'est si favori; tous ces arbres, je les ai presque plantés; les aspects qui plaisent sont les enfants de mon caprice; la bonne tenue bien verdoyante et bien fleurie est l'objet de mes soins constants. J'oublie dans cette contemplation les chagrins et les regrets des choses de la vie. Mes pensées s'épurent dans la simplicité de ces plaisirs. Je ne peux vous exprimer le bonheur, la délectation dont je jouissais hier soir dans une longue promenade faite silencieusement, mais tête à tête avec Chaillous. Nous n'avons rompu le silence que pour nous récrier sur la beauté de cette fin du jour et de l'approche d'une nuit un peu éclairée par le premier croissant de la lune[4].

1 1er décembre 1862. — Nous devons communication de cette lettre à Mme la vicomtesse de Bardonnet.

2 A la vicomtesse de Vaufreland. 3 mai 1862.

3 2 juin 1862.

4 30 juin 1855.

Un autre jour, c'est le lever du soleil qui fait déborder son enthousiasme :

Quelle matinée! Quel beau temps! Quel soleil! Quels parfums! Je rentre le cœur plein d'admiration et de reconnaissance pour Dieu, tout pénétré de tendresse pour ceux que j'aime, avec qui je voudrais tant jouir de ces ravissants spectacles. Je ne comprends pas comment on peut n'en être pas ému et en quitter les pures délices. Je me suis levé à quatre heures. Les premiers rayons du soleil éclairaient vivement d'un côté le colombier et la grange, et de l'autre la cabane de l'abreuvoir et le pont. Ces brillantes lumières rasaient délicieusement et doraient l'herbe des grands prés, le grand gazon de la cour et le flanc de tous les arbres. Ce coup d'œil était si charmant et grandissait si magnifiquement de minute en minute, que je suis descendu pour en mieux jouir et me baigner dans ces fraîches chaleurs et dans ces clartés vivifiantes. Je respirais les meules de foin, la douce odeur des herbages tombant sous les coups de la faux; au retour, je parcours le bosquet et le parterre, au milieu de mille fleurs et d'admirables et embaumées touffes de roses[1].

Berryer voulait reposer, après sa mort, dans ce pays où il aimait à vivre.

En 1843, après la mort de Mme Berryer, il avait acquis de la commune un terrain, pour y faire construire la sépulture de sa famille[2].

Sur la petite place d'Augerville, qui précède la cour d'honneur du château, s'élève l'église de la paroisse. Le cimetière, qui l'avoisinait autrefois, a été récemment transporté sur un autre point; mais le tombeau des Berryer y est demeuré, avec quelques autres.

Une disposition naturelle du rocher, découverte lors

[1] A la vicomtesse de Vaufreland, 30 juin 1855.
[2] Acte passé devant M. Lefebvre, notaire à Puiseaux (Loiret), le 20 octobre 1843.

des travaux que Berryer fit exécuter pour la restauration de l'église, forme sous la chapelle de la Vierge une sorte de dolmen intérieur. Là ont été inhumés les restes du père de Berryer et de sa femme; entre eux, une place restait vide : c'est celle que Berryer s'était réservée[1].

Un couloir pratiqué à travers les fondations de l'église communique par une ouverture, qu'une dalle dissimule, avec le monument extérieur. Ce monument, de forme toute rustique, suivant le dessin exécuté par Berryer, consiste en un toit de chaume que soutiennent aux angles des troncs d'arbres bruts. Le lierre s'enlace autour de ces piliers et recouvre en touffes épaisses le mur, à hauteur d'appui, qui forme l'enceinte. Une balustrade en bois noir ferme l'entrée; au fond, adossé au mur de l'église, se dresse un autel surmonté d'une croix. Sur le frontispice du toit de chaume on lit ces mots : *Expecto donec veniat immutatio mea.*

C'est là que le père de Berryer, sa femme, sa mère, son frère, le général Hippolyte Berryer, l'ont précédé. C'est là que devaient venir le rejoindre sa sœur, la duchesse de Riario, son fils Arthur Berryer, son frère et sa belle-sœur, Ludovic et Marie Berryer[2].

Berryer voulait reposer à Augerville, et pourtant il n'était pas sûr de pouvoir garder cette terre qu'il avait créée. Elle était pour lui comme une personne aimée, à laquelle on s'attache d'autant plus qu'on est sans cesse en crainte de la perdre.

1 « En quelque lieu que je meure, je demande que mon corps soit transporté dans la sépulture que j'ai acquise à perpétuité au cimetière d'Augerville-la-Rivière, pour que mon cercueil soit déposé à la place que j'ai réservée au fond du caveau, entre la tombe de ma femme et celle de mon père. » — Extrait du testament olographe de Berryer en date à Paris du 7 juin 1867.

2 Les noms de tous les membres décédés de la famille Berryer sont gravés sur des plaques de marbre, à l'intérieur de l'église, dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

Augerville en effet, ne faisait qu'ajouter à ses embarras financiers; les dépenses d'entretien, les embellissements qui ne s'arrêtaient jamais, l'hospitalité magnifique, les charités, constituaient autant de charges que n'atténuaient en aucune façon les faibles revenus de la propriété. Les amis de Berryer lui conseillaient de s'en défaire; il y songeait lui-même de loin; mais ses résolutions tombaient, dès qu'il avait vu les arbres de son parc.

Je me délectais du repos d'Augerville quand votre lettre m'est arrivée, écrivait-il à M. Mandaroux-Vertamy[1]. Vous comprenez sans peine que la proposition que vous me transmettez m'a trouvé bien désarmé de mes rigoureuses et pénibles résolutions. Je goûte trop le bien-être charmant de ce séjour pour penser en ce moment à y renoncer. Il faut, pour que je rentre dans cette sage pensée, que je subisse les fatigues, les ennuis, les dégoûts de ma vie de Paris. Ici je m'encourage et me soumets plus facilement à l'idée de prolonger mes labeurs pour conserver la possession de ce domaine qui est l'ouvrage de mes longs efforts, de mes rêveurs caprices, de mes goûts pour l'ornement et la jouissance d'une espèce de Tusculum. Je regretterai, je n'en doute pas, de ne point saisir l'occasion que vous m'offrez. Mais pardonnez à ma faiblesse présente; je suis sous le charme; et de ce port où je me complais, je brave les tempêtes à venir.

Levé souvent dès l'aube, Berryer parcourait sa propriété, accompagné de son régisseur; le sécateur à la main, il émondait ses arbres, contemplait ses fleurs, supputait les réparations à faire, les améliorations, les dispositions nouvelles à introduire. Trop oublieux des suites de ses dépenses, il tenait ses écritures avec soin, sa maison avec ordre; jusque dans les questions de ménage intérieur, il avait ses principes arrêtés :

[1] 8 octobre 1855.

La dignité d'une maison et son bon service, écrivait-il à Mme Berryer, dépendent des règles de conduite que l'on suit avec les serviteurs. Tout changement est un mal. On met dans les propos du pays une maison dont les domestiques sortent souvent. L'expulsion est la ressource extrême... Songez à constituer la maison et le domestique comme une famille où l'on pardonne beaucoup et où l'habitude du service crée des devoirs et amène la soumission[1].

Il avait aussi le sentiment de ses responsabilités de maître de maison, et veillait, dans cette pensée, à ce que les nécessités du service ne missent jamais obstacle à l'accomplissement des devoirs religieux.

Vous avez bien raison de laisser le dimanche à la fille de basse-cour tout le temps d'aller à la messe, mandait-il à son régisseur. Je tiens extrêmement à ce que tous les gens de la maison y aillent régulièrement. C'est un devoir pour tous, et moi, je suis responsable des négligences à cet égard... Je désire enfin que le monde de ma maison donne ce bon exemple dans le pays[2].

V.

Pendant les premiers temps de sa vie publique, Berryer n'avait guère eu le loisir de se rendre à Augerville. Il n'y faisait que de courtes apparitions. Ce fut vers 1836 qu'il vint y passer régulièrement quelques mois avec Mme Berryer. Brillantes années rapidement écoulées! La grâce de la maîtresse de la maison, l'accueil rayonnant de Berryer, l'intensité de vie qu'il mettait partout, cette prodigalité ingénieuse pour multiplier les plaisirs

1 Lettre datée de 1841. *Papiers de Berryer.*

2 30 décembre 1857, à Pinson, son régisseur. Lettre communiquée par M. le vicomte d'Aboville, ancien député du Loiret à l'Assemblée nationale. Propriétaire du château de Rouville, près Augerville, M. d'Aboville était en relations fréquentes d'amical voisinage avec Berryer.

autour de ses hôtes et réaliser leurs souhaits à peine devinés, faisaient de ce séjour un enchantement. C'étaient l'éclat, les parures, le luxe, le grand apparat des fêtes mondaines de Paris, entremêlés avec les habitudes simples et les divertissements familiers du vieux temps. On y célébrait gaiement la Saint-Pierre comme autrefois à Epinay[1]; des feux d'artifice étaient tirés en l'honneur du châtelain; on lui dédiait sur l'air populaire du moment quelque chansonnette à laquelle il répondait, sur le même air, par des couplets de son invention.

La mort de Mme Berryer avait changé ce train de vie. Pendant quelques années le deuil régna à Augerville. Le mouvement revint plus tard; les réceptions, les concerts, les jeux, l'hospitalité toujours cordiale et variée, reprirent leur cours, mais avec je ne sais quoi de plus grave, et comme une sourdine à ces joyeux éclats.

Berryer aimait le monde et, lorsqu'il se trouvait dans le monde, il était tout à lui. Cependant sa préférence, au fond, demeurait pour les causeries intimes, « où l'on se parle à cœur ouvert, où l'on se sent à l'aise, écrivait-il, et dans une atmosphère de vérité et de naturel[2]. » Cette impression n'est pas d'un jour; elle revient sans cesse dans ses lettres, de quelque endroit et de quelque année qu'elles soient datées :

« Il y a bien longtemps, écrit-il d'Augerville en 1837, que je n'ai fait de ces douces retraites de l'âme où l'on se soulage et se repose en se manifestant. » « Le seul bonheur vrai est dans le cœur », dit-il encore en 1838; et en 1844 : « Il faut aux gens qui se tiennent par le cœur la liberté des longs entretiens où toutes les choses du passé et de l'avenir viennent à l'aise et naturellement prendre leur place et font *issir* du cœur les intimes pensées[3] ».

[1] V. la *Jeunesse de Berryer*, p. 48.
[2] A la comtesse de Jobal, 3 décembre 1830.
[3] Phrases extraites des lettres de Berryer à Mme de Jobal.

Berryer, a-t-on dit, fut un des hommes qu'on a le plus aimés [1]. Le fait est qu'on ne trouverait peut-être pas un personnage politique qui ait eu pour ses amis ou qui leur ait inspiré lui-même des accents aussi tendres. Les cœurs se fondaient en se tournant vers lui :

« Nous, vos anciens et fidèles compagnons du Midi, lui écrit M. de Grasset, nous vous avons trouvé aussi bon pour nous que vous êtes grand pour tous [2] ».

« Vous avez un privilège, lui déclare un de ses anciens disciples de la Société des *Bonnes Études*, le baron de Meaux. On vous regrette quand on ne vous voit pas; on vous adore quand on vous voit [3].

Vingt ans plus tard, son confrère, M. Marie, lui écrit : « Quel brave cœur vous avez, et qu'on est fier d'y occuper une place [4] ! » Et le P. Gratry, en 1867 : « Vous êtes aussi bon que vous êtes grand par la parole [5]. » Lamartine, qui n'avait pas toujours été juste pour Berryer, mais qui était trop sincère pour ne pas rendre hommage à son cœur, lui disait à son tour : « Je vous aime comme si j'étais votre ami [6]. »

Les esprits les plus amers, les plus chagrins, ne résistaient pas à la séduction. On se rappelle ces mots de Lamennais : « Comment ne vous aimerait-on pas, cher? Mon pauvre cœur se repose dans le vôtre, et là il sent que tout n'est pas douleur et tristesse sur la terre [7] ».

« Que vous êtes bon et digne d'être aimé! » s'écrie Jules Favre. Et Eugène Delacroix, au plus fort de ses

[1] M. Forcade dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 novembre 1864. V. aussi M. BERRYER, *Galerie des contemporains illustres par un homme de rien* (Louis de Loménie), 1840.

[2] 22 septembre 1846.

[3] 19 mars 1843.

[4] 29 mai 1863.

[5] 20 octobre 1867.

[6] 8 mars 1856.

[7] 18 septembre 1825. — V. la *Jeunesse de Berryer*, p. 200.

tristesses : « Votre bonté, votre aimable souvenir me donnent au moins la consolation d'être un peu aimé par le meilleur des hommes et des génies [1] ».

C'était surtout dans la société des femmes que cette nature expansive et aimante trouvait satisfaction. La pente avait ses périls; Berryer, on le sait, ne les a point évités. Mais, à côté des entraînements de la passion, il connut les amitiés vraies, les pures et nobles affections; nul, plus que lui, n'en a senti et vanté la douceur. Les femmes avaient ce don que l'homme ne possède guère, sinon dans les élans et les illusions de la jeunesse, de tout rapporter à l'objet de leur admiration, de s'identifier avec ses triomphes comme avec ses peines, d'animer en lui, par ce désir de plaire qu'elles savent inspirer en l'éprouvant elles-mêmes, l'ambition de la gloire et la confiance de l'obtenir. Au charme de leurs entretiens Berryer se délassait; il se renouvelait en quelque sorte; il oubliait auprès d'elles les mécomptes de la vie et les débats de la politique; il laissait courir en leur compagnie ses fantaisies, ses rêves, ses réminiscences, n'aimant rien tant que ces jaseries légères qui effleurent toutes choses et font revivre sous leur riante surface les souvenirs profonds du passé.

A l'amie dont les conseils, l'affection, le dévouement, ne lui avaient jamais fait défaut depuis sa jeunesse, à Mme de Jobal, il écrivait dès 1824 :

Je ne connais de *vieillerie* en vous que l'attachement que je vous porte; il est si franc, si absolu, si naturel, qu'il me semble n'avoir pas eu de commencement.

Et, quarante-trois ans plus tard, le 26 décembre 1867 :

Le quatrième jour de ce nouvel an sera le premier par lequel j'entamerai le terrible chiffre 79. C'est un bien grand

[1] 11 septembre 1860.

âge auquel on a besoin, pour traverser un reste de vie, d'avoir le cœur soutenu par le contentement de posséder des amitiés bien éprouvées. Il ne m'en est aucune qui le soit mieux que la vôtre.

Touché des prévenances qui lui étaient gracieusement prodiguées, Berryer se plaisait à célébrer l'heureuse influence qu'elles avaient sur lui : il attribuait à cet aimable réconfort ses succès oratoires. Apprenant le gain d'un procès qu'il vient de plaider à Poitiers où il a été reçu par les nièces d'Hyde de Neuville, la baronne Laurenceau et la vicomtesse de Bardonnet, deux sœurs d'un esprit rare et du plus noble cœur, il écrit aussitôt à l'une d'elles :

C'est à votre charmante hospitalité que ce succès est dû. Un si bienveillant accueil, une aussi affectueuse bonne grâce, réveillent les fibres du cœur, rendent liberté et confiance à l'intelligence, et l'on parle mieux quand on est sous ce charme. Sérieusement de telles influences sont puissantes pour porter à bien dire [1].

Mme de Jobal, Mme Laurenceau et Mme de Bardonnet, Mme de Vaufreland, Mme Gibert et ses deux filles, Mme de la Ferronnays et Mme de la Roche-Aymon, Mme de la Grange et sa sœur Mlle Outrey [2], venaient chaque année faire un séjour à Augerville. Leur visite comblait de joie Berryer; il ne se lassait pas de leur témoigner sa reconnaissance. A toutes il aurait pu dire ce qu'il écrivait malade à Mme de Jobal :

La joie intérieure qu'apporte une âme amie est le meilleur médecin des souffrances [3].

[1] A la baronne Laurenceau. 10 décembre 1862. — Lettre communiquée par Mme la vicomtesse de Bardonnet.

[2] La marquise de la Grange et Mlle Outrey étaient filles d'un ancien consul de France à Constantinople. La famille Outrey a fourni à notre pays quelques-uns de ses meilleurs agents en Orient.

[3] 19 octobre 1845.

VI.

La conversation, les jeux, la musique, la comédie, les charades, remplissaient le temps qu'on passait à Augerville. Berryer n'était étranger à aucun de ces divertissements. On jouait au billard, aux échecs, au whist, au trictrac, au trente-et-un, au crocket ou au ballon; il voulait être de toutes les parties. Il n'était pas joueur, dans le mauvais sens du mot [1]; mais il mettait une vraie passion à suivre les péripéties du jeu; on eût dit que toute sa vie en dépendait. « Je donnerais dix francs pour gagner deux sols », disait-il quelquefois.

Fût-ce au mistigri, pour la mise la plus modeste, il avait des émotions d'enfant; d'une joie bruyante s'il gagnait, chagrin et morose, si la chance lui était contraire [2].

De toutes ces distractions, la musique était pour Berryer la plus délicieuse. Il trouvait en elle quelque chose de cet attrait qu'avaient pour lui les conversations féminines :

> Ce langage un peu vague de la musique, qui permet de promener sous son expression les pensées dont on est le plus occupé, a-t-il écrit dans une note détachée, apporte un suave soulagement aux tristesses, et fait que les tendresses du cœur s'épanchent avec un charme qui surpasse toutes les douceurs de la parole la plus affectueuse.

Il avait ses entrées à l'Opéra italien; il avait en amitié les artistes célèbres du temps, Rubini, Tamburini, La-

1 « Je sais que l'on m'accuse d'être joueur : c'est une infâme calomnie pour tout ce qui excède un amusement honnête et modique. » Lettre de Berryer à son oncle. M. Gorneau, 10 avril 1838.

2 Eugène Delacroix ne revenait pas de cette facilité de Berryer à se mettre à tous les jeux : « Le mistigri a occupé une partie de la soirée, écrit-il, à Augerville, le 3 novembre 1854. Je suis effrayé de la difficulté de fixer mon attention sur des bagatelles comme celle-là; j'ai l'air d'un imbécile. » *Journal d'Eugène Delacroix*, II. p. 492.

blache, et sa voix retentit plus d'une fois en exclamations émues, pendant que chantaient la Pasta ou la Malibran. Il s'enivrait de cette harmonie jusqu'à en souffrir.

J'ai entendu hier soir la Pasta dans *Othello*, mieux, oui, mille fois mieux que jamais; on ne peut mieux chanter, et jamais on n'eut tant d'âme, tant de vérité; cette femme, dans l'expression de sa douleur, réveille admirablement toutes les douleurs qu'on a dans l'âme. J'en suis sorti brisé, broyé, me disant qu'il ne fallait plus revenir; et pour secouer les larmes que j'avais dans les yeux, je me suis dit comme je ne sais quel niais de la comédie : « Que c'est bête de s'amuser comme ça[1]! »

Lorsque fut jouée pour la première fois l'*Étoile du Nord,* Meyerber envoya un coupon de loge à Berryer :

« Je serais fier et heureux, lui écrivait-il, de voir le souverain de l'éloquence parmi mes auditeurs et mes juges. »

Berryer admirait Beethoven, Schubert, Chopin; mais il avait une prédilection pour Mozart, et un vrai faible pour Rossini. Lié avec le maestro, il se faisait gloire de son amitié; il savait par cœur presque toutes ses partitions. La musique moderne, la musique de l'avenir, il faut bien l'avouer, ne lui disait rien; il était injuste sans doute pour elle; mais on s'explique cette antipathie. Ce que Berryer goûtait dans la musique, c'était ce qu'il recherchait en tout : le naturel, la vérité, la liberté. Il aimait ces accents dont le charme saisit instantanément l'oreille, que l'ignorant comme le savant peuvent comprendre, parce qu'ils ont jailli de source. Il ne trouvait pas ce caractère dans les accords trop laborieux des compositeurs nouveaux.

Grâce à Dieu, écrivait-il à Rossini, il y a encore en France des hommes qui comprennent et savourent le langage de

[1] 30 décembre 1831, à la comtesse de Jobal.

Cimarosa, de Mozart, de Rossini, cette parole universelle, ravissante accentuation des sentiments et de la pensée [1].

Quelles soirées on passait à Augerville, lorsque s'y rencontraient la princesse Marceline Czartoryska [2] et Alexandre Batta! La princesse tenait le piano d'Érard, Batta le violoncelle; quelquefois l'harmonium, confié à M. Chaillous, les accompagnait. C'était d'ordinaire à Mozart, Chopin ou Rossini que l'on demandait quelques-unes de leurs plus belles inspirations. Il fallait voir alors Berryer et Eugène Delacroix manifestant leur extase, chacun suivant son humeur : Delacroix, silencieux, replié sur lui-même, absorbé dans son ravissement; Berryer, les yeux en larmes, les mains jointes, répétant à demi-voix les motifs qui l'avaient charmé, et, quand la princesse s'était levée du piano, allant se jeter à ses pieds pour la remercier de la jouissance qu'il lui devait.

Aux grands compositeurs se joignaient les grands écrivains. En littérature ainsi qu'en musique, Delacroix pensait comme Berryer. Ce maître du romantisme dans la peinture était en matière littéraire un classique inflexible. Accoudés l'un en face de l'autre, les deux cousins récitaient quelquefois des scènes entières de Molière ou de Racine, chacun avec une vérité que la Comédie Française n'aurait pu qu'admirer. Rachel s'était instruite naguère aux leçons de Berryer. Il lui avait indiqué comment, à son gré, Pauline, dans la tragédie de *Polyeucte,* devait dire :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée.

Lorsqu'elle eut à réciter la fable des *Deux Pigeons*

[1] 20 avril 1860.

[2] Mariée en 1840 au prince Czartoryski de Wola Justowska, qu'elle perdit en 1886, la princesse Marceline, née Radziwill de Berditchow, est morte au mois de juillet 1894.

dans le drame d'*Adrienne Lecouvreur,* Rachel vint trouver l'orateur pour lui demander ses conseils.

Un soir, Berryer voulut profiter de la présence à Augerville de Mme Laurenceau et de Mme de Bardonnet, pour jouer quelques scènes des *Femmes savantes.* Les rôles furent ainsi distribués : *Philaminte* Mme Laurenceau, *Belise* Mme de Bardonnet, *Martine* Mme Charles de Lacombe, *Ariste* M. Gournot, *Chrysale* Berryer. Le théâtre avait été improvisé au fond du salon; les coulisses étaient dans la salle de billard. L'assistance, peu nombreuse, comptait dans ses rangs Mme de la Grange, Mlle Outrey, Mme de Vaufreland, Batta et Eugène Delacroix. On ne se figure pas l'émotion de Berryer; il n'en avait pas plus, avant de monter à la tribune. Il dit son rôle à merveille, absolument dans le ton, avec cette large simplicité du bonhomme, parlant haut et ferme, quand sa femme n'est pas là, timide et hésitant dès qu'il la sent près de lui.

Ainsi, en toutes choses, Berryer s'abandonnait à l'impression du moment. « Berryer, nous disait le général Changarnier, était séduisant, parce qu'il se donnait tout entier. »

VI.

Une fois à la campagne, Berryer semblait avoir oublié le barreau et le Parlement, et ses hôtes emportaient l'idée qu'il n'y pensait plus. Cependant bien des lettres d'affaires ou de politique, et quelques-unes des plus importantes, écrites d'Augerville, prouvent que ce souci ne le quittait point. Il dormait peu; le matin, il se levait dès l'aube, — sauf à se recoucher ensuite quelques heures, — pour jouir des premiers rayons du soleil ou mettre au travail ses ouvriers; la nuit, il donnait une part de son temps à la correspondance ou aux dossiers [1].

[1] Eugène Delacroix, alors à Augerville, rend ainsi compte d'une jour-

Le Corps législatif ou le Palais l'appelaient souvent à Paris; les clients venaient le chercher à Augerville. En 1867, il garda toute une journée un visiteur mystérieux : c'était le maréchal Bazaine qui, craignant d'être inquiété sur quelques-uns des actes de sa gestion au Mexique, avait voulu le consulter. Vers la même époque, le ministre des États-Unis, M. Bigelow, venait conférer avec lui du procès intenté par son gouvernement à des armateurs français, qui avaient construit des vaisseaux pour les États du Sud[1]. Les confrères arrivaient à leur tour : Jules Favre, Marie, Ernest Picard, du Teil, Gournot, mais pour chercher le repos auprès du maître bien plus que pour lui parler de leurs causes.

Berryer appelait à lui ses anciens collègues des Chambres, ses confrères de l'Académie : M. Thiers, M. de Falloux, M. Vitet, le duc de Noailles, M. de Salvandy, M. Mi-

née de Berryer : « Le 14 juillet (1855), Berryer part à six heures du matin pour aller plaider à Paris. Il se flatte de revenir pour dîner, ou, au pis aller, à neuf heures du soir. A notre grande surprise, comme nous étions à table, à sept heures et quelque chose, il arrive et achève de dîner avec nous. C'est un tour de force étonnant. Arrivé à Paris et au Palais à onze heures et demie, il plaide immédiatement pendant deux heures et demie... Il se rhabille au Palais, repart et arrive sans éprouver d'interruption.

« Il était parti avec un morceau de pain et de galantine dans ses poches. Trouvant dans le chemin de fer des gens avec lesquels il est obligé de lier conversation, il ne mange point et ne peut se dédommager qu'en allant du chemin de fer au Palais. Après le dîner, nous étions en famille devant la maison, nous venions de prendre le café sur le perron; je le voyais heureux d'être retourné dans sa retraite, jouissant de ces fleurs, de ces arbres, la plupart plantés par lui, après une journée employée comme celle-ci. Voilà de grands bonheurs! — Le soir, musique avec M[me] Jaubert, *Don Juan*, etc., pendant que Berryer, non point encore satisfait, faisait son courrier pour le lendemain matin. » *Journal d'Eugène Delacroix*, III, p. 55. — Ce volume va bientôt paraître. Nous avons dû à l'obligeance de la librairie Plon communication des bonnes feuilles.

[1] M. Bigelow a raconté sa visite à Augerville dans un récit consacré à l'éloge de Berryer et lu à la Société historique de New-York. — *Some recollections of the late Antoine Pierre Berryer*, a paper read before the New-York historical Society on tuesday february 16 1869, by John Bigelow.

gnet, M. de Kerdrel, le général Changarnier, M. de Montalembert, et avec eux, les jeunes gens qu'il avait en affection. Dans ces allées, où Chateaubriand, Alfred de Musset, Michaud, Lamennais, le duc de Fitz-James, le marquis de Talaru, les visiteurs et les hôtes d'autrefois, avaient passé, M. de Falloux, M. de Montalembert, Mgr Dupanloup, M. Augustin Cochin, se promenaient lentement, remémorant leurs souvenirs ou s'entretenant de l'avenir du pays. Un jour, — c'était, nous nous le rappelons, au mois de mai 1860, — M. de Montalembert raconta une conversation récente, qui rentrait dans les vues habituellement exprimées par Berryer. Il se trouvait à dîner chez Mme Holland, personne fort distinguée, d'origine anglaise, avec M. de Rémusat, M. Duvergier de Hauranne, M. Odilon Barrot. On vint à parler des événements :

Il faut avouer, dit M. de Rémusat, que, si la Providence se mêle de nos affaires, elle les conduit d'une étrange façon, et bien peu conforme à la justice.

— Ne devrions-nous pas plutôt nous interroger nous-mêmes? reprit M. Odilon Barrot. Est-ce la faute de la Providence ou la nôtre, si les choses ont si mal tourné? Avons-nous profité des leçons qu'elle nous a données? Avons-nous toujours compris le sens des révolutions dont elle a permis l'accomplissement? Ne sont-ce pas nos discussions, nos querelles, nos vues personnelles qui ont empêché le triomphe de la justice?

Telle était bien la conviction de Berryer. Il l'exprimait sans amertune, mais avec le désir d'en pénétrer ses amis. Ce fut vers cette époque qu'il conçut le projet d'écrire ses mémoires, ou du moins, — car cette entreprise lui eût paru trop ambitieuse, — d'encadrer de quelques souvenirs la publication de ses discours et de ses correspondances.

Il avait à cœur de mettre en évidence l'inspiration patriotique de ses vues et de sa vie :

En rectifiant par le souvenir de ce que j'ai vu et entendu des récits et des accusations mal fondés, je ne prétends pas, déclare-t-il lui-même, écrire l'histoire de mon temps. J'expliquerai ainsi ma conduite et mon langage. Ceux qui me liront pourront partager quelque peu mon jugement sur les événements accomplis; ils pourront trouver quelques conseils utiles pour le gouvernement *désirable* de la France. Car, si les opinions que j'ai défendues, inspirées par des convictions sincères, ont dominé persévéramment mon esprit libre de toute préoccupation d'intérêt personnel, elles n'ont jamais eu pour but que le bien public[1].

Les attaques dirigées contre sa personne le touchaient peu; mais il était sensible aux appréciations qui, en jetant des doutes sur le caractère réfléchi de ses opinions, pouvaient par là-même en laisser sur la bonté de sa cause.

Une phrase de Lamartine, dans son *Histoire de la Restauration*, l'avait contristé. Lamartine terminait un splendide et charmant portrait de l'orateur par ces lignes :

Il (Berryer) entrait, malheureusement pour lui-même, dans la vie publique, plus pressé de combattre que de se faire une politique, et il allait parler avant d'avoir pensé[2].

Ces derniers mots, aux yeux de Berryer « effacent d'un trait » tous les éloges que l'auteur a faits de lui.

Que reste-t-il à l'orateur? se demande-t-il, s'il n'a su que faire retentir un vain bruit de paroles!... Je crois, j'ai cru avoir pensé, avant d'entrer dans la lutte pour cette royauté.

Et il raconte, dans des lignes que nous avons déjà ci-

[1] Note détachée — *Papiers de Berryer.*
[2] *Hist. de la Restauration,* par A. de Lamartine, VIII, p. 149.

tées[1], par quel mouvement d'idées il s'est voué à la défense de la royauté. Puis, il se ravise, et avec son aimable équité :

Peut-être Lamartine a-t-il raison, et voici pourquoi : j'ai dans ma vie beaucoup plus senti que médité.

Dans une autre note, après avoir rappelé ses convictions sur la nécessité de la monarchie en France, Berryer ajoute :

Si ma vie n'a été qu'un long enchaînement d'efforts impuissants, si je n'ai pas eu une plus grande influence sur les événements, j'en dois accuser une double faiblesse. J'ai craint ou de montrer l'orgueilleuse volonté de m'imposer à mes concitoyens, et surtout à mes amis, ou de paraître inspiré par des calculs d'ambition personnelle. Si j'avais eu le mérite que quelques-uns m'ont attribué, j'aurais repoussé et dédaigné ces deux appréhensions.

Berryer touche ici le point que quelques-uns pourront critiquer dans sa carrière publique. Il n'était pas cet artiste de la tribune dont on a dit qu'il croyait avoir tout fait avec un morceau d'éloquence, et qu'il se dispensait d'agir après avoir parlé. Bien au contraire, il évita toujours les protestations vaines, et l'une des devises favorites de cet orateur était : *Faire sans dire.* Mais, s'il avait l'initiative et la constance dans les vues, il manquait de ténacité pour les faire prévaloir. Il répandait ses idées par larges ondes; il n'avait pas cette obstination patiente qui, par un effort minutieux et quotidien, finit par les imprimer dans les intelligences, comme l'eau creuse le rocher en tombant goutte à goutte; la confiance en soi, nécessaire pour s'imposer à autrui,

[1] La *Jeunesse de Berryer*, p. 187.

n'était pas son fait. Sans se lasser de donner ses avis et sans consentir à changer sa ligne de conduite, Berryer se résignait trop facilement à voir ses conseils méconnus et son influence écartée.

Il tenait de son caractère et de son éducation le respect des hiérarchies sociales. Il avait une déférence naturelle pour ceux que leur âge, leur naissance ou leur situation, élevaient à ses yeux : « Un jeune homme a toujours tort envers un vieillard », écrivait-il à un jeune confrère qui, secrétaire d'un vieux député de la droite, croyait avoir à s'en plaindre.

VII.

Berryer n'était pas homme de théorie. Ses convictions, on l'a vu, s'étaient développées sous l'action des événements. Quelques traits, qui résultent de toute sa vie, les résument.

Pour lui, le principe dominant, c'est l'étroite association des destinées de la monarchie et de celles de la France.

Berryer est à la fois un homme du dix-septième siècle et un homme de 89. Il ne connaît pas deux Frances; il n'en voit qu'une, développant sous la garantie de l'hérédité royale ses libertés et ses progrès. La royauté, à ses yeux, est vieille comme la patrie; elle ne fait qu'un avec elle. La Maison de France, c'est la France elle-même; de quelque nom que les Français se désignent, quelques démarcations que les révolutions politiques aient tracées entre eux, la Maison de France les couvre tous.

Par là-même, elle ne doit pas se présenter au pays comme la personnification d'un parti, et c'est travailler contre la monarchie que de lui donner ce caractère.

L'esprit d'exclusion, qui frappe les opinions dissiden-

tes, qui incrimine les personnes, qui fait des royalistes une race ou une caste à part, est incompatible avec elle; car il constitue d'avance comme les ennemis de la royauté tous ceux qu'en son nom on attaque ou l'on blesse.

Les froissements d'amour-propre créent plus d'obstacles à une cause que les divergences politiques. Combien de fois Berryer n'en a-t-il pas fait la remarque!

Dans les partis, écrit-il, la passion du dénigrement contre leurs adversaires est la maladie la plus dangereuse pour eux-mêmes. Elle les aveugle, les égare et leur fait perdre toute chance de s'étendre [1].

Un de ses amis, M. de Corcelle, lui exprimait la même pensée :

Dans le monde politique, l'ardeur des luttes d'amour-propre l'emporte beaucoup sur la ténacité des querelles de principes; et, sous ce rapport, les coteries sont le plus grand obstacle.

M. de Corcelle ajoutait :

Je ne connais personne qui soit plus en dehors que vous ne l'êtes des vanités, susceptibilités, rancunes et étroitesses qui divisent [2].

Par sa nature Berryer était peu porté aux épigrammes. Il n'aimait pas les médisances :

J'ignore les malveillantes anecdotes, parce que je les oublie quand je les entends dire, et qu'il ne se rencontre pas d'occasion où je recherche ceux qui les racontent [3].

L'esprit qui n'est que l'esprit lui était déplaisant.

[1] Notes détachées.
[2] 5 février 1854. *Papiers de Berryer.*
[3] Notes détachées.

La gaieté de l'esprit, — c'est encore lui qui parle, — suppose une certaine liberté et une certaine indépendance qui peuvent facilement mener à se moquer de tout et de soi-même; et cet état est bien voisin d'une démoralisation complète[1].

Il avait pour les évolutions politiques, dont le mobile intéressé était trop visible, un mépris qu'il ne cachait point. Mais il était plein de tolérance pour les divergences ou les erreurs dont le principe était respectable; il tenait compte des entraînements ou des illusions que les événements avaient pu faire naître, se demandant comment auraient agi, dans de pareilles conjonctures, les plus âpres censeurs :

Au lieu d'accuser sévèrement la mémoire d'hommes honorables, écrivait-il, il faut se féliciter modestement soi-même de n'avoir pas été soumis aux mêmes épreuves qu'eux[2].

Cette pensée de modération revient sans cesse dans les conseils que Berryer donne à son parti; elle nous semble, dans notre pays divisé, d'une application si nécessaire pour toutes les opinions, que nous ne nous lassons pas d'en rechercher la trace.

Nous avons, dit Berryer à ses amis, à provoquer un mouvement national, et c'est le vrai sentiment de la plus grande généralité du pays qu'il nous faut profondément interroger. *Le roi n'est point le chef d'un parti.*

Et encore :

Le travail doit être incessant pour ramener les esprits aux principes; mais il faut se garder de tout ce *qui donnerait l'apparence de vouloir absorber les hommes dans un parti, de pré-*

[1] Notes détachées.
[2] 14 novembre 1860, à la vicomtesse de Vaufreland.

tendre les obliger à se soumettre à un parti. Le seul moyen d'éviter ce péril, c'est, en montrant un ferme attachement et une foi persévérante pour le principe, de se dégager soigneusement de *tout esprit de parti,* c'est-à-dire de *toute pensée exclusive, de toute expression de rancune, de défiances obstinées et, dans le langage, de ce ton et de ces paroles qui sentent trop le victorieux.*

N'ayez pas l'air de prendre une revanche [1].

Dans une autre note écrite dès 1831, Berryer s'exprime ainsi :

Il ne faut pas confondre, je ne le veux pas, la cause du roi et la cause du parti royaliste... La France ne les confond pas; car dans toutes ses révolutions, c'est bien plus le parti que le droit du roi et la personne royale qui a été repoussé et qui est aujourd'hui redouté. Le roi qui se doit à tous, le roi qui doit régner pour tous et gouverner cette société française au profit de tous et avec le concours de tous, doit aussi distinguer profondément la cause royale, c'est-à-dire celle des grands intérêts, de la force et de la sécurité de la France, d'avec les intérêts du parti qui la défend et qui lui est resté noblement et chaleureusement fidèle. C'est là ce qu'on ne manquera pas d'appeler l'ingratitude des rois; ce fut le cri des d'Aubigné et des Mornay contre Henri IV.

Berryer insistait d'autant plus sur cette politique de modération, qu'il en avait recueilli pour son compte les heureux effets. Il avait trouvé la récompense de sa conduite dans la sympathie de ses adversaires. Mme Jaubert lui rapportait, après la Révolution de février, les propos flatteurs qu'un ancien adversaire, M. de Montalivet, avait tenus sur son compte.

Je suis très sensible à de tels succès, répondait Berryer; ce

[1] Notes détachées. *Papiers de Berryer.*

sont bien ceux que j'ai le plus ambitionnés dans ma vie. Ardent et persévérant dans mes convictions, j'ai, grâce à Dieu, toujours bien compris qu'on pouvait ne pas les partager, et j'ai beaucoup vécu dans les affaires publiques sans blesser les personnes et sans me laisser égarer par des animosités ou des rancunes personnelles. J'ai obtenu ainsi des indulgences pour mes obstinations, et j'ai trouvé du bonheur dans les sentiments d'estime et de bienveillance que m'ont accordés des hommes qui n'étaient pas de mes amis[1].

Dans ses réflexions sur la monarchie, Berryer ne la sépare jamais de la liberté. Il ne conçoit pas pour la liberté de meilleure garantie que la monarchie; mais il ne conçoit pas la monarchie sans la liberté. C'est la loi des temps nouveaux.

Dans le chaos des affaires humaines, il y a toujours quelque grand esprit qui est porté sur les eaux, préparant un nouvel ordre de création; je crois l'esprit de liberté aussi fécond et aussi puissant qu'aucun autre[2].

Il ne confond pas avec le liberté le principe de la souveraineté du peuple. Comme Royer-Collard, il croirait plutôt ce principe inconciliable avec elle.

On veut la monarchie tempérée et des institutions libérales, pourvu qu'*elles n'émanent pas d'un principe opposé au principe même de la royauté*.

Sur ce point, Berryer est inflexible.

L'important est *que les institutions nouvelles ne soient pas fondées sur un principe de souveraineté opposé au principe même de la royauté*[3].

1 1er octobre 1849, BERRYER, par le comte d'Alton-Shée, journal *la Cloche*, 15 février 1869.

2 Notes détachées. *Papiers de Berryer.*

3 *Ibid.*

On reconnaît là le langage de l'orateur royaliste qui, lorsque les défenseurs de la monarchie de 1830 invoquaient en sa faveur la souveraineté du peuple, leur répondait, en parlant de leur gouvernement :

Par son origine, par ses principes, le pouvoir féconde la République[1].

VIII.

Berryer avait eu, quoiqu'on en ait dit, une instruction forte; il en garda l'empreinte jusqu'à la fin de sa vie. Il projetait, dans ses dernières années, de relire Homère dans le texte grec. Il savait à merveille les auteurs latins; Virgile, Horace, Tacite lui étaient familiers comme Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, La Fontaine et Molière. Son admiration mit toujours Bossuet au premier rang : « Bossuet, disait-il, est le grand maître de toute parole humaine ». Il récitait, avec un accent qui en faisait ressortir les beautés, des pages entières des *Oraisons funèbres* et des *Sermons*.

Il n'avait pas un moindre souvenir de l'antiquité. Il voulut un jour se rendre compte de la fidélité de sa mémoire, et choisit, pour en faire l'épreuve, les œuvres d'Horace. Son secrétaire, M. Chaillous, tenait le livre; Berryer récitait. Il dit, pour commencer, quelques-unes des *Odes*, puis aborda l'*Art poétique*. Au 150e vers M. Chaillous l'arrêta; l'épreuve était suffisante. Berryer ne s'était pas interrompu ni repris une seule fois.

Parmi les poètes modernes, Berryer avait gardé pour Lamartine sa prédilection. Il y avait pourtant entre eux un sujet de désaccord; Berryer aimait La Fontaine que Lamartine avait en aversion [2]. Mais l'impression que les

1 V. *Berryer et la Monarchie de Juillet*, p. 99.

2 « Cher et illustre ami, ne comptez pas sur moi pour la Fontaine; ce

Méditations lui avaient faite restait ineffaçable. Il se plaisait à les mettre en vers latins; c'est ainsi que nous avons de lui la traduction de *l'Isolement*.

Deux des neveux de l'orateur, Lucien et Georges Berryer, faisaient leurs études au collège de la Chapelle, qu'animait l'inspiration de Mgr Dupanloup [1]. Berryer se faisait envoyer leurs devoirs; il les corrigeait, expliquait dans de longues lettres à ces jeunes gens le sens et la portée des mots, prenant soin de les initier aux pensées et au style des grands écrivains.

Je vois, écrit-il à son neveu Georges, que tu commences à prendre goût aux véritables beautés littéraires. Ce que tu me dis de la vie d'*Agricola* est bien apprécié. Là sont, en effet, des pages les plus belles, des pensées les plus élevées, des mouvements les plus éloquents que l'antiquité nous ait laissés. Tu as raison de rapprocher cette fin d'*Agricola* (*tu vero felix Agricola... Si quis piorum manibus locus* [2]), des hautes pensées et du splendide langage des Oraisons funèbres de Bossuet.

L'admiration des grands maîtres doit t'exciter à les étudier de plus en plus, à rapprocher ton esprit du leur. Sois convaincu que tu ne t'en rendras capable qu'en t'appliquant aux travaux élémentaires, aux simples devoirs qu'on te donne en classe, à ces rudiments qui seuls mettent en état de bien comprendre l'art et le mérite des beaux ouvrages. Oui, crois-moi, mon cher Georges, sans l'application soutenue à tes études classiques, tu ne recevras de la lecture des auteurs qu'une émotion passagère et un souvenir stérile. Travaille donc avec une grande attention aux versions, aux vers latins, aux nar-

n'est pas mon homme, parce que vous, vous êtes mon homme. » Lamartine à Berryer. — 8 mars 1854.

[1] « Je tiens cette maison, écrivait Berryer à Mme de Jobal, pour une des meilleures de France, grâce à son directeur (l'abbé Place depuis cardinal-archevêque de Rennes), et à la protection active et éclairée de Mgr d'Orléans. » 1er novembre 1855.

[2] « Tu fus donc heureux, Agricola... S'il est un asile pour les mânes des hommes vertueux... », *Vie d'Agricola* — XLV et XLVI.

rations et dissertations, qu'on te donne à faire en rhétorique; quelle que soit la forme de ces devoirs, applique-toi à bien réfléchir sur le sujet que tu as à traiter, éveille en toi les idées, anime-toi des sentiments que ce sujet doit t'inspirer. Même pour une simple version, un rhétoricien, sans se contenter de s'arrêter au sens propre de chaque mot, doit pénétrer avec méditation dans le fond de la pensée de l'auteur et suivre le mouvement de son esprit. Sans cette étude réfléchie, on n'est pas un traducteur fidèle, et surtout on ne profite pas du grand bénéfice que l'on doit recueillir des traductions bien soignées, qui est de mettre l'esprit du traducteur non seulement en présence, mais en lutte avec l'esprit de l'auteur. On ne traduit pas par le mot à mot. Horace te le dit : *Nec verbum verbo curabis reddere.*

La leçon morale et religieuse accompagne dans ces lettres la leçon littéraire.

Les écrivains, continue Berryer, ne deviennent éminents que lorsqu'ils sont grands penseurs. Les plus illustres se sont formés par l'étude et le culte des vertus, par l'élévation des sentiments religieux. Dans ces pages de Tacite que tu as admirées, il est presque chrétien.

Profite, mon cher Georges, de la solide éducation que tu reçois à la Chapelle; profite, pour l'utile développement de ton intelligence, pour la rectitude de ton jugement, pour les saines inspirations de ton esprit, des enseignements religieux qui te sont donnés. Nourris ton âme de ces enseignements, fortifie ton cœur, et affermis ta pensée dans la pratique sincère des devoirs que la religion t'impose. Je te l'ai déjà dit, ta fidélité à l'accomplissement de ces devoirs sera pour toi la force qui te fera accomplir tous les autres. Je te félicite d'avoir communié le jour de l'Immaculée-Conception. Je te remercie d'avoir prié pour moi dans ce moment solennel. Pense toujours à ton père, à ta mère, à ton vieil oncle, quand tu élèves pieusement ton âme vers Dieu[1].

1 9 décembre 1865. Lettre communiquée par M. Georges Berryer.

Dans toutes ses lettres, Berryer renouvelle à ses neveux les mêmes exhortations.

Attachez-vous tous les deux, leur dit-il encore, à suivre les enseignements de vos excellents maîtres et priez Dieu avec foi et sincère piété. Rappelez-vous l'un et l'autre les conseils que je vous ai donnés dans mon cabinet à Augerville. Soyez convaincus qu'en vous parlant ainsi, mon affection aussi éclairée que tendre vous dirige vers la voie qui seule peut conduire vos intelligences et vos cœurs vers le bonheur et la dignité que je souhaite pour votre avenir[1].

IX.

La foi de Berryer éclate dans ces conseils. Sans en faire parade, il ne l'avait jamais dissimulée; il en avait la franchise, non l'ostentation. Les séductions du monde et les habitudes du siècle, où il avait grandi, avaient interrompu dans sa vie cette conformité que l'Église exige entre les croyances et les pratiques. Les croyances n'avaient jamais faibli.

Berryer avait un ami qui ne doutait point de ses sentiments, mais dont l'inquiète et pieuse affection avait résolu de les faire passer dans ses actes. C'était le P. de Ravignan. La correspondance du religieux n'a pas d'autre objet. C'est la voix de la conscience qui se fait entendre à tous le détours de la route, l'avertissement tendre et grave du ministre de Dieu qui veut ravir cette âme aux enchantements de la gloire pour la porter plus haut; avertissement souvent renouvelé, longtemps infructueux, mais accueilli toujours avec reconnaissance jusqu'au jour où il sera pleinement écouté.

Un moment Berryer a eu l'idée d'aller faire une retraite à Saint-Acheul. Quelle joie pour l'apôtre!

[1] 15 octobre 1863. *Ibid.*



Heureuse pensée que celle de quelques jours passés dans une paisible solitude avec Dieu, avec soi, avec un ami religieux! Véritable consolation pour moi! Véritable consolation pour vous-même, soyez-en sûr. *Ducam eam in solitudinem et loquar ad cor ejus*[1].

Mais le tourbillon l'emporte; Berryer s'excuse. Il dit « le fatal » : « A l'année prochaine! » Le P. de Ravignan s'afflige, sans perdre courage.

Il faut que vous me pardonniez, mon cher Berryer; depuis que je vous ai retrouvé providentiellement, mon intérêt s'est lié, attaché à vous, à toute votre existence pour ne s'en séparer jamais... Vous, Berryer, une fois chrétien, une fois catholique de cœur, de vie, de paix, d'action, que ne feriez-vous pas! Vous l'êtes bien déjà ; pas assez encore, mon ami, vous me l'avez dit vous-même, et il faut que je partage à cet égard vivement cette divine ambition[2].

Vainement Berryer veut ajourner sa résolution.

Dans le délai, toujours le délai, il y a l'*exhilarescit infelix anima* de saint Augustin; on s'étourdit, on va comme on peut, on ne sait ni où, ni comment. Et que font à Dieu vos occupations politiques, votre talent qui lui est si précieux d'ailleurs, si vous ne voulez pas vous rendre au maître et au père souverain? Il vous cherche, il vous redemande, il a sur vous, pour sa grande gloire, de hauts desseins; que ne feriez-vous pas, si vous étiez fidèlement religieux! Et que de peines s'adouciraient!... Je vous laisse à vous-même, à votre foi, à votre gloire et à votre mission; je pleure comme les anges, en songeant au peu, au grand peu qui vous manque. Mais votre cœur si généreux, si bon, me rassure[3].

1 27 mai 1836. *Papiers de Berryer.*
2 20 novembre 1836.
3 4 avril 1837.

Les années passent, la gloire s'accroît, les succès sont au comble. La voix du P. de Ravignan retentit toujours, affectueuse, sévère, suppliante.

Berryer, où allons-nous? Avec la terre, et ses grands et petits intérêts, nous ne gagnerons pas le ciel[1].

Et plus tard, à la veille des grandes secousses de 1848 :

Renoncez à tout ce qui vous sépare de Dieu. A genoux, je vous en conjure[2].

Enfin Dieu a le dernier mot. L'épreuve a visité Berryer. Sa vie publique est finie; la tribune est renversée, la dictature triomphe. Dans les rangs mêmes où il a combattu, l'ingratitude attend le royaliste; ceux qui lui doivent le plus le tiennent à l'écart; de grandes tristesses l'accablent : c'est l'heure de la religion. Tandis que du fond de l'exil, le bouillant la Moricière, après avoir traversé tous les systèmes, se sent ramené aux croyances chrétiennes en lisant les livres du P. Gratry, Berryer, avec la foi de son enfance, ouvre son âme au P. de Ravignan.

Le 29 mars 1857, il lui écrit :

Mon bienfaisant ami et vénéré Père,

Je me sens, grâce à Dieu, par votre aide, entré pleinement dans la volonté de suivre la voie où vous devez me diriger. Je ne manquerai pas d'aller m'humilier et me fortifier devant vous et par vous. *Auditui meo dabis gaudium et lætitiam et exultabunt ossa humiliata.*

Ma raison et ma conscience sont satisfaites. Je rends grâces à Dieu, et je vous bénis du fond de mon cœur. Gardez-moi, je

[1] 10 décembre 1837.
[2] Jour de la Pentecôte 1846.

vous en conjure, mon bon Père, votre tendre et protectrice affection; venez-moi en aide, vos conseils et vos encouragements me sont nécessaires.

Je vous embrasse avec tendresse et n'attends que de vous le calme de ma vie et le repos dans la voie du salut[1].

Et le P. de Ravignan répond à son ami :

Votre joie est ma joie, parce que mon cœur est votre cœur ; rendons grâces à Dieu... Je vous embrasse comme un frère tendrement chéri.

Mais l'œuvre du Père n'est pas achevée. Il se préoccupe de l'isolement de Berryer, de ses peines, de la vieillesse qui approche. Il applaudit à la nouvelle que la belle-fille de Berryer va venir auprès de lui.

Oui, tout sera convenable, si cette douce et pieuse assistance vous demeure pour vos vieux jours [2].

Le P. de Ravignan n'avait plus que quelques mois à passer sur la terre. Épuisé par la maladie, il semblait que la pleine conversion de celui à qui il disait : « Vous êtes ma mission [3] » illuminât sa fin.

La persévérance de vos pieux sentiments fait ma joie la plus douce, écrivait-il encore à Berryer. O mon ami! soyez bien vous-même, chrétien complet, homme de foi et de prière... Vous m'avez rendu heureux en me disant que vous aviez communié. Oh! oui, communiez souvent. Là est la force et la vie... Ma cellule est meilleure encore quand vous y venez; mais mon cœur est partout où vous êtes [4].

[1] *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Pontlevoy, II, p. 453.
[2] 6 octobre 1857.
[3] 18 janvier 1843.
[4] Lettres des 29 août, 13 septembre et 6 octobre 1857.

Quand il sentit approcher sa dernière heure, le P. de Ravignan voulut réserver quelques instants pour son ami :

Le P. de Ravignan vous recevra avec bonheur avant de quitter cette terre où son amitié vous est toujours restée fidèle, écrivait le P. Bazin à Berryer.

Le P. de Pontlevoy avait ajouté un mot à la lettre pour demander le secret sur cette entrevue, exceptionnellement accordée. Elle devait avoir lieu dans la matinée. Mais le P. de Ravignan réfléchit que le matin Berryer pourrait n'être pas libre; la visite fut renvoyée au soir. Berryer sanglotait aux pieds du mourant dont le tendre regard se reposait sur lui.

« Vous avez un bon ami dans le sein de Dieu », lui manda le P. Bazin (26 février 1858).

Les obsèques du P. de Ravignan se firent dans l'église Saint-Sulpice. Une foule immense, où se mêlaient tous les rangs, suivait le corbillard des pauvres, qui portait les restes du saint religieux. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans[1], parut en chaire, et dès ses premiers mots : *Defunctus adhuc loquitur*[2], il saisit l'assemblée. Berryer était là, les yeux pleins de larmes. Une parole du Prélat s'adressait à lui. Mgr Dupanloup avait parlé d'un « autre grand orateur incomparable, un des plus anciens amis » du P. de Ravignan.

Ah! qu'il me permette de le lui dire ici, s'écria l'évêque d'Orléans, son saint ami, à cette heure, répond de son âme devant Dieu encore plus qu'il n'en répondait sur la terre!

Lorsque Mgr Dupanloup entra dans la sacristie, Berryer, tout ému, courut l'y rejoindre et l'embrasser.

[1] *Vie de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans*, par M. l'abbé Lagrang (aujourd'hui évêque de Chartres), II, p. 247.

[2] « Il est mort, et il nous parle encore! »

X.

Le P. de Ravignan, avons-nous dit, avait accueilli avec bonheur la résolution prise par Mme Arthur Berryer de s'établir auprès de son beau-père. Elle lui amenait son petit-fils, dont la venue fut une fête pour le vieillard. Berryer oubliait ses soucis dans les yeux de cet enfant.

Je détourne ma pensée autant que je le peux de tout ce que je pressens, et je contemple mon cher et charmant petit-fils, en demandant pour lui des jours meilleurs que ceux que nous avons traversés, écrivait-il à M. de Larcy... On partage en quelque sorte la jeunesse de ces petits êtres; on se sent revivre en eux; on prend des forces nouvelles dans le désir de les voir croître et de travailler encore à assurer leur bonheur[1]!

C'était un gracieux spectacle, lorsqu'on entrait le matin chez Berryer, de le voir gardant auprès de lui son petit-fils, laissant l'enfant bondir sur ses genoux[2], se jouer avec ses cheveux, et folâtrer gaiement, au milieu des plus graves entretiens, avec ce grand aïeul.

« Nous échangeons des sourires », écrivait de lui Berryer. Il ne se résignait plus à vivre sans cet aimable compagnon. Une année, le jour de la Saint-Pierre, l'enfant ne fut pas auprès de son grand-père pour lui souhaiter sa fête. Berryer croit qu'on ne le lui amènera pas. Quel cri pour le réclamer!

Noémi, n'oubliez point que ce cher Henry portera mon nom; que c'est encore mon sang qui coule dans ses veines, qu'il est mien en un mot[3]!

[1] 22 mai 1859.
[2] « Mon charmant petit Henry bondit sur mes genoux et sur mes épaules, pendant que je vous écris... » à M. de Larcy — 28 décembre 1857.
[3] 18 juillet 1857.

Mais l'enfant grandit; il faut songer à son éducation. Berryer encourage de ses fortes exhortations les vues maternelles :

La plus grande confiance en vous sera le fruit naturel de son attachement à la vérité et des soins affectueux qu'il vous voit prendre pour lui; il a dans son organisation, dans son esprit et dans les jeunes mouvements de son cœur, une vivacité qu'il faut diriger, dont il faut prévenir les écarts, mais dont il serait fâcheux d'émousser l'énergie. La vigueur de caractère et d'action est toujours une qualité bien précieuse pour un homme, surtout au temps où nous sommes, en face des difficultés de conduite que présenteront les événements dont on doit prévoir que l'avenir de notre pays sera agité[1].

Un jour, ou plutôt une nuit, pendant qu'il était séparé de son petit-fils, Berryer fut agité de tristes pressentiments. Il avait fait un mauvais rêve; il avait cru voir l'enfant en danger. Il écrit aussitôt à sa belle-fille :

... Je me suis couché avec ces agréables pensées, et voilà qu'un rêve pénible a succédé au charme des préoccupations du jour. J'ai vu ce cher petit tomber dans un profond précipice dont les flancs étaient tout hérissés de branchages, de buissons, sur lesquels le pauvre enfant posait et retombait au grand péril de sa vie. Du haut de cet abîme, impuissant à lui porter secours, je ressentais un coup terrible à chaque ressaut de son corps, et je vous voyais vers le bas, en vous criant de l'arrêter dans sa chûte. Mon supplice a duré longtemps; mais Henry a été sauvé par vous. Chère Noémi, il y a de la faiblesse dans toutes les affections ici-bas. Point d'amour sans crainte, et quoique je ne m'abandonne jamais à ce qu'on veut appeler des pressentiments, je suis, depuis mon réveil, tourmenté de ce songe. Je voudrais n'y voir qu'une image de ce que sera l'existence de ce cher enfant, avec l'impétuosité de sa nature,

[1] 16 octobre 1859.

les bonnes tendances de son cœur et les secours qu'il recevra de son honnête et vertueuse mère. Mais je ne m'arrête pas à cette façon de parabole; j'ai peur qu'il ne soit arrivé quelque accident à Henry, et je suis impatient d'apprendre par vous qu'il n'y a rien qui me puisse inquiéter[1].

Il confia plus tard l'enfant aux soins des maîtres du collège de la Chapelle, à qui déjà il avait donné ses neveux.

Tel fut Berryer. Nous nous sommes arrêtés à le contempler dans son repos. Il est temps de reprendre le cours de sa vie qui va finir.

[1] 16 juillet 1859.

CHAPITRE XVI.

MORT DE BERRYER.

Article de l'*Echo de la Province*, feuille royaliste de Toulouse, contre Berryer. — Lettres de Berryer au colonel de Lespinasse qui l'a défendu contre ces attaques. — Fidélité que lui garde la masse du parti royaliste. — M. de Larcy, condamné par le tribunal d'Alais pour infraction à la loi des réunions, réclame le concours de Berryer en appel devant la cour de Nîmes. — Ovations qui se préparent pour Berryer dans le Midi, à la nouvelle de sa prochaine arrivée. — Premiers symptômes de maladie. — Berryer est obligé de renoncer au voyage de Nîmes. — Plus souffrant pendant son séjour dans le Berry, il revient précipitamment à Paris. — Consultations des docteurs Nélaton et Ricord. — La sœur Aglaé. — Lettres de Berryer au journal *l'Électeur*, à l'occasion de la *souscription Baudin*. — Inquiétudes croissantes autour de Berryer. — Le P. de Pontlevoy. — Berryer reçoit les derniers sacrements. — Son testament. — Sa lettre au comte de Chambord. — Il veut aller mourir à Augerville. — Ses adieux à ses amis de Paris. — Ses paroles à M. Marie, bâtonnier de l'Ordre des avocats. — Départ pour Augerville. — Les dernières journées. — Visites du P. de Pontlevoy et de Mgr Dupanloup. — Mort de Berryer (29 novembre 1868). — Impression causée par cette nouvelle. — Lettre de M. Jules Favre. — Hommages des journaux, en France et à l'étranger. — Les obsèques dans l'église d'Augerville. — Délégations et discours. — La statue de Berryer à Marseille. — Inauguration solennelle du monument de Chapu, élevé, au palais de justice de Paris, en l'honneur de Berryer (20 janvier 1879). — Pourquoi le souvenir de Berryer est demeuré vivant dans tous les partis et par tous honoré. — Conclusion.

I.

Tant de services, tant de gloire, tant d'années n'avaient pu lasser l'ingratitude ni désarmer l'injustice.

Berryer était encore à Augerville, lorsqu'il apprit qu'une feuille royaliste de Toulouse, *l'Écho de la Province*, venait de se livrer contre lui à de violentes attaques. Un de ses anciens collègues, le colonel de Lespinasse, l'avait aussitôt défendu dans un organe indépendant, *le Progrès libéral;* il avait envoyé sa réponse à Berryer qui apprit ainsi la polémique dont il venait d'être l'objet.

Je vous remercie, lui écrivit Berryer, d'avoir si chaleureusement et si complètement répondu à des observations dirigées contre moi avec moins de bienveillance que je ne me crois en droit d'en attendre de la part de personnes que je ne veux pas cesser de tenir pour être du nombre de mes amis.

Je m'afflige des dissentiments qui surgissent entre de tels hommes et moi, mais je ne m'irrite point de leurs censures; je me garderai surtout d'en prendre occasion d'engager à leur égard un débat public dont je prévois trop que les conséquences seraient plus fâcheuses pour eux-mêmes que pour moi... Dans la part que j'ai été appelé à prendre aux affaires publiques, j'ai toujours apporté une conscience parfaitement désintéressée, peu d'outrecuidance, un zèle ardent pour le service de nos grands intérêts nationaux, une étude sérieuse et incessante des hommes et des choses. Ce n'est pas la première fois que je vois se séparer de moi des hommes sans doute bien intentionnés, mais qui, moins éclairés sur l'état des esprits en France et sur les moyens d'exercer une influence honnête et salutaire au milieu des opinions si diverses que nos révolutions ont fait naître, n'ont pas peu contribué à déterminer des révolutions fatales et à entraîner de douloureux événements. J'en ai souffert avec ce que Dieu m'a accordé de cœur et d'intelligence; mais je n'ai élevé d'accusation contre personne et j'ai souvent, dans des jours périlleux, défendu

ceux-là même que les événements rendaient victimes de leurs propres avis, si contraires aux miens.

Je ne changerai ni de sentiments, ni de conduite; demeurons fidèles, mon vieux Lespinasse, à nos convictions et à l'amitié qui nous lie[1].

Ces injustices n'étaient pourtant que des exceptions. Il faut les noter pour bien montrer que, si les épreuves de ce genre ne manquèrent jamais à Berryer, son caractère n'en fut jamais aigri.

Ses amis lui demeuraient fidèles; sa popularité ne faisait que s'accroître. Toujours accueillis avec bonté, les jeunes gens se pressaient autour de lui; l'honneur de son amitié leur était de plus de prix que toutes les distinctions officielles. Lorsqu'il paraissait dans une ville de province pour y plaider quelque cause judiciaire, la foule inondait les degrés du palais de justice; elle escortait l'orateur jusqu'à son hôtel. Les têtes se découvraient devant lui comme devant une majesté, et les journaux de toute opinion, même ceux du gouvernement, emportés par le mouvement universel, s'unissaient pour lui rendre hommage. Dans le Midi, son nom soulevait l'enthousiasme. On se préparait à le lui prouver.

M. de Larcy n'avait pas été élu dans le Gard. La victoire était restée au candidat officiel, M. Dumas, fils de l'illustre savant. Il l'avait emporté sur les deux concurrents que soutenait contre lui l'opposition : M. de Larcy, candidat des conservateurs; M. Cazot, candidat des démocrates. La lutte ne s'était pas terminée avec le vote. M. de Larcy et M. Cazot avaient été traduits tous deux en police correctionnelle, le premier à Alais, le second à Nîmes, sous la prévention d'avoir contrevenu à la loi des réunions publiques. Condamnés l'un et l'autre, ils interjetèrent appel. L'affaire devait venir au mois de no-

[1] Augerville, 9 septembre 1868.

vembre 1868, devant la Cour de Nîmes. M. Jules Favre avait promis à M. Cazot de le défendre; M. de Larcy s'était aussitôt adressé à Berryer, qui l'assura de son concours.

L'annonce de l'arrivée prochaine de Berryer fut dans le Midi comme un jet de flamme. Tout était en mouvement pour le recevoir. M. de Larcy lui promettait « une ovation sans pareille », dans laquelle « la gauche rivaliserait avec la droite pour l'acclamer. » Mais Marseille était bien près de Nîmes. Il ne se pouvait pas que Berryer parût dans le voisinage de ses électeurs sans aller les voir. On insistait pour l'y décider. Sa visite aurait une véritable importance politique. Les radicaux « la jacobinaille », comme les appelait M. Roux, directeur de *la Gazette du Midi*, étaient entre les mains du préfet, et venaient de s'unir à lui, soutenus dans cette campagne par *le Siècle*, pour faire échouer à Toulon la candidature de M. Dufaure.

La présence de Berryer, se montrant dans le Midi en même temps que M. Jules Favre, dont l'attitude et le langage envers les royalistes étaient excellents, raffermirait entre les modérés l'union électorale. Elle produirait, lui écrivait M. Roux, « un effet immense ». Du reste l'accueil qui attendait Berryer n'était pas douteux; ce serait dans le peuple qu'on verrait le plus d'enthousiasme.

En 1863, lui disait M. Roux, ce fut le peuple qui, à Marseille, vous redemanda, tandis que les notables hésitaient encore et calculaient les chances... Ce sera là, comme à Grenoble en 1863, et mieux encore, toute la population ouvrière qui se serrera autour de vous... Venez! Moi, toujours si froid et si réservé sur ce chapitre, je vous répète : le peuple, vrai peuple, vous attend[1].

[1] Septembre 1868. — *Papiers de Berryer.*

Tout en se défendant de cette « ovation sans pareille », Berryer en était touché. Il pensait, comme toujours, à l'avantage qu'en pourrait tirer sa cause. Il demandait à M. de Larcy tous les documents relatifs à son affaire; il s'en était pénétré, et, sentant ses forces parfois chancelantes, il se donnait dans ses loisirs du Berry un absolu repos pour ne pas manquer à son ami.

Tout était prêt pour fêter sa venue, lorsque M. de Larcy reçut ce triste billet, écrit d'une main tremblante :

Hélas! mon cher Larcy, vous ne savez pas où j'en suis. Depuis bien des jours, je suis malade et souffrant; mais mon chagrin est plus pénible encore. J'ai gardé quelque espoir d'un meilleur état; mais, après l'épreuve de six heures de voyage pour rentrer à Paris, j'ai commencé à désespérer de moi, parce que je voyais mon mal augmenter. La double opération qui m'a été faite mardi et ce matin par les docteurs Nélaton et Ricord, m'oblige à reconnaître que la vie active m'est interdite pour longtemps, et je ne suis plus qu'un être inutile, puisque je ne peux plus complaire et venir en aide à un ami tel que vous. C'est là mon supplice[1].

Il n'était que trop vrai. La maladie l'avait terrassé. Berryer était arrivé le 7 octobre à Vaufreland. L'altération de ses traits avait frappé ses amis; quelque effort qu'il fît pour vaincre la souffrance ou la dissimuler, il était visible que sa santé était gravement atteinte. Étendu dans sa chambre, en proie à de vives douleurs, parfois d'une faiblesse extrême, il se ranimait à l'agrément d'une conversation; il prenait plaisir à voir ses amies de Lestang, Mme de Bardonnet et Mme Laurenceau, jouer en perfection quelques scènes du *Misanthrope;* il retrouvait son entrain pour faire la partie avec les enfants de la maison ou cueillir un bouquet qu'il allait offrir à la petite-fille de ses hôtes.

1 29 octobre 1868 — Paris.

Mais les forces diminuaient à vue d'œil. Une consultation fut jugée nécessaire. Berryer partit pour Paris le 25 octobre. Le docteur Ricord et le docteur Nélaton furent appelés; tous deux reconnurent l'existence d'une tumeur abdominale qui mettait les jours du malade en danger. M. Nélaton revenait d'Angleterre. Il était encore tout plein des éloges qu'il y avait entendu faire de Berryer :

« On n'a pas idée en France, disait-il, de l'admiration qu'ont les Anglais pour le talent et pour le caractère de M. Berryer ».

Derniers échos de la gloire, auprès de cette vie qui allait s'éteindre!

On avait prévenu, dès l'arrivée de Berryer, une religieuse de la congrégation du Bon-Secours de Troyes, la sœur Aglaé; elle s'établit auprès de lui et ne le quitta plus. Les premières nuits furent cruelles. Berryer, au milieu de ses souffrances, trouvait sans cesse près de son chevet, attentive et vigilante, la pieuse garde-malade; elle n'était venue que pour quelques jours. Il demanda de lui-même qu'elle restât. « Qu'on est bien soigné par elle! » disait-il; ferme et douce, pleine de grâce et d'entrain dans son intelligente charité, elle charmait le regard attristé du malade autant qu'elle édifiait et consolait son âme. « Ma bonne sœur! » répétait-il avec cet accent qui faisait passer son cœur dans ses moindres paroles.

Il n'avait pas changé sa vie. Il se traînait à table, sans rien prendre, mais comme pour se faire illusion par la régularité de ses habitudes sur le caractère de son mal. Il tenait à faire chaque jour sa promenade en voiture. Il sut que son vieil ami, Rossini, était malade, et voulut aller lui-même chercher de ses nouvelles. On craignit qu'il n'apprît sa mort, et l'on essaya de l'en détourner. La sœur Aglaé prétexta la nécessité d'éviter les rues et d'aller tout de suite au bois pour respirer le grand air.

Tout en se plaignant aimablement du joug de « cette

petite sœur », Berryer se laissait conduire, mais sans se dissimuler les vrais motifs qu'on ne lui disait pas :

« On me trompe! Je suis bien malade. »

Et, fixant sur la sœur ses grands yeux interrogateurs : « N'est-ce pas que je suis bien malade? »

La sœur lui répondait que sa maladie était grave, sans doute, mais qu'il pourrait guérir, s'il *était raisonnable.* Berryer se sentait frappé; « je ne verrai pas le bonheur de mon pays » disait-il. Cependant il ne voulait point qu'on fît connaître son état : « Si je meurs, je veux mourir à Augerville. Je ne veux pas du bruit des journaux. »

Il prévoyait que les partis exploiteraient sa mort. Il avait horreur de tout ce qui était parade ou ostentation, et voulait pour ses derniers jours la paix et la dignité de la retraite.

Il donna, en ce moment, un signe de vie bien fait pour tromper le public sur sa santé.

Une souscription venait d'être ouverte par quelques feuilles démocratiques pour ériger un monument sur la tombe du représentant du peuple Baudin, tué le 2 décembre 1851 sur une barricade pour la défense de la Constitution. Sans contester la légalité de la souscription, le Gouvernement fit savoir aux journaux que, si elle était continuée, il les poursuivrait sous l'inculpation de manœuvres à l'intérieur; délit passible, en vertu de la loi de sûreté, des peines du bannissement et de la déportation. La menace, loin d'arrêter le mouvement, le développa; des feuilles modérées, des libéraux de toute nuance, M. Odilon Barrot, M. Prévost-Paradol, s'y associèrent. Berryer, qui portait toujours au cœur la blessure du 2 décembre, écrivit au journal l'*Électeur :*

Monsieur le rédacteur,

Le 2 décembre 1851, j'ai provoqué et obtenu de l'Assemblée

nationale réunie dans la mairie du dixième arrondissement, un décret de déchéance et de mise hors la loi du président de la République, convoquant les citoyens à la résistance contre la violation des lois dont le président s'était rendu coupable.

Ce décret a été rendu public dans Paris autant qu'il a été possible.

Mon collègue, M. Baudin, a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée; il en a été victime, et je me sens obligé de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire sur sa tombe.

Veuillez accepter cette offrande, etc...

Ce fut là son dernier acte public. Pour le bien juger, il faut dégager la souscription Baudin des noms qui s'y confondirent, et dont plusieurs devaient, à quelques années de là, figurer dans les pires scènes de notre histoire. Il faut ne voir dans cette manifestation que l'hommage rendu au défenseur de la loi violée, et se rappeler qu'en tout temps, depuis 1815, partout où il aperçut un droit attaqué, Berryer se fit honneur de prendre parti pour lui, sans regarder avec qui ou contre qui.

Ce fut ainsi que ses amis entendirent alors sa résolution :

Vous devinez, lui écrivait M. de Falloux, avec quelle émotion je viens de lire votre admirable lettre. Jamais le droit et la justice n'ont adressé à la violence et à la force un plus fier et plus intrépide regard; jamais on n'a résumé si brièvement et si solennellement à la fois une situation, une protestation et un appel.

II.

Les souffrances s'aggravaient dans le déclin des forces; les médecins n'avaient plus d'espoir. On se préoccupait,

tout en se demandant si Berryer ne l'avait pas déjà pénétrée, des moyens de lui faire connaître pleinement la vérité. Un jésuite, le P. de Pontlevoy, fut averti. Le religieux vint, sans être annoncé. Lorsqu'il se présenta, la sœur Aglaé, se souvenant que la consigne était de ne recevoir personne, feignit, à la porte de la chambre du malade, de ne pas vouloir le laisser entrer. Berryer, entendant une voix étrangère, demande qui est là; on lui dit que c'est le Père de Pontlevoy : Ah! mon bon Père, s'écrie-t-il aussitôt; c'est Dieu qui vous envoie! » Et sans retard, il ouvre son âme à ce confident, que le P. de Ravignan lui avait légué.

Le P. de Pontlevoy revenait presque chaque jour. Il priait avec Berryer devant un grand crucifix qu'une pieuse amitié lui avait donné[1].

« Vraiment, disait Berryer, je reconnais que la maladie elle-même est un don de Dieu, parce qu'elle rapproche les cœurs et surtout parce qu'elle nous rapproche de lui. »

On touchait au 16 novembre. C'était l'anniversaire de la mort de sa femme. Il le passait toujours à Augerville.

« Ah! disait-il encore, au jour de cette mort si pleine de résignation, de calme et de foi, au milieu des plus vives douleurs, j'ai été frappé d'un grand et imposant spectacle. Depuis, mon cœur est plein de ces impressions... »

Ce cher et triste anniversaire fournissait une occasion naturelle de proposer à Berryer de recevoir les derniers sacrements. Il accepta volontiers, tout en exprimant le désir de remettre la cérémonie au lendemain matin, afin de s'y mieux préparer.

1 Nous empruntons ces détails sur les relations dernières du P. de Pontlevoy avec Berryer au récit touchant que le religieux en a lui-même tracé dans son écrit intitulé : *A la mémoire religieuse de M. Berryer* (Libr. Joseph Albanel, 1868).

Le 17 novembre, entre 9 et 10 heures, les portes de sa chambre sont fermées par son ordre. Berryer reste seul avec le P. de Pontlevoy, et suivant l'expression qu'il avait osé porter un jour à la tribune de l'Assemblée législative, il dit, une dernière fois, « au prêtre sa vie tout entière ».

Un vicaire de la paroisse Saint-Roch se présente ensuite. La chambre se rouvre pour quelques amis; ils viennent s'agenouiller au pied du lit, tandis que le ministre de l'Église administre les derniers sacrements au malade qui s'offre lui-même aux saintes onctions. En découvrant sa poitrine, Berryer cherche sa médaille; il ne la sent plus : « Où est ma médaille, dit-il d'une voix forte! Je veux ma médaille ».

La sœur la retrouve et la lui remet; il la baise avec effusion. On pouvait dire de sa foi ce que son père écrivait en 1830 de sa piété filiale, qu'elle avait toujours conservé le charme de l'enfance. Le saint viatique lui fut donné après l'extrême-onction. Il avait demandé à le recevoir des mains du P. de Pontlevoy.

Mon bien cher ami, lui dit le religieux, je vous présente et je vous laisse le Dieu de votre première communion. Le reconnaissez-vous?

Le malade, avec un doux sourire, fit, sans parler, un grand signe de tête.

Le Père, s'adressant alors au Dieu « qui pardonne et qui bénit, qui reste seul quand tout passe », lui présente le chrétien mourant :

Seigneur Jésus, celui que vous aimez, dit-il, celui qui a toujours cru en vous, qui souvent a si bien parlé de vous, est malade; *Domine, ecce quem amas infirmatur*. Rendez-lui donc la joie et la vigueur de la santé; en attendant, donnez-lui la patience et la douceur dans la maladie; et enfin, au nom de

Marie, votre mère et la sienne, réservez-lui un jour le bonheur qui n'est pas de ce monde et cette gloire qui n'est plus du temps.

La cérémonie était terminée; Berryer gardait le silence. Les assistants dominaient leur émotion pour ne pas troubler son recueillement. Tout à coup il étend les bras :

« Mes amis! mes amis! s'écrie-t-il, où êtes-vous? »

On se lève, on s'empresse; les mains se tendent vers lui; il les saisit, les embrasse :

« Mes amis! Que je vous aime! Pardonnez-moi toutes les peines que je vous ai faites ».

Après ce transport, Berryer redevint calme et serein. Il fit venir son notaire et, pendant trois heures, demeura enfermé avec lui et quatre témoins, ses dernières dispositions étaient prises. Il avait nommé ses exécuteurs testamentaires, MM. Paul Andral, Henry Moreau et le notaire, Me Prestat. Il était satisfait, comme un homme qui s'est mis en règle avant d'entreprendre un voyage.

La nuit venue, quel ne fut pas l'étonnement de la sœur Aglaé, lorsqu'elle le vit se lever! Il rangeait des papiers, allant et venant dans son cabinet. Effrayée de son imprudence, elle le supplie de se remettre au lit, alléguant la gravité de son état, le pressant de ses remontrances, de ses prières, de ses instances :

« Non, non, ma sœur, lui dit-il, ne m'empêchez pas de faire ce que je dois; il faut que je fasse mes adieux à mon Roi ».

Et, alors, tout chancelant, Berryer s'assied devant sa table, prend une plume; puis, comme s'il se sentait trop faible pour la tenir, il la rejette loin de lui, en prend une autre, et d'une main mal assurée, il écrit enfin sa lettre, s'arrêtant souvent, les yeux remplis de larmes qui tombent sur le papier, mais portant dans

cette action accomplie silencieusement, à la pâle lueur d'une lampe, devant cette religieuse qui le regarde anxieuse et stupéfaite, une grandeur incomparable et comme la majesté de l'heure suprême.

La lettre, « un des plus beaux cris qui soient jamais sortis de l'âme humaine », — a dit M. de Montalembert, — était ainsi conçue :

O Monseigneur,

O mon Roi, on me dit que je touche à ma dernière heure.

Je meurs avec la douleur de n'avoir pas vu le triomphe de vos droits héréditaires, consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin. Je porte ces vœux au ciel pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la reine, pour notre chère France.

Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie armé de tous les secours de notre sainte religion.

Adieu, Sire, que Dieu vous protège et sauve la France!

Votre dévoué et fidèle sujet,

BERRYER

18 novembre[1].

III.

Berryer n'avait plus qu'une pensée : partir pour Augerville. Le docteur Ricord s'y opposait. On attendait comme un arrêt l'opinion du docteur Nélaton qui n'était pas à Paris. Berryer se désolait de son absence. Enfin il arriva le mercredi 18. Il fut d'avis de ne pas combattre l'idée du malade.

Ce fut une joie pour Berryer. « Le docteur me rend la

[1] Une dépêche, que Berryer put connaître, et une lettre, arrivée après sa mort, exprimèrent l'émotion qu'avait ressentie le comte de Chambord, en recevant cet adieu.

vie », dit-il. Il voulait se mettre tout de suite en route; il semblait qu'à Augerville la guérison l'attendait.

On avait dressé son lit dans son cabinet. Il reposait là, enveloppé dans sa robe de chambre, un bras hors du drap, son beau profil se dessinant admirablement sous la pâleur du visage. Il respirait d'un souffle égal et tranquille. Autour de lui tout était dans le trouble et dans l'inquiétude. On s'effrayait de ce voyage d'Augerville; comment le supporterait-il? Ne risquait-on pas de le voir mourir en chemin de fer? Quelle voix serait assez puissante pour le détourner de ce projet? On songea au P. de Pontlevoy. En ce moment entrait un ami, revenant d'une longue absence, tout ému d'apprendre l'extrême péril, qu'il ne soupçonnait pas. Il propose d'aller chercher le P. de Pontlevoy, et bientôt le ramène avec lui. En voyant le religieux, Berryer lui dit :

« Eh bien, mon Père, hier avec vous, j'ai arrangé mes affaires là-haut; puis je les ai terminées en ce monde. Me voilà en règle. Je vais partir pour Augerville. Il en sera ce que Dieu voudra! »

Le P. de Pontlevoy pensa, comme les médecins, qu'il n'y avait point à le fatiguer par des représentations inutiles; il ne lui fit point d'objection. Il lui renouvela ses pieuses exhortations, et alors, d'une voix pleine, comme en ses plus beaux jours, Berryer commença le *Salve, Regina*. Il le récita tout entier, accentuant lui-même de ses intonations pathétiques les paroles de l'hymne sacré. Le Père lui amena son petit-fils :

« Sois bon sujet! sois travailleur, lui dit-il! Aie soin de ta mère! Je te bénis, mon enfant; je te bénis! »

Et il l'embrassa, en imposant les mains sur la tête de l'enfant qui sanglotait. Le Père se retira avec le jeune Henry et sa mère, Mme Arthur Berryer. Berryer s'était retourné sur son lit, la tête appuyée sur sa main, et comme rentré dans son recueillement. L'ami qui ne lui

avait point encore parlé, témoin silencieux de la scène que nous venons de raconter, se hasarda à le saluer.

« Qui est là ? » demande Berryer sans changer de position. — « C'est moi, Charles, Charles de Lacombe. »

« Ah ! c'est vous, Charles ! »

Et se retournant vers le visiteur, il lui prend la main :

« Ah ! je suis aise de vous voir. Dites bien mes amitiés, mes vœux, mes tendresses, à votre frère Hilaire. — Vous m'entendez, Charles ! — Vous savez combien je vous ai aimés tous les deux, et quelle confiance j'avais en vous ! »

Il prononçait lentement ces mots avec une sorte de solennité, comme s'il voulait les imprimer dans le cœur de celui à qui il les adressait. Nous lui rappelâmes alors les travaux que nous avions commencés ensemble et que nous pourrions un jour reprendre :

« Si je survis, ce qui est douteux, dit Berryer, vous viendrez me voir à Augerville. Oh ! je ne me fais pas illusion ! »

Il parla quelque temps encore. Son interlocuteur lui répondait à peine, sentant que les larmes briseraient sa voix.

Quelques amis se tenaient dans le salon. Gournot et Lecanu [1], l'un et l'autre attachés au maître depuis son bâtonnat ; Henri de Haber, que Berryer avait vu enfant ; du Teil, son secrétaire d'autrefois et son disciple. Berryer fit demander son voisin, M. Marie ; membres tous deux du Conseil de l'ordre, tous deux députés de Marseille, une vieille affection les unissait, malgré la diversité des opinions politiques. A sa vue, Berryer se soulève et lui tend les mains :

Ah ! vous voilà, mon cher Marie !

Il l'embrasse avec effusion, et après un silence, il lui dit :

[1] M. Lecanu avait été, comme M. Gournot, secrétaire de la Conférence des avocats, pendant le bâtonnat de Berryer.

Mon cher ami, soyez, je vous en prie, mon organe auprès du barreau, auprès de nos confrères. Je les ai bien aimés. Ils m'ont aussi bien aimé; c'est une grande joie pour moi que ce souvenir. Embrassez-les pour moi, mon ami; je leur ai été fidèle, et ce sera mon dernier honneur de mourir le doyen de notre ordre. Ah! mon ami, ce grand barreau, qu'il reste toujours, comme il l'a été, ferme dans sa foi, dans son amour pour le droit! Car c'est là sa puissance, sa grandeur, sa force... A tous mes derniers adieux. Embrassons-nous encore, mon bon ami, pour eux, pour vous. Adieu, adieu!

Adieu, non, dit M. Marie; nous nous reverrons.

Ah! oui, reprend Berryer, avec un signe de doute. La campagne peut-être...! Adieu, mon ami, adieu!

On faisait dans l'appartement les préparatifs du voyage. La voiture du chemin de fer attendait les bagages. L'heure du départ approchait. La sœur Aglaé, qui était allée prendre congé de sa communauté, ne revenait pas. On s'étonnait de ne pas la voir; les inquiétudes recommençaient; on pensait au moment où le malade devrait se lever et marcher jusqu'à la voiture. De temps en temps on entendait sa voix; il donnait des ordres, indiquait des livres à emporter, parfois se parlait à lui-même.

Soudain la tenture qui séparait son cabinet du salon s'écarte. Berryer apparaît. Vêtu d'une longue robe de chambre de velours noir, appuyé sur une canne, d'abord hésitant et puis s'avançant d'un pas ferme, il s'approche de ceux qui étaient là, immobiles, muets, les yeux fixés sur lui; il les embrasse, en les appelant chacun par son nom : « Adieu Gournot! adieu Charles! adieu Henri! adieu du Teil!... » Il se dirige vers le perron.

Dans la cour, d'autres amis l'attendent, M. Marie, M. Augustin Cochin, le comte Pozzo di Borgo. Il embrasse M. Marie :

Adieu, mon cher Marie! N'oubliez pas ce que je vous ai dit.

Il serre la main à M. Cochin, au comte Pozzo, et paisiblement monte dans sa voiture. La sœur Aglaé, de retour du couvent, prend place à ses côtés.

On savait dans le quartier que Berryer allait partir; il y était bien connu. Depuis près de cinquante ans, il habitait la même maison; il était dans cette rue comme un ancêtre. On se pressait sur le devant des portes pour le voir encore une fois, et, lorsque la voiture parut, chacun se découvrit en silence, saluant le voyageur qui ne devait plus revenir.

La compagnie du chemin de fer de Lyon était avertie. On fit entrer la voiture de Berryer dans l'intérieur de la gare pour qu'il pût monter immédiatement dans le wagon. Il occupait, seul avec la sœur, un coupé-lit. Dans le même wagon étaient Mme Arthur Berryer, sa belle-fille; Henry Berryer, son petit-fils; Mlle Élisa Outrey, Mme de Vaufreland; son secrétaire, M. Griveau, et M. Henry Moreau.

Son frère et sa belle-sœur, M. et Mme Ludovic Berryer, devaient, ainsi que leurs fils, Hippolyte et Georges, le rejoindre à Augerville[1].

Berryer était radieux.

« Ah! que je suis bien maintenant! disait-il. »

Les minutes lui semblaient des siècles. Il croyait à un retard :

« Monsieur le chef de gare, on ne part donc pas! »

Enfin le signal est donné; le malade se trouva mieux durant tout le voyage. Lorsqu'on eut atteint la station de la Brosse, la nuit était venue; il faisait un froid glacial. Berryer n'était pas attendu. Les dépêches, envoyées le matin, n'avaient pas encore été reçues à Augerville.

[1] Lucien Berryer, le frère d'Hippolyte et de Georges, avait été, comme nous l'avons dit, s'embarquer à Brest

Heureusement on avait eu la prévoyance de détacher le wagon, et pendant que M. Griveau et le jeune Henry faisaient en courant les deux kilomètres qui les séparaient du château, Berryer put demeurer sans fatigue dans son coupé.

Les voitures arrivèrent rapidement, et eurent bientôt porté Berryer et ses hôtes à Augerville. Il voulut passer à pied, soutenu par deux bras, le pont jeté sur les douves. Il salua du geste et de la voix ses gens tout attendris, et, prenant par la main la sœur Aglaé : « Il faut, lui dit-il, que je vous fasse les honneurs d'Augerville pour la première et la dernière fois. »

Il entra alors dans le salon et traversa la galerie qui conduisait à la salle de billard. C'était dans cette salle que se trouvaient ses portraits de famille : son père, sa mère, sa femme. En les voyant, Berryer est pris d'une grande émotion, et s'affaisse sur le parquet. On s'empresse pour le relever.

« Non, laissez-moi, dit-il, laissez-moi les regarder. On est bien chez soi, même à terre. »

Il avait comme un rayonnement dans ses yeux pleins de larmes, et envoyait des baisers à ces images chéries.

La nuit qui suivit fut agitée. Pourtant le malade gardait sa fermeté d'esprit. Il faisait pour le lendemain des projets de promenade. Son lit avait été placé dans son cabinet, attenant à l'oratoire. Dans la matinée, le curé d'Augerville vint le voir; il était depuis peu dans la paroisse; Berryer ne le connaissait pas encore. Avant la messe, il s'entretint quelque temps avec lui, et témoigna l'excellente impression que le prêtre lui avait faite.

La journée s'annonçait calme. Berryer s'était rasé; il avait bonne mine. Il apprit avec plaisir que Mme de la Grange et M. Auguste de Vaufreland venaient d'arriver.

A neuf heures du soir encore, il se trouvait bien. Il se leva pour écrire à son bureau quelques dernières paroles

d'adieu à ses amis. Vers onze heures, il fut pris d'une extrême faiblesse. Salomon, le serviteur dévoué qui assistait la sœur auprès de lui, alla réveiller les hôtes du château. Le médecin de Malesherbes, prévenu en toute hâte, ne cacha point ses craintes; le pouls était au plus bas. Berryer sentait le péril; il demanda lui-même au docteur combien, à son avis, il avait encore de minutes à vivre. Il bénit son petit-fils, et prenant sur une table près de son lit quelques objets, qui lui étaient d'un habituel usage, il les distribua à ceux qui l'entouraient. Il répétait souvent : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » L'heure suprême n'était pas venue. Peu à peu la crise passa, la vie sembla reprendre, et Berryer invita chacun à aller se reposer.

Le lendemain matin, vendredi 20 novembre, il ne restait plus trace de cette nuit terrible. Berryer avait bon visage; on n'eût jamais cru que la veille il avait vu de si près la mort. Il reçut ce jour-là quelques visites amies : M. de Rocheplatte, un de ses voisins dont il goûtait la nature chevaleresque; M. Louis de Chateaubriand, qui, de Malesherbes, était sans cesse en quête de ses nouvelles; M. Andral et M. de Falloux qui devaient rester auprès de lui jusqu'aux derniers instants.

« Le P. de Pontlevoy m'a ouvert les portes du ciel, dit-il à de M. Falloux; maintenant, je suis tout au calme, et à l'amitié. »

Vinrent ensuite Mgr Dupanloup, son vicaire général l'abbé Lagrange, et M. H. de Lacombe. L'Évêque pria avec son diocésain qui le reconnut et le remercia.

On se laissait aller à reprendre espoir, en voyant Berryer montrer tant de vie. C'était le dernier éclat d'une flamme à son déclin. Les symptômes effrayants ne tardèrent pas à reparaître. Souvent assoupi, Berryer retrouvait de temps en temps la lucidité. Un jour il essaya de se lever pour s'approcher de sa fenêtre : « C'est un ma-

lade, dit-il, qui veut encore une fois revoir ses fleurs et ses arbres. »

Les forces lui manquèrent; il considéra quelques instants la campagne, se soutenant à peine : « Ma promenade est finie, fit-il tristement; il faut quitter tout cela... A la volonté de Dieu! »

Les souffrances lui arrachaient parfois des cris de douleur; il n'en témoignait que plus de reconnaissance pour les soins qu'on lui prodiguait. Au cours d'une nuit affreuse, il s'écria, en regardant la sœur : « Ah! sainte femme! Ah! charité! charité! » Et, levant les yeux vers le ciel : « Dieu! Dieu! » Il disait encore : « J'attends la mort en chrétien, sans la désirer, ni la craindre. »

Il s'étonnait d'être toujours là : « Qu'il est donc difficile de mourir! »

Le 25 novembre, Berryer vit entrer le P. de Pontlevoy. Il voulut de nouveau réciter avec lui le *Salve, Regina.* Ses yeux, d'abord fermés, s'ouvrirent à la fin de la prière, et d'une voix suppliante, les mains étendues, il prononça les dernières invocations :

O clemens! O pia! O dulcis Virgo Maria!

La France était comme suspendue autour de cette agonie. Les barreaux de province avaient rédigé des adresses, que leurs délégués portèrent à Augerville. Malade lui-même, M. de Montalembert, de son lit, écrivait à Berryer :

... Je veux vous dire que mon cœur et mon âme sont toujours auprès de vous, que je souffre avec vous, que je prie avec vous et pour vous... Jamais je n'ai oublié, jamais je n'oublierai ce que vous avez été pour moi.

M. Vitet demandait à M. de Falloux de prononcer son nom au mourant, s'il pouvait entendre encore.

« Comme il nous manquera! lui écrivait-il. Quel vide dans nos rangs! J'en ai le cœur brisé; mais qu'il meurt admirablement, et qu'il faut lui envier cette grande façon de quitter ce monde! Elle lui était bien due : après tant de vaillants efforts pour les autres, c'était justice qu'il en eût un suprême pour lui-même [1]. »

Berryer ne put connaître ces touchants témoignages. Il répéta une dernière fois : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Puis, à trois reprises, il fit entendre ce cri : « Vive le Roi! Vive le Roi! Vive le Roi! »

Il entra ensuite dans le silence. La nuit du 27 novembre avait été pleine d'angoisses. Le 28, au soir, la respiration devint oppressée, l'agitation extrême; c'était comme le dernier combat que livrait la mort pour déraciner cette puissante existence. Enfin, vers une heure du matin, le calme se fit; la vie était vaincue. Le malade semblait endormi. Les parents, les amis, présents à Augerville, étaient tous réunis au pied de son lit. A quatre heures on entendit un soupir. Berryer n'était plus.

C'était le dimanche, 29 novembre 1868.

La nouvelle arriva à Paris dans la matinée. Elle excita partout une émotion profonde. Il semblait qu'on n'y fût pas préparé. A part une ou deux exceptions, tous les journaux oublièrent leurs divisions pour célébrer la gloire de cette vie.

Dans ce deuil unanime, nul, il faut le reconnaître, ne trouva des accents plus délicats, plus tendres et plus vrais que M. Jules Favre. Il était alors en province.

Je sens si profondément l'étendue de cette perte, écrivit-il au journal l'*Électeur,* que mon esprit en repoussait les présages hélas! trop certains. Il me semblait que cette grande âme était notre bien et ne pouvait nous être ravie, et j'es-

[1] Lettre communiquée par M. Georges Berryer qui la tenait de M. de Falloux.

pérais pour elle un miracle que les illusions de mon amitié avaient toujours rêvé. Maintenant, tout est fini; nous ne verrons plus cette noble et rayonnante figure, ce sourire à la fois viril et charmant, ce regard étincelant et tendre; nous le chercherons vainement, paraissant au milieu de nous comme un ami indulgent et généreux, se levant comme arraché de son banc par un élan de justice et de vérité, quand l'Assemblée s'abandonnait à une passion qu'il condamnait. Tout en lui était simplicité et grandeur; sa voix sonore, souvent émue, son geste sobre, son dédain des petitesses, son ardeur contenue, lui donnaient une autorité irrésistible, même sur ses adversaires, auxquels il aurait épargné bien des fautes s'il les eût plus fréquemment avertis...

Le jour même où il apprenait la mort de cet incomparable serviteur, le 30 novembre, le comte de Chambord avait adressé à Mme Arthur Berryer l'expression de sa douleur :

... La France, lui disait-il, perd dans la personne de M. Berryer un de ses plus nobles enfants, la cause du droit son plus éloquent défenseur, et moi un de mes plus fidèles amis. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, ce qui a fait durant le cours de sa longue carrière, la force, la gloire et l'honneur de sa vie : la constance de son dévouement, la sincérité de sa foi, la chaleur de son cœur, l'élévation de son caractère, la puissance de sa parole, l'ascendant de son génie. Je n'oublierai pas non plus les services qu'il a rendus à notre cher pays, à ma famille et à moi-même...

Les journaux étrangers s'unirent aux journaux français; partout furent louées l'éloquence de Berryer, l'unité de sa vie, la générosité de son âme « la majesté de son indépendance », comme disait une feuille anglaise, le *Globe;* partout on s'accorda à reconnaître que l'homme qui venait de disparaître faisait honneur à la nature humaine.

J'ai recueilli bon nombre de suffrages bien exprimés et surtout bien sentis, écrivait quelques jours après le P. de Pontlevoy qui, lui-même, avait tenu à donner publiquement son témoignage à Berryer[1]. Chose bien rare! à peu près tout le monde est à l'unisson, relativement à cette chère mémoire[2].

Berryer avait voulu fuir le bruit de Paris. Mais, dans le calme de sa solitude, Paris vint le chercher.

L'enterrement était fixé au lundi 7 décembre. Des trains spéciaux furent organisés par le chemin de fer de Lyon; ils transportèrent à la station de la Brosse tous ceux qui voulaient rendre les derniers devoirs à l'illustre défunt. Les voitures, réunies en grand nombre à la gare, ne suffisaient pas pour une telle affluence. On vit se répandre dans la campagne de longues files de visiteurs, hommes de tout âge et de tout rang, grands seigneurs, orateurs, anciens ministres, avocats, écrivains, représentants des princes que Berryer avait servis ou défendus, ouvriers que sa parole avait couverts et qui ne l'oubliaient pas, et enfin, le fils du maréchal Ney. Un seul client ne fut pas représenté, celui qu'en 1840 Berryer avait assisté devant la Chambre des Pairs, Louis Napoléon, devenu l'empereur Napoléon III.

[1] Le P. de Pontlevoy avait publié un écrit intitulé : *A la mémoire religieuse de M. Berryer.*

Il donnait ainsi au début la raison de son hommage :

« Si je puis parler, ne dois-je pas le faire? Oui, si je ne me trompe, je le dois à la religion d'abord... Je le dois encore à cette famille religieuse qui est la mienne, et dont M. Berryer fut, dans tous les temps, l'ami sincère et le courageux défenseur. Et lui aussi, *quoi qu'on en dise*, n'était-il pas du nombre de ces athlètes de la liberté et de la conscience pour lesquels le R. P. Roothan, alors général de la Compagnie de Jésus, écrivait au P. de Ravignan : « C'est au nom de toute la Compagnie que je leur exprime ma reconnaissance... » Je le dois aussi au P. de Ravignan... Enfin je le dois à M. Berryer lui-même... » *A la mémoire religieuse de M. Berryer*, p. 9 et suiv.

[2] 21 décembre 1868. « Pour moi, écrivait à la même époque le général Changarnier, c'est une perte de cœur; car il était encore plus aimable et plus aimé qu'admirable et admiré de tous. » *Changarnier*, par le comte d'Antioche. p. 424.

Le vestibule du château avait été transformé en chapelle ardente. C'était là que le corps était exposé, sous la garde des sœurs Aglaé et Monique. Sur les draperies noires se détachait la devise qui avait retenti au Palais de Justice : *Forum et jus.*

MM. de Sacy, directeur de l'Académie Française, Grévy, bâtonnier de l'Ordre des avocats; Thiers et Marie, députés au Corps législatif, ce dernier représentant la ville de Marseille, le duc de Noailles, le comte de Falloux, Carmeaux, délégué des compagnons charpentiers, et Robert de Massy, bâtonnier du barreau d'Orléans, tenaient les cordons du poêle.

Le marquis de la Ferté-Meun, représentant le comte de Chambord, marchait avec le fils et le petit-fils de Berryer, au premier rang du cortège; au second rang, avec le frère de Berryer, ses trois exécuteurs testamentaires, MM. Henry Moreau, Paul Andral et Prestat.

La députation de l'Académie, le conseil de l'Ordre des avocats, auquel s'était joint le conseil de l'Ordre des avocats à la cour de Cassation, les députés et anciens députés, les délégués des barreaux d'Angleterre et de Belgique, les délégués des barreaux de France, les délégués des typographes et ceux des compagnons charpentiers, les maires du canton de Malesherbes et des cantons voisins, la députation de Juilly, précédaient ensuite l'immense concours qui se pressait à ces funérailles. Trois magistrats, seuls de leur ordre, osèrent paraître à ces obsèques; leurs noms, pour cela même, doivent être conservés. C'étaient MM. de Peyramont[1], conseiller à la Cour de Cassation; Georges Picot, juge suppléant au tribunal de la Seine[2], et Charles Fagniez, juge de paix à Paris[3].

[1] Peyramont (André-Adolphe Duléry de), 1801-1880, député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1871, sénateur en 1876.

[2] M. Picot est aujourd'hui membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

[3] « On comptait des députations des barreaux des provinces, des bar-

Les discours furent prononcés devant le château, avant le transport du cercueil à l'église. M. de Sacy, au nom de l'Académie; M. Grévy, au nom du barreau de Paris; M. Marie, au nom des membres du parlement et de la ville de Marseille; le duc de Noailles et M. de Falloux, au nom des amis; M. de Sèze, au nom des barreaux de province; M. Huddleston, au nom du barreau anglais; M. Baraguet et M. Carmeaux, au nom des typographes et des charpentiers, adressèrent tour à tour l'hommage suprême à Berryer. M. Bocher rappela la reconnaissance des princes d'Orléans pour celui qui avait protesté en 1852 contre la confiscation de leurs biens; le marquis de la Ferté, mettant fin à ces discours, porta « le dernier adieu, la dernière prière de l'exilé » au royaliste fidèle « qui n'avait jamais séparé la cause de ses affections de celle des libertés et des grands intérêts du pays ».

La levée du corps fut faite par Mgr Dupanloup, assisté de ses vicaires généraux, MM. Desbrosses, Bougaud et Lagrange. La modeste église ne put contenir qu'un petit nombre des assistants. Après la messe, célébrée par l'abbé Desbrosses, l'évêque d'Orléans donna l'absoute. L'heure avancée ne lui permit pas de prononcer l'oraison funèbre qu'il avait préparée à la louange de son diocésain. Mais, avec l'écrit du P. de Pontlevoy, avec l'allocution que Mgr Delalle [1], évêque de Rodez, adressa,

reaux d'Angleterre et de Belgique à côté des représentants du barreau de Paris, écrivait M. de Mazade dans la *Revue des Deux-Mondes*. Toute la magistrature française, à ce qu'il paraît, n'a pas cru nécessaire de rendre ce dernier devoir à celui qui avait si souvent illustré ses audiences; ou du moins, il faut être juste, il n'y avait que trois magistrats. » Et l'écrivain donnait les trois noms que nous citons plus haut, en ajoutant. « Il faut nommer ces courtisans d'un grand mort. » *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1868.

[1] L'ordre des avocats de Rodez avait fait célébrer dans la cathédrale de cette ville un service solennel pour le repos de l'âme de Berryer « ... Serviteur de ce qu'il connaissait être son devoir, dit aux avocats Mgr Delalle, Berryer ne fléchit jamais. Et c'est surtout ce que vous honorez, ce que la

quelques jours après, au barreau de cette ville réuni dans sa cathédrale, cette oraison funèbre restera, pour attester la part que prit l'Église à l'affliction de la France.

IV

La pensée d'élever un monument à Berryer se fit jour aussitôt dans tous les esprits. Le 23 décembre 1868, la *Gazette de France* ouvrit la souscription; les listes furent promptement couvertes de signatures, et les fonds réunis assez considérables pour déterminer l'érection de deux statues, l'une à Marseille, l'autre à Paris.

La guerre de 1870, avec ses désastres, ses révolutions, ses douleurs, passa dans l'intervalle. Elle n'effaça point le souvenir de Berryer, et le sentiment du vide qu'avait laissé sa mort rendit plus pressant le désir d'exécuter le projet conçu pour honorer sa vie.

Le chef du pouvoir exécutif était alors M. Thiers.

Un républicain, M. Jules Simon, occupait le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts; le fils du grand ministre de la monarchie de Juillet, M. Casimir Perier, le ministère de l'intérieur; un royaliste, un ami de Berryer, M. de Larcy, le ministère des travaux publics. Tous trois, sous l'autorité de M. Thiers et avec lui, mirent leurs noms au bas des décrets qui devaient permettre l'érection du monument de Berryer. M. Jules Simon fit envoyer au sculpteur le bloc de Carrare d'où l'œuvre devait sortir; M. Casimir Perier et M. de Larcy décidèrent, d'accord avec le comité de souscription, que le monument serait élevé au Palais de Justice.

C'était l'union, qu'avait toujours rêvée et recommandée

France honore en lui, le caractère, la vie... » BERRYER. — *Hommages rendus à sa mémoire*, publication faite par la *Gazette de France*, 1869, p. 78.

Berryer, se continuant autour de sa mémoire, comme elle s'était faite, le lendemain de sa mort, autour de son cercueil.

La même union se reforma au jour de l'inauguration du monument.

Déjà, le 25 avril 1875, Marseille avait dressé sur la place de son Palais de Justice la statue de son ancien député, reproduction agrandie par Barre lui-même de la statuette si connue que le sculpteur avait faite, du vivant de Berryer, au temps de ses plus grands triomphes.

Le 20 janvier 1879, Paris eut son tour. Dans la salle des Pas-Perdus de l'antique Palais de Saint-Louis, on vit se presser une affluence qui rappelait le concours des funérailles d'Augerville. Conçu par un grand maître, Chapu, qui, sans avoir jamais vu l'orateur, l'avait deviné, le monument de Berryer paraissait aux regards, en face du monument de Malesherbes, dans cette salle encore toute pleine de sa mémoire. Il était là debout, sa robe d'avocat entr'ouverte pour laisser voir l'habit boutonné du député, une main posée sur son cœur, l'autre appuyée sur la tribune, la tête haute, l'œil en feu, les lèvres frémissantes. A ses pieds, l'Éloquence et la Fidélité; l'une qui, le stylet en main, oublie d'écrire, comme autrefois les sténographes, pour le regarder et l'écouter; l'autre, gracieuse et sévère image, sœur délicate de la *Jeanne d'Arc* du même artiste, pressant d'une main qui ne se lassera jamais l'écu de France fleurdelysé.

L'Académie, le Parlement, le barreau, l'amitié, la reconnaissance, sans distinction d'opinions, firent entendre de nouveau leurs voix. La magistrature, qui n'avait eu aux obsèques que trois représentants, mieux inspirée cette fois, avait officiellement envoyé ses plus hauts dignitaires; les ouvriers, charpentiers et typographes, se retrouvaient fidèles à leur défenseur, et, comme si Ber-

ryer était mort hier, après tant et de si graves événements, les éloges prononcés portaient l'impression toute vive de l'admiration qui avait entouré son existence et du deuil qu'avait causé sa perte.

Mais, en 1879, comme en 1861, au jour de la célébration de sa cinquantaine judiciaire, comme en 1868, au jour de ses funérailles, comme en 1870, au jour où l'Académie reçut son successeur[1], ce qui se dégageait de ces hommages rendus à Berryer, c'était une pensée de concorde et de pacification. Chacun montrait autour de Berryer « les distances effacées et jusqu'aux animosités politiques éteintes[2] » ; chacun se plaisait à retrouver dans cette âme « une portion de lui-même et de ce qu'il avait de meilleur[3] »; chacun répétait qu'à son nom « la trêve de Dieu s'était faite », et d'unanimes applaudissements saluèrent ce vœu exprimé par un des hommes qui l'avaient le mieux connu, M. de Larcy : « Puisse ce souvenir, incarné dans cette image, rappeler sans cesse qu'il y a eu un moment où les cœurs de tant de Français, d'origines et d'opinions diverses, ont battu ensemble, à l'aspect de cet emblème vivant de l'éloquence, de la fidélité politique, du patriotisme et de l'honneur! »

Les années n'ont point affaibli cette impression.

Dans un temps où les idoles tombent aussi rapidement qu'elles s'élèvent, où disparaissent oubliées les renommées les plus éclatantes, la popularité de Berryer n'a point pâli. Les plus rebelles aux gloires des gouvernements passés s'inclinent devant lui. Sa statue est à l'Hôtel de Ville; elle sera bientôt à la Chambre des députés où ses illustres émules, victimes d'un ingrat ostracisme, attendent en vain la leur. Son nom revient

1 M. le comte de Champagny, successeur de Berryer à l'Académie, fut reçu par M. de Sacy dans la séance du 10 mars 1870.

2 M. Nicolet, bâtonnier de l'Ordre des avocats.

3 M. de Larcy.

invoqué par les opinions les plus diverses, dans les discussions parlementaires, au milieu des luttes des partis. Ses paroles, rappelées à la tribune, y paraissent avec leur grande allure, comme ces armures de nos pères trop fortes pour les membres affaiblis des générations nouvelles. La chaire elle-même vante les conseils et célèbre les exemples de « ce grand citoyen[1] », et le pape Léon XIII, s'entretenant des destinées de notre nation avec un prélat français[2], lui dit : « Il vous faudrait un orateur, une grande voix qui sût parler à la France; où est Berryer? où est Berryer? »

La durée de cet ascendant se doit attribuer aux sentiments dont Berryer fut animé plus encore qu'à son éloquence, à son âme plus qu'à son génie. Croyant et royaliste, serviteur passionné du droit et de la liberté, Berryer n'a connu ni l'esprit de rancune, ni l'esprit d'exclusion; il a défendu la justice, partout où elle lui est apparue, tendant la main et rendant hommage à tous ceux en qui il reconnaissait, comme en son propre cœur, l'amour de la France. Leur union était le rêve de sa vie; il aurait voulu la faire sur sa cause, comme il la sentait faite sur son nom.

C'est en s'inspirant de ses larges pensées qu'on préparera cette union, nécessaire à l'avenir de notre patrie. Le jour où elle se sera réalisée, sous quelque régime qu'elle s'accomplisse, quelque parti qui en ait l'initiative et l'honneur, on pourra dire que la politique de Berryer a triomphé.

1 *Le Cardinal Lavigerie*, Discours prononcé le 2 mai 1893 dans la cathédrale d'Alger par Mgr Perraud, évêque d'Autun. libr. Oudin, 1893, p. 93.

2 Mgr Bourret, évêque de Rodez, aujourd'hui cardinal.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE II.

WIESBADEN.

CHAPITRE III.

LA LETTRE DE VENISE.

CHAPITRE IV.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

CHAPITRE V.

LE 2 DÉCEMBRE.

CHAPITRE VI.

LA PRÉFACE DE L'EMPIRE.

CHAPITRE VII.

LE BARREAU ET L'ACADÉMIE.

CHAPITRE VIII.

LA GUERRE D'ITALIE.

CHAPITRE IX.

LES DÉCRETS DU 24 NOVEMBRE.

CHAPITRE X.

LES ÉLECTIONS DE 1863.

CHAPITRE XI.

BERRYER AU CORPS LÉGISLATIF.

CHAPITRE XII.

LA GUERRE D'ALLEMAGNE.

CHAPITRE XIII.

LE MEXIQUE ET ROME.

CHAPITRE XIV.

LES DERNIÈRES LUTTES.

